

ROSSINI

Maison de Ventes aux Enchères

TRIBUNAL

RÉVOLUTIONNAIRE,

Établi à Paris, au Palais, par la loi du
10 Mars 1793,

L'AN II^e DE LA RÉPUBLIQUE.

ACCUSATEUR-PUBLIC.

Le Concierge de la maison d'arrêt de la force ou de
toute autre maison d'arrêt ou il y aura plus, veuve
et gardera jusqu'à nouvel arrêt de justice de sûreté générale
Les sommiers sans qu'il, Tixeront au quel et devant
membres du Comité révolutionnaire de la commune de
Dôle le tout la conviction de l'arrêt de justice de
sûreté générale du vingt huit de ce mois qui est
resté la propriété à Paris se diant
Mésidor de l'ay second de la république
indivisible: H. G. Souffier

RÉVOLUTION FRANÇAISE,
Collection Guy Gaulard

Mercredi 20 et jeudi 21 avril 2022 à 11h

17 juillet 1794.

ROSSINI

Maison de Ventes aux Enchères

RÉVOLUTION FRANÇAISE, COLLECTION GUY GAULARD ET DIVERS

Mercredi 20 et jeudi 21 avril 2022 à 11h

Expert

Thierry BODIN

Syndicat Français des Experts Professionnels en Œuvres d'Art
«Les autographes»

45, rue de l'Abbé Grégoire 75006 Paris
+33 (0)1 45 48 25 31
lesautographes@wanadoo.fr

Commissaires-priseurs habilités

Maître Pascale MORELLE MARCHANDET
Maître François-Xavier PONCET

Directeur Général

Maître Pascale MORELLE MARCHANDET

Directeur Général Délégué

Olivier NUZZO-REVOL

Expositions publiques

Salle des Ventes Rossini

7, rue Rossini Paris 9^{ème}

Mardi 19 avril 2022 de 11h à 18h

Responsable de département

Clara QUENET

+33 (0)1 53 34 55 36
clara.quenet@rossini.fr

Contact et Clerc chargé d'estimations

Frédéric FERRER

+33 (0)6 22 42 06 90
frederic.ferrer@rossini.fr

Catalogue et salle d'exposition visibles sur rossini.fr, drouot.com, auction.fr et interenchères.com



ROSSINI - MAISON DE VENTES AUX ENCHÈRES - BUREAU D'ESTIMATIONS GRATUITES

- Sans RDV du lundi au vendredi, de 9h30 à 13h et de 14h à 18h -

7, rue Drouot 75009 Paris - Tél. : 01 53 34 55 00 - contact@rossini.fr - www.rossini.fr

1.

[François, duc d'ALENÇON (1554-1584) quatrième fils d'Henri II et Catherine de Médicis, il devint en 1576 duc d'Anjou par la « paix de Monsieur », il intrigua avec les protestants, et tenta de prendre le pouvoir en Flandre]. P.S. par Niccolo ALAMANNI, Chantilly 29 juillet 1566 ; vélin in-fol. (16x38 cm; mouillure).

700/800 €

Rare compte de bouche de la maison du duc d'Anjou pour la journée du 29 juillet 1566 à Chantilly. Les différentes dépenses de nourriture : panneterie, échansonnerie, cuisine, fruiterie, et fourrière, sont ici notées dans ce compte : « Aux moynes de Reaulmont [Royaumont] pour II septiers vin de bouche LX sols »... Les gages de divers membres de la maison du jeune Prince sont aussi recensés et gagés : le maître d'hôtel Strossy, le maître d'hôtel Alamanni, le trésorier, le contrôleur, le clerc d'office, le « précepteur de Monseigneur », le médecin Millet, l'apothicaire, l'écrivain, le chapelain et le clerc de chapelle, le lavandier de corps, etc... [Niccolo ALAMANNI, fils de Luigi (1495-1556, poète florentin exilé en France et protégé de François), né vers 1520, suivit la carrière des armes au service de la France. En 1553, il est de la campagne de Sienna ; en 1555, il reçoit le commandement de deux galères envoyées au secours de Gênes. Protégé de Catherine de Médicis, il devient maître du palais royal.]

2.

François, duc d'ALENÇON (1554-1584) quatrième fils d'Henri II et Catherine de Médicis, il devint en 1576 duc d'Anjou par la « paix de Monsieur », il intrigua avec les protestants, et tenta de prendre le pouvoir en Flandre. L.S. avec compliment autographe « Vre tres humble et tres obéissant frere et subget François », Paris 22 mars 1570, à CHARLES IX ; 1 page in-fol., adresse avec sceau aux armes sur papier (légères rousseurs).

300/400 €

Belle supplique au Roi son frère. Il le prie d'accorder aux cinq de ses officiers qui ont dénoncé l'usurier qui est en ce moment jugé, les gratifications auxquelles ils ont droit : « Monseigneur, il y a cinq de mes officiers qui ont esté avertis de quelque confiscation presté à juger, a lencontre d'un accusé et prévenu d'usure, par vostre procureur. Et désirant quils soyent grattifiez du don quils vous en requierent. Jay bien osé vous escrire la presente pour vous supplier treshumblement, Monseigneur, de leur vouloir en ma faveur, sil vous plaist accorder »... *Ancienne collection Marcel Deviq.*

3.

CATHERINE DE BOURBON (1559-1604) Infante de Navarre, sœur d'Henri IV. P.S. « Catherine de Navarre », Pau 21 octobre 1577 ; contresignée par PELLETIER ; 1 page in-fol., sceau aux armes sous papier.

400/500 €

Comme « princesse Regente », elle a reçu de Gaillard Gallaut, « Tresorier general des maison et finances du Roy nostre treshonore sieur et frere », la somme de 1001 livres tournois « quil a cejourdhuy mise en noz mains pour envoyer et mettre es propres mains de nostred. sieur et frere »...

4.

HENRI III (1551-1589) Roi de France. P.S., contresignée par le secrétaire d'État Louis POTIER, Paris 11 septembre 1586, aux conseillers et échevins de la ville de Rouen ; 1 page in-fol., adresse au verso (légère déchirure et mouillure au pli central).

400/500 €

Il a su par les sieurs de Chandon et de Plainbault qu'ils allaient verser 17.500 écus sur les 26.000 demandés pour l'année « sur les deniers de nos aydes » et autres de la généralité de Normandie, et les engageant à les lui faire passer en toute diligence, pour « le payement des armées que nous sommes contraincts entretenir en plusieurs endroits de ce Royaume pour la conservation diceluy en noster obeissance »...

5.

FRONDE. Louis II de Bourbon, prince de CONDÉ (1621-1686) « le Grand Condé ». P.A.S., et 2 P.S., plus une P.S. par GASTON D'ORLÉANS, janvier-février 1652 ; 1 page petit in-4, 6 pages in-fol., 1 page et demie in-fol., plus 1 page in-fol.

4 000/5 000 €

IMPORTANT ENSEMBLE HISTORIQUE SUR LA FRONDE ET L'ALLIANCE DE GASTON D'ORLÉANS ET DES PRINCES CONTRE MAZARIN, à l'instigation du Grand

Condé, avec sa sœur Anne duchesse de Longueville, et son frère Armand prince de Conti, qui signent ensemble deux des documents. L'émissaire de Condé est Charles-Léon comte de FIESQUE (1613-1658).

Saintes 7 janvier 1752. P.A.S. (2 fois) par CONDÉ, donnant procuration au comte de Fiesque de « traiter avec monseigneur le duc d'Orléans a telles conditions quil jugera a propos promettant de tenir inviolablement et ratifier toutes les conventions quil fera a mon nom comme aussy je promets de faire faire la mesme chose a mon frere a ma sœur et a tous mes amis »... Puis il demande au duc de Nemours (Charles-Amédée de Savoie duc de NEMOURS, 1624-1652), ou « celui qui commende mes troupes de Champagne et Bourgogne en son absence de faire avec les troupes quil commende les choses que luy ordonnera mon seigneur le duc d'Orléans avec qui moy et mes amis avons traité »... [Le document porte encore des marques montrant qu'il a été plié pour former un très petit pli destiné à être soigneusement caché.]

Paris 24 janvier 1652. Traité passé avec Gaston d'Orléans, ratifié et signé par le prince de CONTI (Agen 11 février), la duchesse de LONGUEVILLE (Bordeaux 13 février) et CONDÉ (Agen 16 février). « Articles et conditions dont son altesse Royale et Monsieur le prince sont convenus pour l'expulsion du Cardinal Mazarin hors du Royaume, en consequence des declarations du Roy et des arrests des Parlemens de France intervenus sur scellés ». Le traité comporte 11 articles, dont nous citerons lesdeux premiers : « Que son altesse Royale et Monsieur le Prince sont prestz de poser les armes, de rapprocher de la personne de sa majesté, de rentrer dans les conseilz et de contribuer ce qui dependra deux pour procurer la paix g^{nale}, remettre les affaires, et restablir lauctorité du Roy, sil plaist a sa majesté de commender de bonne foy, au cardinal Mazarin de sortir du royaume et places de son obeissance, et desloigner de ses conseilz, et d'aupres de sa personne ses proches et ses adherans [...] Que si au contraire les artifices dud' cardinal Mazarin prevallent sur lesprit du Roy et que contre les vœux et les sentimens de toute la France et au prejudice des declarations lon percevera a le maintenir, la qualitté d'oncle de sadicte majesté qu'a S.A.R. lobligeant continuellement a veiller au bien du Royaume et sposer a ce quil peut troubler pendant le bas aage de sad. majesté, et Monsieur le Prince ne pouvant se dispenser d'avoir les mesmes sentimens pour l'honneur qu'il a désiré du sang Royal, et considerant aussy quilz ne peuvent trouver aucune seureté pour leurs personnes pendant que led. Cardinal Mazarin sera maistre des affaires, ont promis et se sont reciproquement obligez, et sobligent tant pour eux, que Monsieur le Prince particulierement pour Monsieur le Prince de Conty son frere et madame la duchesse de Longueville sa sœur [...] d'entrer en union, de joindre leurs forces, employer leur credit et leurs amis pour procurer lexclusion du Cardinal Mazarin hors du Royaume »...

[Paris]24 janvier 1652. « Article secret » complétant le traité passé ce jour entre Son Altesse Royale et le Prince de Condé, signé par GASTON D'ORLÉANS, et « pour et au nom de monsieur le Prince », Charles-Léon comte de FIESQUE (1613-1658) et Charles-Joseph comte de GAUCOURT(†1684). L'article stipule que, s'il se plaît au duc de Lorraine d'entrer dans le traité, « il ne se fera aucun accommodement quil ny soit particulierement compris pour la restitution des places de Stenay, Clermont et Jametz, ou que lon ne luy en donne la récompense dont on est desja convenu, et en cas que [...] le duc de Lorraine rentre dans lesd. places, sad. Altesse Royale, et Monsieur le Prince, feront comprendre, dans led. traité, qui sera fait avec le Roy, la satisfaction de mond. sieur le Prince pour raison desd. places »...

Bergerac 15 février 1652. Ratification de l'« article secret » annexé au traité du 24 janvier, signée par le prince de CONDÉ, qui a ajouté 3 lignes autographes concernant les 3 places de son apanage, qui pourraient être reprises par le duc de Lorraine : « a condition que je sois en effective possession des choses quon me donnera pour ma recompense et que jen sois satisfait en remettant mes places ». Suivent les ratifications et signatures du prince de CONTI (Agen 11 février) et de la duchesse de LONGUEVILLE (Bordeaux 13 février).

Ancienne collection de George John Warren Lord VERNON (1803-1866), avec chemise d'origine.

6.

Louis de France, duc de BOURGOGNE (1682-1712) Dauphin de France, petit-fils de Louis XIV, père de Louis XV. L.A., Camp de Lowindghem 14 juillet 1708 ; 2 pages in-8.

400/500 €

Trois jours après la défaite d'Oudenarde en Flandre, lors de la

Guerre de Succession d'Espagne. Aux désastres guerriers s'ajoutent les difficultés financières : « Il y a aujourd'hui des nouvelles des ennemis [...] qui disent qu'ils marchent à Tournay pour en faire le siège et si cela est nous ne serons pas longtemps icy, et nous rapprocherons d'Ypre au plutost pour donner la main au M^{al} de BERWICK. Nous sommes présentement dans une situation forcée d'avoir de l'argent comptant et un fonds extraordinaire. Les 400 000^l du dernier convoi sont encor à Tournay si la ville est assiégée ils ne seront de nul usage pour l'armée et quand elle ne le seroit pas ils seront consommés tant à payer les prêts echus [...] qu'à diverses choses necessaires à payer aux officiers et aux troupes. La difficulté des voitures pour transporter de l'argent est si grande aussi bien que la mefiance de ces peuples cy quil faudroit avoir des lettres de crédit de quelque gros banquier sur Gand, Lille, Anvers, ou Amsterdam »... Le maréchal de Berwick est à Tournai et « la teste de ses troupes estoit hier à Mons si les ennemis assiegent Tournay nostre jonction ne se pourra faire que sur nos derrieres et nous erons bien rejettés dans nostre pays ce qui sera tres facheux »...

7.

NORMANDIE. 3 AFFICHES, Rouen 1713-1782 ; grand in-fol., vignettes et lettrines.

120/150 €

Dixième Denier. De Par le Roi. Nicolas-Etienne Roujault [...], Intendant de Justice, Police & Finances en la Généralité de Rouën (ordre relatif aux décharges du Dixième)... – Lettres patentes du Roi, qui désignent le lieu appelé la Ferrière qui doit jouir de l'exemption des droits réservés... (1782). – Jugement rendu par MM. les Conseillers-commissaires de la Cour des Comptes, Aides & Finances de Normandie [...] qui condamne Pierre Chaluplé, domestique (amende pour rébellion commise à la Porte du Grenier à Sel)...

On joint un certificat de non-émigration délivré par la Commune révolutionnaire de Rouen (1^{er} décembre 1794) ; et un brevet de la Garde nationale de Rouen, Bataillon de la Montagne (4 déc. 1794, un peu sali).

8.

[LOUIS XIV (1638-1715) Roi de France]. MANUSCRIT, *Essay de l'éloge funèbre de Louis le Grand prononcé 4 jours après la nouvelle de sa mort arrivée le 1^{er} de septembre 1715 par M.A.C. curé de M. à son prône*, 8 septembre 1715 ; cahier de 12 pages petit in-4, couverture muette papier bleu, qqz ratures et corrections.

400/500 €

Bel éloge funèbre du Roi Soleil.

« A quelle triste obligation, M^{rs}, mon Ministère me réduit il aujourd'hui, de solliciter icy votre religion, et notre reconnaissance pour la Personne sacrée de Notre Illustre Monarque que la Mort vient d'enlever et à l'église dont Il étoit le fils aîné et le défenseur, et à l'état dont il étoit le Père et le Soutien ! Dieu l'avoit donné à la France, contre l'espérance de la France même »... Il revient sur l'enfance et l'éducation de ce jeune roi, sur sa constante défense de l'Église de France, sur son habileté aux affaires du royaume, etc. : « A 14 ans les rênes de son Empire en main, à la qualité de Roy bientôt il ajouta celle de héros, et à celle de héros et de Roy toute la France bientôt en confondant l'une et l'autre substituait celle de Louis le Grand »... Etc. À la fin de son règne, « au milieu de ses superbes palais et de la splendeur de sa cour », il sut se montrer plus grand encore par son courage, son détachement face à la maladie qui annonçait sa mort : le peuple « reconoit enfin qu'il est mortel, après avoir si souvent éprouvé qu'il étoit homme ». Il s'en était entièrement remis à Dieu, et si « ses faiblesses quelquefois ont caché ses vertus, [...] souvenez-vous, Seigneur, [...] que ce que Louis a fait pour votre gloire, luy doit être caution selon les assurances de l'esprit St, de ce que vous ferez pour son Salut [...] Seigneur, souvenez-vous que nous sommes son peuple, et que nous expierons volontiers une partie de ses peines pour le faire régner avec nous dans votre gloire, après avoir régné sur nous par votre puissance »...

9.

Louis-Charles de Bourbon, comte d'EU (1701-1775) second fils du duc du Maine, petit-fils de Louis XIV, gouverneur du Guyenne, Grand Maître de l'Artillerie. P.S. « Louis Charles de Bourbon », Paris 16 juillet 1739 ; contresignée par Le Boiteux et MICAULT, Commissaire général des Poudres et Salpêtres de France ; vélin in-plano (52,5 x 49,5 cm) en partie imprimé avec grande vignette représentant le siège d'une ville bombardée par les canons, et doubles armoiries (un peu brunie).

400/500 €

Beau brevet de salpêtrier, pour Jacques Grange à Langeais.

10.

MARIE-JOSÈPHE de SAXE (1731-1767) Dauphine de France, mère trois Rois (Louis XVI, Louis XVIII et Charles X). L.A., [mars 1760], à une dame ; demi-page petit in-4.

300/400 €

Elle remercie sa correspondante de sa nouvelle marque d'amitié, qui la touche beaucoup : « si vous me faites le plaisir de venir me voir, ce sera un soulagement à l'inquiétude bien naturelle où je suis pour mon fils »... Elle s'excuse d'interrompre cette lettre si brusquement, mais « on vient de m'avertir pour aller chez le Roy »... Il s'agit probablement ici de Louis-Joseph-Xavier duc de BOURGOGNE, frère aîné de Louis XVI, mort en 1761 d'une tuberculose osseuse à l'âge de 9 ans.]

11.

Victor de Riquetti, marquis de MIRABEAU (1715-1789) « l'Ami des hommes », économiste et agronome, père du grand orateur. L.S., Paris 19 octobre 1760 ; 3 pages in-4.

250/300 €

Sur sa Théorie de l'impôt. Si l'approbation donnée à son dernier ouvrage parle surtout à son cœur, il est vrai « qu'il ne faut pas être absolument au maillot quant aux lumières pour goûter la suite des principes que j'établis, et s'en approprier les conséquences ; mais ce n'est pas ma faute si la dépravation du cœur et la fausseté de l'esprit humain ont tellement compliqué les sciences simples et naturelles qu'il faille aujourd'hui se harasser pour arriver au point de trouver et sentir ce qu'un enfant eut naturellement dit et pensé »... Il résume l'échange qu'il a eu avec M. de Monclar, qui lui avait fait part de ses objections, et à qui il a répondu qu'il fallait relire : « Si lire une fois en toutes matières, mais surtout dans celle de ce genre, étoit savoir, il seroit trop commode d'être lecteur et trop facheux d'être auteur »... Puis il évoque le sort de son correspondant et « la déconfiture de votre port », dont a souffert aussi son frère le bailli de Mirabeau : « mon frere y perd tout comme vous 30 ans de service au bout desquels il se trouveroit le baton blanc à la main si Malte ne lui offroit une planche independante de nos révolutions »...

12.

Augustin-Félix-Elisabeth Barrin, comte de La GALLISSONNIÈRE (1741-1828) général et homme politique, député de la noblesse d'Anjou aux États-généraux et de la Sarthe au Corps législatif. L.A.S., environs d'Hanau 6 décembre 1762, à son père le marquis de LA GALLISSONNIÈRE ; 3 pages in-4, adresse avec cachet de cire rouge aux armes.

300/400 €

Campagne en Allemagne. « Le régiment reste toujours dans les environs d'Hanau pour y consommer les magasins. Dès qu'ils seront finis, nous irons à un autre magasin, ou bien nous nous rapprocherons des frontières du royaume ». Ils resteront certainement à l'arrière. « M^r le Maréchal de SOUBISE est encore à Francfort, et j'ignore quand il en partira. La réforme des troupes légères commence à avoir lieu, et on en voit beaucoup de çà et de là qui ne savent que devenir »... Il ignore s'il sera du nombre des réformés, mais le bruit court que les dragons seront bien traités et qu'ils ne seront pas réformés. « Voilà le tems qui s'approche de me défaire des mes équipages, et de congédier mes domestiques, d'autant qu'ils me coutent beaucoup à nourrir »... Il demande à son père de lui envoyer de l'argent...

13.

Charles-Henri, comte d'ESTAING (1729-1794) amiral, il se distingua aux Indes et dans la guerre d'Amérique, il fut guillotiné. L.S., aux Cotteaux 10 septembre 1764, à M. RIBARD ; 1 page petit in-4 (encre pâle ; portrait gravé joint).

300/400 €

De Saint-Domingue, alors qu'il est Gouverneur des Îles sous le Vent. « Je suis fâché, Monsieur, des difficultés que vous avez trouvé dans vos opérations, elles en augmentent le mérite, si elles ont réussi. Je ne regrette point que vous ayés fait le même ouvrage que M^{rs}D'AUBERTIN et MAURY, mais j'aurois fort souhaité que vous eussiez travaillé chacun séparément et sans vous communiquer ce que vous avez fait. J'aurois mieux connu la vérité des lieux en confrontant les deux ouvrages : vous pouvez désormais vous occuper de la partie du Port François »...

14.

FRANÇOIS I^{er} (1708-1765) duc de Lorraine, puis Empereur d'Autriche. L.S., Vienne 6 mars 1765, au Commissaire de Chateaufort ; 1 page in-fol. en français, adresse avec sceau aux armes sous papier.

200/250 €

Ordre d'intervention auprès du gouvernement français en faveur de « Claude HEISSEN, Chevalier de l'ordre militaire de S^tLouis », chargeant le commissaire« de faire les démarches que vous estimerez convenables [...] Mais au cas que sa demande ne vous paraisse pas fondée, ou que vous rencontriez des difficultés, vous n'insisterez pas sur cet objet, voulant éviter toutes discussions qui pourroient avoir des suites »...

15.

Jacques de FLESSELLES (1721-1789) dernier prévôt de Paris, massacré le 14 juillet 1789. L.S., Lyon 23 juillet 1768, à M. AMELOT ; 1 page et demie in-4.

150/200 €

Lettre relative aux déclarations faites par une détenue des prisons de Lyon se disant de Mâcon, nommée Antoinette PHILIBERT, arrêtée pour mendicité...

16.

Simon Nicolas Henri LINGUET (1736-1794) avocat et journaliste fougereux, guillotiné. 3 L.A.S. et 1 L.S., 1770-1771, à la marquise de CREQUY ; 5 pages et demie in-8 et 3 pages in-4, une adresse.

400/500 €

Belle correspondance. Linguet envoie à son admiratrice ses ouvrages qui n'ont « d'autre mérite qu'un grand zèle pour la vérité, et le bien public ». Il parle des « tracasseries multipliées » qu'on lui fait subir : « je n'aime pas mes ennemis ; mais je chéris plus encore le repos que la vengeance, et il est dur de passer sa vie les muscles perpétuellement tendus, pour résister »... Il expose une affaire complexe à Compiègne, à l'occasion de laquelle il a publié des mémoires. Il parle de sa solitude : « On me broie à Rennes, on me déchire à Paris et sans doute bien ailleurs. Heureusement mes choux et mes artichaux me consolent ; en voyant ces légumes précieux rongés par des chenilles et des limaçons, je ne suis plus si surpris que la vertu soit traitée de même par les hommes qui ressemblent à ces insectes, et que les talents utiles ne vaillent guère que des morsures »...

17.

Victor-Amédée de La Fage, marquis de SAINT-HURUGE (1750-1810) meneur révolutionnaire, « généralissime des sans-culottes ». P.S., [1771] ; cahier de 24 pages in-fol.

400/500 €

Rare et curieux mémoire « A Nos Seigneurs les Marechaux de France » relatif à un procès, où Saint-Huruge dénonce les manœuvres de ses ennemis, et en particulier du comte de BEZONS. Le comte de Bezons, dont la passion du jeu n'a d'égale que la malhonnêteté, a fait boire Saint-Huruge pour le faire jouer, a triché au jeu et fait perdre ainsi au réclamant des sommes considérables, qu'il lui réclame par la violence et le scandale...

18.

Pierre-Samuel DU PONT DE NEMOURS (1739-1817) économiste, auteur de la *Physiocratie* : L.S., Paris 30 décembre 1773 ; 1 page in-4 (2 petites taches, plis fatigués).

200/300 €

Il se plaint que la poste ait refusé d'acheminer par la voie ordinaire l'*Etat actuel de l'art militaire à la Chine*, en supplément d'un volume des *Éphémérides*. Il peut encore fournir le volume *du Commerce et de la Comp^{te} des Indes*, ainsi que la *Physiocratie*. Il annonce que la table des matières des *Éphémérides* paraîtra dans huit mois... Il signe « Du Pont auteur des Ephém[erides] du Citoyen porte St Jacques ».

19.

NOUVELLES À LA MAIN. 2 manuscrits, 1775-1776 ; 2 pages in-4 et 1 page petit in-4.

100/150 €

5 mai 1775. *Lit de justice tenu par le Roy*, à Versailles. Mesures pour « arrêter des brigandages qui dégénéreroient bientôt en rébellion. « Je défends à mon Parlement de me faire sur ce qui vient d'être fait aucunes remontrances »... – 30 mars 1776, au sujet du maréchal de RICHELIEU escroqué par Mme de Saint-Vincent.

On joint un manuscrit : *Observations sur le rétablissement de la Caisse de Poissy, et le rencherissement du prix de la viande* (4 p. in-fol.) ; et 2 imprimés : *Édit du Roy portant création de Limonadiers dans tout le Royaume* (1705), *Arrêt du Conseil d'État du Roi, portant règlement sur l'administration de la Poste aux Lettres, & sur celle des Postes aux chevaux, Relais & Messageries* (1785) ;

20.

Guy TARGET (1733-1806) avocat, député aux États Généraux, père de la Constitution de 1791, il refusa de défendre Louis XVI. L.A.S., 25 novembre 1776, à la duchesse de LORGES ; 1 page petit in-4.

100/150 €

Sa santé lui permet « à peine de satisfaire aux anciens engagements que j'ai pris pour la plaidoirie », et il ne peut en prendre de nouveaux. « Je serai très flatté de répondre d'ailleurs à la confiance de Madame la Duchesse de Lorges, et si je ne puis pas la défendre moi-même, je me ferai un devoir et un honneur de contribuer autrement au succès »...

21.

ALENÇON. 5 imprimés, la plupart signés, *Alençon* 1776-1788 ; plaquettes, placards ou brochures in-fol. ou in-4.

200/250 €

Lettres patentes du Roi ou de Monsieur concernant le droit de Garde-noble, la cession de domaines, la confection du terrier de la vicomté d'Alençon... Instructions d'A.-J.-B.-A. Jullien, Intendant de justice, police et finances en la généralité d'Alençon, relatives à la taille. Commission d'ouvrier cantonnier et certificat d'exemption de la taille du même. **On joint** une L.S. d'Eymard Derauzières à M. de La Challerie, maître des Eaux et Forêts à Domfront, à propos des bois de l'abbaye de Lonnay (Orne), Mortagne 1^{er} octobre 1725.

22.

Antoine-Quentin FOUQUIER-TINVILLE (1746-1795) Accusateur public du Tribunal Révolutionnaire, il fut à son tour guillotiné. P.A.S., 11 avril 1777 ; demi-page in-8, cachet fiscal de la Généralité de Paris au dos.

500/600 €

Rare document de ses débuts dans la magistrature, mentionnant sa particule. « Maître Fouquier de Tinville procureur au Châtelet de Paris Déclare à M. TURPIN procureur des S^s Bertrand, Delpech et compagnie Qu'il est procureur et occupera pour le Sieur Chapsal M^e chaudronnier sur l'assignation à lui donnée le dix du présent mois le tout sans néanmoins aucune approbation préjudiciable et moyens de nullité etc. »

23.

ESCLAVAGE. Louis-Narcisse BAUDRY DES LOZIÈRES (1751-1841) colon à Saint-Domingue et en Louisiane, historiographe de la Marine et des Colonies, maréchal de camp honoraire. P.A.S. (4 fois), Port-au-Prince mai-octobre 1777 ; 1 page et quart in-fol. (mouillures et petits manques à un bord, restaurations).

600/800 €

Bail de location d'esclaves, concédés par Jean-François Motet de Fontbelle. 10 mai 1777. Contrat pour la location de 12 esclaves, avec détail de leurs prénoms, ethnie et âge, dont 7 « faits au pays » : Bastien, de nation mandingue, environ 22 ans, Dominique, de nation malimbe, environ 23 ans, Victoire, de nation mayombe, environ 18 ans, etc., estimés 2500 livres par tête, les autres de diverses nations provenant « de la cargaison du navire la Jeanne Victoire de Bordeaux », estimés 1850 livres par tête. Baudry, preneur, s'engage à payer au bailleur 300 livres de ferme par an pour chacun des sept premiers, et « cent livres seulement cette première année de bail pour chaque tête des cinq derniers nègres, André, Philippe, Thomas, Bertrand et Antoine qui ne sont pas encore faits au pays », et ensuite 200. « Je m'oblige en outre de nourrir, médicamer, vêtir et traiter tous lesd. esclaves en bon père de famille, de répondre de la mortalité, estropiement et marronage d'iceux sur le pied de l'estimation cy dessus fixée et convenue »... Ce bail est complété par trois codicilles, les 29 juin, 13 juillet et 5 octobre, pour 11 nouveaux « negres et negresses »...

On joint une l.a.s. de Borie-Labarthe, au Cap 16 août 1778, à son frère avocat à Toulouse (3 p. in-4, adr.), sur son arrivée à Saint-Domingue : « Les Blancs exercent un rigoureux despotisme sur les negres sans quoi on y seroit egorgé a chaque instant on en fait un commerce comme des beuf dans notre pays a la différence qu'on vend chaque noir lorsqu'ils sont beaux 2000^l à 3000^l »... etc.

24.

[LOUIS XVI (1754-1793)]. 6 lettres ou pièces, la plupart L.A.S., de ses Premiers Valets de chambre, dont une avec apostille autographe de LOUIS XVI, 1777-1817.

1 000/1 500 €

Bel ensemble de documents des Premiers Valets de chambre de

Louis XVI.

* Claude-Charles Lorimier d'Estroges de CHAMILLY (1732-1794). *Versailles 4 mars 1777*, à un duc, pour faire part de sa démarche auprès du Roi en sa faveur, au sujet d'une pension...

* Marc-Antoine THIERRY DE VILLE D'AVRAY (1732-1792). *Garde-meuble [Versailles] 15 septembre 1790*, à un comte : « Je viens de donner les ordres pour l'habillement des n^{es} Claude Le Blanc et Louis Guillemain ainsi que vous l'avez désiré »...

* Jean-Baptiste Tourteau de SEPTUUIL (1754-1812). *[Paris vers juin 1792 ?]* : lettre écrite sous la dictée du Roi, pour protester contre une lettre du Maire au Commandant général de la Garde nationale « ou il le prévient d'inquiétudes sur mon départ pendant la nuit, fondé, dit-il, sur des probabilités et des indices, il mêle cette nouvelle avec des bruits de mouvements et d'emeute et il lui ordonne de multiplier les patrouilles [...], lui qui par la Constitution doit faire exécuter sous mes ordres les loix pour le maintien de la tranquillité publique », etc. Louis XVI a noté en haut : « pour copie »...

* Jean-Baptiste CLÉRY (1759-1809). *Prague 21 septembre 1798*, au baron de Limon : « Je regrette bien de n'avoir pas avec moi un exemplaire du *Journal* que je viens de publier sur les dernier moment de notre infortuné Maître et Roi »... *Vienne 4 juillet 1808*. Quittance donnée à l'évêque de Nancy pour « la somme de 300 f courants de Vienne pour ma pension des trois mois avril mai et juin »...

* François HUE (1757-1819). *Aux Tuileries 7 mai 1817*. Il ne conteste pas les titres de son correspondant pour solliciter les bontés du Roi. « Je crois seulement devoir vous observer que, pendant mon séjour au Temple je ne pouvois me permettre aucune question aux municipaux qui gardoient la famille royale et recevois, en silence, de leurs mains ce qu'ils vouloient bien donner à cette trop infortunée famille »...

25.

Jean-Antoine Lafargue de GRANGENEUVE (1751-1793) avocat, député de la Gironde à la Législative et à la Convention, décrété d'arrestation avec les Girondins, il se réfugia à Bordeaux, fut découvert et guillotiné. L.A.S., Bordeaux 26 mars 1778, à M. MOYNIER « notaire et procureur au Sénéchal » à Bergerac ; 1 page in-4, adresse.

100/150 €

« Toujours en retard, c'est ma devise ». Il prie de faire passer des mandats pour les loyers de l'appartement des demoiselles Frescarode, toujours dans l'embarras. Mais pourquoi êtes-vous mon ami ? N'en prenez plus dorénavant qui doivent vous être autant à charge, et cependant disposez par revanche de celui-ci, en tout ce qui sera de son pouvoir »...

26.

Jean-Jacques DUVAL d'ÉPRÉMESNIL (1745-guillotiné 1794) conseiller au Parlement de Paris, il fut un des chefs de l'opposition parlementaire ; député de la noblesse (Paris hors les murs) aux Etats Généraux et à la Constituante, il s'opposa avec violence à la Révolution ; il refusa avec courage de s'enfuir et d'émigrer et fut guillotiné. L.A.S., Paris 18 juillet 1778 ; 3 pages in-4.

400/500 €

Intéressante lettre politique. ... « Vous vivés a la campagne, vous estes l'homme heureux dont parle Horace, qui cultive en paix le champ de ses peres, loin du bruit des villes, et du tumulte des affaires : et si la liberté regnoit dans nos campagnes comme la paix, vous y jouirés de toute la félicité qu'un homme sage peut esperer sur la terre. La félicité d'un Conseiller au Parlement n'est pas la meme. Les temps sont difficiles. On a cru que le rappel de la magistrature retabliroit en France l'empire des Loix, l'age d'or on s'est trompé. Les loix et les finances sont toujours en guerre. On aggrave les impots les plus durs, on attaque les principes les plus sacrés ; [...] il y a moyen de concilier la richesse du Roi, et la liberté de la nation ». Il prévoit une lutte difficile pour garantir les citoyens « des invasions du pouvoir arbitraire »...

27.

Jean-Antoine ROUCHER (1745-1794) poète, mort sur l'échafaud avec André Chénier. L.A.S., Montfort l'Amaury 8 août 1778, [au marquis de GIRARDIN, l'ami de Jean-Jacques Rousseau] ; 2 pages in-4.

1 000/1 200 €

Très belle et rare lettre sur Ermenonville et Jean-Jacques ROUSSEAU (mort le 3 juillet).

Il remercie le marquis de l'avoir accueilli chez lui à Ermenonville... « Il me semble que mon ame s'est renouvelée. J'ai toujours aimé la campagne, mais peut-être sans m'être jamais rendu compte du charme

qui m'attachoit à elle. J'avois besoin de voir le paysage que vous avez composé pour entrer dans le secret de mes propres sentimens. Ermenonville me sera toujours présent, et je serai bien fier, si dans le tableau que je me propose d'en faire, je parviens à le montrer dans mon poème, comme je le vois et tel que je le sens. [...] Me voici dans la retraite pret à composer [...] J'ai vu l'homme qui aime la nature et dans l'intérieur, et dans les dehors de votre maison ». Il le prie de présenter ses respects « à la veuve du grand homme que pleurent tous les cœurs sensibles. M^{de} Rousseau a beaucoup perdu ; mais si quelque chose peut alléger son malheur, c'est l'intérêt que vous y prenez, et qui, j'ose le dire, vous honore auxyeux de quiconque rend hommage à la vertu et au génie »...

28.

Henri Masers de LATUDE (1725-1805) aventurier, emprisonné pour ses machinations contre Mme de Pompadour, il passa 35 ans en prison malgré ses spectaculaires évasions. MANUSCRIT, **Mémoire de Mr (Henri) Delatude, ingénieur. Sa détention à la Bastille et au donjon de Vincennes**, 1782 ; cahier in-4 de 36 ff.

1 000/1 200 €

Première version des mémoires de Latude, très différente de la publication de 1790. Il s'agit d'une copie du mémoire transmis par Mme Legros au Président de GOURGUES qui, ému du sort de Latude, put alors obtenir de Louis XVI sa libération. Cette copie, d'une écriture soignée et très lisible, a peut-être été destinée à l'impression, la page de titre ayant été très corrigée. Nous indiquons entre crochets les mots biffés, et en italiques les corrections. *Mémoire [du S^r Henri Masers] de M^{de} de Latude, Ingénieur, [au sujet] prisonnier à la Bastille, contenant le détail des opérations qu'il a mises en usage pour s'échapper [trois fois, une fois de la Bastille] une fois de cette forteresse, et deux fois du donjon de Vincennes [et la suite de cet événement]. / [Personne ne peut éviter son malheureux sort en voulant le fuir on y retombe.] 1° "Sic omnia factis in pejus ruere, ac retro sublapsa referri" 2° "Ex iterum crudelia retro fata vocant". [Dans votre dernière lettre vous m'apprenez qu'au seul récit de mes malheurs une personne vertueuse et de grande distinction s'est laissé affecter d'une tendre pitié pour moi, et qu'elle désire avoir une description] Vous m'apprenez, Monsieur, par votre d^{ème} lettre, que des personnes distinguées par leur mérite et leur qualité, avoient été émues de pitié au récit de mes malheurs, et qu'elles vous ont témoigné un vif désir d'avoir de moi-même la relation exacte [bien] et détaillée [de mon évasion] tant de mon évasion de la Bastille [et] que de celles du donjon de Vincennes »... Latude retrace ici dans le détail ses évasions et leurs suites, le récit commençant en septembre 1749, lors de son transfert de la Bastille à Vincennes. Il évoque ses conditions de détention, qui iront en s'aggravant, à cause de la vindicte de Mme de Pompadour.*

On joint la copie d'époque d'une lettre du Contrôleur général CALONNE à la maréchale de Beauvau, 12 mai 1786, au sujet d'un secours versé à Mme LEGROS qui s'est sacrifiée pour secourir Latude (note du collectionneur Villenave) ; et la minute d'une lettre de PALLOY à Latude après la lecture de ses *Mémoires*, et lui envoyant « un plan de cette horrible Bastille » (26 janvier 1791 ; avec copie ancienne de la réponse de Latude, 6 février 1791.

29.

Généralité d'ALENÇON. 2 AFFICHES, *Alençon 1783-1784* ; grand in-fol., vignettes, lettrine (petit trou à la 1^{ère}).

250/300 €

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, portant nouveau Règlement sur le Roulage (en vue de faciliter l'approvisionnement et néanmoins protéger les routes). *Ordonnance du Roi, portant Amnistie générale, en faveur des Soldats, Cavaliers, Hussards, Dragons & Chasseurs, qui ont déserté des Troupes de Sa Majesté, avant le premier Janvier 1785* (réorganisation avant d'établir un nouvel ordre de peines).

On joint 9 imprimés du *Conseil général permanent & révolutionnaire du District d'Alençon* (1794), plus une feuille vierge à son en-tête avec grande vignette de Godard ; un bon de secours du Trésorier des Sanculottes montagnards d'Alençon (1794). Plus un dossier de manuscrits, notes, etc. d'Henri TOURNOÛER, archiviste-paléographe, président de la Société historique et archéologique de l'Orne.

30.

Jean-François GEORGEL (1731-1813) abbé, secrétaire du cardinal de Rohan qu'il défendit dans l'affaire du Collier, vicaire général de la Grande Aumônerie de France. 3 L.A.S., à M. Gaucherel ou François

BARTHÉLEMY, à Londres, et minute autographe d'une réponse de ce dernier, 1783-1785 ; 1 page in-fol. ou in-4 chaque.

500/700 €

Sur le cardinal de Rohan et l'affaire du Collier de la Reine.

5 janvier 1783, à M. Gaucherel. Il réitère son souhait de ne pas se mêler des affaires du prince de Guéméné [le cardinal de Rohan] : « je ne puis et ne dois [...] parler de votre créance à M. le Card^{al} »... 21 septembre 1785, à BARTHÉLEMY [alors secrétaire d'ambassade à Londres]. « M. Ramon de Carbonnières [conseiller intime du cardinal] [...] envoyé par M. le Card^{al} de Rohan à Londres vous est adressé par M. le Comte de Vergennes. Ce Ministre vous a déjà écrit sur l'objet de ce voyage »... Il prie de l'aider de tous les moyens possibles « pour se procurer les renseignements dont on a besoin dans ces malheureuses circonstances. Nous comptons infiniment sur votre zèle, ce sera servir utilement le Roy que d'éclairer sa justice dans une affaire qui est devenue majeure pour une illustre maison. M. le Card^{al} vous auroit écrit lui-même, si sa position le lui eut permis. M. de Carbonnières attaché à M. le Card^{al} a mérité sa confiance par son esprit, ses talens et ses sentimens »... 22 octobre 1785, au même. Recommandation du sieur Jackson, « brave anglois » au service du cardinal de Rohan : « il surveilloit le haras de Saverne. Ce prince qui connoit son attachement et son caractère froid et déterminé à cru qu'il pouvoit être utile à M. de Carbonnières. Il vous montrera ses instructions : M. le Cardinal vous demande vos bons offices et les secours de votre ministère pour diriger sa conduite »... Londres 27 octobre 1785. Minute de réponse de BARTHÉLEMY disant son plaisir de recevoir des nouvelles de Geor-gel, malgré les circonstances : « J'aurois éprouvé, M. une grande satisfaction si en remplissant mon devoir envers le ministre, j'avois pu être assés heureux pour donner à M. le Cardinal de Rohan des marques de mon respect et de mon zèle. Celui de M. de Carbonnières est au-dessus de tout éloge, ainsi que la conduite pleine de sagesse, d'activité et d'adresse qu'il tient ici »...

31.

Jean-François GEORGEL (1731-1813) abbé, secrétaire du cardinal de Rohan qu'il défendit dans l'affaire du Collier. L.A. signée en tête (à la 3^e personne), 10 septembre 1783, au lieutenant de police LENOIR ; 1 page in-4.

150/200 €

Il le prie, au nom du cardinal de ROHAN, de faire passer à la Bastille une note pour M. Marchand. « Il seroit interessant pour les arrangements a prendre avec le Roy d'avoir la reponse le plus promptement possible ». Suit l'autorisation autographe signée de LENOIR (5 lignes), autorisant le Gouverneur de la Bastille à communiquer cette note ; et 2 lignes autogr. du Major de la Bastille, de LOSME. *Anciennes collections de l'abbé Canal, puis André Saudemont (15-16 mars 1983, n° 103).*

32.

Louis-Alexandre, duc de LA ROCHEFOUCAULD D'ENVILLE (1743-1792) grand seigneur libéral, député de la noblesse de Paris aux États Généraux, il se rallia au Tiers État ; membre du directoire du département de Paris, il quitta Paris après le 10 août et fut massacré à Gisors. L.A., Paris 5 février 1784, à M. de VAUBLANC, maréchal de camp des armées du Roy à Beaune ; 1 page et quart in-4, adresse avec sceau de cire rouge aux armes.

300/400 €

Belle lettre amicale, littéraire et politique. Il s'acquittera cette semaine des commissions de son ami pour MM. FRANKLIN et de LA FAYETTE : il n'a pas encore pu porter au premier « votre seconde édition, à cause de la neige et des glaces qui ont interrompu la communication avec Passy, ainsi je la porterai entière et corrigée. Le Poème sur la Révolution Américaine est commencée par ROUCHER qui est un homme de génie mais peu doué de goût »... Grandes nouvelles de l'Inde, où SUFFREN a battu les Anglais à 15 vaisseaux contre 18...

On joint un certificat d'amnistie concernant la famille de LA ROCHEFOUCAULD, Nantes 13 prairial XI (2 juin 1803).

33.

Pierre-Nicolas PHILIPPEAUX (1756-1794) conventionnel (Sarthe), guillotiné avec Danton. 3 L.A.S., 1784-1794 ; 4 pages in-4.

300/400 €

Poissy 24 janvier 1784. Sa femme étant tombée malade, il a dû remettre son voyage à Paris ; il évoque une affaire judiciaire (jeune marié, il était alors avocat au présidial du Mans). – Paris 29 décembre 1789, au Président de l'Assemblée nationale : « Tous les bons citoyens

doivent concourir aux efforts sublimes de l'assemblée nationale pour le bonheur de la France ». Il propose un projet de législation civile, « fruit d'un grand nombre d'années de recherches et de méditations »... – 28 ventôse II (28 mars 1794), protestant contre l'arrestation de son imprimeur, « irréprochable sur son civisme et sa conduite révolutionnaire »...

On joint une émouvante l.a.s. de sa veuve à Mme Duplessis (mère de Lucile Desmoulins) ; plus une P.S. de Philippeaux, 18 brumaire II (8 novembre 1793, à en-tête de la *Convention nationale*).

34.

Philippe-Henri, marquis de SÉGUR (1724-1801) maréchal, ministre de la Guerre. P.S., Versailles 16 juillet 1785 ; vélin in-fol., bel encadrement gravé aux armes royales et des Ségur, et symboles guerriers, en-tête *Récompense militaire*.

120/150 €

Diplôme de récompense militaire pour le caporal Louis DUCRET, natif de Besançon, pour ses 27 années de service...

35.

Charles Gravier, comte de VERGENNES (1719-1787) diplomate, ministre des Affaires étrangères. L.S., Versailles 18 août 1785, à M. de LA TOUR D'AUVERGNE CORRET, Capitaine au Rég^t d'Angoumois ; 1 page petit in-4.

200/250 €

Au sujet d'un passeport pour l'Espagne. « Lorsque vous aurez obtenu de M. le M^l de SÉGUR la permission de vous absenter du Royaume », c'est avec plaisir qu'il lui enverra le passeport demandé pour son prochain voyage en Espagne...

36.

Armand-Marc, comte de MONTMORIN-SAINT-HÉREM (1745-1792) diplomate, ministre des Affaires étrangères de Louis XVI, massacré en septembre 1792 à la prison de l'Abbaye. L.A.S., Paris 29 novembre 1785 ; 1 page in-fol.

100/150 €

Au sujet du paiement du « bon du Roi relatif au remboursement de Monsieur MAHÉ DE LA BOURDONNOIS pour le canton dont il jouissoit dans la plaine de Chailli », d'un montant de 3 000 francs. **On joint** une gravure représentant le *Départ de Louis XVI* (fuite à Varennes).

37.

Joseph-Antoine-Joachim CERUTTI (1738-1792) jésuite, littérateur et journaliste, ami et collaborateur de Mirabeau, député de Paris à l'Assemblée législative. L.A.S., Paris 25 septembre 1786 ; 4 pages in-4.

300/400 €

Il évoque les mémoires de DUPATY (pour défendre trois habitants de Chaumont condamnés à la roue) que Cerutti lui avait conseillé d'abrégé ; il en a produit un second plus long encore ; mais le moment est critique : « Le parlement de Paris se croit injurié. Le garde des sceaux se croit inculpé »... Puis **sur l'affaire du Collier de la Reine** : « Le C^{al} de ROHAN a changé de lieu d'exil. Il est retiré dans une abbaye voisine de Tours. Son Heros, M^r de CAGLIOSTRO, va essayer, dit-on, de nouveaux outrages. On a decouvert dans les registres de la police qu'il étoit déjà venu à Paris il y a quinze à vingt ans sous le nom de BALSAMO et qu'il vendait de l'orvietan sur le pont-neuf avec sa femme qui lui fut enlevée et ensuite rendue. Aucune religion n'a eu autant de misteres que la vie de cet aventurier »...

38.

François BARBÉ-MARBOIS (1745-1837) ministre et administrateur. L.A.S., Port-au-Prince 15 octobre 1786 ; 1 page in-4 (cachet de la collection Crawford).

100/150 €

Il n'a pas oublié que son correspondant prend beaucoup d'intérêt à M. Descars et à M. Pinet. « Je demande aujourd'hui le brevet d'Écrivain principal pour l'un et pour l'autre. Je vous prie de vouloir bien le faire connoître à M^r le vicomte de Mailly afin qu'il joigne ses efforts aux vôtres en faveur de M^r Descars. M^r de Vaires et M^r Pinet pourront ainsi réunir leur interet au vôtre pour la seconde demande que je fais au ministre. Le succès de mes demandes me sera doublement agréable puisque vous y prenés intérêt »...

39.

BERRY. P.A.S par PAGE « ancien Directeur des Forges », octobre

1786, aux « Administrateurs de la Province de Berry assemblés à Bourges » ; 3 pages et quart in-fol.

100/150 €

Au sujet d'un projet de création d'une manufacture de faïences dans sa terre de Vereaux près de Sancoins, à l'instar de celle de Nevers : « Quelques terres glaises de mon sol, qui à l'inspection me parurent propre à un dessein, m'en firent naître l'idée. J'en envoyais trois espèces à un ouvrier en faïence de Nevers. L'essai qu'il en fit répondit à mes espérances »... Etc.

40.

Jeanne Bécu, comtesse DU BARRY (1743-1793) maîtresse de Louis XV. P.S. avec apostille autographe (apostille et signature biffées), Louveciennes 22 janvier 1787 ; 1 page oblong in-8.

150/200 €

Billet à ordre : « Le premier may je paierai à M. Pême la somme de mille livres, à compte de son mémoire, sauve le règlement qui en serait fait »... La comtesse Du Barry a ajouté : « approuvé l'écriture cy-dessus – bon pour 1000^l ». Le billet a été endossé par le bénéficiaire Pesme en faveur de Mme La Rivière le 30 janvier 1787, et acquitté par celle-ci ; la signature de Mme du Barry a alors été biffée.

41.

Bernard-René Jourdan de LAUNEY (1710-1789) gouverneur de la Bastille, massacré le 14 juillet. 2 P.S. « Launey » avec le mot « reçu » autographe, 1787-1788 ; demi-page in-4 chaque.

500/700 €

Pièce financière indiquant la recette et la dépense pour le 4^e quartier 1787 et pour le 1^{er} quartier 1788, apostillée et signée par les autres officiers de la Bastille : du PUGET, de LOSME, de MIRAY.

On joint la pièce du 2^e quartier 1787, signée seulement par les trois officiers.

Ancienne collection André Saudemont (15-16 mars 1983, n° 262).

42.

LOUIS XVIII (1755-1824) Roi de France. L.A.S. « Louis Stanislas Xavier », Versailles, 20 janvier 1788, à sa cousine la duchesse de TONNERRE ; ¾ page petit in-4, adresse avec cachet de cire rouge à ses armes.

400/500 €

Lettre du comte de Provence, comme grand-maître de l'ordre de Saint-Lazare. Il veut bien placer le fils de la duchesse « dans l'Ordre de S' Lazare, un nom comme le sien ne peut qu'honorer l'ordre » ; mais il ne peut promettre de le nommer au premier chapitre ; il a d'autres engagements : « il faut bien que j'attende qu'il y ait assez de places vacantes pour les satisfaire tous »...

43.

LOUIS XVI (1754-1793) Roi de France. APOSTILLE autographe de 18 lignes en tête d'une L.A.S. à lui adressée par Louis-Joseph-François de Bourbonprince de CONTI (1734-1814), Paris 5 mai 1788 ; 2 pages in-fol.

1 500/1 800 €

Importante lettre lors du conflit avec le Parlement. Le Prince de CONTI, qui avait soutenu, seul parmi les Princes de sang, la politique de Louis XV au temps de Maupeou, se montra toujours en opposition avec la politique libérale de Louis XVI ; la présente lettre, écrite le jour même de la fameuse délibération du Parlement de Paris tendant à limiter les droits du souverain, montre que le Prince tenait à rester en dehors du conflit : « Votre Majesté sait que je ne me mesle, ni ne veux me mesler de rien, on ne peut pas me reprocher d'intriguer, je ne désire autre chose que d'achever mes vieux jours tranquillement et je vois avec douleur, que je n'y parviendrai pas, si Votre Majesté n'a la bonté de me dispenser de toutes les occasions qui pourront troubler mon repos. C'est donc la grâce que je demande, Sire. Il existe aujourd'hui assés de princes de votre sang, pour vous faire cortège, je suis vieux, je fais le service depuis quarante ans, et j'ose dire que mon attachement à votre personne, et mon respect pour vos volontés, doivent m'obtenir de votre Majesté, cette marque de bonté. Souffrés donc, Sire, que je vous la demande, et que je vive et meure tranquillement, en faisant des vœux pour Votre Majesté et le bien de l'État »...

Louis XVI a répondu, dans le coin supérieur droit de la lettre : « Je vous avouerai mon Cousin que j'ai été étonné de la lettre que je reçois de vous, le motif de votre tranquillité n'en est pas un valable dans le moment actuel, de qui dois-je attendre plus d'exemples d'attachement

dans toutes les occasions que des Princes de mon Sang, leur interest personnel est toujours lié avec le mien, vousmesme mon Cousin vous en avez donné une preuve éclatante lorsque vous restates seul des Princes avec le feu Roy [au moment des édits de Maupeou]. Ce que je desire est le bien general de mes Sujets, et je crois en avoir toujours donné assez de preuves pour qu'on puisse y compter, ainsi mon Cousin ne vous laissez pas aller à des craintes chimeriques que des malintentionnés peuvent rependre ; cooperez au bien et à l'ordre que je suis résolu d'établir, et vous pouvez estre sur que vostre tranquillité n'en sera pas troublée »... [Dans la nuit du 5 au 6 mai, Louis XVI exilera le Parlement et les opposants.]

44.

Louis THIROUX DE CROSNE (1736-1794) dernier lieutenant général de police, il fut guillotiné. 2 L.S., Paris 29 juillet 1788, au Gouverneur de la Bastille, Bernard de LAUNEY ; 1 page in-4 chaque.

250/300 €

Instructions au sujet des Bretons détenus à la Bastille. – « D'après l'observation [...] que plusieurs de MM les Gentilshommes Bretons détenus à la Bastille ne soupent point, et qu'il seroit plus agréable pour tous de diner ensemble que d'y souper je prendrai sur moi de changer les ordres qui ont été donnés et je vous prie en conséquence de vouloir bien les faire diner ensemble au nombre de trois »... – Le Roi consent, relativement à la santé de M. Trémergat, à ce que Mme de Trémergat et Mme de Goyon aillent le voir à la Bastille. *Ancienne collection Alain Taillade (28 mars 1985, n° 61, son cachet encre).*

45.

Louis-Marthe de GOUY D'ARSY (1753-guillotiné 1794) lieutenant général en Vexin, député de la colonie de Saint-Domingue aux États généraux. L.A.S., Paris 8 septembre 1788 ; 2 pages in-4.

250/300 €

Au sujet de l'envoi pour M. d'Augy d'une caisse contenant des papiers intéressants, qu'il faut lui faire suivre de la façon la plus rapide et la plus sûre au Cap français, à Saint-Domingue...

On joint une copie conforme, signée par l'archiviste CAMUS (27 floral X ; 4 p. in-fol., sceau sous papier), d'extraits de la dénonciation du comte de LA LUZERNE par Gouy d'Artsy au nom de la députation de Saint-Domingue en décembre 1789 ; plus sa rare brochure imprimée *Confession d'un Député dans ses derniers moments ; ou Liste des péchés politiques de Louis-Marthe de Gouy, dénoncés à la Tribune de l'Assemblée Nationale, par plusieurs honorables calomnieux ; avoués, imprimé, publiés et distribués par le coupable*, 15 septembre 1791 (47 p. in-8, avec envoi « De la part de l'auteur »).

46.

BASTILLE. P.S. par une douzaine d'officiers dont le marquis de LAUNEY, 20 septembre 1788 ; 2 pages in-fol.

500/600 €

« Etat des recettes et depenses pour les secondes nouvelles boutiques sur les fossés de la Bastille », pour le premier semestre de 1788, avec le comte détaillé des loyers payés pour les boutiques 14 à 29, par de petits artisans et commerçants (brossier, fripier, épicier, chaudronnier, tourneur, doreur, serrurier, sellier, limonadier, aubergiste, etc.), avec le compte des dépenses pour les travaux effectués..

47.

Hippolyte-Jean-René, marquis de TOULONGEON (1739-1794) général de cavalerie, député de la noblesse du bailliage d'Amont en Franche-Comté aux États Généraux, il émigra. L.A.S., Vienne, 1^{er} octobre [1788] ; 2 pages et demie in-4 (qqz petits trous).

150/200 €

Le projet de son correspondant « amenera surement encore quelques difficultés il faut s'attendre que tous les articles ne seront pas *accordés* mais ceci est une œuvre où il faut du courage et jusques à present il ne faut pas se plaindre des obstacles, si la Revolution s'opere comme je le crois il n'y aura pas d'exemple dans l'histoire d'un semblable evenement sans coup ferir [...] Voila deciderment les etats g[éné]raux au mois de janvier, vous devez en etre par la raison ou le raisonnement mais ne negligez pas ce que la prudence humaine exige, vous etes annoncé par vos écrits et en arrivant là vous y trouverez des connaissances toutes faites. Je vous engage donc a venir à Paris le plutot possible [...] Notre assemblée de Franche Comté s'est tenue le 10 un peu tardive, environ 150 gentihommes 5 sont députés, c'est arriver après la bataille, mais enfin... »...

48.

Jean-Baptiste de ROCHAMBEAU (1725-1807) maréchal de France, héros de la Guerre d'Indépendance américaine. L.A.S., Versailles 9 novembre 1788 ; ¼ page in-4 (portrait joint).

300/400 €

« Le Roy ayant supprimé la place de commandant du château de St Omer, et le major de cette place ayant demandé que les émolumens fussent réunis à sa majorité, il me paroît juste qu'ils le soient à tout l'état-major de cette place depuis le lieutenant de roy jusqu'au dernier sous aide-major, et partagés au marc la livre de leurs droits conformément aux ordonnances ».

49.

Charles-Alexis Brulart de SILLERY, comte de GENLIS (1737-1793) maréchal de camp, député de la noblesse du bailliage de Reims aux États Généraux, conventionnel (Somme), guillotiné avec les Girondins. L.A.S., à M. Mitoux ; 3 pages in-8.

150/200 €

Sur ses affaires à Paris, concernant notamment le commerce du vin de Champagne. Il prie Mitoux de lui faire « un relevé exact de tout le vin que vous m'avez envoyé depuis un an. J'ai perdu mon livre. [...] Vous enverrez 300 bouteilles de vin à Mr Hazon en son Hotel rue Ste-Anne »... Il a besoin de rentrées d'argent, et demande, lorsqu'il vendra le vin rouge, de s'arranger avec les marchands pour le prix afin qu'il puisse toucher l'argent dont il aura besoin pour son voyage aux eaux où il ira certainement cette année... « Mr le Curé est un imbécile de quitter sa place. Avant 5 ans d'ici il eut été à l'abri de tout et dans son pays »...

50.

Antoine-Joseph RAUP DE BAPTESTIN (1747-1827) publiciste. 2 L.A.S., Paris 2 janvier 1789 et 12 septembre 1791, au comte de THORENC ; 3 et 2 pages petit in-4.

400/500 €

1789. À la veille de la réunion des États-Généraux « Les français vont être à portée de juger les vrais sentimens du bon Monarque qui les gouverne ; et je ne doute pas que les États généraux ne trouvent les moyens de régénérer la Nation ; il n'en est point sans doute, qui ait de plus grandes ressources ; il n'en est point qui possède plus de lumières ; il n'en est point non plus qui ait un attachement plus constant pour ses augustes maîtres ; et le Roy ne voulant que le bonheur de son Peuple, il est impossible que cette réunion [...] ne devienne la base de la félicité publique. Tout dépend de l'esprit qui animera les membres de chaque ordre, et tout semble faire espérer qu'ils travailleront de concert au bien general de la Patrie »...

1791. « Nous touchons à un moment bien intéressant ; c'est celui où le Roi va faire connoître sa resolution sur la constitution qu'on lui propose d'accepter ; sa réponse, quelle quelle soit, doit apporter un changement à l'état actuel des choses, qui ne peut absolument pas subsister tel qu'il est en ce moment »...

51.

Joseph, comte de PUISAYE (1755-1827) chef royaliste ; il organisa le débarquement de Quiberon. L.A.S., Paris 28 mars 1789, à M. Desgarets ; 2 pages in-4.

300/400 €

Convocation des États généraux dans le Perche. Les habitants de Mortagne ont finalement accepté de se rendre à « Bellême .au jour indiqué pour la Convocation, mais je ne puis désapprouver leurs protestations ». Il demande qu'il soit permis du moins à M. Berthereau, lieutenant général de Mortagne, « d'aller à Bellême et d'y siéger à côté du grand Bailli dont il est le lieutenant. Ceci est une bien légère satisfaction »...

52.

Anthelme BRILLAT-SAVARIN (1755-1826) magistrat et gastronome, auteur de la *Physiologie du goût*. L.A.S. « Brillat-Savarin fils », Versailles lundi [fin avril 1789], à M. GAUDET, « premier syndiq de la province du Bugey » à Belley ; 3 pages ½ in-8, adresse et marque postale (petite déchirure par bris de cachet ; *cachet encre de la collection Louis Leguay*).

700/800 €

Intéressante lettre comme député du Bugey dans l'attente de l'ouverture des États-Généraux. Prévüe le 27 avril, Louis XVI l'a renvoyée au 4 mai : « ce delay était absolument indispensable soit parce

que la sâle et les autres préparatifs ne sont pas achevés, soit parce que plusieurs provinces n'ont pas encor nommé leurs députés, Paris entrautes [...] Cependant le plus grand nombre des députés est arrivé, on ne voit pas autre chose dans les rues de Versailles »... NECKER a « donné audience à Versailles à cinq heures ; j'y ai été mais il n'a fait que paraître, s'est entretenu avec deux ou trois personnes un instant et s'est retiré ». On s'attend à la mort de l'Empereur d'Allemagne [frère de Marie-Antoinette]. Il en va de même du DAUPHIN qui « est agonisant d'une maladie de langueur [il meurt le 4 juin]. Le duc de Normandie est [...] d'une très mauvaise santé de manière qu'il est à craindre que le Roi ne reste sans enfants mâles. Le pain est fort cher quatre livres coutent quinze sols, et on craint à tout moment une sedition ». Il dénonce la cherté des logements proposés par la Municipalité aux députés venus pour les États-Généraux « ce qui me fait dire qu'il y a une friponnerie là-dessous »... *Ancienne collection Patrice Hennessy (1958, n° 5)*.

53.

Adrien LAMOURETTE (1742-guillotiné 1794) prêtre, évêque constitutionnel de Lyon, député à l'Assemblée législative où il proposa en juillet 1792 le fameux appel à la concorde appelé « Baiser Lamourette ». P.S. avec apostille autographe, Paris 12 mai 1789 ; 2 pages et demie in-4.

250/300 €

Transaction entre Lamourette, « pretre docteur en theologie directeur de l'abbaye de

Ste Perinne de Chaillot », et l'imprimeur Claude SIMON pour régler leur différend. Lamourette abandonne à Simon tous les exemplaires de ses deux ouvrages *Pensées sur la philosophie de l'incrédulité et Considérations sur la vie religieuse*. **Rare**.

54.

Jean-Henri VOULLAND (1751-1801) député du Tiers de la sénéschaussée de Nîmes et Beaucaire aux États généraux, conventionnel (Gard), membre du Comité de Sûreté générale. 17 L.A. (une signée de son paraphe), Versailles mai-août 1789, à son oncle ; 180 pages in-4 (fentes au pli à une lettre).

4 000/5 000 €

Remarquable correspondance politique, véritable chronique des États généraux. Nous ne pouvons donner ici qu'un rapide aperçu, illustré de quelques citations, de ces lettres longues (12 à 16 pages parfois), remplies d'une petite écriture serrée mais très lisible.

La première lettre (6 mai) raconte la procession, sous un soleil ardent, « pendant plus de deux heures d'une marche très lente », puis l'ouverture des États, dans la salle des Menus, les députés étant convoqués à sept heures du matin, « apellés par baillages, et introduits par les grands maîtres de cérémonie : « rien n'étoit plus brillant que le premier coup d'œil de cette magnifique salle ; à droite et à gauche on avoit pratiqué des tribunes divisées par des colonnes, où l'on avoit élevé des gradins sur lesquels étoient placées les personnes qui avoient obtenu des billets d'entrée [...] Au fond de la salle, et sur une espèce de tribune qu'on avoit fermé, étoit placé le trone du Roy, à sa gauche étoit un fauteuil à bras, destiné pour la Reine ; le clergé étoit à droite, la Noblesse à gauche, et le tiers état en face ». Le Roi arriva à midi et demi, « tout le monde se lève en criant à tue tête, Vive le Roy, vive notre bon Roy ». Il « prononça d'une voix ferme et sonore son discours où les vrais sentimens de son cœur parvenoit exprimés avec énergie », très applaudi et acclamé. Après le discours du garde des sceaux, Necker « a parlé trois heures, ou par luy meme, ou par le ministère d'un secrétaire ». Voulland résume son discours, sur l'état financier de la France... Puis c'est la première séance : les députés se rendent dans la salle, pour apprendre que « les deux ordres privilégiés étoient enfermés chacun dans leur chambre » ; débat sur la réunion des ordres, soutenue par Malouet, Mounier et Mirabeau...

La lettre suivante donne un journal détaillé des séances du 7 au 19 mai, avec notamment les interventions de Rabaut Saint-Étienne et Le Chapelier. Une autre lettre donne le journal des séances du 26 au 30 mai, où interviennent notamment Mounier et Target ; ce dernier se rend chez les gens du clergé « pour les adjurer au nom du Dieu de paix, et au nom de l'intérêt national de se réunir aux communes pour le bien général ». Projet d'adresse au Roi par Le Chapelier ; rejet d'une motion de Mirabeau. La 5^e lettre donne le journal des séances du 1^{er} au 7 juin ; Dupont [de Nemours] est chargé du procès-verbal des conférences ; intervention de Malouet au sujet du vote par tête ; élection de Bailly comme doyen ; mort du Dauphin... Le 10 juin, « à dix heures du soir au sortir de l'assemblée », Voulland rapporte l'intervention de Sieyès et sa « sommation » aux deux autres ordres de se réunir au Tiers, et les dis-

cussions qui suivirent. Le 12, il rapporte la réponse du clergé, et celle de la noblesse, « courte et sottise ». Le 14, il annonce que six curés, dont le S^r Grégoire, sont venus s'unir à eux. La lettre du 17 relate dans le détail les débats sur la constitution de l'assemblée des Communes, avec les motions de Sieyès, Mounier et Mirabeau sur sa dénomination, pour finalement adopter celle de Legrand « de se constituer tout bonnement et sans circonlocution *Assemblée nationale* », adoptée dans « la joie la plus pure et la plus patriotique », et acclamée aux cris de « *Vive le Roy, vive la nation, vive nos dignes représentants* ». Le 18, Voulland copie le « premier arrêté pris par l'assemblée nationale immédiatement après sa constitution ».

Le 22 juin, les députés trouvent la salle des États fermée ; ils vont siéger dans l'église Saint-Louis ; de nombreux membres du clergé se joignent à eux. Le 23, récit de la séance royale ; le discours du Roi, d'une voix « fort affaiblie, et comme entrecoupée de sanglots qu'il tachoit d'étouffer », émeut Voulland : « j'aurais bien voulu pouvoir applaudir, mais il avoit été décidé la veille qu'on garderoit un silence d'inquiétude ; lorsque le Roi paroitroit, un silence de respect pendant tout le temps qu'il parleroit, et un silence de dignité, qui feroit présager l'improbation, lorsqu'il auroit fini son discours ; jamais projet n'a été mieux exécuté ». Le Roi ayant ordonné aux trois ordres de se séparer, et cassé les arrêtés du Tiers, M. de Brézé a commencé à faire démonter la salle ; interventions de Camus et Rabaut Saint-Étienne (il n'est pas question de Mirabeau) ; mouvements autour des rumeurs de démission de Necker. Le 27 juin, les trois ordres se réunissent enfin ; liesse populaire ; le Roi se montre au balcon avec sa famille ; spectacle attendrissant de la Reine avec ses enfants ; illumination générale ; « le Peuple qui étoit à la porte nous a fort applaudi et s'est mis à crier *Vive les députés des communes*, les Poissardes ont voulu nous embrasser, nous les avons laissé faire, j'ai eu trois embrassades pour ma part »...

Journal détaillé des séances du 30 juin au 5 juillet ; récit de la manifestation des Gardes françoises, et de l'arrestation de plusieurs pour insubordination, puis leur délivrance de la prison de l'Abbaye par le peuple.

En haut de sa lettre du 15 juillet, Voulland a inscrit : « *Vive le Roy et sa fidelle nation* ». Il relate le renvoi de Necker, le « nouveau Sully de la France ; les troubles de la capitale ; la venue du Roi avec ses frères à l'Assemblée, témoignages d'amour à la Reine et ses enfants ; des députés partent à Paris pour y ramener le calme... Le 21, Voulland rend compte du rappel de Necker ; il raconte la visite du Roi à Paris ; l'assassinat de Foulon et Berthier...

Le 1^{er} août, « on a traité la discussion des droits de l'homme et du citoyen ; mais il n'a pas encore été décidé si la déclaration des uns et des autres ne sera pas la préface de notre constitution »... La dernière lettre (11 août au matin) commence par relater la nuit du 4 août : « nous avons renversé et annéanti dans une seule nuit le triple despotisme féodal, aristocratique & judiciaire ; après une telle victoire nous devons marcher d'un pas redoublé à la constitution »... ; le 7, on commence la discussion de l'« emprunt *national et patriotique* »... Etc.

On joint une L.A.S. au même, 12 pluviôse IX (1^{er} février 1801 ; 3 p. in-4), dernière lettre pathétique sur son état de santé quelque jours avant sa mort (23 février), qui s'achève ainsi : « *Vive la République*, qui me compte encore au petit nombre de ses fondateurs qui restent »... Plus une copie ancienne de cette correspondance ; et 2 imprimés sur la convocation des États-Généraux (1788-1789).

55.

Joseph-Antoine-Joachim CERUTTI (1738-1792) jésuite, littérateur et journaliste, ami et collaborateur de Mirabeau, député de Paris à l'Assemblée législative. L.A.S., [mai ? 1789], à la rédaction d'un journal ; 4 pages in-4.

250/300 €

Appel à la justice. Le journal ayant « l'humanité d'accueillir toutes les plaintes raisonnables », il lui confie sa réclamation : « Depuis sept ans, je sollicite le jugement d'un procès d'où dépend toute ma fortune et celle de mes enfants ». Il a acheté une terre dont il n'a pas « retiré encore un sol de revenu » à cause d'une formalité oubliée dans le contrat. Il va de tribunal en tribunal, les juges changent, les troubles publics suspendent le jugement, et voilà qu'au moment où il pensait que son procès allait enfin se terminer, son avocat est élu député pour le Tiers-État, le rapporteur député pour le Clergé et un conseiller à la grand-chambre député pour la Noblesse : « Voilà ma terre qui m'échappe encore pour longtemps [...] voilà ma famille qui est moins philosophe et moins patriote que moi, et qui par conséquent s'élève presque contre les États généraux et se revolte en quelque sorte contre le bien pu-

blic ». Il demande de « vouloir bien publier ma résignation, afin qu'elle serve d'exemple à tous les plaideurs qui seroient aussi infortunés que moi »...

56.

Louis-Léon-Félicité Brancas, duc de LAURAGUAIS (1733-1824) chimiste, philosophe et auteur dramatique. MANUSCRIT, *Lettre amicale à Monsieur Néker*, [mai ? 1789] ; cahier de 35 pages in-fol.

100/150 €

Bel éloge de NECKER, et réflexions politiques, notamment à propos de l'inégalité de la représentation entre les provinces aux États généraux, et sur les finances de la France. Il commence ainsi : « Mon ami, j'ai reçu le rapport que vous venez de faire au Conseil et qui vous a fait remporté la victoire ; je l'ai lu et relu avec transport. Quel éloquence ! quel fond de raison ! vous m'en voyez enchanté. J'y reconnois le vrai philosophe, le courageux novateur, l'homme franc et modeste, le grand ministre, le véritable ami de son roy ; point de faiblesse dans le stile, rien qui sente l'homme ambitieux, le courtisan, l'orgueilleux. [...] avec quelle facilité avec votre génie vous allez faire de cette gotique monarchie la plus superbe de toutes les républiques anciennes et modernes »...

57.

Mathieu-Guillaume VILLENAVE (1762-1846) journaliste, membre du Tribunal de Nantes, défenseur des Vendéens, il réunit une énorme collection d'autographes, en particulier sur la Révolution. MANUSCRIT autographe, 1789 ; 2 pages in-4.

400/500 €

Récit de sa journée du 14 juillet 1789. Parti à pied de la rue de Grenelle, il arrive au bac des Invalides, puis à la grille de Chaillot « sans autre rencontre que celle de deux ivrognes. » Il apprend d'un « concierge que la populace vouloit brûler la maison voisine, qui appartenoit à la ferme, [...] qu'il étoit un des 800 bourgeois convoqués pour patrouiller dans la paroisse de la Ville-l'évêque. Ces 800 citoyens avoient été se faire donner des armes à la ville » La veille, parti peu avant minuit, en berline escortée par des gens à cheval, il a vu à la Barrière, brûler des meubles « allumés en dehors des batimens » et a été arrêté par « par un groupe de 6 à 7 vagabonds dont un seul armé d'un long pal » ; après avoir répondu qu'ils étaient du tiers état et leur avoir donné un écu de 6 livres, ils ont pu continuer leur route. « Pour éviter le Boulevard de la porte S. Martin, nous avons été par Chaillot jusqu'à la porte de S Denys. Là, nous avons trouvé un petit camp de 8 ou 10 petites tentes, avec deux sentinelles du Régiment de Paris. La porte étoit gardée par une douzaine de soldats. Nous n'avons rencontré sur notre route que des cocardes vertes. Nous avons traversé Pantin où tout a paru tranquille et nous sommes arrivés au Rincin sur les dix heures du matin. »

58.

CHÂTEAU-THIERRY. 7 PS par MASSON, lieutenant-général du bailliage de Château-Thierry, 18 juillet 1789 ; 7 pages in-4 en partie imprimées.

100/120 €

Extraits de l'état et de la fixation de la Taxe des Députés à l'Assemblée du Bailliage de Château-Thierry, pour la nomination des députés aux États-Généraux. Chaque feuillet comprend la liste des députés désignés par sa paroisse, précise le nombre de jours employés à l'assemblée par chacun d'eux et fixe le montant de leur indemnisation, à raison de 3 livres par jours. Ces documents concernent les paroisses de Château-Thierry, Chézy-l'Abbaye, Condé-en-Brie, Connigis, Dampront, Étampes et Jaulgonne.

59.

Pierre-Joseph-Victor, baron de BESENVAL (1722-1794) général des Suisses au service de la France, commandant en juillet 1789 les troupes réunies autour de Paris. L.A.S., Versailles 20 juillet 1789, [au duc de La ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT] ; 4 pages in-4.

800/1 000 €

Rare et intéressante lettre écrite aux premiers jours de la Révolution, sur l'approvisionnement de Paris.

Il a obtenu l'autorisation de prolonger le séjour du régiment de Salis-Samade à Pontoise pour protéger la ville et les grains qui y sont... « un poste que j'avois mis à Brie, composé de 50 cravates avoit été obligé de l'abandonner par l'insurrection des habitans du lieu, qui après avoir sonné le tocsin, s'étoient porté en foule contre cette troupe ». Besenval

crain « toujours dans ces sortes d'aventures, la vivacité de quelque officier, ou de quelque cavalier, qui malgré les ordres précis que j'ai donné pourroit occasionner des effusions de sang. Depuis plusieurs jours la même insurrection s'est manifestée à un poste de 100 chasseurs que j'avois à Montléry, et je viens d'envoyer ordre à ce poste de se replier sur Nauphle, Chevreuse, Houdan et Dreux, ou j'ai dispersé le reste du Reg^t des chasseurs de Lorraine. J'en ai fait de même pour un poste que j'avois à Corbeil de ces chasseurs, ou j'ai appris que M. de LA FAIETTE avoit envolé un détachement de la milice bourgeoise de Paris. Je ne puis qu'applaudir à ce que les postes autour et apporté de la ville soient gardés par sa milice bourgeoise [...] J'ai appris avec satisfaction que M. de la Fayette avoit fait occuper le Pecq, Chatou, et Poissy, rien n'étoit si important pour assurer la subsistance de Paris [...] On ignore peut être une chose très intéressante, dont l'amour que j'ai pour le bien public m'oblige de vous instruire, c'est que M. NEKER a fait il y a déjà du tems, la proposition de faire venir par terre des grains de Marseille »... Besenval expose les mesures à prendre pour escorter ces convois...

Ancienne collection André Saudemont (15-16 mars 1983, n° 367).

60.

Bertrand BARÈRE DE VIEUZAC (1755-1841) conventionnel (Hautes-Pyrénées). CARNET autographe signé, 21-30 juillet 1789 ; 90 pages in-8 plus notes sur les contreplats, couverture de parchemin de réemploi avec titre et note autographes.

1 500/2 000 €

Notes prises sur le vif aux séances de l'Assemblée Nationale Constituante.

Le document est titré sur la couverture : « Cahier des séances de l'ass^e Cons^e rédigé par M. De Barère de Vieuzac pour son journal *Le Point du jour* », et au dos, la précision : « 3^{ème} cahier de l'assemblée nationale commencé le 21 juillet 1789 fini le 30 ». Barère y recueille des éléments d'interventions de députés et quelques faits divers. *Du mercredi 21. Dans l'église S^t Louis.* « M. Grég. [l'abbé GRÉGOIRE] a lu le pr. verbal du 18. La dép^{on} de Paris s'est ass^{ée} pour aviser aux moyens de secourir les hom. malheureux du fauxbourg S^t Antoine »... Il est question de l'assassinat par la foule du « malheureux Sauvage », d'adresses de diverses villes, de la carence de pain, blé et farines... *Du jeudi 22 juillet. Dans la salle ordinaire.* M. de MIRABEAU : « La situation de la capitale ordonne à votre prudence des démarches de paix. J'y ai passé deux jours ; je me suis rendu dans le district de mon domicile. Une foule de contes y fermentent à la fois », notamment sur « la dissension entre les districts et les électeurs. Les dist. ont senti qu'ils devaient une rec. aux sentinelles du bien public qui avaient saisi les rennes de lad^{on} de Paris par zèle, mais ils ont reconnu que tout pouvoir qui n'avait pas l'approb. générale ne devait pas durer. – Ils parlent de l'espèce de caractère que vous leur avez donné en les admettant. Ils n'ont pas senti que cette ass^{ée} qui doit de la bienveillance à toute la collection d'individus, et que nous devons des égards à la lélite de nos commettans »... Commentaire sur les diverses assemblées des électeurs, et proposition de délibérer sur la manière d'exercer une grande influence, de faire marcher ensemble les divers districts... Intervention de LALLY-TOLLENDAL, qui a reçu la visite d'un jeune homme le suppliant de sauver la nation après avoir « passé 15 ans à défendre votre père »... MIRABEAU, ému, répond : « Le seul moyen de contenir le peuple, est le plan permanent que la bourgeoisie établira. – Avant-hier moins de ferm. à Paris qu'hier – le seul bruit de proclamation a fait un mauvais effet. Il est dans le cœur humain qu'un homme armé se reg. comme une puissance – il faut donc réunir les p^{ces} à une p^{ce} légale & ordonnée – l'autorité ne peut se faire entendre – il faut négotier »... Un curé : « Le remède a tant de maux : dans les hameaux où les hommes ont à peine du pain. – Un moyen général c'est l'intervention des curés. La religion pourra tranquilliser les peuples »... BARNAVE : « Faire la constitution, et assurer la lib. & la sûreté personnelle – objet principal. [...] Je m'afflige des ass. arrivés à Paris – que sont-ils à côté du salut d'une gr. nation – quels sont les hommes qu'on a perdus ? Le sang qui vient de se répandre était-il si pur... Il ne faut pas nous attendrir : combien de citoyens sont morts au pied de la Bastille, voila ceux qu'il faut pleurer »... De GOUY : « Les tr. effrayants ont repris. C'étaient hors de la Bastille des sacrifices à la liberté : on a dit à l'hôtel de ville *nous vous portons la paix et nous vous la demandons.* – Il n'est pas venu de nouveaux ennemis ; il n'y a rien. Des danses ont précédé les têtes sanglantes : ce tableau est au-dessous de la vérité. On a porté la tête d'un beau-père sous les yeux d'un gendre : c'est un gr. malh. pour l'humanité. C'est un gr. mal politique.

Que doit-on penser de ces scènes horribles : (69 noms) »... Etc.

Une note sur le contreplat indique : « Le jeudi 22 juillet on a tranché la tête à M^r Foulon on l'a promenée sur une pique & l'on a traîné son corps dans les rues de la ville. Le même jour on a pendu M^r Berthier de Sauvigni intend^t de Paris : le peuple dans sa fureur cruelle, a éventré le cadavre et l'a traîné dans les rues »...

On relève dans ces notes bien d'autres noms : le cardinal de Rohan, Saint-Priest, Necker, M. de Lévis, Malouet, Legrand, Virieu, Camus, Mounier, Volney, Desmeuniers, Reubell, Crillon, Hébrard, Saint-Fargeau, Montmorency, Dubois de Crancé, Tronchet, l'abbé de Montesquiou, Dupont de Nemours, Guillotin, Garat, Brûlard de Genlis de Sillery, Target, Clermont-Tonnerre, La Rochefoucauld, Talleyrand, Lanjuinais, etc.

61.

Louis-Marie, vicomte de NOAILLES (1756-1804) député aux États-Généraux, un des promoteurs de la nuit du 4 août, général, il mourut dans l'expédition de Saint-Domingue. L.A.S., 25 août 1789 ; demi-page in-4.

300/400 €

[Après avoir fait abolir le 4 août les droits féodaux et les privilèges, et le 19 août les titres nobiliaires et les livrées, Noailles se préoccupe de l'hostilité de l'Étranger et des moyens de défense] ... « Dans le moment de crise ou nous sommes il faut savoir prendre son parti il n'y a aucune force dans le Ministère et aucun moyen d'action ou d'exécution que l'Assemblée Nationale puisse employer. Le peuple a fait la révolution, le peuple veut en jouir et nous n'avons à lui offrir qu'une surcharge d'impôt. Si l'Assemblée Nationale n'eût pas pris le parti auquel elle s'est déterminée, toutes les propriétés eussent été détruites. Voila le peuple tranquille pour quelques tems c'est à nous qu'il appartient d'agir de créer une force militaire et c'est aussi ce qui nous occupe »...

62.

Stanislas, comte de CLERMONT-TONNERRE (1757-1792) colonel, député de la Noblesse de Paris à la Constituante, massacré au 10 août. L.S., comme Président de l'Assemblée nationale, Versailles 27 août 1789, à M. Guys, consul de France à Cagliari en Sardaigne ; demi-page in-fol.

100/150 €

Depuis sa lettre de juillet, « les événements se sont succédés plus vite que les jours ; j'espère que, dans le cahos des circonstances, il s'en trouvera quelqu'une qui me mettra à même de solliciter votre rappel du Rocher auquel vous ont attaché les circonstances antérieures »...

63.

Marie-Joseph de LAFAYETTE (1757-1834) général et homme politique. P.S., cosignée par Jean-Sylvain BAILLY, Maire de Paris, 1^{er} septembre 1789 ; 1 page in-fol. en partie imprimée, vignette aux armes de Paris avec symbole guerriers, cachet de cire rouge de la Garde-Nationale-Parisienne.

300/400 €

Lettre-brevet de décoration de la Médaille en or accordée aux Gardes-Françaises « en reconnaissance des services signalés, rendus à la Cause Publique », et en « témoignage durable de leur bravoure & de leur Patriotisme », pour Jean-François Chantre.

64.

Claude FAUCHET (1744-1793) prêtre et prédicateur du Roi, il s'enthousiasma pour la Révolution ; évêque constitutionnel du Calvados, député à la Législative, conventionnel (Calvados), condamné avec les Girondins et guillotiné. L.A.S., 2 octobre 1789, à Bernardin de SAINT-PIERRE ; 1 page in-4.

400/500 €

Belle lettre remerciant de l'envoi des Vœux d'un solitaire. « Les vœux d'un solitaire [...] sont ceux d'un amant de la nature, de la patrie et de la vertu. Je ne vous rendrai jamais par mes ouvrages le plaisir que vous me donnés par les vôtres ». Il lui envoie son dernier discours : « Je demande la sanction nationale pour consommer la législation. Je crois que la nation seule peut savoir si ses représentants ont exprimé sa volonté ». C'est sur ce seul point qu'il s'écarte des vues de son correspondant, « sans m'écarter jamais de vos intentions et de vos sentiments qui tendent tous au bien public et au bonheur de la France. [...] Je vous embrasse et vous aime de tout mon cœur. Vous été le premier des écrivains français »...

On joint une P.S., cosignée par le comte de MIROMÉNIL (qui a écrit), 3

août 1789 (à en-tête *Assemblée des Représentants de la Commune de Paris, Comité de Police*) ; plus une p.s. par Gustave DOULCET, « Extrait du Procès-verbal des séances de l'Assemblée électorale du Dép^t du Calvados », 11 septembre 1792, élisant l'évêque du Calvados Claude Fauchet député du Calvados à la Convention Nationale (cachet de cire rouge) ; et 10 imprimés, 4 mars-30 septembre 1790, lettres et extraits des délibérations de l'*Assemblée des Représentants de la Commune*, sous la présidence de Fauchet...

65.

Jean-Baptiste BOYER-FONFRÈDE (1765-1793) conventionnel (Gironde), guillotiné avec les Girondins. L.A.S., [Bordeaux 1789 ?] ; demi-page, à la suite d'une L.A.S. de son ami Alexis BAOUR ; en tout 3 pages in-8, adresse.

100/150 €

BAOUR l'avertit d'une réunion, qu'il propose à Boyer-Fonfrède d'héberger chez lui : « vos appartements du bas sont vastes et commodes ». Il dresse la liste des invités : ce Comité se compose de 11 personnes, dont certains feront députés à l'Assemblée nationale : Journu, Aubert, Nairac, Sers, Ducos [beau-frère de Boyer-Fonfrède, Conventionnel guillotiné en même temps que lui le 31 octobre 1793], etc. Boyer n'ayant pas le temps de s'occuper de l'impression de billets d'invitation, adresse cette lettre à un tiers pour qu'il s'en charge, en indiquant de préciser qu'il sera prêt à les recevoir à six heures « pour y discuter en Comité privé le projet présenté à l'assemblée par M. RIQUETI l'aîné »...

66.

Journées d'OCTOBRE 1789. Pièce manuscrite émanant du *Service des Voitures de la Cour, Bureau de Versailles, Versailles* [octobre 1789] ; 1 page in-fol.

200/250 €

Curieux document. « État des voitures fournies *gratis*, de Versailles à Paris, aux Poissardes et autres femmes de Paris, qui sont venues s'en emparer d'autorité la nuit du 5 au 6 octobre 1789, disant que le Roy et Messieurs les Députés de l'Assemblée Nationale leur avoient donné l'ordre de se faire voiturer sans payer ». Suit l'état des voitures fournies avec le nom des cochers : 8 chaises à deux places, et 11 carrosses à 4 places, ce qui fait un total de 60 places, le tout s'élevant à 210 livres...

67.

Mathieu-Guillaume VILLENAVE (1762-1846) journaliste, membre du Tribunal de Nantes, défenseur des Vendéens, il réunit une énorme collection d'autographes, en particulier sur la Révolution. L.A., [6] octobre 1789, à son oncle ; 8 pages in-4.

1 000/1 500 €

Passionnant témoignage sur les journées d'Octobre 1789, relation vivantedes événements qui amenèrent la famille royale à quitter Versailles pour Paris.

Il se hâte « de vous faire part de l'étrange événement qui vient de se passer ici ». Le régiment de Flandres, arrivé à Versailles, y a organisé un repas militaire. « Ce festin fut très pompeux, le Roi s'y présente, avec la Reine et le Dauphin. « On y déchira des cocardes nationales, on en arbora de blanches, il s'y tint, dit-on, des propos contre l'assemblée nationale et contre ce qu'on appelle le tiers », on y chanta des hymnes royalistes, etc. Ce repas fut traité d'orgie à l'Assemblée nationale, et « causa une fermentation incroyable dans Paris ». Mirabeau le dénonça, mais les aristocrates se réjouissaient de cette « contre-Révolution » et du refus du Roi d'accepter la Constitution. Pendant ce temps « le pain manquait toujours à Paris » ; tout cela causa de grands mouvements dans Paris dès le dimanche soir. On arracha les cocardes noires « à nombres d'élégans qui l'avoient reprise », on ordonna de reprendre la cocarde tricolore, « on sonna le tocsin, on battit la générale. Les femmes se portèrent en foule à l'hôtel de ville où sans qu'on leur opposât aucun obstacle, elles enlevèrent des fusils et des munitions ». À plus de quatre mille, elles marchèrent sur Versailles guidées par HULIN et MAILLARD « qui s'étoient signalés à la prise de la Bastille ; on assure qu'il y avoit des hommes, des soldats déguisés parmi les nouvelles amazones »... À Versailles, elles se rendent d'abord à l'Assemblée Nationale, où Maillard fait un discours menaçant, réclamant du pain ; puis ces dames votent, et MIRABEAU qui s'oppose à ce vote, « a même été menacé d'être *lanterné* »... Ensuite, une députation de douze dames « accompagnées de quelques députés, se sont rendues vers le Roi » pour parler de l'importante question de l'approvisionnement de la capitale. Le Roi donne des ordres, transmis immédiatement à l'Hôtel de Ville. Pendant ce temps, « il arriroit des milliers de femmes à Versailles, des phalanges

des faubourgs Saint-Marceau et Saint-Antoine armées de piques longues de 8 à 9 pieds. Le Régiment de Flandres, les Dragons et la Milice de Versailles ont reçu les amazones avec des battements de main et des cris de joie », ce qui a fortement déconcerté l'aristocratie, qui pensait depuis le fameux banquet qu'ils feraient fuir sur la foule ; mais le Roi refusa d'en donner l'ordre... Il ne restait pour protéger le château que 3 ou 4 compagnies de Gardes Suisses et 600 gardes du Corps (censés protéger la famille royale), et ceux-ci s'opposèrent aux femmes qui tentèrent d'envahir le château. Certaines furent blessées. C'est alors que la milice de Versailles a fait feu avec les Gardes du Corps dont 2 ou 3 furent tués : « Leur têtes ont été coupées et portées au bout d'une pique au Palais Royal. [...] alors les grilles du château ont été forcées et les salles inondées par les piquiers et les amazones. Il ne paroît pas qu'on s'y soit alors porté à aucun autre excès. Cependant la terreur étoit générale, les dames mettoient leurs diamans en poche et se préparoient à la fuite. ; la salle des états étoit toujours bigarrée d'une foule de nouveaux représentants, et la séance duroit toujours »... Cependant à Paris la Milice nationale voulait aller à Versailles chasser le régiment de Flandres. M. de LAFAYETTE s'y opposant fortement, « les Grenadiers lui ont appuyé 5 à 6 bayonnettes sur sa poitrine, le peuple lui a parlé *Lanterne* ». Il accepte dès que la Commune en donne l'ordre, alors « 15 mille hommes, avec une douzaine de canons, sont partis tambours battant, enseignes déployées, ayant M. de La Fayette à leur tête [...] ». La nouvelle de cette marche a semé l'épouvante dans Versailles ». Mais le roi a assuré qu'il recevrait Lafayette sans opposition, et celui-ci a pu parler au Roi « avec beaucoup de sensibilité et de noblesse », lui demandant que les troupes du château soient remplacés par la Garde nationale : « Cette demande a été aussitôt accordée, et les Parisiens se sont emparés de tous les postes. [...] La visite de notre Commandant Général a remis beaucoup de calme dans les château, [...] la famille royale n'a dû sa *sureté* qu'aux soins vigilans de M. de La Fayette et à la fermeté des Gardes nationales ; on croit [...] que les hordes des faubourgs se seroient, sans mesures plus sages, portées aux plus affreuses extrémités »... Quelques gardes furent cependant égorgés presque sous les fenêtres du roi. Plusieurs fois on a exhorté la Reine à prendre la fuite, mais celle-ci s'est montrée inflexible, ne voulant pas abandonner son époux. Elle a dit « avec beaucoup d'énergie, *je sais le sort qui m'attend, mais je ne me séparerai jamais du Roi et de mes enfans* »... Le duc de GUICHE s'est enfui avec 500 gardes du corps, mais le reste de la garde s'est rendu de bonne grâce aux grenadiers. Ils ont été promenés dans les rues de Versailles en triomphe, échangeant amicalement avec eux bonnets, bandoulières, etc. Le lendemain matin, le Roi accepta le décret de l'Assemblée le déclarant « inséparable des Représentants de la Nation » : il promet de ne jamais se séparer de l'Assemblée et de se rendre à Paris avec sa famille. Le roi avait auparavant, avant de quitter Versailles, « donné son acceptation pure et simple à la *Déclaration des droits de l'homme* » et aux articles de la Constitution, répondant ainsi aux cris des femmes et de la milice : « alors le roi, M. NECKER et M. de La Fayette ont paru au balcon, et le Roi a déclaré qu'il accorderoit tout ce qui dépendoit de lui pour le bonheur de son peuple et qu'il étoit disposé à se rendre à Paris, lui et la famille royale. On a applaudi vivement alors par des cris de *Vive le roi, vive la nation* »... Après le dîner, le Roi, escorté d'une députation de 80 membres de l'Assemblée Nationale, et d'un immense cortège, quitte le château en défilant : « on porte à plus de 40 mille âmes le nombre de ce cortège du Roi », avec la Reine, le Dauphin en voiture, Monsieur et Madame devant, derrière des canons et toute la Maison du Roi, les piquiers des faubourgs et les amazones, auxquelles le Roi avait fait prêter des voitures de la cour... Parti à deux heures, le roi arrive à l'Hôtel de ville de Paris à huit heures et demie ; BAILLY le Maire disant que « *Sa M. se rendoit avec plaisir au milieu de sa Bonne Ville*, la Reine a ajouté *et avec confiance* ; ce mot a été vivement applaudi et l'on a crié *vive la Reine* »... Ils sont enfin conduits au château des Tuileries, et le Régiment de Flandres est incorporé à la Garde Nationale... « Le pain abonde aujourd'hui dans Paris [...] on a amené de Versailles une très grande quantité de farines et de blés qui étoient en dépôt aux écuries de M. le C^o d'Artois et de la Reine », mais il se peut que ce ne soit que des rumeurs... « Il n'y eut hier ni aujourd'hui et il n'y aura probablement plus de ces scènes tragiques qui ont signalé la suite de la prise de la Bastille ».

68.

Journées d'OCTOBRE 1789. L.A.S. d'Ursule RILLIET de PLANTA, Paris 7 octobre 1789, à Léonard-André Du Cloux, négociant à Genève ; 3 pages in-4, adresse.

300/400 €

Une nouvelle révolte a mis la terreur et la tristesse dans les cœurs : « les poissardes et la plus vile canaille de Paris », payées par les ennemis du Roi, se sont emparées des armes à l'Hôtel de Ville et se sont transportées au château : « plusieurs garde du corps ont été tué le Roy est venu sur un balcon leur demander grace pour ces garde qu'il leur accorderai tout ce qu'il demanderait »... M. de LA FAYETTE est arrivé à temps pour sauver les Gardes de la boucherie, mais on a demandé que toute la famille royale vienne à Paris, et tous sont venus comme des prisonniers, suivis de gens qui promenaient des têtes de gardes sur des piques : « tenez je ne suis pas royaliste au contraire je suis republicaine comme une enragée he bien j'ai pleuré comme un enfant sur leur situation lorsqu'on me la apprise et j'en ai depuis le cœur encore gros. C'est ce Duc d'ORLEANS qui fomente tout cela contre le Roy pour prendre sa place M^r de MIRABEAU l'aide aussi, je les deteste et meprise de tout mon cœur j'en suis fâchée car je croyais Mirabeau corrigé et devenu honnête homme il est bien facheux que l'esprit et les lumieres soyent le partage d'un si meprisable sujet »...

69.

Journées d'OCTOBRE 1789. L.S. par 8 députés de l'Ain : GUEIDAN, BOTTEX, de La BÉVIÈRE, CARDONDE SANDRANS, PIQUET, BOUVEIRON, POPULUS, DES ORCIÈRES, Versailles 11 octobre 1789, à leurs compatriotes ; 6 pages in-fol.

1 000/1 500 €

Importante lettre dans laquelle les députés de l'Ain rendent comptés événements qui se déroulent à l'Assemblée Constituante après les journées des 5 et 6 octobre à Paris.

Ils les informent de « la dernière Révolution ». Quant à l'Assemblée, « les mouvements impétueux qui se sont fait ressentir auprès d'elle n'ont apporté aucun changement dans son invariable attachement pour les principes constitutionnels de notre Monarchie et dans son absolu dévouement au Meilleur des Rois ». Les députés délibèrent sur la réforme de la procédure criminelle ; de nombreux députés des principales villes de commerce sont venus suivre lestravaux de l'Assemblée. Mais de nombreux passeports (300) sont demandés par des députés : certains « craignaient que l'émigration fût telle qu'elle n'opérât la dissolution de l'assemblée » ; la délivrance des passeports est suspendue. Le Roi demande qu'on nomme des commissaires pour rechercher à Paris un local pour y transférer l'Assemblée ; certains députés craignent de ne pas être en sûreté à Paris, et veulent être assurés de l'inviolabilité des parlementaires ; déjà des menaces « avaient retenti dans la capitale parmi les personnes attroupées contre les membres du clergé en général [...] on en désignait aussi parmi les députés de la Noblesse et des communes »... TALLEYRAND, « l'Evêque d'Autun », intervient. Mais BRISSOT de Warville vient, à la tête d'une députation, « témoigner à l'assemblée les respectueuses félicitations de la Ville de Paris sur ce qu'elle va posséder l'Assemblée Nationale [...] que dans l'instant tous les citoyens juraient et promettaient de porter respect aux Députés [...] que les temps d'orage étaient passés, que l'allégresse se manifestait dans la capitale, qu'elle se réjouissait d'avoir sauvé dernièrement plusieurs victimes dévouées à une mort certaine »... On aurait découvert « un complot affreux, qu'il se formait une ligue sous le nom de la contrerévolution [...] plusieurs personnes ont été arrêtées ». Le comte de SAINT-PRIEST a été interpellé par MIRABEAU « à l'occasion des reproches que l'on faisait aux parisiens ; il a dit qu'il dénonçait ce Ministre pour avoir dit aux femmes arrivées lundi tumultueusement de Paris : « Lorsque vous n'aviez qu'un Roi, vous aviez du pain abondamment, vous avez actuellement douze cents Rois, et le pain vous manque, allez leur en demander ! » Ce qui rend cette accusation infiniment grave, c'est que dès que le Roi a été à Paris, le pain y a paru en abondance, on cherchait à en échanger plusieurs qui étaient anciennement cuits contre du frais, et les boulangers ont eu beaucoup moins de fournées à faire »... Ils parlent ensuite du « très beau discours » de l'évêque d'Autun, TALLEYRAND, « dans lequel il a cherché à prouver que la Nation pouvait disposer des biens de l'Église surtout lorsque le salut de l'Etat l'exigeait » ; les arguments sont très développés... « l'orateur a reçu les plus vifs applaudissements »... Une note jointe donne la « liste des personnes arrêtées à Paris » (dont le marquis de Livron, le comte de Tressan...). *Ancienne collection Patrice Hennessy.*

70.

François-Xavier LANTHENAS (1754-1799) conventionnel (Rhône et Loire). L.A.S. (à la 3^e personne), 16 octobre 1789, à Bernardin de SAINT-PIERRE ; 1 page in-8, adresse.

300/400 €

Il remercie l'écrivain du « cadeau de l'ouvrage que Mons^r de St-Pierre lui envoie [les *Vœux d'un solitaire*]. Il lui en fait ses sincères remerciements et le prie de vouloir bien recevoir de nouveau ses hommages ». Il le remercie de son appréciation pour son ouvrage [*Inconvénients du droit d'aïnesse, ouvrage dans lequel on démontre que toute distinction entre les enfants d'une même famille entraîne une foule de maux*] : « Ce qu'il dit de son ouvrage le flatte infiniment et lui fait espérer qu'il pourra approcher de son but ; si une seule famille lui devait sa tranquillité, il se regarderait récompensé de ses peines »...

On joint une L.A.S., 8 pluviôse II (27 janvier 1794 ; 2 p. in-8), concernant un secours de la Commission d'instruction publique, pour le physicien lyonnais DEVILLERS, « porté dans la liste des gens de lettres et savans que la Convention a voulu secourir ».

71.

Marie-Joseph CHÉNIER (1764-1811) écrivain et homme politique, conventionnel (Seine-et-Oise). MANUSCRIT autographe signé, 18 octobre 1789, aux auteurs du *Journal de Paris* ; 1 page et demie in-8.

250/300 €

Contre la censure. « Des citoyens libres ne sont responsables que devant la loi, l'anonyme parle d'une *censure légale*. Cette alliance de mots n'est qu'absurde. J'aimerais autant parler de *despotisme légal*. La censure ne peut être légale puisqu'elle est nécessairement arbitraire. Mais on peut porter une loi qui autorise la censure. On peut aussi porter une loi qui autorise l'inquisition. On peut aussi, par une loi, placer la dictature absolue dans les mains d'un homme ou d'un Sénat [...] Je conçois que des censeurs royaux trouvent la censure nécessaire [...] On connaît le mot de l'abbé Desfontaines : *il faut que je vive* ; mais on connaît aussi la réponse foudroyante de M. d'Argenson : *je n'en vois pas la nécessité* ».

On joint une P.A.S. (in-12 découpée) : « J'atteste les mêmes faits et je me joins à mon frère pour rendre au citoyen Poulet la justice qu'il réclame et qu'il mérite » ; et une P.S. 20 novembre 1789, pour la fourniture par le graveur Lefebvre de « l'original de son portrait avec le dessin de la Bénédiction des Armes en cinquante exemplaires ».

72.

François-Claude, marquis de BOUILLÉ (1739-1800), général, gouverneur aux Antilles, il organisa la fuite de Varennes. L.A., Metz, 22 novembre 1789, au comte Arthur DILLON ; 3 pages petit in-4.

500/700 €

Sur la situation dans les îles, et à Metz.

Dillon avait espéré être nommé au gouvernement de la Martinique et de la Guadeloupe, mais le marquis de Bouillé le décourage, et lui conseille de rester dans l'armée : « Je prévois que le gouvernement des îles va devenir plus embarrassant que jamais ; il n'est pas douteux que les Créoles voudront être libres, peut-être indépendants. Si le gouvernement français, et si le commerce cherche à les assujettir par des loix prohibitives trop sévères, le rôle des gouverneurs sera insoutenable. Je ne peux pas vous dire tout ce que je pense à ce sujet ; mais seulement qu'il est impossible qu'il n'y ait pas une révolution dans nos colonies avant peu et le sort des gens en place dépositaires de l'autorité sera très malheureux »... Il lui demande de transférer sa brigade à Thionville et d'y attendre les événements ; dans les îles « la guerre peut vous perdre si les colons soutenus par les anglais, veulent être indépendants ». Il évoque la situation à Metz : EMMERY « est un diable. Cet homme a une grande partie du peuple pour lui ; il a mis le désordre dans cette ville par ses intrigues ; son projet est d'être maire de Metz et de faire jouer toutes les autorités devant les siennes ; il ne me pardonne pas d'avoir empêché une partie du mal qu'il voulait faire »...

73.

BAZOCHÉ. P.S. par 8 officiers du *Corps des Volontaires du Royaume de la Bazoche*, Paris 5 décembre 1789 ; vélin in-fol. en partie imprimé, grande vignette à l' devise *Semper Eadem*, bel encadrement décoratif gravé.

200/250 €

Beau et rare brevet des Volontaires de la Bazoche, pour le grade de sous-lieutenant accordé à Marie Joseph Jérôme Laurent Le Roy, dans le « Corps des Volontaires auxiliaires du royaume de la Bazoche »... [La Bazoche était une corporation d'étudiants, de clercs, de juristes comprenant notaires, huissiers, juges, avocats, procureurs et gens de justice.] **On joint** 2 imprimés, dont le *Compte rendu par MM. les Volontaires de la Bazoche à l'Assemblée-générale des Représentans de la Commune*, 4 mars 1790.

74.

Marc-Étienne POPULUS (1736-guillotiné 1794) avocat à Bourg-en-Bresse, député aux États Généraux. 2 L.A.S., Paris 1789-1791, à ses compatriotes de Bourg-en-Bresse ; 3 et 3 pages et quart in-4.

500/600 €

Très intéressantes lettres sur les travaux de l'Assemblée.— 1^{er} novembre 1789. Rumeurs sur le duc d'ORLÉANS (Philippe-Égalité) ; le duc de Liancourt est venu certifier que le Roi a chargé le duc d'une mission en Angleterre. Le Prince de LAMBESC a été dénoncé comme criminel de lèse-nation. Compte rendu de la discussion sur les biens du Clergé, avec l'intervention de l'abbé MAURY... « il paroît à mon avis, qu'il est instant de consacrer le principe que les biens de l'Église sont nationaux »... — 5 septembre 1791. « Enfin la constitution est achevée et la France a un gouvernement libre ». Populus raconte la conclusion des travaux, la présentation de la constitution à Louis XVI, la fermentation dans le Corps électoral de Paris... *Ancienne collection Patrice Hennessy.*

75.

ASSEMBLÉE NATIONALE CONSTITUANTE. P.S. par 26 députés, [novembre 1789] ; 1 page in-fol. (petite fente dans le bas).

400/500 €

Rare réunion. Reçu de mandats du mois de novembre de députés de la Noblesse, du Clergé et du Tiers-État : Augier (Charente), Ballidart (Vitry le François), Bousmard (Bar le Duc), Brevet de Beaujour (Anjou), Cochard (Amont), Costel (Sens), Delilia de Crose (Bugey), Dumas (Orange), comte des Roys (Limoges), marquis de Ferrières (Saumur), marquis de Frondeville (Rouen), Guilloz (Dôle), Hernoux (Dijon), comte d'Iversay (Poitou), Laslier (Montfort l'Amaury), Lesacher de la Palière (Coutances), Maillot (Toul et Vic), Meifrund (Toulon), Merle (Mâcon), Miremont (Vermandois), Pison du Galland (Isère), Ricard, Seurrat de La Boullaye (Orléans), Verdet (Sarreguemines), Verchère de Reffye (Autun), comte de VIRIEU (Dauphiné) ; il organisa la défense de Lyon et fut tué en 1793).

76.

Félix-Julien-Jean BIGOT DE PRÉAMENEU (1747-1825) avocat, jurisconsulte, député, rédacteur du Code Civil, ministre. 2 L.A.S., et 2 MANUSCRITS autographes ; 3 pages in-4, et 2 pages et demie in-fol.

150/200 €

Paris 12 décembre 1789. Lettre juridique à propos d'une procédure engagée par la communauté de Berre.

Paris 23 mai 1791, à PALLOY, « Architecte entrepreneur ». Il le remercie au nom des juges, commissaire et greffier du tribunal du 4^e arr. du présent « d'une pierre de trois pieds environ de longueur sur deux de large provenant de l'admission de la Bastille et sur laquelle sont gravés les portraits du Roi, du ministre de la Justice et diverses inscriptions. Il ne sauroit être rendu au Tribunal un hommage plus flatteur que celui qui a été inspiré par le patriotisme »...

Observation sur le sentiment du juste & de l'injuste ; et tableau généalogique des rois de France et de leur famille d'Henri IV à Louis XVIII (plus un billet a.s.).

77.

Affaire FAVRAS. Le futur LOUIS XVIII (1755-1824), et **Thomas de Mahy, marquis de FAVRAS** (1744-1790, lieutenant des gardes-suisse de Monsieur, il fut impliqué dans une conspiration du comte de Provence ; condamné à la pendaison, il garda le silence et ne révéla pas ses complices). 2 documents autographes, décembre 1789.

1 200/1 500 €

Deux très rares documents sur cette mystérieuse conspiration pour faire évader Louis XVI.

Louis-Stanislas-Xavier, Comte de PROVENCE. Billet autographe, vendredi 18 [décembre 1789, probablement à son trésorier général Papillon de la Ferté] ; 3 lignes sur une page in-8, adresse découpée avec cachet de cire noire aux armes. « J'ai à vous parler, Monsieur, d'une affaire pressée, importante et secrète, ainsi trouvez vous demain matin à mon lever ». Le destinataire du billet a inscrit à la suite : « Billet de Monsieur du 18 X^{bre} 1789. Je me suis rendu aux ordres du prince ce jour'hui Samedi 19 X^{bre} pour un emprunt particulier à faire de deux millions ». Ces lignes sont suivies d'une note : « Les deux lignes d'en haut sont de l'écriture de Monsieur le dix huit. C'est l'emprunt qui donna lieu à l'affaire Favras pour laquelle furent arrêtés M^{rs} Morel Chefdeville et la Ferté ».

Thomas de Mahy, marquis de FAVRAS. L.A.S., Prison de l'Abbaye

31 décembre 1789, à sa parente, Madame de Mahy-Savonnière, chez M. de Beaumarchais ; 3 pages in-8, adresse, cachet de cire noire aux armes de Paris. Intéressante lettre écrite huit jours après son incarcération et cinquante jours avant son exécution... « l'adversité que j'éprouve tient apparemment à l'inquiétude des circonstances : je ne m'en affecterois point, si ce n'étoient impressions facheuses que l'on donne par des papiers publics sur de prétendus complots de ma part que l'on annonce fondés sur des preuves, acquises dans mes papiers, d'attentats prémédités contre le Roi, la Nation, MM. Necker, Bailly et de la Fayette : j'avoue qu'il est difficile de ne pas se sentir vivement ému de pareilles impostures, lorsque l'on n'est pas à même de les repousser comme elles le méritent : — Mais enfin, j'aurai peut-être quelque jour l'aliberté de prendre à parti ces folliculaires détestables [...] Voila déjà huit jours de détention et huit jours de secret, ma foi cela est bien dur et bien cruel ». Il parle de sa femme « admirable », incarcérée aussi, « se livrant aux angoisses de son ame sur le sort que je puis éprouver, sur le lieu où je suis détenu ; elle m'a écrit une lettre charmante où elle se félicite de partager mon sort, disant que cela fait le bonheur de sa vie [...] Depuis trois jours, l'affaire, à ce que m'ont écrit Messieurs du Comité des recherches, est dénoncée au Chatelet pour être mise en justice réglée ; c'étoit le plus ardent de mes souhaits ; celui que je fais aujourd'hui, c'est que le complément des recherches soit effectué, présument que ce sera le terme du secret et qu'il retrouvera enfin sa famille et ses amis. Saluant « nôtre bon ami [Beaumarchais] : je n'use pas encore des services obligeants que vous m'offrez ; mais craignez que je n'en abuse ».

Ancienne collection Jean Ellenstein (1980, n° 722).

On joint 2 documents, portant de longues relations et annotations autographes de LE BLANC, avocat au Parlement.— Imprimé : *Jugement en dernier ressort [...] Qui condamne Thomas de Mahy de Favras...*, 18 février 1790 (4 p. in-4) ; à la suite, note autogr. de Le Blanc racontant la mort courageuse de Favras. — L.A.S. de CAFFARY, Directeur des Messageries, 24 février 1790, à Le Blanc (p. in-4, adr.), donnant les noms de deux voyageurs de Metz à Paris du 17 au 20 décembre précédent ; long commentaire de Le Blanc, racontant son voyage avec Favras caché sous le pseudonyme du marquis de Marainville...

78.

Jean-Charles-Guillaume LE PRÉVÔT DE BEAUMONT (1726-1823) secrétaire du Clergé de France, il fut enfermé à la Bastille en 1768 pour avoir dénoncé le « Pacte de famine » pour l'accaparement des blés, et resta emprisonné 21 ans ; il fut délivré le 5 septembre 1789. MANUSCRIT autographe signé « Le Prévôt », *Des Conjurations*, [fin 1789 ?] ; cahier de 18 pages in-4, avec titre calligraphié et décoré à l'encre rouge et bleue.

1 000/1 500 €

Rare et important manuscrit écrit après sa libération, où Le Prévôt de Beaumont parle de son emprisonnement et de sa lutte contre le Pacte de famine.

Le manuscrit est divisé en 4 chapitres :

I. Les conjurations sont-elles de tous les temps ?

II. D'où les conjurations sourdent-elles ?

III. À quoi sont tenus ceux qui découvrent une conjuration soit en la cherchant, soit même sans la chercher ?

IV. Qu'est-ce qu'une conjuration ou conspiration en elle-même ?

Après un bref historique sur les conspirations de l'Antiquité, Le Prévôt examine les diverses sortes de conspirations, dont certaines sont « si grossières et si peu cachées qu'on seroit tenté de croire qu'elles sont connues ou commandées par le souverain [...] telle étoit celle sans pareille que Dieu me fit découvrir vers la fin de l'année 1768 sur le premier besoin de la Nation. Ainsi je combattis 22 ans 7 mois seul, pour délivrer 25 millions de français des horreurs de famines organisées contre tout le gouvernement excessivement corrompu dans ces temps là ».

Ceux qui découvrent une conspiration sont « obligés en conscience et par le devoir de citoyen de la dénoncer ». Certes, les ligues ou associations de marchands et de commerçants sont permises, « mais elles ne le seroient plus, si leur but, comme celui des ministres de Louis XV, étoit d'accaparer, receler et monopoliser les premières subsistances pour les revendre six mois après au public, à leur profit, au prix le plus exorbitant, après les avoir rarefiées par de sourdes manoeuvres, afin de provoquer leur cherté, et exciter des disettes, des famines générales jusque dans les temps des plus abondantes récoltes ».

Le Prévôt explique et dénonce les méfaits de ces accapareurs qui ruinaient le Roi et la France, et parmi lesquels se trouvaient Beaumarchais,

Laverdy, Amelot, Bertin, Breteuil, Terray, le duc d'Orléans, etc.

Le Prévôt rappelle que sa dénonciation lui a valu « en 5 enfers de Paris 22 ans 7 mois de prison par lettres de cachet » ; il dénonce la conduite des rois Louis XV et Louis XVI, ce dernier coupable du crime de *Nationicide*.

Le manuscrit se clôt sur un poème fait en 1776 au Donjon de Vincennes, « où le démon Rubermonts m'a torturé durant 15 ans », protestant contre sa détention et dénonçant le pacte de famine.

Ancienne collection André Saudemont (15-16 mars 1983, n° 258).

On joint : *Le Prisonnier d'État, ou Tableau historique de la captivité de J.C.G. le prévôt de Beaumont, durant vingt-deux ans deux mois. Écrit par lui-même* (Paris, 1791 ; in-8 broché, portrait gravé en frontispice). Plus la rare plaquette *Dénonciation et pétition du Sieur Le Prévôt de Beaumont... Aux Représentans de l'Assemblée de la Seconde Législature*, 1^{er} novembre 1791 (in-4 de 8 p.).

79.

DROITS DE L'HOMME. Recueil de 26 pièces imprimées : *Projet de déclaration des Droits de l'Homme en société*, etc., Paris et Versailles 1789-1790 ; plus de 450 pages reliées en un volume in-8, cartonnage papier bleu (légères mouillures).

500/700 €

Recueil de diverses propositions pour l'établissement de la Déclaration des Droits de l'Homme. Certaines sont anonymes, d'autres émanent de comités, de députés ou membres de l'Assemblée Nationale : Sallé de Chou, député du Berry, M. Gouges-Cartou, député des six Sénéchaussées du Quercy, Thouret, député de Rouen, Court de Gebelin (ouvrage posthume *Devoirs du Prince et du Citoyen pour servir de suite à la Déclaration des Droits de l'Homme*), Target, l'abbé Siéyès, Mounier, Terme, député d'Agen, etc. On relève quelques corrections manuscrites. On trouve aussi une *Adresse à l'Assemblée Nationale à l'effet d'en obtenir la formation d'un comité dans son sein pour appliquer... les grands principes de Justice décrétés dans la Déclaration des Droits de l'Homme*, et une *Déclaration des Droits* traduite de l'anglais.

80.

SAINT-DOMINGUE. Jean-Jacques BACON DE LA CHEVALERIE (1731-1821) colon de Saint-Domingue, oncle maternel de Barnave, il fut président de la première Assemblée provinciale du Nord de l'île et un virulent esclavagiste. P.S. comme président, cosignée par 2 membres de l'Assemblée Provinciale, Le Cap 8 janvier 1790 ; vélin oblong in-fol. en partie impr., en-tête *Saint-Domingue, Province du Nord*, cachet encre *CapSalus Populi Suprema Lex Esto* (encre un peu passée).

150/200 €

Rare brevet de prévôt général et inspecteur des maréchaussées de la Province du Nord, pour André Desmangles, qui prendra rang de colonel de cavalerie.

On joint 2 documents : autorisation « de retirer des différens hopitiaux [...] les effets habits, et armements, des militaires qui y sont morts » (8 août 1802) ; et un mémoire pour la fourniture de paillasses « remplies en paille bannanier » à l'hôpital militaire de Santo Domingo (18 août 1805).

81.

Jean-Baptiste LOUVET DE COUVRAY (1760-1797) conventionnel (Loiret) et romancier (*Faublas*). L.A.S., Paris 12 janvier 1790, à Camille DESMOULINS, « auteur des *Révolutions de France et du Brabant* » ; 1 page in-4, adresse.

600/800 €

Envoi à Camille Desmoulin de sa brochure *Paris justifié, contre M. Mounier*. Il lui envoie son ouvrage paru quinze jours plus tôt. « Sans doute, après la manière dont vous avez combattu M^r MOU-NIER, il n'étoit plus nécessaire d'entreprendre de le réfuter ; il m'a paru cependant que ce ne seroit pas une chose tout-à-fait inutile. Les ennemis de la Révolution sont si nombreux ! Pourquoi ne pas leur montrer qu'elle a de nombreux amis ? Quand une légion d'écrivains ou d'écrivailleurs l'attaque, comment se trouveroit-il un seul littérateur, bon citoyen, qui se crût dispensé de la défendre ? On vous a justement distingué, Monsieur, dans le petit nombre des gens de lettres dont les talens vraiment recommandables ont servi le plus utilement la cause du peuple françois et du genre humain »...

82.

Louis-David COLLENOT D'ANGREMONT (1748-1792) avocat et lit-

térateur, contre-révolutionnaire, il fut le premier condamné à mort du Tribunal criminel de 1792 (futur Tribunal révolutionnaire). P.S. avec 2 lignes autographes, Paris 20 janvier 1790 ; en-tête *Hôtel-de-Ville de Paris*, vignette aux armes de Paris.

100/150 €

Passeport militaire délivré par les Représentants de la Commune, priant de laisser passer librement Pierre BRIVES qui se rend à Cauge-lach en Languedoc dans sa famille. **Rare.**

83.

Emmanuel-Joseph SIEYÈS (1748-1836) député du Tiers de Paris aux États Généraux, conventionnel (Sarthe), Directeur. P.A.S. « L'abbé Sieyès grand Vic. de Chartres », Paris 15 février 1790 ; demi-page in-4.

400/500 €

Attestationsur ses biens ecclésiastiques, dans laquelle il déclare « posséder à Chartres un canonicat de la cathédrale, et la dignité appelée la chancellerie. En outre, j'ai en Bretagne la chapelle de Montmurand, bénéfice à patronage laïc, situé dans le diocèse de St Malo, paroisse de Tinteniac ou des ifs [...] Je n'ai aucun autre bien ecclésiastique »...

84.

Rose-Gabrielle de MONTRICHARD (1742-?). L.S. « la comtesse de Montrichard chanoinesse de Migette », [couvent des Dames] Tiercelines d'Arbois 2 mars 1790, à Monseigneur ; 2 pages et demie in-fol.

100/150 €

Supplique à la suite de la suppression des ordres religieux par l'Assemblée nationale [le 16 février 1790]. « Destinée dès l'enfance à être ensevelie dans l'obscurité du cloître », la comtesse de Montrichard fait état des modestes revenus dont elle a joui à Migette, et de dettes qui ont servi de prétexte à ses frères et à l'abbesse pour obtenir contre elle une lettre de cachet ; depuis cinq ans elle est détenue au couvent des Tiercelines, impuissante à faire des démarches. Le récent décret de l'Assemblée nationale lui ôte sa dernière ressource et son dernier espoir de se « libérer ». Elle prie Monseigneur de mettre sa « position cruelle » sous les yeux de Sa Majesté, afin d'obtenir la révocation de sa lettre de cachet et quelques secours pécuniaires. « J'écris par ce même courrier à Monsieur le Prince de Beauveau notre parent pour l'engager à joindre près de vous ses instantes prières aux miennes »...

85.

Honoré-Gabriel de Riquetti, comte de MIRABEAU (1749-1791) le grand orateur des débuts de la Révolution. MANUSCRIT avec ADDITIONS et CORRECTIONS autographes, [mars 1790 ?] ; 36 pages in-4 composant la partie A puis 16 pages pour la partie B.

2 000/2 500 €

Importants fragments d'un long discours sur l'abolition de la traite des noirs, de la main de son secrétaire (on relève des notes sténographiques au crayon dans les marges), mais avec **d'abondantes additions et corrections** autographes. Ce manuscrit se rattache au discours préparé par Mirabeau et non prononcé lors dans la séance du 8 mars 1790 consacrée aux affaires des colonies.

Mirabeau prend la défense de la société des Amis des Noirs, dont « le noble vœu est de propager la liberté », et des abolitionnistes, mais précise qu'il faut discuter avec ceux qui vivent des commerces avec les colonies : « Les colons vous diront encore que les amis des noirs appartiennent à une association mystérieuse répandue sur toute la terre et confédérée avec des charlatans ou des illuminés » ; il ne faut pas céder à ces « défenseurs d'un commerce odieux » : il ne faut voir dans leurs menaces de contre-révolution que « le délire de l'intérêt personnel ». On ne peut cependant comparer le système anglais avec le français, car « le produit de nos isles est infiniment plus important, et tellement qu'après nous avoir approvisionnés, nos commerçans font payer un excédent considérable de leurs productions, dans l'étranger [...] Les isles britanniques renferment à peine neuf à dix millions d'habitans ; et la France en contient vingt cinq millions ». Les Anglais consomment presque toute leur production, n'envoyant à l'étranger que les « quantités méprisées dans leurs isles », soit 1/10^e de leur production. En France c'est le contraire, et Mirabeau constate : « Plus une nation consomme chez elle, plus sa richesse est grande et son commerce fécond ». Il faudrait augmenter la population noire des îles autrement que par la traite. Il démontre que le système mis en place, aussi absurde que cruel, n'est absolument pas productif, et que tout le monde aurait à profiter d'un traitement plus humain des populations noires. « Comment absoudre la traite des nègres de tous ces crimes qu'elle

commet en Afrique ? Si les hommes n'y étoient pas une marchandise qui s'exporte au dehors pour ne plus reparoître sur leur terre natale, les princes de ces contrées se livreroient-ils à tant d'atrocités ? »... Il dénonce vigoureusement « cette effrayante stérilité qui fait ressembler nos isles à des théâtres d'exécution à mort, plutôt qu'à des demeures d'hommes destinés à la vie ». Les colons qui traitent les esclaves comme des bêtes font un mauvais calcul, c'est comme « la course extraordinaire qu'on exige des chevaux à grands coups de fouet », au lieu de profiter de leur allure naturelle pour gagner autrement. Cependant les colons ne sont pas prêts à franchir le pas, car ils se livrent « dans leurs dépenses à une prodigalité qui anime les affaires et qu'ils ne pourroient pas se permettre si les nègres, mis au rang des hommes, nous imposent la loi sociale de ne pas leur faire ce que nous ne voudrions pas qui nous fût fait »... On relève cette longue addition autographe, à propos de la théorie qui motive la traite des nègres : « et que l'on cache vainement sous une prétendue nécessité d'employer des Africains sur le sol de nos isles. Horrible et fallacieuse nécessité dont on fait honneur à la nature comme si elle avoit créé l'esclavage ! Comme si elle avoit destiné un certain peuple à creuser sous le fouet de quelques bourreaux des sillons dans une terre éloignée de 1500 lieues de leur sol natal. Et qu'on ne dise pas que je calomnie les colons en leur faisant justifier par de tels motifs la nécessité de la traite. Il suffit d'analyser avec attention tout ce qu'ils accordent dans leurs plaidoyers pour découvrir le secret de cette barbare théorie »...

Mirabeau approfondit cette réflexion dans la partie B qui compte 39 corrections autographes, soit plus de 25 lignes de la main de Mirabeau : « Pourquoi la civilisation ne feroit-elle pas les mêmes progrès en Afrique ? pourquoi les arts n'y contribueroient-ils pas au bonheur de ses habitans si ce n'est parce que le commerce des esclaves s'oppose à toute civilisation, étouffe les arts dans leur berceau ? ils sont enfans de la paix et de la sécurité, et la traite allume sans relache dans chaque homme le désir de s'armer pour ravir la liberté à son voisin à son frère ; elle convertit un continent immense en un théâtre sanglant de guerre, de cruauté, de perfidie, de spéculations sordides pour alimenter un trafic qui outrage l'humanité. Oui : tant que la traite des nègres subsistera, l'Afrique languira dans le même état de dégradation et de misère ; dès que les nations commerçantes et civilisées auront renoncé à cet affreux brigandage, elle tendra nécessairement à la civilisation et au bonheur »... Etc.

86.

PRISE DE LA BASTILLE. P.S. par diverses personnalités du DISTRICT DE POPINCOURT, dont Jacques BELHOMME, 19-20 avril 1790 ; 2 pages in-4, 2 beaux cachets de cire rouge.

800/1 000 €

Procès-verbal concernant les citoyens composant la patrouille de Charonne à la Prise de la Bastille.

« Le nommé Guerin cavalier de la Prévoté Générale des Monnoyes de France, commandant le poste de la Barrière de Fontarabie conduisant une patrouille par les champs, et revenant à son poste par la grandrue du faubourg. St Antoine aprenant par la voix public que lon attaquoit la Bastille y conduisit aussitôt sa troupe composée des cy dessous nommez lesquelles se sont conduit en gens d'honneur y etant resté jusqu'à l'entière réduction de la place ». Suivent les « Noms des Citoyens qui composoient la Patrouille », avec leur adresse (ils habitent tous rue Charonne) : Guerin, Susset, Tignon, Dodet, Croizé, Aclais, Martin, Jominy, Meunier. À la suite, SAVIN, « ancien commandant en chef du district de Trenelle, Cap^{ne} des grenadiers de S^{te} Marguerite », atteste : « Il est de notoriété publique dans le quartier que les sub-nommés ont été au siège de la Bastille » ; signent ensuite VERDIER, « Président de Tresnel dans la première semaine de la révolution » ; Jacques BELHOMME, « trésorier du district de St Marguerite » ; LE-MASLE et JOUIN, électeurs du district. Le document est certifié et signé par DEMOULIN et LADEVEZE, Président et Secrétaire du District de Sainte-Marguerite (cachet de cire) ; puis par VERPY et COUCHÉ, Président et Secrétaire greffier du District de Popincourt « ci-devant appelé Tresnel » (cachet de cire : *District de Popincourt, Libre et Juste*).

Rare document portant la rare signature de Jacques BELHOMME (1737-1824), dont la « maison de santé », rue de Charonne, accueillit et abrita bien des prisonniers aristocrates sous la Terreur.

Ancienne collection Alain Taillade (28 mars 1985, n° 63, avec son cachet encre).

87.

Bon-Claude CAHIER de Gerville (1751-1816) Procureur-Syndic de

la Commune de Paris, ministre de l'Intérieur. 2 L.A.S. comme *Procureur-Syndic de la Commune, Paris 1790-1791* ; 2 et 1 pages in-4, à l'en-tête et vignette de la *Municipalité de Paris*.

200/300 €

10 juin 1790, à l'avocat Henrion d'Hermeville, à propos d'un folliculaire-condamné et qui « n'a pas une chaise qu'on puisse saisir. Je n'ignore pas qu'il est vendu à l'aristocratie & ce n'est pas ma faute s'il a conservé sa bassesse, car je me suis efforcé de lui inspirer d'autres sentimens, même en lui promettant des faveurs. [...] Heureusement son talent ne répond point à ses mauvaises intentions. Il n'écrit que pour les cuisines. Il en est d'autres plus dangereux que lui & de tems en tems je me fais autoriser à les dénoncer au Chatelet [...] les efforts réunis des ennemis du bien public n'ont que bien peu retardé le complément de la Révolution & leurs tentatives n'auront pas plus de succès à l'avenir qu'elles n'en ont en jusqu'à présent »...

19 mars 1791, au Président du Comité de la Section du Palais Royal ; il le prie de demander à quatre prêtres « si c'est de leur consentement que leurs noms ont été rayés de la liste des confesseurs » ; il l'engage à surveiller « la conduite des prêtres refractaires de la paroisse de S^t Roch. Jusqu'à ce que l'Évêque Constitutionnel de Paris, & les nouveaux curés aient pris l'exercice de leurs fonctions, nous devons nous tenir soigneusement sur nos gardes ; & votre paroisse exige une attention toute particulière »...

Ancienne collection Patrice Hennessy.

88.

Anne-Josèphe Terwagne, dite THÉROIGNE DE MÉRICOURT (1762-1817) meneuse révolutionnaire, surnommée « l'Amazone de la Liberté » ; prenant la défense des Girondins, elle fut fustigée par les femmes d'un club et devint folle. L.A.S. « Theroigne », Liège 14 juin 1790, au banquier PERREGAUX ; 1 page in-4, adresse avec marque postale.

1 000/1 500 €

Très rare lettre. « J'ai donné à votre correspondant de Liège deux louis-et-demis pour envoyer à Paris, pour payer la pension de mon frère. Un gros banquier ne se charge pas volontier de si petite commission, en conséquence il m'a remis ce billet pour vous le faire tenir »...

89.

Armand-Guy-Simon, comte de KERSAINT (1742-1793) marin, député, conventionnel (Seine-et-Oise), il démissionna après le procès de Louis XVI, et fut guillotiné. L.A.S., Paris 28 juin 1790, à Messieurs LE COUTEULX et comp. ; 1 page in-4, adresse.

250/300 €

Au sujet de la pension de la comtesse de KERSAINT : « au lieu de deux mille francs vous voudrez bien ne lui compter que mille livres dont il vous plaira de débiter mon compte courant »...

90.

Charles-Éléonore DUFriche-VALAZÉ (1751-1793) conventionnel (Orne) ; membre influent du parti Girondin, condamné à mort, il se poignarda en entendant la sentence. P.A.S., Alençon 30 juin 1790 ; 1 page in-fol.

250/300 €

Pétition à l'Assemblée nationale. Aujourd'hui, « à l'appel nominal de Messieurs les Electeurs du département de l'Orne, M. Charles Éléonore Dufriche de Valazé Electeur de la ville d'Essay comparaisant à son rang, a déclaré au nom de sa ville que mal à propos l'assemblée primaire des paroisses du canton a été transférée hors d'Essay chef lieu, et portée, malgré ses réclamations étayées de décrets de l'assemblée nationale et d'un avis du Comité de Constitution dûment signifié, dans la paroisse de Bursard. Que la ville d'Essay pourroit protester de nullité de la nomination de ses électeurs faite à Bursard ; mais que malgré sa sensibilité à l'occasion de l'injustice qui lui a été faite, et dont elle a porté ses plaintes amères à l'assemblée nationale, dont elle attend tous les jours une réponse consolante, elle préfère de supporter un préjudice momentané, au chagrin de troubler la respectable assemblée électorale ; mais il est de son devoir de faire ses réserves les plus expresses, ce qu'elle fait dès ce moment, afin qu'on ne puisse pas induire de son silence une adhésion à l'injustice dont elle s'est plainte et dont elle se plaint encore »...

91.

Jean Sylvain BAILLY (1736-guillotiné 1793) savant et astronome, premier Maire de Paris. L.S. cosignée par Pierre MANUEL (procureur de

la Commune) et M.L.F. DUPORT-DUTERTRE (substitut au procureur), Paris 6 juillet 1790 ; 1 page et demie in-fol.

400/500 €

Crise du logement avant la fête de la Fédération : « des maîtres d'hôtels garnis abusent de la nécessité où se trouvent quelques uns de nos frères de province pour louer à un prix exorbitant les chambres dont ils peuvent avoir besoin. C'est avec douleurs que nous voyons des citoyens profiter d'une semblable circonstance pour ne satisfaire que leur intérêt. Une pareille conduite porte avec elle un caractère d'immoralité bien affligeant. Il est fâcheux qu'au moment où tous les Français vont s'unir par un serment solennel, où l'on ne devrait écouter que le sentiment de la fraternité la plus intime, il y ait quelques Citoyens qui se laissent entraîner par l'amour du gain ». Il faut réprimer de pareils abus...

On joint un imprimé *Confédération nationale. Adresse des Citoyens de Paris à tous les Français* (juin 1790, in-4 de 12 p., galerie de ver) ; plus un certificat de participation pour Peyrouze, député du dép. de la Drôme (2 juillet 1790).

92.

François-Claude, marquis de BOUILLÉ (1739-1800) général, il organisa la fuite de Varennes. L.A., Metz 14 juillet [1790, au comte Arthur de DILLON (gouverneur de Tobago et député de la Martinique)] ; 4 pages in-8.

600/800 €

Très intéressante lettre, où Bouillé proclame son dévouement au Roi. Après être intervenu en faveur de quelques personnes à Tobago et à Saint-Domingue, et parlé de la vente de son habitation à la Martinique, Bouillé parle de la situation du Roi (un mois avant la mutinerie de Nancy, qu'il réprima durement) : « Je pense que vous devez être consterné de la situation affreuse du royaume et du roi ; Dieu sait qu'elles en seront les suites ; j'en frémis. Je suis assez le maître dans cette province, et je crois pouvoir répondre des troupes qui ont amitié, et confiance en moi ; et je suis bien déterminé à verser jusques à la dernière goutte de mon sang, pour le maintien de l'autorité royale »...

93.

Jean-Jacques DUVAL D'ÉPRÉMESNIL (1745-1794) juriste, pamphlétaire et homme politique français, député de la noblesse de Paris, guillotiné. L.A.S., 20 juillet 1790, à un Duc ; 2 pages in-4.

250/300 €

Il lui envoie un exemplaire imprimé de la protestation contre le Décret du 19, qu'ils ont signé pour lui devinant ses intentions, « sûrs que le danger vous rendoit [...] les Loix de l'honneur encore plus chères, s'il étoit possible. Nous avons adressé au Président cette protestation, il nous l'a renvoyée. Nous avons fait imprimer sa réponse et notre lettre à la suite de la protestation elle même », qu'il compte bien déposer, s'il trouve un notaire assez courageux. « Cette assemblée nationale effraye tout le monde. C'est la fable du lapin et des grenouilles »... Il termine en assurant le duc de son fidèle attachement et de son respect : « De ces deux sentiments, le premier s'augmente au milieu des tempêtes publiques, et le second, en dépit des décrets. L'assemblée nationale trouvera bon que je préfère les vieilles maximes à ses fantaisies »...

94.

Pierre-Louis MANUEL (1751-1793) publiciste, Procureur de la Commune de Paris, conventionnel (Paris) ; il fut guillotiné. P.S. (2 fois), Paris 26 juillet 1790 ; 2 pages et demie in-4, en-tête *Municipalité de Paris. Département de police*, vignette aux armes de Paris.

250/300 €

Procès-verbal d'interrogatoires concernant la disparition du sieur DELAUNAY, secrétaire du district des Petits-Pères, qui fréquentait souvent Mlle de Saint-Germain, demeurant Cour Saint-Guillaume. Étienne Serveau, limonadier au Café des Languedociens, et Nicolas Aubron, garçon perruquier, coiffeur de dames, témoignent de leurs dernières rencontres du disparu, et « qu'il ne lui manquait point d'argent : il l'a montré, au moins cent louis », ainsi que deux montres... Manuel certifie en outre que l'avant-veille de sa fuite, Delaunay lui demanda un passeport pour un des commissaires de son comité : « occupé d'une foule d'affaires, par la confiance que m'inspirait un secrétaire-greffier, je lui en donnai un signé de moi, en lui disant qu'on le remplirait à son district »...

95.

Léonard BOURDON (1754-1807) conventionnel (Loiret), Montagnard.

L.A.S., Paris 4 août 1790, au Maire de Paris BAILLY ; 1 page in-4 (encre pâle).

250/300 €

Les Veuves de la Bastille. Il prie le Maire d'accorder « un léger secours » à « Mesdames Veuves de la Bastille » au nombre de neuf, dont il dresse la liste, « sans attendre le moment où l'assemblée nationale s'occupera de leur sort »... Apostille autographe signée de BAILLY au bas de la lettre : « Je prie MM du département des domaines de donner un louis, à chacune des neuf veuve ici dénommées et d'en donner aussi un à la dame Le Vasseur, également veuve de la Bastille »...

96.

Jean-Pierre Claris de FLORIAN (1755-1794) poète, fabuliste, romancier et auteur dramatique. L.A., Sceaux 14 août 1790, à son oncle le marquis de FLORIAN ; 4 pages in-8.

700/800 €

Longue et belle lettre. Il remercie son oncle des détails « sur votre féderation de Ferney. J'aime beaucoup l'assemblage des bustes d'Henri IV, de Louis 16, de M^e de Voltaire et de La Fayette. Tous ces visages là me reviennent, et vous aviez bonne compagnie sur votre autel »... Suit un long passage sur les affaires personnelles de son oncle, et la vente de sa maison de Bijou : « Je ne puis guère vous donner de conseil sur la place de commandant que vous pensés qu'on vous offrira. Il faut attendre d'abord l'organisation des gardes nationales, et voir si l'on pourra commander plusieurs villages. [...] Ici, par exemple, j'ai refusé d'avoir plusieurs commandements, parce qu'il aurait fallu donner à diner, faire de la dépense, avoir des chevaux », etc. Il s'en tient à Sceaux, cela suffit... « Les nouvelles publiques ne sont pas bonnes dans ce moment. Il règne de grandes divisions dans l'assemblée. On s'y bat à coups de pistolet. Je n'aime pas du tout cela. Des législateurs ne doivent pas s'égorger. Paris souffre beaucoup et se plaint. On désire la fin, on la demande. Dieu nous donne l'ordre et la paix ! »...

97.

Emmanuel SIEYÈS (1748-1836), abbé, puis conventionnel (Sarthe), ambassadeur, membre du Directoire et Consul. L.A.S., Paris 16 août 1790 ; 1 page et demie in-4.

300/400 €

Sur le département du Var. Sieyès se rappelle avec plaisir avoir passé trois de ses plus jeunes années au collège de Draguignan. Mais c'est pour de plus sérieuses raisons qu'il pense que « le directoire du Var doit être fixé à Draguignan [...] c'est l'avantage général du département qui le demande, puisque nulle autre ville n'est comm'elle à peu près au point central de la province » ; les autres villes sont situées sur les bords du département. « J'espère que l'assemblée nationale ne repoussera pas une aussi forte considération »...

98.

Affaire de NANCY. 13 lettres ou pièces manuscrites ou imprimées, 1790-1816.

200/250 €

Documents relatifs à l'action héroïque de Jean-Jacques HAENER, garde national de Champigneulle et fils de l'imprimeur du Roi à Nancy, requis le 31 août 1790 par le marquis de Bouillé pour marcher avec sa troupe pour rétablir l'ordre dans la garnison de cette ville : Haener sauva alors, au péril de sa vie, Desilles, officier au régiment du Roi.

Manuscrit de la *Relation du S. Hæner fils, de ce qui lui est arrivé la journée du 31 août* ; mémoires ; imprimé de l'*Héroïsme du jeune Desilles* ; félicitations à Haener, etc.

99.

PARIS. Imprimé : *Liste générale des cent-quarante-quatre citoyens, élus par les 48 Sections, pour composer le Conseil général et le Corps municipal de la Ville de Paris* (impr. de Lottin l'ainé, & J.-R. Lottin, imprimeurs ordinaires de la ville, 1790) ; 7 pages in-4, vignette municipale (débrosché).

150/200 €

Un des 3000 exemplaires imprimés par ordre du Conseil municipal (Tourneux 5238), dont mille affiches, qui devaient être adressés aux présidents des Sections. Celui-ci a été reçu le 9 septembre 1790 et signé en tête par le président de la Section du Luxembourg, Joachim CEYRAC, qui a noté en marge les refus de six membres de cette liste.

100.

Charles VOIDEL (1758-1812) avocat, député du bailliage de Sarre-

guemines à la Constituante, membre du Comité des recherches, surnommé « le grand inquisiteur national ». 2 P.A.S. comme Président du Comité des Recherches, signées également par le secrétaire Charles COCHON, 3 octobre 1790 et 10 janvier 1791 ; demi-page in-fol. chaque, la 1^{ère} avec cachet de cire rouge.

200/250 €

Ordre de transférer à Paris dans les prisons de l'Abbaye le nommé Romary pour l'interroger sur l'insurrection du régiment de La Fère ; dénonciation de M. de BUFFEVENT dont la conduite est suspecte : « ses rapports secrets avec le résident impérial à Basle, les passeports que donne celui-ci aux mécontents français », etc.

On joint un document du Comité de Sûreté générale... : P.S. par BOURGUIGNON, 1^{er} prairial II (20 mai 1794 ; 1 p. in-4, en-tête) : « Le Comité de Sûreté générale, vu la dénonciation dirigée contre VOIDEL, exconstituant, arrête que ledit Voidel sera traduit à Paris dans la maison des Carmes, et que les scellés seront apposés sur ses papiers, distraction faite de tous ceux qui pourront paraître suspects, et qui doivent être envoyés au Comité de Sûreté Générale »...

Ancienne collection Patrice Hennessy.

101.

LIMOGES. L.S. par « les Electeurs, les Fédérés et Gardes nationales du département de Haute Vienne », [Limoges 13 août 1790], à LOUIS XVI ; 4 pages in-fol.

400/500 €

Sur la fête de la Fédération à Limoges.

« Vous êtes le père du peuple, Votre Majesté a daigné nous en assurer ; elle nous a fait dire qu'elle n'était heureuse que de notre bonheur, inquiète que de nos maux. [...] nous avons reçu dans la salle où les électeurs étaient assemblés, la bannière fédérative ; un concours de peuple était assemblé pour l'accueillir, les Gardes nationales de tout le département s'étaient réunies pour l'escorter. Ce signe parlant de la liberté française a porté dans tous les cœurs un saint frémissement, un cri général s'est élevé, et ce cri était *vive notre roi, vive notre tendre père, vive le Restaurateur de la liberté française* ». Ils demandent au Roi de célébrer ce beau jour en accordant sa grâce à un déserteur du Régiment de Royal-Navarre, Étienne Solignac : « il est coupable, nous le savons, mais le Roi est bon. Image de l'être suprême, comme lui il est miséricordieux. [...] Ah Sire ! Laissés vous fléchir par les prières de ceux que vous appelez vos enfants. Vous avez banni tout intermédiaire entre le trône et le peuple [...] Oh le plus tendre, oh le plus cher de tous les pères, oh le meilleur de tous les Rois, jette un regard de compassion sur ce malheureux »... Parmi les 10 signataires, on relève les noms de Gabriel FAYE, Président, et de Pardoux BORDAS (tous deux seront conventionnels de la Haute-Vienne), Gaillard secrétaire, Barbou commandant de la Fédération, Saint-Priest... *Ancienne collection Patrice Hennessy.*

102.

Alexandre-Jean de CREVECŒUR de BAUSSY, officier et littérateur. L.A.S., Paris 14 août 1790, à un confrère ; 4 pages petit in-4.

100/150 €

« L'état général où se trouve le Royaume est si critique que je n'oserais entrer dans les détails [...] si nous évitons la banqueroute et la guerre civile, du moins nous éviterons pas l'anarchie, et depuis ce beau pacte fédératif, l'insurrection la licence et le pillage se sont accrues dans toutes les contrées du Royaume, les colonies ne sont pas plus heureuses, et les dernières nouvelles de St Domingue et de la Martinique surtout, sont des plus désastreuses ». Il est sur le point d'obtenir satisfaction et des dommages et intérêts dans son affaire et prépare une requête à l'Assemblée nationale, en espérant qu'on le « réintégrera dans toute sa considération militaire »... Il ajoute : « MM. Barnave et Cazales députés se sont battus hier au pistolet, le dernier a été blessé mais pas mortellement ».

103.

François-Xavier LANTHENAS (1754-1799) conventionnel (Rhône et Loire). L.A.S. « F.L. », 25 septembre 1790, à Louis-Augustin Bosc d'Antic ; 3 pages in-8.

300/400 €

Il remercie son ami qui lui a transmis des lettres de Philadelphie, et lui raconte son voyage fait à pied de Lyon à la chartreuse de Sainte-Croix : « J'ai traversé des montagnes intéressantes et j'ai tout le long de ma route cathéchisé les paisans. J'ai vu exercer la garde nationale d'un

village appelé *Longes*, à une lieue de cette chartreuse ; et j'ai appris avec satisfaction que la municipalité de ce village venait de dépenser L 1500 – pour armer ses citoyens. Je n'ai cessé d'inviter partout à faire de même et j'ose croire que ma *mission* patriotique ne sera pas sans fruit ». Les nouvelles de son ami l'attristent : « Quand je vous disais à la Société du Serment du jeu de Paume, que tandis qu'on s'enivrait de l'esprit de fête du jour de la fédération, les sages devaient se recueillir et faire marcher en avant les diverses parties de la chose publique, vous ne voulûtes pas me croire ! Voyez comme nous allons ! je ne reçois aucune nouvelle de notre Société pour l'égalité des partages. C'est cependant un objet de toute importance, vous aurez vu dans la lettre de Charbonnel, ce qu'on en pense à Philadelphie. Point d'accord, point d'union, entre même les patriotes qui ne sont pas divisés ». Il a écrit au député LAMÉTRIE une très longue lettre sur Lyon : « Tâchez de le voir et pressez les journalistes de tonner en profitant des lumières importantes que nous avons recueillies »...

104.

DRAPEAU TRICOLORE. Imprimé, *Proclamation du Roi du 23 Octobre 1790* (Paris, Nyon imprimeur, 1790 ; 4 pages in-4, bandeau aux armes royales.

150/200 €

Décret du 21 octobre 1790 : « Le Pavillon de France portera désormais les trois couleurs nationales, suivant les dispositions et la forme que l'Assemblée Nationale charge son Comité de la Marine de lui proposer »... En outre, on substituera au « simple cri de *Vive le Roi*, usité à bord des vaisseaux [...] celui de *Vive la Nation la Loi et le Roi* », etc.

105.

Pierre CALLIÈRES DE L'ESTANG (1724-1795) avocat, un des vainqueurs de la Bastille, juré du Tribunal révolutionnaire, créateur d'un bataillon de vétérans volontaires surnommé le Royal-Piuite pour marcher contre la Vendée. L.A.S., Paris 28 octobre 1790, au maire de Nancy ; 1 page in-4, adresse avec cachet de cire rouge.

400/500 €

Après l'affaire de Nancy. « Commandant du vénérable Bataillon », il demande au maire de lui envoyer « une notice un peu détaillée sur la vie et les actions de M. des Isles, [le chevalier DESILLES, blessé mortellement alors qu'il essayait de calmer les soldats révoltés à Nancy en août 1790], dont mon bataillon célébrera la mémoire d'aujourd'hui jeudi en huit dans l'église des Cordeliers. Un orateur fameux travaille à son éloge funèbre. [...] 24 villes ont créé à mon exemple 24 bataillons de vieillards ou de vétérans dévoués à la patrie ; 43 mille villages ont chacun un vétéran ; les villes de second ordre, ont au moins une compagnie ; j'ai le bonheur d'être leur instituteur, commissaire et inspecteur général. Accordez cette grâce au zèle des vétérans brûleurs du zèle civique à jamais mémorable de la ville de Nancy »...

106.

Joseph LE BON (1765-1795) conventionnel (Pas-de-Calais), il fit régner la Terreur dans le Nord et fut guillotiné à Amiens. L.A.S. « Le Bon prêtre », Verdun 2 novembre 1790, à l'Assemblée Nationale ; 4 pages in-4.

500/600 €

Très curieuse lettre du futur conventionnel, alors prêtre sans ressource. ... « J'aime trop la révolution et ceux qui l'ont opérée, pour les exposer aux traits de la calomnie et aux censures des envieux. Eh ! Que ne diraient point les partisans de l'ancien régime, s'ils voyaient un prêtre réduit à demander l'aumône ? [...] Avec quel empressement ils saisiraient cette occasion de rallumer le fanatisme dans le cœur des peuples, en leur montrant un ecclésiastique irréprochable et couvert des attestations les plus glorieuses, plongé par vos décrets dans l'avilissement et l'opprobre. [...] jamais je ne serais entré dans les ordres, si mon évêque, pour m'engager, n'eût pris sur lui de me faire un titre [...] content d'avoir pendant mon noviciat le victum et le vestitum [...] j'attendais que je fusse prêtre, pour obtenir une place quelqueconque ». Maintenant que « le clergé a reçu une organisation nouvelle [...] les emplois ecclésiastiques sont infiniment rares, et le grand nombre des curés ne choisit pas volontiers un vicaire patriote ». Lebon propose à l'Assemblée un projet de décret (tout rédigé) où elle se chargerait d'assurer aux prêtres non encore nommés « une pension égale au traitement d'un vicaire de campagne »... Il ajoute : « Si j'ai mal raisonné, je n'ai plus qu'à expier sur les grands chemins ce défaut de logique, jusqu'à ce que parvenu à la porte de l'assemblée, je lui fasse voir un homme dépourvu de tout »... *Ancienne collection Patrice Hennessy.*

On joint une L.S. cosignée par 9 autres administrateurs du dép. du Pas de Calais (dont Darthé), Arras 14 février 1793, dénonçant de faux certificats de résidence faits par des émigrés ; et une l.a.s. concernant Le Bon par B. ANSART, agent national près le district d'Arras, 13 pluviôse II (1^{er} février 1794).

107.

Jacques-Alexis THURIOT de la Rozière (1753-1829) avocat, député, conventionnel (Marne), président de la Convention au 9 thermidor, il fut rapporteur du procès Cadoudal. L.A.S. « Thuriot cyd' de la rosiere Ancien presid' de la Commune de Paris Juge du district de Sezanne », 25 novembre 1790, à un ami ; 1 page in-fol.

200/250 €

Thuriot félicite son ami de sa nomination : « Tu auras toujours l'estime generale si ferme dans tes principes, tu ferme comme j'en suis bien persuadé, l'oreille aux insinuations du General et du Maire. [...] Sois bien sur tes gardes n'ait d'autre guide que ton ame ». Il l'invite à répondre à leur Société, « affiliée a celle des Jacobins [...] Tu peut compter aussi sur le patriotisme du tribunal. Nous sommes quatre membres dont les sentimens sont inaltérables. Nous nous occupons de la conversion du president. Nous esperons »...

108.

Armand-Marc, comte de MONTMORIN SAINT-HÉREM (1745-1792) diplomate, ministre des Affaires étrangères, conseiller intime de Louis XVI et Marie-Antoinette, un des membres du « Comité Autrichien », il fut massacré le 2 septembre 1792 à l'Abbaye. L.A. (signée d'un paraphe), [3 décembre 1790], au cardinal de BERNIS ; 6 pages petit in-4.

400/500 €

Importante lettre sur la constitution civile du clergé et l'obligation du serment civique pour les prêtres (décrétée le 27 novembre).

Montmorin informe Bernis de la situation critique, effrayante du clergé et de la religion en France. « On ne peut pas se dissimuler qu'il existe des gens qui voudraient le renversement absolu de la religion et peut être du throne. Nous avons le plus grand besoin d'une sagesse et d'une prudence extrême. Quelques personnes aveuglées par leurs préventions, irritées par la perte de leur état et de leur fortune, se bercent de l'idée de ce qu'ils appellent une contre révolution, je sais qu'on nourrit bien du monde de cette chimère, soit dans le royaume, soit hors du royaume ; [...] rien n'est plus fol, ni plus absurde que cette chimère. [...] ceux qui tenteraient une contre révolution n'obtiendroient autre chose que de rallier encore davantage ceux qui ont fait la révolution, et le résultat le plus certain serait un massacre universel du clergé et de la noblesse. [...] C'est à la sagesse du pape à nous aider. Tous les évêques de l'assemblée attendent et desirent une réponse favorable [à la Constitution civile du Clergé], le roi personnellement y attache un grand intérêt ». Montmorin n'a pas voulu envoyer une députation à Rome, et s'est battu pour que Bernis fasse cette démarche ; tout est entre ses mains. « Si le pape n'accorde pas son consentement [...] je regarde la religion comme perdue entièrement en France, et le royaume livré a des troubles et a des convulsions dont il est impossible de calculer les effets »...

109.

Gilbert ROMME (1750-1795) mathématicien, conventionnel (Puy-de-Dôme), créateur du calendrier républicain ; arrêté aux journées de Prairial et condamné à mort, il se suicida. P.S., cosignée par 8 autres, [1790] ; 1 page in-fol.

400/500 €

« Tableau de membres de la Société des Amis de la Loi, sous la présidence de M^r Sponville ». Liste avec les noms du Président, des secrétaires, et les signatures de « associés » : outre Gilbert Romme, on relève Viaur de Belair, Hochet de la Terrie, etc.

On joint 2 l.s. par des sociétés de Jacobins (*Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité*), avec vignettes : Cherbourg 8 janvier 1793 (nombreuses signatures), et Marseille 17 mars 1793.

110.

Pierre-François PALLOY (1754-1835) entrepreneur, démolisseur de la Bastille. 4 L.S. ou P.S. « Palloy Patriote », 1790-1794 ; 8 pages et demie in-fol. imprimées avec notes autographes.

800/1 000 €

10 octobre 1790. Annonce qu'il a fait exécuter des modèles réduits de la Bastille, qu'il fera envoyer aux 83 départements... 6 mars 1792. Lettre aux électeurs de 1789, accompagnant l'envoi d'une médaille de

plomb... 10^e jour du 4^e mois II (30 déc. 1793). *SERMENT RÉPUBLICAIN*, « Délivré avec une médaille de fer provenant des chaînes de la Bastille », remis au citoyen Tirel, qui a signé. 2 nivôse III (22 déc. 1794). Circulaire « Pour les quinze départemens qui n'ont pas répondu à l'offre qui leur a été faite le 25 juillet 1793 (vieux style) au sujet de l'envoi de la Déclaration des Droits de l'Homme ».

On joint 2 imprimés, *Décret concernant les vainqueurs de la Bastille* (17 juin 1790), et *Loi Relative à l'établissement d'un Monument sur la Place de la Bastille* (27 juin 1792).

111.

Jean-Louis-Claude EMMERY (1742-1823) avocat, député du Tiers de Metz aux États Généraux, cheville ouvrière du Comité militaire où il joua un grand rôle dans la réorganisation de l'armée, il fut président de l'Assemblée Constituante, sénateur et pair de France. L.A. (minute), [1790 ?], probablement à un Comité de sûreté publique à Metz dont il était député, ; 2 pages in-4 et 2 pages in-fol. remplies d'une écriture serrée, avec de nombreuses ratures et corrections.

200/250 €

Il félicite ses correspondants du zèle qu'ils mettent préserver l'ordre public, et parle de plusieurs affaires. Il faut investiguer sur ce qui s'est passé à Courcelles Chaussy le 18 octobre, où des paroissiens ont fait chanter le Te Deum, à la suite de quoi le ministère public a porté plainte contre les habitants... Emmercy prend la défense du maréchal de BROGLIE, dont les bagages et ceux de sa famille sont retenus à Metz pour vérification : « Le prince de Broglie dont la popularité est connue et qui s'est montré constamment bon patriote doit vous écrire pour vous prier messieurs de solliciter en son nom la justice du bon peuple de Mets, je crois que sa lettre rendue publique produira tout l'effet qu'il a le droit d'en attendre »... Etc.

On joint 2 L.A.S. de son fils, 1823-1824.

112.

Mathieu-Guillaume VILLENAVE (1762-1846) journaliste, membre du Tribunal de Nantes, défenseur des Vendéens, il réunit une énorme collection d'autographes, en particulier sur la Révolution. MANUSCRIT autographe, *Chronique secrète*, [1790] ; 32 pages in-4 en 2 cahiers.

700/800 €

Curieuse gazette dont le titre complet est : *Chronique Secrète ou Supplément à tous les papiers et particulièrement au R. pour l'année 1790*, qui informe de tous les potins mondains et autres de l'année 1790. Une note indique : « Cette chronique est sans ordre de date jusqu'au 24 février inclusivement ».

« 1 janvier 1790. M^{me} la M^{se} de CONDORCET passe pour être la déesse de M. le M^s de LA FAYETTE, et l'on assure qu'elle n'est pas insensible aux vœux de ce héros. [...] M^{me} la baronne de STAËL, fille du premier Ministre des finances, a lu chez M^{me} de Courteilles [...] un drame de sa façon intitulé *Sophie ou les Sentimens secrets* », devant un auditoire d'admirateurs ou de flatteurs, que nomme Villenave en détail et sur lesquels il ne se prive pas de médire : « elle fut claquée et complimentée démesurément. [...] La pièce nous parut assés mauvaise. Sa versification lâche et souvent défectueuse pour les rimes, son intrigue nulle ». On apprend aussi qu'elle travaille à une nouvelle tragédie intitulée *Rosemonde*, écrit son *Journal* et a composé une *Déclaration des droits de l'Homme*... Il fait allusions aux liaisons de célèbres actrices dont M^{me} GONTHIER « folle créature », avec des grands seigneurs, et retranscrit un amusant couplet inspiré par la large poitrine de l'ambassadrice de Suède ; on a lu chez M^{me} Du Bourg un opuscule du comte de SÉGUR « rempli d'esprit et de polissonneries un peu gaies »... NECKER est furieux contre MARAT dont il méprise les calomnies : « il ne pouvoit concevoir que la Commune de Paris le laissât sous la protection spéciale du District des Cordeliers et qu'elle n'envoyait pas 40 mille hommes pour casser ce district, en cas de résistance et de refus de livrer le soi-disant ami du peuple »... LA FAYETTE vient souvent à l'Assemblée nationale en tant que député, « où il montre la plus grande popularité », ce qui lui donne une « si grande influence sur les mouvemens du peuple qu'il peut se flatter actuellement de les diriger à son gré ». Il ne se fait rien sans lui « tant au châteaudeuil des tuileries qu'à l'assemblée nationale »... Quant au violoniste et compositeur VIOTTI, « plus grand violon que JARROWICK », ce dernier étant considéré comme « le violon du peuple » dont M. de Montagnac prétend qu'il « joue du cul tandis que Viotti joue du cœur »... – « La Reine a fait dire aux dames de la Visitation rue du Baq, combien elle étoit satisfaite que l'Assemblée nationale leur eût permis de garder leur maison »... – Le 14 février, les députés se sont rendus à Notre-Dame

pour entendre chanter le *Te Deum* : « Ils traversèrent processionnellement la moitié de Paris [...] sans recevoir aucun applaudissement. Le peuple fut muet en leur présence »... – 3 avril. Le Prince de CONTI arrivé à son hôtel « les poissardes sont venues le complimenter. Il leur a fait donner 50 louis [...] et il a envoyé à son District des Jacobins 2000 francs pour être distribués aux pauvres »... Des « bouches à feu » apparaissent dans Paris, « tous les citoyens peuvent y porter incognito [...] des lettres, motions, calomnies, dénonciations »... 7 avril. Une course à pied est prévue à La Muette... Le Bois de Boulogne redevient une promenade à la mode, on y rencontre Mme de Broglie, Mme de Laval, Mme des Cars...Etc.

113.

Théophile MANDAR (1759-1823) ardent meneur des journées révolutionnaires, commissaire du Conseil exécutif, littérateur. MANUSCRIT avec corrections autographes, *Première époque* et *1791. 2^e époque* ; 2 cahiers cousus de 14 et 23 pages in-4.

500/600 €

Curieux souvenirs sur deux épisodes révolutionnaires, qui semblent inédits.

Première époque. Relation d'un épisode du 12 mai 1790 : lors d'une séance d'une société patriotique, un prêtre fanatique, J. Roux, ayant proposé de créer un registre où l'on dénoncerait des traîtres, et nommerait des citoyens amis de la Constitution pour en faire justice, Mandar improvisa un discours flamboyant mêlant des références à l'Antiquité, à la Genèse et à l'histoire moderne, pour dénoncer l'appel à une nouvelle Saint-Barthélemy : « Ah ! quels seraient donc les éléments du bonheur pour un Etat, si les citoyens de cet Etat devoient appeler le crime au secours de la Patrie ; et s'il étoit posé en principe que le meurtre, que l'incendie, que l'assassinat dussent être mis au rang des armes destinées à protéger les citoyens ! », etc. *1791. 2^e époque.* Après la suppression, par l'Assemblée nationale, le 29 juin 1791, des « ateliers de charité » qui employaient 22 000 hommes, Mandar accepta de présider une délégation d'ouvriers qui se rendit le 1^{er} juillet auprès du maire BAILLY, en vue d'obtenir un secours du Directoire du département. Le lendemain, une pétition fut rédigée et présentée au citoyen Lameth, président de l'Assemblée nationale, et le soir même, devant une trentaine de membres des comités concernés, Mandar prononça un vigoureux discours : « Plutôt que de succomber sous la rage de la faim, vingt-deux mille hommes deviendront tout-puissants ; craignez, Messieurs, que la faim, que la misère ne deviennent enfin un levain d'insurrection, dont il vous seroit impossible d'arrêter ou de prévenir les suites »... Mandar résume les débats avec La Rochefoucauld et Bailly, et sa contre-attaque : face à la menace d'user de la force armée contre les ouvriers, il rallierait auprès de lui tout le peuple et investirait l'Assemblée nationale : « l'armée elle-même fera place au cortège de la faim » ! Le récit s'achève par un triomphe : le 3 juillet, l'Assemblée proclama de nouveaux secours, des emplois et une aide de retour au pays pour les chômeurs non encore domiciliés à Paris au 14 juillet 1789. Mandar ajouta de sa main : « Ma harangue déterminait une dépense, très sage, de 300,000^f »...

114.

LETTRES DE CACHET. 4 *Rapports* imprimés de la Commission des lettres de cachet ou du Comité de législation, imprimés par ordre de l'Assemblée Nationale, 1790-1792 ; recueil factice de 4 plaquettes in-8 de 10-7-7-12 pages, demi-rel. basane fauve.

200/300 €

Sur la pétition de J.-C.-G. Leprévot, détenu par Lettre-de-cachet, en diverses prisons, pendant 22 ans, pour avoir voulu révéler un commerce secret des bleds, connu depuis sous la dénomination de pacte de famine, [1790]. *Sur la pétition du sieur Joseph Broqua, victime de trois arrêts du conseil des dépêches*, 1792. *Sur la pétition d'Antoine Buffel, chirurgien, traduit de la Canée en France, détenu au Fort de Notre-Dame de la Garde, en vertu d'ordres arbitraires*, s.d. *Sur le mode à établir pour suppléer aux lettres de grace et de commutation de peines, ci-devant en usage*, par M. LOUVET, député du département de la Somme, août 1792.

115.

Jacques ROUX (1752-1794) prêtre constitutionnel catholique, membre du Conseil général de la Commune, autoproclamé « le prédicateur des sans-culottes », précurseur de l'anarchisme, surnommé « le curé rouge » ou « le petit Marat » ; il se suicida en février 1794 dans la prison de Bicêtre. – Imprimé, *Le Triomphe des braves Parisiens, sur les*

ennemis du bien public, [1790] ; in-8 de 32 pages, reliure moderne demi-marquin rouge. – P.S., 30 août 1792 ; 1 page oblong in-8.

1 000/1 500 €

Rarissimes documents de ce curieux agitateur.

Le Triomphe des braves Parisiens, sur les ennemis du bien public, par M. Jacques ROUX, « Prêtre du diocèse d'Angoulême, Apôtre & Martyr de la Révolution ». Le texte est précédé d'un « Discours du plus énergique patriotisme, dédié aux Citoyens-soldats de la Capitale, à tous leurs Frères fédérés, amis & défenseurs de la Liberté » : « Ce Discours éclatant en sentiments du plus religieux patriotisme a été prononcé avec chaleur & dignité, dans l'Église de Saint-Thomas de Conac, à la satisfaction des Habitans, qui idolâtroient leur Vicaire, & au grand applaudissement de trente officiers de la Garde-Nationale du canton, qui ne le voyoient partir qu'avec les larmes du désespoir »... Selon lui, la grâce de Dieu travaille pour le peuple français, pour qu'« un peuple tyrannisé, pressuré sans mesure, courbé depuis douze siècles sous le joug du plus dur esclavage, se réveille subitement d'un sommeil profond, & rompe en enragé les fers qu'il mordoit en frémissant »... Édition originale extrêmement rare d'une des premières productions de l'auteur, dans laquelle il révèle pour la première fois ses idées de révolution égalitariste.

30 avril 1792, « l'an 4^{ème} de la Liberté le 1^{er} de l'Égalité », P.S. comme Président de l'Assemblée générale de la Section des Gravilliers, cosignée par 3 autres membres, ordre d'arrestation « pour preuve d'incivisme », et d'emprisonnement à l'Abbaye, des sieurs Rebourg, Morelle et La Goupillière (ce dernier sera massacré quelques jours plus tard).

116.

GARDE NATIONALE. 14 BREVETS ou certificats, 1790-1793 ; la plupart sur vélin (3 sur papier), ornés de vignettes et beaux encadrements décoratifs gravés, quelques sceaux de cire rouge ou sous papier ; nombreuses signatures d'officiers.

800/1 000 €

Bel ensemble de brevets. Infanterie Volontaire Nationale, Bataillon des Filles S^t Thomas ; Brevet de la Garde Nationale Parisienne (décors différents : 1 par Bayon, 2 par Bance) ; Brevet et port d'armes ; Garde Nationale Parisienne, Première Division ; Gardes Nationales Parisiennes, Brevet de Volontaire ; Brevet de Volontaire de la Garde Nationale Parisienne, Section du Temple ; Garde Nationale de Gentilly, Brevet de Soldat Citoyen ; Garde Nationale Volontaire ; Garde Nationale Parisienne, Troisième Division (décor par Vinsac) ; Volontaires de la Garde Nationale Française ; Brevet de Garde Nationale ; Département de Paris, Section armée des Gravilliers.

On joint un certificat de service dans les Troupes provinciales, signé par Louis-Bénigne BERTIER (1^{er} avril 1784).

117.

Germain TRUCHON, dit « Longue Barbe », avocat poursuivi pour bigamie sous l'Ancien Régime, un des principaux agitateurs révolutionnaires, membre de la Commune de Paris, il prit part aux massacres de Septembre. L.A.S. « Truchon le persécuté », Hôtel de la Force 10 janvier 1791, à AGIER, président du tribunal d'appel ; 1 page in-4, adresse, cachet cire rouge.

100/150 €

Il sollicite sa mise en liberté et demande d'avoir pour rapporteur M. Morel et de « faire lire publiquement et ma requête et mes défenses données au Chatelet qui y sont jointes, et les juges et le public connaîtront enfin la nature de mon affaire l'injustice et l'iniquité de ma longue détention »... **Très rare.** Ancienne collection Patrice Hennessy.

118.

Joseph-Antoine-Joachim CERUTTI (1738-1792) jésuite, littérateur et journaliste, ami et collaborateur de Mirabeau, député de Paris à l'Assemblée législative. 2 L.A.S., Paris 10 janvier et 13 mars 1791, au Président de l'Assemblée électorale du district de Paris ; 4 et 2 pages in-4 (portrait gravé joint).

300/400 €

10 janvier, longue lettre de remerciement après sa nomination comme administrateur du département de Paris : « Parmi les grands objets de surveillance qui vont occuper les regards des Administrateurs, l'Éducation publique sera compté un des premiers. Après avoir créé une Constitution pour le Peuple, il faut créer un Peuple pour la Constitution ». Il indique qu'il a élaboré « un volumineux ouvrage qui embrasse et parcourt l'immensité de l'Éducation », et ses plans, guidés par la Philosophie, adhèrent justement « à notre Législation nouvelle. [...] »

Franklin en Amérique, Rousseau, Mably en Europe, on été les professeurs, ont été les artisans de notre Indépendance »... Etc.

13 mars, sur l'élection del'évêque constitutionnel de Paris, qui devrait être comme un Primat : « La Religion Constitutionnelle demanda Paris pour Evêque, non seulement un pasteur qui l'honore, mais un homme de tête qui la défende ; un sage qui renouvelle l'éducation des séminaires ; qui combine les études avec les lois ; qui porte la lumière et le calme dans le plus orageux des Diocèses ; qui enfin serve d'exemple et de rempart à toute l'Eglise Gallicane »...

On joint le manuscrit autographe d'un discours d'encouragement aux géographes, 27 janvier 1791 (1 page in-4).

119.

Pierre-Ambroise-François CHODERLOS DE LACLOS (1741-1803) écrivain, l'auteur des *Liaisons dangereuses*, et général. P.S. « P. Choderlos », signée également par dix membres du Comité de correspondance de la Société des Amis de la Constitution, Paris 14 janvier 1791, aux membres d'une Société ; 1 page in-fol., vignette et en-tête de la *Société des Amis de la Constitution*.

1 000/1 200 €

Rare lettre de Laclos qui fut un des premiers à s'inscrire aux Jacobins.

Il félicite une Société de son « adhésion formelle » aux Jacobins : « En se connaissant mieux, on s'estime davantage, surtout quand on tend à un but aussi essentiellement louable, celui de protéger l'heureux achèvement de la Constitution. [...] croyés que votre dévouement patriotique ne chappera pas aux différents peintres de la révolution »...

Les autres signataires sont : le président VILLARS ; le secrétaire Donatien-Marie-Joseph de Vimeur de ROCHAMBEAU ; Guillaume de BONNECARRÈRE ; Rousseau ; Duvernel ; Pieyre ; H.F. Verchère ; Jacques-Antoine CREUZÉ-LATOCHE ; duc d'AIGUILLON ; Théodore LAMETH.

On joint le n° 6 du *Journal des Amis de la Constitution* par P. Choderlos, ci-devant de Laclos, 4 janvier 1791 (in-8, broché avec sa couverture impr. sur papier bleu).

Ancienne collection André Saudemont (15-16 mars 1983, n° 482).

120.

Jean-Adam PFLIEGER (1744-1801) conventionnel (Haut-Rhin). L.A.S., Paris, 17 janvier 1791 ; 3 pages in-4.

300/400 €

« L'état de Mülhausen sollicite d'être agrégé au commerce de France, ainsi que d'être traité en bon voisin comme cydevant » ; il se demande si les communautés voisines peuvent acheter des biens fonciers sur le territoire de Mülhausen et à quelles conditions, et prie d'ordonner le paiement des travaux effectués à la salle d'audience du Tribunal de justice. « Le Roy attend demain auprès un courrier de Rome qui doit apporter la bonne nouvelle que le Pape confirme tout ce que l'on a fait pour la constitution civile du clergé [...] Cela pourra rassurer les consciences timorées et consterner les méchants, qui ont cherché à troubler le Royaume par leur résistance ». Il ajoute en post-scriptum que les bruits courent « que plusieurs paroisses seroient réunies, que l'on vendra églises inutiles et les ornements de ceux supprimées »... Sur la dernière page, brouillon de réponse des administrateurs.

121.

Claude PETIET (1749-1806) homme politique, ministre de la Guerre. L.S. (2 fois), cosignée par 4 autres administrateurs du Directoire du département d'Ille-et-Vilaine, Rennes 23 janvier 1791, aux administrateurs du district de Dinan ; 4 pages in-4.

200/250 €

Il ne peuvent fournir les hommes d'infanterie et les dragons désirés : Rennes n'a plus d'infanterie et n'a plus que 120 dragons, force peu considérable « dans un moment où les ennemis du bien public intriguent de toutes parts et cherchent à profiter de la résistance des prêtres, pour fomenter le désordre et mettre les habitants des villes aux prises avec ceux des campagnes ; la crise actuelle est une des plus fortes que nous ayons encore eu à soutenir, nous n'en viendrons à bout, qu'avec de la prudence et de la circonspection. C'est par la persuasion et non par les armes que nous devons ramener les habitants des campagnes aux principes de justice et de raison dont on ne cesse de les détourner »...

122.

Adrien-Nicolas Piédefer, marquis de LA SALLE (1735-1818) général,

premier commandant de la Garde Nationale Parisienne. L.S., Paris 5 février 1791, [à PALLOY] ; 1 page grand in-4.

300/400 €

Il le remercie de l'envoi du plan de la Bastille : « Cette marque d'estime et d'amitié d'un aussi brave homme et d'un aussi bon patriote, est bien faite pour me faire oublier les chagrins que la prévention populaire excitée par des scellerats jaloux du bonheur que j'avois eu de servir ma patrie ma fait éprouver le 6 août 89 [il avait failli être égorgé par le peuple]. J'ai du moins la gloire d'avoir été le précurseur du Général [LAFAYETTE], dont la prudence nous a plus de vingt fois sauvés des horreurs de la guerre civile. [...] Je vois mon pays libre, une Constitution sage toucher à sa fin, mes compatriotes seront heureux [...] je suis content »... *Ancienne collection Patrice Hennessy.*

123.

VAINQUEURS DE LA BASTILLE. P.S. par 13 Vainqueurs de la Bastille, Paris 15 février 1791 ; 1 page in-fol., cachet cire rouge (réparation au pli).

400/500 €

« Vainqueurs de la Bastille, reconnus et Commissaires nommés pour recueillir les faits de la prise de cette forteresse », ils attestent que RIBAUCOURT « 1^{er} Verificateur du Mont de Piété est un de ceux qui s'est distingué au siège de la Bastille, qu'il y a été pendant toute l'action, qu'il a eu plusieurs de nos Camarades tués à ces côtés, que lui même a été blessé à la main droite, et y est entré un des premiers, qu'il s'est comporté avec beaucoup de bravoure, de courage »... Les vainqueurs font suivre pour la plupart leur signature de leur titre : Parein homme de loi, Bellon sous-lieutenant, Cruau, Thirion sergent major des grenadiers, Dejonlain, Hebert horloger, Demarque du Ceaud premier président des vainqueurs, Dubost maître en chirurgie, Adenot, Stanislas MAILLARD (1763-1794, le fameux agitateur révolutionnaire et septembriseur), Elé capitaine, Claude FAUCHET (1744-1793, évêque constitutionnel de la Nièvre et conventionnel), ainsi que Ribaucourt avec apostille autographe.

124.

Trophime-Gérard, marquis de LALLY-TOLENDAL (1751-1830) député de la noblesse de Paris aux États-Généraux ; arrêté après le 10 août, il réussit à quitter la France pour l'Angleterre et se proposa de défendre Louis XVI à son procès ; il avait lutté pour réhabiliter son père, l'ancien gouverneur des Indes. MANUSCRIT, *De l'influence de la Révolution sur la Ville de Paris*, daté en fin Genève 15 février 1791 ; 26 pages in-8.

100/150 €

Très intéressante réflexion sur les conséquences économiques de la Révolution, en copie d'époque.

125.

Jacques-Pierre BRISSOT DE WARVILLE (1754-guillotiné 1793) conventionnel (Eure-et-Loir), Girondin. L.A.S. « Brissot de Warville », 17 février [1791], à Camille DESMOULINS ; 1 page in-8 (portrait joint).

300/400 €

Belle lettre sur sa défense des Noirs, dans laquelle il adresse à DESMOULINS, alors rédacteur du journal *Révolutions de France*, deux mémoires : « j'espère surtout que sa plume énergique défendra la cause des malheureux noirs qu'une cabale infernale poursuit maintenant. L'ami de la Liberté ne doit pas avoir deux mesures. Il faut être juste si l'on veut être libre. La Société des Amis des Noirs compte infiniment sur le zèle que M. Desmoulin a déployé pour la Liberté »...

126.

Charles-Joseph, baron de BACHMANN (1733-1792) Major général des gardes suisses au service de France qu'il dirigea lors de la journée du 10 août, il fut guillotiné. P.A., [février 1791] ; 1 page et demie in-4.

600/800 €

Sur un projet de réforme des régiments suisses.

Copie par Bachmann d'une lettre de Jacques-André LULLIN, marquis de CHATEAUVIEUX (1728-1816), colonel du régiment suisse de Chateaufort qui s'était révolté à Nancy en août 1790 : « Copie d'une lettre de M. de Chateaufort à *quelqu'un* de son régiment que ce *quelqu'un* envoi à M. de Parthes capitaine dans Chateaufort, elle a l'air d'avoir été écrite au mois de février 1791. Et Parthes la envoi à *quelqu'un* qui l'a ensuite fait passer à mon frère dont je la tiens ». Lullin s'inquiète d'un bruit sur « quelques entraves et tentatives faites apresent en Suisse et nommant à Basle par de nos compatriotes qui ont échoués ici pour

operer s'ils pouvoient la demande que les compagnies de mon regiment fussent dispersées dans d'autres et remplacées sou un autre colonel par des compagnies toutes des petits cantons qui formeroit un regiment de model pour les autres avec une constitution toute neuve. J'ai travaillé contre avec succès dans ce pays et j'espère que nos Mrs et leurs amis ainsi que les miens chasseront cette nouveauté, preferont de rester unis et de réparer tous ensemble et par les memes moyens prêts à être obtenus, et que nous meme je crois trouveront suffisants n'ayant qu'un meme service à faire proportioné à notre force, à se voir tous dispersés et peut être mediocrement bien reçus dans les divers regiments qui auroient été destinées à recevoir nos compagnie isolées avec de nouveaux colonels bien méritants sans doute, mais non surement pas aussi tendrement attachées à elles à leur plaire et à leur bonheur et au soin zélé que moi »...

On joint une L.A.S., Paris 15 juin 1782 (1 p. in-8), à Lahitte, pour remettre à son maître tailleur des étoffes pour faire « un frac uniforme ».

127.

Jean-Baptiste SALLE (1759-1794) conventionnel (Meurthe), proscrit avec les Girondins, guillotiné à Bordeaux. P.S. cosignée par Charles COCHON, Paris 9 mars 1791 ; 1 page in-fol., vignette et en-tête de l'*Assemblée Nationale*, cachet de cire rouge.

150/200 €

Un membre du Comité de liquidation a demandé au Président de l'Assemblée d'aller demander au Roi de faire exécuter le décret rendu « sur la destitution des emplois dans les Carrières de Paris des Srs Le Tailleur et George », mais il a été objecté que « cette demande « devait être renvoyée à la Municipalité de Paris, à la quelle appartenait la Police sur les carrières »...

128.

Marie-Joseph CHALIER (1747-1793) révolutionnaire lyonnais. L.S., cosignée par le maire Louis VITET et par 5 autres syndics et directeurs de la Chambre de commerce de Lyon, Lyon 10 mars 1791, à MM. du Directoire du District de Lyon ; 2 pages in-fol.

200/250 €

Rare. Ils accusent réception de leur lettre et de documents relatifs à la formation d'un Tribunal de commerce à Lyon, et envoient en réponse copie (non jointe) du mémoire qu'eux-mêmes ont adressés aux membres du Comité de Commerce et d'Agriculture et aux députés de Lyon à l'Assemblée nationale, « en vous priant de prendre en considération & d'apuyer de votre avis les observations de notre Chambre »...

129.

Antoine-François MOMORO (1750-1794) imprimeur, « Premier imprimeur de la liberté », membre influent du Club des Cordeliers, organisateur du Culte de la Raison, guillotiné comme hébertiste. P.A.S. comme secrétaire de la *Section du Théâtre-Français*, 21 mars 1791 ; 2 pages et demie in-fol., vignette et en-tête de la *Section du Théâtre-Français*.

400/500 €

Délibération de la Section réagissant violemment contre l'ordonnance de la Municipalité interdisant la fabrication et le port des armes, la jugeant « inconstitutionnelle » et « attentatoire à la liberté [...] l'ordre donné aux fourbisseurs, marchands, et autres, de rompre sous huitaine les cannes à épée ou sabres qu'ils auront chezeux, est une violation manifeste du droit de propriété. [...] la liberté acquise par les armes, ne peut se soutenir que par les mêmes moyens, on ne concevra jamais comment des officiers municipaux ont osé se permettre d'employer la force publique pour désarmer des citoyens libres dans un tems surtout où nos ennemis nous menacent, et ne désespèrent pas par les manœuvres les plus perfides d'opérer une contre révolution, en fomentant la division entre les citoyens ». La Section considère que cette ordonnance est une forfaiture, et qu'il faut demander la destitution des officiers qui l'ont rendue ; le mode d'administration de la police municipale est « inconstitutionnel et contraire aux principes de la liberté »...

Rare. *Ancienne collection Dubrunfaut.*

130.

Bon-Claude CAHIER de Gerville (1751-1816) Procureur-Syndic de la Commune de Paris, ministre de l'Intérieur. L.A.S., Paris 2 avril 1791 ; 1 page in-4, en-tête et vignette *Municipalité de Paris, Procureur de la Commune*.

500/700 €

Curieuse lettre relative aux événements tragiques entourant le décès de MIRABEAU, écrite le jour même de sa mort. [Dans la nuit du

1^{er} au 2 avril, alors que Mirabeau agonisait sur son lit de mort dans son hôtel de la Chaussée d'Antin, on retrouva son secrétaire Étienne de Comps, gisant à terre dans sa chambre, ensanglanté, frappé de cinq coups de couteaux... Suicide raté par fanatisme pour son maître, ou assassinat, complot ? Ce mystère ne fut jamais résolu...]

Cahier prie un juge de paix et un commissaire de remettre au porteur « tous les renseignements qu'ils peuvent avoir sur l'effrayante aventure arrivée cette nuit chez M. de Mirabeau. Je n'ai pas besoin de leur faire sentir combien il est important d'acquérir des preuves sur la cause de l'événement & de ne pas perdre un seul moyen d'obtenir des aveux ». Réponse au bas de la lettre, probablement par MAUGIS (administrateur de la police municipale) : « nous sommes occupés du blessé que nous avons beaucoup de peine à entendre et que nous ne pouvons interroger de suite. Il paraît [...] qu'il avoit passé trois jours sans manger ce qui luy avoit échauffé la teste, qu'il entendoit toujours parler poison dont on menaçoit M. de Mirabeau et qu'il a du luy meme en avoir pris » ; l'interrogatoire est si désordonné qu'il ne peut donner plus de détails...

131.

Étienne de POLVEREL (1738-1795) avocat, syndic des États de Béarn en 1789, accusateur public à Paris, commissaire à Saint-Domingue en 1792. L.A.S. comme « accusateur public près le tribunal du premier arrondissement », Paris 2 avril 1791 ; demi-page in-4.

300/400 €

Le jour même de la mort de MIRABEAU. Sur son réquisitoire, le tribunal a ordonné que « demain au soir, cinq heures, en présence d'un commissaire nommé par le tribunal, de deux notables adjoints, de l'accusateur public, des parens et de six voisins du défunt, il sera procédé par Monsieur Fourcroi médecin, le chirurgien de la municipalité, le chirurgien major de la cavalerie nationale, et de deux chirurgiens attachés au tribunal, à l'ouverture et visite du cadavre de feu M. Riquetti l'aîné, ci-devant Mirabeau ». Il donne l'ordre de convoquer les médecins...

132.

Anacharsis CLOOTS (1755-1794) conventionnel (Oise), adversaire fanatique de la religion, guillotiné avec les Hébertistes. L.A.S., Paris 20 avril 1791, à l'abbé Claude FAUCHET ; 8 pages in-4 (portrait gravé joint).

1 500/2 000 €

Rare, magnifique et longue lettre combattant la religion au nom de la Raison et du genre humain. [Claude FAUCHET (1744-1793), évêque constitutionnel du Calvados et futur conventionnel de ce département, était partisan du renouvellement de la religion catholique comme « Religion nationale ».]

Cloots reproche à Fauchet de trop aimer « la trinité chrétienne et pas assez la trinité civique [...] La Nation, l'Assemblée et le Prince forment une trinité mieux prouvée et plus salutaire que le Pere, le Fils et le S' Esprit ». Une « guerre *baptismale* » ou dispute entre eux serait le « meilleur moyen pour déraciner l'erreur religieuse et pour faire triompher la vérité philosophique » ; mais il refuse de discuter en public avec Fauchet, car « ce seroit compromettre étrangement la cause du genre humain, que de me présenter imprudemment dans votre Eglise du Cirque ». Il va lui envoyer son livre de la *Certitude des preuves du Mahométisme* où il détruit « de fond en comble toutes les révélations passées, présentes et futures. J'ai débuté dans la carrière des lettres par renverser toutes les tyrannies sacerdotales, et je poursuis ma carrière en foudroyant toutes les tyrannies politiques ». Il invite Fauchet à un débat contradictoire en présence de commissaires choisis de part et d'autre : « la discussion sera vive, pressante et décisive [...] Invoquez votre S' Esprit, j'invoque ma S^{te} Raison ; il s'agit d'un combat à mort ; et nous verrons si les Français, si le genre humain est condamné au joug perpétuel de l'aristocratie cléricalle : nous verrons si le cinquième des impositions doit servir éternellement à nourrir des diseurs de bonne ou mauvaise aventure ; nous verrons si des histoires judaïques inventées [...] doivent mériter les respects d'une nation régénérée, qui renverroità Bicêtre ou à Charenton les conteurs de pareilles balivernes »... Etc. Toute la lettre, trop longue à citer, est sur ce ton. Il conclut : « Nous allons donner au monde unenouvelle preuve de l'énergie de la raison contre les argumens de la prévention. Que toutes les tribunes du royaume s'emparent ensuite de notre travail polémique dont la publicité guérira les hommes radicalement du mal sacré »...

Ancienne collection Max Thorek (cachet encre).

133.

Louis-Gilbert CAHIER (Soissons 1752-1832) partisan de la Révolution, il fut membre de la commune, accusateur public et magistrat. L.A.S. avec brochure imprimée, Paris 21 avril 1791, au Président de la Société des Amis de la Constitution ; 2 pages in-4, et in-8 de 16 p.

100/120 €

Envoi de l'éloge funèbre de MIRABEAU qu'il a prononcé « au service célébré par le Bataillon qui l'avait choisi pour son commandant » ; il souhaite être admis dans la Société. – *Eloge funèbre de Mirabeau [...] prononcé le 14 avril 1791, dans l'Eglise paroissiale de Notre-Dame de Lorette. Par L.G. CAHIER, Avoué, Électeur & Grenadier volontaire.*

134.

Jean-Jacques DUVAL d'ÉPRÉMESNIL (1745-1794) conseiller au Parlement de Paris, il fut un des chefs de l'opposition parlementaire ; député de la noblesse (Paris hors les murs) aux États Généraux et à la Constituante, il s'opposa avec violence à la Révolution ; il refusa avec courage de s'enfuir et d'émigrer et fut guillotiné. L.A.S., Paris 24 avril 1791, à un Duc ; 2 pages in-4 (*cachet de la collection Paul Tasbille*).

250/300 €

Il n'a pas répondu encore à ses lettres... « au milieu des horreurs qui nous environnent, nous autres députés, les mois passent encore comme des jours, et les jours comme des heures. [...] Nous nous sommes réunis, M^r le Bailly de Crussol, M^r le Président d'Ormesson, et moi. L'avis commun est de ne point donner nos démissions au mois de mai. [...] Le devoir ne l'exige plus. Il se présentera peut être une occasion plus éclatante. Notre démarche en seroit plus utile. Jusques là l'essentiel pour nos commettans est d'être représentés fidelement ». Si sa lettre va « au comité des recherches, il y verroit que je fremis, mais que j'espère »...

On joint une L.A. de sa femme, 24 novembre 1793, à son amie Mme Rameaux (2 p. in-4, adresse), sur l'arrestation d'Éprêmesnil : « tout le monde rend justice à mon mari, et s'il est détenu, c'est que la loi y est formelle, personne ne lui en veut, et l'on est bien convaincu que sa conduite a toujours été celle d'un galant homme »...

Ancienne collection André Saudemont (15-16 mars 1983, n° 337).

135.

Antoine-Joseph GORSAS (1752-1793) journaliste, conventionnel (Seine-et-Oise), Girondin, il fut le premier conventionnel guillotiné. L.A.S., [début mai 1791 ?], à PALLOY ; 1 page in-4, adresse.

200/250 €

Effigie du Pape Pie VI brûlée au Palais Royal. Il charge le porteur de cette lettre, « excellent citoyen comme vous » de passer chez lui « pour notre Pape de paille qu'il faut absolument brûler jusqu'à ce que cendre s'en suive : s'il le faut même il donnera un coup de main à la fabrication »... [Le 4 mai 1791, un bref du Pape Pie VI ayant indigné plusieurs membres d'une société patriotique, un mannequin de paille à l'effigie du Pape fut brûlé, après un simulacre de procès, dans les jardins du Palais Royal]...

136.

Pierre-Victorien VERGNIAUD (1753-guillotiné 1793) conventionnel, l'illustre orateur du parti Girondin. L.A.S., Bordeaux 5 mai 1791, à M. PRADINE, « curé de Meynac à Bordeaux » ; 1 page in-4, adresse (2 portraits joints).

600/800 €

Magnifique leçon de civisme et de patriotisme à un prêtre démissionnaire. En tant qu'administrateur de la Gironde, il rappelle son correspondant, qui a donné sa démission, à ses obligations : « L'Assemblée électorale s'est dissoute depuis longtemps. Elle s'est séparée dans la ferme persuasion que vous iriez remplir à Meynac les fonctions pastorales ». En tant que citoyen, il se permet quelques observations : « Il résulteroit de votre démission tardive, que vous auriez empêché l'assemblée électorale de nommer un curé constitutionnel [...] et que par là, vous aurez exposé cette paroisse ou à manquer de pasteur, ou bien à en conserver un qui, réfractaire aux lois nationales, pourroit fomenter le trouble, la discorde, et la haine de cette Constitution à laquelle vous êtes dévoué. [...] s'il est beau d'avoir de la modestie, il est louable aussi et quelquefois nécessaire de la faire céder aux mouvemens d'un beau zèle que dans des tems difficiles c'est une véritable désertion que de refuser de combattre sous prétexte qu'on manque de force ; enfin que dans des circonstances pareilles à celles où nous sommes le premier devoir d'un bon citoyen est de se rendre sans hésiter, et de se tenir inviolablement au poste qui lui est assigné par la

patrie. Pardonnez la franchise de ce langage. Les patriotes se doivent une communication sans réserve des idées qu'ils croient utiles à la Cause Commune »...

137.

Pierre-François PALLOY (1754-1835) le démolisseur de la Bastille. P.A.S. « Palloy patriote », cosignée par 14 personnes (présidents de sections, commandants et instituteurs de bataillons) ; 1 page grand in-fol.

1 000/1 200 €

« **Couronné par la Section du jardin des plante, d'après l'invitation des apôtres de la Liberté** qui en retour des voyage des 82 département du Royaume, on fait sélébré en leur nom et en leur frais le service de Honoré Victor Gabrielle Riqueti, cy devant conte de Mirabeau, le quel inscription et nom ont été gravés sur une des pierre de la bastille »... Suivent les signatures de Palloy et des 14 apôtres de la Liberté...

On joint 4 l.a.s. adressées à PALLOY par DELAMARE, procureur aux consuls, 11 mai 1791, réclamant des billets pour le service de Mirabeau pour les officiers de la juridiction consulaire ; par POTARD, prêtre de Saint-Eustache (3), 18 mai-29 novembre 1791, au sujet des frais de la cérémonie à la mémoire de Mirabeau, du produit et de la destination de la quête récoltée lors de ce service. Plus 3 imprimés issus des presses de Palloy : *Aux mânes du grand Mirabeau, tribut civique, déposé sur sa tombe le 22 avril 1791*, long poème de T. ROUSSEAU, « citoyen français » ; le faire-part pour le service funèbre « en mémoire de feu notre digne Législateur Honoré-Gabriel-Victor RIQUETTI, ci-devant Comte de MIRABEAU », organisé par « les Apôtres de la Liberté de M. Palloy, de retour de leur mission », en l'église Saint-Eustache le 12 mai 1791 (vignette) ; l'épithaphe de Mirabeau composée pour le mausolée exécuté par Palloy pour le service funèbre à Saint-Eustache, le 12 mai 1791 (vignette).

138.

Jean-Baptiste SAURINE (1733-1813) député du clergé aux États-Généraux, évêque constitutionnel, conventionnel (Landes). L.A.S., Paris 21 juin 1791 ; 2 pages et demie in-4.

400/500 €

Sur la fuite de Varennes. Après avoir parlé de la Garde Nationale de Dax, et de sa conduite généreuse qui mérite « la reconnaissance de tous ceux qui aiment sincèrement la Religion, le bon ordre, et le bonheur des hommes », il exalte avec éloquence « les sentimens de la véritable fraternité ». En post-scriptum, il déclare : « Nous voilà dans la très grande crise, le Roi a pris le large cette nuit avec sa famille. On est après. C'est aux gardes et aux bons citoyens à déployer aujourd'hui toute leur énergie pour maintenir l'ordre et surveiller nos ennemis. Courage, Messieurs, et prudence ».

139.

Marc-Étienne POPULUS (1736-guillotiné 1794) avocat à Bourg-en-Bresse, député aux États généraux. 2 L.A.S., Paris 26 et 29 juin 1791, à ses compatriotes de Bourg-en-Bresse ; 2 pages et demie in-4.

400/500 €

Lettres écrites après la fuite de Varennes. [26 juin]. « Le François peut-il craindre

les despotes et les tirans ? » Mais il faut être sur ses gardes « contre tous les factieux qui chercheront à troubler l'ordre public. Une plus longue impunité pourroit perdre la patrie ». Populus défend les droits de l'homme rétablis par l'Assemblée. La fuite du Roi et son arrestation ont mis « le dernier sceau à la Constitution ». 29 juin. Il révèle « la grandeur du danger qu'a couru la France, et combien étoit terrible le complot qu'on avoit formé contre nôtre Liberté. [...] Les François n'ont plus qu'une même opinion ; ils veulent être libres et ils le seront. Quelle force seroit assés puissante pour mettre une telle Nation aux fers ? »... *Ancienne collection Patrice Hennessy.*

140.

Charles de LAMETH (1757-1832) général et homme politique. P.S. comme Président de l'Assemblée Nationale, cosignée par 6 députés, Paris 8 juillet 1791 ; 1 page in-fol. en partie imprimée, vignette gravée de l'Assemblée Nationale, *La Loi et le Roi*, cachet de cire rouge.

300/400 €

Certificat de serment pour le commissaire ordonnateur des guerres CAPET, qui a prêté serment lors de la séance du 27 juin, sous la nouvelle forme, en ces termes : « Je jure d'employer les armes remises en

mes mains à la défense de la Patrie [...] ; je jure de mourir plutôt que de souffrir l'invasion du territoire français par les troupes étrangères »... Outre Lameth, ont signé les députés Ph. AUGIER, CREUZÉ-LATOUCHE, FRI-CAUD, LE CARLIER, MERLE et VADIER.

141.

André-Arnoult ACLOCQUE (1750-1810) marchand brasseur, l'un des commandants de la Garde nationale parisienne de 1789 à 1792, il protège Louis XVI lors de l'invasion des Tuileries du 20 juin 1792. P.A.S., Paris 9 juillet 1791 ; 1 page oblong in-8.

200/250 €

Il certifie que Julien Robert « est soldat volontaire du Bataillon de St Marcel, Compagnie Poilleu, et qu'il a son uniforme et armes complets pour séjourner avec ses camarades aux frontières »... **Rare.**

142.

Pierre-Gaspard CHAUMETTE (1763-1794) Procureur de la Commune de Paris, créateur des Fêtes de la Raison, arrêté et guillotiné avec les Hébertistes. 2 L.A.S., Paris 7 août 1791 et s.d. ; 2 pages et quart in-4 avec adresse, et 2 pages in-4.

400/500 €

7 août 1791, à son ami Thomas. Ses jours et ses nuits sont consacrés à la politique. Il fait alors pour son ami le **canevas d'un discours sur la constitution civile du clergé** : « La France n'a pas démolie son église, elle en a repoli les pierres, elle l'a rapellée à son origine et à la simplicité patriarcale. Le serment décrété par l'ass. nat. a été comme le crible qui sépare l'ivraye du bon grain, ceux qui ne s'y sont pas soumis ont décelé un cœur avare et perfide, ils ont montré qu'ils étaient indignes de leur mission »... Chaumette met en garde son ami contre la théologie, « ce fatras insignifiant », et lui conseille de lire Locke, Rousseau, Voltaire, Bernardin de Saint-Pierre : « Voila ce qui vous formera le cœur et l'esprit »...

Il a ouvert une lettre qui ne lui était pas adressée. « Il paraît, Monsieur, que Monsieur le maire vous parle de moi. Je lui écris en effet aussitôt après mon entrevue avec M^r SONTONAX. Il m'avait assuré que je serais nommé secrétaire de la Commission. [...] Que M^r Sonthonax me fait tort ! Loin de me prévenir qu'un autre secrétaire était sur la voie il me le tait il m'expose moi même à aller vous parler à ce sujet et me donne par conséquent l'apparence d'un supplantateur. [...] Il semble que dans cette maudite affaire des colonies tout se réunisse pour me vexer ». Une commission va être « choisie par les plus chauds partisans de la liberté [...] je vous souhaite un succès aussi certain que vos intentions sont pures. Ah puissiez vous avoir l'art de vous faire entendre aux noirs ; mais le moyen ? Puissiez vous n'être entouré que de blancs-hommes. Ah craignez surtout les colons orgueilleux »... Il signe « Anaxagoras Chaumette » [il a changé son prénom de Pierre-Gaspard pour celui d'Anaxagoras, « saint qui avait été pendu pour son républicanisme »]. *Ancienne collection Patrice HENNESSY (6 mai 1958, n° 273).*

143.

Alexandre LENFANT (1726-1792) jésuite, prédicateur, confesseur de Louis XVI, assassiné à la prison de l'Abbaye lors des massacres de septembre. L.A., 2 septembre 1791, à une amie ; 4 pages in-4.

600/800 €

Très rare et intéressante lettre, remplie d'une petite écriture serrée, avec des passages biffés qui laissent cependant le texte lisible. L'abbé se fait l'écho des nouvelles, vraies ou fausses, des rumeurs et on-dit qui circulent dans ces temps incertains, un an jour pour jour avant les massacres de l'Abbaye, où il sera assassiné.

Il cite une lettre de Bruges qui annonce l'investissement de Paris avant le 15 décembre par l'armée des Alliés et des Émigrés : « des troupes d'artillerie terribles approchent des frontières. Les bombes éclateront à l'improviste. » Des lettres d'Angleterre sont arrivées à Coblenz, et MONSIEUR aurait dit « Je n'ai jamais reçu de lettres qui m'ayent fait autant de plaisir. [...] La bonne intelligence qui règne entre les chefs, les excellents traitements faits aux officiers émigrants et à la noblesse, l'ardeur qui les anime [...] assurent que l'horloge est si bien montée qu'on ne pourra réussir à en déranger les rouages »... À la campagne où il se trouve, l'opinion du peuple est en train de changer sensiblement. On prétend qu'il y a eu une insurrection à Bordeaux où l'on aurait « déchiré toutes les cocardes aux 3 couleurs et arboré la cocarde blanche. [...] Rien ne transpire du Cabinet des Princes. Vous aimerés M. de CALONNE lorsque vous saurés ce que l'on doit à son génie et à son activité. L'argent abonde selon le rapport qui nous vient de plusieurs officiers ». Les journaux confirment que « tout est en mouvement et en marche pour

sauver le roi. Une lettre écrite par le roi de Prusse à Monsieur est on ne peut pas plus formelle sur les intentions de ce monarque ». Les émigrés à Bruxelles ont fêté la Saint Louis, et assisté à une représentation de *Richard Cœur de Lion* : « Aux mots l'univers t'abandonne, tous les français montèrent sur le théâtre et l'épée nue jurèrent de ne jamais abandonner Louis ». Selon d'autres lettres, « on veut s'attacher toutes les puissances pour faire déclarer Monsieur régent du royaume et M. le C^{te} d'Artois lieutenant général »... La fille du Prince de CONDÉ a fait imprimer la lettre que l'empereur a écrite à son père « par laquelle il l'invite à choisir parmi ses meilleures troupes 30 mille hommes dont il prendra le commandement [...] Demain la Constitution doit être présentée au Roi » qui ne l'examinera que si elle est signée par tous les députés. Les assignats se dévaluent : « les murmures du peuple augmentent en proportion de la baisse du papier, par-dessus cela le pain augmente aussi de prix et diminue de qualité » On dit que l'on veille de très près les migrants dans les pays étrangers, pour peu qu'ils soient suspects [...] que 30 émissaires de la propagande avaient de très grosses sommes d'argent destinées à corrompre les troupes étrangères »... Il y a eu une insurrection à Trèves ; à Bordeaux, les gardes nationaux ont refusé d'aller se battre aux frontières de l'Espagne ; à Toulon, il y a eu 13 hommes tués par les ouvriers de l'Arsenal. Une lettre venue de Coblenz « dit que l'Emp^r de Russie vient d'y envoyer il y a quelques jours 3 millions »... Trois hommes à Strasbourg disent avoir été payés pour assassiner le comte d'Artois, le prince de Condé et le marquis de Bouillé. « Le bruit a couru aujourd'hui qu'on avait ôté au roi ses gardes intérieurs du château des Tuileries [...] j'ai entendu le oui et le non ». Six régiments de Lorraine seraient en insurrection, 600 gardes du corps seraient réunis à Coblenz, etc.

144.

Louis-François de PRÉCY (1742-1820) général, commandant de la garde de Louis XVI, il se battit pour le Roi le 10 août, puis il commanda l'insurrection de Lyon. 2 P.S., 1791-1792.

250/300 €

Montpellier 7 septembre 1791 (demi-page in-fol.), certificat pour un sous-lieutenant du 8^e bataillon d'Infanterie légère. *Paris 5 juin 1792* [antidaté] (vélin oblong in-4 en partie gravé, vignette aux armes royales, cachet de cire rouge), beau **Brevet de Garde du Roi**, duplicata de licenciement. **On joint** un manuscrit, *Vers chantés à M^r de Précý* (3 p. in-8). *Ancienne collection Patrice Hennessy.*

145.

SAINT-DOMINGUE. P.S. par Paul-Louis de CADUSCH, président de *L'Assemblée générale de la partie française de Saint-Domingue*, PONDICIGNON vice-président, et 3 secrétaires, *Cap-Français 13 septembre 1791* ; 1 page in-fol. imprimée.

400/500 €

Rare lettre ouverte à l'Assemblée Nationale sur la révolte des esclaves. « Cent mille noirs sont révoltés dans la partie du Nord ; plus de deux cens sucreries sont incendiées : les maîtres sont massacrés, et si quelques femmes se trouvent épargnées, leur captivité est un état pire que la mort même : déjà les nègres ont gagné les montagnes ; le fer et le feu y montent avec eux [...] de toutes parts, femmes, enfants, vieillards échappés au carnage, abandonnent leurs retraites, et cherchent sur les vaisseaux le seul asile qui leur soit assuré »...

146.

[CONSTITUTION DE 1791]. L.A.S. « Roquet Cheremonier », Paris 14 septembre 1791, à sa mère Mme de Valle « fabricant de point de France » à Argentan ; 3 pages in-4, adresse.

100/150 €

Sur le serment de fidélité de Louis XVI à la Constitution... « A l'instant où ge vous écrit notre ville est le temple du Bonheur poureux vrais amis de la paix et de la liberté ». Il reproduit, avec cette orthographe pittoresque, la lettre de Louis XVI à l'Assemblée. « La salle a retentis plus d'une heure d'applaudissement et le soir grande illumination ». On annule, sur motion de LA FAYETTE, les procédures contre « toute personne areste acause dus depart du rois ». Le Roi « vasa lasenble en grant cortège »... Etc.

147.

Jean-Sylvain BAILLY (1736-1793) savant et astronome, premier Maire de Paris, guillotiné. L.S., Paris le 27 septembre 1791 ; 1 page in-fol. (portrait gravé joint).

200/250 €

Le Maire de Paris fait suivre une copie de la lettre de M. Tarbé ministre des contributions, indiquant qu'il réduit « pour le moment à 4 000^l par jour la menüe monnoye qui est distribuée dans Paris pour les Sections »...

On joint une L.S. (lettre-circulaire imprimée), adressée à tous les districts de la Ville, 1^{er} juin 1790 (3 p. in-4), proposant que la Commune de Paris puisse acquérir pour 200 millions de Biens Nationaux, accompagnée d'un « Projet de soumission de la Municipalité de Paris, pour l'acquisition des Biens Ecclésiastiques et Domaniaux ». une l.s. du comte de SAINT-PRIEST, Paris 8 février 1790, à Bailly (1 p. in-fol.), le prévenant que le Roi va recevoir le 11 février « M^{rs} Les Présidents et mes commandants de Bataillon des soixante districts de sa ville de Paris ».

148.

Jean-Sylvain BAILLY (1736-1793) savant et astronome, premier Maire de Paris, il fut guillotiné. 3 L.A., 3 P.S., et 3 lettres à lui adressées, 1791-1793.

500/700 €

* 3 L.A., 1791-1792 (3 p. in-8 ou in-4). 22 septembre 1791, à propos de deux places de substitut au tribunal de cassation. 11 décembre 1792, minute de lettre à propos des comptes de la Municipalité. 27 décembre 1792, minute de lettre à ROLAND à propos des comptes de la Municipalité de Paris qui n'ont pas encore été examinés ; Bailly retarde donc son voyage à Paris...

* 3 P.S., Nantes 1792-1793 ; certificats de résidence établis par la Municipalité de Nantes (cachets, nombreuses signatures) lors de l'arrivée de Bailly à Nantes en octobre 1792 ; il réside d'abord Cours Saint-André puis Rue Vignolle ; un des documents porte son signalement : « âgé de cinquante six ans, portant perruque, taille de cinq pieds huit pouces, figure longue et maigre, nez long et aquillain, yeux, cheveux, barbe et sourcils gris » (on joint 2 autres certificats non signés).

* 3 L.A.S. de Louis TASSIN à Bailly, 11 décembre 1792-19 juin 1793 (6 p. in-4, adr.), au sujet de l'apurement des comptes de la Municipalité de Paris après l'administration de Bailly (plus divers documents).

On joint une plaquette imprimée (in-8) : *Procès de Jean-Sylvain Bailly, Ex-Maire de Paris...*

Ancienne collection Patrice Hennessy.

149.

Joseph-Marie LEQUINIO (1755-1813) député et conventionnel (Morbihan), missionnaire zélé de la Terreur. 2 L.A.S., 1791-1793 ; 2 et 1 pages in-8, la 2^e avec adresse.

400/500 €

Paris 13 novembre 1791, au directeur d'un cabinet littéraire à Paris. « Mon chétif *Journal des laboureurs* peut-il trouver place parmi ceux dont vous procurez la lecture au public ? [...] s'il vous convient, faites le moi savoir et vous le recevrez régulièrement ; si au contraire, son style étranger à la haute littérature le rend indigne de fixer l'attention des lecteurs citadins son auteur saura s'en consoler en se rappelant qu'il ne l'a pas entrepris pour eux »... Valenciennes 10 [avril 1793], cosignée par ses collègues Antoine de BELLEGARDE et Charles COCHON, au général FERRAND, commandant à Valenciennes (après la trahison de Dumouriez et la tentative d'arrestation des commissaires de la Convention) : « Soyez tranquille, général, et travaillez au salut des armes de la république ; nous avons déjà rendu compte à la Convention de la manière dont vous vous êtes comporté ; nous lui avons dit que c'est à vous que nous devons notre liberté »...

150.

Augustin MONNERON (1756-1826) député, banquier, puis négociant à La Nouvelle-Orléans. L.A.S., 22 décembre 1791, à ROEDERER, procureur g^{al} syndic du département de Paris ; 1 page in-4.

100/150 €

Protestation contre son expulsion de l'hôtel de Longueville (logement de fonction comme contrôleur de la ferme des tabacs) : « le bailliste de l'hôtel de Longueville m'avait fait une signification pour que j'eusse à vider les lieux le 1^{er} janvier prochain ». Il attendra cependant que sommation lui soit faite de quitter les lieux : « J'obéirai à la justice pour éviter toute violence sur ma personne [...] je ferai une protestation légale qui me déchargera de toute responsabilité puisque j'y ferai relater les lettres que j'ai eû l'honneur de vous écrire et que j'y ferai constater que je n'ai eu aucune réponse de votre part ». Brouillon de réponse sur le feuillet suivant.

151.

SAINT-DOMINGUE. L.A.S. par les négociants DELAIRE PAINPARAY & LA-MAIGNÈRE, Nantes 24 décembre 1791, à M. PEYRAC à Paris ; 1 page et demie in-4, adresse avec cachet de cire rouge.

400/500 €

Sur la révolte des esclaves à Saint-Domingue. Le navire *Les Deux Frères*, parti de Port-au-Prince le 3 novembre, a apporté la nouvelle « que le Concordat du 11 7^{bre} entre les Blancs & les Gens de couleur avoit été ratifié le 23 8^{bre} avec un nouveau traité de paix composé de 26 articles », pour lequel « les Gens de couleur ont dicté la loi, & quelque dure qu'il soit pour les Blancs, il faut le maintenir puisqu'il ramène l'ordre, la paix, et assure la conservation des propriétés »...

152.

Jean-Jacques FOCKEY (1758-1853) conventionnel (Nord). P.S. (3 fois), cosignée par les administrateurs du district de Bergues, 27 et 28 décembre 1791 ; 6 pages in-fol.

250/300 €

Intéressant document sur les troubles causés par la constitution civile du clergé. La commune de Bergues ayant refusé d'obéir à l'arrêté du Conseil général du département du Nord relatif aux églises, Fockey vient à Bergues pour faire respecter la loi. Fockey, sans craindre les menaces du peuple, décide de poursuivre sa mission ; il fait cependant mettre sous les armes les troupes nationales et de ligne. La Municipalité, « toujours occupée du soin de conserver l'ordre et la paix et de prévenir les excès d'une fermentation dangereuse qui causerait l'effusion de sang », propose une voie conciliatoire « qui étoit de permettre l'ouverture de deux églises autres que les deux paroissiales que le peuple ne vouloit pas reconnoître, que cette proposition étoit conforme à la Constitution qui laissoit la liberté des opinions religieuses »... Fockey, sans céder, réussit à faire exécuter l'arrêté ; après quoi la commune pourra présenter sa réclamation.

153.

Ignace BRUNEL (1742-1795) conventionnel (Hérault), il se suicida. L.A.S., Béziers 31 décembre 1791, à Jean-Pascal ROUYER ; 2 pages in-fol.

300/400 €

Au sujet des problèmes de la ville de Béziers. Brunel se défend de toute flatterie et assure Rouyer de son amitié, en lui recommandant d'envoyer des pièces de comptes bien régulières pour les présenter aux commissaires chargés du règlement : il faut fournir les factures des armes achetées à Saint-Étienne pour les 881 fusils (au lieu des 650 accordés par le département) et gibernes, dont on n'a aucune trace, « et nous nous flattons d'obtenir des décisions favorables au premier jour. Mais de l'argent où en prendre ? Si nous n'obtenons pas les 43000 livres, ma foi ! je ne sais comment s'en tirera notre pauvre commune, et comment nous, les tristes représentans, nous pourrions parer aux demandes et aux cris de ceux qui aboyent autour de nous », etc. Il réclame aussi ses bons offices en faveur des cultivateurs qui ont éprouvé « des pertes considérables », puis conclut : « tout va bien ici passablement : beaucoup de mécontents ; et force peine à tout ce qui tient aux administrations ; les bons citoyens se rallient et font face, ils en imposent, et c'est toujours beaucoup ». Il l'embrasse de tout son cœur et lui envoie ses compliments les plus tendres...

154.

Philippe-François-Nazaire FABRE D'ÉGLANTINE (1750-1794) acteur, poète et auteur dramatique, député de Paris à la Convention, il prépara le calendrier révolutionnaire ; guillotiné avec les Dantonistes. L.A. (minute), [1791] ; 1 page et demie in-fol., nombreuses ratures et corrections.

700/800 €

Mise au point contre des calomnies. Contrarié et fatigué d'être attaqué par des pamphlets et des journaux, il se défend d'être « l'auteur d'un journal intitulé *Les Révolutions de Paris*. Sans me mêler de louer ou d'improver ce journal, je dis qu'il n'est pas vrai que je sois l'auteur de ce journal : je ne fais ni celui-là, ni d'autres ; je n'écris pas une ligne sur les affaires publiques. [...] Je n'ai jamais mis les pieds dans le Club des Cordeliers – je suis dit-on l'un des auteurs ou du moins l'un des signataires de la Pétition du Champ de Mars [...]. Depuis la mort de MIRABEAU je me suis bien gardé d'aller aux Jacobins, hors une seule fois, le jour du départ du Roi, pour y voir ce qu'on appelait la réunion Je ne suis pas furieux, mais curieux, je ne suis pas un apôtre, mais j'ai ma manière d'observer et de voir. Je ne suis allé plus régulièrement aux Jacobins

que depuis la scission [...] J'ai été dit-on, l'un des grands motionnaires au Champ de mars le dimanche 17 – quoique curieux, je n'ai de ma vie été au champ de mars ; le jour de la Fédération de 1790, seul jour où j'aye eu envie d'y aller, je me suis retrouvé atteint d'un redoublement de fièvre. [...] Quant à mes opinions dont on se met encore en peine de discourir, c'est dans mes ouvrages qu'il faut les étudier, c'est là où je suis tout entier »... Il cite pour finir 12 vers : « Dans la corruption le Luxe a pris racine »...

155.

Thomas MAILLARD (1757-?) et **Stanislas MAILLARD** (1763-1794) révolutionnaires, les deux frères jouèrent un rôle lors des massacres de septembre. 5 imprimés, 1791-1793 ; 4 plaquettes et 1 brochure in-4, la plupart avec bandeau (notes au crayon).

100/150 €

* Thomas Maillard : *Réclamation par les bouchers détaillans [...] pour être communiquée aux quarante-huit Sections de cette Ville. – Maillard de la Cité, président des commissaires des 48 sections à la journée du 31 mai, 1793, à ses concitoyens* [inconnu de Martin & Walter]. – *Section de la Cité. Rapport sur l'affaire de Maillard...*, par Roussel, Chatellier, Genreau et L.F. Fain, commissaires [inconnu de Martin & Walter]. – *Réponse de Maillard, président des commissaires des 48 Sections, à la journée du 31 mai, à ses calomnieux de la Section de la Cité.*

* Stanislas Maillard : *Le voile tombe, et le calomnieux est découvert* [inconnu de Martin & Walter].

156.

Philippe Frédéric, baron de DIETRICH (1748-1793) maire de Strasbourg. 2 P.S. « Dietrich Maire », Strasbourg 3 janvier et 28 mars 1792 ; 1 page et 1 page et demie in-4 (timbres fiscaux), cachet de cire rouge et 2 sceaux sous papier au 2^e.

200/300 €

Il certifie une attestation de MARCHAL, chirurgien en chef de l'hôpital général et chirurgien major de la Citadelle de la ville de Strasbourg, concernant un lieutenant souffrant d'une plaie fistuleuse ; signatures de Marchal, et du secrétaire Hermann.

Certificat pour un soldat de la Garde Nationale de Strasbourg ; signatures des officiers du cinquième Bataillon, et des officiers municipaux de la commune de Strasbourg Ottmann, Hervé, Gaspar Noiset.

157.

Bon-Claude CAHIER de Gerville (1751-1816) Procureur-Syndic de la Commune de Paris, ministre de l'Intérieur. 4 L.S., janvier-février 1792 ; 1 page in-fol. chaque.

200/250 €

21 janvier, aux administrateurs du Département de Paris, en faveur des artistes qui désirent pour leurs prochaines séances un des salles de l'Académie de Peinture et de Sculpture dans le Louvre ; avec un long post-scriptum autographe. 28 janvier, à THIERRY, Intendant du Gardemeuble du Roi, demandant « des renseignements sur les travaux des différentes personnes qui ont concouru en 1791 à la confection de l'inventaire des diamants de la Couronne et autres effets du Gardemeuble », et sur le prix auquel il faut payer ces travaux, car les joailliers en réclament le règlement. 4 février, au Maire de Paris PÉTION, à propos d'une lettre venant de Chalons qui dénonce « un complot formé pour enlever de Paris un grand personnage [...] le Roi est loin de s'appliquer ce que cette lettre dit d'un grand personnage ; forte de ses sentiments & de sa volonté, Sa Majesté ne peut croire qu'on ose lui conseiller une démarche aussi contraire à ses engagements qu'à ses devoirs & à ses intérêts ; mais elle a pensé qu'il était convenable d'appeler l'attention de la Municipalité sur des individus, annoncés du moins comme suspects »... 8 décembre, au sujet du décret d'accusation de l'Assemblée nationale contre les P. Malvoisin, Marc et Gauthier.

158.

EXÉCUTION CAPITALE. Imprimé, *Jugement rendu en dernier ressort, par le III^{me} Tribunal criminel, établi au Palais à Paris, par la Loi du 14 Mars 1791* (Paris, Quillau, 1792), 24 janvier 1792 ; 4 pages in-4.

150/200 €

Condamnation de Nicolas-Jacques PELLETIER, arrêté pour vol, « déjà repris de justice et flétri de la lettre V, à être, par l'Exécuteur des jugements criminels, conduit, revêtu d'une chemise rouge, sur la place de Grève [...] où il aura la tête tranchée »...

159.

Antoine de Valdec de LESSART (1742-1792) ministre de l'Intérieur puis des Affaires étrangères au début de la Révolution, il fut accusé et massacré à Versailles en septembre 1792. L.S. comme « Ministre des Affaires étrangères », Paris 25 janvier 1792, à François BARTHÉLEMY ; 1 page et demie in-fol.

200/250 €

Intéressante lettre sur l'attitude de Louis XVI à l'égard des émigrés... « beaucoup de français émigrés se portent dans le cercle du Haut-Rhin sous les ordres de M^r le Prince de Condé [...] ils s'y attrouperont en armes dans l'intention d'inquiéter nos frontières. Le Roi juge qu'il est instant de dissiper sans aucun retard ce nouveau foyer de troubles et de guerre civile ». Le Roi envoie une lettre au Ministère de Mayence. « Le Roi est dans la pleine confiance que l'Électeur sentira la nécessité de prendre sa demande en considération, et surtout d'agir avec la plus grande promptitude ; en effet la fermentation est extrême ; et des voyes de fait infiniment facheuses seroient à craindre ». Il espère que l'Électeur de Mayence et l'Électeur Palatin « feront sentir à Mr le Cardinal de Rohan, qu'il doit enfin faire cesser les troubles qu'il fomente dans notre voisinage ». *Ancienne collection Léon Le Metayer-Massel (son cachet).*

160.

Jean DUSAULX (1728-1799) érudit et homme politique, conventionnel (Paris). L.A.S., 3 février 1792, au Maire de Paris Jérôme PÉTION ; 2 pages et demie in-4, adresse.

200/300 €

Prise de la Bastille. « Le brave homme qui vous présentera cette lettre, a été l'un des premiers criblés de coups de feu au Siège de la Bastille, d'où il fut emporté sans connaissance par les soins de M. SANTERRE commandant du faux-bourg S^t Antoine. Le bruit de sa mort fut cause qu'il n'eut pas de part aux récompenses accordées aux vainqueurs de la Bastille par l'Assemblée Constituante ». DUSAULX a fait une pétition en son nom, que plusieurs députés ont promis d'exaucer... « En attendant, l'infortuné de Bourg dit Valois se meurt de faim et, couvert de blessures qui saignent encore, ne sait où reposer sa tête. Je crois donc [...] qu'il est de votre justice autant que de votre humanité de lui procurer les secours provisoires dont il a besoin sans délai »...

161.

BORDEAUX. L.A.S. par MAGNONAC [membre de la Société des Amis de la Constitution (Jacobins)], Bordeaux 18 février 1792, probablement à un député ; 7 pages et demie in-fol. en un cahier lié d'un ruban rose.

200/300 €

Très intéressante lettre, dont nous ne pouvons donner qu'un résumé, sur la lutte de « tous les bons Citoyens [...] contre ceux qui voudroient retablir l'ancien Regime »... Dénonciation des fabrications de poignards, autorisés pourtant par le Maire SAGE, et « destinés pour la traite des negres [...] nous avons dit que le poignart ne peut être agreable qu'à un Tyran, et non à un homme qui aime la liberté »... Réquisition des biens nationaux... Mesures concernant la distribution du pain aux pauvres... Projet d'un Lycée, avec une académie de musique ou Société philharmonique, un Club littéraire, une salle d'exposition de peinture, un opéra, etc.

162.

Jean-Antoine-Nicolas Caritat, marquis de CONDORCET (1743-1794) mathématicien, philosophe et économiste ; député, conventionnel (Aisne), il fut arrêté comme Girondin et s'empoisonna. P.S. comme Président de l'Assemblée Nationale, cosignée par Ducos (secrétaire), DELACROIX, DELMAS et DEBRY, Paris 18 février 1792 ; 1 page in-fol. en partie imprimée, vignette *Procès Verbaux, Assemblée Nationale. La Nation, La Loi, Le Roi*, sceau sous papier.

300/400 €

Certificat délivré à Jean-Antoine-Joseph DEBRY « Député du Département de l'Aisne à l'Assemblée Nationale » qui a présenté sa quittance de paiement des deux premiers tiers de sa contribution patriotique, et qui est à son poste depuis le 1^{er} octobre...

On joint 3 imprimés par Condorcet : *Opinion de M. Condorcet Député de Paris, sur les Émigrants ; Second Projet de Décret sur les émigrants ; De la République ou Un Roi est-il nécessaire à la conservation de la liberté ?*

163.

Philippe-Rose ROUME (1743-1805) commissaire-ordonnateur de l'île de Tobago, puis commissaire du directoire exécutif à Saint-Domingue. Imprimé, *Discours de M. Roume, lu à l'Assemblée coloniale de la partie française de Saint-Domingue, le 24 février 1792* (Au Cap-Français.-chez Batilliot jeune et comp. Imprimeurs) ; in-4 de 17 pages, reliure moderne demi-marquin rouge.

400/500 €

Rare document sur l'île de Saint-Domingue. Il s'agit ici : « 1° de décider quelle est la nature et l'étendue des pouvoirs délégués aux commissaires nationaux-civils qui vous ont été envoyés ; 2° de déterminer s'ils ont usurpé des pouvoirs qui ne leur appartenaient pas ; 3° de vérifier si, dans leur correspondance officielle et publique à Saint-Domingue, ils n'ont pas commis des indiscretions qui peuvent produire de nombreux effets. [...] le statut de la Colonie dépend inévitablement des mesures que doivent prendre l'Assemblée coloniale, M. le général et les commissaires nationaux-civils ; et tout serait perdu sans ressource, si la plus parfaite harmonie ne régnoit pas entre ces trois grands pouvoirs »...

On joint une P.S. par ROUME Le Cap 23 germinal VII (12 avril 1799) comme *Agent particulier du Directoire Exécutif à Saint-Domingue*, autorisation de « passer en France sur la frégate La Vestale » ; plus un rare imprimé, *Les Officiers Municipaux du Port-Au-Prince et de la Croix-des-Bouquets. À tous les citoyens de la partie de l'Ouest de Saint-Domingue*, 1^{er} janvier 1793 (3 p. in-fol.) : « La partie française de Saint-Domingue, déchirée par les ennemis de la prospérité, a éprouvé depuis 18 mois des maux incalculables : la division des habitans, la révolte des esclaves, la destruction de ses campagnes & de la population se sont succédées rapidement avec des circonstances inouïes », mais l'espoir renait et bientôt les dangers se dissiperont et le salut de tous sera assuré...

164.

Pierre-Louis ROEDERER (1754-1835) magistrat, député du Tiers de Metz aux États Généraux, procureur général syndic de Paris, conseiller d'État sous l'Empire. MANUSCRIT autographe, 27 février 1792 ; 9 pages petit in-4, avec ratures et corrections.

800/1 000 €

Important manuscrit sur la formation du premier jury de tribunal, l'inviolabilité de la personne du Roi, et l'inscription des princes dans la liste des jurés en vertu de l'égalité des Français devant la loi.

Chargé de former la liste des jurés du département de Paris, Roederer se justifie de n'avoir terminé cette opération que depuis quelques jours. Ce retard vient du fait que le local des séances du tribunal criminel ne sera disponible qu'au 1^{er} mars en raison de travaux ; de plus la nomination des jurés d'accusation a été retardée par les conflits entre le Directoire et le Syndic du District de Saint-Denis, la Municipalité et le Procureur de la Commune de Paris, engendrés par la loi du 3 juin 1791, que l'Assemblée a dû modifier le 9 courant... Il expose ensuite les principes qui l'ont guidé dans la formation de la liste : « J'ai cru devoir choisir les jurés entre les hommes probes et patriotes de divers caractères, de divers esprits, de diverses habitudes, de diverses professions. [...] j'ai voulu par exemple consacrer la fraternité des hommes quelque fut leur couleur ; et j'ai nommé des catholiques, des protestans, des juifs. J'ai voulu consacrer la fraternité des couleurs, et j'ai nommé le seul homme de couleur citoyen français que je connusse ». Conscient que seuls des spectacles pourraient « soumettre à la révolution des esprits qui échappent au raisonnement », il a choisi dans les principaux théâtres les acteurs ou entrepreneurs les plus patriotiques. Enfin, il a voulu montrer que, malgré la « dénomination de *prince* rétablie à la fin de l'Assemblée Constituante, l'égalité entre tous les français commence aux premiers degrés du trône ». Il s'explique aussi sur les raisons qui l'ont poussé à nommer Louis-François-Joseph, prince français [le Duc d'ORLÉANS] au nombre des jurés de jugement : les princes doivent être jugés comme les autres citoyens ; et ils doivent être jugés « par les citoyens français, c'est-à-dire par leurs pairs ». Etc...

165.

Pierre-Louis MANUEL (1751-1793) Procureur de la Commune de Paris. L.S., Paris 5 mars 1792, à PALLOY, « entrepreneur des démolitions de la Bastille » ; demi-page in-4, en-tête et vignette de la *Municipalité de Paris*, adresse avec contresigne de Petion, cachet de cire rouge ; à la suite, minute autographe de la réponse de PALLOY (2 p. in-4 au crayon, en partie effacée mais transcrite intégralement à l'encre).

700/800 €

Démolition de la Bastille.

MANUEL avertit Palloy que « le Conseil Général a décidé que le compte que vous avés à rendre de la démolition de la Bastille serait présenté dans la forme ordinaire, et que suivant l'usage il serait remis au corps municipal ».

PALLOY répond... « J'ai convoqué, d'après les demandes, par députations, les corps, tant civils que militaires dans l'arrondissement du département de Paris, pour être témoins de la reddition de ma mission de travaux de la Bastille, que le peuple m'avait confiée au moment où tous les Français étaient tous égaux, non pas des comptes, car je ne suis pas comptable ; mais bien des traverses que j'ai eu dans le cours de deux années. Ainsi, j'ai promis au peuple, le 16 juillet 1789, en présence des électeurs [...] de rendre en la salle compte de ma mission [...] je dois l'effectuer, ou passer pour un jean foutre, ou pour un aristocrate, ce n'est pas dans mes sentiments, je suis honnête homme et patriote. J'ai voulu quitter le 8 octobre 1790, l'on n'a pas reçu ma démission. Le 24 mai 1791, M. le Maire m'a fait le refus, je croyais trouver à la nouvelle Municipalité, des hommes francs et qui aimaient à s'instruire de ce qui s'était passé, pour juger l'honnête homme et accueillir son patriotisme, je vois avec peine le contraire »...

Anciennes collections de L'Autographophile F. Jolly de Thuisy (son étiquette), puis Alain Taillade (son cachet encre, 28 mars 1985 n° 75).

166.

[Antoine de Valdec de LESSART (1742-1792) ministre de l'Intérieur puis des Affaires étrangères, massacré à Versailles en septembre 1792]. P.S. par 5 députés à l'Assemblée Nationale, dont le président Louis-Bernard GUYTON-MORVEAU, Paris 14 mars 1792 ; 6 pages et demie in-fol. à en-tête *Décret de l'Assemblée Nationale* » et vignette.

600/800 €

Acte d'accusation contre Valdec de Lessart : « Claude Delessart, ci-devant Ministre des affaires étrangères, prévenu d'avoir négligé et trahi ses devoirs, d'avoir compromis l'indépendance, la dignité, la sûreté et la constitution de l'État ». Suivent les 16 points détaillant les charges d'accusation : dissimulation de traités et de conventions, communication au ministère autrichien de notes confidentielles, demande d'alliance avec un état qui menaçait la France, trahison de la confiance du Roi par le langage tenu en son nom, laxisme envers les rassemblements des émigrés, désobéissance aux décrets de l'Assemblée, etc. Outre le président de l'Assemblée, ont signé les députés Louis BECQUET, Félix-Julien BIGOT de Préameneu, Guillaume MOUYSET et Antoine QUATREMÈRE de Quincy. **On joint** 2 imprimés de cet acte d'accusation.

167.

Charles-François Virot, marquis de SOMBREUIL (1727-1794) général, gouverneur des Invalides, arrêté le 10 août, il échappa aux massacres de septembre grâce au courage de sa fille ; à nouveau arrêté, il fut guillotiné. P.S. Paris 19 mars 1792 ; 1 page in-fol. en partie imprimée, en-tête de l'*Hôtel royal des Invalides*, vignette aux armes royales.

100/150 €

Certificat de décès pour Jean Maire, « âgé de soixante quatorze ans, natif de Langres en Champagne, reçu audit Hôtel le 28 avril 1773 », décédé le 7 janvier 1791. On joint un certificat de pension de l'Hôtel national des Invalides (1^{er} juillet 1793, en partie impr., 2 cachets de cire rouge).

168.

Pierre-François PALLOY (1754-1835) entrepreneur, démolisseur de la Bastille. L.S. « Palloy Patriote », 7 avril an IV (1792), à M. JOLY « homme de loi » ; 1 page in-4 avec adresse.

500/700 €

« Demain ce sera par 20 apôtres de la liberté dont vous êtes un des membres choisi la translation d'une pierre de la Bastille, qui sera déposée à Versailles au sein des amis de la Constitution. Les apôtres sont invités à l'inauguration de cette pierre, à la fête civique au banquet et aux spectacle »...

On joint 6 pièces ou lettres concernant Palloy : certificat d'authenticité d'une pierre de la Bastille ; ordre de mettre des ouvriers de la Bastille pour relever les pierres tombées sur le boulevard ; présentation de deux gravures de l'Administration municipale de Sceaux ; acceptation d'une pierre de la Bastille par le Département des Ardennes ; remerciements pour une médaille ; etc...

169.

Charles-François DUMOURIEZ (1739-1823) général, il gagna les ba-

tailles de Valmy et Jemmapes et conquiert la Belgique ; battu à Neerwinden, il passa à l'ennemi. L.S. comme ministre des Affaires étrangères, Paris 15 avril 1792 ; 1 page et demie in-fol.

250/300 €

Sur la Suisse. Il avait donné des ordres impérieux « à l'Ambassadeur en Suisse pour faire cesser les recrutemens que l'on avait annoncé de faire publiquement dans cette contrée pour l'armée des Émigrés ». Selon l'Ambassadeur, rien ne semble justifier cette fâcheuse rumeur : « il paraît même que le Canton de Berne a fait à cet égard les défenses les plus sévères et que ces défenses ont été exécutées ». On l'assure que « les enrôlemens qui se font, sont réellement pour le compte de la Hollande ». L'Ambassadeur a promis de garder un œil attentif à ce sujet « afin qu'il ne reste aucune incertitude sur la véritable destination de ces soldats que l'on enrôle, soit pour la Hollande, soit pour d'autres puissances »...

170.

PALAIS-ROYAL. 4 P.S., 1792-1793 ; 9 pages in-4 ou in-fol., certaines en partie imprimées, cachets fiscaux.

400/500 €

Dossier concernant la saisie du Palais-Royal par les créanciers du duc d'ORLÉANS, le futur PHILIPPE-ÉGALITÉ.

Somation aux locataires et fermiers, signée par l'huissier Chennevière, 16 avril 1792 ; COULON ordonne la saisie de « tout le Palais Royal et bâtimens en dépendant compris le Lycée, les Variétés, le Théâtre Montpensier, le jardin et autres bâtimens circonstances et dépendances, le tout saisi réellement sur Louis-Philippe-Joseph Prince Français »... – P.S. par Lemaire, avoué aux tribunaux de Paris, 28 avril 1792. Copie manuscrite d'un jugement de référé du 24 avril interdisant à COULON, Commissaire aux Saisies, de faire procéder au bail judiciaire des maisons mentionnées. – Signification de ce jugement par Chennevière, 28 avril 1792. – Pièce manuscrite signée par PRÉVAL : 18 des « propriétaires des Arcades du palais-Royal troublés dans leur propriété de la part des créanciers du ci-devant duc d'Orléans », se sont rassemblés et ont pris le citoyen Chignard pour avoué. Celui-ci réclame le règlement de ses honoraires, car il a « mis tout le zèle que les propriétaires devaient attendre de lui », il a assuré leurs propriétés, et cette affaire n'est plus susceptible d'être suivie... Il demande 3180 livres dont il énumère le détail, et joint la liste des 18 propriétaires dont il a sauvé les biens, etc.

171.

ASSEMBLÉE NATIONALE. 2 P.S. par plusieurs députés, avril-mai 1792 ; 1 page in-fol. chaque avec vignette et en-tête *Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Nationale*.

150/200 €

18 avril, par Jean De Bry, A.D. Laffon, P.M. de Lagrevol, J.Mailhe, Ch. Tarbé, Tardiveau, demande aux ministres de rendre compte « de l'état actuel d'Avignon et du Comtat »... – 1^{er} mai, par Delaunay d'Angers et J.B. Delmas, au sujet de l'offre par les commissaires de la Compatibilité pour les frais de guerre.

172.

SAINT-DOMINGUE. L.A.S. par J. SUREAU, au Cap français, 21 et 28 avril 1792, à J. LAFARGUE, négociant à Bordeaux ; 2 pages et demie in-4, adresse avec marque postale COLONIES.

250/300 €

Lafargue ayant vendu une de ses barriques de sucres, il préfère qu'il garde les autres « plutôt que de les vendre en assignats » et le félicite du prix de vente ; il souhaiterait qu'il les vende toutes au même prix « si j'avais toute confiance dans votre papier monnaie ; je ne puis vous dissimuler mes craintes à cet égard, elles sont établies sur l'état où se trouve la France & sur la continuité de nos malheurs qui s'aggravent de plus en plus ». Le 28 avril, la situation n'a pas évolué : « les révoltés continuent d'être maîtres de la plaine et de la montagne ». Qu'il attende pour vendre « à moins que vous ou Mr Poupet de La Rochelle ne trouviés à placer le produit de mes denrées dans un fond de terre.[...] Le nombre des émigrés qui partent de France doivent rendre ce me semble ces sortes d'acquisitions assez faciles »...

173.

Antoine DURANTHON (1736-guillotiné 1793) avocat, procureur général syndic à Bordeaux, ministre de la Justice. L.S. avec post-scriptum autographe, Paris 14 mai 1792, à M. PERY, procureur syndic du District à Bordeaux ; 1 page et demie in-4.

100/150 €

Il est heureux que Pery lui succède... « si mes constans efforts dans ma nouvelle carrière administrative étoient suivis de quelques succès, il me seroit bien doux d'en partager la gloire avec mes anciens confrères du District. [...] Je vois avec peine l'embaras dans lequel vous plonge le répartition de la contribution mobilière, et j'appellerai sur cet objet l'attention de M. Clavière, ainsi que sur la nécessité de trouver un moyen de soulager les campagnes, dont vous parviendrez à éclairer les habitans en suivant les principes sages que nous avons souvent développés dans le Directoire »...

174.

Trophime-Gérard, marquis de LALLY-TOLENDAL (1751-1830) député de la noblesse de Paris aux États-Généraux ; arrêté après le 10 août, il réussit à quitter la France pour l'Angleterre et se proposa de défendre Louis XVI à son procès ; il avait lutté pour réhabiliter son père, l'ancien gouverneur des Indes. 5 L.A. (2 signées « L »), Angleterre mai 1792-septembre 1793, à Lord SHEFFIELD ; 26 pages in-4, une adresse (une lettre avec bord effrangé).

1 000/1 200 €

Intéressante correspondance d'émigration.

4 mai 1792. Lally relate l'assassinat du malheureux Théobald de DILLON, général de l'Armée du Nord, massacré par ses soldats, le 29 avril 1792, et fait état de la situation militaire des généraux BIRON, LAFAYETTE, ROCHAMBEAU. Il prie d'intervenir pour obtenir l'élargissement de son beau-frère, John Halkett, détenu au Temple, qui est de nationalité anglaise. – *Richmond Lundi [7 décembre]*. « MARET part pour la France. [...] La République prétend qu'elle veut des communications officielles ou point. Noël son second reste encore. Il avait écrit à la fin de novembre que l'insurrection allait se faire ici. » Mais il n'en est rien. « Il meurt de peur de la suspension d'*habeas corpus*, il a mis déjà tous ses papiers à couvert ». À propos de l'interrogatoire de Louis XVI : « La bêtise des questions ne console pas de l'avilissement des réponses »...

Twickenham 25 août 1793. « Il faut mourir sans remord et pour cela se dire en mourant qu'on a plaidé jusqu'à extinction contre le Maratisme des Souverains qui ne vaut pas mieux que celui des Sans culottes, et contre le brigandage couronné qui s'étend bêtement de la Pologne à la France, sans songer que le Brigandage déculotté qui a mille fois plus de bras et plus de ressorts que lui finira par le dévorer et avec lui l'Europe entière »... Il est amer et se demande « si cet inconcevable refroidissement » ne vient pas de « la stupide aristocratie de Coblenz ». La France se déchire : « Compter pour rien la mort de la Reine et peut-être calculer sur cette mort, les moyens de plus qu'elle donnera pour anéantir la France ; compter pour rien cinq cent mille familles que les loix agraires, la banqueroute et le démembrement réduiront à manquer de pain. C'est le machiavélisme le plus vil et le plus odieux dont on ait encore eu l'idée ; c'est un Brigandage plus détestable que celui d'Attila »... Lally cite longuement la lettre de MALLET DU PAN accompagnant son ouvrage analysant la Révolution [*Considérations sur la nature de la Révolution de France*]... – 10 septembre. « Mais ne voilà-t-il pas que je me sens Anglais ? Quelle que soit ma désapprobation du Siège de Dunkerque, actuellement qu'il est entrepris, je ne pourrais pas souffrir que les armes britanniques y reçussent un échec. Faites donc bien vite cette conquête inutile, et quand vous aurez donné ce petit amusement aux Badauds de la Cité, allez enchaîner les monstres de la Convention. [...] Vous me sommez, mon cher Lord, de vous dire quel droit a la France à l'Alsace, à la Flandre et à la Lorraine ? Un droit que vous allez trouver incontestable ; le droit qu'a une certaine Albion au Bengale, à Gibraltar et au Canada »... Il s'inquiète vivement du sort de la Reine MARIE-ANTOINETTE ; MOUNIER a offert ses services aux Princes qui l'ont repoussé, le trouvant « trop marquant » ; les combats sont partout meurtriers, à Dunkerque comme à Manheim ; il paraît « que SÉMONVILLE, quand il a été arrêté, avait sur lui les diamants de la garde-meubles »... – *Londres 27 septembre 1793*. Il a appris le désastre de Dunkerque, mais espère en Toulon : « Je crois que la France sera sauvée par Toulon, c'est à dire que l'Europe sera sauvée par l'Angleterre ». Il est allé à la Cour où « le Roi a écouté avec un intérêt prodigieux quelques détails que j'avais reçus la veille sur l'état du pauvre petit Roi de France [Louis XVI] et les a répétés avec sensibilité dans son Cercle. » Il a offert ses services au Roi, en grand secret, et espère être employé. Il revient sur le sort du « pauvre petit Joas », et transcrit « ce qu'on m'en a dit dans un papier écrit à l'encre blanche qui m'est arrivé avant-hier de Paris : « Vous avez tous été déchirés de la séparation de la mère et de l'enfant. Chacun a cherché à faire des conjectures, aucune ne paraît solide ; ils ne sont pas malades. L'Enfant est bien traité, gâté même par ceux qui en sont chargés ; il n'a pas prononcé le nom de sa mère, il ne

veut se promener qu'ou elle se promenait ; il a été triste d'abord, l'enfance l'a sauvé. Mais cette malheureuse mère ! à quels déchirements nous sommes livrés ! » ». Il précise que ce billet lui est arrivé « autour d'un soulier de Pauline ».

On joint une L.A.S. de Pauline de PULLY, ce 23, à Lady Sheffield : elle est bloquée à Boulogne avec sa tante et elles ne savent pas quand et comment elles pourront regagner l'Angleterre...

175.

Honoré-Marie FLEURY (1754-1827) conventionnel (Côtes du Nord). 2 L.A.S., Quintin 29 juin et 17 juillet 1792, au député DIGAULTRAY ; 3 et 2 pages et demie in-4.

300/400 €

Intéressantes lettres sur l'état d'esprit en Bretagne. L'aristocratie se propage ; l'ardeur des gardes nationaux se ralentit : « Ils semblent aujourd'hui remplir plus tôt une dure corvée, qu'un acte de liberté et de patriotisme [...] Les fanatiques et les mal-intentionnés au contraire se remuent en tous sens : le tribunal auriculaire transporté dans des lieux secrets et misterieux, fournit plus que jamais des moyens de séduction, nos campagnes sont infestées d'étrangers déguisés en ouvriers, empiriques & ca qui courent les pardons et les foires [...] Jene retrouve plus dans ma malheureuse province ces Bretons si célèbres à l'époque de la naissance de la liberté »... À l'heure où la patrie est déclarée en danger, il dénonce « les progrès effrayants du fanatisme et de la séduction. A la fédération Briochine, il ne se trouvoit, pas samedi dernier cent spectateurs, les rues étoient desertes [...] les boutiques, portes et fenêtres étoient presque généralement fermées, et il sembloit que l'ennemi étoit dans la ville : [...] Les patriotes sont peu nombreux, mais déterminés à vaincre ou périr »... **On joint** une autre L.A.S. de Fleury, alors juge de paix à Quintin, 30 juin 1819, à DigaultRAY (3 p. in-8).

176.

Antoine-Jean-Galiot MANDAT (1731-1792) officier, il succéda à Lafayette comme commandant général de la Garde nationale de Paris et fut assassiné quelques heures avant l'attaque des Tuileries du 10-Août. P.S. comme commandant de la Garde nationale de Paris, signée aussi par Charles-Joseph VIGUIER-CURNY, commissaire général de la Garde nationale, et avec griffe du Maire de Paris PÉTION, *Paris 30 juin 1792* ; 1 page in-fol. en partie impr., en-tête et sceau de cire rouge *Garde Nationale Parisienne*, vignette aux armes de Paris et encadrement gravé aux emblèmes de la Garde Nationale.

200/250 €

Congé absolu pour Jean CHAPUIS, adjudant de la 4^e compagnie du corps dans lequel il a servi 25 ans, 2 mois et 14 jours « avec honneur et fidélité », et en outre, « trois ans un mois et cinq jours dans Dauphin Dragons dans lequel il a fait deux campagnes » ; il doit aux termes de la loi du 9 octobre 1791, « jouir en outre de son service pour la récompense militaire de deux ans et quatre mois de service pour la révolution »...

177.

Jacques-Paul DUPLANTIER (1764-1814) avocat et naturaliste, conventionnel (Gironde). L.S. avec 4 autres administrateurs du Directoire du département de la Gironde, Bordeaux 30 juin 1792, à l'ingénieur en chef Nicolas BRÉMONTIER ; 1 page in-fol.

100/150 €

Malgré leur volonté de faire des économies dans tous les secteurs administratifs, ils acceptent la requête de Brémontier : ils ne supprimeront pas les postes des deux commis de son bureau, pour ne pas les mettre dans l'embarras : « nous les emploierons dans les bureaux de l'administ^{on} dans ce cas leur traitement sera conservé »...

178.

Trophime-Gérard, marquis de LALLY-TOLENDAL (1751-1830) député de la noblesse de Paris aux États-Généraux ; arrêté après le 10 août, il réussit à quitter la France pour l'Angleterre et se proposa de défendre Louis XVI à son procès ; il avait lutté pour réhabiliter son père, l'ancien gouverneur des Indes. 2 lettres dictées à sa femme, 16 et 19 juillet 1792, à la Princesse d'HÉNIN ; 10 pages in-4.

700/800 €

Ces longues lettres relatent les événements du 14 juillet 1792 et les faits et geste du Roi et de la famille royale au cours de cette troisième célébration de la Fête de la Fédération. C'est pour que son écriture ne soit pas reconnue en cas d'interception, que Lally a dicté ces lettres à sa femme (Elizabeth Charlotte Wedderburn Halkett).

Nous n'en citons que de courts extraits. « Le cortège était très imposant : un détachement de cavalerie ouvrait la marche, et puis une autre d'infanterie de troupes de ligne »... puis les voitures : « dans la troisième le Roi, toute sa famille et M^{de} de Lamballe, cinq cents grenadiers volontaires nationaux escortaient la voiture ». Le Roi « avait l'air calme d'une bonne conscience. La Reine avait la dignité qu'elle ne perdra jamais, mais on voyait sur son visage l'empreinte du malheur que son courage cherchait à dominer. [...] Madame Elizabeth avait toujours l'air d'un ange. Madame Royale présentait une tristesse intéressante, et le Dauphin était beau comme l'Amour ». La famille royale paraît au balcon de l'École militaire où elle est acclamée, puis, lorsque le Roi s'avance vers l'autel de la Patrie, les cris se transforment en « Vive Pétion » et en cris de haine : « à bas l'Autrichienne, à bas M^r et M^{de} Veto, Pétion ou la mort »...

On joint une très intéressante lettre de deux mains différentes, portant en tête « Mr de Gouvenet » (4 p. in-4), Paris 3 août [1792], racontant cette journée du 3 août, les réactions au Manifeste de Brunswick, l'agitation et la terreur causées par les Marseillais, et la demande de déchéance du Roi par Pétion... « les cinq cent Marseillais sont les maîtres de Paris [...] Quand commencera à agir le Duc de Brunswick – voila ce qu'il faut savoir. On dit que les chefs Jacobins sont entraînés malgré eux fort au-delà de ce qu'ils veulent. [...] On ne peut pas se figurer l'état de malheur du château »... Lally annonce qu'une pétition doit se faire sur le Champ de Mars, « pour demander la suspension et peut-être la déchéance du Roi » et être portée à l'Assemblée afin d'avoir le décret séance tenante, sous peine de violences. « Les Marseillais s'étoient réunis la veille au palais roial à l'entrée de la nuit, & chantaient des chansons affreuses contre le Roi, la Reine & la famille roial au milieu des hurlemens de l'ivresse & de la fureur. Le Roi, la Reine & la famille ont veillés toute la nuit, s'attendant d'un instant à l'autre à être assiégés, forcés ou assassinés. [...] Le Manifeste n'a produit aucune sensation dans Paris. Les aristocrates l'approuvent, les modérés en sont mécontents, et les Jacobins ne font qu'en rire. » Ce manifeste « auroit réuni les 19.20^{me} de la Nation, s'il se fut borné à demander la liberté du Roi, & sa sortie de Paris accompagnée de la garde » mais il ne fallait pas « exiger qu'on reçut à Paris une escorte autrichienne pour conduire le Roy aux frontières. Le Duc de Brunswick peut venir enlever le Roi, mais il ne peut pas espérer qu'on lui amène le Roy sur un manifeste datté de Coblenz »...

179.

ALSACE. P.S. par les députés d'Alsace à l'Assemblée Nationale, Paris 17 juillet 1792 ; 1 page in-fol.

250/300 €

Rare réunion. La pièce est écrite par Christophe KOCH, et signée par KOCH, RITTER, RÜHL, BRUAT, RUDLER, LA PORTE, LAMBERT, MATHIEU, BRUNCK, HAUSSMANN. Pétition en faveur du hussard Wenger, natif de Guntershoffen. « Il s'est trouvé à la malheureuse affaire de Nancy, ou son cheval ayant été tué sous lui et le bras gauche lui ayant été emporté par un coup de canon, il a encore eu le courage de sauver la vie à M. de Coucy Lieutenant dans le ci-devant Régiment du Roi que ses propres soldats allaient massacrer »...

180.

Charles-Alexandre de CALONNE (1734-1802) Contrôleur général des Finances, puis agent actif et trésorier de l'Émigration. L.A.S., Coblenz 17 au soir [juillet 1792], à un chevalier ; 3 pages in-4.

300/400 €

Curieuse lettre sur les difficultés financières de l'Émigration. Il doit se rendre à Mayence pour voir l'Empereur et les Princes, l'Empereur leur ayant dit « qu'il desiroit que je me trouvasse à Mayence pendant que les deux souverains y seroient » ; il sera de retour le 23 pour l'arrivée du Roi de Prusse. Il faut trouver un moyen de faire partir le cantonnement de Trèves, au besoin en engageant tous ses biens. Il aurait besoin d'un millier de louis, et il a versé une partie de son propre argent dans la Caisse des Princes. Il voudrait « fermer la bouche à deux fournisseurs insolens qui pour des paiemens de 4 et 9 mille livres que j'avois promis pour aujourd'hui ont voulu ce soir faire arreter le trésorier des Princes »... **On joint** 2 L.S. : 1784, à Des Entelles, sur le marc d'or, et 1785 à la comtesse de LOWENDAL.

181.

Jérôme PÉTION (1753-1794) avocat, député, conventionnel (Eure-et-Loir), Maire de Paris, Girondin, il se suicida avec Buzot. L.S. comme « Maire de Paris », Paris 18 juillet 1792, à la Section des Gobelins ; 1 page in-fol.

200/250 €

Sur sa réintégration dans ses fonctions de Maire de Paris. [À la suite de l'insurrection du 20 juin et l'envahissement des Tuileries par la populace, Pétion entre en conflit avec le Directoire du département de Paris et est suspendu le 6 juillet ; devant l'agitation croissante des Sections, Louis XVI hésite mais confirme le 12 juillet cette suspension, qui est aussitôt annulée par l'Assemblée]. « Comment vous exprimerai-je Messieurs, toute ma sensibilité de l'intérêt fraternel que vous avez bien voulu prendre aux persécutions que j'ai éprouvées et à la justice que j'ai obtenue. Je ne vous en adresserai point de stériles remerciements mais je tâcherai de vous en prouver toute ma reconnaissance en continuant de mériter la haine des ennemis de la Liberté et de la Constitution »... *Ancienne collection Patrice Hennessy (son cachet encre)*.

On joint une l.a.s. de sa veuve (20 fructidor, à Mme Valazé, à Alençon, parlant de leurs réclamations concernant leurs pensions, puis de son fils, qui, de retour d'Italie, est en garnison à Caen) ; et une l.a.s. de Valazé fils au comte de Montalivet (30 mai 1832).

182.

Louise de Croÿ d'Havré, duchesse de TOURZEL (1749-1832) gouvernante des Enfants de France, elle participa à la fuite de Varennes. P.S. avec une ligne autographe, Paris 18 juillet 1792 ; 3 pages in-fol.

500/700 €

Dépenses pour le Dauphin et sa sœur, Madame Royale, quelques mois avant l'internement de la famille royale au Temple. « État de la Dépense des Enfants de France pendant le quartier d'avril 1792, ordonnée par Madame la Marquise de Tourzel, Gouvernante des Enfants de France, et Sur Intendante de Leurs Maisons » : « Pour l'entretien de Monseigneur de Prince Royal, et de Madame fille du Roy, leurs linges, dentelles, habillement, libéralités usages aumônes et autres dépenses journalières, et accidentelles », 37 724,17 livres, avec précision de l'ordonnement des fonds.

183.

ASSEMBLÉE NATIONALE. P.S. par les députés Claude BLANCHARD (1742-1803) et Nicolas-Charles TRONCHON (1759-1828), comme secrétaires de l'Assemblée nationale, 23 juillet 1792 ; 1 page et demie in-fol., vignette et en-tête de l'*Assemblée Nationale*, sceau sous papier.

300/400 €

Après avoir décrété l'urgence, l'Assemblée décrète que « les différentes troupes ci-devant coloniales (à l'exception de l'artillerie) employées dans le Morbihan ou lieux circonvoisins seront employées par le pouvoir exécutif à la formation des Légions, ou compagnies franches », et que des ordres d'habillement et de départ sur la frontière doivent être donnés sans délai...

184.

MANIFESTE DE BRUNSWICK. Imprimé : *Déclaration que Son Altesse Sérénissime le Duc régnant de Brunswick et de Lunebourg, commandant les armées combinées de Leurs Majestés l'Empereur et le Roi de Prusse*, Q.G. de Coblenz 25 juillet 1792 ; petit in-4 de 8 pages.

600/800 €

Rare et célèbre proclamation, ultimatum menaçant Paris de représailles en cas de violences ou d'outrages à Louis XVI et la famille royale. Rédigée par un émigré, le marquis de Limon, elle fut reçue comme une provocation et mit le feu aux poudres.

Ce document fut adressé au député du Dauphiné Jean-Joseph MOUNIER, comme l'indique cette note en marge : « Un dauphinois Noble malgré Mounier, adresse à ce faquin l'opinion de Mgr le duc de Brunswick sur son dernier ouvrage, cest avec cette opinion que SAS fera rentrer les factieux même subalternes tels que Mounier, dans leur devoir ».

On joint la *Lettre du Roi à l'Assemblée Nationale, A l'occasion de la publication de la Déclaration du Duc de Brunswick*, 3 août 1792 (Imprimerie royale, 1792 ; 3 p. in-4).

185.

MANIFESTE DE BRUNSWICK. L.A.S. par René MESNIL, Paris 26 juillet 1792, au Président de l'Assemblée nationale LAFFON-LADÉBAT ; 3 pages in-fol.

300/400 €

Vive réaction au Manifeste de Brunswick. « Permettez-moi de vous inviter de vous presser au nom de tous les hommes qui ont le jugement sain et le cœur droit, de déployer toute la dignité de votre caractère contre quiconque oser dans d'absurdes adresses, pétitions fanatiques, motions incendiaires, insulter les Corps administratifs, rompre l'unité qui doit subsister à jamais entre la Constitution, l'Assemblée et le Roi » ;

qui ont pour effet de « provoquer l'insertion au procès-verbal de déclamations séditieuses dont l'effet est de maintenir l'anarchie, de porter le trouble et la consternation jusqu'aux extrémités du royaume »... Le sort de la France « dépend du parti que l'Assemblée va prendre dans le court espace de quinze jours. [...] Je vous somme au nom de la Patrie en danger de ne pas souffrir que les tribunes violent impunément le respect dû au Corps législatif. De quel droit s'arrogent-elles sur lui cette dictature suprême ? ». Ce sont toujours les mêmes figures dont les vociférations et les huées interrompent chaque jour le travail des députés... « Qu'il apprenne, ce peuple trompé, que les Représentans de la Nation doivent être libres, indépendans, impassibles, qu'aucune faction ne doit influencer leurs délibérations »... Etc.

On joint une L.S. du ministre de la Justice DEJOLY, 19 juillet 1792, s'inquiétant d'un « grand rassemblement de personnes, dont partie en armes », sur le terrain de la Bastille.

186.

Philippe PELLETAN (1747-1829) chirurgien. P.S., cosignée par de Dr SOUPÉ, Paris 30 juillet 1792 ; 1 page in-4 en partie impr. à en-tête *Visite de Médecin & Chirurgiens*.

100/120 €

Visite d'une prisonnière à la prison de la Force. Ils ont examiné Marie Angélique Jard, et n'ont trouvé sur elle « aucune marque de flétrissure ».

187.

Pierre-François PALLOY (1754-1835) entrepreneur, démolisseur de la Bastille. P.S. par les députés Claude BLANCHARD et Nicolas-Claude TRONCHON, Paris 31 juillet 1792 ; 1 page et demie in-fol., vignette et en-tête *Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Nationale*, sceau sous papier.

400/500 €

Présentation par Palloy à l'Assemblée du monument de la Bastille. Palloy « présente à l'assemblée les outils qui ont servi à poser la première pierre de la Colonne qui doit être élevée en l'honneur de la liberté sur les ruines de la Bastille. Ils sont composés des débris de cette forteresse. Il offre encore une belle table en pierre [...] sur laquelle est gravée la déclaration des droits de l'homme ; plus le tableau & les modèles des six médailles civiques qui sont renfermées dans la première pierre du monument »... L'Assemblée décrète que « les outils seront déposés aux Archives, ainsi que le tableau des médailles civiques & le procès-verbal, et que la table sur laquelle est gravée la déclaration des droits de l'homme sera suspendue dans l'intérieur de la salle »...

On joint 3 copies d'époque de lettres de Palloy, 1792 (1 p. chaque), adressées à Manuel, procureur de la Commune (4 juillet), à « M^{rs} les Vainqueurs » (12 juillet), et au Président de l'Assemblée législative (31 juillet), sur ses travaux à la Bastille.

188.

Camp de JALÈS. Chevalier de LA BEAUME. L.A.S., Chambéry 1^{er} août 1792, à un comte, sous l'adresse de Marc Paul Philibert, négociant à Mendrisio ; 2 pages in-4, adresse.

300/400 €

Intéressante lettre sur la fin du camp de Jalès, camp retranché des royalistes dans le Velay ; ils y furent pris et massacrés le 12 juillet 1792... « on a commis toutes les horreurs possibles [...] mon frère le chanoine a été martirisé plus de cinquante ecclésiastiques ont été la proie de ces entrepoches ». Le Languedoc était pourtant dans « les meilleures dispositions. Si les opérations de M. de SAILLANT [le chef des royalistes de Jalès] n'eussent pas été prématurées, il n'y a point de doute que Nîmes auroit été pris et doit être protégé par quinze mille Catholiques des environs, mais la défaite de Jalès a empêché qu'on effectuât ce projet »...

189.

LYCÉE DES ARTS. P.S. par Charles-Émile GAULARD DE SAUDRAIS et Pierre GERVAIS, Paris 1^{er} août 1792 ; 4 pages in-fol., cachet fiscal.

500/700 €

Acte de constitution du Lycée des Arts [établissement qui jouera un rôle culturel majeur sous la Révolution, auquel participeront, entre autres, Lavoisier, Condorcet, Parmentier, Dalayrac, etc.] par le lieutenant-colonel et ingénieur GAULARD DE SAUDRAIS et le peintre Pierre GERVAIS, ainsi qu'un sieur Jouan (qui n'a pas signé), pour la fondation d'un « établissement en faveur des arts utiles et agréables auquel

sera jointe une école de chant et de danse », dans le cirque du Palais-Royal, dont le bail a été consenti par Louis Philippe Joseph [d'Orléans, Philippe Égalité] prince françois » et les mandataires de ses créanciers... Desaudrais et Gervais, administrateurs, « conserveront seuls la direction de laditte entreprise », notamment pour la nomination des professeurs, etc. Cet acte, qui présente de nombreux ajouts marginaux, est accompagné du brouillon d'un autre acte concernant la répartition des actions, et d'un note à ce sujet.

190.

Jérôme PÉTION (1756-1794) avocat, député, conventionnel (Eure-et-Loir), Maire de Paris, Girondin, il se suicida avec Buzot. L.A.S., [Paris, 7 ou 9 août 1792], à ROEDERER ; demi-page petit in-4, adresse.

500/600 €

« Mon ami, je suis obligé de me rendre chez le roi à midi et demi ; il désire avoir un entretien avec moi. J'ignore à quelle heure je pourrai me rendre auprès de vous. A six heures j'étois au poste ou vous êtes je m'y rendrai sur le champ en sortant de chez le roi. »

191.

Simon d'HILLON, homme d'affaires. L.A.S., Paris 9 août 1792, à MM.FOACHE frères, négociants au Havre ; 3 pages in-4, adresse.

300/400 €

Intéressante lettre sur lasituation à Paris la veille de l'insurrection. ...« Nous sommes icy dans un moment de crise sérieuse ; c'est aujourd'hui que l'on discute la question indécente pour ne pas dire criminelle de la Déchéance du Roy : la majeure partie de l'assemblée est, à ce qu'on assure, pour la négative mais sera-t-elle la plus forte, et les tribunes qui dictent la plus grande partie des décrets laisseront-elles un libre cours à la discussion, et aux opinions ? C'est ce qui est fort douteux. Le peuple a presque assommé hier deux députés M^{rs} Dumolard, et Vaublanc qui entroient au Palais royal au sortir de l'assemblée, ou ils avaient beaucoup influé dans le décret qui dans l'affaire de M. Delafayette déclare qu'il n'y a lieu à accusation. Quel souverain que le Peuple ? »... Le début de la lettre était consacré à la situation à Saint-Domingue et au Cap, les habitations vaillamment défendues par un « negre commandant », d'autres dévastées et « sous la main des brigands »... **On joint** 2 autres L.A.S. du même aux mêmes, lettres d'affaires et sur Saint-Domingue, Paris 30 juillet et 8 décembre 1792 (3 et 1 ½ pages in-4, adr.).

192.

DIX AOÛT. MANUSCRIT autographe par un officier suisse, **Relation de l'affaire du 10 août 1792 à Paris**, ; 6 pages in-4 (note en anglais : « by a Swiss officer who was present).

800/1 000 €

Vivant récit de la journée du 10 août et de l'assaut populaire contre les Tuileries, défendues par les Suisses, par un officier alors en service. Le témoin raconte l'arrivée des assaillants, la revue des Gardes et des Suisses par le Roi, et les ordres donnés de défendre le château « jusqu'au dernier soupir »... Lorsqu'on donna du canon contre le château, les Suisses, « comme des furieux », ti-rèrent par les croisées... Alors qu'ils allaient manquer de munitions, l'ordre vint du Roi de se replier sur l'Assemblée nationale, ce qu'ils firent, puis le soir ils rendirent les armes, sans pouvoir se replier aux casernes de Courbevoie. L'officier raconte : « Les députés qui nous avoient conduits dans le bureau des inspecteurs de la salle, ne voulant pas nous obliger à demi, nous procurèrent des redingotes, au moyen desquelles nous avons eu le bonheur de nous évader. Dès lors, toujours errans dans Paris, craignant d'être arrêtés comme des proscrits, quoique nous fussions sous la sauve-garde de la Loi par un décret du 10 août, il est bien douloureux pour d'honnêtes gens d'être réduits à cette cruelle extrémité. Cette relation est exacte, je la donne pour telle, & je jure par ce qu'il y a de plus sacré, que nous n'avons pas commencé le feu ; que le régiment n'a tiré qu'après que la Garde Nationale a tiré trois ou quatre coups de canon contre le Château »...

193.

DIX AOÛT. MANUSCRIT, **Nuit du 9 au 10 août**, [1792] ; cahier de 23 pages et quart in-fol. (lég. mouill.).

600/800 €

Récit du soulèvement des 9 et 10 août et de la prise des Tuileries, par un révolutionnaire convaincu, s'ouvrant sur le rassemblement et l'armement des Sections, le tocsin, et l'« armée vengeresse des droits sacrés de l'humanité » qui se porta au château pour disperser les roya-

listes et brigands qui braquaient des canons contre les citoyens... À l'Assemblée nationale, les patriotes opposaient leur seul courage aux contrerévolutionnaires, et les commissaires des Sections agissaient avec énergie et méthode pour destituer la municipalité, distribuer les munitions, etc. « Je les ai vu, ces commissaires aussi grands que la circonstance. Lorsqu'ils remplacèrent ce conseil general turbulent et contre-révolutionnaire qu'ils venoient de dissoudre, je les ai vu s'em-brasser et jurer dans un moment d'enthousiasme et d'inspiration de se faire hacher plutôt que d'abandonner la cause du peuple. Non jamais je n'oublierai l'impression profonde que me fit ce beau spectacle »... Bien-tôt, à l'extérieur, les têtes de « chevaliers du Poignard » et de prêtres réfractaires étaient promenées au bout de piques, les grenadiers se retirèrent dans la galerie du Louvre et la famille royale se réfugia à l'Assemblée. « *Je suis venu icy*, dit en entrant le perfide Louis *pour éviter un grand crime*. Le lache ! »... Peu après, on envahit le château et fit un carnage : ce fut « une vaste boucherie, des tronçons de membres coupés et palpitans, d'entrailles fumantes », etc., alors que les casernes des Suisses brûlaient. L'auteur exalte quelques actes d'humanité et le calme des citoyens, et cite les décrets de l'Assemblée suspendant le « chef du pouvoir exécutif », décidant de l'élection d'une Convention, et destituant les ministres. « Pendant ce tems Louis XVI comme un être dégradé, accoutumé au crime, buvoit et mangeoit comme a son ordinaire ; on vit des députés assez vils et assez scelerats pour s'approcher de la loge grillée dans laquelle étoient les monstres, faire des courbettes et y baiser la main impure d'Antoinette, et ces hommes laches et infames ne reçurent pas sur le champ la punition qu'ils meritoient »... Une note au crayon indique que ce manuscrit provient des papiers de l'abbé Gobel [probablement Jean-Baptiste-Joseph GOBEL (1727-guillotiné 1794) député aux États-Généraux, premier évêque à prêter serment à la Constitution civile du clergé, élu évêque de la Seine ; membre actif du Club des Jacobins].

194.

[Trophime-Gérard, marquis de LALLY-TOLENDAL (1751-1830) député de la noblesse de Paris aux États-Généraux ; arrêté après le 10 août, il réussit à quitter la France pour l'Angleterre et se proposa de défendre Louis XVI à son procès ; il avait lutté pour réhabiliter son père, l'ancien gouverneur des Indes]. 2 P.S. et une lettre le concernant, Paris 1792 ; 3 pages formats divers dont 2 en partie imprimées avec vignettes.

200/250 €

11 août 1792. Laissez-passer pour « M. le Comte de Lally gentilhomme anglais retournant en Angleterre », signé par George Granville, comte Gower, ambassadeur près S.M.T.C. **27 août 1792.** Ordre d'incarcération : « *Le Concierge de l'Abaye recevra le prisonnier ci-après dénommé Savoir Monsieur Laly de Tolendal* »... Signé par Lenfant et Bernard, du Département de Police de la Municipalité. [27 août 1792]. Billet autographe de Gower à l'ambassadrice de Suède [Germaine de Staël] : « Je viens d'envoyer le secretaire d'ambassade a M^r Le Brun pour lui notifier l'arrestation de M^r de Lally. C'est tout ce que je puis faire pour lui dans ses circonstances n'ayant pas de lettres de créances a ce gouvernement »...

195.

Antoine-Joseph SANTERRE (1752-1809) brasseur, meneur des journées révolutionnaires, commandant de la Garde parisienne puis général. P.S. comme « Commandant général provisoire », 15 août 1792 ; 1 page in-fol., vignette, en-tête *Garde Nationale Parisienne. État-Major-Général*.

200/300 €

Copie conforme d'un arrêté du Procureur de la Commune. « Le Conseil général de la Commune délibérant sur les dangers de la Patrie ; considérant qu'une des principales causes de ces dangers existe encore dans l'ancienne nomination des officiers de l'Etat-Major et de tous les officiers des bataillons de l'armée Parisienne [...] arrêté que dans le jour M le Commandant général donnera les ordres pour que tous les bataillons réduits à quarante huit soient rassemblés [...] et que là, confondus avec leurs frères de la troupe armée, il sera procédé dans le jour de demain au plus tard à la nouvelle élection de tous les officiers de l'armée Parisienne »...

196.

Arthur, comte DILLON (1750-1794) général d'origine irlandaise, il fit la guerre d'Amérique, commanda l'Armée du Nord en 1792, et fut guillotiné. P.S. comme lieutenant général commandant l'armée du Nord, Q.G. d'Emmeri 18 août 1792 ; demi-page in-4.

250/300 €

« J'autorise les Commissaires des Guerres du Camp de Pont sur Sambre de faire delivrer aujourd'hui l'eau de vie pour un jour, aux Bataillons et troupes a cheval composant le Camp »... **Rare**.

197.

Étienne CLAVIÈRE (1735-1793) banquier, député, ministre des Finances ; arrêté avec les Girondins, il se poignarda. L.A. et L.S., août-novembre 1792 ; 1 page in-4 et 2 pages in-fol.

200/250 €

L.A. (minute), 21 août 1792, aux Commissaires de la place Vendôme. **Sur la liquidation de la liste civile.** Un décret « ordonne aux comptables de la liste civile de rendre leurs comptes dans 24 h. au pouvoir exécutif, qui fera verser dans la trésorerie nationale les deniers provenant de ces comptables », ainsi que les revenus des domaines et bâtiments appartenant à la liste civile.

L.S. avec post-scriptum autogr. (10 lignes), Paris 30 novembre 1792, au directoire du district de Compiègne. **Sur les grèves des ouvriers de la forêt de Compiègne** qui exigent « moitié en sus du prix ordinaire [...] ils cherchent à entraîner les autres ou à faire cesser toute espèce de travail ». Clavière s'élève contre « ces sortes de coalitions contraires à une sage liberté [...] un entrepreneur doit être maître dans ses ateliers ». Il faut faire respecter l'ordre et la liberté...

Ancienne collection Patrice Hennessy.

198.

Xavier AUDOUIN (1766-1837) publiciste et révolutionnaire, membre de la Commune de Paris, administrateur à la Guerre, gendre de Pache. L.A.S., Paris 23 août 1792, aux commissaires de la Section de la Porte de Grenelle ; 1 page in-fol, vignette et en-tête de la *Municipalité de Paris*, adresse.

100/150 €

Il renvoie un ordre à exécuter, et recommande Mme de LUYNES : « Je pense aussi que vous vous empresserez de faire votre rapport au Comité de Police puisque de là dépend la tranquillité de Mme de Luynes, qui a votre confiance et votre estime. S'il était besoin d'ajouter à l'intérêt que cette maison vous a inspiré, je vous prierais, au nom des bontés que vous voulez avoir pour moi, d'employer à cette commission le 1^{er} moment dont vous serez libre de disposer »...

On joint une L.S., 30 septembre 1793, au citoyen Vivenot, concernant son brevet de pension.

199.

Jean-Baptiste CANCLAUX (1740-1817) général de la Révolution, il sert en Vendée. L.A.S. comme maréchal de camp de la 13^e Division militaire, Lorient 27 août 1792 ; 4 pages in-4.

200/250 €

Il prend la défense de M. des FARGES, lieutenant au 41^e régiment, qui après avoir été en congé de maladie, a fait son service, « mais sans être à couvert de quelques soupçons élevés contre son patriotisme. Soumis à l'épreuve du dernier serment, il l'a prononcé en face de la municipalité, mais avec une réflexion, qu'il a manifestée hautement en ces termes, que les officiers municipaux ont entendu, et dont toutefois, ils n'ont pas cru devoir lui faire aucun reproche. Cela ne m'engage pas, a-t-il dit, si le roi a tort, tant pis pour lui, s'il ne l'a pas, on le remettra. Ce propos n'a pas été écouté indifféremment de la foule qui se trouvait en ce moment à l'hôtel de ville, on a murmuré, on a lancé contre cet officier des sarcasmes, des injures »... Cependant ses camarades ont pétitionné M. de La Grange, colonel du régiment, pour qu'il soit éloigné d'eux, et le colonel, « par prudence », a mis le lieutenant aux arrêts, et en a rendu compte à Canclaux. Le général soumet à la sagesse de son correspondant le cas de cet officier « qui, difficilement, pourroit rester dans ce corps, peut être même dans cette ville : cependant la loi présente, défend qu'il donne sa démission, qu'elle soit acceptée, et qu'il en obtienne un congé. Il attendra donc votre décision en gardant les arrêts »...

200.

MADAGASCAR. Daniel LESCALLIER (1743-1822) écrivain et administrateur, il fut préfet colonial de la Guadeloupe. MANUSCRIT, « Procès Verbal des opérations faites à Madagascar par M. Lescallier, Commissaire général et ordonnateur des Colonies, l'un des quatre Commissaires civils délégués par le Roi aux établissements français au-delà du Cap de Bonne Espérance », Madagascar 27 août 1792 ; cahier de 17 pages in-fol.

600/800 €

Intéressant rapport sur Madagascar. L'objectif de l'ambassade des commissaires était de montrer la puissance de la France et ses intentions pacifiques, ainsi que de consolider les rapports avec les chefs locaux. En chemin pour Pondichéry à bord de la frégate *La Fidèle*, Lescallier fait escale à Madagascar ; la frégate fait grande impression. Il rencontre le roi malgache ZACAVOLA et raconte cette entrevue dans le détail : le roi entouré de ses ministres était vêtu d'un habit à galons d'argent avec épaulettes d'or qui avait été offert à son père par le Roi de France. Lescallier offre divers objets de la part de la Nation française, dont « un chapeau avec une cocarde nationale dont il s'est couvert ». Il réunit les chefs locaux, tous longuement nommés avec leur titre et localisation de leur village, pour régler les affaires pressantes et les problèmes locaux. Pour consolider cette bonne entente, les chefs de villages demandent d'établir « un règlement capable d'assurer la paix ». Ce règlement en 14 articles termine le procès-verbal, et mentionne notamment que les Français doivent rester groupés et entourer leurs maisons de palissades ; il doivent « considérer qu'ils ne sont pas ici dans un pays soumis aux lois et à la constitution française ; ils doivent en conséquence ménager les usages et les habitudes de ces peuples et les traiter avec douceur et équité ». On tente de faire cesser l'usage barbare du serment du sang en le remplaçant par la main levée « disant je le jure » ; enfin, le roi Zacavola se promenant souvent nu, des marins ne le reconnaissant pas lui manquaient de respect ; à l'avenir, pour prévenir tout incident, le roi portera un ruban aux trois couleurs de la Nation et un écu en guise de collier, en attendant qu'on lui obtienne une médaille...

201.

MASSACRES DE SEPTEMBRE. MANUSCRIT autographe par un prêtre, *Dimanche 2 septembre* [1792] ; 6 pages in-4 (note en anglais : « Relation of the Massacre of the Carmes by a Priest who escaped over the garden wall »).

1 000/1 200 €

Poignant récit du massacre au couvent des Carmes, par un témoin oculaire, un des rares prêtres à avoir pu s'échapper, en sautant par-dessus le mur du jardin. En cette fin d'après-midi paisible, à l'heure de la promenade, on entendit tout à coup des cris, des coups de fusil, et « un essaim de Gardes Nationales de Commissaires de Section, de Marseillois, débouche de toute part et se précipite dans le jardin »... Armés de piques, de haches et de poignards, les furieux réclament en hurlant l'archevêque d'Arles [Jean-Marie DU LAU], que les prêtres essaient de protéger ; le prélat se propose pour sauver les autres ; après une hésitation dramatique, les meurtriers se jettent sur lui... Affreux détails sur les derniers instants des martyrs : « On les faisait sortir deux à deux. Ils passaient devant un commissaire qui ne leur faisait pas une question, ne leur adressait pas un mot, comptait les Victimes & jouissait des supplices. Ils s'avançaient sur la trace du sang de leurs compagnons immolés, voiaient de loin les monceaux de morts, auxquels ils allaient être ajoutés, appelaient à leur secours le Dieu pour lequel ils marchaient au supplice, & invoquaient sa clémence pour leurs bourreaux. Ainsi ont péri 120 ministres des autels » ; ainsi qu'un laïc qui se trouvait parmi eux, « un Comte de Valfond [VALFONS] officier dans l'ancienne armée, d'une grande bravoure et d'une piété profonde, que j'ai connu dans nos jeunes années pendant le temps de mes études, et que nos maîtres communs nous proposaient alors comme un modèle d'application et de vertu [...] La Section avait trouvé *plaisant* d'ordonner à ses sbires de conduire le Comte de Valfond au Carmes, *pour qu'il ne fut pas séparé de son confesseur* »...

On joint une brève notice manuscrite (par DUMOURIEZ ?) concernant Denis CHAUMONT, prêtre, missionnaire pendant 7 ans en Chine, depuis 1785 directeur du séminaire des Missions étrangères à Paris et depuis octobre 1792, réfugié en Angleterre, sans ressource ; peut-être est-il l'auteur du récit auquel cette note est jointe.

202.

MASSACRES DE SEPTEMBRE. P.A.S. par DORAT-CUBIÈRES, commissaire, cosignée par le commissaire MARNOIS, « au Comité permanent de la Section des 4 nations le 3 septembre matin l'an 4 de la Liberté, le 1^{er} de l'Égalité » [1792] ; demi-page oblong in-8.

700/800 €

Rarissime bon de pain et de vin pour les massacreurs.

« Bon pour douze pintes et pour quatre pains nécessaires a nos freres d'armes »...

[Stanislas MAILLARD, le chef des massacreurs, alors que le massacre s'achève aux Carmes, revient à la prison de l'Abbaye, avec ses

hommes couverts de sang. Il entre au Comité de la Section des Quatre Nations et exige du pain et du vin « pour les braves travailleurs qui délivrent la Nation de ses ennemis ».]

[Le document est écrit et signé par le charmant poète Michel de CUBIÈRES de Palmeseaux (1752-1820), qui, après la mort avait pris, en hommage, le nom de Dorat-Cubières ; il sera l'amant de Fanny de Beauharnais.]

203.

MASSACRES DE SEPTEMBRE. MANUSCRIT, [5 ou 6 septembre 1792] ; 2 pages in-fol.

400/500 €

Enterrement des massacrés. Brouillons de procès-verbal de la réunion de la Section du Finistère qui, au milieu de divers arrêtés, nomme 4 commissaires « pour faire couvrir les vils cadavres déposés au cimetière de Clamart ». L'assemblée envoie donc « trente ouvriers pour couvrir de chaux les cadavres » et arrête « que les cadavres déposés au cimetière de Clamart seront dans une fosse de quarante pieds de profondeur et couverts de tas en tas par de la chaux et de la terre ».

204.

Jérôme PÉTION (1756-1794) avocat, député, conventionnel (Eure-et-Loir), Maire de Paris, Girondin, il se suicida avec Buzot. L.S. comme Maire de Paris, Paris 6 septembre 1792, à un commandant général ; demi-page in-fol. (petite fente réparée).

200/250 €

Au sujet de la Prison de la Force : « Je vous ai prié d'y établir un nombre d'hommes si imposant, qu'on ne fut pas tenté de continuer des excès que nous devons déplorer. [...] Comme j'ai à rendre compte à l'Assemblée Nationale, j'ignore ce que je puis lui dire sur l'état de cette prison »...

205.

Jean-Lambert TALLIEN (1767-1820) conventionnel, Montagnard, l'un des artisans du Neuf-Thermidor. P.S. comme secrétaire greffier de la Commune de Paris, 6 septembre 1792 ; 1 page oblong in-4.

300/400 €

Après les massacres de Septembre. Certification de la signature de Moulinneuf, membre du Conseil général de la Commune de Paris, concernant ses frais de fiacre au cours de sa mission « à l'effet de procéder à l'inhumation des cadavres apportés des différentes prisons aux cimetières de Clamart de Montrouge et Vaugirard »...

206.

Alexandre Pierre JULIENNE-BELAIR (1740-1819) général et ingénieur, directeur et organisateur du Camp sous Paris. 2 L.A.S., 1 P.A.S. et 1 P.S., 9 septembre-13 octobre 1792 ; 6 pages in-fol.

400/500 €

Intéressant dossier sur la formation du CAMP SOUS PARIS.

9 septembre : « Observations sur les moyens d'organiser l'ensemble des travaux du camp de Paris » ; important rapport sur l'organisation des fortifications devant former l'enceinte de Paris ; chaque section se chargerait de construire et surveiller une partie les citoyens travailleurs seraient aussi citoyens soldats pour garder et surveiller les ouvrages ; les femmes aideraient au transport des terres, etc. *Montmartre 22 septembre :* mouvements de révolte chez les ouvriers qui réclament de l'argent ; certaines sections envoient leurs indigents pour gagner 40 sols par jour sans travailler... *13 octobre :* désordres causés par des ouvriers qui se mêlent aux travailleurs du camp « dans l'unique intention de faire perdre du temps et de causer du désordre »...

207.

Jean-Baptiste LOUVET DE COUVRAY (1760-1797) conventionnel (Loiret) et romancier (*Faublas*). MANUSCRIT autographe, 10 septembre 1792 ; 2 pages oblong in-8.

400/500 €

Cri de joie alors que la loi sur le divorce va lui permettre d'épouser sa maîtresse Lodoïska.

« Enfin le divorce est décrété ; cette révolution pour laquelle j'ai si courageusement combattu, me donne ma récompense ; elle me donne une épouse, selon mon cœur !... Ô félicité ! Mais quoi, faut-il que je m'arrache à mon bonheur ! Quoi donc, il seroit vrai que jamais on ne peut, quand on abat le despotisme, éviter l'anarchie ! Quoi d'insolent factieux prétendroient opprimer ce peuple pour lequel nous avons vaincu !... Et moi je suis par eux calomnié, persécuté, proscrit !...

Ah, j'espérois n'avoir démérité que de Louis XVI et de Brunsvich ! J'espérois n'avoir jamais à craindre que les coups de l'Autrichien ! Il faut que je m'exile pour échapper aux poignards de gens qui se disent patriotes... Quoi déjà la liberté nous est ravie, et par qui grands Dieux ! Des hommes sans talents, sans vrai courage,... Ô mon malheureux pays ! Dans quel degré d'avilissement, tu vas tomber sous le joug de ces indignes Césars ! Et mon bras est enchaîné ; et je ne puis être Brutus ; et un Brutus ne se présente pas !... Le crime triomphe et l'innocence est obligée de fuir ; mais le regne de ces gens là ne peut être long. Adieu mes amis... Adieu ! »

Ce texte est écrit au dos d'un fragment biffé d'un testament antérieur, avec des legs de diverses sommes en assignats à plusieurs personnes, dont sa maîtresse (et future femme) M^{me} Cholet, à qui il lègue aussi ses meubles, « et particulièrement mon grand secrétaire, ma montre et mes pistolets »...

En marge du premier texte, Louvet a ajouté : « C'est le 2 juin 93, que je ouvre ce paquet pour déclarer que ce testament est révoqué : depuis j'en ai fait un autre qui se trouvera. Le 2 juin, où en sommes nous. La liberté du moins sera-t-elle sauvée ! Combien les hommes foibles de la Convention ont de reproches à se faire ! Ô mon pays ! »

208.

Jean-François DUCOS (1765-guillotiné 1793) député et conventionnel (Gironde), un des plus actifs Girondins. L.A.S., cosignée par les députés Pierre-Joseph de LACHÈZE et Jean-Antoine MARBOT, « membres de la commission de correspondance de l'Assemblée Nationale », Paris 11 septembre 1792, aux administrateurs du département de Loire Inférieure à Nantes ; 1 page in-fol.

300/400 €

Intéressante lettre sur les débuts de la Convention. Ils demandent de faire parvenir sur le champ « les procès verbaux de nomination de ceux des membres de l'assemblée nationale qui ont déjà été élus à la convention nationale. Comme elle ne peut commencer que lorsque deux cent membres seront assemblés, il pourroit arriver que faute de procès verbaux pour constater les élections, l'ouverture de la convention soit impossible à l'époque du 20 de ce mois [...] Vous sentez de quelle importance il est de ne pas perdre un instant pour mettre en activité la convention nationale. C'est entre ses mains que va être remis le sort de la nation française et le moment presse »... **On joint** une L.A.S. de sa veuve Agathe Ducos à J.B. LOUVET de Couvray (1 p. in-4, adr.), le remerciant de ses démarches pour lui permettre de récupérer les effets et les papiers de son infortuné mari. *Ancienne collection Patrice Hennessy.*

209.

Jacques-Nicolas BILLAUD-VARENNE (1756-1819) conventionnel (Paris), membre du Comité de Salut public, il fut déporté. L.A.S., Sainte-Menehould 16 septembre 1792, à ses collègues ; 3 pages et demie in-4, vignette et en-tête *Municipalité de Paris. Procureur de la Commune.*

800/1 000 €

Intéressante lettre sur la marche des armées républicaines, deux jours après la retraite de Chalons et deux jours avant Valmy.

Il raconte la retraite, et la confusion jetée par des malveillants qui ont failli mettre l'armée en déroute. Les soldats ont donc « une tâche d'infamie à laver dans le sang de l'ennemi. Suivant toutes les apparences les trois armées de MM. DUMOURIEZ, KELERMANN et BEURNONVILLE vont se joindre demain. Aussitôt elles marcheront sur Chalons, cette place-ci n'étant pas tenable. Là avec des forces imposantes, nous ne craignons plus l'ennemi ; et si pour nous éviter, il prenait sa direction du côté de Reims ; alors il vous trouverait en tête ; et nous tombant sur ses derrières il n'en rechapperait pas un. [...] Pressez les travaux du camp de Paris. Demandez à grands cris la masse des troupes de ligne qui se trouvent perdues dans les départements du midi. Hâtez autant que possible la marche des convois vers les points de réunion de nos troupes, et vous conserverez ce calme et cette énergie qui vous ont obtenu la victoire devant la Bastille et le château des Tuilleries. Les hommes du dix août ne fuiront pas devant les prussiens ils ont trop d'envie de se mesurer avec eux »...

210.

Charles-Éléonor DUFRICHE-VALAZÉ (1751-1793) conventionnel (Orne), c'est-à-dire lui que se réunissaient les Girondins ; arrêté avec eux et condamné à mort, il se poignarda. L.A.S. « Dufriche Valazé Dep^{te} à la Conv^{on} nat^{le} », Paris 24 septembre 1792, à la Société Patriotique

d'Alençon ; 1 page et demie in-4, adresse avec cachet de cire rouge brisé (rousseurs).

500/700 €

Belle et rare lettre écrite aux premiers jours de la Convention nationale (la première séance a eu lieu le 21).

« La Convention nationale est brûlante de Patriotisme et ses lumières répondent à la grandeur de l'attente qui lui est imposée. Les généraux DUMOURIER et KELLERMAN méritent toute la confiance de la nation. Nos troupes sont courageuses [...] Les levées d'hommes répondent à notre attente. Paris est tranquille comme une bourgade bien policée ». Il recommande à ses « frères et amis » de bien instruire le « bon peuple » qui vient aux séances de la Société, de recruter de nouveaux membres : « mais gardez vous de laisser entrer dans le troupeau les êtres qui lui apportent la contagion ; maintenant les modérés sont les seuls ennemis qui osent se montrer ». Il faut prêcher le paiement de l'impôt : « Declarez ennemi de la Patrie celui qui ne s'acquiesce pas envers la République, ou qui fait entendre des gémissements scandaleux sur les contributions »...

211.

VALMY. MANUSCRIT d'époque, **Armée du Centre. Combat du 20^{ème}, fuite et défection de l'armée prussienne, reprise de Verdun,** [septembre 1792] ; 4 pages in-4.

300/400 €

Bataille de Valmy. Le récit revient sur les événements d'août : « les places de Longwy et de Verdun vendues et livrées à l'armée prussienne, la conduite de LAFAYETTE démasquée et sa fuite avec tous ses états major ; nos troupes dispersées. [...] Mais au premier cri de la patrie en danger, tout homme devient soldat [...] des généraux revêtus de la confiance de la nation rassemblent les troupes et bientôt ce BRUNSWICK qui n'avait eu qu'à se présenter pour conquérir va connaître des français combattant pour la liberté. Les bois de l'Argonne seront nos Termopiles et le département de la Moselle le tombeau de ses soldats. » Devant l'avancée de l'armée prussienne, les généraux DUMOURIER, BEURNONVILLE et KELLERMANN réunissent leurs troupes. Le 20 septembre, Kellermann est attaqué et a le temps de mettre son armée en ordre de bataille : « la canonade commença et le feu de l'artillerie fut vif et soutenu de part et d'autre pendant quatorze heures. Malgré la supériorité du nombre, Brunswick n'osa jamais attaquer notre armée qui n'était que de 17 000h. » Les pertes sont considérables des deux côtés et l'armée prussienne « affaiblie a levé le camp [...] Beurnonville et Kellermann la harcellent dans sa retraite et font tous les jours des prisonniers. » Arrivés à Verdun, les prussiens franchissent la Meuse et acceptent « d'évacuer la ville et la citadelle de Verdun » le 14 octobre 1792...

On joint 5 manuscrits de la même main (19 p. in-4) : notes sur le début des travaux de la Convention nationale, sur le siège de Lille, le siège de Thionville, le général Custine et l'armée du Rhin, la prise de la Savoie et du comté de Nice...

212.

Jean-Baptiste Cant Hanet, dit CLÉRY (1759-1809) fidèle serviteur de Louis XVI, qui resta à son service à la prison du Temple. P.A.S. « Cléry de service à la Tour du Temple », 28 septembre [1792] ; 1 page in-4.

1 000/1 200 €

Très rare document sur le service de la famille royale au Temple. « Linge de table pour le service de la Tour ». Cléry fait le compte des serviettes et nappes pour le « Déjeuné » (« Une petite nape, cinq serviettes de table, une pour servir ») « Diné », « Souppé du Prince Royal » [LOUIS XVII] (« Trois serviettes de table, une pour servir »), et le « Souppé », soit 3 nappes et 30 serviettes. Cléry ajoute : « Il faut pour le service de chambre 24 serviette et six grands torchons que l'on changera à mesure qu'ils seront sale, il ne faut pas comprendre ce linge dans la fourniture de tous les jours »...

213.

Claude BASIRE (1761-guillotiné 1794) conventionnel (Côte d'Or). P.A.S. comme secrétaire du Comité de Sûreté générale et de Surveillance, signée par les autres membres : Claude FAUCHET, Jacques-Antoine GRANGENEUVE, François-Pierre INGRAND, Joseph-Stanislas ROVÈRE, Pierre-Charles RUAMPS, Paris 29 septembre 1792 ; ¾ page in-4, cachet de cire rouge (cachet encre de la collection Mony).

200/250 €

Ordre d'arrestation : « La force publique est requise de conduire et mettre en état d'arrestation dans la maison de sûreté dite de l'abbaye

les S^{rs} Lamarre et Toloset prévenus d'excroquerie et d'usurpation de titres au préjudice de la république »...

214.

Jean-Lambert TALLIEN (1767-1820) conventionnel, Montagnard, l'un des artisans du Neuf-Thermidor. P.S. comme secrétaire général de la Commune de Paris, [septembre 1792] ; 1 page in-fol. à en-tête de la *Commune de Paris*, vignette.

200/250 €

« Les Religieuses peuvent emporter les effets qui leur appartiennent individuellement et dont elles sont propriétaires aux termes de la Loi. Elles peuvent également disposer des objets qu'elles ont acquis en commun, tels que bois, commestibles &c. Quant à ces objets achetés en commun, MM. les Commissaires des sections sont invités à faire observer dans le partage la plus grande justice ».

215.

Jean-Marie ROLAND de la Platière (1734-1793) homme politique, ministre de l'Intérieur en 1792, il se suicida en apprenant l'arrestation de sa femme. L.A.S., Paris septembre 1792, au procureur général syndic du département de Lot et Garonne ; 2 pages in-fol.

200/250 €

Sur la situation politique... « je me méfie de mes forces et je crains de succomber sous le fardeau dont je suis chargé, si elles ne sont corroborées par l'assentiment et la coopération des corps administratifs. Les circonstances dans lesquelles nous nous trouvons sont difficiles. De toutes parts les liens sociaux sont menacés, et nous ne pouvons en empêcher les déchirements que par l'exacte observance des Loix. Je réclame, au nom de la patrie, le concours de toutes les autorités pour assurer l'exécution de ces loix »...

216.

Manon Philipon, Madame ROLAND (1754-1793) l'épouse des Girondins, elle fut guillotinée. L.A., « le 16 au matin », à son mari ROLAND de la Platière, à Crespy en Valois ; 2 pages in-8, adresse.

300/350 €

Elle est désolée de le voir si inquiet et de la perte de leurs lettres. Elle a reçu son mot qui l'enjoignait à lui donner de ses nouvelles le lendemain : « je me souviens d'avoir souri à cette invitation tardive ; bien inutile, si c'eût été d'elle que tu eusses attendu l'effet désiré ; mais qui peignoit le sentiment et que j'ai bien remarqué à cause de cela. J'avois fait le même calcul et je m'étois arrangée pour que ma dernière te parvint la veille de ton départ. [...] J'ai tant de hâte que tu sois tranquillisé que je ne saurois en dire davantage. J'ai laissé là mon déjeuné ; ma petite m'appelle à ce moment : nous allons bien du reste. Je t'écrirai demain. Adieu, je t'embrasse mille fois »...

217.

Pierre-Louis MANUEL (1751-1793) publiciste, Procureur de la Commune de Paris, conventionnel (Paris) ; il fut guillotiné. L.A., [septembre-octobre ? 1792], à Pierre-François PALLOY ; 1 page in-fol., en-tête *Municipalité de Paris. Procureur de la Commune*, vignette de la *Municipalité de Paris*, adresse avec contresigne ms et cachet de cire rouge aux armes de Paris.

300/400 €

À Palloy. « Personne ne connaît mieux les services qu'a rendus à l'esprit public le patriote Palloy que le procureur de la commune. Mais il ne lui en observera pas moins qu'avec les meilleures intentions il combine mal ses démarches. Comment a-t-il pu écrire à tous les corps qu'il rendrait ses *comptes au conseil-général*, sans s'assurer si le conseil-général peut l'entendre. Si monsieur Palloy doit des *comptes*, c'est au conseil municipal à les recevoir. D'après ce qu'il m'a dit, il n'en doit qu'au peuple : et alors ce serait de les publier. [...] tout ce qu'il peut faire de moins mal, c'est de demander à monsieur le maire la permission de recevoir dans la grand'salle l'assemblée nombreuse sur laquelle il compte : et les officiers municipaux y viendroient comme tous les autres citoyens, s'il les invite »...

218.

BREVET DES DEUX ÉPÉES. P.S. de la griffe d'un membre du Conseil exécutif provisoire, Paris 2 octobre 1792 ; vélin oblong in-fol. (36x28 cm) en partie imprimé avec vignette et encadrement décoratif gravé.

150/200 €

Beau brevet accordé au Citoyen Joseph WOLF, Sergent dans les Troupes de Lignes de la Garde Nationale, pour avoir servi 24 années

avec valeur. Le Conseil Exécutif Provisoire lui accorde « le droit de porter toute sa vie, sur le côté gauche de son habit, à la hauteur de la troisième boutonnière, le Médaillon des Deux Épées en sautoir », représenté dans un médaillon gravé...

219.

Étienne CHAILLON (1736-1796) conventionnel (Loire inférieure). L.A.S. Paris 10 octobre 1792, à des Citoyens administrateurs ; 3 pages in-4.

400/500 €

Belle lettre sur la situation politique et militaire... « Les affaires de la république sont toujours dans le meilleur état. Au dedans, la convention nationale continue à se montrer avec énergie et dignité. Les comités se forment, et peu à peu les factions se détruisent. Au dehors, nos succès sont toujours aussi rapides, que brillants. Partout nos armées sont victorieuses ; partout les émigrés sont en horreur et les aristocrates dans la boue ». Chaillon décrit en détails la reddition sans combat de la ville de Worms au « brave CUSTINE », qui se dirige maintenant vers Coblenz : « Je ne pense pas que ce soit avec de l'eau de rose, qu'il purifie ce repaire de nos cy-devant ». L'armée se rapproche de Mayence, « et ce n'est pas trop nous flatter que d'attendre bientôt de ce pays-là, une députation de jambons. L'armée prussienne se retire toujours [...], continuellement harcelée par DUMOURIEZ, KELLERMANN et BEURNONVILLE, [...] elle est réduite à trente mille, escortés de la famine et de la peste », et sera bientôt forcée de se rendre. Il rassure sur le siège de Lille : « Soyez tranquilisés sur le sort de cette ville ; elle est peuplée de héros et d'héroïnes, jusqu'aux enfants qui se précipitent sur la bombe pour en arracher la mèche »...

220.

Antoine-René Boucher, dit BOUCHER-RENÉ (1730-1811) magistrat et révolutionnaire, maire de Paris par intérim en 1792. L.S. « pour le Maire de Paris » comme officier municipal, Paris 12 octobre 1792, à des Citoyens ; 1 page in-fol.

150/200 €

« Le Ministre de l'Intérieur vient de m'écrire que la Commission du Camp sous Paris avait arrêté dans sa séance du 1^{er} de ce mois qu'il seroit invité à lui donner un état des piques dans les Sections de Paris »...**Rare**.

221.

SAINT-DOMINGUE. P.S. par V.F. DELPECH, secrétaire de la Commission nationale civile déléguée à Saint-Domingue († 1793), au Cap 12 octobre 1792 ; 2 pages in-fol., cachet encre *Commission nationale civile déléguée à S^t Domingue*.

150/200 €

Expédition « pour M. le Gouverneur » d'un arrêté d'Étienne Polve-
rel, Léger-Félicité Sonthonax et Jean-Antoine Ailhaud, Commissaires nationaux civils délégués aux Isles sous le Vent, faisant défense à l'ordonnateur et directeur général de payer aucune somme pour une mission à Saint-Domingue de M. Dormenan, adjudant général de l'armée : « il existe auprès du gouvernement espagnol un commissaire du gouvernement de la partie française de S^t Domingue, qui par son grade de capitaine d'infanterie et par la décoration militaire dont il est revêtu, soutient convenablement la dignité du gouvernement français », surtout vu « l'état de détresse extrême où se trouve la colonie »... Ils requièrent en outre le commandant de la station « de tenir aux ordres de M. le Gouverneur général, le bâtiment léger le moins dispendieux, pour porter à l'Espagnol les dépêches qu'il pourrait avoir à y envoyer »...

222.

Ange Elisabeth Louis Antoine BONNIER D'ALCO (1750-1799) conventionnel (Hérault), diplomate, mort assassiné à Rastadt. L.A.S., Paris 16 octobre 1792 ; 1 page in-4 (portrait gravé joint).

100/150 €

Il répond au citoyen qui lui avait envoyé une lettre sous cachet adressée au Ministre de l'Intérieur ROLAND qu'il ne peut rien pour lui : « un de mes principes est de ne m'intéresser pour aucun objet particulier auprès des ministres, c'est la réponse que j'ai toujours faite aux personnes qui ont cru pouvoir m'employer D'ailleurs ce que vous me demandés est absolument contraire à la loi »... Il la lui renvoie « ne pouvant en aucune manière contribuer à la remise d'une lettre très opposée à ma manière de penser »...

223.

COMMISSION DES 24. P.S. par 13 conventionnels, membres de la commission, [17] et 18 octobre 1792 ; 2 pages in-fol. (un feuillet, texte incomplet).

500/700 €

Rare document de cette commission, chargée de préparer le procès de Louis XVI.

La première page donne la fin de la séance du 17 octobre, invitant les signataires d'une lettre à se présenter le lendemain pour s'expliquer. Ont signé : Jacques-Charles BAILLEUL, Louis BAILLY, Charles BARBAROUX, Laurent BOUTROÛE, Jean-Baptiste CAVAIGNAC, Pierre DELBREL, Jean-Jacques DERAZEY, Jean-Baptiste DROÛET, Charles DUFRICHE-VALAZÉ, Marie-Joseph GEOFFROY, Claude-Nicolas LECLERC, Gaspard LESAGE-SENAULT, Joseph POUILLAIN-GRANDPREY. Le 18 octobre, les citoyens JOURDEUIL et LENFANT, du Comité de surveillance, viennent expliquer qu'ils n'ont pas eu l'intention d'accuser Louis-Auguste d'AFFRY (1713-1793, colonel général des Suisses), mais « seulement prévenir que si il y avait dans le nombre des pièces examinées quelques faits qui soient à la charge du dit Daffry, qu'ils regardaient comme mesure de précaution, de prévenir la commission qu'ils savaient que ce d^{er} devait partir pour la Suisse dans les premiers jours de la semaine prochaine »...

224.

François BUZOT (1760-1794) et **Armand-Gui de KERSAINT** (1742-1793) conventionnels, guillotins. P.S. par les deux comme Secrétaires de la Convention Nationale, Paris 19 octobre 1792 ; 4 pages in-fol., sceau sous papier.

500/600 €

Sur les troubles et massacres de Cambrai. Copie conforme de la lettre des « Commissaires à l'armée du Nord » Doulcet et Duquesnoy, du 12 octobre 1792. Les Gendarmes Nationaux sont arrivés à Cambrai, ont fait sortir les prisonniers des prisons et ont coupé la tête à un prévenu de vol. Ils se sont portés à la citadelle ; un lieutenant colonel qui tentait de faire rentrer ses soldats dans l'ordre a été dénoncé comme aristocrate et a eu la tête coupée. Un capitaine « a été décapité et sa tête a été portée dans les rues au bout d'une bayonnette. Le citoyen Bouchotte qui commande temporairement à Cambrai a couru des dangers en cherchant à ramener l'ordre et à prévenir les désastres ». Le désarmement a causé une grande fermentation à Cambrai, la municipalité a été menacée. On craint qu'à la nouvelle arrivée de gendarmes, « Cambrai ne soit le théâtre de nouvelles scènes sanglantes », que des aristocrates deviennent « des victimes nécessaires » et que le patriotisme des gendarmes de Douai ne soit égaré par des intrigants...

225.

Philippe DUMONT (1765-1833) conventionnel (Calvados). L.A.S., Paris 21 octobre 1792, aux administrateurs du Calvados ; 2 pages. in-fol.

300/400 €

Très intéressante lettre sur les dissensions entre les départements et Paris. La Convention a reçu l'adresse du département du Calvados « concernant la garde des 83 départements dont la Convention nationale doit s'environner [...] question qui divise en ce moment l'assemblée et agite le peuple de Paris ». Buzot, Gensonné et Barbaroux prirent le parti de la lire : « Les applaudissements couvrirent longtemps les murmures ». Dupont décrit alors le désordre qu'elle causa dans la Convention, certains députés voulant débattre cette question, d'autres voulant s'en tenir à l'ordre du jour – solution qui fut adoptée. Mais l'adresse va être imprimée et envoyée aux 83 départements. « Vous aurez des imitateurs et les Parisiens apprendront enfin qu'ils ne sont qu'une partie d'un tout, une portion de la République. Ils apprendront que les citoyens des départements lessurveillent, et qu'ils n'ont pas applaudi à la chute d'un tyran pour ramper sous le despotisme municipal de Paris »...*Ancienne collection Patrice Hennessy*.

226.

Jacques-René HÉBERT (1755-1794) le violent pamphlétaire du *Père Duchêne*, substitut du Procureur de la Commune de Paris, arrêté avec ses partisans et guillotiné.] P.A.S. par Claude COULOMBEAU, « secrétaire greffier par interim », Paris 21 octobre 1792 ; 3 pages in-fol., vignette et en-tête de la *Commune de Paris*.

700/800 €

Hébert se défend de toute participation dans les massacres de septembre ; il en rejette la responsabilité sur le Conseil exécutif provisoire, présidé par Danton.

Hébert, « Procureur substitut adjoint provisoirement du Procureur de la Commune [Chaumette] », explique « qu'il s'est porté aux prisons de la Conciergerie pour constater la nature du délit des quarante six personnes emmenées sous le titre d'émigrés et comme tels constitués prisonniers qu'il a reconnu par leurs réponses que la majeure partie d'entr'eux n'ont pas été arrêtés les armes à la main » ; les procès-verbaux d'arrestation n'étaient pas joints à l'envoi de ces hommes, envoyés à Paris « au mépris du décret qui porte que ceux des émigrés qui seront pris les armes à la main seront jugés dans les vingt quatre heures [...] et condamnés à la peine de mort, il n'a pu se dissimuler qu'on n'avait d'autre objet en les faisant venir dans la Capitale que de chercher à armer les citoyens les uns contre les autres et à faire retomber sur le Conseil général de la Commune, sur les hommes du 10 août l'effet de l'égarément dans lequel on entraînerait le peuple et de le rendre responsable [...] d'une effusion de sang qu'on s'efforce de susciter par des agitateurs perfides en trompant la juste indignation du peuple et en l'engageant à se porter sur les prisons »... Etc.

227.

Claude LAZOWSKI (1752-1793) révolutionnaire d'origine polonaise, il fut un des meneurs du 10 août et des massacres de septembre. L.S., signée aussi par C.A. LEPAGE, comme « administrateurs de l'habillement, équipement et campement des troupes », Paris 23 octobre 1792, au citoyen Capet, commissaire ordonnateur des guerres ; 1 page in-fol.

200/250 €

Au sujet de la fourniture de mille casques d'infanterie au magasin de Saint-Denis. **Très rare.**

228.

Armand GENSONNÉ (1758-1793) avocat, député à la Législative et conventionnel (Gironde), un des chefs des Girondins, il refusa de s'enfuir et fut guillotiné. P.S., cosignée par Armand deKERSAINT, 24 octobre 1792 ; 1 page et demie in-fol., en-tête *Extrait du Procès-Verbal de la convention Nationale.*

200/300 €

Sur l'aliénation des biens des Émigrés. La Convention a rejeté la proposition de « former un Comité spécial pour les Émigrés », mais adopte celle de réunir les sections du Comité des finances et du Comité des domaines « qui étoient chargés de l'aliénation des biens nationaux, de ceux de la ci-devant Liste civile, de l'Ordre de Malthe, et autres ordres de chevalerie, et des biens des Émigrés », pour ne former qu'un seul Comité qui s'occupe de ces questions, tout en demeurant séparé du Comité des finances et de celui des domaines...

229.

Raymond, comte de SÈZE (1748-1828) avocat et magistrat, défenseur de Louis XVI. L.A., 1^{er} novembre [1792 ?], à sa nièce la citoyenne Sophie de SÈZE ; 2 pages et demie in-12, adresse.

200/250 €

Il la remercie « de la courageuse victoire que vous avez remportée sur le tabac comme si elle m'était personnelle. Tout ce que vous ferez pour vous en ce genre je le regarderai comme fait pour moi Je mets de l'amour propre à être l'oncle d'une jolie nièce »...

230.

Arthur, comte de DILLON (1750-guillotiné 1794) généralde la Révolution, il avait fait la guerre d'Amérique ; il fut gouverneur de Tobago, et député de la Martinique aux États-Généraux. L.A.S., Paris 7 novembre 1792 ; ¼ page in-fol.

400/500 €

Sur son accusation de connivence avec l'ennemi(pour avoir écrit au Landgrave de Hesse ; il sera suspendu de ses fonctions). « Le Lt General demande 1° que le conseil executif daigne lui faire connoître sa decision d'après le compte qu'il lui a rendu 2° que dansle cas qu'il ne lui fut pas favorable il lui communique les denonciations qui existent contre lui »...

On joint une P.S. « Danton » (griffe), 11 octobre 1792 (demi-page in-fol., en-tête *Décret de la Convention Nationale*) : « le Conseil Exécutif provisoire rendra compte [...] des renseignements qui lui ont été adressésrelativement à la conduite du Général Dillon envers le Landgrave de Hesse-Cassel ».

231.

Didier JOURDEUIL (1760-1800) membre de la Commune de Paris, adjoint au ministre de la Guerre, déporté à Cayenne. P.A.S., cosignée

par Armand-Hubert LECLERC et Pierre J. DUPLAIN comme « administrateurs au département de Police et de Salut Public », Paris 9 novembre 1792, à la Section de la Butte des Moulins ; 1 page in-4, en-tête *Commune de Paris.*

200/250 €

Concernant une dénonciation : « il faut, pour l'apposition des scellés chez les Emigrés s'adresser au Département, place des piques ». [Leclerc sera guillotiné le 24 mars 1794 comme complice d'Hébert.] *Anciennes collections Lucas de Montigny et Dubrunfaut.*

232.

Léger-Félicité SONTONAX (1763-1813) gouverneur civil à Saint-Domingue où il abolit l'esclavage. P.S. comme Commissaire national civil, Saint-Domingue 11 novembre 1792 ; 1 page et demie in-fol., cachets encre *Assemblée générale de la partie française de St Domingue et Commission nationale civile déléguée à S' Domingue* (petite déchirure, encre un peu pâlie).

400/500 €

Copie d'une demande adressée à la Commission intermédiaire de la partie française de Saint-Domingue, par Thomas, inspecteur puis exempt dans la police du Cap : s'étant décidé à envoyer sa famille en France pour « la soustraire aux malheurs qui affligent la colonie », lui-même « ruiné [...], ses propriétés ayant été incendiées », il voudrait une place de capitaine... La demande, appuyée par le maire et les officiers municipaux de la ville et banlieue du Cap, est certifiée par Sonthonax **On joint une affiche** (impr. de François Lamothe, [1793]) : ordonnance de Sonthonax, *Commissaire-civil de la République, Délégué auxIles françaises de l'Amérique sous le vent, pour y rétablir l'ordre et la tranquillité publique*, donnée à Saint-Marc le 4 novembre 1793 déclarant mainlevée de la saisie des biens embarqués sur les navires de la rade et appartenant aux citoyens de Saint-Marc...

233.

Laurent LECOINTRE (1742-1805) conventionnel (Seine-et-Oise). P.A.S. à la suite d'une supplique du citoyen HÉBERT, 16 novembre 1792 ; 2 pages in-fol.

100/150 €

Le citoyen Hébert, qui expose sa difficile situation financière après 19 années d'un travail opiniâtre au Ministère de la Justice, sollicite une pension de retraite. Lecoindre appuie sa demande et le recommande. Il certifie, en tant qu'« ancien commandant de la Garde N^o de Versailles », que le citoyen HÉBERT y a « rempli fidèlement son service depuis le commencement de la Révolution »....

On joint 1 L.S. et 1 P.S., 1791-1794.

234.

Louis-Michel LE PELETIER DE SAINT-FARGEAU (1760-1793) avocat, député de Paris à la Constituante et de l'Yonne à la Convention, assassiné la veille de l'exécution de Louis XVI. P.S., cosignée par Jacques DEFERMON et l'abbé GRÉGOIRE, 18 novembre 1792 ; 1 page in-fol., vignette et en-tête de la *Convention nationale*, sceau sous papier.

400/500 €

Extrait du Procès-Verbal de la Convention Nationale, relatif « aux Bataillons de Volontaires employés dans les différentes armées de la République », à qui on doit envoyer l'adresse de la Convention. **Rare.**

On joint 6 imprimés concernant l'assassinat de Peletier-Saint-Fargeau, 21-30 janvier 1793.

235.

Valentin HAÛY (1745-1822) fondateur de l'Institut des jeunes aveugles, il inventa les caractères en relief pour permettre aux aveugles de lire. L.A.S., Paris « à l'Institution des Aveugles » 19 novembre 1792, au Citoyen Procureur-Syndic ; 1 page in-4.

500/700 €

Sur l'admission d'un enfant dans son établissement : « Jaloux de ne rien prendre sur ma conscience, dans l'admission que vous me proposez de l'infortuné et mille fois infortuné Le Clerc, ainsi que je n'y ai rien pris dans l'admission de ses camarades, je vous prie de vouloir bien me communiquer une expédition de l'état qui a été fait sous vos yeux et que j'ai signé. Alors je consulterai mes élèves, sur ses droits et sur ceux de son concurrent ; et leur opinion dirigera mon choix »... Il signe : « Haüy Instituteur des Enfans Aveugles ».

On joint 2 imprimés : J.B. Massieu, *Rapport sur l'établissement des Aveugles-Nés, et sa réunion à celui des Sourds-Muets...* (1791) ; Mé-nard-Lagroye, *Rapport... Sur une pétition du citoyen Alhoy, premier*

institutrice et chef de l'École nationale des Sourds-Muets de Paris (13 vendémiaire VIII). Plus une l.a.s. d'A. PÉPHAU (1901, en-tête de l'École Braille).

236.

François JOURGNIAC DE SAINT-MÉARD (1747-1827) officier et littérateur, prisonnier à l'Abbaye, il échappa aux massacres de septembre dont il donna une relation.L.A.S., Paris 23 novembre 1792, à Camille DESMOULINS ; 1 page in-4, adresse.

300/400 €

Il lui demande de faire un errata dans le prochain numéro de son journal. « Il paraît un nouveau journal dans lequel on a imprimé un Testament qu'on prétend être de ma façon et dans lequel il y est mal parlé de moi je te jure que depuis ma sortie de l'abbaye le 4 Sep^{bre} je n'ai écrit que mon agonie de 38 heures et que je n'ai travaillé pour aucun journal je te donne ma parole tu peux y croire. Porte toi bien Camille je suis tout à toi »...

237.

Hubert-Pascal AMELHON (1730-1811) érudit et bibliothécaire, il rassembla sous la Révolution les bibliothèques religieuses et privées, et organisa la Bibliothèque de l'Arsenal. L.A.S, Paris 3 décembre 1792, au Directoire du Département de Paris ; 1 page in-4.

400/500 €

Commissaire aux Bibliothèques nationales, il a bien reçu la copie des ordres du ministre sur le « triage à faire des nobiliaires, armoriaux et autres livres de cette espèce qui se trouvent dans les Bibliothèques nationales remises à ma garde ou surveillance. Dès aujourd'hui on commencera cette opération, et quand j'aurai recueilli une certaine quantité de ces ouvrages proscrits, je vous préviendrai ». Il exécutera les vœux du ministre avec le plus grand zèle : « j'y mettrai plus de sévérité que d'indulgence, sauf ensuite à revenir, s'il y a lieu, sur quelques ouvrages qui, malgré la tache de leur titre, paroitraient cependant être exceptés de la condamnation générale, car il en est dans le nombre, qui sont tellement remplis de chartes et de pièces anciennes qu'on chercheroit en vain ailleurs, qu'il n'est pas possible de les détruire sans faire un tort irréparable à l'histoire »...

On joint un imprimé, *Décret de la Convention Nationale* du 10 octobre 1792, « Portant qu'il sera sursis à la vente des Bibliothèques & autres objets scientifiques, trouvés dans les maisons des Émigrés »...

238.

Pierre-François PALLOY (1754-1835) entrepreneur, démolisseur de la Bastille. L.S. « Palloy patriote » avec note autographe, Paris 6 décembre « l'an troisième de la liberté » (1792), aux Amis de la Constitution ; 2 pages in-fol.

500/700 €

Envoi d'une pierre de la Bastille. « Après avoir fait hommage aux quatre vingt treize départemens de cet Empire des modèles de la défunte Bastille, je m'acquies du devoir que je me suis imposé de disséminer dans toute la France et chez l'étranger les vestiges de notre servitude, à l'effet de perpétuer dans toutes les contrées le souvenir des horreurs que le despotisme exerçoit sur nous et quel empire il avoit pris depuis plus de trois siècles. C'est en propageant ces restes de la tyrannie que les amis de la Constitution et des loix voyent encore avec horreur qu'ils conserveront ces dépouilles image frappante de l'ancien Régime, que la liberté a anéantie. Secondés par cette déesse, nous nous opposerons à la ligue des fanatiques, et ennemis des loix et de notre sublime Constitution »...

En tête, cette **note autographe** : « copie de lettre par moi, pour les amis de la Consti[tu]tion ».

239.

Nicolas CHAMBON de Montaux (1748-1826) médecin, maire de Paris (3 décembre 1792-2 février 1793). P.S. comme Maire de Paris, signée également par les membres de la Commune, Paris en l'hôtel de la Commune 8 décembre 1792 ; 1 page in-fol., en-tête *Commune de Paris* et petite vignette, 2 cachets de cire rouge (traces de scotch).

200/250 €

Certificat en faveur de Louis Noël qui « est entré dans la 4^e Compagnie des gardes de la ville depuis le commencement de la Révolution ou il a fait un service très exact ».

La pièce porte les signatures d'Antoine-Joseph SANTERRE (1752-1809) commandant général de la Garde Nationale, Augustin-Eugène HAY et LANGLUMÉ colonel et major des Gardes de la ville, et Claude COULOMBEAU secrétaire-greffier de la Commune...

240.

MAYENNE. L.S. par 7 administrateurs du Directoire du département de la Mayenne, Laval 12 décembre 1792, au Citoyen DESHOURMEAU, élève des Ponts et Chaussées ; 1 page in-fol.

100/150 €

« Nous voyons avec chagrin que la saison suspend vos travaux ; le zèle, l'activité, l'intelligence et le civisme épuré que vous avez manifesté pendant que nous vous avons possédé vous ont mérité toute la reconnaissance du Directoire »... Ils le félicitent pour le bon travail effectué. La pièce est signée par François SERVEAU, et par 6 autres membres : Ch. M. JOURDAIN, GÉHÉREL, POTTIER, SEGRÉTAIN l'aîné, etc.

241.

Pierre-Gaspard CHAUMETTE (1763-1794) Procureur de la Commune de Paris, créateur des Fêtes de la Raison, arrêté et guillotiné avec les Hébertistes. L.S., Paris 14 décembre 1792, au commissaire de police de la section des Gravilliers ; 1 page in-4, vignette et en-tête de la *Commune de Paris. Procureur de la Commune*, adresse.

200/300 €

Il demande des renseignements sur l'arrestation d'un Anglais, « le nommé the Noble, anglais de nation, il se plaint d'avoir été arrêté et constitué prisonnier arbitrairement », à Sainte-Pélagie...

242.

Jacques-Alexis THURIOT de la Rozière (1753-1829) avocat, député, conventionnel (Marne), président de la Convention au 9 thermidor, il fut rapporteur du procès Cadoudal. L.A.S., 15 décembre [1792], à des « Frères et amis » ; 2 pages et demie in-4 (légère mouillure).

1 500/2 000 €

Importante lettre sur le futur procès de Louis XVI et sa défense.

« La marche du procès de Capet ne sera pas aussi rapide que nous le pensions. J'ai été nommé pour savoir de lui quels étoient les deux Conseils qu'il désiroit. Il a choisi TARGET et TRONCHET. Le pauvre Target qui depuis qu'il a accouché de la Constitution a un lait répandu dans la tête et qui par conséquent ne peut s'occuper de grands travaux sans danger, a refusé net. A l'égard de Tronchet il a accepté. 4 Citoyens avoient écrits à l'assemblée qu'ils étoient prêts de se charger de la défense de Louis. Nous avons été chargé de retourner au Temple pour lui donner lecture des lettres et définitivement de faire tout ce qui seroit nécessaire pour assurer la Convention que le second Conseil étoit choisi et avoit accepté. [...] Louis a accepté avec satisfaction l'offre de Lamoignon Malherbes [MALESHERBES] et a refusé les autres. Sourdats ancien avt et Lt de police de Troyes s'étoit mis sur les rangs. Sa lettre étoit si ridicule que Louis lui même en a ri. Guillaume auteur de la pétition des 20 mille s'étoit aussi proposé Louis a bien senti que son incapacité et sa mauvaise réputation ne pourroient que rendre sa position plus triste ». Thuriot annonce l'envoi de « l'acte déclaratif des crimes de Louis. Il faut le lire, relire copier même pour envoyer aux municipalités. L'interrogatoire est à la suite. Il a refusé de reconnoître partie de son écriture j'ai demandé la vérification pour le confondre de plus en plus »... Enfin une troisième pièce donnera une idée de crimes dont on ne pouvoit se douter : ROLAND« s'occupe de rompre le système des patriotes. Tout annonce que s'en voyant abandonné il veut se jeter dans les bras des modérés des Feuillans et des signataires de pétitions tendantes à la contre-révolution. J'ai été obligé de combattre pres de deux heures hier pour faire couler deux plans bien concordans avec son système »...

243.

Dominique-Joseph GARAT (1749-1833) avocat, député et ministre. P.S. comme ministre de la Justice, Paris 24 décembre 1792 ; 1 page in-fol., cachet de cire rouge.

150/200 €

Ordre de « mettre en état d'arrestation à l'Abbaye ou autre maison d'arrêt les citoyens déportés de S' Domingue et gardés à vue ». Il nomme les 8 personnes à conduire sur le champ en prison...

On joint une L.S., 2 novembre 1793, concernant la cassation d'un jugement.

244.

Francisco MIRANDA (1756-1816) militaire vénézuélien, général de l'armée française en 1792-1793, éphémère dictateur du Venezuela. P.S. avec le mot « conforme » autographe, Bruxelles 26 décembre 1792 ; 1 page et demie in-fol.

400/500 €

Rare. Extrait certifié conforme d'une réclamation au ministre de la Guerre PACHE. « Je me trouve actuellement avec le commandement d'une armée de plus de 22 mille hommes [...]. Je suis chargé également de ne pas obéir au G^{al} Labourdonnaye ni le reconnaître pour d'ancienne autorité dans ladite armée [...] et entretenir ma correspondance directe avec le pouvoir exécutif, en agissant d'accord pour l'exécution des opérations militaires, avec le G^{al} Dumouriez commandant en chef de l'armée de la Belgique »... Il invite le ministre à considérer « si quand la responsabilité pese uniquement sur moi, le G^{al} Labourdonnaye doit avoir le titre ? Si, quand je suis chargé de fonctions pénibles des opérations militaires, le G^{al} Labourdonnaye doit avoir auprès de lui à Lille les aides de camp que la loi nous accorde ? Si quand je fais les dépenses des marches et campemens pour lesquels la loi nous accorde une gratification particulière, le G^{al} Bourdonnaye doit encore recevoir ce bénéfice dans son palais à Lille »...

245.

Jean-Gabriel PELTIER (1765-1825) journaliste contre-révolutionnaire, éditeur des *Actes des Apôtres*, il émigra après le Dix Août. 6 L.A. (3 signées « P » ou d'un paraphe), Londres ou Douvres 1792-1794, à Charlotte ATKYNS, à Wyndham (Norfolk) ou à Londres ; 18 pages in-4, la plupart avec adresse.

1 000/1 500 €

Intéressante correspondance entre ces deux agents royalistes, où il est question du procès de LOUIS XVI, d'une mission de Mme Atkyns à Paris et du projet de sauver MARIE-ANTOINETTE et les enfants du Temple. On rencontre aussi les noms de personnes associées à la monarchie : AUERWECK, agent de George III ; GOGUELAT, ancien secrétaire de la Reine ; les médecins LE MONNIER et VICQ D'AZYR ; l'avocat de SÈZE, etc. **6 décembre [1792]**. Il prépare des lettres pour le baron d'Auerweck, Goguelat, le Dr Le Monnier et Vicq d'Azur ; ensuite, après avoir publié « cent nouvelles pages de cette lamentable histoire », il pourra faire le voyage au nord. « Je vais avoir auprès de moi et logé chez moi au premier jour, M. le Duc de CHOISEUL, l'ami particulier de la Reine, celui là même à qui sa majesté avait confié le portrait du Dauphin que j'ai fait graver. Il se mettrait au feu pour ses maîtres enfin, c'est lui qui avait imaginé et qui exécuta le voyage de Varennes »... – **Mardi 11 [décembre]**. Les déplorables nouvelles ont fait de son appartement « un rendez-vous de larmes et de désespoir » : « vous aurez lu le discours atroce de ROBESPIERRE, les applaudissemens qu'il reçut des tribunes, et surtout les nouvelles pièces dont on fait un crime à ce malheureux Roi, parce qu'on ne veut pas voir que toutes les démarches qu'il faisait pour reprendre son autorité, étaient calculées sur le bonheur de son peuple, et que son seul objet était de l'arracher au malheur qui le rongé depuis qu'il est privé de son Roi. En conséquence nous nous attendons d'un moment à l'autre à apprendre qu'une insurrection dirigée par Robespierre et Marat aura délivré la Convention nationale du crime de le juger. Nous espérons du moins que les mains des barbares, auront respecté les grâces et l'innocence de l'enfance et que le Dauphin [LOUIS XVII] survivra à son vertueux père pour consoler la France »... Il l'entretient d'une nouvelle encre sympathique...

Vendredi matin [25 janvier 1793 ?]. Il fait part de ses inquiétudes concernant Paris, le sort de la Reine, la santé de Mme Royale et du « jeune Roi ». Il craint que la communication entre la France et l'Angleterre ne soit bientôt fermée, et n'entrave son voyage : « vous auriez à traverser toute l'armée de ce coquin de DUMOURIEZ, de cet horrible gueux qui est venu à Paris pour y protéger l'assassinat du Roi »... Elle aura tout le mois de février avant que PITT ne déclare la guerre (s'il s'y décide), mais « auriez-vous la force de contempler la place Louis 15 sans vous trouver mal ! »... Il multiplie les recommandations pour déjouer les suspicions, et indique où elle pourrait trouver De Sèze. « M. Brunyer demeurait au Château des Thuilleries jusqu'au 10 août »... – **Samedi**. Depuis Douvres, il indique son itinéraire : Ostende, Bruxelles, pour deux journées « au quartier général », puis de retour. « Je ne manquerai pas de voir par Ypres et Tournay ce qu'il y a moyen et possibilité de tenter pour pénétrer. Ainsi j'aurai rempli les fonctions de votre adjudant »... – **[Après le 7 août]**. « Nous venons d'avoir des nouvelles de la fédération. La Reine y a survécu. Mais il y a eu un massacre horrible. M. de Gillier vient de le marquer à M. de Lally. Les personnes sur qui la rage est tombée principalement sont des banquiers, des bourgeois girondins, et des administrateurs »... Hier soir, il a vu « les personnes du projet du Duc de G. Ils sont encore prêts à exécuter leur plan, ils sont 3 dont 2 gardes du corps. Ils ne promettent que le Roi & les 2 prisonnières du Temple. Ils feront ce qu'il sera possible pour la Reine ; mais comme tout est changé, ils ne peuvent reprendre

de rien »... Impossible désormais qu'un étranger, surtout un Anglais, parvienne à Paris : « M. Pitt a été déclaré par un décret l'ennemi de l'espèce humaine. Ainsi vous n'avez plus de moyens d'opérer par vous-même. Si vous voulez être utile à cette famille, ce ne sera qu'en dirigeant l'opération d'ici, au lieu d'aller vous faire guillotiner [...] Nous avons fait les calculs de ce qu'il en coûtera, et nous avons vu qu'avec 1250 louis seulement, on aurait le moyen d'avoir les 2 enfans. Quant à la Reine, on ne peut rien dire encore. On n'a travaillé que le Temple »...

[octobre 1794 ?]. « Vous avez vu hier notre petit démon [le baron d'Auerweck]. Il est capable à lui seul de faire une contrerévolution par l'abondance et la fécondité de ses ressources et de ses idées. Vous serez étonnée quand vous aurez vu un rapport écrit qu'il vous prépare sur ce qu'il a fait pour notre affaire, et sur un enlèvement du duc d'Orléans qu'il exécutait si une lettre qu'il m'écrivait n'avait été interceptée et mise au Comité de Salut public »...

246.

Louis, baron d'AUERWECK, officier hongrois, espion et agent royaliste. 4 L.A.S. et 1 L.A. (incomplète), Londres [1792-1795], à Charlotte ATKYNS, à Londres ou à Wyndham (Norfolk) ; 10 pages et demie in-4 (bords un peu effrangés).

600/800 €

Correspondance à l'Anglaise qui finança une conspiration pour sauver Marie-Antoinette et Louis XVII.

Jeudi [décembre 1792 ?]. Sa réponse sera pour lui « un arrêt de vie ou de mort » ; il trouverait sur le continent des ressources. « *Si je ne parts point, je suis perdu* dans tous les sens du terme. Je suis ici tellement au bout de mes ressources que je commence à me regarder, comme au bout de la vie. – Ce n'est qu'à force de démarches, que j'ai évité depuis quelque tems un sort semblable à celui de PELTIER »...

Mardi [25 novembre 1794]. CORMIER est parti pour la Hollande, et Auerweck n'a pas le courage de parler aujourd'hui d'affaires politiques. « Le présent est gros de l'avenir, et il est difficile de se faire une idée des combinaisons du moment [...] je viens d'avoir par des lettres arrivées hier la certitude que le jeune Roi [LOUIS XVII] se porte bien, qu'il reçoit des soins assez distingués, et qu'il indique à la fois une connoissance parfaite de sa position, et une prudence extraordinaire »... – **4 décembre**. Déprimé, il estime que Cormier eût pu éviter de quitter l'Angleterre, eût-il été moins indiscret... Remarques sur sa philosophie, et anecdote sur une nièce de Lavater... Déploration des affaires publiques : « *les Jacobins ne sont point morts* à Paris ; Mayence n'est point délivrée ; on ne tremble pas sans raisons pour les isles de l'Amérique ; si l'Italie n'est plus menacée, l'Espagne l'est encore », etc. « Si la nature de la révolution exige encore quelques crises, il est au delà des forces humaines de les empêcher, et dans ce cas, tous les plans seront à recommencer, et tous les projets à former de nouveau, surtout si [...] on ne cesse de regarder la corruption comme le moyen le plus puissant qu'on puisse employer. On espère faire peur à la Convention de la guerre civile, on tient les rassemblements vraiment royalistes paralysés à leur tour, on marchande ou achète quelques chefs vrais ou apparents de la révolution, et on compte ainsi arriver à un arrangement qui mettra Louis XVII sur le trône avec des formes qui garantissent l'impunité aux révolutionnaires, et on sacrifierait volontiers dans ce cas les Princes, et l'émigration marquante »...

Vendredi [13 février 1795]. Échos d'émigrés qui se sauveraient de la Hollande, et craintes pour Cormier... – **20 mars**. Il semblerait « que la Charette n'est pas encore si embourbée que quelques uns le prétendent ; que les paix particulières qu'on a fait tant sonner, ne sont cependant pas encore tout à fait conclues, et qu'enfin des espérances outrées sont toujours ridicules »... Ils attendent avec impatience les courriers de Vienne, « et l'issue de l'expédition que S^r Sidney SMITH va commander »...

Ancienne collection de l'historien G. LENOTRE (sous chemises autographes).

247.

PASSEPORTS. 4 passeports, 1792-1795 ; in-fol.

250/300 €

Rouen 20 septembre 1792, expulsion du département d'un prêtre réfractaire, vicaire des Essart (Vendée). – **16 octobre 1793**, passeport pour Eustache Bernard Daoust, signé par Xavier Audouin, grande vignette. – **6 pluviôse II (25 janvier 1794)**, passeport signé par Prosper Sijas. – **26 prairial III (14 juin 1795)**, passeport pour la citoyenne Mathurin Le Roy, allant aux États-Unis d'Amérique, signé par Cambacérés, Deferron et Treilhard, grande vignette. Plus un passeport vierge de la municipalité de Crépy (Oise).

248.

SECTIONS DE PARIS. 8 P.S., Paris 1792-1794 ; 12 pages formats divers, la plupart avec en-tête et vignette, et cachets encre.

400/500 €

Section de **Bonconseil** (3 décembre 1792, arrêté concernant CHAMBON qui ne pourra être élu Maire de Paris qu'après avoir rendu des comtes de ses précédents emplois) ; Section des **Tuileries** (14 août 1793, certificat) ; Section des **Droits de l'Homme** (8 oct. et 27 déc. 1793, 2 bons pour du bois) ; Section de l'**Unité** « Ci-devant Quatre-Nations » (7 déc. 1793, certificat de service dans la Garde Nationale) ; Section de **Brutus** (5 déc. 1793, certificat de don d'armes) ; Section du **Panthéon français** (4-5 juillet 1794, certificat) ; Section de l'**Observatoire** (sept. 1794, contrôle des volontaires de la Section pour « l'expédition en Vendée ») ; Section du **Bonnet Rouge** (24 nov. 1794, attestation).

249.

SAINT-DOMINGUE. 21 L.A.S. de Louis GUÉRAULT à sa sœur, Mme veuve BAZIN puis Mme SAUGER, à Bourges puis à Tours, 1792-1805 ; 90 pages in-4, quelques adresses (bords effrangés et déchirures à quelques lettres).

1 500/2 000 €

Intéressante correspondance sur les troubles à Saint-Domingue et l'évolution de l'attitude d'un colon français et journaliste. Les lettres sont écrites de Saint-Marc, Philadelphie, le Cap français, Santiago de Cuba. Il y est question de l'assemblée coloniale, de l'arrivée de troupes, et du décret de la liberté générale : « Nous ne reconnaissons, a dit M. de Polverel [commissaire civil de la République à Saint-Domingue], dans S' Domingue, que deux especes d'hommes, le libre et l'esclave et nous mourrons plutôt que de souffrir que ce dernier reste longtemps dans l'état criminel d'insurrection ou l'ont poussé les ennemis de la revolution. Nous voila enfin sauvés, chere amie, et il y a lieu de croire que nous ne serons plus asses sots pour servir les projets des contrerevolutionnaires car [...] ce n'est point la philanthropie qui a causé nos malheurs. Interroger les negres revoltés ils ne parlent que du roi qui disent-ils n'est pas libre » (4 octobre 1792)... Comparaison entre leur journée du 19 octobre avec le 10 Août : « Ah ! ça ira, ça ira »... Violences et espoir de voir rétablir l'ordre, surtout après le départ de Blanchelande, le gouverneur... Prière de faire intervenir les parents auprès de députés, pour qu'il obtienne un poste administratif... Après un séjour à Philadelphie, il revient au Cap en 1798 pour s'informer des affaires de sa sœur et de ses intérêts vis-à-vis de sa belle-famille, Bazin-Delongval. Il songe à regagner la France en investissant dans des cafésières. « Tu sais combien j'aimais ce pays et tu dois juger par ma détermination de ce qu'il est aujourd'hui » (25 brumaire VII, 15 novembre 1799)... Car le pays est perdu, le mal sans remède : « Il a péri 20 mille hommes depuis huit mois et nous sommes dans un état bien plus allarmant depuis deux mois surtout. L'insurrection qui n'était que partielle, commence à devenir générale. Tout est brûlé, ravagé, dévasté : les noirs ne se battent plus pour la liberté, c'est en hommes désespérés qu'ils combattent et tout devient la proie de cette fureur aveugle. On ne peut pas sortir à trois lieues en plaine sans courir les risques d'être enlevés, et nous serons bientôt renfermés dans les villes »... On a tué les sentinelles aux portes du Port-au-Prince, le Sud vient de se soulever, et « tout ce pays n'offrira bientôt plus que des cendres » (5 vendémiaire X, 27 septembre 1801)... Découragement des troupes, égorgement du beau-frère de sa sœur, anéantissement de l'armée par la maladie, attente de troupes fraîches pour reprendre le pays aux brigands noirs et jaunes... Il faudrait des moyens considérables pour arracher les propriétés de sa sœur « a la fureur de ces monstres africains » : il faudra en faire le sacrifice, car « sans esclavage il n'y a pas de colonie », c'est « une guerre à mort, une guerre de destruction qu'il reste à faire » (11 brumaire XI, 2 novembre 1802)... À nouveau expatrié à Cuba, il s'en repent, et pourtant il serait probablement mort à Saint-Domingue : « Tous les malheureux blancs qu'une confiance aveugle, la misère, ou l'ambition avaient déterminés a y rester, ont été tous massacrés, à l'exception des femmes qui se vendent depuis 10 jusqu'à 100 gourdes suivant leur age, pour servir comme esclaves, ou être employées a satisfaire la brutalité d'un congo ou d'un arada. Voila le fruit des brigandages des généraux qu'on nous avait envoyé – il n'y a pas de doute qu'ayant livré S' Domingue avant autant de moyens qu'ils en avaient, ils ne fussent de la conspiration qui voulait renverser le gouvernement actuel de France, il n'y a que quelques mois » (10 juin 1804)... Et pourtant, il refusera toujours la médiocrité de la vie en France...

250.

François-Antoine BOISSY D'ANGLAS (1756-1826) conventionnel (Ardèche) et homme politique. MANUSCRIT autographe (fragments) ; 47 pages in-4 (quelques déchiffres marginaux au crayon).

1 500/2 000 €

Notes pour ses mémoires sur le procès de Louis XVI.

Le décret qui a ordonné la mort de Louis « doit être mis au rang des plus grandes calamités qui aient pu frapper la France, cette mort a mis entre eux tous ceux qui la votèrent, et dès ce moment la majorité fut acquise au parti jacobin, [...] les vrais républicains durent se couvrir la tête de leur manteau ou se retirer. Kersaint le fit et il eut raison »... Il rappelle quelques moments critiques : l'ébranlement de la Convention devant le vague de la plupart des chefs d'accusation, la hâte des Jacobins, des débats violents, Marat, Duhem et Merlin rappelant que « le sang de tant de patriotes immolés demandait vengeance, que Louis était convaincu et qu'il ne devait quitter la barre que pour aller à l'échafaud »... Remarques sur le choix d'un défenseur (Target, Tronchet, De Sèze, Malesherbes), sur les séances orageuses et intimidantes de la Convention, avec Robespierre, Barbaroux, Danton, Barrère, Louvet, Brissot, Condorcet, Pétion... Motifs divers pour vouloir la mort de Louis, et caractère insoutenable de l'appel au peuple défendu par les Girondins : « c'était l'anarchie organisée, c'était le signal de la guerre civile, c'était la révocation peut-être du décret qui avait proclamé la république, les orateurs de la Montagne ne manquèrent pas de le faire sentir, Barrère surtout »... Il parle de la nature hétéroclite des crimes et délits imputés au Roi, dont certains passés pendant qu'il était captif et tous antérieurs à l'acceptation de la constitution et à l'amnistie ; les pièces de conviction furent « insignifiantes pour la plupart ou étrangères à Louis, elles manquaient pour la plupart d'authenticité »... Détail saugrenu : on débattait de l'audition d'un pétitionnaire en faveur de la liberté des théâtres lorsque « s'éleva une voix supérieure au tumulte et le dominait par la véhémence c'était celle de DANTON, revenu de la Belgique le matin même exprès pour voter contre Louis, il est bien question de comédie s'écria-t-il, le peuple s'impatiente »... L'appel nominal sur la question de quelle peine infliger à Louis dura 24 heures... De SÈZE le défendit éloquemment ; l'un de ses derniers mots excita la Montagne, silencieuse jusqu'alors : il dit « *le peuple voulut la liberté et Louis la lui donna* » ; on trouva que le peuple l'avait conquise... Dès que Louis et ses défenseurs quittèrent la barre, mille voix féroces explosèrent pour demander son jugement et s'opposer à la publication du plaidoyer de la défense. Un seul homme « osa faire entendre avec le courage et l'éloquence de la vertu, la voix de la justice, ce fut LANJUINAIS, Lanjuinais qui dans toutes les circonstances où il a été nécessaire de les invoquer a réclamé les éternels principes de l'équité politique et des droits de la nation, et malgré les huées et les menaces il s'écria... &c. »... Boissy d'Anglas distingue dans le tumulte les voix de Vergniaud, Brissot, Robespierre, Lepelletier, Barras, Gensonné, et le peintre Boze appelé à la barre comme témoin ; le lendemain, divers incidents firent suspendre la délibération, les Jacobins épouvantèrent les faibles qui composaient la majorité, on parlait de rassemblements d'assassins et de brigands dans Paris, et de la pièce *L'Ami des lois*, « sorte de Tartuffe politique » contre les faux patriotes et « les disciples infâmes de Marat »... Enfin, au moment du vote, « l'abbé SIEYÈS qui opinait après des représentants qui avaient cru devoir motiver leur indulgence par de longues déclamations dit avec humeur ses seules paroles la mort... sans pleurer... D'Orléans prononça aussi ce mot terrible, ce fut le seul moment de cette longue séance où l'on entendit des murmures »... Contestation du vote tardif « contre la mort », de Duchâtel, apporté « presque mourant », « la tête enveloppée de linges »... Demande de surseoir au jugement de la part du chargé d'affaires d'Espagne... Demande à être entendus de la part des défenseurs : ils le furent, mais seulement après que le président eut prononcé « le fatal resultat »... Le lendemain matin, on vint chercher Louis : « avant de partir il voulait remettre à l'officier muni. J. Roux un testament, et celui-ci lui dit je ne suis pas venu ici pour recevoir votre testament mais pour vous conduire au supplice »...

Boissy livre en conclusion des réflexions sur LOUIS XVI « dont la vie sans être exempte de blâme, méritait une autre fin, ses vertus [...] appartenaient à son cœur et ses fautes étaient le tort de ceux qui l'environnaient de la mauvaise éducation qu'il avait reçue, et du rang pour lequel il s'est destiné ». Il avait l'âme droite, l'esprit juste, les vertus des particuliers plutôt que des rois, de l'instruction appuyée sur la mémoire (géographie, histoire, langues étrangères), « qui devient nulle pour la raison ». Timide et embarrassé au Conseil et avec ses ministres, qui n'en tinrent pas compte, Louis « avait peu l'amour de son rang, et s'il

eut eu un regne aussi paisible et aussi long que son ayeul, il n'est pas impossible qu'il n'eût encore donné l'exemple d'un roy abdiquant son pouvoir pour devenir simple citoyen. Cela explique comment il s'est prêté de lui-même de si bonne grace à tous ce qui pouvait affaiblir son autorité »...

251.

Étienne COMPAYRÉ (1748-1817) juge de paix et législateur, député du Tarn aux Cinq-Cents. 8 MANUSCRITS autographes et 2 copies manuscrites, [1792-1796] ; 350 pages in-4, en cahiers.

800/1 000 €

Bel ensemble de discours révolutionnaires par ce patriote du Tarn.

Discours patriotique contre les rois, les nobles, les pretres et le fanatisme, en faveur de la Religion naturelle. [1792-1793]. « La France esclave, le sceptre et la couronne le tiran et la tyrannie, les nobles et leurs privileges les pretres et leurs impostures ; tout s'est englouti dans le torrent de la Revolution ; la pique et le bonnet de la liberté, ont enfanté la Republique »... Avec copie jointe. **Discours pour la fete des victoires**, 10 prairial (29 mai 1794). « Citoyens. Pressé par les evenements glorieux qui se succedent avec rapidité, le legislateur a voulu que dans toute la Republique, dans les camps et dans les armées fut celebrée le 10 prairial la fete des victoires, et de la reconnaissance »... **Discours sur l'existence de Dieu et l'immortalité de l'ame, prononcé le 20 prairial pour la fete de l'etre supreme** (8 juin 1794) : la Convention nationale s'est « empressée, en détruisant partout les autels de la superstition et du fanatisme, deriger a leur place dans toute la Republique des temples a la Raison c'est à dire en dautres termes des temples a l'eternel »... – Autre discours sur la religion, faisant référence à celui-ci, plus copie. **Discours sur la fete du genre humain, prononcé le 30 prairial dans le temple de l'etre supreme par le citoÿen Compayre apotre revolutionnaire juge de paix** (18 juin 1794), faisant valoir la justesse de faire suivre la fête de l'Être suprême par celle de « l'ouvrage du Createur qui a le plus de rapports moraux avec ses perfections, infinies »... **Discours sur le peuple français prononcé le 10 messidor dans le temple de l'etre supreme...** (28 juin 1794), parallèle entre le Français doux, charmant et gracieux de 1788, et le Français régénéré de 94 : « un hercule colossal debout, portant d'une main les figures de la liberté et de l'égalité »... **Discours**, 5^e jour des sansculotides (21 septembre 1795), sur l'institution de la fête des récompenses. **Discours** [avril 1796 ?], sur les crimes contrerévolutionnaires et la fidélité à la Constitution de l'an III.

On joint un petit ensemble de documents de J.-B. Joseph BIDAULT, ou le concernant : extrait de baptême, carte civique, convocation aux examens de l'École de Droit de Rennes, adresse aux jurés, certificat du Recteur de l'Académie de Rennes, etc.

252.

SAINT-DOMINGUE. Alexandre de KENS COFF DE LA POMME-RAYE (1757-1834) magistrat à Saint-Domingue. MANUSCRIT a.s. et L.A.S. d'envoi, Lascachobas 9 janvier 1793, aux commissaires civils et commandants pour la Nation dans la partie française de Saint-Domingue, ; 6 pages in-4 et 1 page in-fol.

400/500 €

Explication d'un colon royaliste, qui quitte Saint-Domingue lors de la révolte des esclaves. Estimant avoir acheté le droit de dire la vérité par le sacrifice de la fortune de toute sa famille, Kenscoff invite les commissaires, dont il refuse la sauvegarde, à lire son adresse aux citoyens du Mirabelais... – Sûr de l'estime et de l'amitié de ses compatriotes, il exprime son respect de leur républicanisme, mais doute que leur vœu d'être républicain soit libre, car leur intérêt et la nature s'y opposent : la république ne saurait s'établir que sur une terre réduite en cendres, arrosée du sang des leurs... Il préconise que les patriotes sans propriété s'embarquent avec les commissaires civils et soldats amenés dans la colonie, et que les hommes libres se réunissent pour contenir les méchants. Est-ce que de paisibles citoyens, habitants et commerçants doivent se battre pour la république ? « Non, sans doute ! Que tous les braves aillent donc s'escrimer avec les puissances étrangères, et qu'ils nous laissent ici nous occuper à faire du sucre, du café, &a &a. [...] que tous ceux qui brûlent de l'amour de la liberté et de l'égalité aillent le faire triompher dans un autre païs que celui-ci, où le grand art est de contenir dans les fers 600 000 hommes esclaves par 50 000 livres : nous le trouverons encore (cet art) si MM. les Commissaires civils débarassent les planteurs de tout le superflu, dont l'entretien seul suffiroit pour anéantir la colonie »... Quant à lui, il

se résigne à l'exil volontaire, « trop heureux [...] si j'emportais dans ma retraite la douce consolation d'avoir sauvé mon païs par des conseils que mon amour pour lui m'a dicté »...

253.

Just RAMEAU (1748-1827) conventionnel (Côte d'Or). 2 L.A.S., Paris 15 et 20 janvier 1793, à un concitoyen ; 1 page in-4 et 1 page et demie in-8.

300/400 €

Sur le procès de Louis XVI. – Il n'a pu encore se charger de l'affaire de la municipalité de La Bassière à cause de « l'importance de l'affaire dont nous sommes dans ce moment occupés [...] Nous ne sommes pas tout à fait d'accord vous et moi sur l'affaire de Louis XVI. [...] Si, contre mon avis, on prononçait judiciairement, ou que soit par forme de jugement soit par forme de sureté générale on vint à prononcer la mort, je serois de l'avis de la sanction du peuple, par mille considérations politiques. Mais si l'on s'en tenoit à un simple bannissement révolutionnairement prononcé, je ne serois pas d'avis de cette sanction, mais de la prompte exécution. Et aux armes ! ». – « 90 heures de séance depuis lundi précédées de la plus grande assiduité pendant 15 autres jours »... Il envoie « un exemplaire de mon opinion dans la fameuse affaire du Roi [...] Vous ne serez surement pas étonné de sa différence avec celle de beaucoup de mes collègues, chacun ayant sa manière de voir. Si elle n'a pas le mérite de la vérité ni de la conviction, elle n'a du moins pas le défaut d'une fatigante prolixité »...

254.

LOUIS XVI. Imprimé, *Commune de Paris. Ordre de la marche pour l'exécution de Louis Capet, et des mesures prises par le Commandant-Général pour la sureté et la tranquillité de Paris*, [20 janvier 1793] (Imprimerie de P. Provost, rue Mazarine ; 4 p. in-4, vignette).

150/200 €

Exécution de Louis XVI. Ordres minutieux de SANTERRE pour placer les troupes et les canons (une force énorme est déployée), pour garder les prisons, pour prévenir les manifestations... « Que les femmes restent chez elles, et qu'il n'y ait que la force armée dans les rues. A 8 heures précises, sans retard on partira du Temple »... Etc.

255.

LOUIS XVI (1754-1793). *Décrets de la Convention Nationale [...] relatifs aux procès et jugement de Louis Capet* (Angers, Mame, [janvier 1793]) ; in-4 de 15 pages.

150/200 €

Imprimé certifié conforme et signé par l'administrateur du district de Chateaufort, le 22 janvier 1793.

On joint une P.S. « Louis » (secrétaire) du Roi, Paris 22 octobre 1789 (vélin en parte impr., 4 p. in-fol.), concernant les impositions en l'élection de Château du Loir ; et une l.s. d'un receveur des gabelles à M. Paporet, secrétaire du Roi, Saumur 20 mai 1786 : demande de grâce royale.

256.

COMMUNE DE PARIS. 3 lettres et documents, 1793 et s.d.

300/400 €

Janvier 1793. Claude COULOMBEAU, secrétaire greffier adjoint de la Commune de Paris : P.S., copie conforme d'une lettre d'un contre-révolutionnaire émigré au Procureur de la Commune, Wissembourg 26 janvier 1793, appelant à venger la mort de Louis XVI (1 p. ½ in-fol., vignette et en-tête, marques de scotch). – 1^{er} mai [1793]. François-Nicolas VINCENT (1767-1794, chef des Hébertistes) : L.A.S., recommandant « un bon, un véritable Républicain », LENFANT (le massacreur de Septembre) (1 p. in-4). – Pierre-Gaspard CHAUMETTE, procureur de la Commune : P.A.S. ordonnant d'amener un détenu de Bicêtre (1 p. in-4, cachet de cire rouge).

On joint : une l.a.s. de Charles-Marie-Antoine de SARTINE (1760-guillotiné 1794, fils du ministre), protestant contre son arrestation et la confiscation de sa carte de citoyen domicilié (1 p. in-8) ; et une P.S. par LE TOURNEUR et GUILLOTIN du *Bureau du Domaine national*, 5 thermidor IV (23.VII.1796), au sujet de citoyens inscrits sur la liste des émigrés (2 p. in-4, vignette et en-tête).

257.

Jean-Baptiste CAVIGNAC (1762-1829) conventionnel (Lot). P.A.S. comme Président de la Commune, 30 janvier 1793 ; 1 page in-fol., vignette et en-tête imprimé de la *Commune de Paris*.

150/200 €

Le Conseil général de la commune de Paris, « désirant accélérer l'apurement des comptes, et ne voulant laisser aucun prétexte d'ignorance aux comptables, qui seraient en retard, arrête que les quarante huit Sections seront de nouveau invitées de faire passer à la Commune une note certifiée du président de la Section, des différentes opérations dont les comités peuvent avoir été chargés par le Conseil général de la Commune du dix août dernier, ainsi que les noms des citoyens qui ont été employés aux dites opérations »...

258.

Jean-Baptiste COFFINHAL (1762-1794) juge puis vice-président du Tribunal révolutionnaire, il se montra impitoyable ; arrêté après le 9 thermidor, il fut guillotiné. P.S., Aurillac 4 février 1793 ; 1 page in-fol., vignette *Département du Cantal* avec bonnet phrygien collé à la place des armes découpées en-tête *Les Administrateurs composant le Directoire du Département du Cantal*, sceau de cire rouge (écrasé).

400/500 €

Rare pièce cosignée par 6 autres membres du Directoire du Cantal, certifiant que « Jean-Claude EDAIN a été nommé à la grande majorité Capitaine de la septième Compagnie des volontaires nationaux du Second Bataillon du Département », le 10 septembre 1792... Coffinhal signe comme procureur général syndic.

259.

Antoine-François MOMORO (1750-1794) imprimeur, membre du Club des Cordeliers, organisateur du culte de la Raison, guillotiné. P.S., Paris 5 février 1793 ; 2 pages in-fol. en partie impr., sceau sous papier (cachet de la collection Paul Tasbille).

150/200 €

Visa donné comme membre du Directoire du Département de Paris à un certificat de résidence au nom d'Antoine-César Praslin, « Maréchal des camps et armées françoises », demeurant à Auteuil... Signatures du maire et de nombreux notables et témoins. [Il s'agit du général et homme politique Antoine-César de CHOISEUL-PRASLIN (1756-1808).]

260.

Gaspard MONGE (1746-1818) géomètre, ministre de la Marine, fondateur de l'École Polytechnique. P.S., 16 février 1793 ; 1 page in-fol. en partie impr., en-tête et cachet encre rouge *Au nom de la République Française*.

200/250 €

Commission de brigadier. En tant que Président du Conseil Exécutif Provisoire, Monge ordonne la nomination du citoyen Louis-François POULET au grade de Brigadier de la 33^e Division de la Gendarmerie nationale....

261.

Marie-Joseph CHALIER (1747-1793) Président du District de Lyon, chef du parti montagnard à Lyon, il fut guillotiné. L.A.S., Lyon 4 mars 1793, aux Citoyens députés Commissaires de la Convention, à l'hôtel de Milan ; 1 page in-4 (légères rousseurs).

800/1 000 €

Rare dénonciation des persécutions dirigées contre lui par les Marseillais. « Depuis le 19 du mois dernier je suis obligé de découcher de chés moi. Les marseillois que je croyois être les défenseurs des vrais patriotes sont venus, vous le savés, augmenter le nombre de mes assassins et ils sont encore dans Lyon !!!... n'est-ce pas dans le perfide dessein d'exécuter leurs complots ? et ils se disent, et ils osent se dire soldats de la patrie ? Ah ! non sans doute, ils ne le sont pas. Ordonnés que pour la sureté de ma personne les officiers répondent sur leurs têtes de celle que quelques malintentionnés d'entre eux on dit vouloir absolument abattre. Il est temps enfin, que ma vie qui n'est employée que pour le salut du peuple soit en sureté »...

262.

JACOBINS. L.A.S. du Commissaire ordonnateur Antoine DUTERTRE (1743-1832), Rouen 7 mars 1793, au Citoyen Président de la Société des amis de la Liberté et de l'Égalité ; cahier de 6 pages in-fol. cousues par des rubans de soie bleue.

100/150 €

« Réintégré dans mes fonctions par le pouvoir exécutif, d'après le prononcé du Comité des Douze de la Convention N^{ale}, et celui de son Comité militaire, qui déclarent ma destitution, injuste, illégale et arbitraire », il se présentera devant la Société des amis de la Liberté et de

l'Égalité de Rouen pour leur montrer les ordres du pouvoir exécutif...

« Je suis homme, je suis Citoyen, je suis Républicain. Calomnié je vous adresse ma justification et la soumet sans crainte au jugement des vrais amis de la Liberté et de l'Égalité »...

263.

Julien-Bernard de MAZADE-PERCIN (1750-1823) conventionnel (Haute-Garonne). L.A.S., Rochefort 8 mars 1793, aux citoyens du Comité Colonial ; 3 pages in-fol.

500/700 €

Intéressante lettre condamnant certaines des mesures abolitionnistes du commissaire SONTONAX [commissaire civil à Saint-Domingue, il promulgua l'abolition générale de l'esclavage dans la province du Nord de Saint-Domingue, plusieurs mois avant que la Convention ne décide à Paris l'abolition de l'esclavage dans toutes les colonies le 4 février 1794]. En tant que « Commissaire de la Convention chargé de l'inspection des côtes de l'Ouest », il signale avoir trouvé en arrivant à Rochefort « plusieurs citoyens de S'Domingue déportés en France, en vertu des ordres du Commissaire SONTONAX ». Parmi eux le Citoyen Larchevesque Thibault, ancien procureur de la Commune de Lago, suivi en France par son épouse. Voulant connaître les motifs de ces déportations, « je n'ai trouvé que des ordres absolus ». Il souligne que les commissaires qui ordonnent ces déportations se doivent « d'en faire notifier officiellement les motifs à ceux qui sont les objets de ces mêmes ordres. Jamais le régime de la liberté fondée sur les lois ne doit s'entourer des formes d'un pouvoir arbitraire et despotique ». Il revient sur la carrière de LARCHEVESQUE, qui a été élu Député de Saint-Domingue par l'Assemblée Constituante jusqu'en 1789, puis, de retour à Saint-Domingue, il y devint membre de l'Assemblée nationale du Nord à Lago : « Il fut président de cette assemblée, fut élu Conseiller au Conseil Supérieur que l'Assemblée provinciale réintégra en janvier 1790 et je devins son confrère dans cette cour comme je l'avais été à l'assemblée provinciale. En mars 1790 il fut nommé par ses concitoyens député à la trop fameuse Assemblée coloniale de S'Marc », avant le retour de Mazade en France... Il s'indigne également de la non-application du décret voté le 24 dernier par ce Comité Colonial, qu'il avait applaudi : « j'ai vu avec peine que peu instruits de ce qui se passe dans les ports, vous n'avez pas sollicité l'application générale de ce décret à tous les lieux où les déportés peuvent être mis en état d'arrestation. En arrivant dans les ports, ils sont jetés dans de prétendues maisons d'arrêt infectes et malsaines, ils y respirent un air empesté »...Etc.

264.

Louis-Marie de Salgues, marquis de LESCURE (1766-1793) officier, général de l'armée vendéenne, il mourut des blessures reçues à la bataille de La Tremblaye, surnommé « le Saint du Poitou ». P.S., 15 mars 1793, et 3 P.S. le concernant, 1792-1795 ; demi-page in-4 (déchirure enlevant le nom du lieu, réparation), et 4 pages formats divers.

1 000/1 500 €

Rarissime document, une ses seules signatures connues de Lescure. Il reconnaît que Pierre Bandineau lui a rendu compte « de la regie qu'il a fait de ma cabanne du Grand Puyguion pour l'année mil sept cent quatre vingt douze dont il ma remis les quittances et le produit net »... *Boismé 6 janvier 1792*. P.S. par les membres de la municipalité de Boismé, district de Chatillon (Deux-Sèvres). Ils certifient que Louis-Marie de Lescure « est resident à la terre de Clisson paroisse de Boismé » depuis plus d'un an, et qu'il a payé conjointement, avec sa grand-mère, les deux premiers termes de leurs contributions patriotiques des années 1790 et 1791 (1 page et demie in-4 avec timbre fiscal et cachet de cire rouge).

Niort 19 juillet 1792. P.S. par Barré, Guérin et Proust, membres du *Directoire du département des Deux-Sèvres*. Au vu d'un certificat constatant que Louis-Marie de Lescure, « capitaine réformé au 14^e régiment, demeurant ordinairement à Clisson », est arrivé à Paris le 11 février et réside depuis cette époque au Louvre chez Mme de Lorge, ils le réintègrent dans la jouissance de ses biens qui avaient été séquestrés en vertu de la loi du 8 avril 1792 (1 p. ½ in-fol., en-tête).

Niort 14 pluviôse III (2 février 1795). P.S. par Vaudé, président, et Lelong, secrétaire, administrateurs du département des Deux-Sèvres. État des créanciers de Lescure, « *Emigré, compris dans la Liste générale* » du district de Bressuire ; le total des créances est de 72.592 francs 63 centimes (1 p. grand in-fol., en-tête impr.).

Ancienne collection Benjamin FILLON (n° 2941, acheté par Eugène Charavay).

265.

Louis-Alexandre de CESSART (1719-1806) inspecteur des Ponts et Chaussées. L.A.S., Paris, le 16 mars 1793, à Nicolas BRÉMONTIER à Bordeaux ; 2 pages in-4.

150/200 €

Sur la réduction du budget et les travaux à faire dans le département de la Gironde : « je crains que le 55,000^l pour les ouvrages d'art et la navigation ne soient encore réduit, mais comme il y a un fonds de réserve de 600,000^l, vous pourriez peut être obtenir un supplément pour les demandes de vos députés de la Convention nationale. On nous a expressément dit de ne demander que des fonds pour les entretiens »... Pour les fonds extraordinaires, il devraient être du tiers du produit annuel, et il espère un supplément : « Vous pouvez donc, mon cher camarade, prévenir le directoire qu'il ne dépendra pas de moi que les fonds destinés pour les grandes routes de la Gironde ne soient augmentés »...

266.

Claude-André FRESSENEL (1759-1810) avocat, député à l'Assemblée nationale, au Conseil des Cinq Cents et au Corps législatif. P.S., signée aussi par Jacques MERVEILLEUX et Jean-Baptiste LATANÉ, président et secrétaire du Comité d'inspection de l'Assemblée nationale, 21 mars 1793 ; 2 pages et demie in-fol. en partie impr., vignette de l'Assemblée nationale, sceau sous papier et sceau de cire rouge, cachet *Section de la Halle au bled*.

200/250 €

Passeport de député de l'Assemblée nationale, précédé du texte du décret du 19 septembre 1792, enjoignant les autorités de « *laisser passer librement dans toute l'étendue de l'Empire*, Claude André Fresnel Député à l'Assemblée Législative, domicilié à Annonay [...], homme de loi, âgé de trente ans environ, taille de 5 pieds 3 p. ½ cheveux et sourcils blond, yeux grands, bleu clair a fleur de tete nez bien fait bouche moienne menton rond avec fossette front haut visage plein »...

267.

Marie-Jean HÉRAULT DE SÉCHELLES (1759-1794) avocat, député de Paris à la Législative, conventionnel (Seine-et-Oise), membre du Comité de Salut public, guillotiné avec les dantonistes. L.S. « Hérault » cosignée par Philibert SIMOND (1755-1794), Carouge 22 mars 1793, aux « Citoyens administrateurs » ; 1 page in-fol.

500/700 €

Commissaires de la Convention Nationale pour l'organisation du Département du Mont-Blanc, ils rappellent aux administrateurs qui font obstacle au blé destiné à l'armée des Alpes, que leur devoir est d'en assurer le transport, et que l'armée est prioritaire. Il est primordial que cette denrée atteigne sa destination... « Lorsque la patrie est en danger, lorsqu'un grand nombre de nos concitoyens quittent avec ardeur leur foyer pour la deffense commune, enfin lorsque vous avez-vous-mêmes vos pères, vos frères, vos enfans dans l'armée qui protège vos frontières, le patriotisme, l'amour de la Liberté, la haine des Tyrans et des Aristocrates, l'humanité, la justice et la reconnaissance, votre intérêt, tout enfin vous fait une loi de laisser passer les bleds qui ont cette destination sacrée. La sûreté de la Patrie ne doit-elle pas être le premier de nos soins ? Avant tout, n'est-il pas nécessaire d'exister ? et comment exister, si vous abandonnez ceux qui nous défendent »...

268.

Armand-Gaston CAMUS (1740-1804) homme politique et administrateur, conventionnel (Haute-Loire), l'organisateur des Archives Nationales. L.A. (minute), Paris 23 mars II (1793), à ses collègues en mission en Belgique ; 7 pages et quart in-4.

600/800 €

Importante lettre sur la Belgique.

Il raconte son arrivée à la Convention, où les esprits sont consternés de « l'affaire du 18 » (déroute de Dumouriez à Neerwinde), et où l'on répand quantité de fausses nouvelles. Camus a demandé la parole « sur l'état de l'armée et sur l'esprit du peuple dans la Belgique [...] l'armée en état de se defendre et n'ayant reellement a redouter que l'indiscipline et la trahison des taches et des fuyards ; les Belges comme un peuple qui veut s'unir à la Republique, qu'on a exasperé par des imprudences des vexations »... Camus est ensuite allé au Comité de la guerre et au Comité de défense générale, où l'on a beaucoup parlé « des Generaux et de leurs fautes ». Il relate alors son altercation avec Camille DESMOULINS, accusant Treilhard et Camus d'avoir, en reconnaissance de services rendus sous l'ancien régime, destitué

Dampierre de son commandement pour le donner à Lanoue, et d'avoir à peu près destitué Fourcade, Gouchon et Fauchet « qui travaillaient utilement dans la Belgique ». Camus demande à ses collègues de l'aider à se justifier. Il parle ensuite de l'éventuel envoi de gardes nationales en Belgique...

Ancienne collection Patrice Hennessy (avec son cachet).

269.

VENDÉE. L.S. par trois chefs vendéens Jean-Baptiste de COUËTUS (1743-1796), René-François SOUCHU († 1793) et son adjoint JeanPÉRAUD, Machecoul 27 mars 1793, à « nos freres & amis aristocrates de Bouin » ; 1 page in-8, adresse avec devise ou mot de passe « Mondieu Vous qui voyez ».

1 000/1 200 €

Très rare document signé de trois chefs vendéens, membres du Comité de Machecoul, dont Souchu, responsable des massacres de Machecoul.

Ils ont reçu la lettre « par laquelle vous nous marquez avoir chargé deux canons pour Bourgneuf – nous désirons que le vent ait été assés favorable pour les y conduire. Nous les aurons plustot pour Pornic pour nous en servir contre nos ennemis, auprès desquels est M^cCHARETTE aveq une grande quantité de monde, Dieu veuille qu'il réussisse »...

270.

André MASSENA (1758-1817) maréchal d'Empire, duc de Rivoli, prince d'Essling. L.S., Villefranche 29 mars 1793, à des Citoyens ; 1 page in-4.

300/400 €

Lieutenant-colonel commandant le 2^e Bataillon du Var, il annonce l'envoi, de la part du général de l'armée d'Italie, « l'état des hommes absens sans autorisation légale du 2^e Bat^{on} du Var ». Il faut « les faire rejoindre leurs drapeaux conformément à la Loy. [...] j'espère que convaincus de la nécessité indispensable que ces déserteurs rejoignent leurs drapeaux, pour opposer une force active aux ennemis de la Patrie, vous prendrez les moyens les plus efficaces pour opérer leur jonction »...

271.

Edmond-Louis DUBOIS-CRANCÉ (1747-1814) conventionnel (Ardennes). MANUSCRIT autographe signé, **Plan de conduite à tenir par le Comité de Salut Public pour arriver aux moyens d'assurer la prospérité de la République Française et ses succès contre ses ennemis dans la campagne de 1793** ; 8 pages in-fol., reliure bradel demi-percaline rouge (portrait gravé joint).

1 000/1 500 €

Remarquable étude sur les conquêtes révolutionnaires par Dubois-Crancé, ancien mousquetaire du Roi, qui s'illustra sous la Révolution par une habile réorganisation de l'Armée et des Finances...

Il expose tout d'abord la situation militaire de la France : « Au Nord et à l'Est, la Belgique et la Hollande sont conquises et le Rhin nous sert de barrière ». De la mer du Nord au Rhin, seuls le Luxembourg et Mayence restent aux mains des ennemis... Jusqu'au lac de Genève les frontières sont garanties par la neutralité suisse, « et je ne vois pas pourquoi nous ne prendrions pas 30 mil Suisses à la solde de la France, ce qui consolideroit nos liaisons et diminueroit les ressources de nos ennemis. » Tout le long des Alpes jusqu'à la Méditerranée « nous sommes en guerre avec le Roy de Sardaigne ; nous lui avons pris toute la Savoie, le Comté de Nice », et l'armée avance vers le Piémont, passe tous les cols, et se renforce considérablement vers Toulon pour entrer en Italie. « Aux Pyrénées, nous avons une armée dans la Catalogne et l'autre dans la Biscaye toutes les deux victorieuses », elles menacent Pampelune et le port de Roses... « À l'Ouest nous avons une armée dans la Vendée qui couvre les côtes depuis La Rochelle jusqu'à la Loire. [...] Les événements de la guerre ont été désastreux dans ces départements, mais les moyens des Vendéens sont tellement affoiblis et ceux des chouans sont si misérables que l'on doit espérer que cette guerre sera promptement terminée ». Ils auront de plus au printemps 64 vaisseaux de ligne armés... « Nous sortons d'un régime qui, comprimant la France sur tous les points et la livrant au vandalisme le plus féroce et le plus éhonté a détruit, à la fois dans une année, tout son mobilier et tous ses moyens de reproduction, et a de plus jetté dans la société une immense quantité d'assignats tellement avilis aujourd'hui »... Il est évident que la République ne peut continuer seule, et il faut à tout prix qu'elle se fasse des amis, des alliés : « Les moments sont favorables ; partout nous sommes vainqueurs et ce n'est

pas s'avilir, c'est s'honorer, c'est s'aggrandir aux yeux de l'Europe que de faire un pont d'or et de donner la paix à son ennemi vaincu ». Les moyens sont simples : « Ils consistent 1° à tirer un parti raisonnable de nos conquêtes en Hollande et dans les Pays-Bas et à les attacher pour toujours aux intérêts de la France. 2° Faire la paix avec l'Espagne, le Roy de Sardaigne et la Prusse aux dépens de l'Angleterre et de l'Autriche. 3° Nous unir par un traité d'alliance avec la Suède et le Dannemark pour de concert avec le Turc contenir la Russie, consolider nos rapports avec l'Amérique septentrionale. 4° Faire une guerre à mort à l'Angleterre et à l'Autriche »... Etc.

Ancienne collection André-Georges Vasseur (ex-libris).

272.

Jacques-Nicolas BILLAUD-VARENNE (1756-1819) conventionnel (Paris), membre du Comité de Salut public, il fut déporté. Manuscrit autographe signé, cosigné par Joseph SEVESTRE, **Proclamation des députés, commissaires de la convention nationale dans les départements de lisle et vilaine et des côtes du nord**, pour les « malheureux habitans des campagnes », [Bretagne fin mars 1793] ; 6 pages in-fol.

1 000/1 500 €

Importante proclamation pour inciter les paysans bretons à abandonner les rebelles et à rejoindre la Révolution. Elle était destinée à être imprimée en placard (affiche) et tirée à mille exemplaires, comme l'indique une note en tête. Billaud-Varenne et Sevestre avaient été envoyés dans les deux départements pour hâter la levée de 300.000 hommes, ce qui causa des soulèvements.

« Malheureux habitans des campagnes, dans quel égarement coupable êtes-vous tombés ? quoi ! vous vous révoltez ! et contre qui ? contre vos frères ! c'est vous qui portez le fer et le feu dans ces villes qui achètent vos denrées et qui vous font subsister ! Eh ! ne voyez vous pas qu'en ruinant, qu'en égorgant vos concitoyens, vos amis ; vous courez à votre propre perte ! vous pour qui particulièrement la Révolution a été faite ; vous qu'elle a arrachés à la Tyrannie des seigneurs ; aux dévastations du droit de chasse ; aux rigueurs de la corvée ; à l'inquisition des financiers ; vous qu'elle a déchargés de la dime, de la taille, des droits féodaux ; vous à qui la Révolution a restitué toutes les anciennes propriétés, toutes les usines, tous les communaux que les cidevant-seigneurs vous avaient usurpés ; vous enfin que cette Révolution a comblés de bienfaits ; c'est vous qui prenez les armes pour la détruire ! » Il continue en expliquant la fourberie et la trahison des prêtres et des seigneurs qui ne pensent qu'à rétablir l'ancienne tyrannie et à livrer leur patrie à l'étranger... Leur faute est des plus graves et mérite la mort ; « mais la convention nationale n'oublie pas que vous êtes les enfans de la Patrie. Elle vous tend donc les bras, en mère tendre et indulgente. Rentrez avec confiance dans vos foyers. [...] Sachez chérir ceux que la victoire a rendus maîtres de vos biens et de votre vie ; mais qui ne vous ont vaincus que pour vous faire grâce. Rompez pour jamais toute liaison avec ces prêtres refractaires, avec ces émigrés, avec ces cidevant nobles contre révolutionnaires [...] Songez qu'après avoir été leurs complices il faut, pour mériter votre pardon, [...] déclarer quels sont les chefs de cette conjuration liberticide. [...] Peuple égaré des campagnes ; les députés commissaires de la Convention nationale vous somment donc au nom de la Loi, en vous jurant paix et fraternité, de rentrer sous 24 heures dans vos habitations [...] vous somment également de fournir dans 24 heures le contingent du recrutement de l'armée ; et de payer dans le même délai l'arriéré de vos contributions. C'est aux frontières ; c'est sur nos côtes que sont les ennemis que vous avez à combattre. C'est là qu'il est permis de s'armer pour défendre et sa vie et ses propriétés. C'est là que la mère Patrie appelle ses enfans, pour la secourir. [...] Donnez donc et les soldats et les contributions destinées à les équiper et à les nourrir. C'est par cette preuve éclatante de votre amour pour la liberté, que vous acheverez de guérir les playes que vous venez de faire à la Patrie ; et vous réparerez définitivement les funestes effets de votre rébellion »...

273.

Jacques CATHELINÉAU (1759-1793) chef vendéen, premier généralissime de l'Armée catholique et royale. P.S., 2 avril 1793 ; 1 page oblong in-12 (portrait gravé joint).

1 500/1 800 €

Rarissime document du début de la guerre de Vendée, trois mois avant la mort de Cathelineau.

« Le 2 avril 1793, nous commandant de l'armée catholique permettons au dit Venant Prudence qu'il a la liberté en se présentant tous les jours au Comité de Chemillé ». La pièce a été visée le 2 avril 1793 par « Denay membre ».

274.

Armand-Louis de Gontaut-BIRON, duc de LAUZUN (1747-1793) gentilhomme célèbre par ses aventures amoureuses, député de la noblesse du Quercy aux États Généraux, général de la Révolution, il fut guillotiné. L.A.S. « Le C. g^{al} en chef Biron », Nice 5 avril 1793, aux « Citoyens Commissaires » ; 2 pages in-4.

300/400 €

Il rappelle les termes du marché conclu par la Convention avec la Compagnie Masson, et dénonce les abus commis par la Compagnie Maubert Saumedans son administration. C'est donc maintenant la Compagnie Masson qui est chargée « de l'entreprise du charroy de toutes les armées »...

275.

Charles-Melchior-Artus de BONCHAMPS (1759-1793) général vendéen, mort des blessures reçues à la bataille de Cholet. L.A.S., Saint-Florent le Vieil 6 avril 1793, à M. MASSONNEAU, commandant à Liré ; 2 pages in-4, adresse.

2 000/2 500 €

Très rare lettre sur les contributions, et sur les biens nationaux, dont il pense que les ventes seront bientôt annulées.

« Il m'est impossible de prendre aucune détermination sur les objets contenus dans votre lettre ; mais je puis vous faire part de mes idées à cet égard. La destruction des contracts daquets des biens nationaux est une chose illusoire dans son effet car mon opinion est que presque toutes les ventes ou pour mieux dire toutes entièrement seront annulées. Quant aux sections pour les contributions il me semble que l'on doit être soigneux de les garder. Mais pour décider sur le tout je pense qu'il est à propos de former un comité dans votre paroisse qui prendra connoissance de ces divers objets ce parti est sans doute le meilleur et il ne faut que la volonté de terminer tout cela ». Il avait en effet « destiné les hommes de la Meillerie pour Drain et Chantoceau je vous les avois adressés pour l'expédition projetée pour le désarmement des patriotes de votre paroisse qui n'a pas eu lieu »...

Anciennes collections Benjamin FILLON (1877, n° 2926), puis Alfred BOVET (1884, n° 337).

276.

[**Charles-François DUMOURIEZ** (1739-1823)]. P.S par les conventionnels François-Paul-Nicolas ANTHOINET et Antoine-Louis LE VASSEUR, Metz 7 avril 1793 ; 3 pages in-fol.

1 000/1 200 €

Trahison de Dumouriez.

Importante **Proclamation** des deux députés, « Commissaires de la Convention nationale dans les Départemens de la Meurthe et de la Moselle », dénonçant « l'infâme trahison dont Dumouriez s'est rendu coupable envers la République », rassurant « les bons Citoyens », et voulant « déjouer les complots des émissaires qu'il pourroit avoir dirigés soit sur nos places fortes, soit sur nos armées ; voulant aussi donner à nos braves soldats une occasion éclatante de manifester l'horreur dont ils sont pénétrés pour les traites et pour les Despotismes, ainsi que leur amour pour la Liberté, leur fidélité au Peuple Souverain »... Etc.

Cette longue proclamation se termine par un serment que tous doivent prêter : « Vous jurés de mourir plutôt que de reconnoître un Roi, un Dictateur, ou toute autorité quelconque autre que celle du Peuple français et de la Convention nationale. Vous jurés de maintenir la Liberté l'Égalité et l'Unité de la République française et de conserver les postes qui vous seront confiés au péril de votre vie »...

On joint le Décret de la Convention nationale [...] qui mande à la Barre les généraux Valence, Égalité, Ligneville, Westermann, et autres, 4 avril 1793 (Paris, Imprimerie Nationale exécutive du Louvre, griffe de GOHIER et cachet encre rouge).

277.

Jean-Nicolas PACHE (1746-1823) ministre de la Guerre, puis maire de Paris. P.S. comme Maire de Paris, Paris 10 avril 1793, l'an 2 de la République ; 1 page in-4.

200/250 €

Il accuse réception d'une lettre annonçant « la translation à l'abbaye des deux Parens du Prince COBBOURG conformément au décret de la Convention ». Il en envoie copie au Département de Police « afin de le mettre en état de prendre toutes les mesures de surveillance qu'il croira nécessaires ».

278.

Pierre-Michel CHÂLES (1753-1826) conventionnel (Eure-et-Loir). L.A.S. cosignée par Armand GUFFROY, 11 avril 1793, au Citoyen Henry, liquidateur de la Liste civile ; 2 pages petit in-4.

250/300 €

Il intervient au nom des « ouvriers et fournisseurs de Rambouillet », pour leur faire remettre sans retard les récépissés qu'ils demandent : « Devons-nous, dans un moment aussi critique, multiplier les mécontentements et les plaintes, surtout envers les citoyens laborieux, pour lesquels nous combattons ? »...

On joint une autre L.A.S. (cosignée par Guffroy), 15 mars 1793 ; plus une P.S. par LE TOURNEUR, *Extrait des Registres des Délibérations du Directoire Exécutif* du 26 ventôse IV (16 mars 1796), sur l'arrestation de Châles : « Le Directoire exécutif [...] arrête que le Citoyen Châles, ex député à la Convention nationale, [...] prévenu d'être l'auteur du journal contre-révolutionnaire intitulé *L'Éclair* et d'autres écrits également attentatoires à la Sûreté Générale de la République sera mis en état d'arrestation et que les scellés seront apposés sur ses papiers »... ; et une L.S. de MERLIN DE DOUAI, ministre de la Police, 28 ventôse IV (18 mars 1796), concernant l'arrestation de Châles....

279.

Charles-Nicolas OSSELIN (1752-1794) conventionnel (Paris) ; condamné à la déportation pour avoir fait sortir de prison une émigrée dont il était épris, accusé d'avoir participé à la conspiration des prisons, il tenta de se suicider avec un clou et fut guillotiné : L.A.S., Paris à la Convention nationale 12 avril 1793, aux citoyens composant le directoire du département de Seine & Oise ; 1 page in-4.

200/250 €

Il envoie son certificat de présence à son poste « pour qu'aux termes de la loi dont je vous joins un exemplaire vous veuillez arrêter que mon nom sera rayé de la liste des émigrés formée dans votre département, canton de Jouy en Josas. »

280.

Jean-Baptiste MICHONIS (1735-1794) limonadier, membre de la Commune de Paris, inspecteur des prisons, administrateur de police, il participa au Complot de l'œillet, et fut guillotiné. P.S. également signée par Marino, Jaloux et Gaudet, 13 avril 1793 ; 1 page in-4 à en-tête et vignette *Commune de Paris*.

400/500 €

Ordre de remettre en liberté le Citoyen Claude Paul SILVESTRE à la caution des citoyens Jaloux et Godet. La pièce est cosignée par MARINO (autre membre de la conspiration de l'œillet, mêlé à la tentative d'assassinat de Collot d'Herbois, condamné comme parricide et guillotiné). **Très rare.**

281.

Jean-Lambert TALLIEN (1767-1820) conventionnel (Seine-et-Oise), Montagnard, l'un des artisans du Neuf-Thermidor. L.S., Tours 14 avril 1793, à des Citoyens collègues ; 3 pages et quart in-fol.

500/700 €

Commissaire et député de la Convention nationale dans les départements d'Indre et Loire et Loir et Cher, il signale que ses dernières lettres circulaires contenaient deux fautes graves d'impression : « il serait très facile aux malveillants d'arguer de faux imprimés » ; il ne faut pas que cela se reproduise... Il évoque les difficultés du recrutement : « La cause principale du retard dans les opérations du recrutement [...] vient des troubles de la Vendée, des Deux-Sèvres et de Mayenne et Loire, au secours desquels tous les citoyens ont volé avec le plus grand empressement » ; mais ils ont emporté avec eux leurs habits et leurs armes, ce qui en empêche la réquisition. Il espère cependant faire partir dans peu de jours « une portion assez considérable de nos volontaires »... Il avait écrit il y a longtemps au ministre Beurnonville pour réclamer des armes, mais rien n'étant arrivé il a renouvelé sa requête hier à Bouchotte. Il faut lui obtenir l'autorisation demandée. « Goupilleau est à la tête des colonies de nos braves volontaires et tous les jours ils obtiennent de nouveaux avantages contre les Rebelles. Bientôt ils seront anéantis... Les prêtres non assermentés seront envoyés le lendemain à Bordeaux, et de là en Guyane ; mais il ne sait que faire des 300 religieuses « renfermées ici [...] On pense assez généralement que celles qui se refuseront à prêter le serment seront déportées »...

282.

Mathieu Jouve, dit JOURDAN Coupe-Tête (1749-1794) terroriste,

chef des volontaires puis de la gendarmerie du Vaucluse, il dirigea les massacres d'Avignon et se signala par ses cruautés ; il fut guillotiné. P.S., Mornas 15 avril 1793 ; 1 page et demie in-fol.

500/700 €

Très rare. Copie conforme de la délibération du Conseil général du Vaucluse, relative à la détention des citoyens ESCOFFIER, JOURNAL et MENDES, membres du directoire du District de Vaucluse qui avaient été mis à l'arrêt. L'administration du District ayant donné l'ordre de les mettre en liberté, le Conseil général et la municipalité décident d'obéir aux ordres... 4 autres administrateurs ont signé.

On joint une fin de L.S. comme général de l'armée du Département de Vaucluse, signée « Jourdan general » avec cachet de cire rouge (demi-page in-4) : « Il est instant que vous donniez le paiement qui est dû aux soldats et officiers de votre détachement et j'espère que vous ne me fairs pas écrire une seconde fois »...

283.

Théodore de LAMETH (1756-1854) général, il fit la guerre d'Amérique ; député du Jura à la Législative, il défendit la monarchie. L.A.S. « Lameth ainé, officier municipal », Hennencourt 19 avril 1793, au citoyen LUILLIER, Procureur Général Syndic du département de Paris ; 1 page in-4, adresse.

150/200 €

« J'avois la tête si peu a moi, étant toute pleine de la perte que j'avois faite de ma femme, qu'il m'a été impossible, citoyen, de vous parler d'une maniere claire de la levé des sellés que des mesures de nécessité, ou de prudence ont fait mettre sur mes meubles ». Il intervient en faveur du citoyen Branthomme qui avait donné six tentes lors du camp sous Paris. *Ancienne collection André Saudemont (15-16 mars 1983, n° 395).*

284.

Jean-Baptiste JOLY (1750 ?-1794) un des premiers chefs de l'insurrection de la Vendée, il leva « l'armée des Sables », et fut chef de division de Charette. L.A.S. « Joly commandant », [avril 1793], à William BULKELEY, commandant à La Roche[-sur-Yon] ; 1 page et quart in-12, adresse.

1 000/1 500 €

Rarissime lettre de ce chef vendéen.

« Je ne vous diray pas au Sud la situation de l'hennemy, on nous assure qu'il monte la garde au Moutiers que nos geans les on vu de Beaulieu. Mr Charet [CHARETTE] na rien marqué de nouveau. Je suis presentement à Ayzeray Mr Savin a Paluau et M. Charet à Legé. Voila tout ce que je puis vous dire pour le moment »...

285.

SAINT-DOMINGUE. P.S. par Étienne POLVEREL et Léger-Félicité SONTONAX, Port-au-Prince 26 avril 1793 ; 1 page grand in-fol., vignette et en-tête *Au nom de la République. Commission civile. Nous Étienne Polverel et Léger-Félicité Sonthonax, Commissaires-Civils de la République, Délégués aux Isles Françaises de l'Amérique sous le Vent, pour y rétablir l'ordre et la tranquillité publique*, cachet encre (mouillure).

500/700 €

Proposition de deux personnes pour la place vacante de troisième conseiller en la sénéchaussée de St Louis du Sud.

On joint 2 lettres adressées à Polverel et Sonthonax par la municipalité de La Croix des Bouquets, 7 avril 1793 ; un congé signé par le général mulâtre André RIGAUD, au Camp Perrin 20 juillet 1794 ; une intéressante correspondance de 5 l.a.s. par BESSAIGNET, colon au Petit Goave, 1802-1803, sur ses habitations et les propriétés de sa correspondante, la révolte des esclaves, etc. (plus 3 autres lettres).

286.

Louis DAUBENTON (1716-1800) naturaliste, collaborateur de Buffon (Académie des sciences). L.A.S., Paris 9 mai 1793, au citoyen Bernardin de SAINT-PIERRE, intendant du Jardin des Plantes, à Chantilly. ; 1 page et demie in-4, adresse avec cachet de cire rouge brisé.

300/400 €

Quand il a reçu sa lettre hier, il était avec le citoyen LAKANAL, du Comité d'instruction publique, « à l'article des barils de farines vides [...] les soixante barils seront envoyés aujourd'hui ». Il est inquiet « par rapport au cit. Valenciennaise au sujet du recrutement ; il a été arrêté hier à la section que l'on feroit une proclamation trois jours de suite pour offrir trois cens livres aux citoyens qui voudroient s'enroler volontairement, et que si, au bout de ce temps, le nombre n'étoit pas complet, on tireroit

au sort. On discutera aujourd'hui la question de savoir si les hommes mariés tireront au sort avec les garçons. [...] J'ai fait voir au Cit. Lakanal la nouvelle galerie et je lui ai exposé le besoin de la parqueter ; il y a pris beaucoup d'intérêt »...

287.

Jacques-Pierre BRISSOT DE WARVILLE (1754-guillotiné 1793) conventionnel (Eure-et-Loir), Girondin. L.A., 19 mai [1793], à un compatriote ; 2 pages petit in-4.

700/800 €

Poignante lettre peu avant la proscription des Girondins. ...« Depuis 2 ou 3 jours, nous sommes dans une horrible tourmente. La moitié des députés ne couche pas dans leurs logis habituels. Je n'ai pas encore quitté le mien ; mais j'ai plus que personne la conviction qu'on nous prépare une Saint-Barthélémy. Une lettre de Dumont d'Oisemont à Deraux d'Amiens [...] dit expressément qu'il nous faut encore une journée du 10 août bien copieuse, et que cela ne sera pas long. Des harangueurs de place, et je l'ai entendu, disent aussi : on a guillotiné assez de têtes de cuisiniers, de cochers de fiacre ; ce sont des têtes conventionnelles qu'il faut guillotiner, et toujours celles des 22 pros crits sont les premières qu'on cite. Voilà la terrible position où nous sommes. La dissolution de la Convention est le vœu des factions et de nos ennemis. Nous resterons à notre poste, nous ferons une Constitution, ou il faut périr. [...] M. Dargnier [...] que j'ai placé hier à la séance, a été bien vivement affecté des rugissemens des tribunes à la voix de MARAT nous menaçant de nous faire égorger par le peuple souverain »...

Anciennes collections Benjamin Fillon (1878 n° 506), puis Patrice Hennessy (1958 n° 147).

288.

Jacques-Pierre BRISSOT DE WARVILLE (1754-guillotiné 1793) conventionnel (Eure-et-Loir), Girondin. MANUSCRIT autographe, [mai 1793 ?] ; 1 page in-8.

800/1 000 €

Profession de foi et dénonciation de ses ennemis les esclavagistes.

« Je le sais j'amasse des tisons ardents sur ma tête, mais je ne les crains pas ils déposeront pour moi au tribunal de l'être suprême qui nous jugera tous un jour. C'est là que j'y ferai paraître les milices des malheureux que vous avez martirisés, que j'ai voulu sauver de votre rage, c'est là que ma conscience pure paraîtra à découvert, c'est là qu'on lira à découvert et les mouvemens de cupidité qui ont dicté votre rage, eh ! qu'aurez vous à montrer le poison avec lequel vous empoisonnés ces malheureux, vos fouets vos chaînes ».

On joint 2 P.A.S., 13 juillet 1784 et 27 juillet 1792 ; et une P.S., 15 novembre 1789, circulaire impr. concernant la procédure contre le prince de Lambesc, cosignée par Agier, Garran de Coulont, Oudart, Perron.

289.

COMMUNE DE PARIS. P.A.S. par le secrétaire-greffier SÉGUY, extrait du procès-verbal du Conseil général de la Commune de Paris du 20 mai 1793 ; 3 pages in-fol. à en-tête *Commune de Paris*, petite vignette.

400/500 €

Importante délibération de la Commune sur les événements de la Vendée et l'accueil qui y est fait à l'armée républicaine : « les habitants des campagnes et des petites villes [...] viennent à leur rencontre en criant vive la république et l'esprit public est infiniment meilleur que dans les grandes villes. Ils disent qu'ils en ont trouvé la preuve dans la ville de Tours, mais d'un autre côté l'administration du département d'Indre et Loire est composée d'excellens patriotes. [...] Les brigands qui avaient évacué Thouars y sont rentrés ; cela n'a pas empêché 60 dragons du 19^e régiment d'y entrer et d'en enlever le Drapeau blanc que les rebelles y avaient substitué à l'arbre de la liberté. [...] L'ennemi paraît se porter sur Niort ce qui fait présumer qu'ils vont se porter sur Rochefort ou La Rochelle ». Le Conseil évoque l'intérêt que le Comité de Salut Public trouverait à faire imprimer dans toute la France des journaux patriotes. Le procureur CHAUMETTE expose qu'il va faire établir une affiche expliquant « sa conduite et son état, avant et après la révolution, pour répondre aux malveillans qui s'efforcent de calomnier ses intentions »... On veut créer à Paris 5 ou 6 municipalités et casser la municipalité actuelle. On en vient ensuite à la distribution des fusils de l'Arsenal : « les fusils de calibre aux citoyens destinés à partir pour la Vendée et les fusils de chasse et autres aux citoyens qui donneront leur fusil de calibre aux volontaires enrôlés pour la Vendée. [...] à l'avenir, aucun citoyen ne pourra acheter de fusil sans

être préalablement muni d'un certificat du comité révolutionnaire de la Section »....On rassemble même les fusils en réparation ...

290.

SECTION DE LA CITÉ. P.S. par le président Thomas MAILLARD, 2 autres membres et le secrétaire, 28 mai 1793 ; 2 pages in-4, **vignette** et en-tête *Section de la Cité, Assemblée générale permanente.*

500/700 €

Important document historique émanant de la Section de la Cité, « citadelle du sans-culottisme » selon A. Soboul, et portant la signature du président Thomas MAILLARD qui joua un rôle capital dans la préparation des journées des 31 mai et 2 juin 1793, comme le montre ce document où la Section proteste contre les arrestations de la Commission des Douze (notamment Hébert) et met en branle l'insurrection.

« L'assemblée extraordinairement convoquée et délibérant sur l'état actuel de la République de la Ville de Paris et principalement sur les arrestations arbitraires des différens patriotes connus par leurs civismes et leurs lumières », considère que ce sont là des actes de despotisme qui portent atteinte aux droits souverains du peuple, et que les Sections doivent s'unir pour former « un fessau contre lequel viendront se briser tous les efforts des ennemis de la liberté et de légalité ». Elle se déclare en permanence et « invite au nom sacré de la patrie chacune des Sections à se réunir fraternellement dans son sein ce soir pour délibérer en commun sur les moyens à prendre dans l'occurrence actuelle, moyens qui surement feront triompher le patriotisme, la liberté et l'égalité »...

291.

GIRONDINS. 6 imprimés, mai-octobre 1793 (la plupart in-4) ; et 3 P.S. par des conventionnels, [décembre 1794-mars 1795] ; 1 page in-fol. chaque à vignette et en-tête de la *Convention nationale*, sceaux sous papier.

500/700 €

5 Décrets de la Convention nationale : 31 mai, Qui supprime la Commission de Douze ; fixe au 10 août prochain, une Fédération générale & républicains, & détermine les mesures à prendre pour la sûreté des personnes & des propriétés, & le maintien de la tranquillité publique ; 2 juin, Qui met en arrestation différens Membres de la Convention nationale (2 ex. dont un relié) ; 28 juillet, Qui déclare plusieurs Députés de la Convention nationale traîtres à la Patrie, & porte qu'il y a lieu à accusation contre plusieurs autres ; 3 octobre, Qui traduit plusieurs de ses Membres devant le Tribunal révolutionnaire, & en met d'autres en état d'arrestation.

Compte rendu à nos commettans, 7 juin (in-8 de 7 p., très rare), par les députés arrêtés et retenus prisonniers lors de la révolution du 31 mai. 27 frimaire III (17 décembre 1794), décret signé par J. Becker, Boucher-Sauveur et Daunou, pour l'arrêt des poursuites par les tribunaux contre les députés nommés dans les décrets des 28 juillet et 3 octobre 1793 ; 18 ventôse III (8 mars 1795), décret signé par Bailly, Enjubault et Marragon, rappelant les députés pros crits ; 19 ventôse III (9 mars 1795), décret signé par les mêmes, ordonnant l'examen par le Comité de Sûreté générale de « la conduite des chefs et auteurs de l'insurrection du trente-et-un mai »...

292.

Louis-Marie LULIER (1746-1794) agent national puis procureur général syndic du département de Paris, complice de la conspiration du baron de Batz, guillotiné. 4 L.S. ou P.S., 1793-1794 et s.d. ; 6 pages formats divers, 2 à en-tête *Département de Paris* et *Agence nationale du District près le Département de Paris.*

100/150 €

9 mai 1793, au sujet de l'inventaire de la dame de Meulan, émigrée. – 12 ventôse II (2 mars 1794) : « je n'ai pas la prétention d'accroître mon autorité »... Etc.

293.

TRANSPORTS ET CONVOIS MILITAIRES. P.S. par 15 personnes, Paris 3 juin 1793 ; 3 pages in-fol. en partie impr. à en-tête *Administration générale des transports et convois militaires pour le compte de la République. Commission d'Agent général auprès des Armées de la République*, vignette, 3 cachets de cire rouge (légère fente au pli).

250/300 €

Nomination du citoyen PUGET, négociant, attaché à l'Armée des Pyrénées occidentales commandée par le Général Delbecq. Outre les 4 administrateurs et le ministre de la Guerre BOUCHOTTE, ont éga-

lement signé l'adjudant général P. DUBREIL à Toulouse le 3 juillet, le Général en chef d'ELBHECQ à Bayonne le 12 juillet, les représentants du peuple près l'Armée des Pyrénées occidentales GARRAU et YSA-BEAU à Bayonne le 13 juillet, le représentant du peuple M.A. BAUDOT à Toulouse le 28 septembre, et enfin à Bayonne le 24 floréal (13 mai 1794) par les représentants du peuple CAVAIGNAC et PINET Aîné...

294.

Jean-Raymond FAYOLLE (1746-1821) conventionnel (Drôme). L.A.S., Paris 9 juin 1793 ; 2 pages et quart in-fol.

400/500 €

Sur l'émeute du 31 mai au 2 juin, le siège de la Convention par Hanriot, l'accusation et l'arrestation des Girondins.

Il craint pour la patrie... « La convention n'a plus de liberté, les tribunes et les autorités constituées de Paris nous la ravissent ». Le 2 juin, « environ 80 000 hommes envahirent le château des tuileries avec du canon [...] Je vis plusieurs soldats sur les fenêtres du château qui me dirent avoir de leurs officiers la consigne de tirer sur ceux qui se mettraient aux fenêtres ». Hanriot demanda l'arrestation de 22 députés : « parmi ces 22 il y en a qui a de grandes vertus joignent de grands talents, et contre qui on ne peut pas articuler même une faute. Aussi les dénonciations faites contre eux ne sont elles étayées sur rien ». Il espère qu'on évitera la guerre civile, car le peuple de Paris est las des horreurs, de l'anarchie, et désire l'ordre... « ceux qui font tout le mal est une troupe de factieux qui dilapident le trésor public, ou reçoivent de l'argent de l'ennemi, et qui par leur audace repandent la terreur »...

295.

Bertrand BARÈRE DE VIEUZAC (1755-1841) conventionnel (Hautes-Pyrénées). L.S. en partie autographe, Paris 9 juin 1793, à Louis-Grégoire Des Champs DESTOURNELLES, vice-président de la Commune de Paris ; 3 pages in-fol., enveloppe avec cachet de cire rouge à son chiffre.

300/400 €

Vif et fraternel démenti d'avoir accusé la Commune de Paris de tyrannie et ses membres d'immoralité. Il n'a pas prononcé les expressions que le *Journal de Paris* lui attribue. « J'ai parlé du Comité révolutionnaire quand je me suis plaint de la nonliberté de la Convention entourée d'hommes armés ; j'ai dit que le crime de ceux qui attendoient à la Souveraineté nationale étoit dans ce Comité, ou il y avait des étrangers, et dont il seroit très nécessaire de connaître les noms et les qualités civiques et morales »... Mais un député en temps révolutionnaire ne peut pas aller vérifier l'exactitude de la transmission de ses dires à un feuilliste, pas plus que ne pourrait le faire un membre de la Commune. Il insiste sur sa loyauté patriotique : « Si je connaissais quelque crime à imputer à la Commune et que le salut de mon pays se trouvât à l'accuser, vous me verriez me présenter le premier pour rendre ce service à la république. [...] Si j'avais besoin d'être rassuré sur les intentions de tous vos collègues, votre caution suffirait, parce que je crois vous avoir démontré l'estime particulière que vous inspirez à ceux qui vous connaissent [...] et dont j'ai plusieurs fois fait part à l'inappréhensible Garat notre ami ». ... Au moment de fermer cette lettre, sa dernière lui parvient : « Un seul mot m'y afflige, parce qu'il n'est pas fait pour être écrit par vous, parce qu'il a trait à des hommes qui ne m'ont prouvé leur existence que par leur haine constante, même dans le moment où ils font courir des calomnies contre moi. Mais depuis six mois tel est mon sort d'être froissé et traité injustement par tous. Cela ne me fatiguera jamais quand il s'agira du bien de ma patrie. N'ai-je pas prouvé cent et cent fois que la grande cité m'était chère, et que c'était être mauvais citoyen que de chercher à la décréter, au lieu d'y rallier tous les départements. Qui a donc fait toutes les adresses en faveur de Paris ; sont-ce ceux que vous appelez mes *ennemis apparens* ; et si vous vous plaignez tant d'un mot que je n'ai jamais prononcé ; n'ai-je pas plus le droit de me plaindre d'un mot que vous avez tant réfléchi. Un vrai patriote n'a ni rancune ni haine. Je provoque aussi votre justice pour moi, et je n'en conserve pas moins ma profonde estime pour vous »...

On joint une L.S. de Louis-Jérôme GOHIER, ministre de la Justice, à Destournelles, 15 juin 1793.

296.

Louis-Jacques COLOMBEL (1738-1808) conventionnel (Orne). L.A.S., Paris 14 juin 1793, au Citoyen PARFOND ; 1 page in-4, adresse.

100/120 €

Il intercède en faveur du « Citoyen LAURENT perruquier à Verneuil, qui m'assurait qu'il vous avait fait passer son certificat de non-Émi-

gration », et qui attend toujours « le remboursement de son office. [...] Il est absolument essentiel que le malheureux pour lequel je parle, soit payé de ce qui lui est dû, et après lequel il soupire depuis longtemps »...

297.

Pierre-Jean-Louis CAMPMAS (1756-1821) conventionnel (Tarn), du parti « Montagnard ». L.A.S., Paris 19 juin II (1793), à ses « Frères et amis » ; 4 pages in-8 remplies d'une écriture serrée.

800/1 000 €

Très intéressante lettre sur l'achèvement de la Constitution, et sur la lutte entre la Montagne et la Plaine.

Il annonce l'achèvement de la Constitution qui sera le « point de ralliement aux vrais amis de la liberté. [...] méditée pendant plus de six mois, et revue avec la plus scrupuleuse attention, par tout ce que la Convention Nationale possède d'hommes philanthropes et éclairés, elle paroît réunir les suffrages des patriotes même les plus tièdes ». Campmas met en garde contre les manœuvres des « agens secrets de l'aristocratie » qui veulent contrecarrer cette Constitution... « ajournés tout jugement prématuré sur ce qu'on appelle montagne ou plaine, car tel homme à qui vous prodiguez des éloges, pourroit fort bien se trouver dans moins de quinze jours, à la tête des rebelles de la Vendée, ou des émigrés qui sont à Jernesey ». Il dénonce les agissements de DUMOURIEZ qui « n'a abreuvé les campagnes de la Belgique du sang de cent mille de nos frères, que pour nous livrer tous au Couteau des tyrans-coalisés ». Il parle de MARAT, « auteur de quelques journaux que je ne lis pas et qu'on dit incendiaires ». La Convention est divisée en deux partis : « Le parti qu'on appelle la Montagne, a fait tomber la tête du tyran, et il ne peut se sauver qu'en fondant la République. Le parti qu'on appelle la plaine marais, est composé de gens de bien, mais qui ont peur de leur ombre et qui n'ont jamais su s'élever à la hauteur des circonstances critiques où nous sommes placés. [...] est ce une raison de se précipiter dans les horreurs d'une guerre civile ? » Ce serait faire le jeu des aristocrates et livrer la patrie aux déchirements. « Je desirais, non pas à la façon des prêtres, mais en vrai Républicain, que la paix soit avec vous. [...] j'embrasserai toujours la cause du peuple »...

Ancienne collection Patrice Hennessy (avec son cachet).

298.

Charles-Philippe RONSIN (1751-1794) auteur dramatique exalté par la Révolution, il devint commissaire des guerres puis général ; envoyé en Vendée, il vainquit La Rochejaquelein à Doué ; guillotiné avec les Hébertistes. L.S. comme « L'Adjoint au Ministre de la Guerre », Tours 26 juin 1793, au citoyen GAUDICHON « officier de la Garde Nationale de Chinon, adjoint aux commissaires des guerres » ; demi-page in-fol., cachet de cire rouge.

200/250 €

Il prévient Gaudichon de la décision de la Commission centrale près l'Armée des Côtes de La Rochelle : « vous êtes élu provisoirement à la place de Commissaire ordinaire des Guerres » ; et il lui ordonne de se rendre sur le champ au quartier général pour y recevoir ses ordres de service.

299.

VICTOIRE de France (1733-1799) fille de Louis XV. L.A.S., Rome 28 juin [1793], au comte de COSSÉ ; ¾ page in-4, adresse avec sceau de cire rouge.

400/500 €

Cinq mois après l'exécution de Louis XVI. Elle est très touchée de « tout ce que M^r de CHASTELLUX m'a dit pour vous sur l'horrible perte que nous avons faite. La religion nous console par l'assurance qu'elle nous donne de son bonheur infinissable, mais n'empêche pas le déchirement du cœur »...

On joint 3 quittances pour des travaux faits pour le service de Mesdames de France au château de Bellevue, dont une signée par le « cidevant » marquis de CHAMPENETZ (1790-1791).

300.

BASTILLE. MANUSCRIT autographe signé par SAINT-GERMAIN, « rue nicolas faubourg antoine N° 6 », *Description d'un projet de monument à élever sur l'emplacement de la Bastille*..., [juin 1793 ?] ; 2 pages et demie in-fol.

400/500 €

La masse générale du projet représente en plâtre les ruines de la Bastille, sous forme d'un carré sur lequel on pourra lire la Déclara-

tion des droits et des devoirs du citoyen, la Constitution, les époques des principaux événements de la Révolution, le tout orné de bustes de grands hommes, fontaines publiques et corps de garde. « Au milieu de chaque face est un large escalier de vingt marches pour arriver soit à la colonne du centre, soit aux quatre pedestaux qui sont sur les quatre angles. La colonne du centre est un pilastre isolé sur le quel sont écrits les déclarations des droits et des devoirs du citoyen, avec ce préambule : *À la convention nationale le peuple Français libre et reconnaissant* et est couronnée par le génie de la liberté portant une inscription où on lit : RÉPUBLIQUE FRANÇAISE UNE ET INDIVISIBLE. Sur le piedestal de la colonne sont les tables où on lit les premiers articles de la constitution ; aux quatre angles du piedestal sont des figures debout et appuyées sur des livres ouverts où sont écrits les noms des citoyens morts dans la révolution victimes soit du royalisme, du fanatisme, du terrorisme &c où qui sont morts volontairement en défendant la patrie »... Aux quatre angles, se trouveront une fontaine d'eau douce portant LIBERTÉ, une fontaine d'eau de puits portant ÉGALITÉ, et des corps de garde de la garde nationale et de pompiers portant, respectivement, SÛRETÉ et PROPRIÉTÉ...

301.

Antoine BARNAVE (1761-guillotiné 1793) le grand orateur des États-Généraux et de l'Assemblée constituante. MANUSCRIT autographe, [juin 1793] ; 5 pages in-4 sur colonne.

800/1 000 €

Intéressantes notes pour sa défense.

Emprisonné après le 10 août, à la suite de la découverte d'un document compromettant dans le cabinet du Roi, Barnave, « détenu depuis dix mois », demande à paraître devant un tribunal et prépare sa défense... « je ne demande que justice ». Il rappelle son arrestation ; on l'a traité et on le traite « comme un criminel [...] je n'ai présenté aucune justification parce qu'il n'existe aucune charge contre moi [...] j'espérois toujours que le calme succéderait à tant d'agitations, et que le jour de la sécurité pourroit être celui de la justice, chaque moment amène de nouveaux orages [...] J'ai été accusé sur une pièce sans authenticité, qui m'est absolument étrangère, que je puis assurer m'être tout à fait inconnue, enfin qui ne présente en elle même aucune apparence de délit [...] pièce qu'on dit avoir été trouvée dans les Tuileries dans la journée du 10 août. La seule chose qui pourroit avoir donné lieu à cette pièce si elle a quelque réalité, ce sont les conversations que j'ai eu quelquefois sur les affaires publiques avec l'ancien ministre de la justice Duport Dutertre, mes liaisons avec lui n'ont point été cachées, je partageois l'estime que toute la France avoit pour lui et dont dans le cours de la révolution peu d'hommes ont été plus dignes. [...] Il est certes très possible que dans la conversation je lui aie témoigné mon approbation pour quelques unes des mesures exprimées dans cette pièce. Elles devoient être en général conformes à mon opinion. Elles paroissent avoir eu pour objet d'éviter la guerre que le parti dominant dans l'assemblée législative vouloit engager ou éviter la guerre avec dignité »...

On joint l'*Acte du Corps législatif* du 16 août 1792 avec le décret de mise en accusation de Barnave (impr. d'Épinal).

302.

Jacques-René HÉBERT (1755-1794) le violent pamphlétaire du *Père Duchêne*, substitut du Procureur (Chaumette) de la Commune de Paris, arrêté avec ses partisans et guillotiné. L.A.S., [vers la mi-1793], à son ami le citoyen François-Nicolas VINCENT, secrétaire général de la Guerre ; 1 page in-8, adresse.

800/1 000 €

Il le presse d'intervenir pour « faire agréer la démission du citoyen Desmaretz administrateur des Subsistances », que le ministre de la Guerre a refusée. Mais Desmaretz « s'est jugé lui même épuisé de travaux sa vue ne lui permet plus de se livrer à celui que cette place exige. On ne lui reprochera pas d'éluder la responsabilité et de quitter après s'être enrichi [...] C'est je te l'assure l'homme le plus probe que je connoisse et on doit lui savoir gré de céder à un autre un emploi qu'il pense être au-dessus de ses forces »... Il signe : « ton ami sincère Hébert ». [François-Nicolas Vincent (1767-1794) sera arrêté et guillotiné avec les Hébertistes.] **Rare.** *Ancienne collection Jean ELLENSTEIN (29 mai 1980, n°758).*

303.

CONVENTION NATIONALE. 5 P.S. par des députés, juin-novembre 1793 ; 1 page in-fol. chaque, avec vignette et en-tête *Extrait du procès-verbal de la Convention nationale*, sceaux sous papier.

400/500 €

Signatures de J.C. Battellier, Joseph Becker, N.F. Blaux, Bouillerot-Demarsenne, J.B. Dupuy, A.L. Frécine, Le Carpentier (plus une p.s. à Port-Malo), Louis (du Bas-Rhin), Merlin de Douai, P.N. Philippeaux, Pons (de Verdun), S. E. Monnel, Poullain-Grandprey (plus une l.s. avec Ferroux à Lyon), D.V. Ramel. Sur les subsistances militaires, une décoration, les officiers à Toulon, les emplois occupés par des jeunes gens réquisitionnés et donnés à leurs parents, etc.

304.

AMÉRIQUE. P.S. (griffe) par Louis-Jérôme GOHIER, 1^{er} juillet 1793 ; 1 page et demie in-fol. en partie impr., vignette du *Conseil Exécutif provisoire*, en-tête *Décret de la Convention nationale*, cachet encre rouge (rousseurs, fentes et déchirures).

100/150 €

Décret sur les navires américains. « La Convention nationale, après avoir entendu le rapport du Comité de salut public, voulant maintenir l'union établie entre la république française et les états unis de l'Amérique, décrète que les bâtiments des États-Unis ne sont pas compris dans les dispositions du décret du neuf mai »...

305.

Charles-Ambroise BERTRAND (1756-1819) conventionnel (Orne). L.A.S., Paris 2 juillet 1793, au Comité de Sûreté générale ; 1 page et demie in-fol.

200/250 €

« Député en arrestation » pour avoir fait partie de la « Commission des Douze » formée sur l'insistance des Girondins pour enquêter sur la Commune de Paris, Bertrand proteste contre sa détention... « Je n'ai pas vu sans surprise que j'étais exclu de l'exception introduite en faveur de quelques uns de mes collègues membres de la Commission des Douze ; moi, je le répète, dont toutes les fonctions ont consisté, dans cette commission, à examiner les registres de la Commune et des Sections de Paris. C'est sans doute au comité de Sûreté générale qu'il appartient de porter, de concert avec le comité de Salut public, la plus grande lumière sur la conduite des députés détenus. Hé bien, mes collègues, je vous défie tous de coter contre moi le moindre acte qu'un homme probe et un franc républicain ne puisse avouer et dont même il ne doive s'honorer »... *Ancienne collection Patrice Hennessy.*

306.

François GAMAIN (1751-1795) serrurier, maître de serrurerie de Louis XVI, il construisit l'armoire de fer. P.S. « Gamain Mpaie » cosignée par l'architecte Jean-Jacques HUVÉ, maire de Versailles, et 12 officiers municipaux, Versailles, 4 juillet 1793 ; 1 page in-fol., vignette et en-tête de la *Municipalité de Versailles*, cachet fiscal, et cachet de cire rouge.

400/500 €

Certificat de civisme pour le citoyen Antoine Jean Brestin dit Duverger, « quartier Maître trésorier du Régiment de Dragon de Lorraine désirant entrer au Service ». Il est visé par les administrateurs du District (6 signatures) et par les membres du Directoire du dép. de Seine et Oise (6 signatures). **Très rare.**

307.

Jean-Nicolas PACHE (1746-1823) général, Maire de Paris, ministre de la Guerre. L.S. comme Maire de Paris, Paris 5 juillet 1793, aux Citoyens d'une Section ; 1 page in-4.

400/500 €

Important document sur la marche des troupes fédéralistes sur Paris. ... « Le Comité de Salut public pense qu'il est indispensablement nécessaire de faire partir le plus promptement l'un des deux bataillons qu'il a précédemment demandés. Hâtez vous de concourir à sa formation, que dans la journée même les Citoyens vraiment patriotes se montrent ; ils pourront aussitôt partir. Il s'agit de fortifier les patriotes de l'Eure et d'assurer la circulation des subsistances de Paris, de Rouen, et des autres villes, contre une poignée de gens chassés par quelques traîtres, qui tirent leurs forces de notre inaction. Citoyens, on ne demande que peu d'hommes, il ne faut aller qu'à 20 lieues ; mais de ce petit mouvement dépend peut être le Salut de la patrie. C'est vous en dire assés ».

308.

Jacques-Nicolas BILLAUD-VARENNE (1756-1819) conventionnel (Paris), membre du Comité de Salut public, il fut déporté. P.S. cosi-

gnée par Charles DELACROIX et Robert-Thomas LINDET, comme secrétaires de la Convention, 10 juillet 1789 ; 1 page in-fol., vignette et en-tête de la *Convention Nationale*, sceau sous papier.

200/300 €

Extrait du Procès-verbal de la Convention Nationale qui ordonne que lui soit présenté « séance tenante l'état des administrations qui sont en état de révolte ouverte et dans lesquelles doit avoir lieu le décret qui suspend l'envoi de fonds du paiement des impositions et des annuités qui n'a pas pu jusqu'à présent mis à exécution ».

309.

NORD. L.A.S. par Cl. CRESPIN, Lille 20 juillet 1793, à un ami ; 3 pages in-4.

100/150 €

Curieuse et intéressante lettre, pendant la première coalition contre la France. Crespin (adjoint du commissaire-ordonnateur Ollivier) évoque la prise de Condé, le siège de Valenciennes (qui capitulera le 28 juillet) qui n'est plus « qu'un monceau de pierre calciné » ; il serait vain de lui porter secours car « l'armée n'est point assez forte en cavalerie ni assez instruite pour aller risquer dans une seule affaire le sort de la République ». Il faut au contraire se tenir sur la défensive dans le Nord et le Pas-de-Calais, et empêcher l'ennemi de se porter sur Cambrai, d'où il irait « à Bapaume, Albert, Doullens pour nous couper la communication de ces deux départements, enfin l'arme la plus meurtrière qu'ils veuillent employer c'est la famine et si vous n'y prenez garde nous nous trouverons pris comme des souris dans la souricière ». Il faut instruire des recrues, éviter les dilapidations. Quant à Lille, s'y opposent La Marlière « qui a mis « tout en œuvre pour mettre toute sa division dans un état de défense le plus respectable » et La Valette, qui vient « jouter contre les autorités constituées pour mettre la division dans cette ville », aidé d'un nommé Calendini qui « s'est fait écrire une lettre ministérielle pour rendre compte de la situation de la place, on voit parfaitement que c'est un intrigant et qui se dit soutenu par les Dantons et les Robespierre. [...] Croiriez-vous que Du Hem leur est suspect et bientôt Lesage-Senault parce que ces représentants sont amis de l'ordre de la vérité et qu'ils rendent justice à la Marlière »...

310.

Antoine-Christophe MERLIN DE THIONVILLE (1762-1833) conventionnel (Moselle), un des acteurs du 10 août et un des principaux artisans du 9 thermidor, il s'était illustré par sa conduite au siège de Mayence. P.A.S., [Mayence] 20 juillet 1793, « 2 de ma république » ; 1 page in-4.

400/500 €

Belle pièce sur les conditions de reddition de Mayence, trois jours avant la capitulation. Après la lecture des propositions ennemies, Merlin refuse « d'abandonner les habitants de Mayence et des pays du Rhin qui voudront sortir et suivre l'armée française, si le roi de Prusse persiste dans sa résolution je prie le Conseil de luy offrir de laisser sortir ces individus et de me garder moi même prisonnier a discretion en échange de ces victimes de leur opinion et de leur confiance dans ma nation »... **On joint** une lettre de la municipalité de MAYENCE à Merlin, 4 avril 1793 (2 p. ¼ in-fol., en allemand). *Ancienne collection Patrice Hennessy.*

311.

François-Joseph BROUSSAIS (1772-1838) médecin. L.A.S, Nantes 25 juillet 1793, à son père ; 1 page in-4.

800/1 000 €

Belle lettre du jeune caporal sur les combats autour de Nantes, en pleine guerre de Vendée, notamment à Nort-sur-Erdre.

Il est parti de Redon pour « escorter un convoi considérable d'artillerie et de munitions de guerre destiné pour Encennis » ; arrivés à Nort avec l'artillerie, ils ont bloqué le pont. « Les brigands qui avaient dessein d'aller attaquer Nantes ne s'attendaient point à trouver de la résistance cependant lorce que ils arrivèrent au port ils trouvèrent le passage bouché. Nort avoit une garnison de quatre cent hommes du bataillon de la Charente et deux pièces de canons pour résister à plus de quinze mille brigands ». Les braves volontaires se sont battus avec courage : « le combat dura depuis cinq heures du soir jusqu'à deux heures du matin. [...] Les Vendéens, dont les pertes s'avéraient élevées [...] se repliaient mais une misérable femme les ayant averti que la garnison n'était que de quatre cents hommes et que la munition manquait », ils revinrent à la charge et massacrèrent tout sur leur pas-

sage. Ils firent des prisonniers à qui ils coupèrent les cheveux... « ils partirent le lendemain pour Nantes après avoir pillé et ravagé Nort ». Après avoir enterré religieusement leurs morts, ils ont à peine touché aux volontaires massacrés : « la route par où nous sommes arrivés est toute plaine de cadavres qui sont légèrement couverts de terre [...] Ils massacraient impitoyablement tous les habits bleus [...] À Nantes ils ont essuyé un combat effroyable, ils ont été repoussés à une demi-lieue de Nantes ; ils bordent la Loire jusqu'à Ancenis : « ils ont des batteries qui dominent le grand chemin et font feu sur tous les détachemens qui passent »... Arrivée à Nort, l'escorte républicaine a trouvé une ville dévastée : plus de vivres, plus d'ustensiles, plus de lits, « des chambres pleines de sang ». Parmi les victimes « on a remarqué beaucoup de prêtres et de bonnes sœurs ». Rien n'est terminé : « Tout le monde est sur ses gardes »... Il prie son père de lui faire parvenir des vivres, tout étant rare et hors de prix à Nantes ...

312.

François CHABOT (1759-guillotiné 1794) ex-capucin, conventionnel (Loir-et-Cher), fanatique et corrompu. P.S., cosignée par André DUMONT (Somme), Amiens 26 juillet an 2 (1793) ; demi-page oblong in-8.

100/150 €

« Les devoirs que nous avons à remplir dans ce moment nous privent de la jouissance vraiment patriotique de passer en revue les hussards du 9^e Rg^t de passage à Amiens » ; ils le regrettent vivement...

313.

Louis-François-Joseph de Bourbon, prince de CONTI (1734-1814) lieutenant-général, député de la Noblesse, il émigra puis rentra en France, et fut emprisonné au Fort Saint-Jean à Marseille. L.A.S., au Fort S^t Jean à Marseille 31 juillet 1793, aux Citoyens Représentants ; 1 page grand in-fol.

300/400 €

Lettre de sa prison à Marseille. [Quoiqu'ayant prêté le serment civique en 1790, le prince de Conti avait été arrêté en avril 1793. Il proteste ici de son innocence.] « Je respecte comme je le dois, les grandes affaires qui vous occupent, mais ce seroit un déni de justice, de ne point prononcer sur mon sort, qui ne demande pas une longue discussion [...] ma santé s'affoiblit tous les jours [...] j'ay été mis en prison sans avoir comis aucun délit [...] j'ay été interrogé le six may dernier, je ne suis point coupable, et suis cependant toujours en prison. [...] Je ne me persuaderai jamais, citoyens Représentants, que vous veuilliez me faire périr en prison, où, il est de toute injustice de me retenir. Je réclame, et réclamerai donc tant que j'existerai, la liberté pleine et entière »... Il signe : « Louis François Joseph Bourbon cy devant Conty ». **On joint** un « Extrait de l'interrogatoire des Princes à Marseille » (copie d'époque ; 3 pages in-4, répar.), avec l'interrogatoire du prince, de sa femme et de leurs fils âgés de 13 et 17 ans ; et une l.a.s. du 7 janvier 1797.

314.

Jean-Antoine ROSSIGNOL (1759-1802) meneur révolutionnaire et « vainqueur de la Bastille », devenu général, il fut envoyé en Vendée ; compromis dans la conspiration de Babeuf, il fut déporté à la suite de l'attentat de la Machine infernale. L.S., Saumur 31 juillet 1793, à un Représentant du Peuple ; 2 pages et demie in-fol.

400/500 €

Après sa nomination de commandant en chef l'armée des Côtes de La Rochelle. « Vous connoissez mes intentions, elles sont pures : vous venez de m'accorder un grade que je m'efforcerais de remplir avec le courage que la Nature m'a donné, [...] mais je me repose sur les lumières et l'activité infatigable du général RONSIN pour qui j'ai demandé [...] le brevet de G^{al} divisionnaire ». Il déplore le manque de principes de certains généraux mais surtout la désorganisation de l'armée depuis la déroute de Vihiers : « Il est presque impossible de faire aucun mouvement sur l'ennemi, si nous ne recevons pas pour renfort au moins 15 mille hommes de troupes organisées et disciplinées. Les ennemis ont de très grandes forces, surtout en artillerie »... Il fera tout pour sauver sa patrie, et espère « mourir dans le combat et non sur l'échafaud »... Il part sur le champ avec RONSIN « recueillir les débris de l'Armée et dresser l'état exact des forces sur lesquelles nous pouvons compter et celles dont nous avons besoin pour attaquer ». Ils se rendront en priorité à Chinon, Tours, Niort et Les Sables, « et puisque les *Sans-culottes* remplacent enfin les Intrigants et les Traîtres, il seroit avantageux [...] d'envoyer sur le champ un brevet de Général divisionnaire à SANTERRE à qui je destine le commandement de l'armée

de Niort »... En attendant, SANTERRE et DUHOUX commanderont l'armée sur la Loire de Tours à Angers. Il écrit au ministre de la Guerre pour « le presser de m'envoyer les brevets de *Sans-culottes* qu'il seroit bon d'employer dans cette armée qui n'a que trop longtemps été commandée par des Malveillants »...

Ancienne collection Patrice Hennessy (1958, n°226).

315.

Denis-Pierre-Jean PAPILLON DE LA FERTÉ (1727-1794) Intendant des Menus Plaisirs de Louis XV et Louis XVI, commissaire du Roi auprès de l'Académie de musique, collectionneur, condamné à mort par le Tribunal révolutionnaire. 3 L.A.S. et 1 L.A., Paris août-octobre 1793, au citoyen ANNAT, concierge de son château d'Annel (Oise), ou à sa cousine la citoyenne [Du Mont de] CHILLOIS, à Annel ; 13 pages in-4, 3 adresses.

500/700 €

Instructions urgentes pour la destruction des armoiries dans son château, après le décret de la Convention du 1^{er} août « qui ordonne la confiscation sous huitaine, au profit de la Nation, des maisons & autres édifices portant des armoiries ». La Ferté conseille de garder ces lettres pour prouver, au besoin, ses efforts pour se conformer à la loi.

4 août. Annat fera ôter les fleurs-de-lys des aiguilles de l'horloge, et « poser les armes qui étoient sur la grille en otant les écussons de fer ou étoient marqué les armes [...]. Ayez soin de voir s'il n'y auroit pas sur la ferme à la porte quelques armoiries de M. Pannetier ; de même à la chapelle : les habitans feront bien d'ôter les armes de M^{de} d'Epinois qui étoient à leur ancien autel »... 11 octobre. Exposé à sa cousine des instructions données à Annat, avec quelques indications supplémentaires concernant des décorations susceptibles d'attirer l'œil d'inspecteurs de « l'armée révolutionnaire », car « il ne faut rien négliger de tout ce qui peut prouver nôtre civisme »... 25 octobre. Qu'Annat fasse effacer des armes sur des plats argentés, et qu'il attende la visite tranquillement : « vous pouvez même, si vous le croyez nécessaire détruire les tableaux en entier c'est-à-dire les toiles peintes à l'huile, [...] ainsi que les petites estampes coloriées qui étoient dans le petit sallon ; s'il y avoit quelques fleurs de lis aux cadres des deux grands tableaux qui étoient dans les deux sallons, ce que je ne crois pas, vous les effacerez, ainsi que ce qui est écrit au bas ; il n'y aura qu'à faire passer de la pierre ponce dessus, et ensuite coller du papier doré »... Qu'il lui envoie ses portraits – « je ferai supprimer ici le cordon rouge, quoique cela ne soit pas ordonné » –, qu'il écrase avec un marteau des cachets à ses armes, et qu'il couvre des livres à ses armes dans la bibliothèque par un surcroît de précaution, « car il est décidé à l'assemblée que l'on laissera les livres et estampes dans l'état où ils sont »... 28 octobre. Instructions à sa cousine pour ses registres de baux et ses avis d'imposition acquittés : « nous n'avons que huit jours pour faire nos déclarations sans cela je courerois les plus grands risques pour le peu de fortune qui me reste »... Inutile d'enlever les grilles de clôture... « À l'égard du cordon qui est peint dans mes portraits j'en sacrifie volontiers la représentation, puisque j'ai fait sans peine le sacrifice de la réalité », et de même, la croix de Saint-Louis dans le tableau « du fameux peintre Vanloo », et le cordon de son buste en porcelaine : « l'on peut le casser, ou l'enterrer »...

On joint une note manuscrite : « N° 1217. 19 messidor an 2. Jugement du tribunal révolutionnaire prononçant condamnation à mort contre M. de La Ferté ».

316.

COMITÉ DE LÉGISLATION. P.S. par Ruffin MASSA, Sylvain PÉPIN et PONS de Verdun, Paris 27 thermidor III (14 août 1793) ; 4 pages in-fol., vignette et en-tête du *Comité de Législation*.

400/500 €

Sur la confiscation des biens des émigrés. Dans un premier temps les biens de Louis François Jules Jehannot BARTILLAT ont été confisqués et devaient être vendus au profit de la République, car il était considéré comme émigré, étant décédé à Trèves le 19 mai 1792. Mais l'extrait mortuaire produit n'ayant aucune légalité, le délai d'un mois accordé aux émigrés n'étant pas écoulé quand il est décédé, et au vu d'autres considérations longuement exposées, il est décidé que « son nom sera rayé de toutes listes d'émigrés où il aurait pu être inscrit, que le séquestre opposé sur ses biens meubles et immeubles sera levé ; que la mineure Carline Jehannot dit Bartillat » aura droit à la succession de son père.

On joint une P.S. par Azema, David de l'Aube et Laplaigne, 6 floréal III (25 avril 1795), concernant la radiation de la liste des émigrés de P.L. Fontenay ; une P.S. par Laplaigne, Massa, Mollevaut et Pépin, 28

prairial III (16 juin 1795), accordant un congé au citoyen Locré, « pour aller à Arpajon, Estampes & lieux circonvoisins » ; une L.S. par PONS de Verdun et Vignerons, 18 thermidor III (5 août 1795), aux administrateurs du District des Sables (Vendée), demandant les pièces nécessaires à la radiation de la liste des émigrés de Jacques-Louis Burecrie ; et une petite L.S. par Eschassériaux et Vignerons, pour la radiation de personnes de la famille Choiseul-Praslin. Plus la copie d'un certificat d'amnistie pour émigration (1803).

317.

Jean-Marie COLLOT D'HERBOIS (1749-1796) conventionnel (Paris), membre du Comité de Salut public, un des plus fougueux Jacobins. L.S., cosignée par Jacques ISORÉ, Beauvais 17 août 1793, à leurs collègues DUMONT et LEBON ; 1 page et quart in-fol.

400/500 €

Au sujet de l'arrestation du citoyen d'Ebécourt, commissionnaire aux achats de blés. « Par nos arrêtés, les Bleds, avoines, foins et pailles qui sont dans l'Oise et l'Aisne sont en réquisition pour l'Armée du Nord [...] L'affluence des Commissionnaires aux achats de bleds a fait dire qu'on vouloit affamer Paris »... À propos de la levée générale des célibataires, ils indiquent : « Le Peuple paroît bien disposé il faut profiter de son énergie et des subsistances qui ne nous manqueront pas a present »... **On joint** une signature découpée, bas de lettre cosignée par Hérault de Séchelles.

Ancienne collection Crawford (cachet de la Bibliotheca Lindesiana).

318.

Nicolas STOFFLET (1751-1796) général de la Vendée, fusillé à Angers. P.A.S. « Stofflet commandant », Maulévrier 17 août 1793 ; 1 page petit in-12 oblong (contrecollée).

1 200/1 500 €

Rarissime document du chef vendéen.

« Nous commandant des armées catholique bon pour une paire de botte pour la somme de trente livre »....

Ancienne collection Patrice HENNESSY (1958, n° 218).

319.

Antoine ROUSSILLON (1752-1793) chirurgien de la marine, il devint juge au Tribunal révolutionnaire où il se proclamait « juge guillotineur » et où il jugea Marie-Antoinette. P.S. « Roussillon juge guillotineur », Paris 7 septembre 1793 ; 1 page in-fol.

200/300 €

Rare attestation de civisme pour son collègue et ami MORAS, « excellent republicain qui en 1789 fut persecuté comme moi au Senegal pour cause de patriotisme ; qui en 1791 fut également destitué avec moi et pour le meme motif de la place de medecin sur l'un des vaisseaux autour du monde tandis que j'étois dans les cachots de l'Abbaye par ordre de Lafayette pour la petition du Champ de Mars, qui en 1792 vint a Paris demander la déchéance du tyran, d'où il provoqua le depart des Brestois avec lesquels il concourut a la journée du 10 aout ». Roussillon sait que « la calomnie et la malveillance s'agitent en tous sens pour dénigrer les plus ardents republicains », mais il espère qu'on saura rendre à Moras ses fonctions de médecin dont il a été suspendu sur des propos faux et calomnieux.

On joint un imprimé : *Adresse de la Société des Cordeliers, présentée à la Convention le 11 juillet 1793*, Roussillon président.

320.

Jean-Baptiste DROUET (1763-1824) maître de poste à Sainte-Menehould, il fit arrêter Louis XVI à Varennes ; conventionnel (Marne). P.S. cosignée par Louis-Thomas LAVICOMTERIE, 8 septembre 1793 ; 1 page in-fol. à en-tête du *Comité de Sûreté générale et de surveillance de la Convention Nationale*, beau cachet républicain de cire rouge.

400/500 €

Le Comité « arrête que le Citoyen Benjamin PITT, et la Citoyenne Elizabeth PITT seront conduits à la maison dite de l'abbaye pour y être détenus séparément jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné »....

321.

Marc-Antoine HUGUET (1757-1796) conventionnel (Creuse). L.S., cosignée par J.B.P. SAURINE, Paris 12 septembre 1793, au procureur général syndic du département de Paris ; ¾ page in-fol. à en-tête *Convention Nationale. Les Représentans du Peuple, Membres du Comité des Inspecteurs de la Salle, des Secrétariats et de l'Imprimerie.*

100/150 €

Ils approuvent l'arrêté du département de Paris et « sa sollicitude sur les effets de la sécheresse que nous éprouvons & déjà nous avons pris les mesures convenables pour faire suspendre tous les arrogemens qui avoient lieu dans les environs du palais national »...

322.

Jean-Baptiste-Joseph GOBEL (1727-1794) évêque, il fut député du clergé de Béfort aux États généraux ; il fut le premier député-évêque à prêter serment à la constitution civile du clergé, et fut élu évêque de Paris ; après avoir démissionné, il fut arrêté avec les Hébertistes et guillotiné. L.S. et L.A.S., Paris 20 septembre 1793 et s.d. ; 1 page in-fol. et 1 page in-4 avec adresse.

200/250 €

L.S. « Gobel Evêque métrop. de Paris », Paris 20 septembre 1793, à un Citoyen Commissaire. Au sujet des marguilliers comptables des paroisses, de la Cité... « Quant à l'Eglise de Notre-Dame, sa fabrique, dans l'ancien Régime, n'était point administrée par des Marguilliers ; le chapitre de Notre-Dame s'en était conservé l'administration »...

L.A.S. à l'abbé BOSSUT. Il le remercie de l'envoi d'une vie de Pascal, et lui signale quelques ouvrages où l'on traite de la famille de Pascal.

On joint une L.A.S. de Jean-Claude LE BLANC DE BEAULIEU (1753-1825), « Curé de S. Severin » (futur évêque constitutionnel de Rouen puis Soissons), 28 février 1793 (2 p. in-4), à propos de GOBEL et de la paroisse de Saint-Séverin.

Ancienne collection André Saudemont (15-16 mars 1983, n° 309).

323.

Nicolas-Louis FRANÇOIS DE NEUFCHÂTEAU (1750-1828) homme d'État et littérateur ; député à la Législative, ministre de l'Intérieur, il fut un des Directeurs, et devint sous l'Empire sénateur et comte. L.A.S., 28 septembre 1793, au Citoyen PANIS ; 1 page in-4.

300/400 €

« François (de Neufchâteau) malade et en état d'arrestation », réfute l'accusation qui lui est faite d'avoir refusé de « lire à la Barre de la Convention nationale une adresse par laquelle le Département des Vôges la félicitait sur ses travaux. Cette accusation absurde est détruite complètement dans la lettre que j'écris sur ce point au Comité ». Car c'est bien lui au contraire qui a « engagé le Département à s'expliquer, et que je lui ai sauvé une disgrâce, en lui conseillant de refondre une première adresse, qui était mal tournée, inconvenante et qui n'aurait pas réussi. Je suis un peu difficile en terme de rédaction, mais ce n'est pas un crime. Quand on présente quelque chose à l'Assemblée Nationale, il faut tâcher de lui parler un langage digne d'Elle. Je crois donc que la nouvelle accusation qu'on dirige contre moi, est une preuve nouvelle de mon patriotisme ». Il joint à cette lettre un exemplaire d'une fable qu'il a composée en août dernier lors d'une nuit de garde à l'Assemblée : « Je compte faire un recueil de fables de ce genre, pour l'instruction de nos petits républicains »...

324.

Jean-Nicolas HOUCARD (1738-1793) général de la Révolution, vainqueur des Anglais à Hondschoote, guillotiné pour ménagements envers l'ennemi. L.A.S., [fin septembre ?1793] à l'avocat MONTROND ; demi-page in-4.

300/400 €

Émouvante lettre du général Houcard incarcéré à la Conciergerie, peu avant d'être guillotiné (25 novembre).

« Je suis détenu [...] à la conciergerie et soubsonné, je suis l'homme du monde le plus innocent je vous serais obligé de vouloir vous charger de la défendre, fait moi plaisir de venir me voir ce soir si il étoit possible »...

325.

Philippe-Antoine MERLIN DEDOUAI (1754-1838) conventionnel (Nord), membre du Comité de Salut Public, ministre, membre du Directoire, jurisconsulte. L.A.S., Paris 2 octobre 1793, à ses collègues membres du Comité de Salut Public ; 3 pages in-fol.

400/500 €

Intéressant document prenant la défense du général Beysser, écrit le jour même du transfert de celui-ci à la prison de l'Abbaye ... « Vous connoissez les écarts dans lesquels a été entraîné ce général le 5 juillet et les neuf jours suivants, et les mesures que nos collègues Gillet, Cavaignac et moi avons pris pour le suspendre de toutes fonctions et le faire arrêter ». Puis la Convention Nationale a rétabli Beysser dans ses fonctions [il avait signé le manifeste fédéraliste

et se réfugia à Lorient ; le 2 août 1793, il se présenta devant la Convention qui le réintégra dans l'armée et le renvoya dans l'Ouest] : « Avant le 5 juillet il m'avait toujours paru animé du meilleur esprit et [...] c'étoit parce que j'avois remarqué en lui autant de républicanisme que de bravoure et de talens militaires, que j'avois, le premier, proposé de le nommer provisoirement général de brigade ». La nomination semblait « parfaitement justifiée, surtout en sauvant Nantes dans la journée du 29 juin ». Merlin atteste que le 5 juillet cela faisait plus de huit jours que Beysser n'avait pas fermé l'œil : « séparé de nous, qui ce jour-là étions partis [...] pour aller reprendre Niort et Ancenis, il avoit été facile à Coustard, à l'adjutant général Boisguyon et aux Administrateurs du Dépt de la Loire Inférieure, de lui surprendre une signature »... Il faut désormais que la Convention nationale tranche : assumer son choix de l'avoir repris dans l'armée, et l'engager « à laver ses erreurs dans le sang des rebelles », ou l'échafaud... Car le 21 septembre 1793, Beysser s'est fait battre par les Vendéens à la bataille de Montaigu. Le gouvernement qui avait déjà des soupçons contre lui décrète son arrestation : « aujourd'hui que Beysser est à nouveau soupçonné » Merlin envoie au Comité, pour faciliter les moyens de le juger, des documents en faveur de Beysser : « Qu'il périsse, s'il est coupable ; mais qu'il retourne aux combats et qu'il aille vaincre s'il est innocent »... [Le 2 octobre 1793, Beysser est incarcéré à la Prison de l'Abbaye. Il comparait devant le Tribunal révolutionnaire de Paris qui le condamne à mort le 24 mars 1794, comme complice des Hébertistes.]

On joint une L.A.S. 2 janvier 1813, à M. Castaing, inspecteur des forêts au Mans (en-tête *Cour de Cassation*).

326.

Manon Phlipon, Madame ROLAND (1754-1793) l'égérie des Girondins, elle fut guillotinée. L.A.S. « P. », [Sainte-Pélagie vers le 5 octobre 1793], à **Jany [MENTELLE]**, professeur de géographie à l'École militaire ; 3 pages in-8.

2 000/2 500 €

Magnifique lettre, écrite de prison un mois avant sa mort, sur les copies à faire de son Appel à la postérité.

Elle s'inquiète pour la cachette de son ami, et voudrait qu'un autre confidant la connaisse. « Si vous voyés mon ami B^e [BOSC] il faudroit qu'il se chargeat de copier ; mais, je ne connoitrois que deux manières de s'y prendre, l'une, celle que j'aimerois le mieux, de travailler chez vous, dans un coin, aux heures qui vous conviendroient, et de n'emporter que le double qu'il auroit fait et qu'il cacheroit de son côté. L'autre, de prendre un seul cahier à la fois, de le coudre dans une basque d'habit, pour le copier dans sa retraite et vous rendre ensuite l'original, ne risquant jamais qu'un cahier »... B. va et vient, mais elle est prête à indiquer sa « niche »...

Puis elle s'interroge sur la situation de Mme PÉTION : « La calomnie ne l'avoit pas atteinte, elle n'excitoit point l'envie et je ne vois pas par où on la pourroit perdre. Je sens que son tort est d'avoir vû de près les affaires ; c'est un témoin à ensévelir. Les pervers ! L'histoire n'est-elle pas toujours là, et les secrettes horreurs des tyrans n'ont-elles pas toujours été connues ? – B. est accusé d'avoir, avec Roland et sa femme, concerté un bureau pour corrompre l'esprit public. Le beau fleuron à leur couronne ! »...

Elle termine en évoquant la dernière vague de mises en accusation de députés (le 3 octobre), et le précédent de l'arrestation des Girondins (le 2 juin) : « Je ne m'étonne point de la résignation avec laquelle le dernier coup a été reçu ; c'était le 2 juin que ceux qui auroient eu du courage avoient occasion de le montrer. Après ce qu'ils ont laissé faire alors, ils sont faits pour être conduits à la boucherie, je n'ai guère de pitié de ceux-là, mais je méprise encore plus ceux que l'on tolère »...

327.

Claude JAVOGUES (1759-fusillé 1796) conventionnel (Rhône-et-Loire), il se montra terriblement sanguinaire dans sa mission dans le département de la Loire. P.S. cosignée par C.A.B. REYNAUD (Haute-Loire), Q.G. à Oullins 7 octobre an II (1793) ; 1 page in-fol., cachet de cire rouge.

500/600 €

Siège de Lyon. Arrêté des « représentans du peuple français près l'armée Républicaine qui cerne la ville rebelle de Lyon pour la soumettre ». Les représentants et le général VALETTE, considérant que le citoyen DEBEZIS ingénieur militaire est indispensable à leur armée « jusqu'après la prise de la ville de Lyon », arrêtent que le ministère de la Guerre sera averti qu'il n'a pas rejoint son poste à Chambéry, parce qu'il est réquisitionné sur place, et que ledit citoyen Debezis sera

breveté de capitaine ingénieur ». Il continuera à officier dans l'armée de Valette sous ce grade...

328.

Alexandre BESSON (1758-1826) conventionnel (Doubs) et **Louis-Antoine ROBIN** (1757-1802) conventionnel (Aube). P.S. par les deux, Rambouillet 7 octobre 1793 ; 7 pages in-fol., sceau de cire rouge.

400/500 €

Intéressant document concernant la commune de Rambouillet.

En qualité de « Commissaires de la Convention Nationale pour l'exécution de la Loi du dix juin relative aux biens de la ci-devant liste civile à Rambouillet », les Représentants du peuple BESSON et ROBIN sont convaincus que beaucoup de membres de cette commune « n'ont pas l'énergie qui convient dans les circonstances à des magistrats du peuple, que de leur peu d'ardeur résulteroit bientôt le refroidissement et peu à peu la dépravation de l'esprit public dans cette commune où le fanatisme de la royauté paroît avoir beaucoup de partisans secrets »... En conséquence, ils destituent le Conseil général de cette commune, ainsi que le Comité de surveillance, pour les réorganiser. Ils nomment les nouveaux membres, 30 noms cités ici, choisis « parmi les citoyens « dont l'activité, la sévérité et le dévouement déjoueront les menées sourdes et perfides des ennemis de la République »... »

329.

Jean-Marie COLLOT D'HERBOIS (1749-1796) comédien et auteur dramatique, conventionnel (Paris), fougueux Montagnard, membre du Comité de Salut public, il réprima violemment l'insurrection de Lyon et fut un des principaux acteurs de la chute de Robespierre ; condamné à la déportation en Guyane où il mourut. L.S., cosignée par HÉRAULT DE SÉCHELLES, Paris le 26^e du 1^{er} mois de l'an 2 de la République française (17 octobre 1793), aux Représentants du Peuple envoyés par la Convention nationale à Brest ; 1 page in-fol.

250/300 €

Au sujet « des embarquements de grains qui se font sur les côtes qui avoisinent St Malo, Grandville, Coutances, &^{cb} » ; ils demandent « de faire surveiller les habitants du Morbihan et du Finistère »...

On joint une L.A.S. de l'adjudant général BEAUFORT à Collot d'Herbois, Orléans 25 septembre 1793 (2 p. in-fol.), se plaignant qu'on l'ait confondu avec un autre Beaufort.

330.

Claude-Lazare PETITJEAN (1748-1794) conventionnel (Allier). P.S., Ville Affranchie [Lyon], 10^e jour de la 3^{ème} décade de l'an 2 [17 octobre 1793] ; 1 page in-fol.

200/300 €

Les représentants du peuple, devant la conduite distinguée du citoyen Charabaud, chef de Bataillon des gardes nationales de la colonne de Thiers, le confirment « dans sa place d'adjudant général pour en remplir les fonctions dans la ville affranchie ci devant Lyon »...

331.

Emmanuel-Pierre LE TOURNEUR (1755-1830) conventionnel (Sarthe). P.A.S., Alençon 1^{er} [brumaire II : 22 octobre 1793] ; 1 page et demie in-4, cachet de cire rouge.

150/200 €

« Représentant du peuple envoyé dans les départemens de l'Orne et circonvoisins à l'effet d'y prendre les mesures de Salut public », il autorise Nicolas de LONCELLES, capitaine au premier régiment de cavalerie en garnison à Maubeuge, à se retirer à Sées pour obéir à la loi qui « suspend tous les cy devant nobles dans leurs fonctions à l'armée » et qui « l'éloigne de 20 lieues des frontières et des armées ». Il recommande « d'avoir pour lui tous les égards dus à sa vertu, malheureusement entachée d'un préjugé qui ne fut un crime que pour celui qui s'en servit avec orgueil et non pour ce brave homme qui a bien servi son pays ». À la suite, signatures et visas de la municipalité et du comité de surveillance de Sées, puis d'Exmes.

332.

Laurent de GOUVION SAINT-CYR (1764-1830) maréchal d'Empire et ministre. 2 L.A.S., 1^{er} brumaire II (22 octobre 1793) et 20 pluviôse II (8 février 1794), au député RUAMPS ; 4 pages et demie in-4, une adresse avec cachet de cire noire (brisé) et marque postale *Armée de la Moselle*.

700/800 €

Intéressantes lettres militaires. *Schalhausen* 1^{er} brumaire II (22 oc-

tobre 1793). Récit des attaques contre les alliés et l'armée des émigrés du prince de CONDÉ. Il profite d'un moment où le canon se tait, pour envoyer des nouvelles des derniers combats de l'Armée du Rhin : « Tu connois le projet que j'avois formé ou conçu pour tomber sur les corps des Émigrés, cette horde barbare ». Certains généraux objectèrent que de telles offensives risquaient de « donner l'éveil à l'ennemi et peut-être contrarier l'armée de la Moselle ; que d'ailleurs 2 ou 3000 émigrés exterminés étoient très peu de choses en comparaison des grands objets qu'on se proposoit »... Après de longues délibérations, il fut décidé que l'attaque porterait sur le corps devant Saverne le 28 « et les Émigrés eurent encore répit. Pour faciliter l'opération de Saverne, le G^{al}FÉRINO qui est revenu à sa division eut ordre d'envoyer le G^{al}FERREY avec 4 bataillons pour flanquer la droite de Burcy [tué peu après]. Je suivis le reste de la Division augmentée d'un fort Reg^t de Cavalerie et commandé par Ferino pour faire une fausse attaque sur les Émigrés. [...] Nous les attaquâmes sur le champ et avec vigueur, à force d'obus nous les forçâmes de se retirer sur les hauteurs en arrière d'Odfelden »... Suit le récit des actions des généraux MICHAUD et DESAIX, qui livrèrent des combats opiniâtres. Malgré quelques échecs partiels, leurs opérations eurent d'heureux résultats ; malgré que le fort Vauban se soit rendu à l'ennemi...

S'Imbert 20 pluviôse II (8 février 1794). Le front est très agité : « L'armée de la Moselle devoit se porter sur Trèves. 3 divisions commandées par HOICHE, devoient passer la Moselle à Thionville et marcher sur la rive gauche de ce fleuve, tandis que 3 autre divisions commandées par MOREAUX marchaient sur la rive droite, nous étions déjà à S^t Vender lorsque l'ordre est venu de nous retirer pour prendre des cantonnemens d'Yver, qui étoient devenus de la plus grande nécessité, l'armée étant très fatiguée le soldat et l'officier nus et sans souliers ». Il est exténué de fatigue, et prie son correspondant de lui rendre le grand service de lui obtenir une permission d'un mois pour se rendre à Paris dont il n'a aucune nouvelle, etc.

333.

Jean-Baptiste HARMAND (1751-1816) conventionnel (Meuse). L.A.S., 7 brumaire II (28 octobre 1793), à ses collègues du Comité de Sûreté générale et de Surveillance ; 2 pages et quart in-fol., en-tête *Le Représentant du Peuple, député par la Convention nationale dans les Départemens...*, vignette.

200/250 €

Vivedéfense d'un cousin germain persécuté par un ennemi membre du comité de sa Section, ci-devant du Luxembourg : Nicolas HARMAND, homme de loi, juge de paix de la première élection, a évité l'arrestation abusive, mais non l'apposition de scellés sur sa demeure : « il n'est pas ardent comme feu Marat, mais il n'est pas non plus un escobar politique comme Brissot, il aimait encore moins Buzot et sa clique, et il detestait cordialement les émigrés, les nobles et les prêtres [...] Il n'a jamais signé aucune pétition, ni fréquenté aucune société ou club anticivique, il est d'une probité sévère, on ne peut lui faire aucun reproche cependant on veut l'incarcérer [...] je vous reponds frères et amis, qu'il s'en promène plus de mille dans Paris moins dignes que lui de la liberté, et que tel qui fait arrêter devrait souvent prendre la place de l'arrêté »...

On joint 2 P.A.S., Angoulême 14 brumaire II (4 novembre 1793) : reçus pour six chevaux requis des cantons de Saint-Hermine et Saint-Michel-en-l'Herm, district de Fontenay-le-Peuple, « pour le service de la République »...

334.

Augustin-Alexandre-Joseph DARTHÉ (1769-1797) administrateur du Pas-de-Calais et accusateur public, il fit régner la Terreur ; ami de Babeuf, impliqué dans la conspiration des Égoux, il se poignarda et fut guillotiné. 4 P.S. ou L.S. comme administrateur du Pas-de-Calais, avec de nombreuses autres signatures, Arras octobre 1793-janvier 1794 ; 5 pages in-4 et 1 p. in-8 (2 cachets de cire rouge et 2 sceaux sous papier).

250/300 €

Certificat de non-inscription sur la liste des émigrés (signée également par les conventionnels GARNIER et DU BRÈUCQ) ; attestation pour un maître en chirurgie de Fleurbais (signée aussi par GARNIER) ; lettre concernant les jugements du Tribunal Révolutionnaire ; attestation d'attachement à la Révolution d'un commissaire des guerres de Saint-Omer.

335.

[**Claude-François CHAUVEAU-LAGARDE** (1756-1846) avocat, « défenseur officieux » de Marie-Antoinette, des Girondins, de Charlotte Corday, etc.]. 9 lettres à lui adressées, octobre 1793-mai 1794.

500/600 €

3 lettres du TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE (1 page in-4 en partie impr. chaque avec vignette, adresse au verso), floréal-prairial II (avril-mai 1794), annonçant à Chauveau-Lagarde qu'il est nommé « pour conseil et défenseur officieux » de Marc-Antoine Levis (comte de Levis-Mirepoix, guillotiné le 15 floréal), la femme Crevel et Pirlot (tous deux acquittés).

6 lettres (la plupart L.A.S.) de détenus et accusés devant le Tribunal Révolutionnaire, demandant à Chauveau-Lagarde d'être leur défenseur, octobre 1793-février 1794 et s.d. : François de LORNE (de la Conciergerie du Palais), le graveur sur métaux CAVA (de l'Abbaye), VAQUETTE (de la Force), BOULAINVILLIERS « cydevant Prevot de Paris » (de Picpus), le capitaine Valpol pour le général LA MARLIÈRE, « detenu dans les prisons de la Conciergerie et accusé de projets contre-révolutionnaires, sûr de son innocence et fort de sa conviction intime », le médecin THIRIAL (de la Conciergerie). **On joint** une l.s. par Marc Mailly et Rebouchez, 11 pluviôse II (30.I.1794), remerciant Chauveau-Lagarde de les avoir fait remettre en liberté.

336.

Jean-Marie COLLOT D'HERBOIS (1749-1796) conventionnel (Paris), membre du Comité de Salut public, un des plus fougueux Jacobins. P.S., cosignée par Sébastien LAPORTE, Ville-affranchie [Lyon] 17 brumaire II (7 novembre 1793) ; 1 page et demie grand in-fol., vignette et en-tête *Les Représentans du Peuple envoyés près l'Armée des Alpes, et dans différens Départemens de la République.*

500/600 €

Réquisition des grains. Ils sont « informés que des réquisitions de grains pour la consommation de l'armée ont été faites à différentes administrations ; que plusieurs ont cherché à se couvrir de la responsabilité, en prétendant que les bleds ne sont pas encore battus dans l'étendue de leur ressort ; que la malveillance saisit avec avidité ce frivole prétexte pour mettre des entraves à l'approvisionnement des marchés et donner des inquiétudes au peuple sur sa subsistance »... Ils prennent un arrêté en sept articles : « Tous les grains, qui dans le mois, à dater de la notification du présent arrêté, ne seront pas battus, seront confisqués au profit de la république et versés dans ses magasins ». Des commissaires seront envoyés dans chaque canton, « pour faire verser dans les magasins publics tant les grains qui n'auront pas été battus, que ceux battus ou non battus qui n'auraient pas été déclarés par les propriétaires » ; ils sont autorisés à employer la loi du *maximum*, et à « requérir la force armée pour le soutien de leurs opérations »...

337.

Noël POINTE (1755-1825) ouvrier armurier, conventionnel (Rhône et Loire). L.A.S., Moulins 19 brumaire II (9 novembre 1793), « au Républicain BRILLANTER entrepreneur de la Manufacture d'armes de Moulins ; 1 page in-4.

300/400 €

Chargé par la Convention de l'établissement et de la mise en activité des fonderies de canons, « Le Républicain Noël Pointe d'Arme ville, ci devant St Étienne, Représentant du peuple français dans les départemens de la Nièvre et de l'Allier », ordonne à l'entrepreneur de réunir « tous les Républicains ouvriers de la manufacture, de tous les états sans distinction, et les ouvriers seulement. Je veux [...] prendre d'eux tous les renseignements qui me sont nécessaires, pour agir et opérer avec connaissance de cause »...

338.

Guerres de VENDÉE. Copie d'époque d'une lettre du citoyen LE SAINT au citoyen Danet, de Vannes, Nantes 17 novembre 1793 ; 4 pages in-4.

400/500 €

Intéressant témoignage sur la situation de l'armée républicaine face aux « brigands » royalistes, et les mouvements des troupes sous les ordres des généraux GROUCHY, BEYSSER qui « a brûlé beaucoup de maisons, pris du bétail, il a détruit une centaine de brigands épars sur les routes », KLEBER (« Kelber ») qui « s'est porté sur le port St Père ou étoient au moins 4000 brigands & 7 pièces d'artillerie ; l'avant-garde de cette colonne de 200 choffeurs a traversé partie à gué partie

à la nage & en bateau le canal du port St Père secondé du feu d'un obusier, arme nouvelle pour les séditieux, a tué 40 Brigands & dissipé le reste »... Port-Saint-Père a été entièrement brûlé ; le lendemain « Kelbert s'est porté sur St Marc », AUBERT-DUBAYET et CANCLAUX ont occupé Saint-Étienne de Corcoué puis Léger et Montaigu, et les ont abandonnés après s'être ravitaillés. Les troupes ont pris Palluau, puis Vertou qui est en feu ; l'armée de Saumur a pris Doué et va se joindre à celle de Canclaux. Cholet et Saint Fulgur sont toujours aux mains des royalistes mais ne devraient pas résister longtemps. Le plan de Canclaux est de se porter sur les départements de la Vendée et des Deux Sèvres, une autre armée attaquera du côté du département de la Vienne, et le général Rossignol viendra du côté de La Rochelle. « Je crois que tous ces Brigands seront dissipés avant la fin du mois, mais ne seront pas réduits. [...] Je vous réitère que les flammes détruisent ces superbes contrées, qui couvertes de cendres, annoncent l'irruption voisine de quelque volcan »...

339.

Jean-Marie COLLOT D'HERBOIS (1749-1796) conventionnel (Paris), membre du Comité de Salut public, un des plus fougueux Jacobins. P.S. avec corrections autographes, cosignée par Joseph FOUCHÉ « de Nantes », Ville affranchie 28 brumaire II (18 novembre 1793) ; 2 pages et demie in-fol., vignette et en-tête *Les Représentans du Peuple envoyés près l'Armée des Alpes, et dans différens Départemens de la République.*

1 000/1 200 €

Important document sur la réorganisation de Lyon.

Pour « faire sortir dans cette Commune les débris de la chose publique de l'abysses ou ils ont été engloutis par les contre-révolutionnaires », la *Commission temporaire de Surveillance Républicaine* doit agir comme un ressort qui, en pressant les autorités constituées, leur donne plus de force et d'énergie. Collot d'Herbois et Fouché arrêtent diverses mesures pour rendre plus efficace et rapide le travail des autorités constituées, qui devront veiller sur les grands intérêts publics, « les approvisionnements et les subsistances, l'entretien et le jeu des moulins, le battage des grains, la conservation et l'entretien des sequestres, l'entretien de la voye publique dans les cités et sur les grands chemins, la punition prompte des traîtres, et la recherche de ceux qui croient échapper à la justice Nationale, les démolitions de tous les edifices proscrits, le classement et l'activité des ouvriers, la régénération de l'Esprit Public trop longtemps infecté de Royalisme, de fédéralisme & de révolte, la répression de la prostitution, de l'immoralité, de la superstition encor scandaleusement affichée à jour nommé ce qui est tout à la fois une coupable infraction des décrets relatifs à l'aire Républicaine et une grossière insulte à la raison & au bon sens, l'inspection des oisifs toujours suspects, la police sévère des lieux publics, l'exécution des Décrets & des arrêtés des représentans du peuple, l'apport & la conservation de tout ce qui a été mis en réquisition pour nos freres des Armées & pour la commune jouissance & ca »... De nombreuses corrections de la main de Collot d'Herbois ajoutent à l'intérêt de cet important document, de même que la rare forme de signature « Fouché de Nantes ».

340.

Georges COUTHON (1755-1794) avocat, député à l'Assemblée législative, conventionnel (Puy-de-Dôme), membre du Comité de Salut Public ; arrêté le 9 thermidor, il fut guillotiné. P.A.S. (9 lignes) et 2 apostilles autographes signées, 28 brumaire II (18 novembre 1793), à la suite d'une lettre du citoyen CHAMBAUD, « de la Maison de Reclusion de la Commune de Clermont F^d » 17 brumaire, « au Représentant du Peuple Georges Couthon » ; 4 pages in-4 (portrait joint).

500/700 €

Chambaud s'adresse à Couthon : il a été arrêté à sa maison de campagne sur ordre de l'assemblée du district de Billom... « les motifs sont l'incivisme et la qualité de citoyen suspect. [...] je crois que vous reconnaîtrez un vrai Républicain, que vous rendrez à sa patrie ».

Couthon a fait suivre la lettre au Comité de Surveillance de Clermont qui, non concerné par cette affaire, retourne la lettre à Couthon, qui la renvoie alors au district de BILLOM. Les administrateurs du district expliquent leur tour que, lors de « la levée en masse des citoyens du département pour aller contre les rebelles de Rhone et Loire », Chambaud était allé à sa campagne au mépris des arrêtés ordonnant de rester dans sa municipalité. Couthon note alors : « Vû la notte du Comité de Surveillance de Clermont en marge de la presentepetition. Vû aussi l'avis de l'administration du district de Billom. Après avoir entendu

plusieurs citoyens patriotes qui ont rendu bon témoignage de la conduite de Chambaud. Le représentant du peuple arrête qu'il sera mis provisoirement en liberté sauf à se présenter quand il en sera requis »...

On joint une lettre de sa femme : L.A.S. « veuve Couthon » (1 page oblong in-8), réclamant des meubles emportés lors de la levée des scellés, « un buffet en bois de chêne un matelas un travail resain »...
Ancienne collection André Saudemont (15-16 mars 1983, n° 333).

341.

Jean-Baptiste CARRIER (1756-guillotiné 1794) conventionnel (Cantal), organisateur des massacres de Nantes. P.A.S. « Le Représentant du peuple français », Nantes 29 brumaire II (19 novembre 1793) ; ¾ pages in-fol., vignette et en-tête *Représentant du Peuple près l'Armée de l'Ouest*, cachet de cire rouge.

800/1 000 €

Carrier « requiert l'administration du département de la Loire inférieure de mettre en réquisition pour partir dans deux jours quinze cent pionniers pour suivre l'armée qui se mettra incessamment en marche sous les ordres du général HAXO ».

On joint une pièce manuscrite à en-tête comme *Représentant du Peuple près l'Armée de l'Ouest* (la fin manque), Nantes 8 frimaire II (28 novembre 1793 ; 2 pages in-fol.), mettant l'embargo « sur tous les bateaux pour la navigation de la Loire depuis Angers et Saumur jusqu'à Nantes et réciproquement [...] Les bateaux armés continueront à demeurer stationnés, ou à naviguer sur la rive gauche de la Loire pour s'opposer à la rentrée des brigands dans la Vendée, qui déjà ont passé cette rivière »... Plus un imprimé de *La Société des Amis de la Constitution, Séante aux Capucins, à Nantes*, Nantes 2 mai 1791.

342.

VANDALISME RÉVOLUTIONNAIRE. P.S. par le conventionnel Antoine-Dominique CHABANON (1757-1836, Cantal) et les membres de la Commission d'argenterie établie à la Monnaie de Paris, Paris 30 brumaire II (20 novembre 1793) ; 8 pages in-fol.

500/700 €

Procès-verbal d'inventaire d'objets de culte saisis dans des communes de la région parisienne : Choisy-sur-Seine, Drancy, Gif, Merinville, Valence, Saint-Brice, Noisy-le-Grand, Cligny-la-Garenne, Meulan, etc., mais aussi de la Haute-Vienne, l'Eure, la Somme, et destinés à être fondus : reliquaires, ostensoirs, calices, boîtes aux huiles, chandeliers, lustres, croix d'autel et croix processionnelles, encensoirs, plats, etc., en or, argent, vermeil, cuivre ou étain, avec leur poids. Le document est signé par le représentant du peuple Chabanon, et par le Directeur de la Monnaie Alexandre ROËTTIERS, le commissaire général des monnaies Antoine MONGEZ, et deux fonctionnaires de la Trésorerie nationale.

343.

COMITÉ DE SÛRETÉ GÉNÉRALE. 3 P.S., (novembre 1793-janvier 1794) ; 1 page in-fol. chaque à en-tête du *Comité de Sûreté générale*.

500/600 €

Sur les complices du vol des diamants de la Couronne. – 2 *frimaire II* (22 novembre 1793), P.S. par AMAR, Gr. JAGOT, LOUIS (du Bas-Rhin), Élie LACOSTE, sur l'arrestation à Rouen, avec ordre de transfert à Paris, de « Gallois, dit Matelot, et se faisant nommer Fleury du Mortier, déjà condamné à mort dans l'affaire à laquelle le vol des Diamants de la Couronne a donné lieu »... – 2 *nivôse II* (22 décembre). P.S. par M. Bayle, Dubarran, Lacoste, Louis (du Bas-Rhin) et Vadier, demande de renseignements au Comité de surveillance de Rouen sur des vols et méfaits commis à Rouen par Dumortier, et son complice Olivier. – 26 *nivôse II* (15 janvier 1794), par Amar, Dubarran, Gr. Jagot, Louis (du Bas-Rhin) et Ph. Rühl, s'inquiétant du nombre de malveillants et de contrerévolutionnaires à Rouen. Plus un document de Publicola Chomel, secrétaire du Comité, pour la remise des nommés Olivier et Mael.

344.

COMITÉ DE SALUT PUBLIC. P.S. par J.N. BILLAUD-VARENNE, Lazare CARNOT et Robert LINDET, 11 frimaire II (1^{er} décembre 1793) ; 1 page in-fol. en partie impr., vignette et en-tête du *Comité de Salut public de la Convention Nationale* (papier un peu froissé).

300/400 €

Passport pour laisser passer librement le citoyen « Jean Bouin courrier du Comité chargé d'une dépêche pour les représentants près l'armée des Pyrénées occidentales [...] allant de Paris à Bayonne », et retour...

On joint une demande de levée d'un mandat d'arrêt du Comité de Salut public avec apostille a.s. de Robert Lindet, et une L.A.S. de Robert-Thomas LINDET au président de la Section de Montreuil, 13 mai 1793.

345.

Joseph FOUCHÉ (1759-1820) conventionnel (Loire Inf.) puis ministre de la Police. P.S., cosignée par Antoine-Louis ALBITTE (1761-1812), Jean-Marie COLLOT D'HERBOIS (1749-1796) et François-Sébastien-Christophe LA PORTE (1760-1823), Commune Affranchie [Lyon] 12 frimaire II (2 décembre 1793) ; 1 page et demie grand in-fol., en-tête *Les Représentans du Peuple, envoyés dans la Commune-Affranchie, pour y assurer le bonheur du Peuple avec le triomphe de la République, dans tous les Départemens environnans, et près l'Armée des Alpes*, vignette (déchirure réparée).

500/700 €

Arrêté pour rétablir la libre circulation des subsistances entre les départements. « Considérant que tous les français sont frères, que les subsistances doivent être communes à tous, que les départements qui en ont doivent en partager avec ceux qui n'en ont pas », les représentants arrêtent : « Art. 1^{er}. Tous arrêtés pris par les corps administratifs ou municipalités portant défense, même provisoire, de laisser sortir les grains et farines pour la subsistance des communes, districts ou départements sont déclarés nuls et attentatoires à la Loi. Art. 2. Les administrateurs ou officiers municipaux, qui en prendront de pareils, sont déclarés traîtres à la patrie ; en conséquence ils seront punis comme tels et leurs biens confisqués au profit de la République »... Etc.

On joint 3 rares imprimés de FOUCHÉ ou le concernant, Moulins 1793-1795 (in-4, inconnus de Martin & Walter) : *Au nom du Peuple français. Fouché, de Nantes, Représentant du Peuple, près les départements du Centre & de l'Ouest, aux Citoyens du département de l'Allier*, 8 oct. 1793 ; *Séance publique du Représentant du Peuple, Fouché*, [5 nov. 1793] ; *Discours qui ont été prononcés à la séance publique du 18 prairial... Suivis du Procès-verbal de la Commission des Cinq, et des Dénonciations faites contre Fouché* [7 juin 1795].

346.

Marie-Joseph LEQUINIO (1755-1814) conventionnel (Morbihan). L.A.S., Rochefort 19 frimaire III (9 décembre 1793), à des Citoyens collègues ; 1 page in-fol.

250/300 €

Il envoie à ses collègues un arrêté fixant les mesures à prendre « pour la sûreté du port contre les hommes du Bagne ; il est sévère mais le Salut public dépend en cet instant de pareilles mesures. Je vous transmets aussi une copie d'une lettre [...] du Commandant de l'Andromaque »... Il s'inquiète aussi du préoccupant problème de l'approvisionnement du port : « Pensez aux subsistances » : il devient très urgent de s'en procurer car elles sont bien insuffisantes...

347.

François-Marie-Jean DU BIGNON (1754-1817) conventionnel (Ille et Vilaine). L.A.S., Tours 21 frimaire II [11 décembre 1793], à des Citoyens Collègues ; 2 pages in-4 (*cachet de la collection Crawford*).

400/500 €

Sur la Fête de la Raison à Tours, menacée par les Vendéens. « L'incertitude où j'étais sur les mouvements des Rebelles, qui pressés par les armées de la République pouvaient d'un moment à l'autre se porter sur Tours ; cette incertitude m'a retenu jusqu'à ce jour dans cette commune que mon devoir me défendait de quitter aussi longtemps qu'elle ne serait pas à l'abri des insultes d'un ennemi féroce et désespéré. [...] Enfin bientôt les Rebelles ne seront plus. Hier on célébra à Tours la fête de la Raison. Quelques hommes pleins de philosophie yagrandissent de jour en [jour] l'esprit public. Tous les citoyens y montrent un dévouement entier aux intérêts de la patrie. La vérité est trop puissante pour ne pas faire partout les progrès les plus rapides quand sa Doctrine est enseignée par des hommes ardents et surs. Je crois pouvoir assurer à la Convention nationale que grâce aux vertus mâles des Citoyens qui dirigent la Commune de Tours, bientôt la République aura dans Tours les plus nombreux et les plus zélés défenseurs. Je dois le témoignage à la Commune de Tours qu'à l'instant où les Rebelles menaçaient ses murs, il n'était dans Tours qu'un cri, pour la Liberté, pour la République. La Société populaire y tient une école de morale qui entretiendra vigoureusement le feu sacré de la Patrie »...

348.

Stanislas-Louis-Marie FRÉRON (1754-1802) journaliste, conventionnel (Paris), chargé de missions dans le Midi où il se signala par de sanglantes répressions ; après Thermidor, il dirigea la jeunesse réactionnaire et fut l'amant de Pauline Bonaparte. L.A.S., suivie d'une L.A.S. de Christophe SALICETI signée par FRÉRON, RICORD et ROBESPIERRE Jeune, Ollioules 27 frimaire II (17 décembre 1793), à BARRAS ; 3 pages in-4.

800/1 000 €

Superbe lettre sur le siège de Toulon, écrite deux jours avant la reprise de Toulon par Dugommier sur les Anglais, après un bombardement de 11 heures ordonné et conduit par le jeune Napoléon Bonaparte. « Victoire, cher collègue ! Nous avons attaqué ce matin à 2 heures la redoute anglaise ; la batterie des Jacobins l'avait foudroyé pendant la nuit ; [...] Le même système par lequel on a voulu désorganiser votre division s'est développé ici. Un cri de *Sauve qui peut*, à la *Trahison* a mis pour quelques instants la seconde colonne à la débandade. Heureusement Fréron et Ricord [...] l'ont harangué et rallié. Le général DUGUA l'a remise en bataille ; ces deux représentants du peuple se sont mis à sa tête », soutenus et encouragés par les autres... « Rien n'était plus formidable que cette redoute qu'on peut comparer à une forteresse », défendue par deux mille hommes et de nombreuses pièces d'artillerie lourde, « Mais rien ne résiste à l'intrépidité républicaine »... Il décrit les assauts soutenus et les vives fusillades, auxquels les ennemis ont répondu avec fureur, la terreur qui s'est emparée des soldats espagnols, anglais, piémontais et napolitains lorsque les soldats de la Liberté ont pénétré leurs retranchements. Beaucoup ont pris la fuite, le reste a été fait prisonnier. « Le pavillon tricolore a été arboré ». Il déplore cependant de nombreuses pertes, 50 braves et 400 blessés... Ils ont détourné contre l'Éguillette leurs propres moyens de défense et sont maintenant en possession de toutes les hauteurs, « ce qui nous rend maîtres de l'entrée de la rade. [...] Cette nuit nous tirerons sur l'escadre à boulets rouges [...] Toulon sera à nous sous peu de jours »... BARRAS étant au Mont Faron, il pourra facilement prendre le fort des Pomets : « Avertissez-nous de ces mouvements : vos succès opèrent la plus heureuse diversion et l'ennemi a perdu absolument la tête »... Saliceti ajoute sur la 3^e page que l'ennemi vient d'évacuer le Fort Balaguier et l'Éguillette : « demain l'escadre sera chauffée »... Etc.

349.

Barthélémy ARENA (1775-1829) député de la Corse à l'Assemblée Législative et aux Cinq-Cents, il s'opposa violemment au 18 Brumaire. L.A.S., Bastia 29 frimaire II (19 décembre 1793), au citoyen TILLI « chargé des affaires de la République française à Gênes » ; 2/3 page in-fol.

200/250 €

« Commissaire de la Représentation Nationale en Corse », il informe son correspondant que les frères Raggio et Lambroschino de Bastia n'ont reçu aucune lettre de change. Il réclame donc, d'urgence, des fonds.

350.

ASSIGNATS VENDÉENS. 2 assignats signés par 4 chefs vendéens, [fin 1793] ; 1 page petit in-12 chaque.

800/1 000 €

Rares assignats de l'Armée Catholique et Royale.

Ces « bons de Laval », créés le 1^{er} novembre 1793 par le Conseil militaire réuni à Laval, étaient destinés à pourvoir aux besoins de l'armée, à liquider les dettes contractées auprès de particuliers, et à indemniser les réquisitions et dommages causés. Ils portent le texte imprimé : « De par le Roi. Bon pour la somme de cent liv. portant intérêt à quatre et demi pour cent, jusqu'au remboursement qui sera effectué sur le trésor Royal, à la paix ». Et sur les côtés : « Armée Catholique et Royale. Vive Louis XVII ». Le texte est entouré d'un cadre ornementé (environ 6,5 x 9,5 cm), avec des marges variables. Ils sont numérotés manuellement.

Ces deux bons de cent livres (la plus grosse valeur) portent les signatures autographes de Guy-Joseph de DONNISSAN (1737-1794), Antoine-Philippe de La Trémoille, prince de TALMOND (1765-1794), Pierre-Louis comte de BEAUVOLLIER (1761-1842, intendant général de l'armée), l'abbé Étienne-Alexandre BERNIER (1762-1806), « Curé de St Laud ».

Le premier, numéroté 324, présente la faute « intérêt de quatre » qui sera corrigée par la suite (6,7 x 9,5 cm, collé sur papier) [Lafaurie n° 270] ; sur le second, numéroté 2947, la faute a été corrigée (7,5 x 11,6 cm, petit trou au centre) [Lafaurie n° 269].

351.

Charles BARBAROUX (1767-1794) secrétaire de la Commune de Marseille et meneur du fameux bataillon des Marseillais, conventionnel (Bouches-du-Rhône) ; proscrit avec les Girondins, il se cacha, fut découvert et tenta de se tuer avant d'être guillotiné. MANUSCRIT autographe [fin 1793] ; 21 pages petit in-4 avec ratures et corrections (mouillure avec petit manque affectant quelques mots dans l'angle inférieur des 2 premières pages).

1 000/1 500 €

Important manuscrit, rédigé par Barbaroux pendant sa proscription, relatant les événements des années 1790-1792 et le fédéralisme dans le Midi, probablement en vue de ses mémoires. Il y évoque notamment le rôle de son ami Jean DUPRAT, qui faisait le commerce des soies à Avignon, et qui, épris de liberté, s'engagea pour libérer le Comtat Venaissin du joug de la papauté. Il évoque les luttes qui opposèrent les « papistes » aux « patriotes » qui aboutirent au rattachement d'Avignon au Royaume ; après avoir envisagé de transformer le petit état en République, on se borna « à proposer la réunion à la France. Ce fut l'objet d'une confédération qu'Avignon proposa à toutes les communes de la province. [...] Duprat proposa une organisation provisoire des municipalités ; elle fut faite pour ainsi dire spontanément et la ville d'Avignon chargea son administration de former une garde nationale ». En dépit de broilures intestines, les « confédérés » poursuivent leur but ; Duprat est « infatigable, L'amour de la liberté augmentait ses forces et il était bien secondé par les deux frères MAINVIELLE, par sa femme qui montait à cheval et ne fuyait pas les périls ». Le siège de Carpentras commence avec JOURDAN (dit Jourdan Coupe-Tête) à la tête de l'armée, « un ivrogne devait plaire à des ivrognes », et ce ne sont que des exactions. Duprat se rend à Paris « en qualité de député d'Avignon et du Comtat pour solliciter la réunion à la France » Mais le désordre s'installe ; puis c'est le massacre de la Glacière en octobre 1792 au Palais des Papes, « provoqué par les papistes » selon Barbaroux et auquel Duprat fut soupçonné de ne pas être étranger : « la maison de Duprat fut pillée et ses magasins, ce qui occasionna la ruine totale de sa fortune, sa femme traînée par les cheveux fut emprisonnée, Mainvielle le fut aussi, son frère cadet fuyant sur les toits »... Duprat réussit à s'échapper et à son retour est élu maire d'Avignon ; arrêté avec les Girondins ainsi que son ami Mainvielle, accusés « d'avoir dans la convention défendu les principes contre les brigands ont eu l'honneur de mourir victimes de la tyrannie à côté de nos estimables amis »... À la dernière page, Barbaroux consacre quelques lignes à DEPERRET (natif d'Apt, député à la Convention, guillotiné avec Duprat et d'autres Girondins le 31 octobre 1793) : « Il étoit impossible qu'avec de tels principes il ne fut pas l'un des plus ardents amis de la Liberté »... *Ancienne collection Patrice HENNESSY (1958, n° 145).*

On joint un brouillon autographe (3 pages et demie in-4, bords effrangés) du rapport de Barbaroux à la Convention sur la proclamation du Conseil exécutif national pour la suppression des membres du directoire de la Somme et de l'Aisne ; plus un autre brouillon autographe sur les délibérations de l'assemblée et la rémunération des députés, le 8 septembre (4 p.) ; et 3 manuscrits de chansons révolutionnaires.

352.

Louis-Alexandre DEVÉRITÉ (1743-1818) conventionnel (Somme). 2 L.A.S., et 6 documents, 1793-1795.

400/500 €

14 frimaire (4 décembre) 1793, à son fils (2 pages et quart in-4, défauts). Belle lettre de direction à son fils aîné, auquel il confie sa femme et ses autres enfants. Il s'est fait des ennemis « en défendant la liberté des citoyens de mon pays »...

[Après Thermidor], au Président de la Convention (1 p. in-fol.). « Cinq décades sont écoulées depuis que j'ai mis sous les yeux de la Convention, ma réclamation imprimée. L'assemblée a pu se convaincre de la parfaite innocence de l'un de ses membres, ami zélé et ardent des principes républicains ; et cependant je reste encore dans la position horrible de la proscription !! » Il veut revenir à la Convention dans « l'heureuse harmonie des cœurs et des lumières nécessaires pour achever ensemble l'édifice immortel de la liberté »...

[25 octobre 1793]. Expédition des procès-verbaux d'apposition et de levée des scellés sur l'appartement de Devérité, Rue des Boucheries St Honoré n°s 930 et 931 chez le citoyen Chauvin restaurateur, avec saisie de papiers et correspondances (16 p. in-4, timbres fiscaux) ; apostille autogr. de Devérité.

5 documents : apostille a.s. sur le mémoire d'un père dont la fille a été enlevée par un adjudant, Abbeville 5 messidor III ; lettre du conseil

général de la commune d'Abbeville à Devérité, 6 fructidor III, à propos des subsistances et des contributions ; lettre du Comité révolutionnaire du District d'Abbeville, 22 frimaire III, félicitant Devérité de son rappel au sein de la Convention, etc.

Ancienne collection Patrice Hennessy.

353.

COMMUNE AFFRANCHIE. P.S. par Antoine-Louis ALBITTE, Jean-Marie COLLOT d'HERBOIS, Joseph FOUCHÉ et Sébastien LA PORTE, « Ville-affranchie » [Lyon] 17 frimaire II (7 décembre 1793) ; 1 page grand in-fol. à en-tête *Les Représentans du Peuple, envoyés dans la Commune-Affranchie, pour y assurer le bonheur du Peuple avec le triomphe de la République...*, vignette, sceau de cire rouge, (fentes réparées au scotch).

400/500 €

Démolitions de Lyon, Commune-Affranchie. Ils autorisent le citoyen Frétille, préposé aux démolitions et ne pouvant rester seul à la tête de plus de 13 000 ouvriers, à « s'adjoindre le nombre de Patriotes qui sera nécessaire, pour que le travail des démolitions n'éprouve aucun retard, et ne donne ouverture à aucunes dilapidations »...

On joint le Décret de la Convention nationale du 21 vendémiaire II (12 octobre 1793), portant que la ville de Lyon sera détruite, & son nom effacé du tableau des villes de la République ; et une L.S. de Jean LAUZE, *L'Ingénieur en chef pour la construction des Ponts, Bacs à traîlle & autres objets dans l'armée des Alpes*, Commune affranchie 10 prairial II (29 mai 1794 ; 1 p. in-4, en-tête et vignette), qui doit « reconnaître tous les différents matériaux provenant des démolitions des ponts de la Pape, de Lagnieux et de Colonge, de distinguer l'employ le plus avantageux qu'on pourrait en faire, et décider les différents arsenaux ou il serait avantageux de les envoyer »...

354.

Lazare CARNOT (1753-1823) mathématicien et homme politique ; conventionnel (Pas-de-Calais), membre du Comité de Salut public, organisateur de la Victoire des armées de la République. 2 L.S. co-signées par Claude-Antoine PRIEUR (de la Côte d'or), 23 frimaire II et 18 ventôse II (13 décembre 1793 et 8 mars 1794) ; 1 page in-fol. chaque à vignette et en-tête du Comité de Salut public, adresse à la 2^e.

400/500 €

23 frimaire, à Perrier, entrepreneur de la forerie à émouler les canons : « Le Comité t'autorise à demander à l'administration des canons aux cydevant Feuillants [...] un émouleur de qui tu puisses prendre tous les renseignements qui te seront nécessaires pour l'entreprise d'émoulerie dont tu es chargé »... – 18 ventôse, aux agents nationaux des Poudres et salpêtres, concernant Souret et sa conduite ; « l'intention du Comité est que les préposés de l'agence soient nommés suivant le mode qui a été suivi jusqu'à présent »...

On joint une L.S. comme membre du Directoire exécutif, 10 pluviôse V (29 janvier 1797), à la citoyenne Dessaubaz, concernant la mise à la retraite de son mari, suite à son âge et à sa surdité (1 p. in-4)..

355.

Antoine-Louis ALBITTE (1761-1812) conventionnel (Seine Inférieure), chargé de nombreuses missions. L.A.S., Commune affranchie 27 frimaire II (17 décembre 1793), à SALICETI ; 1 page in-4.

300/400 €

Répression à Lyon. « Je ne néglige rien pour augmenter en artillerie les moyens que tu as de parvenir à vaincre nos cruels ennemis, et à détruire la plus infame des villes » [Toulon]. Puis, parlant de Lyon : « Tout va toujours ici de même, on démolit et lon fusille. Collot d'Herbois est allé à Paris pour faire déterminer finalement ce que lon doit faire de cette ville, qui je crois ne sera jamais à la hauteur de la révolution »...

356.

Charles-Constantin de Rothenbourg, prince de HESSE-RHINFELS (1752-1821) général prussien au service de la France, il fut déporté puis expulsé à la suite du complot de la machine infernale. L.A.S. « Ton Concitoyen Charles Hesse », Maison d'arrêt du Luxembourg 1^{er} nivôse II (21 décembre 1793), à Camille DESMOULINS ; 3 pages in-4, adresse.

500/700 €

Belle lettre écrite de prison à Camille Desmoulins [noble et étranger, Charles de Hesse a été arrêté, malgré son ardeur révolutionnaire]. Il demande à Camille Desmoulins d'intervenir en sa faveur. Il clame qu'il n'est qu'un « pauvre infortuné [...] sans parents, sans amis, et

sans ressource [...] Je suis peut-être le seul general de la République resté fidèle à son serment [...] Tous mes biens sont séquestrés en Allemagne, et ma tête mise à prix, et affichée au poteau [...] pour comble de malheur, je suis privé de la *Liberté* le seul bien qui me restoit, et pour laquelle j'ai tout sacrifié. [...] foi de Républicain, j'ai été incorruptible, et invariable [...] Camille Desmoulins, la Convention Nationale a fait guillotiner les généraux perfides, a destitué les généraux suspects, comme general fidele, et seul peut-être, je demande *ma Liberté, un azile, et un traitement* pour ne pas mourir de faim [...] la haine immorale de mon pays natal prouve ma fidélité pour la France, ma nation adoptive, et elle ne peut ni ne doit me rejeter de son sein, car c'en seroit fait de la liberté future et inevitable de l'Allemagne »... *Ancienne collection Patrice Hennessy (1958, n° 207).*

357.

Jean-Baptiste KLÉBER (1753-1800) général. L.A.S., « du Montoire » [Montoir-de-Bretagne] 3 nivose II (23 décembre 1793), à Jean-Baptiste CARRIER ; 2 pages in-4.

1 000/1 500 €

Annnonce de la victoire sur les Vendéens à Savenay, le jour même.

« Il m'est bien doux mon bon ami de pouvoir répondre a tes lettres apres deux victoires dont la dernière emportee aujourd'hui a Savenay, termine enfin la guerre sur la rive droite de la Loire a cette grande journée infiniment plus sanglante que celle du Mans et dans laquelle nous avons devalisé l'ennemi de toute son artillerie. J'ai eu l'avantage de commander l'avant-garde. Je ne finirais pas Carrier si je voulais te detailler tout le feu toute l'ardeur et toute la valeur de la troupe ah que n'étais tu la mais tes collegues te transmettront ce qui s'est passé puisque de tout ils ont été témoins »... Il le remercie d'avance pour l'envoi de drap, dont il a bien besoin. « Tu sais sans doute que jai une lettre de suspension sur le corps, elle est l'effet d'une coupable intrigue que je sais autant mépriser que je supporterai avec fermeté le coup qui doit me frapper et qui n'est que provisoirement suspendu, ou si tu veux simplement ajourné. Ma patrie ne m'en sera pas moins chère et dans la plus profonde misère vivre ou mourir n'en sera pas moins mon éternelle devise »... Il ajoute : « MARCEAU qui nous commandait en chef et qui est fait pour cela te salue. »

358.

Louis Jean Baptiste de LAVALETTE (1753-1794) général de la Révolution, guillotiné avec Robespierre. L.A.S., [fin 1793], à Jacques ISOIRÉ, « Représentant du peuple député près l'armée du Nord » ; 1 page et demie in-fol, vignette et en-tête *Unité, Liberté, Égalité*, adresse.

300/400 €

Pour remplacer un citoyen incompetent qui commandait la citadelle [de Lille], Lavalette propose d'en confier le commandement temporaire au citoyen PLOGÉ, commandant le 3^e Bataillon des Volontaires, « Brave sans culotte en état d'instruire les bataillons de nouvelles levées, bon vétéran qui a besoin d'une place fixe ». Pour remplacer le garde-magasin de l'Arsenal, il propose le capitaine GODET qui a bien mérité en remettant en ordre l'arsenal de Dunkerque...

359.

Jacques-René HÉBERT (1755-1794) le violent pamphlétaire du *Père Duchêne*, substitut du Procureur (Chaumette) de la Commune de Paris, arrêté avec ses partisans et guillotiné. L.A.S., [fin 1793], « Au Patriote PALLOY sur les débris des cachots de la Bastille » ; 1 page et quart in-8, adresse.

1 000/1 500 €

Belle et rare lettre du Père Duchêne remerciant Palloy pour l'envoi d'une pierre de la Bastille.

« Je ne reçus de ma vie cadeau plus flateur [...] elle sera placée au beau milieu de ma boutique, la pierre sacrée des droits de l'homme. Je la contemplerai toutes les fois que j'aurai occasion de parler des rois : elle me rapellera leurs forfaits, ma bile s'échauffera, juge ensuite de la grande colère. Pour te prouver ma reconnaissance, le père Duchesne et sa Jaqueline iront manger ta soupe, mais à charge de revanche ». Et il signe : « Ton concitoyen Hébert substitut du p^e de la Commune, et le véritable marchand de fourneaux foutre ». Au verso, il ajoute : « en échange de ton solide présent je t'enverrai mes joies et mes coleres ce n'est pas grand-chose, mais si ce n'est que du vin de Suresne, il est naturel foutre »...

360.

Louis-François, comte de FERRIÈRES-SAUVEBŒUF (1762-1814)

aventurier, membre des Jacobins, il joua un rôle trouble d'indicateur et de délateur sous la Terreur. P.A.S., « *Mémoire de Linville pour ses bons offices* », [fin 1793 ?] ; 1 page petit in-4.

700/800 €

Curieux document sur les trafics liés aux transferts de prisonniers vers la pension du Docteur Belhomme à Charonne. [BELHOMME s'entendait avec les policiers pour se faire envoyer de riches prisonniers, qui payaient une forte pension pour se faire ainsi oublier, et vivre cette épreuve aussi confortablement que possible.]

Linville aurait ainsi reçu 1.400 livres « de la femme Richard dont le mari a été transféré de la Force chés Belhomme. Richard l'a dit en pleine cour, se plaignant des retards que mettait Linville à le faire transférer » [L'ancien gardien de la Conciergerie RICHARD avait été arrêté comme complice du « complot de l'œillet », tentative d'évasion de Marie-Antoinette] ; 11.000 livres « pour le transfèrement des citoyennes GRAMONT et DUCHATELET de la Petite Force chés Belhomme où il allait les voir tous les jours » ; etc. « Le bruit étoit reçu dans la Force pour ceux qui n'étoient pas fortunés 600^l par transfèrement. Il avoit demandé 10.000^l à Magon Labalu et 4000^l à mon neveu de Girardeau. Linville étoit l'agent intermédiaire entre les femmes Gramont et Duchatelet et la ci-devant princesse de Poix pour sauver Duchatelet ».

361.

Jean-Baptiste KLÉBER (1753-1800) général. MANUSCRIT en partie autographe, [fin 1793-début 1794] ; 13 pages et demie in-fol. montées sur onglets, reliure moderne demi-marquain havane (quelques petits manques, réparations).

2 500/3 000 €

Notes sur les événements qui ont suivi la levée du siège d'Angers jusqu'à la bataille de Savenay, à la fin de la virée de Galerne, du 16 frimaire au 6 nivôse II (6-26 décembre 1793), sous forme de notes chronologiques pour ses *Mémoires*. Les feuillets sont numérotés de 1 à 8, avec une pagination ultérieure à l'encre rouge (129-144). Cette narration fut probablement dictée par Kléber à son aide-de-camp, Jean-Baptiste-Alexandre Strolz (1771-1841), avec des corrections autographes, et un feuillet de sa main (p. 139-140) ; certaines notes ont été biffées, après avoir été développées. Le récit est tantôt à la première personne (« Ce même jour ma destitution fut envoyée par le ministre Bouchotte... »), tantôt à la troisième personne (« 18 frimaire. Le g^{al} Kleber a ordre de rester à St Matthieu »...).

L'époque correspond aux semaines qui suivent la défaite des républicains à Antrain, et à leurs victoires au Mans et à Savenay (12-13 et 22-23 décembre). En voici quelques extraits. « Ce même jour [15 frimaire] ma destitution fut envoyée par le ministre Bouchotte au g^{al} en chef Rossignol, ainsi que celle de Marigny et du g^{al} Haxo ce d^{er} resté sur la rive gauche de la Loire. Marigny évita cette disgrâce en se faisant tuer d'un boulet de canon dans les environs de Durtal [...] Carrier qui avait suivi toute la conduite du g^{al} Haxo ne permit pas que sa destitution lui fût remise, et on n'osa me communiquer la mienne probablement dans la crainte que je n'eusse un fort parti parmi les chefs de l'armée de Mayence, et même parmi les soldats »... Promotion de Marceau, commandement en chef par intérim de l'Armée de l'Ouest par Kléber, avec mission de poursuivre les rebelles en attendant l'arrivée du général Turreau... Évocation des « 300 brigands malades ou blessés morts ou moribonds » au Collège des Jésuites de La Flèche, qui périrent « faute de soins, et on les enterra successivement à la Flèche (note en marge d'Hippolyte de Châteaugiron [alors aide de camp de Marceau] : « ils furent tous massacrés le jour même et jetés dans la rue où je les ai vu »). Plus de 12 000 femmes, prêtres ou autres personnes hors d'état de combattre avaient suivi les brigands ; leurs chefs se servaient dans les boutiques... Marceau, Westermann et Kléber convergèrent au Mans, où malgré les traverses dans les rues, « Vesterman culbutte tout, fait de ces scelerats un horrible carnage et les pousse jusque sur la place de la ville. Marceau fait occuper aussitôt toutes les rues qui y aboutissent, fait occuper les routes de Savenay, de Tours, de Vendôme jusqu'à la rivière de Huine, et se propose de passer la nuit dans cette position, en même temps qu'il m'envoya ordre d'évacuer avec ma division. Je reçois cet ordre mais j'apprends en même temps que la colonne de Miller en pleine déroute se sauvait à toute haine sur Fouilletourte je ne crus donc point prudent de filer avec la mienne à travers ces fuyards »... Sous la pluie, il fit allumer des feux pour attirer des soldats débandés, et s'étonna de découvrir les généraux Miller et Legros avec leur état-major à la tête de la déroute. Les représentants Prieur, Turreau [cousin du général] et Bourbotte rencontrèrent Miller à l'entrée de Fouilletourte, et « Prieur dans son emportement accable non seulement de sottises le g^{al} de division

Miller, mais lui appliqua encore quelques coups de plats de sabre. Ce procédé indû était sans doute bien mérité, mais ce qui étonnera éternellement c'est que cet homme fut continué dans son commandement »... Kléber raconte un entretien qu'il eut à Derval, le 30, avec une ravissante rebelle faite prisonnière, à qui il prodigua des gestes et des mots protecteurs, puis poursuit sa relation de la marche sur Blain et Savenay. « Le pas de charge se fait alors entendre partout : Canuel culbute l'ennemi sur la gauche, Marceau sur le centre et moi sur la droite. Le cri de vive la rep^{ue} retentit dans les airs, les brigands fuient et tombent sous le fer des républicains : les canoniers ennemis sont égoûrés sur leurs pièces ; on traverse Savenay chaque colonne prend une direction différente à la poursuite des rebelles. Le carnage devient horrible, on ne voit partout que des piles de cadavres, une grande partie va se noyer dans les marais du Montoir : le reste se jette dans les bois ou bientôt, ils sont découverts tués ou faits prisonniers. Équipages canons, ornements d'église, papiers relatifs à leur administration, tout tombe en notre pouvoir, et pour cette fois la défaite de l'ennemi sa destruction est certaine »... Etc. *Ancienne collection du marquis Hippolyte de CHÂTEAUGIRON (15-30 octobre 1851, n° 975 ; notes de sa main sur le document).*

362.

Léonard BOURDON (1754-1807) conventionnel (Loiret), un des principaux acteurs du 10 août et du 9 thermidor, responsable du massacre des prisonniers, il s'occupa beaucoup d'éducation. 7 lettres et documents, 1793-1799.

500/700 €

Intéressant dossier sur ses projets d'écoles républicaines et militaires.

* P.A.S. et 3 P.S., 1793-1794, relatives à sa maison d'éducation, la « Société des Jeunes Français, Ecole Républicaine établie au cy devant Prieuré de St Martin des Champs » (3 pages in-4 et 8 p. in-fol.). – Mémoire autographe au Directoire du département sur son installation dans l'ancien prieuré de Saint-Martin, demandant qu'on lui donne la jouissance de la totalité du prieuré pour en faire « le modèle d'une Ecole gratuite où les enfans seront logés, nourris, entretenus et instruits sur leur travail »... – Copie de pièces (décret de la Convention, arrêté du Comité de Salut public, etc.) sur l'accueil par la Société des Jeunes Français des orphelins des Défenseurs de la Patrie, sur le dessin et la fabrication d'armes par les élèves. – État des citoyens de la Société des Jeunes Français : liste des 215 élèves, des instituteurs et du personnel. – Consommation mensuelle de l'institution en vivres et fournitures.

* L.A.S. « L B », Hambourg 2 ventose, à son père (2 p. in-4, adr.). Il se plaint de son séjour à Hambourg : « L'affluence des émigrés, des anglais et des étrangers de toute espèce, ont mis icy tout hors de prix »...

* 3 P.A., (1798), sur son projet d'une « Ecole militaire théorique et pratique » (13 p. in-4). Il s'agit d'une « Légion de 2400 Jeunes Français, divisée en 8 bataillons », avec trois objets d'enseignement : « l'art militaire ; les arts mécaniques relatifs aux besoins des armées ; l'art social ». – Exposé du plan de l'école et projet d'arrêté des Consuls. – Plan de fonctionnement et de financement de l'école. – Réponse à diverses objections concernant l'école, qui en précise les buts et le fonctionnement.

* Lettre des « Représentans du Peuple, membres de la Commission nommée par le Conseil des 500 pour faire un rapport sur l'organisation des Ecoles proposée par le C. Leonard Bourdon », signée par BRIOT, SAVARY, SONTONAX, SAINT-HORENT, BONNAIRE, 29 germinal VII (18 avril 1799), à l'administration centrale du Département de la Seine (4 p. in-4). Ils recommandent chaudement le projet de Bourdon, qui pourrait « réaliser peu à peu un système d'éducation commune aussi utile à la civilisation qu'au développement des forces physiques et morales de la jeunesse »...

Anciennes collections Étienne Charavay et Patrice Hennessy.

363.

LETTRES DE SOLDATS. 13 lettres autographes de soldats à leurs parents, 1793-1796 ; environ 3 pages in-4 chaque avec adresse, nombreuses marques postales, une avec vignette à la devise *Liberté Égalité Fraternité ou la Mort*.

300/400 €

Belgique ; camp devant Toulon (1793) ; Luçon (1793), sur « les succès de nos armées dans le département de la Vensée » ; Étreux, Armée du Nord, dans l'espoir de reprendre Valenciennes et Condé ; devant Trèves (an II) ; sur la route de Coblenz ; prise de Coblenz (an III), camp de Coblenz (an IV)... Etc.



SOCIÉTÉ DES AMIS DE LA CONSTITUTION.

Comité de Correspondance.

Paris le 11. J^{uor} 1791.

Messieurs,

En entrant dans la carrière civique, que notre affiliation nous a ouverte comme société, nous vous voyons avec plaisir vous distinguer par une adhésion formelle à nos réglemens, par une prudence de conduite, qui vous honore, et par une sollicitude qui vous rend précieux; nous vous envenons, d'après vos desirs, la liste des sociétés, qui nous sont affiliées. En se connoissant mieux on s'estime d'avantage, surtout quand on tend à un but aussi essentiellement louable, celui de protéger l'heureux achèvement de la Constitution.

Continués, Messieurs, à vous montrer dignes du beau titre d'amis de la liberté, et croyez que votre dévouement patriotique ne chappera pas aux différentes peintures de la révolution.

Nous sommes avec des sentimens fraternels, ...

Les membres du comité de correspondance.

J. M. P. Vimeux Rochambeau Villars président
secrétaire

G. Bonnecarrière Poulpeux J. Deverney

De St. Rich. d'Aquitain h. St. Verberet Pique
ja. Coeur-Latouche

S. Choderlos Hippolyte Garnett

plus prudente activité.

M. pourvoira aux frais qui seront jugés nécessaires cette opération lui paraissant de nature à deviner l'impossi- bilité de nouvelles privations pour en assurer l'effet le plus sûr.

Je m'en remets au zèle, à l'activité et à l'intelligence de M. de V., de M. de V. et de M. pour finir à la lettre, sur ce sujet la présente instruction de manière à en remplir l'objet.

M. de V. fournira les lumières de sa sagacité et de sa connaissance des provinces frontières.

M. de V. les avis pieux et conseils que son expérience lui donne.

M. de L. M. outre ses connaissances de l'intérieur, me donnera l'espérance la nouvelle marque d'attachement de faire si cela est nécessaire dans cette occasion, un nouveau voyage en France.

Ne feront bien sûr tous trois, aussi bien que ceux qu'ils croient devoir s'associer, que je fais apprécier un service important.

A Strasbourg ce 17^e Août 1796. L. M. S.

LOUIS XV
AUX
FRANÇAIS.

NOUS étions venus sur les bords du Rhin pour rallier à nous les Français que l'amour de leur patrie & la fidélité ou le retour à leur Roi disposaient à seconder nos efforts pour le rétablissement de la paix, de l'ordre & de la monarchie.

Ce motif, qui à l'ouverture de la campagne & aux portes de l'Alsace, nous imposait la loi pénible de combattre quand notre vœu le plus ardent était d'écarter de vous le fléau de la guerre, devait nous retenir au milieu de la brave armée de Condé aussi long-tems que nous pourrions espérer de franchir le fleuve qui nous séparait de vous; mais nous n'étions point liés par

364.

COMMUNE AFFRANCHIE. 15 L.S. ou P.S., Commune Affranchie et environs 1793-1796 ; 5 avec en-tête et vignette.

500/700 €

Ensemble de documents sur Lyon Commune-Affranchie.

Certificat de non-dénonciation délivré par le Comité révolutionnaire et de surveillance de l'arrondissement de Plat-d'Argent (5 décembre 1793). Avis de la municipalité aux citoyens « incarcérés et persécutés pour cause de patriotisme par les rebelles » concernant la Fête de la Raison (7 déc.). Rapport de MILLET, commissaire des représentants du Peuple, concernant l'argent public délivré aux rebelles de Lyon et l'argent pris dans les caisses par les « muscadins » (13 déc.). Extraits du registre des délibérations du comité révolutionnaire du Canton-de-la-Raison motivant le transfert du contre-révolutionnaire Moulin dans les prisons de Roanne, et ouvrant une souscription pour l'équipement, armement et monture d'un cavalier jacobin destiné à concourir à l'anéantissement des despotes (27 mai et 1^{er} juin 1794). Procès-verbal d'une séance du comité révolutionnaire du Canton-le-Peletier ouvrant pareille souscription (9 juin). Procès-verbal de séance du comité révolutionnaire de District-de-la-Campagne, concernant sa réorganisation (30 mai). Lettre de la Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité de Carouge à la Société républicaine de Commune Affranchie, en faveur d'un détenu dans cette ville (8 juin). Lettre de la Société populaire de La Tour du Pin envoyant des imprimés contre des contre-révolutionnaires (15 juin). Supplique de 3 patriotes détenus, adressée à la Société populaire de Commune Affranchie (16 juin). Arrêté de nomination d'administrateur, signé par les Représentants du Peuple Jacques REVERCHON et Jean-Baptiste DUPUY, envoyés dans Commune-Affranchie pour y assurer le bonheur du Peuple avec le triomphe de la République (14 août). Arrêté signé par REVERCHON interdisant la vente de piques déposées dans des magasins militaires. Lettre des administrateurs provisoires, adjoints à l'État-major de la place pour l'exercice de la police, concernant le passage d'émigrés conspirateurs menés par le comte d'Albon (15 mai 1795). Arrêté de l'Administration départementale du Rhône concernant les comptes (14 avril 1796)..

365.

COMMUNE AFFRANCHIE. Environ 95 P.S., 1793-1794 ; formats divers, nombreux en-têtes, devises et vignettes.

500/600 €

Ensemble de documents sur Lyon Commune-Affranchie.

Certificats délivrés par les membres de divers Comités révolutionnaires (de Chalier, de la Convention, des arrondissements de l'Hôtel-Dieu et de Plat-d'argent, des cantons de l'Égalité et des Sans-Culottes, etc.) : certificats de vie, de résidence, de non-dénonciation, de civisme, d'indigence, d'infirmité, de droit à l'indemnité d'allaitement, d'enfants trouvés, de non-inscription sur les listes des rebelles, des séquestres et des émigrés, d'autorisation à retirer des enfants ou des rentes... Réquisitions de recevoir et secourir des enfants de mères indigentes... Quittances de receveurs de contributions et droits, récépissés de déclarations de naissance et décès... Etc.

366.

COMMUNE AFFRANCHIE. 32 P.S., 1793-1795 ; formats divers, nombreux en-têtes, devises et vignettes, et cachets encre.

400/500 €

Ensemble de documents sur Lyon Commune-Affranchie.

Certificats délivrés par les membres de divers Comités révolutionnaires (Canton de la Raison, Municipalité Chalier, Comité révolutionnaire de rue Terraille et Convention réunis, Section de l'Abondance, Comité révolutionnaire de la Juiverie, du Bataillon-Affranchi, Section Gasparin, etc.) : certificats de vie, de résidence, de civisme, pour des secours, etc.

367.

COMMUNE DE PARIS. 10 P.S., 1793-1795 ; formats divers, la plupart à en-tête *Commune de Paris* avec vignette, cachets encre.

300/400 €

Extrait du registre des délibérations du Conseil général exigeant que tous les employés des bureaux de la municipalité produisent un certificat de civisme délivré par leur Section... Certificats de résidence... Certificats de civisme avec signalements... Extrait du registre des actes de mariage... Certificat d'enrôlement dans la Section de Bondy pour « servir en qualité de Volontaire aux armées des Frontières »... Cartes de pain au quart du prix fixé, délivrés par la municipalité du

10^e arrondissement... Documents signés par Dorat-Cubières, Henry Decaudin, Claude Coulombau, François Dangé, Claude Mennessier, Henry Cazenave, René-Charles-François de La Tour du Pin Chambly, etc. On joint un certificat de résidence vierge de Saint-Maixent (Deux-Sèvres).

368.

Guerres de VENDÉE. 3 lettres et documents de chefs vendéens.

400/500 €

Pierre-Louis Godet, comte de CHATILLON (1740-1807). P.S. comme « officier au régiment de Bassigni », Brest 30 avril 1781 (demi-page in-4 ; plus une lettre à lui adressée, 4 mai 1796).

Louis-Marie, marquis de LA ROCHE SAINT-ANDRÉ (1751-1793). L.A.S., château de la Salle près Machecoul 18 novembre 1782, concernant une lettre de change (2 p. in-4).

Samuel-François-Marie, chevalier LESPINAY DE LA ROCHE (1774-1796). P.A.S. (1 p. obl. in-12), reçu pour des bouteilles de vin.

On joint une l.a.s. par Deschamps à « Henry », 22 janvier 1796.

369.

VENDÉE. 6 lettres ou pièces, 1793-1794.

500/700 €

Aux Sables, 27 avril 1793. Déclaration de la citoyenne Giraudeau, sur l'arrivée des « brigands » dans la paroisse de Girouard. – *Paris, 10 mai 1793.* Certificat d'enrôlement pour la Vendée, Section des Gardes-Françaises. – *Corbeil 27 septembre 1793.* Avis d'imposition pour l'Emprunt forcé pour subvenir aux frais de l'expédition contre les révoltés de la Vendée. – *Aux Sables 5 nivôse II (25 déc. 1793),* dénonciation par Chaillou concernant Jacques Rapiteau qui parcourt les villages à cheval « pour engager des hommes à se rendre à la Troupe Catholique ». – Imprimé : *Le VIII^{me} Bataillon de Paris, à ses concitoyens* (Angers, Mame), sur l'affaire des Ponts-de-Cé. – *Rennes 6 fructidor (23 août 1794),* l.a.s. du commissaire-ordonnateur Petiet sur la fin de « l'affaire des farines ». Plus un tirage de l'article de L. de La Sicoière sur « Les articles secrets. Pacification de la Vendée en 1795 ».

370.

JACOBINS. Louis-François, comte de FERRIÈRES-SAUVÉCEUF (1762-1814) aventurier, membre des Jacobins, il joua un rôle trouble d'indicateur et de délateur sous la Terreur. P.A.S. comme secrétaire, signée aussi par le président FONTAINE, Paris 13 nivôse II (2 janvier 1794) ; 1 page in-4, en-tête *Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité, séante aux ci-devant Jacobins-Saint-Honoré, à Paris. Comité des défenseurs officieux.*

200/250 €

Le Comité nomme « le cⁿ Fontaine pour suivre les affaires de la c^{ne} veuve de Mormant »...

On joint la copie d'une lettre de Lombardel, Paris 3 brumaire II (24 octobre 1793), exhortant les administrateurs de Cholet à plus de rigueur républicaine (en-tête de la *Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité*, moullure à un coin avec manques).

371.

COMMUNE AFFRANCHIE. P.S. par Antoine-Louis ALBITTE et Joseph FOUCHÉ, Commune Affranchie [Lyon] 19 nivôse II (8 janvier 1794) ; 2 pages et demie gr. in-fol., en-tête *Les Représentans du Peuple, envoyés dans la Commune-Affranchie, pour y assurer le bonheur du Peuple avec le triomphe de la République, dans tous les Départemens environnans, et près l'Armée des Alpes*, vignette.

500/700 €

Mesures de discipline à la suite de désordres nocturnes à Lyon.

« Informés que les malveillants cherchent à semer la division entre les frères d'armes de la garnison de Commune Affranchie et ceux de l'armée révolutionnaire ; que les rixes se sont renouvelées la nuit dernière malgré la réconciliation qui avait eu lieu dans la journée même ; que le sang de plusieurs défenseurs de la patrie, ce sang précieux qui n'appartient qu'à la République, a coulé par une suite de l'animosité que nos ennemis communs cherchent à exciter entre des frères faits pour se cherir réciproquement, et pour travailler de concert au succès de la Révolution et pour se rallier à la voix de la patrie. Considérant, qu'il importe, jusqu'à ce que les moteurs & instigateurs de ces funestes divisions soient connus et punis », les représentants du Peuple arrêtent une série de mesures en 8 articles : obligation de gagner la caserne ou le logement dès la retraite battue, désignation d'un officier pour maintenir l'ordre dans les chambrées, appel des noms, etc., sous peine

d'être jugé « militairement et révolutionnairement », et ce, « jusqu'à ce que la fraternité et la cordialité soient parfaitement rétablies entre tous les corps »...

372.

Joseph-Antoine HÉDOUIN DE PONS (1739-1817) homme de lettres. L.A.S., Reims 20 nivôse II (9 janvier 1794), à Camille DESMOULINS ; 2 pages in-4, adresse (petite déchirure par bris de cachet, affectant la 2^e signature à l'ange inférieur du 2^e feuillet ; cachet encre des *Papiers Cam. Desmoulin*s).

300/400 €

Belle lettre à Camille Desmoulin, et violente dénonciation du ministre de la Guerre Bouchotte(qui conservera ce portefeuille jusqu'au 20 avril 1794). La « Dénonciation au Comité de Salut Public » est signée « Le Républicain Hédoïn né en 1739, militaire de 40ans, 1^{er} vice-président de la Section Lepelletier à Reims », contre « le manequin Bouchotte » : « Ses sottises, son ineptie, son incurie équivalent à la plus haute trahison. [...] Bien loin de *désansculotiser* les généraux, il a peuplé l'état-major de muscadins & de Blancs-becs tels que luy [...]. Il fait payer 700.000 hommes effectifs à la république & un grand quart est incapable de services militaires. Il a peuplé les armées de générauxsots autant que fripons et conserve partout jusque dans les vivres des voleurs, brigands, meme nobles »... Il continue ses invectives contre HÉBERT et Bouchotte dans la lettre d'accompagnement : « La Diatribe sur ce *peccata d'Hébert est ad metam non loqui* & je peux travailler dans le même genre son milord pot-au-feu (*Bouchotte*). On peut dire de ce blanc-bec comparé au ministre *Choiseul* – connu sous le nom de Cocher de l'Europe, que le mince successeur de *Pasche* (imbecilis nimis) peut à peine se qualifier de son palefrenier ». Il demande à Desmoulin comment ouvrir les yeux du Comité de Salut public qui ne lui répond pas « sur ce pigmée qui se croit Hercule ? à cet usage je te prie de faire usage de la dénonciation de la 1^{ère} page de cette lettre ». À propos de Lucile DESMOULINS : « Je vous félicite de votre fortune [...] et encor plus de votre belle compagnie, vous méritez mieux qu'un roitelet d'Ithaque, et fier républicain vous possédez une *Pénélope* qui vaut mieux que la femme de Ménélas et Pâris »... [Camille Desmoulin fut arrêté le 30 mars et guillotiné le 5 avril, sa femme Lucile le 13 avril.]

373.

CHOUANNERIE. PERRET de La GARENNE, capitaine. L.A.S., Lesneven, 21 nivôse II (10 janvier 1794), à son frère à Vannes ; 2 pages petit in-4, adresse.

150/200 €

Il est prêt à aller à Brest pour faire libérer son frère toujours détenu à Lorient ; il apprend « que l'isle de Noirmoutier était prise avec le selerat Général Charrête [CHARETTE] ; nous voilà cette fois débarrassés de ces bougres ». Les mouvements de troupes en Bretagne montrent « que nous allons aller voir les anglais, nous nous en faisons une fête ; et nous aidrons bien à Pittet au Roi à leur faire perdre la tête »

374.

Joseph-Marie Tennes de LAUBADÉRE (1745-1809) général de la Révolution, il s'illustra au siège de Landau. L.S. comme « Général de Division Commandant en chef à Landau », Strasbourg 3 pluviôse II (22 janvier 1794), à un « cher Camarade » ; 3 pages in-fol.

400/500 €

Longue et intéressante lettre racontant le siège de Landau... « J'ai déffendu de mon mieux le poste que j'avais à soutenir ; tout bon Républicain auroit fait à ma place ce que j'ai fait ». Il explique ses conflits avec le conventionnel DENTZEL, enfermé lui aussi dans Landau : « Je ne tardai pas à m'apercevoir que ma franchise républicaine ne sympathiserait pas avec le faux patriotisme de Dentzel » ; Dentzel s'emparait de pouvoirs qu'il n'avait pas, faisant montre de despotisme ; il suspendait arbitrairement le général Delmas, « brave sans culotte, bon bougre qui se bat vigoureusement », et il prit des mesures dangereuses pour la sûreté et la défense de la place. Laubadère raconte les violents bombardements qu'il adû subir, la diminution des vivres, les émeutes causées par les partisans de la capitulation qu'il repoussait toujours avec horreur... « je fis tuer nos chevaux, qui ont remplacé la viande fraîche pendant 3 semaines, je répondis aux sommations de l'ennemi par des lettres qui respirent le plus pur républicanisme et le mépris le plus profond pour les Rois. C'est après avoir enduré tant de maux, que je mesuis vu secourir par nos valeureux freres des Armees du Rhin et de la Mozelle »...

375.

CONVENTION NATIONALE. P.S. par Jean BASSAL, Philippe-Charles GOUPILLEAU de Montaigu, et Simon Edme MONNEL, Paris 1^{er} pluviôse II (20 janvier 1794) ; 2 pages in-fol., vignette et en-tête *Extrait du Procès-verbal de la Convention Nationale*, sceau sous papier.

400/500 €

Dons patriotiques. Les députés extraordinaires de la Société populaire de Châlons-sur-Marne qui disent qu'il « importe d'apprendre aux tyrans coalisés que la France est inépuisable en ressource comme en Patriotisme ; il importe de leur apprendre que la Royauté est à jamais anéantie »... Ils mettent donc à la disposition de la Nation « 4277 chemises, 339 draps, 269 aunes toile, 95 habits & uniformes, 24 manteaux », etc. On a tenté de semer la division entre Châlons et Autun, mais on espère « concilier les deux sociétés et les réunir dans l'Esprit de concorde qui doit animer les Républicains ».

376.

CHARLES X (1757-1836) Roi de France. P.S. « Charles Philippe », Hamm, 25 janvier 1794 ; contresignée par le baron de ROLL ; 1 page et demie in-fol., sceau sous papier aux armes.

700/800 €

Nominations dans l'Armée des Princes par le comte d'Artois, « oncle du Roi, Lieutenant général du Royaume ». « De par le Roi et le Régent de France », l'intention du Régent étant « que les Princes du Sang Royal soient maintenus dans les droits et possession qui leur sont acquis, et prévoyant que l'éloignement actuel du Régent pourroit donner lieu à de longs retards de l'expédition des commissions et brevets mérités par les services à la Guerre de nos très chers et bien amés cousins princes du Sang Royal » les ducs de Bourbon et d'Enguhen, il autorise Louis-Joseph de Bourbon prince de CONDÉ à déclarer au duc de BOURBON « que le Régent de France pour le Roi, l'a nommé Lieutenant Général des Armées de sa Majesté ; au duc d'ENGUHEN que le Régent l'a pareillement nommé Maréchal de Camp èz dites armées et que leurs commissions en brevets datées du premier février de l'année 1793 seront expédiées [...] Troisièmement à recevoir le Duc d'Enguhen chevalier de l'Ordre Royal et militaire de S^t Louis »...

377.

CONVENTION NATIONALE. 7 P.S. par des députés, janvier-décembre 1794 ; 1 page in-fol. chaque (une de 3 p.), avec vignette et en-tête *Extrait du procès-verbal de la Convention nationale*, sceaux sous papier.

500/600 €

Signatures de A.A. Auger, Bouillerot-Demarsenne, E. Borie, G. Bouquier, Ph. Briez, J.B. Clauzel, M. Cordier, P.C. Daunou, C.P. Dornier, L.T. Du Bois Du Bais, N. Haussmann, G. Lesage-Senault, H.G. Monmayou, S.E. Monnel, C.F. Pérard, J.N. Viquy. Pensions et secours ; succession de Joubert, trésorier des ci-devant États de Languedoc...

378.

Jacques Coquille, dit DUGOMMIER (1736-1794) général, député de la Guadeloupe à l'Assemblée Nationale et de la Martinique à la Convention, il dirigea le siège de Toulon et fut tué dans les Pyrénées. L.A.S. « Dugommier general en chef », Perpignan 14 pluviôse II (2 février 1794), à Fourn ; 1 page in-4 (portrait gravé joint).

300/400 €

« Je ne peux, mon cher Fourn, que te dire qu'un seul mot dans l'insistant. C'est le cœur qui le dicte et il doit suffire. J'ai vu ta signature avec un plaisir que je ne peux exprimer, juge de celui que me donnera ta présence. Je vais travailler en conséquence. Je t'aviseraï par le courrier de ce que j'aurai fait relativement à ce que tu désires »...

379.

Jacques-René HÉBERT (1755-1794) le violent pamphlétaire du « Père Duchêne », substitué du Procureur (Chaumette) de la Commune de Paris, arrêté avec ses partisans et guillotiné. L.S., cosignée par Anaxagoras CHAUMETTE qui ajoute 2 lignes autographes, 15 pluviôse II (3 février 1794), à l'Agent national près le district [Claude-François PAVAN] ; 3 pages et demie in-4, vignette et en-tête de la *Commune de Paris*.

800/1 000 €

Chaumette, procureur-syndic de la Commune de Paris et son substitué Hébert donnent des instructions pour l'enregistrement et l'exécution des lois reçues par la Commune de Paris.

Ils se sont « empressés d'exécuter la loi sur le gouvernement révo-

lutionnaire, en nous dépouillant de toutes les fonctions de district et en établissant la ligne de démarcation entre ses fonctions et celles qui doivent être conservées par la Commune ». Il s'agit en particulier des lois relatives : « À la liberté des cultes. À la réquisition faite pour le service des armées de tous les cordonniers. Au nouveau mode de formation de la liste des jurés. Au dépôt à faire par les marchands détaillans, tailleurs &ca. des boutons d'uniforme. À la réquisition des charpentiers, calfats et ouvriers d'arts maritimes. À l'organisation de l'instruction publique, et enfin à la réquisition de toutes les armes de calibre de guerre ». Ils signalent les infractions à la loi sur le gouvernement révolutionnaire par les Sections de Bonnet rouge révolutionnaire, et de Popincourt qui a destitué son comité révolutionnaire ; Ils relèvent la « difficulté que les citoyens éprouvaient à se procurer de la viande »... En p.s., CHAUMETTE ajoute de sa main : « J'apprends à l'instant que beaucoup de riches craignant de manquer de viande l'accaparent et la salent. Nous tâcherons de vérifier ces faits »... [Le mois suivant Hébert est arrêté et guillotiné, suivi quelques jours plus tard par Chaumette.]
On joint 2 imprimés du 22 mars 1794, *Proclamation de la Convention Nationale* ; et *Décret de la Convention Nationale*.

380.

Antoine BERTRAND (1752-1796) maire de Lyon pendant la Terreur, il fut mêlé à la conspiration de Babeuf et fusillé après l'affaire du camp de Grenelle. L.S. comme maire, cosignée par 8 officiers municipaux, Commune Affranchie 19 pluviôse II (7 février 1794), aux « Citoyens Représentants envoyés dans cette commune pour le Bonheur du peuple » ; 2 pages in-fol., plus 1 page in-fol. jointe.

250/300 €

Commune Affranchie. Les Maire et officiers municipaux de Commune Affranchie adressent aux représentants du Peuple copie (jointe, certifiée conforme par le secrétaire greffier Ricouff) de leur lettre du 12 nivôse, demandant quelle marche tenir à l'égard des actes « passés pendant le siège par les rebelles » : « les actes de naissances, mariages, divorces et décès, signés par ces criminels peuvent-ils être regardés comme valables »... Ils leur adressent aussi copie d'une lettre du district du Tanargue relative à Joseph Garidel fils, « mort à cy-devant Lyon avant le 6^{bre} 1793 (vieux style) », pour savoir quelle conduite tenir « lorsqu'il nous sera demandé des extraits des actes civils passés pendant la rébellion infame de cy-devant Lyon »... Au dos de la lettre, **note autographe de Joseph FOUCHÉ** : « Répondre à la Municipalité que les réponses à ces deux questions sont ajournées jusqu'à ce que les mesures définitives proposées à la Convention Nationale par les Représentans du peuple soient décrétées ».

381.

HAGUENAU. P.S. par 2 administrateurs, Haguenau 3 ventôse II (21 février 1794) ; 2 pages in-fol., en-tête *Délibération du Directoire du District de Haguenau*, belle **vignette** révolutionnaire au coq et au bonnet phrygien (fentes réparées).

100/120 €

En faveur de la veuve d'un vaillant capitaine réduite à l'indigence, après l'incendie de ses maisons lors de la prise de Fort-Vauban par l'ennemi.

382.

Claude-Hilaire LAURENT (1741-1801) conventionnel (Bas-Rhin), envoyé en mission dans le Nord où il déploya une grande ardeur révolutionnaire. L.A.S., Maubeuge 4 ventôse II (22 février 1794), à un citoyen ; 1 page et demie in-4.

200/250 €

Curieuse lettre sur la façon expéditive de faire rentrer les contributions ordonnées par la loi du 27 brumaire... « ce jour est le jugement dernier de la république. Tu vas donc faire avec Huber les fonctions nouvelles d'ange examinateur ; veiller les morts et les endormis ; separer les citoyens des malveillans ; et lorsque la separation sera faite, il faudra en jeter quelques uns dans les tenebres, d'où ils passeront au tribunal revolutionnaire. Quelques exemples frappans acclereront les retards, et electriseront les administrations engourdies »... Puis il réclame « une feuillette de vin blanc, et une pièce de bon vin rouge », en avouant qu'il a emporté quelques bouteilles de liqueurs.

383.

Yves CORMIER (1740-1805) magistrat, il rejoignit l'armée des Princes et fut commissaire pour la délivrance des passeports aux émigrés ; établi ensuite à Londres, il correspondit avec les insurgés de l'Ouest et

s'associa aux projets de Charlotte Atkins pour faire évader Louis XVII et les siens. 5 L.A., Londres [février-octobre 1794], à Charlotte ATKYNS, à Norfolk ou à Londres ; 10 pages in-4, adresses, cachet de cire noire.

600/800 €

Correspondance amicale entre les deux agents royalistes, Cormier admirant la « belle et bonne » dame. Il n'y a peut-être pas lieu de s'alarmer : « ou ces gens font quelque chose, ou ils sont cachés, comme des laches, dans quelques greniers, ou ce qu'il y a de certain c'est qu'ils n'ont point été arrêtés, ni consequement guillotins puisqu'il n'est question d'eux dans aucuns moniteurs, et qu'ils font passer de leurs nouvelles »... Il fait allusion, obscurément, à un « plan » auquel il l'invite à réfléchir. « Quelqu'un à revé, depuis quelques jours, qu'ils avoient l'intention de deporter le jeune Roy [Louis XVII], cette nouvelle n'a pas plus de fondement que sa mort, et son couronnement, toutes ces nouvelles sont faites à Londres par des motifs differents »... Il l'exhorte à de la patience... Il déclare sans ménagements son besoin d'argent pour conclure « la grande affaire » ; « quand on traite des affaires et des affaires de cette importance, il faut ne pas songer qu'on parle a une femme, surtout quand on traite avec M^{de} Atk. si differente du reste de son sexe »...

384.

Louis-Thibault DU BOIS DU BAIS (1743-1834) député et conventionnel (Calvados). L.A.S., Paris 15 ventôse II (5 mars 1794), au Comité de Sûreté générale ; 3 pages in-fol.

300/400 €

Intéressante lettre sur le Fédéralisme. Du Bois du Bais présente des observations sur le rapport relatif aux fédéralistes, comme il l'avait fait pour celui de Jullien de Toulouse, qui « implique à tord implicitement tous les députés du Calvados d'avoir tenu des conciliabules avec des commissaires envoyés de ce département à l'époque des journées des 31 mai 1^{er} et 2 juin ». Du Bois du Bais était alors en mission à Maubeuge : « je combattis avec efficacité le federalisme avec succès obtenant de tous les corps de cette garnison et de la division entiere des adresses qui protestoient avec fermeté contre tous les actes de federalisme et menacoient même de le combattre ». Il proteste encore quand on reproche aux députés du Calvados de refroidir le zèle et le patriotisme des citoyens ; il a toujours cherché « a inspirer lamour de la patrie, l'unité et l'indivisibilité, et enfin a echauffer le patriotisme au plus haut degré », en particulier dans ses lettres aux Sociétés populaires de Lisieux et Cambremer : « j'avois en horreur le federalisme qui nous livrait à nos ennemis comme le royalisme. [...] j'étois republicain avant la révolution » ; personne n'est plus loyal ni plus incorruptible que lui...
Ancienne collection Patrice Hennessy (son cachet).

385.

Pierre BOURBOTTE (1763-1795) conventionnel (Yonne), arrêté après les journées de Prairial et guillotiné. L.A.S. avec apostille a.s. de TALLIEN, Paris 19 ventôse II (9 mars 1794), à TALLIEN, Président de la Convention Nationale ; 2 pages et demie in-fol., vignette aux *Droits de l'Homme*, en-tête *Bourbotte, Représentant du Peuple*.

600/800 €

Sur la recherche des espions des guerres de Vendée.

Bourbotte est épuisé et demande un congé : « Réchappé d'une maladie qui a failli terminer mon existence dans la Vendée, je viens de me traîner jusqu'à Paris. L'extrême faiblesse où je suis ne me permet pas de me transporter à la Convention. [...] Le délabrement de ma santé qu'un tout entier d'une mission laborieuse n'a pas peu contribué à détruire exige que je prenne quelque repos ; je désirerois respirer l'air natal pendant un mois »... Il envoie « la correspondance des chefs des brigands de la Vendée que TURREAU et moi avons saisie dans les différents combats qui leur furent livrés ». Cette correspondance se révèle de la plus haute importance, démasquant « la scélératesse de certains individus qui jouoient parmi nous le patriotisme le plus énérgique et correspondoient en même tems avec les chefs des brigands. Plusieurs d'eux ont déjà payé de leur tête leur infâme trahison », mais on y trouvera encore d'autres traîtres à punir... Il envoie aussi « le sceau dont le soi-disant conseil supérieur de Chatillon se servoit dans ses différens actes et pour quelques uns des faux assignats qu'il fabriquoit ». Tallien, nommé président de la Convention nationale (21 mars 1794), a noté de sa main en tête de la lettre : « Congé accordé Renvoyé pour le P.S. au Comité de Sureté générale ce 19 ventose 2^e année Tallien ».

386.

Joseph FOUCHÉ (1759-1820) conventionnel (Loire Inf.) puis ministre

de la Police. P.S., cosignée par François-Sébastien-Christophe LA PORTE (1760-1823), Commune Affranchie [Lyon] 19 ventose II (9 mars 1794) ; 2 pages et demie grand in-fol., en-tête *Les Représentans du Peuple, envoyés dans Commune-Affranchie, pour y assurer le bonheur du Peuple avec le triomphe de la République...*, vignette (bord renforcé).

500/700 €

Commune-Affranchie. Arrêté concernant les biens confisqués aux rebelles de Lyon... « Art^e 1^{er}. L'administration, la vente et la conservation des biens meub[il]es et immeubles confisqués à Commune Affranchie, sur les rebelles tombés sous le glaive de la loi, appartient toute entière à l'administration du District, aux agens de la Régie nationale de l'enregistrement et autres fonctionnaires [...]. Art^e 2^e. La Commission des Seize établie pour la surveillance doit éclairer, surveiller, encourager les opérations des administrateurs et agens responsables. Elle doit tenir la main à ce que chacun, dans les fonctions qui lui sont attribuées, remplisse exactement ses devoirs, s'informer des malversations et dilapidations qui pourraient se commettre au préjudice de l'intérêt nationale et les lui dénoncer », etc.

On joint un arrêté imprimé de leur collègue Claude JAVOGUES, Mont-brisé [Montbrison (Loire)] 13 pluviôse II (1^{er} février 1794).

387.

NÎMES. L.A.S. par l'Agent National Simon PESCHAIRE, Nîmes 26 ventose II (16 mars 1794) ; 2 pages in-4.

150/200 €

Protestation contre la célébration des dimanches par les Nîmois. Alors que « les loix ont consacré le décadi seul jour du repôs, [...] j'ai la douleur de voir que l'on célèbre encore le dimanche comme sous l'ancien régime, [...] la municipalité ne fait pas son devoir, [...] la police municipale est d'une faiblesse et d'une insouciance qui est répréhensible et deviendrait criminelle sy elle était portée à un degré de plus ». Il rappelle que la loi doit être appliquée, qui punit « le magistrat prévaricateur » et négligent.... Il constate que « le fanatisme engage l'artisan à abandonner son atelier pour suivre le mauvais exemple que les muscadins et autres ennemis de notre révolution lui donnent de se parer et d'aller se pavaner comme l'on faisait jadis le jour qu'on appelait dimanche »...

388.

Pierre-Louis BENTABOLE (1756-1798) conventionnel (Bas-Rhin). L.A.S., Paris 20 ventose II (19 mars 1794), à Joseph LE BON, en mission dans le Pas de Calais ; 1 page in-fol.

200/250 €

Il lui recommande un de ses amis de Calais qui veut « travailler avec succès de la révolution par tous les moyens possibles. [...] Je te prie de l'accueillir comme un bon patriote et comme un parfait honnête homme »...

389.

François HANRIOT (1761-1794) général, un des principaux meneurs révolutionnaires, commandant la Force Armée de Paris ; ayant défendu Robespierre au 9 thermidor, il fut guillotiné avec lui. P.S., avec de nombreuses autres signatures, Saint-Cloud 1^{er} germinal II (21 mars 1794) ; 2 pages oblong in-fol., 3 cachets de cire rouge.

300/400 €

Congé de réforme pour un canonnier de la Garde nationale de Saint-Cloud. Le congé est accordé au canonnier Blaise MARCEAU, blessé et estropié à la jambe et père de famille ; il est signé par de nombreux officiers de son bataillon, et approuvé par Hanriot comme « Général en chef de Paris » ; il présente au dos de nombreuses signatures du maire et des officiers municipaux, ainsi que des membres du Comité révolutionnaire de Pont la Montagne.

390.

MUSÉUM. L.A.S. et P.S., Paris 2 germinal et 29 fructidor II (22 mars et 15 septembre 1794) ; 1 page in-4 chaque, la seconde en partie impr., vignettes et en-têtes du *Muséum national d'histoire naturelle*, une adresse.

300/400 €

René DESFONTAINES, secrétaire du Muséum, à l'architecte Jacques MOLINOS, au sujet des transformations apportées à l'amphithéâtre du Muséum...

Étienne GEOFFROY SAINT-HILAIRE. Certificat d'assiduité au cours de zoologie, cosigné par le directeur Louis DAUBENTON.

391.

Jean-Baptiste LE CARPENTIER (1759-1829) conventionnel (Manche), il repoussa les Vendéens à Granville. P.S., Port-Malo 4 germinal II (24 mars 1794) ; 1 page in-fol., cachet républicain de cire rouge.

400/500 €

Certificat de mérite après le siège de Granville par les Chouans.

« Représentant du Peuple délégué par la Convention Nationale dans le Département de la Manche et autres environnans », il certifie que le citoyen BURDELOT, « Receveur du District d'Avranches, qui s'était retiré à Grandville en sauvant sa caisse, a témoigné pendant le siège de cette place autant de bravoure que d'intelligence, et qu'il mérite [...] d'être compté au nombre des Républicains qui ont bien mérité de la Patrie dans cette glorieuse occasion »...

On jointune P.S., circulaire imprimée, Port-Malo 21 germinal II (10 avril 1794), pour hâter la confection de souliers...

392.

Antoine DORFEUILLE (1750-1795) comédien et littérateur, il prêcha la Révolution et présida la commission de justice qui jugea les insurgés de Lyon où il se signala par sa cruauté ; il fut arrêté après le 9 thermidor et massacré dans sa prison. L.A.S., Chambéry 8 germinal II (28 mars 1794), à la Commune de Paris ; 1 page in-4.

200/250 €

Il invite ses « freres et amis » à lire un extrait du procès-verbal des Jacobins de Chambéry. « Vous verrez que les patriotes d'un bout de la republique à l'autre n'ont qu'un cœur et qu'une ame, que si le crime change d'expression suivant l'individu qui le professe, la vertu n'a qu'un langage et que ce langage est le nôtre à tous »...

393.

PRISONS. 8 lettres ou documents, 1794-1798.

600/800 €

4 *germinal II* (24 mars 1794). Délibération de la *Commune de Paris*, signée par DORAT-CUBIÈRES, faisant arrêter le citoyen Gency « qui est entré indument dans différentes maisons d'arrêt [...] pour y commettre des indecenses » (1 p. in-fol., vignette, en-tête *Commune de Paris*). – *Maison d'arrêt des Magdelonettes 28 prairial II* (16 juin 1794), l.a.s. de Junius DUPÉROU (de la Section de Brutus), dénonçant une intrigue contre un membre du. Comité de Salut public, et la corruption d'un autre membre par « la faction de l'Intérieur » (1 p. in-fol., traces de scotch). – *Prison de Saint-Lazare 7 messidor II* (25 juin 1794), l.a.s. de l'écrivain Pierre-Louis GINGUENÉ, protestant contre son incarcération et rappelant sa conduite lors de la Fédération de 1792 (2 p. ½ in-4). – 8 *août 1794-28 juin 1796*, 3 documents concernant l'arrestation de la comtesse de TURENNE : certificat du gardien de la maison d'arrête Rouen, 21 thermidor II ; extrait d'écrou du concierge de la Petite Force (cachet encre), 12 pluviôse III ; p.s. par le ministre de la Police COCHON, 10 messidor IV, radiant la comtesse de Turenne de la liste des émigrés(-vignette, déchir.). – [1793 ou 1794], belle lettre autographe d'un prisonnier à sa sœur : « la mort plane sur ma tête [...] l'ange de la mort vient d'appeler soixante victimes »... (2 p. in-4). – 24 *nivôse VI* (13.I.1798), extrait du registre d'écrou de la Tour du Temple, emprisonnement de Louis SebastienChedde, prévenu de conspiration contre la sûreté intérieure de la République (1 p. in-fol., cachets encre). **On joint** une facture ms. du serrurier Noguier pour avoir mis les fers aux pieds de plusieurs détenus de la prison d'Orange (22 juillet 1791).

394.

COMITÉ DE SALUT PUBLIC. 4 P.S., an II (mars-juin 1794) ; 1 ou 2 pages in-fol. chaque avec vignette et en-tête du *Comité de Salut public*, sceaux sous papier.

500/600 €

17 *ventose* (8 mars), par B. BARÈRE, R. LINDET, et C.A. PRIEUR, concernant la fourniture de gamelles et bidons. – 18 *floréal* (7 mai), par BILLAUD-VARENNE, CARNOT et R. LINDET, sur le service des malles-postes. – 30 *floréal* (19 mai), par B. BARÈRE, BILLAUD-VARENNE, CARNOT et R. LINDET, prolongeant le délai pour la suppression des « signes de royauté ou de féodalité » sur les brevets ou commissions. – 14 *prairial* (2 juin), par CARNOT, R. LINDET et C.A. PRIEUR, sur les fabriques de salpêtre à Moulins et Cosne.

395.

ARBRES DE LA LIBERTÉ. 2 P.A.S., Paris 1794 ; demi-page petit in-4 et 1 page oblong in-8.

200/250 €

19 germinal II (4 avril 1794), par GUIOT, inspecteur des Bois nationaux : « Bon pour un arbre de la liberté pour la onzième Section pour planter devant son local pour l'inauguration de Marat et Peltier ; ledit arbre à prendre dans le terrain de ci-devant Stanislas Xavier » [ci-devant comte de Provence, futur Louis XVIII] ...

[Vers le 14 juillet 1794 ?] par GRINCOUR, « commissaire en chef pour l'exécution de la fête » : « Le citoyen concierge du jardin cy devant à Paris [Tuileries] est invité à donner un peuplier pour être planté sur l'esplanade de l'autel de la patrie, représentant l'arbre de la liberté »...

396.

Claude-François de PAYAN (1766-1794) révolutionnaire, agent national de la Commune de Paris, guillotiné avec Robespierre. 2 L.A.S., Paris avril-mai 1794 ; 1 page in-4 chaque, la 2^e à en-tête *Commune de Paris. Agent National* avec vignette et adresse.

300/400 €

23 germinal (12 avril). Le citoyen Nicolas a été nommé commissaire des guerres ; il faut lui fournir son brevet, et lui rendre tous les services possibles : « c'est un des patriotes les plus purs, les plus chauds que je connoisse »... 6 prairial II (25 mai 1794), aux Citoyens de l'assemblée générale de la Section du Muséum. Chargé de rendre compte au district des « diligences faites pour l'exécution de chaque loi », et de « dénoncer les retards et les fonctionnaires publics négligents et prévaricateurs », il demande un extrait des procès-verbaux de leurs séances. « Votre amour pour la chose publique vous portera à veiller à ce que cette mesure du Gouvernement révolutionnaire soit ponctuellement exécutée »... Une note témoigne du refus d'obtempérer : « le peuple souverain en assemblée ne doit point de comptes de ses délibérations »...

397.

Marie-Marguerite-Françoise Goupil, Mme HÉBERT (1756-guillotinée 1794) femme de Jacques-René Hébert dite « la Mère Duchêne ». P.S. « Veuve Hébert », 24 germinal II (13 avril 1794) ; 1 page in-fol.

400/500 €

Le jour même de son exécution, alors qu'elle vient d'être condamnée à mort, elle déclare être « enceinte d'environ trois mois ».

On joint l'imprimé du Jugement rendu par le Tribunal Révolutionnaire, 24 germinal II (Impr. du Tribunal révolutionnaire, in-4 de 15 p., cachet encre des *Archives du Tribunal Révolutionnaire*), condamnant à mort une bonne vingtaine de personnes, dont la Veuve Hébert, Lucile Desmoulins, Chaumette, Gobel, etc.

398.

Antoine-Joseph SANTERRE (1752-1809) brasseur, meneur des journées révolutionnaires, commandant de la Garde parisienne, puis général. L.S., Rennes 25 germinal II (14 avril 1794), à « ses Concitoyens du Faubourg St Antoine » ; 1 page in-4.

200/250 €

« Citoyens, c'est par la confiance que vous m'avez accordé que je me suis trouvé à même de servir la République, je vous dois en conséquence compte de ma conduite et l'explication des inculpations desquelles personne n'est à l'abri »... Il annonce l'envoi de la copie de sa lettre aux Jacobins ; sa signature est suivie de la mention : « requis par le représentant du peuple chargé de l'embrigadement des armées de l'ouest et de Brest »...

399.

Jean-Siffrein MAURY (1746-1817) prêtre, député du clergé de Péronne aux États Généraux où il défendit ardemment la monarchie et la religion ; émigré, il alla à Rome et devint cardinal ; il se rallia à Napoléon qui le fit archevêque de Paris. L.A.S, Rome 15 avril 1794, à M. de MONTHYON à Londres ; 1 page et demie in-4, adresse (déchirures au f. d'adresse ; portrait joint).

500/700 €

Belle lettre sur l'Émigration, au baron de MONTHYON, conseiller d'État attaché au comte d'Artois et émigré en Angleterre, que Maury invite à venir le rejoindre à Rome où il s'est lui-même réfugié : « Si vous aviez prévu la durée de l'émigration, je suis convaincu que vous seriez venu en Italie. Le climat seul auroit mérité la préférence, et le pays vraiment classique pour les amateurs de tous les arts, auroit infiniment embelli votre exil. Quoique les portes de Rome soient sévèrement fermées aux François, nous les ferions aisément ouvrir pour vous [...]. Vous êtes bien sûr de la joye que j'aurois de vous revoir. Votre esprit, vos principes, vos connoissances, et l'ancienne amitié dont vous m'hono-

rez donneront toujours à mes yeux un grand prix à votre société. Je ne vous dis rien des affaires publiques, nous sommes tellement arriérés, et la scène des événements est si mobile, que tous nos dialogues de Rome à Londres ressembleroient aux almanachs de l'année dernière. Mon thermomètre moral est toujours fixé à l'espérance. Je ne scais pas ce qu'il faut pour ouvrir les yeux des Rois des nations, si notre exemple ne suffit pas pour leur extirper la cataracte. La probité la plus franche est devenue l'intérêt universel et doit être la politique générale de tous les cabinets. J'ose me regarder en ma nouvelle qualité de cardinal, comme le précurseur de la restauration de la France », car il a toujours été à l'avant-garde des honnêtes gens pendant toute « notre infâme révolution », et son vœu le plus cher est de porter bonheur à tous. Il regrette les agréables soupers de Monthyon, mais n'espère plus que la contre-révolution les lui rende ; mais « à revoir Paris je ne dois plus prétendre ; cette ville me fait horreur »... *Ancienne collection Patrice Hennessy (1858, n° 285)*.

On joint 2 lettres dictées, en novembre 1806, à M. Marin.

400.

Joseph-Antoine BOISSET (1748-1813) conventionnel (Drôme). L.S., 23 germinal II (17 avril 1794) à SALICETI ; 1 page et demie in-4.

300/400 €

Après l'avoir félicité de la **prise d'Oneille**, il se réjouit « du stile grand et nerveux de la proclamation : elle est bien digne de toi et de Roberst pierre et de Ricord [...] La conjuration que nous venons de déjouer va faire marcher la révolution avec rapidité et la Convention et nos armées feront connaître que la France est faite pour assurer au monde la liberté »...

401.

Jean-Augustin ERNOUF (1753-1827) général de la Révolution et de l'Empire. L.S., Q.G. de Sarrelibre 30 germinal II (19 avril 1794), au C^oDESNEUILLERS « accusateur public au tribunal révolutionnaire à Arras » ; 2 pages in-fol., en-tête *Le Chef de l'État-Major de l'Armée de la Moselle*.

400/500 €

Récit des dernières victoires de l'armée de Moselle commandée par JOURDAN, dont Ernouf est le chef d'État-Major. « Frère, le fameux BEAULIEU a eu le même sort que Cobourg, il a reçu la même leçon de Jourdan. Les troupes de la république ont attaqué l'ennemi près Arton le 27 courant au soir la canonnade et la fusillade furent extrêmement vives ». Malgré son excellente situation géographique, « toutes ces défenses de l'art et de la nature ont été inutiles le 28 au matin et la valeur républicaine les a emportés au pas de charge. La majeure partie des troupes ennemies n'a pas attendu le choc, ils ont fui avec précipitation ». Ils n'ont perdu que 100 hommes, alors que l'an passé « nous perdîmes deux mille hommes pour nous emparer de cette place. Les bonnes dispositions que Jourdan a faites et le parfait accord qui a régné dans les différentes divisions pendant l'attaque sont la cause du peu de pertes »... Etc.

402.

Jean-Baptiste CARRIER (1756-guillotiné 1794) conventionnel (Cantal), organisateur des massacres de Nantes. L.A.S., Paris 1^{er} floréal II (20 avril 1794), à son frère Basile ; 2 pages et quart in-4, petites fentes aux plis (réparations au scotch au 2^e feuillet).

300/400 €

« Je m'empresse de t'annoncer que tu as été porté à la première classe des commissaires des guerres et que tu percevras le traitement qui y est attaché à compter du 15 germinal, tu dois avoir probablement reçu la lettre du ministre de la guerre qui t'en fait part, conserve la, elle seule constitue ta qualité, il ne te faut point d'autre titre, d'autre commission pour t'autoriser à recevoir ton traitement »... Il donne des nouvelles de Valet, dont l'affaire se termine, et le charge de retirer « une sentence des requetes de l'hotel ou du palais a laquelle j'ai acquiescé ; car cette sentence au dos de laquelle est mon acquiescement fournirait toujours un titre contre moi qui m'obligeroit à acquitter une seconde fois ma dette. Si tu peux trouver les fonds pour la payer après l'avoir réduite par arrangement a ce que je dois légitimement [...], acquitte la tout de suite et remets les titres a ma femme »... Il lui envoie aussi des lettres pour le général Sistrières [compatriote retiré à Aurillac en vertu d'une suspension de ses fonctions comme noble]...

403.

COMITÉ DE SÛRETÉ GÉNÉRALE. L.S. par 3 membres, 18 floréal II

(7 mai 1794), aux administrateurs des hôpitaux militaires ; demi-page in-fol., en-tête *Comité de Sûreté générale et de surveillance de la Convention nationale*, sceau sous papier.

200/250 €

Les renseignements « sur la conduite politique tenue par le Cit. Guibout-Midy administrateur de l'hôpital militaire de Soissons ont déterminé le Comité à prononcer son arrestation ». Il faut prendre des mesures pour assurer la continuité du service... Ont signé Grégoire JAGOT, Élie LACOSTE, Jean-Antoine LOUIS (du Bas-Rhin).

On joint une P.S. par 5 membres du Comité, 5 messidor II (23 juin 1794 ; 1 p. in-fol., en-tête, déchirée et réparée) ; remise en liberté du Citoyen Tilly Premont ; signée par M. BAYLE, J.N. Barbeau DUBARRAN, L. LAVICOMTERIE, M.G.A. VADIER, J.H. VOULLAND.

404.

Alexis-Joseph BOUILLEROT-DEMARSENNE (1752-1835) conventionnel (Eure). P.S., cosignée par 3 conventionnels, Paris 23 floréal II (12 mai 1794) ; 1 page in-fol., vignette et en-tête de la *Convention nationale*, sceau sous papier.

200/250 €

Décret fixant les indemnités attribuées au « brave et généreux Citoyen Jean-Baptiste Tassier, de la commune de Charles sur Sambre, département de Jemmappes » qui a « dû quitter son domicile pour se réfugier à l'intérieur de la République ». Ont également signé, comme secrétaires de la Convention : Nicolas HAUSSMANN, Jacques ISORÉ et Pierre PAGANEL.

405.

PRÊTRES. L.S. par 18 citoyens « détenus en qualité de Prêtres », Nantua 23 floréal II (12 mai 1794), à Jean-Nicolas MÉAULLE, représentant du Peuple « près le Département de l'Ain » ; 2 pages in-fol.

150/200 €

Pétition de prêtres emprisonnés, à Méaulle en mission dans l'Ain [où il libéra plus de 200 personnes]. « Depuis plus de trois mois, par suite d'un arrêté d'Albitte, et pour mesures de sûreté générale, nous gémissons dans une détention aussi ruineuse que flétrissante pour notre patriotisme. Cette mesure, quoique légale, ne porte point le caractère d'uniformité dans toute la République. [...] Nous, dont la conduite ne fut souillée par aucun délit ; nous, toujours paisibles et soumis aux Loix ; nous, déjà épurés par Gouly dans une détention, qui ne précéda que de quelques jours celle, que nous éprouvons aujourd'hui [...] ; il s'empessa de nous rendre justice, en rapportant un arrêté surpris sans doute par la calomnie et nous fit jouir de notre liberté. Voilà, citoyen Représentant, l'exposé succinct et naïf des faits et de notre position. Tu es juste ; prononce, hâte toi d'abrèger le terme d'une détention déjà trop longue pour l'innocence. Au reste quel que soit ton jugement, tu nous trouveras soumis et jaloux de nous rendre utiles à la République ». ... Ont signé : Bertrand l'aîné et cadet, Carrier, J.F. Delacour, P.F. Matthieu, J.B. Revoux, etc.

406.

COMITÉ DE SALUT PUBLIC. L.S. par Bertrand BARÈRE, BILLAUD-VARENNE et Lazare CARNOT, Paris 25 floréal II (14 mai 1794) ; 1 page in-fol.

400/500 €

Réorganisation des Postes. Arrêté pour « prévenir le dépérissement absolu des Postes », et destituer les maîtres de poste qui ne justifieraient pas d'un certificat de civisme... « la commission des Postes et Messageries s'occupera de pourvoir au besoin de la plupart des postes, d'avoines et de chevaux [...] les maîtres de poste ne pourront fournir de chevaux qu'aux Représentans du Peuple, aux courriers, aux agens de la République et autres citoyens qui pourront constater qu'ils voyagent pour le Service Public »...

On joint une P.S. par Carnot, Jeanbon Saint-André, C.A. Prieur, lettre-circulaire imprimée pour les maîtres de forge, 14 septembre 1793, pour augmenter la fabrication des armes ; plus la copie d'un arrêté du 13 septembre 1793.

407.

Joseph LAKANAL (1762-1845) homme politique, conventionnel (Ariège), organisateur de l'instruction publique. P.A.S., Bergerac 6 prairial II (25 mai 1794) ; 1 page et quart à son en-tête *Lakanal, Représentant du peuple, délégué par la Convention Nationale et son Comité de Salut public, dans le département de la Dordogne et départemens environnans*, vignette et devise *Paix aux Peuple, Guerre aux Tyrans*, cachet de cire rouge.

500/700 €

Curieux document pour des « Mesures Générales contre l'égoïsme ».

Ordre donné au citoyen MONBRUN jeune de répondre dans un délai de 4 jours aux questions suivantes : « 1° Qu'elle étoit ta fortune en 1789 ; 2° qu'elle est ta fortune actuelle ; 3° quels sacrifices *pécuniaires* as-tu faits pour la révolution ? ; 4° as-tu rempli des fonctions publiques depuis 1789 ? ; 5° De qu'elle utilité es-tu à ton pays. Les réponses seront vérifiées avec un soin extrême. L'imposture sera punie de la réclusion ».

On joint 3 P.A.S. pour préparer son exil aux États-Unis : 2 billets à ordre (décembre 1815), et note donnant son adresse en Amérique : « Lakanal, à Gallaline Country, sur les bords de l'Hoio, dans le Kintiki, [...] Indiana, États-Unis de l'Amérique » ; plus une expédition de son acte de naissance (1875).

408.

Jacques REVERCHON (1750-1828) conventionnel (Saône-et-Loire). L.S. cosignée par Henri DUPUY, [fin mai 1794], aux membres du Comité de Salut public ; 1 page et demie in-fol., petite vignette, en-tête *Les Représentans du Peuple envoyés dans Commune-Affranchie, pour y assurer le bonheur du Peuple avec le triomphe de la République*.

400/500 €

Après la chute de Lyon. Ils organisent avec la municipalité et le Département un plan des démolitions, et effectuent un recensement des ouvriers disponibles. La fabrication du salpêtre avance. Ils annoncent une lettre « sur les horribles attentats dirigés contre la Représentation nationale ; plus les intrépides soutiens de la Liberté nous sont chers, plus nous avons vivement senti les dangers qui les ont menacés »...

409.

Augustin FRÉCINE (1751-1804) conventionnel (Loir-et-Cher). MANUSCRIT autographe, *Au Nom du Peuple françois*, 23 prairial II [11 juin 1794] ; 3 pages in-fol, avec quelques ratures et corrections.

600/800 €

Proclamation aux ouvriers mécontents.

« Représentant du peuple chargé de l'établissement de la Raffinerie Révolutionnaire des Salpêtres », Frécine s'adresse aux « Maçons, Charpentiers & Menuisiers, employés à la construction du nouvel atelier, Maison de l'Unité ». Il se voit contraint, avec surprise et douleur, de réprimer un mouvement d'insubordination des ouvriers qui réclament « une augmentation de journées, qui tomberoit à la charge de la République ». Il regrette d'avoir à quitter « le langage de la fraternité pour ne vous faire entendre que celui de la raison sévère. Eh quoi ! Citoyens, le détestable esprit de cupidité que la justice nationale vient d'anéantir chez les accapareurs, se serait donc glissé dans l'âme pure des sans-culottes ? »... Il les exhorte à faire leur devoir pour la Patrie, sans se laisser pervertir par les fauteurs de troubles, ces contre-révolutionnaires qui veulent semer le désordre en appâtant les pauvres ouvriers avec une augmentation de salaire, dans le but de détruire les liens de la société ; ces contre-révolutionnaires seront poursuivis par le Tribunal Révolutionnaire et mis sous surveillance immédiate...

On joint une minute de lettre, Liège 30 fructidor II (16 septembre 1794 ; 1 page in-4), comme délégué de la Convention auprès de l'Armée de Sambre-et-Meuse. Plus une L.S. du Maire de Paris LESCOT-FLEURIOT, 27 prairial II (15 juin 1794 ; 1 p. in-4), concernant la proclamation de Frécine pour réprimer l'insubordination des ouvriers de la raffinerie révolutionnaire des salpêtres.

410.

Jean-Alexandre CAFFIN (1751-1820) général d'Empire. L.S., cosignée par le général Louis GRIGNON (1748-1825), *Quartier général* 24 prairial II (12 juin 1794), à LABORY, officier de santé du 6^e bataillon de Paris ; 1 page et demie in-4, en-tête *Armée de l'Ouest. Etat-major du général divisionnaire Caffin*.

60/80 €

Ordre au chirurgien major Labory « de prendre les soins nécessaires à l'établissement du dépôt des galleux, de s'en considérer comme le chef, et de requérir dans les officiers de santé du camp ceux qui lui seront nécessaires pour l'aider »...

411.

Marc-Antoine JULLIEN de Paris (1775-1848) homme politique et publiciste, ami de Robespierre, chargé d'importantes missions pendant la Terreur. L.A.S, Bordeaux 30 prairial II (18 juin 1794), à la municipalité de Lesparre ; 1 page et quart in-fol., vignette, en-tête *Marc-Antoine*

Jullien, Membre de la Commission exécutive de l'Instruction publique, envoyé par le Comité de Salut public, à Bordeaux, adresse (trous de ver, bord intérieur rongé et réparé).

400/500 €

Sur le combat naval du Vengeur au large d'Ouessant. Jullien annonce que l'armée navale est arrivée à Brest le 23 prairial, après que « deux combats successifs avaient eu lieu le dix et le treize, à moitié route de Terre Neuve. L'escadre anglaise étoit composée de 34 vaisseaux dont 9 à trois ponts, et la notre de 26 vaisseaux, dont 3 à trois ponts ; en trois heures de tems 17 vaisseaux ont été razés dont 7 des nôtres et dix aux ennemis. Nous avons désarmé la moitié de leur escadre et endommagé le reste », et l'ennemi s'est retiré « dans le plus grand délabrement » : « Nous voilà maître de la mer, et nous sortons de nouveau sous deux jours avec une forte escadre. Le convoi des États-Unis si impatiemment attendu vient d'arriver, il est de 116 voiles et a amené 7 à huit prises : vive la république ! Nos marins comme nos soldats triomphent »...

412.

Jean-Baptiste LESCOT-FLEURIOT (1761-1794) Maire de Paris, guillotiné avec Robespierre. L.S., Paris 11 messidor II (30 juin 1794), aux membres du Comité civil de la Section du Montblanc ; 1 page in-4, en-tête et vignette de la *Commune de Paris*, adresse au dos (fente réparée).

500/600 €

Victoire de Fleurus (26 juin). « Une victoire complete a été remportée par les braves soldats de la République sur les satellites des Despotes. La Convention Nationale a décrété qu'il y aurait ce soir au Jardin National une fête pour le peuple »...

En tête de la lettre, on a noté : « reçue à 7 heures du soir. Proclamation à l'instant de la réception avec quatre tambours, fête nationale victoire éclatante »...

On joint une image d'Épinal, *Bataille de Fleurus* (Fabrique Pellerin, plis).

Ancienne collection Patrice Hennessy (1958, n° 239).

413.

Jean-Baptiste LESCOT-FLEURIOT (1761-1794) Maire de Paris, guillotiné avec Robespierre. L.S. comme Maire de Paris, Paris 26 messidor II (14 juillet 1794), au comité civil d'une Section ; 1 page et demie in-4, cachet encre *Section révolutionnaire, Comité civil*.

500/600 €

Célébration du 14 juillet. « Salut au 14 Juillet, Salut au jour, à jamais mémorable, où le peuple de Paris a cimenté de son sang la première pierre de la Liberté publique, en renversant la Bastille [...] Citoyens, le Comité de Salut-Public a ordonné que tous les préparatifs seraient faits au Jardin National, pour y recevoir le Peuple, et concourir par des chants de victoire et d'allégresse, à célébrer la commémoration de cette grande journée. Faites annoncer, au son de la caisse claire, aux Citoyens de votre Section, que la réunion du Peuple, au Jardin National, aura lieu, après le spectacles qui seront ouverts à tous les citoyens »....

414.

COMITÉ DE SALUT PUBLIC. P.S. par BILLAUD-VARENNE, Lazare CARNOT, Georges COUTHON et Robert LINDET, 27 messidor II (15 juillet 1794) ; 1 page in-fol., vignette gravée, en-tête Extrait des arrêtés du *Comité de Salut public de la Convention nationale*.

400/500 €

Arrêté : « la Commission des travaux publics enverra sans délai six ingénieurs aux armées du Nord et de Sambre et Meuse pour être employés militairement sous l'ordre du Général en chef PICHEGRU »... Belle vignette de Garneray, gravée par Quéverdo, pour la *Section de la Guerre* (Boppe & Bonnet n° 46).

415.

Antoine-Quentin FOUQUIER-TINVILLE (1746-1795) Accusateur public du Tribunal Révolutionnaire. P.A.S. comme Accusateur public, Paris 29 messidor II (17 juillet 1794) ; 1 page in-4 à l'en-tête du *Tribunal Révolutionnaire*, cachet de cire rouge.

1 200/1 500 €

Intéressante et rare pièce autographe, qui montre les prisons surpeuplées, dix jours avant le 9 thermidor.

« Le Concierge de la maison d'arrêt de la Force ou de toute autre maison d'arrêt ou il y aura place recevra et gardera jusqu'à nouvel

arrêté du Comité de Sureté générale les nommés Fransquin, Tixier et Canel cy devant membres du Comité révolutionnaire de la Commune de Dôle »... Au dos, une note explique apprend qu'ils ont été incarcérés à la « Maison d'arrêt d'Égalité ».

416.

Jean-Baptiste LE CARPENTIER (1759-1829) conventionnel (Manche), il repoussa les Vendéens à Granville. P.S., Avranches 5 thermidor II (23 juillet 1794) ; 3 pages in-fol.

400/500 €

Installation de la Terreur à Avranches. Après avoir vu les tableaux des détenus de la maison d'arrêt d'Avranches, Le Carpentier établit la liste de ceux qui devront être traduits devant le Tribunal révolutionnaire de Paris, « attendu qu'il résulte de cet examen que les individus cy après désignés sont prévenus d'aristocratie et de conspiration ». La liste comporte 31 personnes, 13 femmes et 19 hommes, dont : « Jacques Artur VILARMOIS ex-noble, ex-constituant, père d'émigré » et son épouse ; « Jean-Baptiste DESACRES, prêtre réfractaire [...] Jean-François TOUSSAINT LORGERIL ex-noble, cy-devant chevalier de Saint-Louis, oncle et frère d'émigrés [...] Louise-Marie Guiton, veuve CLINCHAMP, ex-noble, mère d'émigré [...] Gilles Belle Etoile DUMOTEL, ex-noble, cy-devant officier dans la maison du tyran, cy-devant chevalier de Saint-Louis, père de deux émigrés », etc.

417.

Joseph comte de PUISAYE (1755-1827) général royaliste, chef de la Chouannerie bretonne ; il organisa le débarquement de Quiberon. P.S. « Le Cte Joseph de PUISAYE m^{al} de camp », cosignée par 6 autres officiers de « l'Armée Catholique et Royale de Bretagne », « en Conseil » le 26 juillet 1794 « l'an 2^{me} du R^{gne} de Louis XVII » ; 1 page oblong in-fol., sceau de cire rouge (renforcement des bords et plis au dos).

1 000/1 500 €

Commission de lieutenant colonel pour le chevalier Amador de BUSNEL(1771-1858). « Sur le compte qui nous a été rendu et d'après la connaissance particuliere que nous avons des services, fidélité et devouement a la cause de la Religion et du Roi, du Ch^r Amador Felix Annibal de Busnel ; l'avons par ces presentes commis et ordonné pour prendre le commandement d'un corps de trois cents Chasseurs à pieds, que nous avons jugé utile de former pour un service particulier, avec le grade de L' Colonel. Ordonnons à tous officiers d'un grade inferieur et a tous soldats Roialistes de reconnaître le d' Ch^{ef} de Busnel et de lui obeir en la d^{le} qualité sous le bon plaisir de Monsieur le Regent, et sous l'autorité des Lieutenant Généraux et Commandans pour le Roi »... Ont signé, outre le comte de Puisaye : BERTHELOT fils « off^{er} de l'armée de la Vendée et du Morbihan », BOULAINVILLIER « Ch^{ef} de S^t Louis et off^{er} du Morbihan », le chevalier de CHANTREAU « Chef de division et officier de la Vendée », PERSCHAIS « capitaine », De BLONDEL « officier de la Vendée & Chef de Division en Bretagne », et MAUDET capitaine.

[Tous ces officiers, ainsi que Busnel, sont parmi les signataires de la *Proclamation des généraux et chefs de l'Armée catholique et royale de Bretagne aux Français*, datée du même 26 juillet 1794.]

418.

Martial-Joseph HERMAN (1759-guillotiné 1795) magistrat, il fut président du Tribunal révolutionnaire, et dirigea les procès de Marie-Antoinette, des Hébertistes et des Dantonistes. P.A.S. comme « commissaire des administrations civiles, police et tribunaux », 8 thermidor II (26 juillet 1794) ; 1 page in-8.

200/250 €

Des matelas pour les prisons la veille de la chute de Robespierre.

« Le citoyen Dubois Inspecteur du garde meuble est invité à donner au concierge de la maison egalité deux cents matelats de ceux qui ont été déposés au garde meuble venant du cateau de Marly et destinés pour les maisons d'arrets »...

419.

COMITÉ DE SALUT PUBLIC. L.S. par COLLOT D'HERBOIS, Robert LINDET et C.A. PRIEUR, 11 thermidor II (29 juillet 1794), au Directoire du District de Bourg de l'Égalité [Bourg-la-Reine] ; 1 page et demie in-4, vignette et en-tête *Le Comité de Salut public*.

250/300 €

Au lendemain de l'exécution de Robespierre. Au sujet des citoyennes Devatsres et Fizeau qui ont obtenu la faculté de se déplacer pour les affaires de leur manufacture de Saint-Quentin, et de séjourner à Vitry. Il faut leur délivrer les passeports dont elles ont besoin...

420.

André POMME, dit POMME l'Américain (1756-1842) conventionnel (Guyane). 2 L.A.S. « Pomme l'Américain », Paris juillet-août 1794 ; 1 page in-4 à en-tête *Convention Nationale. Comité de Sûreté générale et de surveillance...*, et 1 page in-4, adresse avec cachet de cire rouge *Comité de la Marine*.

400/500 €

11 thermidor (27 juillet). Ordre aux citoyens membres du Comité révolutionnaire et de surveillance de Caen d'arrêter, s'il paraît dans leur commune, un nommé Dubois de Bavant qui se dit le frère du député Dubois-Crancé : « C'est un imposteur car mon collègue m'a assuré qu'il ne le connoissoit pas »... Il fait part aussi de la **chute de Robespierre** : « La tyrannie est abattue le nouveau Catilina et ses complices ont subi leur peine bien méritée. Vive la république »... 7 fructidor II (24 août). Demande de mise en liberté du citoyen Thomas Bréant, horloger « mis en arrestation pour avoir été jadis en banqueroute »...

421.

Nicolas-Sylvestre MAURE (1743-1795) conventionnel (Yonne), décrété d'accusation après les journées de Prairial, il se suicida. L.A.S., 12 thermidor II (30 juillet 1794), aux citoyens du Comité de la troisième section de la commune de Troyes ; 1 page in-fol., vignette, en-tête *Maure, Représentant du Peuple dans les Départemens de Seine & Marne, de l'Yonne, et de l'Aude*.

150/200 €

Arrestation du citoyen MANCEAU, habitant de cette section, qui « s'est comporté avec violence et insolence pendant la tenue des séances de la société populaire. Je pourrais même dire qu'il m'y a insulté ». Maure a été obligé, contre son inclination, de le faire arrêter. Souhaitant porter dans cette affaire un jugement impartial, il veut en conférer avec deux commissaires, qu'il prie le Comité de lui envoyer...

422.

Jean-François RICORD (1759-1818) conventionnel (Var). L.A.S., Nice 18 thermidor II (2 août 1794), à Christophe SALICETI ; 2 pages in-4 (*cachet encre de la collection Patrice Hennessy*).

400/500 €

Il envoie à son collègue et ami une proclamation de la Convention où le Comité de Salut Public suspend l'attaque de Coni. Il lui conseille donc d'aller convaincre leurs collègues pour « les engager à prendre toutes les mesures défensives pour la position de l'Armée des Alpes », d'autant qu'ils font descendre quelques bataillons pour renforcer les garnisons de la côte, alors que l'artillerie restera en place pour l'exécution du plan : il espère que « cette suspension n'est que momentanée et que les côtes seront bien défendues et à l'abri de toute crainte de la part des flottes ennemies qui les menacent. Le Comité de Salut public ordonnera l'attaque de Demont et de Ceva dont la prise nous assure les quartiers d'hiver dans les plaines du Piémont et nous met en mesure contre les tentatives de l'ennemi du côté de Gênes. [...] Hâte ton retour, la crise actuelle tournera [...] à l'avantage de la liberté, puissent tous ceux qui voudront encore tenter de l'anéantir être promptement exterminés. Je plains ROBESPIERRE jeune qui aura sans doute été entraîné par son frère dans cette infâme conspiration, mais je préfère la mort aux inquiétudes que son existence pouvait donner à ma patrie »...

423.

COMITÉ DE SALUT PUBLIC. 2 P.S., 18-19 thermidor II (5-6 août 1794) ; 1 et 2 pages in-fol., vignettes et en-têtes du *Comité de Salut public de la Convention nationale*.

300/400 €

18 thermidor. Autorisation à la Commission des transports militaires « de faire faire l'essai de la mécanique proposée par le Citoyen Orsin, de faire reiterer les expériences de manière à s'assurer de la possibilité et de l'utilité du projet proposé le quinze Thermidor »... Ont signé : J.J. BRÉARD, Lazare CARNOT, COLLOT-D'HERBOIS, Robert LINDET et J.B. TREILHARD. – 19 thermidor. Remise en liberté, sous la garde d'un gendarme, de Demars et Aimé ci-devant administrateurs des hôpitaux militaires... Ont signé : CARNOT, Joseph ESCHASSÉRIAUX, P.A. LALOY, et J.A. THURIOT.

424.

Auguste DANICAN (1764-1848) général, il fit les guerres de l'Ouest ; après sa démission, il commanda les sections royalistes du 13 vendémiaire ; condamné à mort, il s'exila. L.A.S., Port Malo 20 thermidor

II (7 août 1794), à son ami le conventionnel Stanislas FRÉRON ; 2 pages in-4 (mouillures avec petits manques et réparations).

400/500 €

Sur sa guerre en Vendée et la chute de Robespierre : « les Patriotes solides et vétérans respirent, ta chaleur et ton énergie ne m'ont point étonné, tu es un de ceux auxquels la République devra beaucoup. Je viens d'écrire à Dubois-Crancé qui m'employait à l'embrigadement et qui a de l'amitié pour moi. Je lui demande qu'il me fasse changer d'armée. [...] En faisant la guerre aux brigands de la Vendée (qui seraient détruits sans l'ignorance protégée, et l'intrigue) j'ai eu un cheval tué sous moi, et un coup de feu, j'ai soutenu le siège d'Angers et j'ai repoussé 80 000 hommes avec 5 000 au plus. [...] J'ai donc fait ma part de cette guerre infernale et il est juste que, comme d'autres, je voye les prussiens et les autrichiens, mon peu de talent consiste dans le service à cheval ». Il prie Fréron d'intervenir au Comité de Salut public pour qu'on l'envoie « au Rhin, à la Moselle, sur la Meuse, au Diable enfin, qui puisse m'emporter et me ramener victorieux ». Il évoque le départ du « franc et loyal Dubois-Crancé » qui s'opposait à Robespierre : « Si ses infâmes ennemis eussent réussi, c'était une grande perte que faisait la République »...

425.

Jean JAY (1743-1807) pasteur protestant, conventionnel (Gironde). 2 L.A. (signées d'un paraphe), Paris 22 thermidor et 14 fructidor II (9 et 31 août 1794), à Pierre-Anselme GARRAU, Représentant du Peuple près l'Armée des Pyrénées Occidentales ; 3 et 2 pages in-4, adresses.

500/600 €

Intéressantes lettres sur le NEUF THERMIDOR et l'araction thermidorienne. – Jay félicite d'abord Garrau de la prise de Fontarabie... « La journée du 9a bien valu les plus belles représentations du théâtre et de l'opéra. L'unité de tems a été parfaitement observée dans cette tragédie sans fable et sans fiction. [...] La plus profonde et la plus terrible des conjurations éclatée, dévoilée, jugée, condamnée, dans moins de 24 heures, ainsi que la rébellion qui n'asemble reculer le dénouement que pour le précipiter ». Il évoque la tyrannie que faisaient régner « lestriumvirs [...] Non contents de détruire tout point de contact entre les patriotes, ils les avoient réduits à ne pas oser se regarder, à craindre leur propres pensées »... Seul Ruamps avait osé protester contre la loi du 22 prairial. « On fut forcé de se taire enfin et de ne plus parler que par le silence. Ce langage fut entendudans le pays du minotaure Couthon, et ce fut de là que partirent les premiers encouragemens à l'insurrection. [...] Les conjurés [...] étoient maîtres de tout lorsqu'on les mit hors la loi. Tout étoit envahi autour de la salle. Nombre d'assassins s'y étoient déjà glissé. C'en étoit fait s'ils eussent brusqué leurs attentats au lieu de s'amuser à organiser de nouvelles hiérarchies, et si la Convention n'eût déployé un courage aussi intrépide »... – Jay raconte la fameuse séance du 13 fructidor où LECOINTRE lança ses dénonciations contre les anciens membres des Comités... « Les impostures de Lecoindre furent refutées et confondues [...] on démontra mille fois que c'étoit le procès de la révolution qu'on avoit voulu faire ; on dénonça souvent ceux qui étoient derrière le rideau, lequel étoit si transparent qu'on les voyoit de la tête aux pieds [...] L'insolence aristocratique [...] est ici à son comble »... Jay annonce la prise de Condé et l'explosion du dépôt des poudres de la plaine de Grenelle. Il ajoute : « Je passai un moment aux Jacobins en me retirant. On y arrêtoit que si TALLIEN ne venoit pas se justifier, il seroit rayé a la prochaine séance ».

On joint une autre L.A. de Jay à Garrau, 30 brumaire [IX : 21 nov. 1800 ; 2 p. in-4), violemment antibonapartiste sous des métaphores et surnoms utilisés pour cacher ces propos subversifs.

Ancienne collection Patrice Hennessy.

426.

Jean-Baptiste MILLS (1749-1806) conventionnel (Saint-Domingue). Apostille a.s. comme « Représentant du Peuple », sur une P.S. par son collègue Louis LOUCHET (1755-1813), 23 thermidor II (10 août 1794) ; ¾ page in-fol.

150/200 €

Copie conforme d'un arrêté du Comité de Sûreté générale, à la suite d'une réclamation du Comité révolutionnaire de la Section du Muséum, ordonnant la mise en liberté du citoyen Beaupréau et la levée des scellés sur ses effets. Mills atteste avoir reçu l'original...

427.

Jean-Baptiste CARRIER (1756-guillotiné 1794) conventionnel (Cantal), organisateur des massacres de Nantes. L.S. « Le représentant

du Peuple français Carrier », Paris 17 fructidor II (24 août 1794), à BRUGOUX, procureur syndic de Figeac ; 3 pages in-fol.

800/1 000 €

Importante lettre écrite après la chute de Robespierre, afin de réunir les Français autour du gouvernement.

« Les patriotes clairvoyants connurent la conspiration de Robespierre avant qu'elle éclatât ; mais le moyen d'attaquer sa réputation colossale ! » Ils ne voulaient pas courir le risque d'entraîner « la perte de la Liberté en raffermissant de plus en plus l'autorité tyrannique de ce Caligula moderne », et il a fallu « attendre la circonstance favorable où le conspirateur et ses complices pussent être dénoncés avec tous leurs forfaits à l'opinion publique... [...] Aujourd'hui les choses ont changé de face, il n'y a plus de faction à craindre. » La Convention a généreusement libéré des citoyens, mais il faut que ceux-ci respectent les principes républicains : « Qu'ils sachent bien qu'au dix août dernier, la France presque tout entière s'est prononcée, qu'elle veut absolument la liberté et l'égalité, la république une et indivisible, que seize cent mille braves défenseurs combattent pour la défendre et la consolider ; que leur victoire éclatante sur la coalition des despotes ne laisse plus aucun espoir de retour à l'ancien régime [...] Qu'on ne s'imagine pas non plus que le modérantisme doit prendre la place de l'énergie du patriotisme [...] Si les modérés osaient jamais présenter le poison lent de leurs maximes ce parti serait frappé et anéanti comme celui des plus dangereux conspirateurs. Il faut que tous les modérés secouant tous leurs principes de considération et de conciliation embrassent franchement la défense de la cause de la Liberté et qu'ils la soutiennent avec le courage des brulants républicains [...] Que tous nos concitoyens s'unissent franchement, leur union fera leur force. ; mais que les vieux patriotes conservent toujours leur attitude male et énergique, que ce soit cette opinion qui dirige l'opinion générale, qu'on prenne bien garde de ne point la laisser altérer, que le feuillantisme que le modérantisme n'en viennent point ralentir le vigoureux mouvement. Malheur ! malheur ! surtout à celui qui viendrait à troubler cette ferme harmonie »...

428.

Marc-Guillaume-Alexis VADIER (1736/1828) conventionnel (Ariège), un des principaux artisans de la chute de Robespierre. P.A.S. signée par d'autres membres du Comité de Sûreté générale : André-Antoine BERNARD (de Saintes), André DUMONT, Élie LACOSTE, Louis LE-GENDRE, Jean-Antoine LOUIS (du Bas-Rhin), 9 fructidor II (26 août 1794) ; 1 page in-fol., en-tête *Comité de Sûreté générale et de Surveillance de la Convention Nationale* (manque à un coin et petite déchirure sans perte de texte).

200/300 €

Réactionthermidorienne, un mois après la chute de Robespierre.

Mise en liberté des citoyens Féart, Laurentet Aubry qui étaient détenus « parce qu'ils ont acquitté en qualité de juges le citoyen Huet » ; or « le dit Huet traduit de nouveau devant le Tribunal Revolutionnaire y a été acquitté une seconde foissur le même fait »...

429.

AVIGNON. L.S. par une quinzaine de détenus, Palais d'Avignon dans la ci-devant Grande Chapelle 11 fructidor II (28 août 1794), au citoyen MONGENDRE, agent national près le district, à Marseille ; 2 pages et demie in-fol., adresse.

200/300 €

Pétition à la suite du Neuf Thermidor et du décret du 18, libérant les suspects contre lesquels aucune charge n'est retenue.

« Tu le sçais, 85 détenus de ton district partirent comme des criminels pour Orange, ou ils devoient être les premières victimes destinées à remplir les 3 fosses que l'on avoit préparées pour 18 000 cadavres. La Convention ayant pour la 2^{de} fois sauvé la liberté, les 9 et 10 du passé, rendit enfin son sage et juste décret du 18 plusieurs de nous ont [...] écrit à leurs parents ou au comité de surveillance, et pas un encore n'a pu obtenir les motifs de son arrestation »... Le représentant GOUPILLEAU de Montaigu, qui visita leur prison ce matin, fut étonné d'apprendre que le Comité de surveillance de Marseille ne délivrait pas les motifs de détention. Aussi, « persuadés de ton zèle a faire executer les loix », les détenus prient l'agent national d'ordonner au comité de Marseille de délivrer à chacun ces « motifs »...

430.

Paul BARRAS (1755-1829) homme politique, conventionnel (Var), membre du Directoire. P.S., cosignée par Jean-Étienne BAR, 14 fruc-

tidor II (31 août 1794) ; 1 page et quart in-fol., en-tête *Extrait du procès-verbal de la Convention Nationale*, vignette, sceau sous papier.

400/500 €

Explosion de la poudrerie de Grenelle [la catastrophe fit un millier de morts]. « La Convention Nationale, après avoir entendu le Comité de Salut public, decrete que les pertes qu'auroient pu essuyer les citoyens dans l'explosion qui vient d'avoir lieu seront réparées aux frais de la République et que les citoyens blessés, les peres, meres, veuves et enfants de ceux qui auroient été blessés, auront droit au meme secours que les parents des deffenseurs de la patrie. La Convention nationale decrete que les details des mesures prises par le Comité de Salut public et le decret qui accorde l'indemnité des pertes et les secours seront imprimés à la suite de la proclamation aux citoyens de Paris, et envoyé aux 48 Sections »...

431.

LYON. Deux intéressantes lettres, août-décembre 1794.

250/300 €

L.A. (non signée), [Lyon] 10 fructidor II (27 août 1794), à la citoyenne Robineau à Aix ; 2 pages in-4, adresse avec marque postale VILLE-AFFRANCHIE. ... « Il a paru ces jours ci une proclamation des Représentants, envoyés pour faire le Bonheur du peuple et faire enfin sortir de l'oppression une ville qui y gemit depuis si longtemps. Ils entrent dans beaucoup de details qui ont fait le plus grand plaisir a tous les bons citoyens. On dit que la joye renaît sur tous les visages et que l'on espere que la tranquillité s'y maintiendra. [...] il arrive une foule d'étrangers et de gens du pays qui n'aguere n'osoient pas aborder cette malheureuse cité. [...] chacun benit la Convention et les Représentants qu'elle a envoyé »...

J.V. LE CANU. L.A.S., Lyon 11 nivose III (31 décembre 1794), aux députés de Saône et Loire à la Convention, chez Reverchon à Paris ; 2 pages in-fol., adresse avec marques postales *Les Représentans du Peuple, Lyon*. Sur les remous et mouvements populaires dans Lyon, certains causés par des « mathevons [...] nom dont on se sert pour désigner les dilapidateurs, les denonciateurs, en général les hommes de sang et de vol » ; arrestation de trois officiers du Bataillon de la Côte d'Or qui ont entendu crier Vive le Roi sans protester. La nouvelle de la levée du maximum a fait considérablement monter les grains... « Lyon est divisé en deux partis les Sectionnaires et denonciateurs d'une part [...] et de l'autre sont tous ceux qui en ont été persécutés. Je regarde cela comme deux armées en présence, qui n'attendent qu'un moment favorable. Au milieu du tout sont des agitateurs qui échauffent les uns et les autres. [...] j'espere qu'avec de la fermeté et des subsistances on viendra à bout de parer aux hasards du moment »...

432.

COMITÉ DE SALUT PUBLIC. P.S. par J.J. BRÉARD, L. CARNOT, Charles COCHON, J.J. DELMAS, J. ESCHASSERIAUX, P.A. LALOY et Robert LINDET, 15 fructidor II (1^{er} septembre 1794) ; 1 page et demie in-fol.

300/400 €

Autorisation donnée au citoyen Jacques Guérard « à faire charger au Havre-Marat sur navires neutres et expédier à l'étranger » des marchandises diverses : verres à vitres, mouchoirs, meubles, tissus et soieries, miroirs, joujoux d'enfant, horlogerie, etc.

433.

COMITÉ DE SALUT PUBLIC. 3 L.S. ou P.S., Paris (septembre-octobre 1794) ; 6 pages et quart in-fol., vignettes et -têtes du *Comité de Salut public*.

400/500 €

17 fructidor II (3 septembre), à la Commission des Transports, remontes, postes et messageries, refusant aux agences de la Commission le droit de choisir leurs commis, secrétaires et préposés : « n'abandonnez jamais les moyens de surveillance »... Ont signé : Lazare CARNOT, Charles COCHON, Joseph ESCHASSERIAUX, Antoine FOURCROY, Pierre-Antoine LALOY, Robert LINDET, MERLIN (de Douai), Jacques-Alexis THURIOT et J.B. TREILHARD. — 19 fructidor (5 septembre). Arrêté autorisant la Commission des Transports à faire payer au citoyen FRANCONY la somme de 4000 livres, « pour le rembourser de ses avances et l'indemniser de ses peines, et soins pour parvenir à l'exécution du modèle de voiture suspendue pour le transport des blessés dont il est l'inventeur »... Ont signé : CARNOT, Ch. COCHON, J.F.B. DELMAS, ESCHASSERIAUX, R. LINDET, MERLIN (de Douai) et TREILHARD. — 21 vendémiaire III (12 octobre). Arrêté portant que les ouvriers « habitués au travail des trains, du frottage et généralement au service des rivières de quelques

lieux qu'ils soient, se rendront sans délai aux ateliers établis pour l'approvisionnement de Paris [...] pourront néant-moins, ceux des dits ouvriers qui avoient fait des marchés avec le District d'Auxerre en fructidor pour l'entrepris du rétablissement et entretien des routes, se faire remplacer dans le dit travail par des prisonniers de guerre ». Ont signé : BRÉARD, DELMAS, ESCHASSÉRIAX, FOURCROY, LALOY, PRIEUR (de la Marne), et TREILHARD.

434.

Jean-François GOUPILLEAU de Fontenay (1753-1823) conventionnel (Vendée). L.A.S. cosignée par 4 autres conventionnels, 22 fructidor II (8 septembre 1794), à ses collègues du Comité de Législation ; ¾ page in-fol., en-tête *Comité de Sûreté générale et de Surveillance de la Convention nationale*.

200/250 €

Ils transmettent une pétition (copie jointe) de l'Accusateur public du tribunal révolutionnaire [FOUQUIER-TINVILLE], demandant à « être autorisé à augmenter le nombre des commis dans ses bureaux »... Outre Goupilleau de Fontenay, ont signé André Antoine BERNARD de Saintes, Pierre COLLOMBEL de la Meurthe, Antoine-Louis LE VASSEUR et Jean-Baptiste MATHIEU.

435.

COMITÉ DES FINANCES. 2 P.S. et 1 L.S., septembre-novembre 1794 ; 3 pages in-fol. et 2 p. in-4, vignettes et en-têtes.

400/500 €

22 fructidor II (8 septembre 1794), à en-tête et cachet encre du *Comité des Assignats et Monnoies*. Mise à disposition d'une voiture pour le citoyen Guillot « Directeur des artistes de la fabrication des assignats, [...] pour se rendre à la papeterie de Buges pour procéder aux expériences dont il est chargé conjointement avec le C^o Ribeaucourt ». Ont signé : L. COCHET, P.F. GIRAUD, S. HUMBERT, L. SERVIÈRE.

19 vendémiaire III (10 octobre), au Directoire du District de Commune d'armes cy devant St Etienne, au sujet des propriétaires de « la ci-devant manufacture d'armes », et leur co-associé Carrier la Thuillerie, « tombé sous le glaive de la loi »... Ont signé : CAMBON SAINT-HILAIRE, L.J. GAROS, S. HUMBERT, A. RÉAL.

15 brumaire III (5 novembre), au sujet des agences dépendant de la Commission des Revenus nationaux. Ont signé : CAMBON SAINT-HILAIRE, J. JOHANNOT, J.F. MONNOT, H. RICHAUD.

436.

COMMUNE DE PARIS. 3 P.S. ou L.S. par THIBOUST et GILLET, administrateurs provisoires de la « Police régénérée », 24 fructidor II (10 septembre 1794), aux citoyens composant la Commission des subsistances ; 5 pages in-fol. ou in-4, en-têtes *Commune de Paris*, vignettes (liassées par pain à cacheter).

100/150 €

Envoi de l'extrait de trois rapports concernant la tranquillité publique, avec invitation à aviser aux moyens de « calmer l'inquiétude du peuple sur la pénurie de quelques objets de première nécessité »... Les commissaires de police de la Section de la Fraternité font état de plaintes des pompiers « de n'avoir point de chandelle ou d'huile pour y suppléer en quantité suffisante » (19 fructidor)... Des officiers de paix notent que « les citoyens de jour en jour à l'approche de l'yver craignent de manquer de subsistances de première nécessité » (22 fructidor), et relèvent, surtout chez des rentiers et des femmes d'ouvriers, « des murmures et des plaintes sur la difficulté de se procurer des choses de première nécessité, comme huile, beurre, chandelle, savon &c » (23 fructidor)...

437.

COMITÉ DE SALUT PUBLIC. P.S. par 7 membres, 26 fructidor II (12 septembre 1794) ; 1 page in-fol., vignette et en-tête du *Comité de Salut public* (petite mouillure avec trou à l'angle inférieur), adresse à l'administration du District d'Issurtille (*sic*) avec marque postale et cachet de cire rouge (brisé).

200/300 €

Arrêté : « L'administration du District d'Is-sur-Til est autorisés à mettre la cidevant chapelle de Mont sur Til à la disposition du C^{en} Dubois ancien serrurier à Dijon pour y établir des fours à cémenter l'acier »...

Ont signé : Lazare CARNOT, J.F.B. DELMAS, Antoine FOURCROY, P.A. LALOY, MERLIN de Douai, C.A. PRIEUR, et J.B. TREILHARD.

438.

Gabriel VAUGEOIS (1753-1839) conventionnel (Paris), archéologue. L.A.S. comme

« Président du Comité des cinq a l'affaire du dix août, et Deputé suppléant de Paris », 2 vendémiaire [III (23 septembre 1794)], à MERLIN de Thionville ; 1 page in-4, adresse, cachet de cire rouge à son chiffre.

100/150 €

Il demande qu'on remette ses pièces, qui sont au Comité de Sûreté générale, au Comité des Décrets « qui les attend pour faire son rapport sur mon admission ». Il peut fournir d'autres preuves de son patriotisme si nécessaire ; il donne son adresse rue des Fossés Montmartre... **On joint** une l.s. d'Henri Vaugeois (1888).

439.

COMITÉ DE LÉGISLATION. L.S. par Jean-Étienne BAR, CAMBACÉRÈS et François OUDOT, Paris 4 vendémiaire III (26 septembre 1794), à l'Agent national du District de Franciade [Saint-Denis] ; 1 page in-fol., vignette et en-tête du *Comité de Législation*.

250/300 €

Au sujet du remplacement à Franciade de « plusieurs Municipaux démissionnaires. Le Comité t'invite à l'entourer de patriotes éprouvés et à lui désigner les Citoyens que tu croiras les plus dignes de remplir les places vacantes »...

On joint 2 L.S. du Comité (bord réparé au scotch) : 8 nivôse III (28 déc. 1794) par Oudot et Pepin, au district de Bourg l'égalité ; 10 nivôse III (30 déc. 1794), par Lemalliaud et Pons de Verdun, circulaire impr. au District « d'Isle de la réunion cy devant les Sables d'Olonne, dép' vengé ».

440.

Nicolas HAUSSMANN (1760-1846) conventionnel (Seine-et-Oise). L.A.S., Bruxelles 10 vendémiaire III (1^{er} octobre 1794), au représentant du peuple Augustin FRÉCINE à Liège ; 1 page in-fol., vignette, en-tête *Les Représentans du Peuple près les Armées du Nord & de Sambre & Meuse* (mouillures et réparations en bas de page).

200/250 €

Envoi d'un rapport sur les ateliers de la ville de Malines : Frécine pense-t-il qu'il soit utile de rétablir ces ateliers ? ... « Dans tous les cas nous pensons que le citoyen MYLIUS qui a beaucoup de connoissance dans cette partie et qui a déjà eu des directions de pareils travaux pourrait être utilement employé aux ateliers formés ou à former »...

441.

CONVENTION NATIONALE. 3 L.S. de membres du Comité des décrets, procès-verbaux et archives, an III (1794-1795) ; 1 page in-fol. chaque dont une en partie imprimée, en-têtes et vignettes du *Comité des décrets, procès-verbaux et archives de la Convention nationale*.

150/200 €

13 vendémiaire (4 octobre 1794). Envoi au président du Comité civil de la Section Révolutionnaire, d'états d'accusés de réception du *Bulletin des lois*, signé par Jean-Pierre DANJOU (1760-1832, Oise) et Louis-Prosper LOFFICIAL (1751-1815, Deux-Sèvres). 5 messidor (23 juin 1795). Rappel du devoir d'accuser réception des lois envoyées, signé par Jean-René GOMAIER (1745-1805, Finistère) et Mathurin-Étienne ENJUBAULT (1748-1810, Mayenne). 11 fructidor (28 août 1795). Envoi à leur collègue Pierre-François-Dominique BONNET du décret « portant que vous exercerez conjointement avec les Représentans du Peuple pour l'épuration des autorités constituées du Département de la Loire », signé par Jean-René GOMAIER et Michel-Martial CORDIER (1749-1824, Seine-et-Marne).

442.

Lazare CARNOT (1753-1823) mathématicien et homme politique ; conventionnel (Pas-de-Calais), membre du Comité de Salut public, organisateur de la Victoire des armées de la République. L.A., signée par ses collègues du Comité de Salut public Charles COCHON (1749-1825) et Jean-François-Bertrand DELMAS (1751-1798), 17 vendémiaire III (8 octobre 1794), aux représentants du Peuple près l'Armée des Pyrénées-Occidentales ; 3 pages et demie in-4.

1 000/1 500 €

Importantes instructions au nom du Comité de Salut public pour l'invasion de l'Espagne.

Ayant pris connaissance de la position de l'armée des Pyrénées oc-

cidentales, le Comité s'inquiète de la dissémination de l'armée. « C'est un grand mal sans doute que de rétrograder mais c'en seroit un bien plus grand d'être battu, et le moindre échec pourroit faire plus de tort dans l'opinion publique, qu'une retraite de plusieurs lieues commandée par la prudence »... Ils recommandent de retirer la garde du poste de Guetaria et de l'utiliser pour augmenter la défense du passage de l'Oria et la place de Saint-Sébastien, et ils indiquent quelques moyens de rendre toute attaque de Tolosa très meurtrière pour l'ennemi. Après la prise de Fontarabie et Saint-Sébastien, ils s'attendent à de nouveaux succès rapides, et ils regrettent que l'armée n'ait pas profité de la première stupéfaction de l'ennemi pour l'attaquer sur plusieurs points et couper sa retraite sur Pampelune, qui peut-être se fût rendue aussi. Cependant il faut ou pousser en avant, ou rétrograder : « Commencez donc par attaquer sur votre gauche pour chasser l'ennemi de tous ses postes et prendre son camp de la réunion. Tâchez d'engager une action décisive et de mettre l'ennemi en deroute complète, car alors il est probable que Pampelune sans espoir de secours prendra le parti d'ouvrir ses portes. Pour que le succès de l'expédition soit entier comme il doit l'être, il faut faire porter sur votre gauche et secrètement toutes vos forces disponibles en même tems que vous ferez de fausses attaques sur la droite et sur le centre pour y attirer l'ennemi. La division de Laborde qui est retirée jusque sur Irum et le long des bords de la Bidassoa pourroit ce semble en s'avançant un peu resserrer sa ligne de défense. [...] Il nous reste encore une observation très importante à vous faire. Vous savez et notre collègue Garrau qui a assisté aux discussions du comité sait particulièrement que notre dessein est de ne point nationaliser la guerre, de ne point choquer trop fortement les coutumes et même les préjugés des peuples chez lesquels nous sommes forcés de porter la guerre. L'espagnol fort attaché à ses prêtres fuit et abandonne dit-on ses foyers plutôt que de se les voir enlever. N'est-il pas à craindre que cette émigration ne grossisse la masse de ses forces et ne vous fasse de ces hordes fanatiques de nouveaux ennemis furieux et implacables [...] Nous croyons qu'il peut être très-utile de prendre les otages parmi les prêtres et les nobles, mais il pourroit être fort dangereux d'enlever tous les individus de ces corporations, chez un peuple ignorant »...

443.

Bernard-Jean-Maurice DUPORT (1762-1832) conventionnel (Mont-Blanc). L.A.S., Paris 26 vendémiaire III (17 octobre 1794), à un collègue ; 2 pages in-4.

100/150 €

Il intervient en faveur d'un nommé Buchard qui réclame sa mise en liberté ; il conseille de consulter à son sujet le Comité de surveillance d'Annecy. Une note au dos apprend qu'il s'agit de l'affaire d'Orsier, accusé d'avoir fait un faux passeport pour favoriser la fuite d'un ex-religieux d'Annecy.

444.

Jean-Marie CALÈS (1757-1834) conventionnel (Haute-Garonne). P.S. comme *Représentant du Peuple dans le Département de la Côte d'Or*, 29 vendémiaire III (20 octobre 1794) ; 2 pages in-fol. à son en-tête et vignette, cachet de cire rouge.

200/250 €

Curieux document sur les réunions à Dijon. Les habitants pourront se réunir en assemblée de section avant la fête de Vendémiaire... « il importe au peuple de s'éclairer [...] aucune autorité, aucun individu, ne peut dominer l'opinion générale, sans être en rébellion contre lui [...] Tous ceux qui sans respect pour le peuple assemblé, troubleraient l'ordre des délibérations, soit en prenant la parole, sans l'avoir obtenue du président, soit en interrompant les opinants, ceux qui provoqueraient par des injures, ou des menaces, leurs concitoyens, en émettant leur opinion, seront rappelés à l'ordre » ... **On joint** une autre P.S., Dijon 11 frimaire III (1.XII.1794 ; 2 p. in-12), bon pour une veste et des souliers pour un déserteur de l'ennemi.

445.

Louis de FROTTÉ (1766-1800) général en chef de la chouannerie normande, il fut fusillé. 5 L.A. (3 signées « Le tout Dévoué » ou « Le plus Dévoué »), octobre 1794-février 1795, à Charlotte ATKYNS ; 12 pages et demie in-4, 2 adresses (quelques fentes et bords effrangés).

1 200/1 500 €

Intéressante correspondance amoureuse et politique entre ces deux agents royalistes, autour d'une tentative pour délivrer Louis XVII, écrite d'Angleterre et de Jersey, alors que, grâce aux moyens

financiers fournis par Lady Atkyns, il espère agir en France, et même libérer l'enfant du Temple. Il débarquera près de Saint-Brieuc au début de février 1795 pour tenter de soulever la Normandie.

23 octobre 1794. « Plus je vous connais et plus je vous admire, Etre heroïque et parfait [...] O vous qui voulés faire le sacrifice de votre vie et de votre fortune entière à la mémoire d'une Reine adorée et au service de mon Roy [...] mon attachement est au dessus des sentimens ordinaires quinspirent une jolie femme, mais je mourrai digne de vous , en secondant votre généreux dévouement, ou si les Dieux veulent que je vive ce sera pour être à jamais votre admirateur, votre ami, votre... ha tout ce que vous permettrés que je sois pour vous »... S'il ne peut venir chercher lui-même les fonds qu'elle lui destine, ce sera un homme de confiance, et il saura les utiliser avec prudence. Il évoque ensuite ses projets de rentrer en France ou de passer en Suisse ou en Allemagne... – [Novembre]. *Mardy matain à 8 heures.* Il apprend le départ de M. de PUISAYE pour la France, ce qui le laisse « le cœur rempli de tristesse et les idées toutes bouleversées », dans un grand embarras. On lui assure que le Roi et la France seront sauvés, mais il craint d'être abusé : « Il parait que P. chef d'un parti et d'une armée na point quitté la France pour une simple négociation d'armes de munitions &c, &c, et que ce doit être chargé d'intérêts plus marquants et chargé de propositions qui partent sans doute de Paris et qui sont peut-être le fruit que PITT s'est proposé dans la chute de Robespierre mais le tems seul pourra nous instruire et pourvu que le Roy et la France soyent sauvés je ferai le sacrifice volontiers de l'espoir que j'avais dy contribuer directement ». Il va rejoindre son régiment et partir pour l'Allemagne. À 5 heures et demie du soir : il ne désespère pas, mais hésite à rejoindre Puisaye : « Je suis sur les épinés pour moi, et bien plus encore pour vous, depuis deux jours, je ne sais comment ma tête peut y tenir, surtout étant obligé de jouer l'homme calme et tranquille. [...] ô femme charmante, quelque soit la fin de notre Révolution quand vous ni auriez aucune part vous serez toujours pour moi l'amie tendre et dévouée d'Antoinette, celle qui a tout voulu sacrifier à son fils [LOUIS XVII]et celle à qui je voudrais un jour devoir tout mon bonheur ». Sur une copie (jointe), Lady Atkins a écrit un commentaire, expliquant qu'elle avait évité de voir Frotté et de lui écrire, ne voulant pas lui révéler les mesures prises « pour sauver le Roi ». – *Lundi [22 décembre]*. Il s'impatiente : « P. [Joseph de PUISAYE] n'est point parti et ne veut décidément s'en aller que lorsque tout sera prêt, ce qui est fort indéterminé attendu que l'on n'a pas la moitié des choses nécessaires et L. M. ne veut pas se charger d'une expédition semblable »... – *Samedi [27 décembre]*. Il va enfin partir avec P.[PUISAYE] et désire ardemment la voir : qu'elle vienne « passer 24 h ici mais que personne puisse savoir votre voyage parce que l'on pourrait en deviner le motif ». Il pense revenir dans un mois : « Je veri l'enfant le plus adoré, mon amie. [...] Il faut aussi prendre de nouveaux arrangements relativement à l'argent »...

Jersey 1^{er} février 1795. À cause des intempéries, il a dû différer de deux jours son départ pour la côte ; il a reçu de meilleures nouvelles de France . « Vous savés combien il me sera essentiel d'avoir de vos nouvelles par votre moyen et surtout d'être à même de correspondre avec le point intéressant et d'être instruit exactement de tout. Vous en connaisés les moyens et je m'en raporte à votre zèle et pur Royalisme pour me les procurer »... Il termine sa lettre parce bouillant post-scriptum : « Plus je vois, plus j'ouvre les yeux et connait de détails moins je vois d'obstacles à vaincre ».

On joint une L.A. de FROTTÉPÈRE, 27 juin 1804, à la même, lui recommandant un jeune homme souhaitant se rallier à un régiment de dragons pour combattre Bonaparte. Plus un brouillon de lettre de G. LENOTRE au sujet de Charlotte Atkyns, et une note copiée par lui aux Archives de la Police ; et une l.a.s. de Roulleaux-Dugage, député de l'Orne (1918), évoquant l'évasion du Dauphin et un descendant de Frotté.

Ancienne collection de l'historien G. LENOTRE (sous chemises autographes).

446.

Marc-Antoine BAUDOT (1763-1837) conventionnel (Saône-et-Loire), Montagnard, chargé de nombreuses missions aux armées et dans les départements. L.A.S. et L.S. comme *Représentant du Peuple près l'Armée des Pyrénées occidentales*, brumaire-frimaire III (octobre-décembre 1794), à son collègue GARRAU ; 3 pages in-fol, et 2 pages et demie in-4, vignette et en-tête.

200/250 €

Nivefranche 10 brumaire (31 octobre). Il ne faut pas mettre l'armée au repos, mais « à tout prix faire une entreprise », et recommencer à guer-

royer dès que le temps le permettra. Baudot va faire rétablir le passage de Béobi, où la crue de la Bidassoa a emporté les trois ponts. Il trouve que MONCEY n'a « que l'apparence du zèle, lorsqu'il est question d'aller en avant. [...] Les Généraux veulent tous passer l'hiver sans rien faire, jamais ils n'ont eu le désir réel d'aller à Pampelune. Ne leur laissons ni repos ni patience que lorsqu'ils seront en mouvement pour ton nouveau plan »...

Bayonne 28 frimaire (18 décembre). Baudot renseigne Garrau sur les positions des Espagnols, et les changements intervenus parmi les généraux qui les commandent...

On joint 2 P.S. de BAUDOT concernant la libération du Procureur général du département de Saône et Loire, et la Commission des Marchés.

447.

COMITÉ DE SÛRETÉ GÉNÉRALE. P.S. par 10 membres, 10 frimaire III (30 novembre 1794) ; 1 page in-4, vignette et en-tête du *Comité de Sûreté générale et de surveillance de la Convention nationale*, sceau sous papier.

300/400 €

Ordre au concierge de la prison de la Force de recevoir et garder Nicolas Philibert BUISSON, « prévenu d'avoir des liaisons avec des particuliers désignés au Comité pour de fameux voleurs ». Ont signé F.L. BOURDON de l'Oïse, J.B. CLAUZEL, J.B. HARMAND, G.J. LESAGE-SENAULT, A.L. LE VASSEUR de la Meurthe, J.B. MATHIEU, J.N. MÉAULLE, H.G. MONMAYOU, J.F. REUBELL, J. REVERCHON.

On joint 2 L.S. ou P.S., 13 et 18 frimaire III (3 et 8 décembre 1794) par Harmand et Mathieu, et par Lesage-Senault, Mathieu, Reverchon (1 p. in-4 et 1 p. in-fol., vignette et en-tête).

448.

Jean-François LOISEAU (1751-1809) conventionnel (Eure-et-Loir), il fut chargé de nombreuses missions. 25 L.A.S., L.S. ou P.S., novembre 1794-août 1795 ; 31 pages in-fol. ou in-4, en-tête impr. et vignettes.

500/700 €

Important ensemble de documents sur sa mission pour assurer l'approvisionnement de Paris : organisation des récoltes et du battage à Provins, appels aux districts (« Paris ne veut que du pain pour vous repondre de la liberté »), réquisitions, organisation des transports, difficultés dues au mauvais temps, répression et arrestation des cultivateurs récalcitrants et des fonctionnaires malveillants ; il préfère une réduction du tiers des bons de pain plutôt qu'un renchérissement ; répression de la fraude ; protection des transports, etc. Ces documents concernent l'Île de France, et plus particulièrement Provins, le district de Melun, Jouy le Chatel, Dreux, Etampes, etc. **On joint** 3 imprimés (dont son opinion dans le procès de Louis XVI), et divers documents concernant Loiseau. *Ancienne collection Patrice Hennessy*.

449.

Philippe GROUVELLE (1757-1806) littérateur, il fut en 1792 secrétaire du Conseil Exécutif, puis ambassadeur au Danemark, et député. L.A.S., Copenhague 15 frimaire III (5 décembre 1794), à son ami l'écrivain GINGUENÉ ; 4 pages in-4.

200/250 €

... « J'ai connu, j'ai senti vos malheurs. J'étais informé que *la Feuille villageoise* était le grand grief du monstre contre vous. [...] Vous aviez eu, comme moi, le courage, et plus que moi, le talent de dire la vérité. D'ailleurs, le Tyran en savait sur moi plus que je ne pouvais lui en apprendre, et l'on m'assure que ses listes en portent la preuve. [...] avec quelle joie j'ai appris la digne réparation que vous a faite la justice nationale ; j'en ai été ému jusqu'aux larmes ». Grouvelle envoie à Ginguéné, à Garat et à Siéyès un écrit fait « à l'usage des étrangers bienveillants et mal instruits », traduit en allemand, en danois et en suédois : « cette apologie du régime révolutionnaire ne s'applique point aux quatre ou cinq derniers mois de la domination néronienne des oligarques du 9 Thermidor ». Il se plaint de son éloignement et se compare à Ovide...

450.

Dominique CLÉMENT DE RIS (1750-1827) homme politique, sénateur, son enlèvement mystérieux en 1800 a inspiré à Balzac *Une ténébreuse affaire*. L.A.S., 24 frimaire III (14 décembre 1794), à un ami ; 1 page in-4, vignette et en-tête de la *Commission exécutive de l'Instruction publique*.

200/250 €

... « On dit que le procès de M^r CARRIER finit demain et que M^r FOUQUIER-TINVILLE va lui succéder. On annonce [...] un rapport des Comités pour l'enterrement du maximum. Que ne le faisoit-on avant que j'eusse vendu mon vin ? J'aurais eu de quoi te payer ton vin blanc [...] On va faire aussi un grand rapport sur les fameuses journées du 31 may et suivantes [contre les Girondins], qui se sent morveux se mouche, je vois auprès de moi des hommes que cela touche de près. Pour moi je dis toujours la même chose, la paix intérieure, la justice et ma campagne »...

451.

Joseph-Marie-Philippe MARTINEL (1762-1853) conventionnel (Drôme). L.S. cosignée par François-Martin POULTIER (1753-1827), Paris 26 frimaire III (16 décembre 1794), aux administrateurs de la Commission des revenus nationaux ; 1 page in-fol., en-tête *Convention nationale* et vignette du *Comité des Inspecteurs du Palais national*.

150/200 €

Ordre à l'imprimeur de la Convention nationale d'imprimer 800 exemplaires de « chaque distribution » pour les représentants du Peuple, 700 étant insuffisants...

452.

Étienne-Jean-Baptiste MAILLARD (vers 1739-1803) marchand fourreur, administrateur du Département de Paris. L.S. cosignée par GARNIER, Paris 8 nivôse III (28 décembre 1794), au Comité civil de la Section des Lombards ; 1 page in-4, en-tête et cachets *Département de Paris*, vignette, adresse.

100/150 €

Au sujet d'une demande de salpêtre par « le citoyen Lemoine, droguiste rue des Lombards », mais le Département a ajourné sa réponse, « attendu l'usurpation du titre d'apothicaire » par Lemoine...

453.

JUSTICE. P.S. par Charles AUMONT, chargé provisoire de la Commission des administrations civiles, police et tribunaux, 9 nivôse III (29 décembre 1794) ; 3 pages et demie grand in-fol., vignette de *La Loi*, cachet encre rouge *Au nom de la République française* (bord sup. un peu effrangé, qqs rousseurs aux bords).

100/150 €

Copie certifiée conforme d'un décret de la Convention relative à la loi portant nomination des citoyens pour remplir les places vacantes dans des tribunaux de paix de Paris et du canton de Villejuif : sont donnés les noms des citoyens proposés et leurs fonctions antérieures : « Section Marat. Lenormand, assesseur, à la place de Babilie, homme de loi »... Etc.

454.

COMITÉ DE SÛRETÉ GÉNÉRALE. P.S. par 6 membres, 10 nivôse III (30 décembre 1794) ; 1 page in-4, vignette et en-tête du *Comité de Sûreté générale et de surveillance de la Convention nationale*, sceau sous papier.

200/250 €

Au sujet d'une réclamation de la veuve Rousseau, femme Colin, pour « obtenir la restitution de l'argenterie saisie chez elle »... Ont signé J.A. BOUDIN, GARNIER de l'Aube, P.C.A. GOUPILLEAU de Montaigu, J.F. LAIGNELOT, LOUIS LEGENDRE, H.G. MONMAYOU.

On joint une pièce avec apostille a.s. d'A.F.GAUTHIER, 28 germinal III (17 avril 1795).

455.

Guillaume BONNECARRÈRE (1754-1825) diplomate ; président du club des Jacobins dont il fut exclu en 1791 à cause de ses relations avec la Cour, il fut directeur du département politique ; emprisonné à cause de ses liaisons avec Dumouriez et la famille d'Orléans, il fut chargé sous le Directoire et l'Empire de diverses missions secrètes. 4 L.A.S., une P.A.S. et un MANUSCRIT avec note autographe, 1794-[1814 ?].

300/400 €

* 3 L.A.S., 24 brumaire-16 frimaire III (14 novembre-6 décembre 1794), au Représentant du Peuple HARMAND ; 4 pages in-4 et 1 p. in-fol., adr. (une pièce jointe). « De la maison Desnos rue notre dame des champs », il proteste contre sa « douloureuse détention » et les « plates calomnies », le « système absurde de diffamation et de tyrannie » dirigé contre lui...

* P.A.S., 27 messidor VII (15 juillet 1799 ; 1 p. in-fol.). Pétition où il

se présente comme « l'un des vétérans fidèles de la révolution » et offre ses services au Directoire Exécutif régénéré » pour la place de receveur du département de la Seine.

* L.A.S., 27 mai 1807 (1 p. et demie in-fol., une autre L.A.S. jointe), recommandant un candidat pour une place de juge de paix. \$

* MANUSCRIT avec note autographe ; 5 p. et quart in-fol. **Notice biographique** écrite certainement en 1814, où il se présente comme un ardent défenseur de la Royauté.

Ancienne collection Patrice Hennessy (son cachet sur 4 lettres).

456.

Joseph SERVAN (1741-1808) général, ministre de la guerre. L.A.S., [1794], « aux Citoyens representans membres du comité de Salut public » ; 2 pages in-fol.

300/400 €

Propositions pour faire pénétrer la Révolution dans les campagnes. Servan rappelle son ouvrage *Idées à répandre parmi les habitans de la campagne et les propriétaires fonciers*, et propose de former « un comité d'instruction agraire, pour les hommes de la campagne », d'imprimer une traduction des meilleurs ouvrages étrangers sur l'agriculture, d'envoyer des instructions et des modèles d'instruments ; de former dans chaque chef-lieu de département une société d'agriculture ; de répartir les graines selon les différents climats, etc. Il signe : « Joseph Servan l'un des membres de la Société des amateurs de l'agriculture des arts et du commerce ».

457.

Antoine-Marie-Charles GARNIER de l'Aube (1742-1805) conventionnel (Aube). L.A.S., [1794 ?], à son collègue Jean MAILHE, représentant du Peuple ; 3 pages in-4 (petite déchirure manque avec perte de qq lettres).

150/200 €

Il reçoit une lettre touchante de la femme Cherest : « pourquoi donc son mari est-il enfermé dans un cachot ? Quelle autorité autre que celle de la violence et de l'arbitraire a pu dicter cet ordre inhumain ? Assurément on ne sera pas assés effronté pour dire que c'est la Convention ; cette effroyable lute des partis sera-t-elle éternelle et quelques avocats procureurs et bouchers se batant pour sçavoir a qui aura le plus de domination auront-ils le droit impuni de troubler toute une cité. Le grand mal vient de la haine dévergondée de Maure contre Cherest ; Maure pour écraser plus sûrement cet homme a été choisir dans Fourcade mis en surveillance le plus astucieux ennemi de celui-ci »... Maure a profité de l'absence de Garnier pour usurper le pouvoir. « De grace rends justice à Cherest : la justice est de l'entendre contradictoirement, de le tirer de prison où la fureur de ses ennemis l'a jeté afin qu'il puisse se battre d'égal à égal, et alors tu jugeras que tous ces messieurs là ne s'injurient et ne s'emprisonnent que parce que tous veulent dominer et pas un seul obéir »...

458.

Dominique-Joseph GARAT (1749-1833) avocat, député et ministre. 38 L.A.S., 1794-1822, la plupart à Alexandre ROUSSELIN DE SAINT-ALBIN ; environ 45 pages formats divers, adresses et 2 enveloppes.

800/1 000 €

Correspondance amicale avec son ancien collaborateur : recommandations, rendez-vous, invitations à dîner (notamment avec Marbot et Bernadotte, avec Madame de Coigny et son fil Maillia). Dans une longue lettre (Ustaritz, 24 juillet), il anticipe le voyage qu'il doit faire avec sa femme, de Bayonne à Paris, en voulant lui faire découvrir les pays du Sud-Ouest : il aime ces paysages mais il n'en est « pas fou au point de les préférer à la société de mes amis [...] Tout autre société me fatigue bientôt, dans tous ces bruis du monde, il y a bien peu de choses qu'on se plait à entendre et qu'on se soucie de retenir. Y a-t-il rien de plus ennuyeux que des lieux communs éternellement répétés, rien de plus révoltant que des absurdités toujours remises en vogue et en triomphe. C'est le fonds de conversation des villes de l'Europe, petite et grande. Tous ces gens, qui se disent gens de lettres, parce qu'ils savent lire et écrire je les regarde aujourd'hui comme les plus funestes ennemis de la raison humaine. Presque toujours le talent même a tourné sa puissance contre la vérité, ; on paroît sublime à force de manquer de bon sens, et comme la débauche, la raison en délire jouit de ce qui la tue. Je ne veux plus entendre parler de tout cela ; je veux vivre et mourir. Il s'en faut bien que je trouve la nature phisique muette [...] Tout cela parle, et les plus belle des langues, celle d'Horace et de

Virgile », qu'il relit « avec une sorte d'enchantement et dans cette édition qui est bien l'édition princeps ».

Souvent retiré au pays basque (plusieurs lettres sont écrites d'Ustaritz et de son château d'Urdaïns), Garat réclame des brochures, (celle de LANJUNAIS qui « devient en paroissant un mouvement historique qui vivra des siècles » 3 février 1818, la collection complète de *La Clef du Cabinet*), des journaux (un abonnement à *La Quotidienne*) et des livres (dont la *Vie* de Jean-Jacques). Il travaille, corrige des épreuves et envoie des articles (sur Ange PITHOU). Il évoque Mme de STAËL, à laquelle il portera le « duplicata de la note ». Il a reçu (13 septembre 1821) les deux volumes des *Mémoires* de l'abbé MORELLETSUR le 18^{ème} siècle : « Quel déplorable ouvrage et pour le fond des choses et pour la forme ! Il n'y a que moi au monde, à ce qu'il me semble, qui puisse avoir quelque plaisir en le lisant, mais le plus grand qu'il m'ait fait, c'est de m'avoir imposé la nécessité de relever plusieurs de ses ineptes méprises, de ses impostures furieuses [...] Je crois avoir des choses assez curieuses à dire et à faire lire sur ce philosophe qui connut la licence et qui se fit prêtre en pouffant de rire »...

On relève également quelques lettres ou billets à divers : Mme de Rougeville, l'abbé Grégoire, Gérard...

On joint une L.A.S. de son fils MAILLIA GARAT, 29 nivôse IV, à Rousselin, lui recommandant le citoyen Cardot « qui a exposé sa vie pour sauver celle du malheureux CONDORCET », qui a reçu une assignation à payer une somme qui le ruinerait ; « la C^{esse} de Condorcet te paiera encore des soins que tu auras pris pour cela ».

459.

[Paul-Auguste TASCHEREAU DE FARGUES (1752-1832) juré du Tribunal révolutionnaire, ami de Robespierre, arrêté après le 9 thermidor, compromis dans les conspirations du camp de Grenelle puis dans celle de Babeuf.] L.A.S. de sa femme Caroline TASCHEREAU, 13 nivôse [III : 2 janvier 1795], à un Citoyen Représentant ; 1 page et demie in-4.

100 /150 €

Elle a déjà adressé une pétition au Comité de Sureté Générale après l'arrestation de son époux, qui l'a rendue malade ; elle a attendu jusqu'à une heure du matin « sans rien savoir du résultat, on peut garder Taschereau pour avoir été l'ami du tirant il y avait 1 an qu'il n'avait monté chez lui ». Les représentants Revel et Boudin lui ont donné de l'espérance : « Duje périr je me dispose de passer la nuit au Comité. Je voudrais qu'il voulue m'entendre, il verait si je suis digne & mon époux de votre estimes à touses. Mon mari est gelé dans sa chambre »... Elle espère qu'on reconnaîtra l'innocence opprimée et le véritable patriotisme...

460.

Mathurin ENJUBAULT (1882-1962) conventionnel (Mayenne). P.S. co-signée par 3 autres conventionnels, Paris 16 nivôse III (5 janvier 1795) ; 2 pages in-4.

200/300 €

Aide à un artiste. Les députés certifient que « le citoyen Louis RIBIÈRE, graveur d'écriture en taille douce, logé au sixième dans la maison que nous habitons rue Honoré n°90, est réduit à la plus extrême misère avec sa famille par la cessation des travaux de son art ». Les signataires demandent aux membres des Comités d'Instruction publique et des finances « de le faire participer aux secours que la Convention Nationale a décrété en faveur des Gens de Lettres et artistes dont les talents sont utiles à la République »... Ont signé également Marc BONGUIOT (Jura), Jacques CHEVALIER (Sarthe), Charles MILLARD (Saône-et-Loire), et 3 autres personnes.

461.

Nicolas STOFFLET (1751-1796) général de la Vendée, fusillé à Angers. Manuscrit, copie d'époque, Maulévrier 25 janvier 1795 ; 4 pages petit in-4 (mouillures).

400/500 €

Seule trace connue de cette proclamation disparue. Stofflet s'adresse aux « Français égarés [...] teints du sang de nos rois, souillés par le massacre d'un million de victimes, par l'incendie et la dévastation de nos propriétés, quels sont vos titres pour inspirer la confiance et la sécurité ? Serait-ce le supplice de ROBESPIERRE et CARRIER ? mais la nature s'élevait contre ces monstres, le cri de la vengeance publique les dévouait à la mort. En les proscrivant vous n'avez fait qu'obéir à la nécessité ». Les Français doivent demander pardon pour les crimes de la Révolution... Il s'étend longuement sur les massacres, les incendies, les dévastations, etc.

ON JOINT une affiche imprimée, *Armée des Côtes de l'Océan ... Ju-*

gement qui condamne à la peine de mort STOFFLET, commandant en chef l'armée des rebelles dans la Vendée ; LICHTENHAIN, MOREAU, DEVARANNES, et PINOT ses adhérents »..., 6 ventôse IV (25 février 1796 ; impr. Malassins à Alençon).

462.

CONVENTION NATIONALE. 4 P.S. par des députés, janvier-juin 1795 ; 1 page in-fol. chaque, avec vignette et en-tête *Extrait du procès-verbal de la Convention nationale*, sceaux sous papier.

300/400 €

Signatures de L.T. Bernier, J.M. Bion, H.M. Borel, J.J. Derazey, Dumont (du Calvados), M. Enjubault, A.F. Laurence, B.P. Lehault, S.E. Monnel, J.B. Quirot. Pensions et secours.

463.

COMITÉ DE SÛRETÉ GÉNÉRALE. 4 P.S. par plusieurs membres, janvier-octobre 1795 ; 1 page in-4 à en-tête, et 3 pages in-fol. avec vignette et en-tête du *Comité de Sûreté générale*.

500/600 €

24 nivôse III (13 janvier), par J.B. Clauzel et S. Laporte, ordre d'emprisonnement d'un ci-devant curé. 8 pluviôse III (28 janvier), par J.A. Boudin, Ph. Ch. Goupilleau, J.B. Harmand, L. Legendre, Cl. Lomont, L.A. Vardon, mise en liberté de J. Dumesnil, détenu à Rambouillet. 20 ventôse III (10 mars), par Boudin, J.M. Calès, A.B. Guffroy, Lomont, J.B. Mathieu, J.F. Rovère, mise en liberté d'un ex-prêtre. 25 vendémiaire IV (17 octobre 1795), par L.J. Collombel (qui a écrit), A.F. Hardy, A.B. Keruegan, J. Pémartin, passeport pour la femme d'un représentant. Plus la copie conforme de l'ordre de transfert de Meaux à Paris de Joseph Lebon, Darthé et 9 autres détenus.

464.

Honoré-Marie FLEURY (1754-1827) conventionnel (Côtes du Nord). L.A.S., Paris 27 pluviôse III (15 février 1795), au Comité de Sûreté générale ; 1 page et demie in-fol.

250/300 €

Protestation contre sa détention (du 3 octobre 1793 au 8 décembre 1794). Le « Député pour le Dép^t des côtes du Nord » interpelle ses collègues : « J'ai été détenu pendant 12 mois et 20 jours [...] et pendant ce temps le scellé a été apposé sur l'appartement que j'occupais ». Il a payé pour cela 30 livres par mois, ce qui fait une somme de 380 livres. Il réclame le remboursement de cette dépense, à laquelle s'ajoutent les sommes qu'on lui a réclamées à la Prison de la Force, notamment pour la literie, le linge, etc., soit une somme totale de 455 livres...

On joint le « Procès verbal de levée des scellés faite chez le C^{on} Fleury », 13 prairial II (1^{er} juin 1794).

465.

COMITÉ DE SALUT PUBLIC. L.S. par J.P. CHAZAL, Ant. FOURCROY et Pierre MAREC, Paris 5 ventôse III (23 février 1795), à la Commission des Revenus nationaux ; 1 page et demie in-fol., vignette et en-tête du *Comité de Salut public*.

200/250 €

Invitation pressante à « mettre à la disposition de l'Agence des Poudres, des bâtimens et enclos dépendans de la Liste civile et attendant le Couvent des Loges, forêt de Germain-en-Laye », afin qu'elle puisse « commencer la fabrication de la poudre [...] Un plus long retard compromettrait son service et l'approvisionnement des armées »...

On joint une L.S. du Comité, signée par Cambacérès, Dumont, Fourcroy et Pelet, 19 pluviôse III (7 février 1795), concernant les salines de Salins Libre (règlement au scotch).

466.

Jacques-Henri LAURENCEOT (1763-1833) conventionnel (Jura), proscrit avec les Girondins. L.A.S. et L.S., an III (février-juin 1795) ; 2 pages et quart in-4, et 1 page in-fol. à son en-tête et vignette.

300/400 €

Blois 17 pluviôse (5 février), à un « Citoyen collègue ». Au sujet des prêtres incarcérés dans la maison d'arrêt de Blois : « il s'y en trouve un grand nombre parmi les quels plusieurs sont agés de 70 à 80 ans infirmes a ne pouvoir sortir de leur lit, et pour les quels le Comité révolutionnaire de ce district demande l'élargissement [...] le pays est tranquille quelques mouvemens cependant ont parrus vouloir eclatter relativement à la circulation des grains mais j'ai fait mettre en arrestation les principaux fauteurs de cette contravention a la loi et tout est rentré dans le devoir. Quelque soit la penurie des subsistances qui

afflige en ce moment le pays, tout restera tranquille le peuple y est bon et ami des lois il livre une guerre a mort aux intrigans et surtout aux buveurs de sang dont il ne veut plus : la justice et la Convention nationale voila leur cri de ralliement »... — *Poitiers 28 prairial (16 juin)*, aux Comités de Sûreté générale et de Salut public. Il avertit que dans les départements « des deux Charentes, des deux Sèvres et de la Vienne il se fait dans les campagnes une distribution considerable de poudre à fusil les cultivateurs sont armés, et tiennent des propos qui donneroient à penser que la malveillance profite de leur cupidité pour les aigrir contre le gouvernement. On ma dit que cette poudre venoit de Paris »... *Ancienne collection Patrice Hennessy (avec son cachet encre)*.

467.

Pierre BÉNÉZECH (1745-1802) ministre de l'Intérieur. L.A.S. comme « membre de la Commission des armes et poudres », 8 ventôse III (26 février 1795), à CAMBACÉRÈS ; 1 page et demie petit in-4.

150/200 €

Chazal lui a dit « que vous désirés avoir des rasoirs faits avec l'acier que la Commission vient de faire fabriquer en France, je m'empresse de vous envoyer un étui qui en contient deux. Je désire que vous en soyez content et que leur service justifie les efforts que fait la Commission pour la perfection des aciéries en France ». Note autographe de CAMBACÉRÈS en marge, brouillon de sa réponse : « J'ai reçu citoien les deux rasoirs que vous venez de m'adresser et dont mon collègue Chazal m'avoit annoncé l'envoi. Recevez mes remerciemens de votre attention et veuillez me faire sçavoir quelle est la somme dont je vous suis redevable »...

468.

Pacification de la VENDÉE. P.S. par 11 *Représentants du Peuple près l'Armée & dans les Départements de l'Ouest, et des côtes de Brest & de Cherbourg*, Nantes 8 ventôse III (26 février 1795) ; 1 page in-fol., vignette et en-tête, avec devise *Humanité Justice*.

1 500/2 000 €

Extension aux Chouans du traité de pacification de la Vendée signé le 17 février à La Jaunaye avec Charrette et les chefs vendéens.

Les Représentants « arrêtent que les arrêtés précédemment pris par eux le vingt-neuf Pluviose, relatifs à la pacification de la Vendée, au nombre de cinq, s'appliqueront dans leurs dispositions aux Chouans qui se soumettront aux Loix de la République française, une & indivisible, & promettront de ne jamais porter les armes contre elle, ainsi que l'ont fait le vingt-neuf Pluviose CHARETTE & les Chefs de la Vendée ».

Les signataires sont les conventionnels Philippe BOLLET, Louis-Urbain BRUÉ, Étienne CHAILLON, Pierre-Marie DELAUNAY, Claude DORNIER, François Joseph JARY, Louis Prosper LOFFICIAL, Henri MENUAU, Charles MORISSON, André POMME l'Américain et Albert RUELLE.

Ancienne collection Patrice HENNESSY (1958, n° 227).

469.

VENDÉE. Imprimé : *Apperçu de la Journée du 8 Ventôse, l'an troisième de la République Française* (Nantes, impr. d'A.-J. Malassins ; in-8, 8 pp., bandeau).

250/300 €

Ce **rare imprimé** provient des papiers de HOCHÉ dont il porte le cachet *C^{on} en chef de l'armée de l'Ouest*, et a été ainsi annoté par son biographe ROUSSELIN : « Récit perfide de la 1^{ère} pacification fait par les Royalistes ». Récit de la signature solennelle de la pacification de La Jaunaye et de l'entrée à Nantes de CHARETTE aux côtés des représentants du peuple et des généraux de l'Armée de l'Ouest, le 26 février 1795. « La pacification est signée entre la mère patrie et ses enfants. Hier 8 Ventôse, le général Charette s'est reconnu Republicain : les chefs de son armée ont chéri et suivi son exemple. Cet heureux jour a été précédé de plusieurs conférences nécessaires à l'entière conciliation des esprits ; elles se sont passées dans la lande de Beautour [...] les Représentants du peuple et les Chefs de la Vendée travaillaient à un accord si désiré »... etc. Le récit est suivi des couplets *Aux Français réunis*, chantés à la fin du repas. **On joint** un autre exemplaire de la même chanson (Nantes, impr. de Brun aîné).

470.

BRON, employé au Comité de Législation de la Convention. 8 L.A. et 1 L.A.S., Paris ventôse-thermidor III (février-août 1795), à ses parents ; 23 pages in-4, adresses, marques postales (bas de quelques lettres légèrement rongé sans perte de texte).

1 000/1 200 €

Très intéressante correspondance sur les insurrections de Germinal et de Prairial. Bron relate l'insurrection du 12 germinal et l'arrestation des députés condamnés : « l'on a été obligé de les ramener deux fois au comité de sureté generale, une portion du peuple vouloit qu'il fut jugé, une autre c'est-à-dire des forcenés ont faits feu sur ceux qui les escortoit dans les Champs Elisées »... Il donne le prix des principales denrées, du bois, du linge ; le cours du louis. Dix jours avant le 1^{er} prairial, il sent l'excitation monter dans Paris : de nombreux suicides dans la Seine, les gens affamés que deux verres de vin et la chaleur enflamment ; à Ivry, le peuple a pillé un convoi de pain ; la disette est effrayante ; les Parisiens sont réduits à 2 onces de pain par jour... Relation détaillée et très vivante de la journée du 1^{er} prairial : « A 9 heures du matin les femmes des differends fauxbourgs se répandent dans Paris et font marcher avec elles toutes les autres femmes qu'elles rencontrent [...] pour aller avec eux bras dessus et bras dessous à la convention demander du pain ». Les Sections s'arment, sortent les canons : « il y avoit au moins trois à quatre cent mille hommes sur pied la convention a été violée deux ou trois fois, elle s'est déclarée permanente »... Cambon a été élu maire à la Maison de ville par « une foule de scelerat »... « la nuit du 1^{er} au 2 la Convention peu nombreuse, ils étoient au nombre de 100, ROMME est monté à la tribune, a demandé que toutes les propositions qu'il alloit faire fut decretée sur le champ ; la mise en liberté de tous les patriotes incarcérés depuis le 9 thermidor, la reinstallation de toutes les autorités constituées avant le 9, le rappelle des Collot, Billaut, Barrere et les détenus au chateau de Ham, tous cela a été decreté sur le champ aux applaudissements des tribunes de la convention qui étoient encombré d'hommes et de femmes de leurs partisans ; LEGENDRE se presente en costume il veut parler, il est hué, il sort, se met à la tete des grenadiers de la butte des moulins, il est repoussé deux fois, la 3^{ème} parvient à degager la convention, elle se trouve plus nombreuse en membre, ils delibèrent et annullent tous les decrets qu'ils venoient de rendre et ordonnent l'arrestation de tous les membres qui avoient cooperé à ce bel ouvrage, ils sont au nombre de 14 Romme, Albitte », etc. Bron relate le massacre de FÉRAUD : « il reçoit un coup de pistolet et va mourir dans un des couloirs de la convention ; là, le peuple s'en empare, un autre brigand lui coupe la tête et la promène sur une pique et l'apporte ensuite sur le bureau du président, ce coquin là fut arrêté sur le champ » ; il sera délivré le soir par la populace alors qu'on allait le guillotiner. Il y a 100.000 hommes dans Paris à la recherche des terroristes...
Ancienne collection Patrice Hennessy.

471.

Julien-Bernard de MAZADE-PERCIN (1750-1823) conventionnel (Haute-Garonne). P.S., Metz 1^{er} germinal III (21 mars 1795) ; 3 pages in-4, **vignette** aux *Droits de l'Homme*, en-tête *J.B.D. Mazade, Représentant du Peuple en mission dans des Départements de la Moselle et de la Meurthe*, et devises *Liberté, Égalité, Unité, Indivisibilité de la République. Amour des Lois et de l'Humanité*, cachet de cire rouge.

200/250 €

Curieuse lettre sur les cocardes... « des Citoyennes égarées sans doute par des contre-révolutionnaires et par des malveillans se permettent non seulement de paraître en public, sans cocardes nationales mais encore d'insulter celles qui en sont décorées »... Il arrête que « les lois relatives à l'obligation des Citoyens des deux sexes de porter la Cocarde nationale seront executées [...] les Citoyennes qui se permettent des insultes et des provocations contre celles qui donnent l'honorable exemple de leur soumission aux lois et de leur attachement imperturbable à la République seront poursuivis et punis »... *Ancienne collection Patrice Hennessy.*

472.

COMITÉ DE SALUT PUBLIC. P.S. par 7 membres, 15 germinal III (1^{er} avril 1795) ; 1 page in-fol., vignette et en-tête du *Comité de Salut public.*

250/300 €

Arrêté chargeant le citoyen BORGETTE, « médecin en chef par intérim de l'armée des Pyrénées occidentales », d'inspecter les hôpitaux de cette armée... Ont signé J.P. CHAZAL, A. DUMONT, A. FOURCROY, J.P. LACOMBE (Saint-Michel), S. LAPORTE, P. MAREC, et MERLIN de Douai.

On joint une L.S. par CAMBACÉRÈS et LESAGE-SENAULT, 24 germinal III (13 avril 1795), au Conseil de Santé, pour surseoir à la nomination du chirurgien en chef de l'hôpital militaire de Dunkerque, jusqu'à la paix.

473.

Jean-Michel CHAMBON LA TOUR (1739-1815) conventionnel (Gard),

Montagnard ; envoyé en mission dans le Midi, il seconda Cadroy dans ses atrocités. Apostille signée au bas d'une pétition adressée par les citoyens des Bouches-du-Rhône aux Citoyens Représentants députés par la Convention dans ce département, Marseille 27 germinal III (16 avril 1795) ; 3 pages in-fol., cachet encre (légère mouillures).

250/300 €

La pétition, signée par une soixantaine de personnes (2 pages de signatures), demande la réhabilitation de l'infortuné GOULARD ex-brigadier de la gendarmerie nationale d'Aubagne, victime de la Terreur, qui revient « muni de certificats de civisme et de résidence, à la fleur de l'âge, plein de courage et de vigueur, brulant d'amour pour la patrie, d'une taille haute, d'une figure heureuse, privilégié de toutes les qualités qui semblent annoncer la terreur des méchants et l'ami de la loi ». Chambon renvoie au commandant de la gendarmerie de Marseille...

474.

Jean-Jacques AVRIL (1752-1839) général de la Révolution et de l'Empire. L.S., Q.G. de Nozai 4 floréal III (20 avril 1795), au représentant du peuple RUELLE ; 2 pages in-fol., à son en-tête *J.J. Avril, Général de Brigade*, vignette.

200/250 €

Il lui annonce l'envoi de ses états de service, ainsi que le « certificat honorable » donné par le général CANCLAUX, qui rendent « témoignage de mon zèle et de mon exactitude à remplir mes devoirs ». Il espère que le Comité de Salut public lui gardera sa confiance et il souhaite son changement d'armée : « Je veux quitter l'armée que commande le Général HOCHÉ qui est prévenu contre moi ». C'est une demande qu'il a déjà faite « auprès de votre collègue Gillet, membre du Comité de Salut public, qui me connois. [...] n'importe dans quelle armée on me place, je serai toujours bien, mais s'il étoit possible de me faire aller à celle des Pyrénées occidentales, dont je connois partie du pays qu'elle occupe, cela me feroit plaisir »...

475.

Jacques GARNIER de Saintes (1755-1817) conventionnel (Charente-Inférieure), fougueux Montagnard. L.A.S., Rosay 4 floréal III (23 avril 1795), à l'agence des Subsistances générales ; 2 pages in-fol., en-tête *Garnier, de Xaintes, Représentant du Peuple, en mission dans les Départemens environnans Paris*, vignette.

200/300 €

Approvisionnement de Paris. La fermeté de Paris au milieu d'une disette l'incite à encore plus d'efforts. « Je demande a hauts cris de la force armée car déjà plusieurs de mes meilleurs greniers ont été pillés. À Egalité j'ai fait désarmer une commune entière qui était organisée en corps de brigands. Cette mesure a produit quelque'effet. Une plus dange-reuse ici celle de Rebais qui a une population plus considerable exerce tous les jours des pirateries [...]. Toutes mes mesures sont prises ici pour activer les versements. J'ai fait venir des com^{es} de Provins parce que des étrangers moins entraînés par des considerations locales et des affections particulieres n'écouteront que le sentiment du devoir »... Enfin il a organisé des gardes nationales dans les chefs-lieux de districts, « mais elles ne sont pas armées »...

476.

CONSEIL DE SANTÉ. L.S. par 10 médecins, Paris 9 floréal III (27 avril 1795), au citoyen Mathieu CHAPOT, chirurgien à Paris ; 1 page et demie grand in-fol., en-tête *Le Conseil de Santé*, grande **vignette** gravée de Quéverdo.

200/300 €

Sur présentation du Conseil de Santé, le Comité de Salut Public l'a nommé « pour être attaché à l'armée de Sambre et Meuse en qualité de Chirurgien de Troisième classe », avec un traitement de 200 livres par mois... Ont signé : Villar, Saucerotte, Heurteloup, Parmentier, Vergez, Coste, Pelletier, etc.

On joint une L.S. du ministre Dejean, 6 avril 1807, ordre à DESGENETTES de rejoindre le Q.G. de la Grande Armée.

477.

François de CHARETTE DE LA CONTRIE (1763-1796) général vendéen, il fut pris par Hoche et fusillé. L.S., Belleville 8 mai 1795, au citoyen BUREAU BÂTARDIÈRE à Nantes ; 2 pages in-4, adresse (légères rousseurs).

1 500/2 000 €

Très rare lettre écrite peu après le traité de La Jaunaye conclu entre Charette et Ruelle pour la Convention, et juste après la soumission de Stofflet (2 mai).

Il le remercie des renseignements qu'il lui a fait transmettre. « Ceux que je peux vous faire passer en échange sur la position du pays, ne sont pas très satisfaisants, depuis que le Représentant GAUDIN nous a fait présent d'unegarde postée à Lamotte Achard. Cet événement imprévu a produit la plus grande fermentation, et si le Représentant RUELLE à qui j'ai envoyé le précis n'y remédie d'une manière prompte, je crains que l'on ne se porte aux dernières extrémités. Vous êtes presque habitant de la Vendée et entièrement l'ami de ce pays et de la paix ; ces considérations doivent vous engager à joindre vos efforts aux miens pour prévenir les malheurs qui nous menacent et acquérir de nouveaux droits à notre estime et à notre reconnaissance. Je suis très sensible aux offres honnêtes que vous me faites au sujet de l'entrevue que je dois avoir avec les Représentants. Je suis occupé dans le moment cy d'une autre conférence à laquelle je désire ardemment me trouver, si les circonstances peuvent me le permettre ; lorsqu'elle sera terminée et que nous aurons le loisir de songer à l'autre, si l'on peut la tenir dans votre campagne. Soyez persuadé que cet incident contrariera beaucoup min inclination »...[La conférence dont parle Charette doit être l'assemblée des chefs royalistes à Beaurepaire, où Charette rencontra Stofflet.]

478.

COMITÉ DE SÛRETÉ GÉNÉRALE. 2 P.S., 20 floréal et 27 prairial III (9 mai et 15 juin 1795) ; 1 page in-4 chaque, à vignette et en-tête *Comité de Sûreté Générale*, sceaux sous papier.

300/400 €

Section de la Police de Paris, 20 floréal (9 mai 1795). P.S. par 5 membres : Bergoeing, Courtois, Gauthier (de l'Ain), Keruegan et Pierret. Ordre de transférer, de la Maison d'arrêt de la rue des Orties, à la Maison Duplessis, le C^{en} Augier de Toulon, « pour y être mis à l'hospice pour qu'il puisse y rétablir sa santé »... 27 prairial (15 juin 1795). P.S. par 9 membres : Bergoeing, Calès, Marie-Joseph Chénier, Gauthier (de l'Ain), Genevois, P. Guyomar, Monmayou, Pémartin, Pierret. Malgré tous les arrêtés qui prouveraient la remise en liberté du nommé George Petit, ancien commissaire de police de la Section de Fontaine Grenelle, marchand de vin, ordre de l'arrêter à nouveau et de le conduire à la Maison de la Bourbe.

479.

CHOUANNERIE. L.A.S. par Mme LE BORDAYS, Saint-Hilaire 12 mai 1795, à sa sœur la citoyenne Le Bordays à Chalon-sur-Saône ; 2 pages in-4, adresse avec marque postale.

200/250 €

Bouleversant témoignage sur les exactions des Chouans, par une victime... « Les chouens sont venus quatre fois chez nous la seconde ils n'ont trouvé que une de mes fille et moi avec un domestique, ce dernier prit la fuite et nous demeurames seul ma fille et moi. Ces misérables nous ont fait souffrir le martire pendant cinq heure de temp, ils nous ont coupé les cheveux à genoux en nous fesent demander pardon à Dieu ». Elle décrit comment, alors qu'elle était malade, ils l'ont trainée hors de son lit, puis sa perte de connaissance, leurs terribles menaces de mort, le pillage et le saccage de leur maison, etc. : elles ont été obligées de quitter leur propriété pour se réfugier à Saint-Hilaire, où elles ont trouvé refuge chez une pauvre femme. Elle a cru perdre la raison, et sa fille est malade, ayant reçu un fort coup sur la tête alors qu'elle suppliait les Chouans de ne pas leur couper les cheveux : « depuis ce temp elle est toujours d'une tristesse sans pareille [...] tout ce que nous avons éprouvé est bien au-dessus de ce que je marque », etc.

480.

COMITÉ DE SÛRETÉ GÉNÉRALE. P.S. par 10 membres, 1^{er} prairial III (20 mai 1795) ; 1 page in-fol., vignette et en-tête du *Comité de Sûreté générale*, sceau sous papier.

400/500 €

Insurrection de prairial. « Les comités de Salut public, de Sûreté générale et militaire réunis arrêtent que l'administration du département de Paris fera proclamer sans délai dans toutes les Sections de Paris le décret rendu ce jour par la Convention nationale »... Ont signé P. AUGUIS, J. DEFERMON, P. GUYOMAR, H.G. MONMAYOU, J. PEMARTIN, J.B. PERRIN, J.A. RABAUT, J.L. TALLIEN, Ch. VARLET. Le décret est joint : Loi votée le même jour, en copie conforme par Dupin, secrétaire général du Département de Paris.

481.

Paul-Augustin LOZEAU (1758-1798) conventionnel (Charente-Inf.).

L.A.S., Caen 1^{er} prairial III (20 mai 1795), à « ses collègues membres de la députation du Calvados, à Paris » ; 2 pages in-4, à son en-tête *P.A. Lozeau, Représentant du Peuple Français, en mission dans le Département du Calvados...*, petite vignette.

500/600 €

Très intéressante lettre sur la chouannerie normande. Il lui sera très difficile de rétablir l'ordre dans la région, « car les passions y sont exaspérées au plus haut point possible. [...] Il y a ici trois partis bien distincts : les royalistes les aristocrates et les fanatiques forment le premier, ils y sont en grand nombre. Les anciens clubistes forment le second et les Sections dont quelques unes sont malheureusement dirigées par des individus qui ne méritent pas ma confiance forment le 3^{me}. [...] Jamais la modération et la prudence ne furent plus utiles que dans ce moment où la disette du pain sert à merveille nos ennemis et où ils se sont coalisés de nouveau pour perdre la République ». Hier un rassemblement de 5 à 600 femmes a eu lieu devant chez lui, qui fut « dispersé par la force armée »... Si les Royalistes se montrent, « je tomberai dessus à bras raccourci, mais je crois qu'ils me connaissent déjà assez pour attendre ma sortie du département qui sera le 17 de ce mois jour d'expiration de mes pouvoirs. Parmi les hommes dangereux qui organisent le chouanage dans ce département est un nommé FROTTÉ, aussi astucieux qu'audacieux et impudent. J'ai dit au Comité de Salut Public ce que je pense de ce prétendu chef de chouans »...

482.

Insurrection de PRAIRIAL. 12L.S. ou P.S., 1^{er}-14 prairial III (20mai-2 juin 1795) ; 14 pages in-fol. ou in-4 dont une impr., en-têtes et vignettes, qq's adresses.

600/800 €

Arrêté de la Commission de Commerce et Approvisionnement, à la suite du décret de la Convention requérant les citoyens de se porter aux chefs-lieux de leurs Sections pour y recevoir les ordres des chefs de la force armée... Envoi par le procureur général syndic provisoire de Paris, aux agents nationaux des comités civils de sections, du décret de la Convention relatif à la destruction des cloches... Avis du Comité révolutionnaire du XII^e arrondissement, séant Section du Panthéon français, au Comité civil de la Section du Jardin des Plantes, que la représentation nationale vient de rentrer dans le lieu de ses séances... Envoi circulaire par le président du département de Paris, aux sections, d'une loi « contenant des mesures répressives contre les factieux du faubourg Antoine »... Copie certifiée conforme par Aumont de ce qui était accordé aux députés détenus. Lettre du Directoire du District de Morlaix aux députés emprisonnés au fort du Taureau. Certificat de service du général MENOUE, commandant la colonne du centre aux journées des 4, 5 et 6... Certificat de service des capitaine, lieutenant et sous-lieutenant de la 3^e compagnie de la Section armée du Muséum... Demande de surveillance d'un particulier ayant bénéficié d'un non-lieu de mise en accusation, de la part de la Commission militaire établie en vertu de la loi du 4 prairial... Pétition des grenadiers des Armées du Rhin-et-Moselle, de Sambre-et-Meuse et du Nord, aux représentants du Peuple chargés du commandement de la force armée à Paris, proposant des changements afin de répondre au « défaut de zèle » des grenadiers gendarmes dans les journées des 1^{er} et 2... *Ancienne collection Léon Muller (sous chemises autographes).*

On joint la copie d'un rapport du représentant Chauvin, 4 prairial, sur l'émeute dans le faubourg Antoine et la lutte contre les factieux et les égorgeurs ; et la copie d'un arrêté des représentants près l'armée d'Italie, Marseille 26 prairial.

483.

Joseph PEMARTIN (1754-1842) conventionnel (Basses-Pyrénées). 3 P.S. et 1 L.S., 2 prairial III (21 mai 1795) ; 1 page in-fol. chaque, vignettes et en-têtes du *Comité de Sûreté générale*, 3 avec sceau sous papier, une adresse avec cachet de cire rouge.

400/500 €

Insurrection de Prairial. – Le Comité de Sûreté générale « arrête que dans chacune des quarante-huit Sections tous les bons Citoyens sont requis de se trouver à leur poste et sous les enseignes de leurs officiers respectifs »... – Le Comité exprime sa satisfaction au Comité Civil de la Section des Gravilliers ; et au Comité Civil de la Section du Théâtre français. – Ordre à la Commission des transports « d'aller prendre les ordres de Margaron chef de l'escorte qui conduit les députés décrétés d'arrestation »... *Ancienne collection Léon Muller (sous chemises autographes).*

484.

Marie-Joseph CHÉNIER (1764-1811) écrivain et homme politique, conventionnel (Seine-et-Oise). P.A.S., cosignée par 8 membres du Comité de Sûreté générale, Paris 3 prairial III (22 mai 1795) ; 1 page in-fol., vignette et en-tête du *Comité de Sûreté générale*, sceau sous papier.

400/500 €

Ordre d'arrestation des « nommés Touron salpêtrier rue Montagne Ste Geneviève, Hue, juge de paix et Jagot, tous les trois de la section du Panthéon français » qui seront conduits à la Maison d'arrêt, rue du Bouloi. Outre CHÉNIER, qui a écrit l'ordre comme rapporteur, ont signé : F. BERGOEING, J.M. CALÈS, J.B. DELECLOY, P. GUYOMAR, Ch. MATHIEU, H.G. MONMAYOU, J. PÉMARTIN, J.M. SEVESTRE.

485.

Joseph-Marie-François SEVESTRE (1753-1846) conventionnel (Ille-et-Vilaine). P.S. comme secrétaire du Comité de Sûreté générale, 3 prairial III (22 mai 1795) ; 2 pages in-fol., en-tête et vignette *Convention Nationale. Comité de Sûreté générale* (légères rousseurs).

250/300 €

Instructions pour les conventionnels Lespinasse et Poulain-Grandprey, envoyés en mission à Lyon : « 1^{er} Eloigner les étrangers qui n'ont aucun commerce immédiat avec Lyon. 2^o faire transférer dans les prisons des départemens environnans les individus qui sont ou seront arrêtés. 3^o pour ne pas détourner les chefs de commerce, suppléer à l'état major actuel le commandant et l'état major de la garnison et pour soulager les ouvriers les dispenser du service de la garde nationale. 4^o Epurer les autorités constituées de Lyon et des départemens voisins. 5^o Surveiller les journaux et les spectacles. 6^o organiser une police sûre »...

486.

Insurrection de PRAIRIAL. 2 P.S. par des Accusateurs publics, 3 et 6 prairial III ((22 et 25 mai 1795) ; 1 page in-4 chaque en partie imprimée à en-tête du *Tribunal criminel du Département de Paris*, cachets encre de l'Accusateur Public (réparations et tache d'encre).

500/700 €

Ordres au Charpentier des travaux du Département de Paris de dresser l'échafaud pour l'exécution de Jean TINEL, serrurier, condamné à mort, « convaincu de s'être mis à la tête d'un attroupement qui a eu lieu contre la Convention nationale et d'avoir porté au bout d'une pique la tête du représentant du peuple feraut [FÉRAUD] »... Le premier document, du 3 prairial, est signé par l'accusateur public FAURE. Le second ordre, du 6 prairial, est signé par l'accusateur ROULLOIS. [Le 3 prairial, la foule avait enlevé Tinel pendant son transport vers l'échafaud ; il fallut un nouvel ordre le 6 pour son exécution.]

On joint une P.S. par Jean-Bertrand FÉRAUD, Paris 9 mars 1793, aux administrateurs du département du Loiret (1 p. in-fol. en partie imprimée, à en-tête de la *Convention nationale*), au sujet de la réclamation du citoyen Jacques Pointeau, vigneron à Izy « qui réclame contre son imposition mobilière » ; plus 2 gravures représentant l'assassinat de Féraud.

487.

Pierre BOURBOTTE (1763-1795) conventionnel (Yonne), arrêté après les journées de Prairial, condamné à mort, il se poignarda et fut guillotiné mourant. L.A.S., « d'un petit village à 4 ou 5 lieues de Caen » 4 prairial III (23 mai 1795), à son ami DUDANJON ; 8 pages in-4.

800/1 000 €

Lettre poignante dans laquelle Bourbotte, en chemin vers la prison, fait le récit de cette fatidique journée du 1^{er} prairial. Il s'est rendu à la Convention à onze heures, où il a appris le soulèvement. « Peu de tems après des femmes furibondes remplissent nos tribunes et lancent des imprécations atroces et poussent des cris affreux contre la convention » ; la salle est évacuée, mais elle est à nouveau assaillie par une troupe furieuse ; FÉRAUD est tué d'un coup de fusil, ; Bourbotte réussit à se cacher pendant trois heures, « accablé de chaleur de fatigue et brûlant de soif ». Après avoir bu du vin au café, il regagne la salle où les délibérations vont bon train. « Ce sont tous ces folliculaires qui par leurs feuilles empoisonnées ont égaré l'esprit public ; on devrait demander leur arrestation » : il dépose une motion en ce sens, et appuie son collègue qui demande l'abolition de la peine de mort, excepté pour « les assassins, les émigrés, les fabricateurs de faux assignats et les provocateurs au royalisme ». Il est élu membre de la commission extraordinaire chargée de remplacer le Comité de Sûreté

générale. Mais une force armée s'introduit dans la salle et attaque son collègue KERVELEGAN qui est blessé ; il s'interpose et reçoit des coups ; le calme revient avec « l'évacuation de tous les séditieux et la rentrée des divers membres des comités de gouvernement qui ne monteront à la tribune que pour proposer l'arrestation de tous les orateurs qui avaient parlé auparavant ». Arrêté avec les autres, on les conduit « au château des torreaux », dans la mer près de Morlaix ; il demande à son ami de lui envoyer une malle avec ses affaires, de toucher à sa place son indemnité de représentant du peuple, de régler ses dettes à son blanchisseur ; il lui confie son enfant et serait heureux de le voir habiter sa maison...

Ancienne collection Alfred SENSIER (11-13 février 1878, n° 157).

488.

Insurrection de PRAIRIAL. L.S. par COUSIN, président du Département de Paris, 4 prairial III (23 mai 1795), au Directoire du District de Franciade ; 1 page et quart in-4, vignette et en-tête du *Département de Paris*.

150/200 €

Ayant appris les « mouvemens qui ont eu lieu dans la commune de Franciade » [Saint-Denis], il donne des nouvelles positives de Paris : « Le désarmement des factieux du Faubourg Antoine se fait heureusement et sans effusion de sang. Plusieurs des chefs sont déjà livrés, on peut compter que cette grande mesure aura tout le succès qu'on devait attendre et détruira toutes les ressources et les espérances des ennemis du peuple »...

489.

François-Louis-Esprit DUBOIS (1758-1804) magistrat ; conventionnel (Haut-Rhin). L.A.S., Aix-La-Chapelle 4 prairial [23 mai 1795], à son collègue et ami Michel-Louis TALOT à Andernach ; 2 pages et demie in-4, adresse avec cachet encre et cachet de cire rouge.

300/400 €

Il répond aux critiques adressées par Talot : « Pour une petite faute [...] tu me traite vertement, mon ami ; mais tu as raison. J'ai eu tort d'accorder une permission à la femme de MORLOT [...] quant à un prétendu arrêté qui doit avoir entravé les ouvrages à Coblenz, je n'en ai aucune espèce de connoissance et j'ose dire qu'il n'en existe pas de moi. Tout ce que je me rappelle, c'est que les amendes prononcées contre les communautes qui n'avoient point fourni leur contingent d'hommes s'étant accumulées, je dis à MARCEAU que je croyais qu'il pouvoit accorder une petite modération »... Il a répondu au commissaire des guerres NOGARÈDE à Nimègue, « pour qu'il ait à continuer les coupes nécessaires à la mission du pain de l'armée. L'esprit du Traité avec la Prusse est [...] que les pays de Clèves, Gueldres et Meurs restent assujettis comme avant la paix aux réquisitions nécessaires »...

490.

Joseph Nicolas PIERRET (1758-1825) conventionnel (Aube). 2 P.S., 5 et 27 prairial III (24 mai et 15 juin 1795) ; 1 page in-4 et 1 page in-fol., avec vignette et en-tête du *Comité de Sûreté générale*.

300/400 €

5 prairial. Les Sections ou Comités civils chargés par le Comité de Sûreté générale d'effectuer les arrestations, feront transférer par la force armée de leurs arrondissements respectifs les individus frappés de mandats d'arrêt à la Maison de la Bourbe provisoirement »... 27 prairial. Autorisation accordée aux « Comités civils des 48 Sections », de délivrer de nouvelles « cartes de sûreté » aux citoyens qui en feront la demande, ayant égaré les leurs...

491.

René ENJUBAULT (1737-guillotiné 1794) conventionnel (Mayenne). P.S., cosignée par J.B. DELECLOY et J. MARIETTE, 6 prairial III (25 mai 1795) ; 1 page in-fol., vignette et en-tête *Extrait du procès-verbal de la Convention Nationale*.

400/500 €

Après l'insurrection de prairial. La Convention nationale décrète que les citoyens Lambert, marchand de vin « qui a sauvé la vie au représentant CAVAIGNAC », Hubert, graveur « qui a terrassé le scélérat qui portait la tête du représentant FÉRAUD », et Dupoux « porte drapeau de la Section de l'Observatoire qui a défendu son drapeau au péril de sa vie, recevront chacun un armement complet aux frais de la république et que leurs noms seront inscrits avec mention honorable au Bulletin ».

492.

Jean-Jacques-Régis de CAMBACÉRÈS (1753-1824) conventionnel (Hérault), ministre, Consul, rédacteur du Code civil, Archichancelier de l'Empire. L.S., Paris 8 prairial III (27 mai 1795), à son collègue Joachim PEREZ ; 1 page et demie in-4.

300/400 €

Après l'insurrection de Prairial. « Les derniers événements qui viennent d'éclater à Paris et la conspiration affreuse qui a manqué d'engloutir la Représentation nationale suffisent sans doute, pour établir la nécessité de comprimer tous ceux qui sous prétexte de persécution, voudraient établir le désordre perpétuel, l'Anarchie et opérer véritablement la Contrerévolution par l'excès des maux ».

493.

Claude-Antoine RUDEL (1719-1807) conventionnel (Puy-de-Dôme). P.S., cosignée par Hector de SAINT-PRIX, 9 prairial III (28 mai 1795) ; 1 page in-fol., vignette, en-tête *Convention Nationale. Comité de Correspondance. Section des Dépêches*, cachet encre et sceau de cire rouge.

200/250 €

Extrait de délibération, délivré au citoyen Thibaut, chef du Bureau de la Section des Dépêches, « Considérant que les secrétaires, commis et garçons de bureau au Comité » ont tenu constamment leur poste pendant les journées du 1^{er} au 4 Prairial, pour défendre la Représentation Nationale, ayant même été armés sur ordre du Comité pour remplir leur devoir de bons citoyens, et qu'il est juste de les en récompenser...

494.

Insurrection de PRAIRIAL. 6 L.S. ou P.S., 7-29 prairial III et s.d. (26 mai-17 juin 1795) ; 15 pages in-fol. ou in-4.

400/500 €

Réclamation de Poyret, membre du ci-devant comité révolutionnaire de la Section de l'Observatoire, à Jacques-Antoine Boudin, membre du Comité de sûreté générale, pour protester contre sa détention... Supplique de la femme Le Brigant, épouse d'un commerçant de la Section du Finistère, aux membres de celle-ci pour protester contre la détention de son mari comme terroriste ayant participé à l'insurrection... Réponse du citoyen Defraigne aux dénonciations faites contre lui à l'assemblée générale de la Section de l'Observatoire, et extrait du registre des délibérations de celle-ci à son sujet... « Précis justificatif » de Jean-Claude Aubert, détenu au Plessis depuis le 2 prairial comme prévenu de terrorisme et perturbation de l'ordre dans la Section, adressé au Comité de Sûreté générale... Demande de mise en liberté du patriote Viau, détenu à la maison d'arrêt du Plessis, à sa Section, exposant qu'il fut trompé par une fausse générale... *Ancienne collection Léon Muller (sous chemises autographes)*.

495.

Insurrection de PRAIRIAL. 5 imprimés, [1795]-1834 ; in-8.

150/200 €

Les Premiers Jours de Prairial [par Eusèbe Salverte]. *Le Procès des 31 mai, 1^{er} et 2 juin, ou la Défense des 71 représentants du Peuple*, par Michel-Edme Petit... *Défense du représentant du Peuple Goujon, député [...] traduit devant la commission militaire, sous le prétexte de l'affaire du 1^{er} prairial*. Prospectus de *1^{er} Prairial an III, scène historique*... par Réveil. Plus un extrait de *La Décade philosophique*. *Ancienne collection Léon Muller (sous chemises autographes)*.

496.

Anne-Jacques de MEAULNE (1759-1834) chef chouan qui tenta de rallier les Chouans en corps d'armée, et servit de parlementaire à Scépeaux durant la pacification. L.S. avec date autographe, 30 mai 1795, au Représentant du peuple DELAUNAY à Angers ; 1 page et demie in-4, adresse.

500/600 €

Importante lettre, relative à lapacification que la plupart des chefs chouans commençaient à rompre, et que SCEPEAUX tentait loyalement de maintenir... « Nous ne négligerons rien de ce qui sera en nous pour faire renaître et entretenir le bon ordre [...] nous remplirons avec franchise les clauses de notre traité [...] les gens sages se rallieront autour de nous. Je quite M^r de SCEPEAUX qui m'a fait part de ses intentions, il seroit allarmé sur les bruits qui se répandent, si ils étoient fondés, mais il ne peut oublier la franchise et l'honneur que vous avez mis dans tous vos procédés ». Il aimerait avoir une entrevue. « Je vaincrai toutes résistances ; j'oserai sourd à toutes calomnies et menaces en faisant le bien mais dans ce moment de crise et de déferescence j'éviterai votre ville ».

Scépeaux enverra quelqu'un voir RUELLÉ à Nantes : « il faut croire qu'en mettant tous le même honneur la même franchise nous vaincrons toutes résistances, nous prouverons à notre triste patrie que nous lui sommes tous dévoués »... *Ancienne collection Patrice Hennessy*.

497.

Louis-Étienne BEFFROY (1755-1820) conventionnel (Aisne). L.A.S. comme *Représentant du Peuple à l'Armée d'Italie*, Finale 12 prairial III (31 mai 1795), au citoyen VILLARS, envoyé extraordinaire de la République française auprès de celle de Gênes ; 1 page et demie in-4, vignette et en-tête corrigé.

200/250 €

... « Des adresses incendiaires faites pour coïncider avec les troubles de Toulon, à empêcher la sortie de notre escadre, et à désorganiser l'armée au moment d'agir, circulaient dans nos camps et des brigands anciens auteurs de massacre quoique chefs de bataillons en avaient fait une pour cette armée qui ne tendait qu'à substituer le gouvernement militaire au g^{vt} républicain et le régime du sang à celui de justice si nécessaire au bonheur public. Je les ai fait arrêter et conduire à Paris ». Il réclame les fonds pour l'armée...

On joint une L.S. du Comité de sûreté générale, signée par Pierre GUYOMAR et MONMAYOU, 11 messidor III (29 juin 1795), à BEFFROY ; 1 p. in-fol., vignette et en-tête. Ils approuvent les mesures prises par Beffroy à Grasse et à Nice « contre les brigands et les terroristes », et l'assurent de la confiance du Comité.

498.

Étienne-Alexandre BERNIER (1764-1806) prêtre réfractaire, un des principaux chefs Vendéens ; il deviendra évêque d'Orléans. 2 L.A.S., [mai-juin ? 1795], au général Nicolas STOFFLET ; 1 page et quart in-8, et 2 pages in-4 (petits défauts).

1 000/1 200 €

Rares lettres de l'abbé Bernier à Stofflet pendant les guerres de Vendée.

Il lui envoie des pièces « pour le procès de La Fleuriaye » [Jacques-Nicolas de Fleuriot de La Freulière (1738-1824), il s'était joint à Charette contre Stofflet] : « Je crois que vous pouvez user de clémence à son égard, mais pour qu'il reconnoisse que c'est vous seul à qui il le doit vous ferez bien de prononcer seul et de dire, si telle est votre opinion que vous ne lui faites grâce que pour ne pas deshonorer sa famille »...

Il lui adresse « 1^o des proclamations aux républicains, la déclaration du Roi, et la vôtre. 2^o des billets de convocation en gros caractères pour être aisément lus, et imprimés de façon à pouvoir y mettre les noms de la paroisse, le nombre des jours pour le pain, et ce que l'on jugera convenable ajouter, avant la date que j'ai pour cette raison laissée en blanc. Demain le reste vous parviendra. Mais je vous observerai que gardant plus longtemps la défensive, nous fatiguerons nos gardes, montrerons de la faiblesse et qu'on croira que nous ne pouvons faire de rassemblement »... Il signale aussi que des ruisseaux grossis séparent d'eux « plusieurs paroisses très bonnes », mais que le général pourrait actuellement mander celles de Chaudfond, Saint-Aubin, Saint-Lambert, etc., en faisant signer les convocations par Cada, Cocu et Châlons. « Si les républicains ont été attaqués comme on l'assure ils vont se mettre de suite sur l'offensive. Rien de nouveau pour le moment tout paroît tranquille, on prétend que Richard de Chemillé endoctrine les métayers, et devient traître. [...] surveillons le »...

499.

Robert-Thomas LINDET (1743-1823) curé de Bernay, député, évêque constitutionnel d'Évreux, conventionnel (Eure). L.A.S., Paris 13 prairial III (1^{er} juin 1795), à un Citoyen collègue ; 1 page in-4.

200/250 €

Il intervient en faveur de son frère, Robert LINDET, arrêté la veille, en envoyant un mémoire « que je me suis hâté de rédiger pendant que sa sequestration le mettoit dans l'impossibilité de s'occuper de sa défense. Personne ne connoit mieux que vous l'immensité des travaux auxquels il s'est livré, la probité qui a présidé à ses opérations. Vous rendrez justice à ses intentions dans une lutte dont il s'est retiré dès qu'il a vu qu'elle pouvoit compromettre la tranquillité publique »...

500.

Alexis DUBOIS (1754-1796) général de la Révolution. L.S., Givet 17 prairial III (5 juin 1795), au Représentant du peuple Pierre-Mathurin GILLET ; 4 pages in-fol.

800/1 000 €

Précieux témoignage sur la journée du 3 prairial. Longue lettre du Commandant en chef de la Cavalerie de l'Armée du Nord, retraçant « ma conduite dans la journée du trois ; jour jamais mémorable pour moi – où la Convention Nationale me confia [...] le commandement de la Cavalerie qui était à Paris »... À dix heures il parcourt les Sections, à 11 heures il se rend au guichet du Louvre sur les ordres de DELMAS pour dissiper un rassemblement. La section Péletier était déjà réunie au Carrousel, et un autre rassemblement se tenait à l'ancien pont Notre-Dame. À chaque fois une injonction des représentants du peuple suffit à disperser la foule, sans agitation. Mais au Faubourg Antoine, on leur barre le chemin. On demande aux chefs ce qu'ils veulent : « du pain et la Constitution de 1793 ! ». Les soldats sont en ordre de bataille, et les canons braqués sur les rebelles. Dubois harangue la foule, mais celle-ci continue sa marche sur la Convention. Il rebrousse alors chemin et continue de parcourir les sections du centre de Paris. À deux heures, il s'aperçoit « que la boisson et la malveillance avoient changé ces esprits, et qu'une grande rumeur s'agit contre la Convention. À trois heures j'arrive sur la place de la Révolution, où je trouve plus de vingt mille hommes, qui investirent mon détachement et me forcèrent de mettre pied à terre ; déjà mon arrêt de mort étoit prononcé ». Mais il fut sauvé par un brave frère d'armes invalide qui avait perdu sa jambe à ses côtés à la bataille de Charleroi. Avec plusieurs braves ils firent rempart de leur corps et parvinrent à le conduire au Comité de Salut public. Ils le chargèrent de prévenir la Convention « que si un coup de sabre, ou de fusil étoit porté [...] s'en étoit fait de la Convention ». Il remonte à cheval et rejoint sa compagnie « qui étoit en bataille près la porte du Carouzel ». Un quart d'heure après il reçoit ordre de DELMAS d'attaquer les rebelles et de s'emparer de ces canons. C'est à ce moment que la Convention Nationale envoie dix de ses députés pour parlementer avec les insurgés : « j'étois témoin des paroles de paix ». Il fut convenu qu'une députation de six des rebelles iraient à la Convention, mais que Dubois resterait prisonnier dans leurs lignes, en otage : « ma tête répondrait de la sûreté de cette députation ». Lorsqu'on le relâche, il va rendre compte de sa conduite à Delmas et au Comité de Salut public, puis repart parmi les Sections, bien décidé si le pire se présentait, à passer à l'action pour renverser cette machination. À force de paroles, il parvient à les calmer, mais à 10 heures du soir, il entendit des brigands crier : « Notre coup est manqué, le général Dubois a trompé le peuple en l'apaisant par ses discours, faisons en sorte de le trouver, nous nous en ferons justice »... Il demande à la Convention un témoignage de satisfaction pour sa conduite : « lorsqu'il s'agit de sauver sa patrie, l'homme est capable de tout, jusqu'à se vaincre lui-même. La vérité de ces faits peut vous être attestée par plusieurs officiers qui m'ont accompagné toute cette même journée, et par les honnetes gens de Paris, dont plusieurs sont venus me remercier chez moi »...

501.

Jean-Jacques-Régis de CAMBACÉRÈS (1753-1824) conventionnel (Hérault), ministre, Consul, rédacteur du Code civil, Archichancelier de l'Empire. 2 P.S., 22 prairial et 17 fructidor III (10 juin et 3 septembre 1795) ; 1 et 2 pages in-fol. avec vignette et en-tête du *Comité de Salut public*.

200/300 €

22 prairial : arrêté pour fournir à la Commission des armes « tous les chevaux nécessaires pour conduite au parc, l'artillerie offerte par les Sections de Paris » ; cosigné par RABAUT Saint-Étienne. – 17 fructidor : improuvant « la conduite de l'administration du District de Sarrelibre relativement aux enlevemens faits à main armée de quarante cuirs forts chés le citoyen Steimetz... ; cosigné par Théophile BERLIER.

On joint une L.S., cosignée par Claude GOURDAN, 5 brumaire IV (27 oct. 1795 ; 1 p. in-4, en-tête), à Merlin de Thionville, concernant des assignats ; plus une l.a.s. de Th. BERLIER.

502.

Albert BOLLET (1753-1810) conventionnel (Pas-de-Calais), il mit au point avec Hoche le traité de pacification de la Bretagne. L.A.S. et L.S. comme Représentant du Peuple près les Armées des Côtes de Brest et Cherbourg ; 1 page in-4 avec cachet de cire rouge et 1 page et demie in-fol. avec vignette et son en-tête.

200/250 €

Au sujet d'une pétition demandant la destitution du juge de paix Viet de Mallot (Saint-Malo ?). – Rennes 26 prairial III (14 juin 1795), au général en chef de l'Armée des Côtes de Brest [HOCHÉ], afin d'empêcher la circulation dans l'armée d'un « écrit séditieux [...] qui ne tend à rien moins qu'à

faire intervenir les soldats en faveur des terroristes », et remuant « les cendres des Jacobins »... Bollet a joint la copie (L.S.) de la lettre du Comité de Salut public à ce sujet. *Ancienne collection Patrice Hennessy*.

503.

Journées de PRAIRIAL. L.A.S. par Paul CHAIX, Chef de bureau à la Commission d'Instruction publique, Paris 27 prairial III (15 juin 1795), à CLÉMENT DE RIS ; 2 pages et demie in-fol. très remplies d'une petite écriture, en-tête *Commission ex^{ive} de l'Instruction publique* et petite vignette.

400/500 €

Intéressante et longue lettre sur les événements politiques du moment et la mort de Louis XVII : à la Convention tout d'abord on a vu « le triomphe des bons sur les méchants », le Comité de Sûreté générale ayant pu alerter la force publique qui « purgeait la salle des Séances des monstres à face humaine qui voulaient s'abreuver de sang » ; puis la réorganisation des Sections... Puis l'autopsie de Louis XVII : « La mort du petit Capet faisait déjà jaser et le procès-verbal de l'ouverture de son cadavre a fermé la bouche à la calomnie. L'état languissant de sa sœur exigerait peut-être qu'on lui fit prendre l'air de la campagne & qu'on la renvoya même à ses parens. Voilà le ci-devant Monsieur à même de changer son titre de Regent en celui de Louis 18. [...] Comme il n'a point d'enfants & que les héritiers présomptifs de sa prétendue couronne sont les fils du comte d'Artois, on pourra en faire des cardinaux »... Il parle ensuite de la dépréciation des assignats qui réduit les fonctionnaires à la misère, « on ferait beaucoup mieux de nous donner la Ration comme aux soldats » ; et enfin du projet de la nouvelle Constitution : « il est question de deux chambres, d'un pouvoir exécutif sous un président, et cinq directeurs qui seront pris hors de la Convention »... Il termine en citant un projet d'alliance entre la France, la Prusse, la Hollande, le Danemark, la Suède et la Porte Ottomane qui donnera du fil à retordre à la Russie et à l'Angleterre. Il mentionne également le réveil de la guerre des Chouans, la chasse aux députés ayant participé aux événements de Prairial, : Prieur de la Marne arrêté, Chaussard et Moussard en fuite, etc.

504.

Lazare HOCHÉ (1768-1797) général en chef des armées de la République, « le Pacificateur de la Vendée ». L.A.S., Vannes 8 messidor III (26 juin 1795) « une heure du matin », aux représentants du peuple près l'armée ; 1 page oblong in-4, en-tête *Patrie, Vertu et Quartier Général des Armées des Côtes de Brest et de Cherbourg [...] Le Général en Chef*.

500/600 €

Importante lettre, écrite la nuit même du débarquement de Quiberon. « Citoyens, vous trouverez ci-joint les copies des différents rapports qui viennent de m'être fait, je ne crois pas devoir perdre un moment pour me rendre dans le Morbihan, où je crois ma présence nécessaire. Je fais rassembler plusieurs Corps destinés sur les points que menaceraient les ennemis extérieurs » ; il les tiendra informés de la suite... Hoche vaincra ces émigrés lors d'une attaque générale à Quiberon le 21 juillet...

505.

Guillaume-André RÉAL (1755-1832) conventionnel (Isère). L.S. Grenoble 10 messidor III (28 juin 1795), aux Représentants du Peuple délégués des Pyrénées Orientales ; 2 pages in-fol., vignette et en-tête *Réal Représentant du Peuple près l'Armée des Alpes et d'Italie*.

200/300 €

Il annonce l'envoi d'un arrêté « relatif à la désertion des Volontaires de la 1^{ère} Réquisition [...] Je ne sçai si la désertion fait dans l'armée confiée à votre surveillance, les mêmes ravages qu'elle a fait dans l'Armée des Alpes, mais le voisinage de Lyon, d'où il part sans cesse des émissaires qui viennent débaucher nos soldats, et le discrédit des assignats sur nos frontières y provoque singulièrement la désertion. [...] Il faudrait que le déshonneur poursuivit partout, où il se trouve, le lâche qui a déserté les drapeaux républicains »...

506.

Bertrand BARÈRE DE VIEUZAC (1755-1841) conventionnel (Hautes-Pyrénées). MANUSCRIT autographe, *Éloge de J. B^{te} Féraud représentant du peuple, assassiné à Paris dans le Temple des loix et mort pour la patrie le 1^{er} prairial an 3*, [prison de Saintes juin 1795] ; 8 pages in-4.

500/700 €

Vibrant hommage au conventionnel Féraud, tué le 1^{er} prairial, et dont la tête fut portée au bout d'une pique dans la Convention. Le manuscrit porte en exergue *Excidat alla dies* (mots prononcés par le chancelier de L'Hospital en apprenant la Saint-Barthélemy, et par Barère lui-même lorsqu'il apprit le crime, durant sa détention au château de l'île d'Oléron). L'éloge s'ouvre par une épître dédicatoire au père de son « glorieux » compatriote des Hautes-Pyrénées, « martyr de la liberté publique » et « sauveur de la représentation nationale ». Tels les héroïques défenseurs de Sparte aux Thermopyles, Féraud, héraut de la liberté, a droit à la reconnaissance de la Nation, car il est avéré aujourd'hui que « les troubles du 1^{er} prairial eurent pour auteurs les agens de Pitt, et les émissaires nombreux que les puissances étrangères salariaient à Paris »... Barère rend hommage au jeune député « plein d'enthousiasme pour la liberté, et de haine pour la tyrannie », animé d'un amour « pur et ardent pour la république », qui, devenu administrateur de son département, sut apaiser les troubles occasionnés par le fanatisme. Envoyés ensemble à la Convention, ils devinrent amis, portèrent les mêmes vœux, virent avec la même joie proclamer la République, « mais nous vouames la même exécration aux assassinats du 2^{7^{me}} qui avoient ensanglanté le berceau de la république. Aussi Féraud disoit-il souvent que le crime des Septembriseurs seroit funeste s'il restoit impuni, et que la Commune de Paris rivaliseroit sans cesse avec l'autorité nationale. Il ne se trompoit pas. Telle fut la désastreuse origine de ces déchirements de la Convention, tantot par des excès, tantot par des intrigues, et enfin par des crimes dont le résultat étoit sans cesse l'avilissement et la dissolution de la représentation nationale »... Pillage des boutiques, « renversement des propriétés », corruption de la morale publique. « Des conspirations cachées dans une société célèbre avoient organisé le plus grand des crimes pour la nuit du 10 may 1793. La représentation nationale devoit être massacrée et dissoute. Une Commune bassement jalouse du pouvoir national pensoit à le violer pour l'usurper »... Le manuscrit est resté inachevé.

507.

Louis MARIBON DE MONTAUT (1754-1842) député et conventionnel (Gers). P.A.S. et L.A.S. d'envoi aux « Citoyens Représentans du peuple, membres du Comité de Législation, et de Sureté Generale », citadelle de Besançon 18 messidor III (6 juillet 1795) ; 9 pages et demie in-fol. et 1 page et demie in-fol.

400/500 €

Réplique aux accusations qui ont provoqué son arrestation. Il est temps « que vous fouillies dans ce labyrinthe tenebreux ou l'on tache de me precipiter par des fausses suppositions, et des denonciations calomnieuses ; [...] detenu au seccrait, privé de toute ressource, et ignorent tout ce qui peut m'être inculpé, comment puis-je me defendre ; des traits empoisonnés que des enemis me lancent dans l'ombre »... Ses enemis sont ceux de la République... Il envoie ici la suite de sa « premiere defense » : « On m'accuse (et mon decret d'arrestation a été prononcé immediatement après cette inculpation) d'avoir denoncé ma mere, ma seur, et plusieurs autres personnes de mon departement. D'abord il est faux que jamais j'aye denoncé ma mere [...] une mere vertueuse, une mere respectable, agée de 73 ans, une mere percluse de la motié du corps, depuis plus de quatre ans, et ne quitant pas le lit, qui m'a nourri de son lait, qui m'a ellevé, que j'aime et que je respecte jusque presque a l'adoration, moi la denoncer, j'en appelle a tous les enfants, j'en appelle meme a la pudeur de ceux qui ont peu legerement avenser une telle absurdité »... Dans l'intérêt même de sa sœur « tendrement aimée », il est intervenu pour que soit coupée toute communication entre elle et son mari, émigré, et il a aussi fait surveiller six ou sept personnes du département dont des frères, beaux-frères ou fils avaient refusé de prêter le serment de fidélité et avaient émigré. Mais il n'a dénoncé personne : « si j'avois été un partizant de la terrorisme, si j'avois été enfin un afidé de Robespierre et ami de son sisteme atroce, je me serois comporté bien autrement ; mais non, j'ai toujours cru, et je crois encore, qu'il faut surveiller, contenir et prevenir le crime, et non faire ruisseller le sang »...

508.

François de CHARETTE DE LA CONTRIE (1763-1796) général vendéen. 2 ARRÊTÉS MANUSCRITS, signés pour ampliation par le secrétaire VERDIGUIEY, Q.G. à Belleville 19 juillet et 3 août 1795, « l'an premier du Reigne de Louis Dix huit » ; 4 pages grand in-fol. (fentes aux plis), et 2 pages et demie in-4.

1 000/1 500 €

Importants arrêtés organisant le financement et la subsistance de l'Armée catholique et royale de Vendée.

Signés à l'original par CHARETTE et son général en second Jean-Baptiste de COUËTUS, ces deux arrêtés sont expédiés et signés pour ampliation par VERDIGUIEY, le secrétaire de Charrette ; destinés au chef de division de Legé, ils y ont été lus au prône le 2 et le 15 août 1795 par le vicaire et desservant de Legé, GILLIER, qui les a signés et annotés : « Lû et publié au prône de notre messe paroissiale en la chapelle de la Guichère »...

Les « Généraux de l'armée Catholique et Royale du Bas-Poitou, pays de Retz annexes et dépendances désignés autrement sous le nom de la Vendée, forcés de reprendre les armes pour la défiance de nos principes du trone et de l'autel, pour nous soustraire aux fureurs d'un ennemi implacable qui en a juré la ruine et la perte ; considerant que le nombre des généreux Défenseurs qui se rengent sous nos Drapeaux augmentent chaque jour, de nouveaux moyens et de nouvelles precautions pour assurer leur subsistance comme celle de l'armée, considerant qu'il n'est point de vrais français, qui ne doivent dans ce moment faire le plus grands efforts pour le soutenir d'une si belle cause, lorsque nous-même et nos braves compagnons d'armes y consacron tous nos bien et faculté ; lorsque nous lui faisons chaque jour le sacrifice de nos vies ; convaincus des sentiment d'honneur, de zèle et de générosité qui animent [...] en général tous les habitants de la Vendée, tous ceux attaché à notre cause », ils prennent cet arrêté en 9 articles, modifiant celui du 12 octobre 1794, notamment pour régler le problème des absents de la Vendée, « soit à titre d'émigration ou autrement », et leur représentation par leurs familles, pour les prélèvements sur les revenus de leurs biens et immeubles ; dans la déclaration des biens, il sera fait état des besoins des foyers en blé, le surplus étant prélevé pour « les besoins de l'armée » ; ceux qui ne travaillent pas pour la cause publique et qui « ne feront aucun service personnel dans l'armée », seront « taxés à une contribution du cinquième de leurs revenus » ; le trafic sur les assignats et le remboursement des rentes est dénoncé, au profit du numéraire ; les baux à ferme sont provisoirement suspendus et « les conseils de paroisse percevront, au lieu du prix de ferme, la moitié des fruits en nature sur tous les biens », etc. L'arrêté du 3 août modifie certaines dispositions, à la suite de réclamations.

509.

François de CHARETTE (1763-1796) général vendéen. Ensemble de 9 lettres et documents à lui adressés, provenant de ses papiers, ou le concernant.

700/800 €

L.A.S. de Monseigneur A.L.H. de LA FARE, évêque de Nancy, à Charette, Vienne 19 août 1795 (1 p. et demie in-4) ; il lui renvoie le marquis de Charette, son cousin, qui a été accueilli à Vienne avec bienveillance, et lui exprime, de la part de l'Archiduchesse d'Autriche, « l'admiration et l'estime profondes que votre conduite sublime et vos vertus lui inspirent »...

4 manuscrits de chansons royalistes : *Armée des Chouans*, sur l'air du Chant du Départ ; *Marche destinée pour l'arrivée de Monsieur à l'armée de la Vendée* ; *Chant de victoire, en forme de ronde* ; *Stances* par Antoine Pranger, professeur de belles lettres, « écrites entre le jugement et son exécution ».

Copie d'un ordre de Charette, 21 février 1796, copie conforme signée par T. Hédouville : « Il est ordonné à tous les hommes en état de marcher et de porter les armes de se rassembler et de me rejoindre de suite sous peine de mort »...

Copie d'époque d'une lettre du Régent de France [Louis XVIII] à Charette, Vêrone 1^{er} février 1795, suivie de la « réponse de Charette à Monsieur ».

Copie de 2 lettres de Louis XVIII à Charette, 8 juillet et 18 septembre 1795, copie conforme signée par T. Hédouville.

Copies de lettres du comte d'Avary et du comte d'Entraigues au chevalier Charette ; copies conformes signées par T. Hédouville.

Ancienne collection Étienne CHARAVAY.

510.

Joseph SERVAN (1741-1808) ministre de la Guerre et général de la Révolution. L.S., Bordeaux 5 thermidor III (23 juillet 1795), à un citoyen représentant ; 2 pages et demie in-fol.

250/300 €

Il donne de bonnes nouvelles de l'armée des Pyrénées orientales, étant rassuré sur son approvisionnement : « il devenait presque impossible de faire passer des subsistances depuis le blocage du port du passage [Pasajes] par un vaisseau de guerre espagnol et trois frégates »... Ce n'étaient cependant pas les approvisionnements qui man-

quaient : embarqués au bas de la rivière de Bordeaux, ils n'attendaient qu'un convoi pour les escorter. Ainsi, peut-on garder l'espoir d'une paix prochaine, « d'autant qu'il paraît toujours plus certain que l'Espagne la désirait sincèrement même avant nos derniers avantages »... Il fait l'éloge du représentant BESSON, dont il voudrait voir reconduire la mission : « Je ne saurais trop vous dire combien il est aimé ici, et surtout respecté par tous les partis [...] Comment oser mettre au hasard par un changement inutile, le salut et la tranquillité d'une grande Commune qui est le refuge d'une partie des neutres, le dépôt des subsistances de nos armées du midi et un des grands foyers du Commerce, dès l'instant où la paix sera faite avec l'Espagne »... Il signale pour finir l'arrivée « d'un Capitaine des Sauvages du nord de l'Amérique », parti à Paris pour « y proposer une alliance, et des cessions avantageuses à la république. Rien ne vient plus à propos pour prouver aux Espagnols la nécessité de nous rétrocéder la Louisiane »...

511.

Jean-René, chevalier de CHAPPEDELAINE (1766-1830) chef chouan ; émigré, il rejoignit Puisaye après Quiberon, commanda un corps de « chevaliers catholiques » et fut fait colonel ; en 1799, il souleva la Sarthe. L.A.S., Southampton 24 juillet 1795, à une dame ; 2 pages in-4.

200/250 €

Il se plaint de n'avoir pas été mis parmi les « volontaires du lord moira ainsi que le duc d'HARCOURT l'avait promis [...] arrivés ici il se trouve que nous n'y sommes nullement, que nous avons seulement des passages pour la côte de France, et enfin que nous n'avons aucun rapport avec son expédition ». Il prie sa correspondante d'intervenir près de M. de Cruchin et de Windham pour être mis sur la liste. « on attend tous les jours le Cte d'Artois je désirerais bien qu'il arrivât, car je m'adresserais à lui »...

512.

Jean-François DUCIS (1733-1816) poète et auteur dramatique. L.A.S., Paris 11 thermidor III (29 juillet 1795) ; 3 pages in-4.

400/500 €

Il remercie son correspondant de lui offrir sa retraite de Chatillon-Libre : « J'y aurais salué vos saules, j'aurais taché même de les chanter ». Mais sa femme craint d'être loin de Paris, et « elle craint d'habiter un séjour qui a de l'apparence, dans un temps où le Peuple affame les villes et nous foule aux pieds ». Lui-même ne tient pas à s'éloigner : « Le théâtre est devenu mon azile : par le travail, j'oublie un peu mes peines : par le produit de mes ouvrages je rends moins dur l'état déplorable de ruine où m'a réduit la révolution ». Il envoie sa tragédie *Abufar, ou la Famille Arabe* en souhaitant « que l'ancien ami de VOLTAIRE trouve quelque chose qui lui plaise dans l'ouvrage d'un homme qui a eu l'honneur de lui succéder à l'Académie Française, mais qui se tient à une distance religieuse de lui »...

513.

FINANCES. P.S. par les conventionnels Pierre LOYSEL et Anne-Alexandre THIBAUT et par Jérôme GUILLARD, Paris 14 thermidor III (1^{er} août 1795) ; 1 page et demie in-fol., vignette et en-tête du *Comité des Finances, Section des assignats et monnoies de la Convention Nationale*.

200/300 €

Au sujet de l'affinage des lingots, quinze jours avant le décret de la création du franc. « Le Comité con sidérant que [...] il importe de départir sans délai l'or et l'argent contenus dans les lingots qui existent tant à la Convention nationale qu'à la Monnaie, arrête : l'agence des monnoies sera délivrée au Directeur de l'affinage de la monnaie et des lingots d'argent doré qui seront versés dans la Caisse de l'atelier monétaire par la Trésorerie nationale ainsi que ceux qui proviendront des fontes et qui existent dans cet atelier. [...] Les lingots d'or et d'argent fin seront remis directement par le Directeur de l'affinage au Garde Comptable de la monnaie »...

On joint un acte de prêt de 25000 livres en assignats, 23 prairial III (13 juin 1795) par le bijoutier Brousse, de la Section de la Butte des Moulins, au marchand de vin Roux et au serrurier Tretz, de la Section du Panthéon français (3 p. in-fol.) ; le remboursement se fera l'an VI « d'après l'échelle de dépréciation des assignats du département de la Seine ».

514.

Paul BARRAS (1755-1829) homme politique, conventionnel (Var),

membre du Directoire. L.S., Saint-Omer 17 thermidor III (4 août 1795), « aux Citoyens Gardemagasin des subsistances destinées pour Paris et au Préposé aux transports des d. grains » ; 1 page in-fol., vignette, en-tête *P. Barras, Représentant du Peuple, près la force armée, destinée à protéger la libre circulation des Grains, et l'arrivage des subsistances de Paris*.

400/500 €

Sur l'approvisionnement de Paris, quelques semaines après les journées de Prairial.

« Le Bulletin télégraphique m'annonce de la part du Comité de Salut public que Paris manque absolument de grains. Faites donc à l'instant partir pour cette commune tous les grains qui sont à votre disposition. Je vous autorise à cet effet à mettre en réquisition toutes les voitures de commerce pour vingt-quatre heures ». Il autorise le District à accorder « deux cent voitures si celles du commerce ne suffisent pas »...

515.

Philippe BUONARROTI (1761-1837) révolutionnaire italien, ami et partisan de Babeuf. L.A.S., Paris 19 thermidor III (6 août 1795), « à son ami Joseph BUONAPARTE » ; 1 page in-4.

800/1 000 €

Rare lettre de la prison du Plessis. « Depuis cinq mois je languis dans les fers. Je ne te parlerai pas de l'injustice de ce traitement tu dois en être convaincu. Je te dirai seulement que je suis à la misère la plus complète sans aucun espoir de secours. J'ai éprouvé autrefois ton amitié, je t'en demande une nouvelle preuve en te priant de venir de quelque façon au soulagement de mes souffrances. Au milieu de tant d'orages je suis resté pur : mon cœur est tranquille, et s'il faut mourir ce sera sans le moindre remords »... Il prie également de faire une collecte pour lui, « car je n'ai rien : voilà un fameux dilapidateur »...

516.

Étienne-Alexandre de BERNETZ (1770-1853) officier, il rejoignit son ami d'Autichamp dans les guerres de Vendée, colonel sous la Restauration. L.A.S., cosignée par Charles-Marie de Beaumont, comte d'AUTICHAMP (1770-1859), La Morosière 20 août « vieux stile » [1795], au Citoyen Représentant [Pierre-Marie DELAUNAY] ; 3 pages in-4.

800/1 000 €

Intéressante lettre écrite de chez Stofflet, alors que Charette veut reprendre les hostilités.

Ils l'avertissent qu'ils écrivent au Comité de Salut public pour lui faire « part de menaces qui nous ont été faite par les volontaires qui sont en cantonnement à Ste Gemme. Leurs menaces nous ont même obligés à quitter cette commune et nous sommes maintenant avec M^r Stofflet qui est ainsi que son pays dans la plus parfaite tranquillité. Cependant les habitants qui par le traité étoient exempts de toutes réquisitions reçoivent tous les jours des ordres pour fournir, d'un autre côté les militaires qui sont dans le pays les traite d'une manière assez dure ce qui les fait murmurer et ils ne sont pas contents nous faisons part de cela au Comité et d'un manifeste de Mr CHARETTE qui déclare une nouvelle guerre et invite ce pays ci à faire de même. Comme ce pays ne connois que sa parole et veut tenir au traité nous vous écrivons en ce moment pour vous réitérer le desir que nous avons de contribuer de tout notre pouvoir à maintenir la paix dans ce pays »...

On joint une l.a.s. au même par la mère du comte d'Autichamp, « Agathe Jaquette Greffin, Beaumont », Paris 10 prairial III (29 mai 1795).

517.

Jean-Baptiste-Claude LOMONT (1748-1829) conventionnel (Calvados). L.A.S., 10 fructidor III (27 août 1795), à Pierre-François PALLOY ; 1 page in-fol., en-tête et vignette du *Comité de Sûreté générale* (cachets au dos de la collection Alain Taillade).

200/250 €

Médaille de la Bastille. Il a reçu du « Brave et Généreux Citoyen » la médaille, et l'assure « de la haute considération que vous m'avez toujours inspirée par vos vertus et votre constant dévouement à la chose publique ; j'ajouterai même par votre courage à braver les Bastilles et les échafauds de nos derniers tyrans, dont votre Médaille et la gravure que vous en avez fait faire éterniseront l'opprobre »...

518.

Jean-Gérard LACUÉE (1752-1841) député du Lot-et-Garonne à la Législative, général, ministre. L.A.S., Paris 21 fructidor III (7 septembre 1795), à son cher Saint Amans ; 3 pages in-4.

300/400 €

Intéressant témoignage sur la situation explosive, un mois avant l'insurrection de Vendémiaire.

« Il y a à Paris une si grande affluence d'étrangers qu'on ne peut se loger. [...] Cette affluence et celle des assignats rendent les logements d'un prix fol [...] La livre de pain me coute 16^{li} [...] une pêche mure coute 50 sols, une tasse de lait 3^{li}, le tout en proportion. Il y a quelque chose de singulier c'est que l'or vaut en l'agiotant près de 45 fois sa valeur nominale et que dans le commerce de vente et d'achat il n'a pas à beaucoup pris cette valeur. Les sections se sont formées hier en assemblées primaires. L'esprit général est loin d'être bon. La constitution sera pourtant acceptée, mais je doute qu'on accepte la loi des deux tiers ». Il a vu quelques députés, dont Lacépède et Paganel. La nomination des représentants va décider du sort de la France : « choisir ou des hommes absolument nuls, ou des hommes qui aient assez d'esprit pour sentir que la France épuisée par les maux et les remèdes a plus besoin du régime de Fleuri que de celui de Richelieu, Louvois &c. » On lui demande de faire partie du gouvernement : « Je sais bien qu'il n'en sera rien. Officier municipal à Agen, ou tout au plus agent de la commune d'Autefage voilà mon maximum d'ambition ». Dans sa partie, qui est « la direction des armées », il est heureux de ne faire « rien d'ostensible. Cet état d'obscurité me dédommage de mes peines »...

519.

Jean-Baptiste AUBERT-DUBAYET (1757-1797) général de la Révolution, député à l'Assemblée législative, il fut ministre de la Guerre. L.S., Caen 22 fructidor III (8 septembre 1795), au Représentant du Peuple Henry LA RIVIÈRE ; 1 page et quart in-fol., petite vignette et en-tête *Le Général en chef de l'Armée des Côtes de Cherbourg*.

150/200 €

Il a envoyé devant la Justice BEXON, l'accusateur du Tribunal de l'Armée, qui « a été longtemps président du Club des Jacobins [...] très influent à des époques où il pouvoit faire beaucoup de mal »...

520.

Pierre ALARD (1745-1826) conventionnel (Haute-Garonne). L.A.S., « maison d'arrêt des 4 nations » 1^{er} vendémiaire IV (23 septembre 1795), au citoyen BOUDIN, Représentant du peuple, du Comité de Sûreté générale ; 3 pages in-4.

250/300 €

Belle lettre de prison, où il réclame sa mise en liberté puisqu'il a déjà prouvé son innocence et que la Société populaire de Toulouse a confirmé son civisme. On ne peut le juger deux fois. On l'a accusé d'être « hebertiste, robespieriste, terroriste et qui pis est montagnard [...] J'aime éperdument ma patrie et la liberté ; j'ai tout fait pour la faire aimer de mes concitoyens [...] J'ai fait exécuter la loi ; quelquefois, j'en conviens, avec quelque regret à cause de sa rigueur, mais si je l'ai fait et je l'ai toujours fait avec la dignité que ne doit jamais négliger l'élu du peuple [...] Avant le 10 thermidor et quand on vouloit me fermer la porte de la convention, on m'accusoit d'aristocratie, ou tout au moins de modérantisme, parce que c'étoit alors la couleur défavorable et le 13 prairial, pour m'en exclure, on a fait croire que j'étois un buveur de sang et un terroriste des plus exaspérés. [...] Si je ne peris pas bientôt ici par le fer ou par le poison du royalisme, mes ennemis seront démasqués »...

521.

Guillaume BRUNE (1763-1815) maréchal de France. P.S. signée 2 fois, 13 et 14 vendémiaire IV (5 et 6 octobre 1795) ; 2 pages in-4, cachet de cire rouge.

400/500 €

Insurrection royaliste du 13 vendémiaire. Ordre au citoyen François-Mathieu Michau, « de faire le service d'adjoint [...] à la batterie du Carrouzel ». Le lendemain, lui est délivrée une attestation disant qu'il s'est battu « avec zèle, bravoure et intelligence » au Carrousel les 13 et 14 vendémiaire, et a eu son arme cassée en combattant les révoltés. **On joint** un imprimé vierge, an VIII (1 p in-fol., vignette et en-tête *Armée de l'Ouest, Brune, conseiller d'État, général en chef*, pour une sauvegarde.

522.

BATAILLON DES PATRIOTES DE 1789. P.S. par 6 officiers, 15 vendémiaire IV (7 octobre 1795) ; 1 page oblong in-fol. en partie imprimée, vignette, en-tête *1^{er} Bataillon des Patriotes de 1789*.

400/500 €

Rare brevetes Patriotes de 1789, milice composée de 3 bataillons, formée par d'anciens Montagnards dans la nuit du 11 vendémiaire pour défendre la Convention contre les sections royalistes révoltées, comme l'indique la légende sous la vignette : *Guerre Éternelle aux Royalistes*. Les officiers de ce 1^{er} Bataillon attestent que le citoyen GAUTHEREAU, âgé de 28 ans, a été blessé par un coup de feu, qu'il « est venu se réunir avec zèle au Jardin national pour faire partie du dit Bataillon [...], il a marché avec nous contre les Rebelles et les Royalistes dans la rue de la Convention nationale [...], et qu'il s'est montré, dans cette périlleuse action, avec tout le courage et l'intrépidité d'un bon républicain [...] enfin, qu'il a essuyé tout le feu de l'ennemi retranché dans l'Église St. Roch »...

On joint un brevet de l'*Armée Révolutionnaire*, Compagnie de Canoniers, 6 ventôse II (24 février 1794) ; et un congé de réforme avec représentation de la Bastille, Besançon 3^e sans-culottide an II (29 sept. 1794).

523.

Étienne LASNE (1757-1841) adjudant-général de la Garde Nationale, gardien de Louis XVII au Temple. L.A.S., Paris 17 vendémiaire IV (9 octobre 1795), au chef de brigade Bigot à la Section du Panthéon ; 1 page in-4, vignette et en-tête *Garde Nationale Parisienne*, adresse.

250/300 €

Désarmement de la Garde Nationale après l'insurrection du 13 vendémiaire... « Conformément aux ordres du Comité de Salut Public et du Général en chef », il faut que les capitaines des grenadiers et chasseurs remettent aux Comités civils des sections « les contrôles de ces compagnies afin que ces derniers puisse vérifier si l'entier désarmement cest effectuée »...

524.

Jacques-Marie ROUZET (1743-1820) conventionnel (Haute-Garonne). P.A.S., cosignée par Jean-Bernard ALBERT, 2 brumaire IV (24 octobre 1795) ; 2 pages in-4.

200/250 €

Rapport pour le Comité des finances pour l'annulation de la vente par le département de la Sarthe des biens de l'émigré LACHATRE et la main-levée du séquestre sur ses fermages.

On joint un fragment de manuscrit autographe sur la levée des séquestres, et la restitution des biens saisis ... (4 p. petit in-4).

525.

Joseph-Jérôme Lefrançois de LALANDE (1732-1807) astronome. L.A.S. « Lalande inspecteur du Collège de France et directeur de l'observatoire », 14 brumaire IV (5 novembre 1795), à un Citoyen représentant ; demi-page in-4.

600/800 €

Collège de France. « Le college de France est l'établissement le plus celebre et le plus utile de l'univers à l'instruction publique. Nous allons recommencer nos cours ; mais si nous n'avons pas de bois nous n'aurons pas d'auditeurs ». Il demande qu'on lui accorde 3 cordes de bois, et les voitures pour le transporter...

On joint une P.S. par 6 professeurs au Collège de France, 1^{er} pluviôse IV (21 janvier 1796 ; demi-page in-4). « Nous soussignés professeurs au Collège de France, pour nous conformer à la loi, déclarons que nous sommes tous sincèrement attachés à la République et que nous vouons une haine éternelle à la royauté »... Ont signé, outre LALANDE : Édouard BOSQUILLON, Antoine de COURNAND, Jean-Baptiste GAIL, Pierre-Charles LÉVESQUE, Nicolas SÉLIS.

526.

Jean-Gérard LACUÉE, comte de Cessac (1752-1841) général, homme politique, ministre. L.A.S. comme Représentant du peuple, Paris 17 brumaire IV (8 novembre 1795), à GARRAU, commissaire du gouvernement ; 2 pages in-8.

200/250 €

...« le Directoire est resolu à te prier de rester quelque tems encore proche l'armée de Sambre et Meuse. Jamais la présence d'un bon républicain, d'un homme qui a de l'activité et des talents ne fut plus nécessaire. Nous ne savons encore rien d'officiel sur le passage du Rhin par les ennemis [...] s'ils remontent vers nos frontières il n'y a rien de mieux à faire que de les suivre en queue, de tacher de leur couper leurs communications avec le Rhin, et de les forcer ainsi à se rejeter sur la rive droite ». Il passera chaque jour plusieurs heures avec Carnot et Letourneur. Les malheurs et les revers militaires sont dus « à la

négligence à pourvoir aux approvisionnements, à l'incivisme et l'avidité des administrations, à l'ignorance des employés, et au peu d'accord [...] entre les chefs des deux armées »...

527.

Anne-Louis-Henri de LA FARE (1752-1829) évêque de Nancy, il émigra et fut un des plus actifs agents de l'émigration. Minute de lettre en partie autographe, Vienne 11 novembre 1795, au baron de FLACHSLANDEN à Vérone ; 3 pages in-4 (petite réparation).

300/400 €

Au sujet de la libération et de l'échange de Madame Royale, au baron de Flachslanden, chancelier de Louis XVIII.

« M. le Prince de Gasvre, nommé pour aller chercher Madame Royale est parti hier avec une suite nombreuse [...] La Princesse doit sortir de France par la frontière de l'Alsace, traversera le Rhin près Fribourg en Brisgau, dirigera sa marche vers l'abbaye de St Blaise sur Constance, sur Inspruck et arrivera à Vienne par le Tirol. La route est combinée de manière que Madame voyagera toujours sous la domination de l'empereur ». Le voyage sera long, mais « Madame trouvera la famille impériale empressée de l'accueillir. On lui a préparé le plus bel appartement du palais ; c'étoit celui de feu l'empereur Léopold et de l'impératrice, on l'a meublé avec goût et magnificence ». La Princesse sera accompagnée de la marquise de Tourzel avec deux de ses filles et de la duchesse de Charost et sa dernière fille « si heureusement soustraite aux assassins ». Il est prévu que la Princesse ne voie personne, et surtout pas de Français, mais dès que ça sera possible, La Fare fera « les démarches convenables pour obtenir de faire ma cour à S.A.R. et de lui porter, quand il y aura lieu, les commissions dont m'honoreroit S.M. ». Il se félicite de voir que la Princesse sera traitée avec tous les égards et les honneurs possibles, sa présence fera revivre cette Cour... Madame Royale devrait jouir de revenus importants, constitués principalement de « la dot de la Reine [Marie-Antoinette] qui n'avoit point été acquittée, des sommes que cette Princesse avoit fait passer à Bruxelles, ainsi que des diamans [...] enfin les trésors et les diamans pris avec M. de SÉMONVILLE »...

La Fare expose ensuite le résultat de son enquête sur le contenu du Traité de la Triple Alliance entre la Russie, l'Angleterre et l'Autriche : « L'alliance entre les trois puissances est défensive pour tous les cas d'invasion ou d'agression étrangère, mais elle n'est offensive que contre la France – elle stipule la prochaine campagne contre la république » : la Russie devra fournir à l'Empereur un contingent de 30.000 hommes, l'Angleterre devra payer un subside équivalent : « les trois puissances s'engagent à ne point faire de paix partielle, à agir en tout de concert et pour le plus grand intérêt de la coalition. [...] Quant à ce qui concerne les affaires de France, le secret est tellement gardé qu'il m'a été jusqu'ici impossible de rien découvrir. J'imagine que S.M. doit être instruite par la Russie mesme, de ce qui peut concerner sa cause. Quoiqu'il en soit *la triple Alliance* présente une nouvelle face politique » : cela a rassuré l'Autriche sur ses inquiétudes envers les offensives prussiennes, ses opérations militaires ont été de grands succès, et la position des trois puissances est très avantageuse... « Dans ces circonstances, et surtout si la Vendée pouvoit prendre une attitude plus menaçante, il seroit peut-être permis de penser que l'occasion se présentera où, de la part des Cours, la reconnaissance pleine de la succession légitime de S.M. au trône des Bourbons, se négociera avec moins d'obstacles. Jusqu'à présent, les intentions des Cours à cet égard demeurent obscurément cachées »...

On jointune L.A., Paris 27 janvier 1816, à une dame, au sujet de la commémoration de la mort de Louis XVI le 21 janvier 1816 à Saint-Denis et dans toutes les églises de France, avec lecture du testament du Roi...

528.

Charles-André Merda, dit MÉDA (1775-1812) gendarme, il arrêta et blessa Robespierre le 9 thermidor ; il devint général. P.S. « Méda » avec 7 autres personnes, Groningue 7 frimaire IV (27 novembre 1795) ; 1 page oblong in-4 en partie imprimée, vignette et faisceaux coiffés de bonnets phrygiens, cachet encre^{5e} *Régiment des chasseurs à cheval, en-tête Liberté, Égalité Fraternité ou La Mort* [fortement biffé].

400/500 €

Certificat d'existence, délivré par les Membres du Conseil d'administration du *5^{ème} Régiment des Chasseurs à Cheval*, certifiant que le citoyen SARNAUT, Chasseur, « s'est très bien conduit dans toutes les affaires que le Régiment a eu avec les esclaves des tyrans ligués contre la République »... **RARE**.

529.

Louis-Thomas VILLARET-JOYEUSE (1750-1812) amiral. L.A.S., Lorient 30 frimaire IV (21 décembre 1795), à son « cher camarade » Joseph-Marie NIELLY ; 1 page et demie in-4 (portrait gravé joint).

300/400 €

Sur la fin de l'occupation de l'Île d'Yeu par les troupes anglaises et le comte d'Artois, en vue d'un débarquement pour rallier les troupes royalistes de Vendée, qui n'a jamais eu lieu.

Il a bien reçu sa réponse à propos du mémoire du Capitaine LEFRANCO et l'avertit que le capitaine PILLET se propose dès son arrivée à Nantes de faire paraître une lettre « qui démasquera cet impudent personnage ». On lui a rapporté que l'Île d'Yeu était évacuée et que les Anglais n'y ont laissé que quelques bateaux plats échoués ; « le comte d'Artois est parti pour Londres [...] avec beaucoup d'émigrés que l'Armée et le convoi ne tarderont pas sans doute à suivre. [...] J'espère qu'au premier beau tems nous serons débarrassés de ces vilains hôtes »...

530.

[Maurice DUPLAY (1736-1820) menuisier, ami de Robespierre et son logeur ; et Jacques-Maurice DUPLAY son fils]. 10 documents divers, 1795-1797 ; 52 pages in-4 ou in-fol.

1 000/1 200 €

Intéressant dossier concernant les Duplay, et leur inculpation dans les procès du Tribunal Révolutionnaire et la conspiration de Babeuf.

Expédition conforme du jugement rendu le 17 floréal III (6 mai 1795) par le Tribunal Révolutionnaire à l'égard de Maurice DUPLAY, « menuisier avant la Révolution, et depuis, électeur en 1792, Commissaire des Comités Civils et Révolutionnaires de la Section des Piques, ex juré au Tribunal Révolutionnaire, jusqu'au 9 thermidor » [procès de Fouquier-Tinville et des jurés du Tribunal Révolutionnaire : Duplay n'est pas reconnu complice des crimes commis alors, il est acquitté et le Président du Tribunal demande sa mise en liberté. Mais le texte du jugement est un long et implacable réquisitoire contre le régime de la Terreur].

8 documents concernant le **procès Babeuf**, 1796-1797 : *Copie des pièces de la procédure contre Maurice Duplay et Jacques Maurice Duplay fils, prévenus de conspiration contre la sûreté intérieure et extérieure de la République*. On y cite 13 pièces : « Arrêté du Directoire Exécutif contre Duplay père » ; « Arrêté du Directoire Exécutif contre Duplay fils » ; « Procès-verbal d'opposition des scellés chez Duplay père et fils » ; « Interrogatoire de Maurice Duplay père » ; « Interrogatoire de Jacques Maurice Duplay fils » ; « Mandat d'arrêt contre Jacques Maurice Duplay père » ; « Mandat d'arrêt contre Maurice Duplay père » ; « Pétition du principal locataire de la maison de la conception » ; « Ordonnance du Directeur du jury d'accusation » ; « Procès-verbal de levée des scellés au domicile de Duplay père », etc. *Copie des Interrogatoires subis par Maurice Duplay*, devant le Jury d'accusation de Paris et la Haute Cour de Justice... *Copie des Interrogatoires de Jacques Maurice Duplay*, devant le Jury d'accusation de Paris et la Haute Cour de Justice... *Liste des Témoins assignés à la requête des accusateurs nationaux et qui seront produits lors des débats*... *Acte de remise des pièces de la procédure*... *Extrait du registre d'érou pour Maurice et pour Jacques Maurice Duplay* (juin 1796)... *Ordonnance du Président de la Haute-Cour de Justice séant à Vendôme*, 7 prairial V (26 mai 1797), acquittant Maurice Duplay et répondant aux questions sur la conspiration...

Mémoire manuscrit de Jacques-Maurice DUPLAY, retraçant sa vie et sa carrière, « Témoignage de ma conscience » par lequel il justifie et soutient complètement son père. Il revient longuement sur les dénonciations dont son père et de lui ont été victimes sous la Révolution ; sur le peu de présence de son père au Tribunal Révolutionnaire ; sur l'affaire Babeuf, etc.

On jointune P.S. de J.M. DUPLAY, 1^{er} vendémiaire XI pour la fondation d'un périodique, *L'Indiscret*, cosignée par B. Rousseau et Ch. J. Lafole ; la *Feuille de route* de J.M. Duplay avec ses états de services comme chasseur à la 5^e Compagnie, Strasbourg 10 floréal VII ; « Lettre de M. de LALEU rayé du tableau pour avoir approuvé par une consultation le Mémoire de M. Dupaty en faveur de trois hommes condamnés à la Roue », mars 1786 ; plus 2 actes sur vélin..

531.

François-Alexandre-Frédéric, duc de LA ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT (1747-1827) philanthrope et économiste, député à la Consti-

tuante (Académie des Sciences). 23 L.A.S (2 non signées), Philadelphie, Amsterdam, Hambourg et Liancourt 1795-1799, à Nicholas OLIVE à New-York (une à un Consul) ; environ 30 pages in-4, quelques adresses.

800/1 000 €

Intéressante correspondance politique et commerciale, datée de Philadelphie (11 février 1795-10 février 1797), puis d'Amsterdam et Hambourg (26 septembre 1797-6 juin 1799), et enfin de Liancourt (1^{er} décembre 1799).

Le duc se montre un négociant actif et traite en premier lieu de ses affaires avec son correspondant de New York : il s'occupe de négocier des biens comme le café, la potasse ou le sucre, et s'enquiert régulièrement du cours de ces marchandises dans les ports des États-Unis et d'Europe. Il s'attache également à seconder son fils dans ses entreprises commerciales. Observateur attentif des politiques américaine et française, il évoque notamment la menace de guerre entre les États-Unis et la France. *Philadelphie 7 février 1797*. « Ici il y a beaucoup de taxes et autant de banqueroutes [...] Je crois que le gouvernement commence à s'apercevoir que le Traité avec l'Angleterre n'est ni si avantageux pour l'Amérique, ni si loyal qu'il s'est plu à le dire. J'aime toujours les Américains, mais ce ne sont pas ceux des villes »... *Amsterdam 26 septembre*. « J'ay peiné à comprendre cette fanfaronnade qui fait lever et organiser une armée, quand il n'y a pas d'ennemi, appelle le G^{ral} WASHINGTON comme on montrait autrefois la châsse de S^{te} Geneviève. Ce sont de grands enfants que les américains »... *22 novembre*. « Je suis malheureux [...] pour moi, je le suis plus encore pour notre pays qui de révolution en révolution va droit au despotisme en passant par la guerre civile. Je ne puis bien démêler encore les fils de cette révolution du 4^{7^{bre}} [coup d'État du 18 fructidor]. Il me semble que l'imprudence de la part de ceux qui voulaient réellement la République sans Jacobins a été grande [...]. Mais quelle horrible manière de procéder [...] quel mépris des formes légales ! »... *24 juin 1798*. Il ne croit plus que, quoique le Président John ADAMS « tire sa petite épée, la guerre s'en suivra », personne n'en a envie... Il traite également de sa position d'exilé, évoquant son espoir de se voir radié de la liste des émigrés, et le travail de ses amis dans ce sens. *4 floréal* [à un Consul]. Il doit cependant se montrer prudent, et utiliser un nom et un passeport hollandais à son retour en Europe ; il relate son extrême vigilance lors d'un bref passage à Paris. *7 avril*. Par précaution également, son fils doit commercer sous le pseudonyme de Frédéric Shefter... *Philadelphie, dimanche soir*. Il a parfois le mal du pays : « Le climat est infernal. Ô France, France ! Il vaut mieux y mourir que vivre en Amérique »... Il évoque également de nombreux personnages, émigrés ou importants politiques : TALLEYRAND, le duc de MONTPENSIER et le duc de BEAUJOLAIS (leur arrivée « avant-hier de Marseille où ils avoient été quatre ans en prison », 10 février 1797), le futur LOUIS-PHILIPPE, LA FAYETTE, etc. On joint une copie de lettre le concernant.

532.

Stanislas-Louis-Marie FRÉRON (1754-1802) journaliste, conventionnel (Paris), chargé de missions dans le Midi où il se signala par de sanglantes répressions ; après Thermidor, il dirigea la jeunesse réactionnaire et fut l'amant de Pauline Bonaparte. L.A.S., Montélimar 11 pluviôse IV (31 janvier 1796), à Jacques REVERCHON, « son ancien collègue et son ami » ; 2 pages in-fol. à son en-tête *Fréron, Commissaire du Gouvernement, en mission dans les Departemens de la Drôme, de Vaucluse, du Gard, des Bouches-du-Rhône, du Var, des Hautes & Basses-Alpes*, petite vignette.

700/800 €

Importante lettre relative à sa mission dans le Midi pour éteindre la Terreur blanche.

Fréron part à l'instant pour Avignon, Bagnols, et La Bégude, où « des rassemblemens se forment du côté du camp de Jalès » ; il a donné des ordres pour les dissiper. « Ceci est un vaste plan. J'ai investi à peu près toutes les principales communes du Comtat : je n'ai pu ramener qu'une centaine de déserteurs : j'ai établi partout des conseils militaires d'après la loi. Les déserteurs armés se réfugient dans les montagnes inaccessibles. Ils ont des vedettes d'observation ; ils allument des feux, et on voit briller leurs fusils. Les différens rapports s'accordent à porter leur nombre à 800 du côté du Buys, haut Comtat, et à 4 mille dans le seul district de Nyons. Toutes les mesures sont prises ; mais vû l'insuffisance des troupes qui sont en très petit nombre, je ne puis les cerner ; je n'ai pas mille hommes. Je m'adresse à toi, mon cher collègue, pour m'aider à étouffer dans sa naissance, cette nouvelle Vendée, ouvrage des Bésignan, des Bouvenot, des

Charrette L'Estang &c. Il me faudroit 500 hommes d'infanterie, et 100 hommes de cavalerie : je suis las de m'adresser à Kellerman dont je n'ai jamais rien pû tirer. Si tu peux m'envoyer ces forces à Avignon, en leur faisant descendre le Rhône, je répons du salut de toute la rive du Rhône, et il me sera facile d'établir des garnisons dans le Comtat : chose indispensable ; car si je suis obligé d'en retirer les troupes, les assassinats recommenceront avec plus de fureur »...

On joint une L.A.S. « Fréron La Poype » de sa sœur Jeanne-Thérèse Fréron, Mme Jean-François de La Poype, à Lucile DESMOULINS, Coubertin 2 septembre, exprimant son inquiétude de ne pas avoir de nouvelles de son mari : « informez vous a Mr Danton et écrivez moi »...

533.

DIRECTOIRE EXÉCUTIF. P.S. par le Président LE TOURNEUR et le secrétaire général J.J. LAGARDE, Paris 5 ventose IV (24 février 1796) ; 2 pages et demie in-fol., vignette du *Directoire exécutif*, sceau sous papier.

400/500 €

Important documentsur la négociation d'un emprunt à l'étranger... « Le Directoire exécutif voulant se mettre en état de pousser avec vigueur la guerre que le Despotisme fait à la liberté, autorise le citoyen Rivals, ministre plenipotentiaire de la République française près le Landgrave de Hesse-Cassel, à négocier et conclure un emprunt [...] jusqu'à concurrence de deux cents millions de livres tournois ». Suivent les conditions : intérêt de 2 à 3 %, hypothèques sur des immeubles, nantissement en meubles et effets précieux...

534.

Charles Victor GENISSIEU (1749-1804) conventionnel (Isère), ministre. P.S., Paris 5 ventose IV (24 février 1796), à l'accusateur public du Tribunal criminel du Doubs ; 2 pages in-4, vignette, en-tête *Le Ministre de la Justice*.

100/150 €

Sur le clergé réfractaire. Il a été informé « que des prêtres perturbateurs agitent les torches du fanatisme et de la guerre civile dans les montagnes du département du Doubs ; que plusieurs d'entre eux vous ont dénoncé nominativement ; que l'ex-curé de Desservilliers appelé Bourges, avait été arrêté, et qu'il était déposé au château de Joux. [...] Les prêtres perturbateurs que les lois de 1792 et 1793 avaient frappés de la peine de la déportation ou de la réclusion, sont à la République ce qu'est un membre gangréné pour un homme robuste : il faut se hâter de le retrancher, de peur que la corruption ne s'étende ». Il réclame deux ans de réclusion pour le fonctionnaire Bourges...

535.

Lazare HOCHÉ (1768-1797) général. P.S., Q.G. d'Angers 14 ventose IV (4 mars 1796) ; 1 page in-fol., en-tête *Armée des Côtes de l'Océan Le Général en chef avec devise Res, non Verba* (portrait gravé joint).

400/500 €

Certificat en faveur de Joseph Casgru, dit Fleur d'épine, originaire d'Arras, qui a sauvé la vie d'un officier et de 20 volontaires, pris par les Chouans et qui devaient être fusillés : « chargé par les brigands de les garder, [...] il a réussi à leur faciliter leur évasion, en les guidant et en les accompagnant dans leur fuite. [...] il a bien réparé le tort qu'il a eu de consentir à servir avec les Chouans, après avoir été pris par une de leurs bandes, dans les environs de Rochefort »... Hoche estime qu'il mérite la reconnaissance nationale, et qu'il mérite d'être incorporé dans l'Armée du Nord en qualité de sergent...

536.

Pierre Riel de BEURNONVILLE (1752-1821) maréchal de France, il fut ministre de la Guerre. L.A.S. comme général en chef de l'Armée du Nord, Paris 28 ventose IV (18 mars 1796), au citoyen MALUS, commissaire ordonnateur en Hollande ; 2 pages et demie in-4, adresse avec marque postale.

200/250 €

On vient de lui confier le commandement en chef de l'armée du Nord, et il se rendra d'abord à Gorcum. Il parle alors de sa libération (il avait été fait prisonnier par Dumouriez en 1793 ; livré au prince de Cobourg, il fut échangé contre Madame Royale après 33 mois de captivité) : « c'est bien une véritable ressurection que de sortir des griffes de ces bougres d'Autrichiens. La tête me reste, à quelques rhumatismes près »...

537.

Étienne Maynaud Bizefranc de LAVEAUX (1751-1828) général et homme politique. P.S., La Petite Anse 7 germinal IV (27 mars 1796) ; cosignée par DRAPEAU, secrétaire du gouvernement, et visé par le général Pierre AGÉ, chef de l'État-major de l'Armée de Saint-Domingue ; 2 pages et demie in-fol., en-tête *SAINT-DOMINGUE. Étienne Laveaux, Général et Gouverneur de Saint-Domingue*, vignette, sceau de cire rouge et cachets encre *Municipalité de la Ville et Banlieue du Cap et Le Chef d'État-major de l'Armée de St Domingue*.

150/200 €

Le capitaine LECHAT, adjudant de place de la ville du Cap, « d'après les preuves de civisme et de dévouement à la République française qu'il vient de donner par sa soumission à la loi » est nommé « à la place de chef de Bataillon premier adjudant major de place de la ville du Cap ».

538.

Joseph LAKANAL (1762-1845) conventionnel (Ariège), organisateur de l'instruction publique. L.A.S., 9 germinal IV (29 mars 1796), [à Bernardin de SAINT-PIERRE] ; 5 pages in-4.

700/800 €

Belle lettre à Bernardin de Saint-Pierre. Il s'est démené pour défendre les intérêts de Bernardin de Saint-Pierre ; bientôt l'avoué va pouvoir poursuivre les contrefacteurs, « les corsaires qui vous ont pillé [...] s'il se présente de nouveaux obstacles je les leverai ou je les briserai ». Lakanal a vu Ginguené : « il est de l'honneur et du devoir du gouvernement d'acquiescer avec exactitude l'engagement que la nation a contracté avec vous. C'est pour elle une dette criarde » ; Lakanal va obtenir un arrêté du Directoire. Lakanal encourage son ami à venir à la séance publique de l'Institut : « elle offrira peu d'intérêt au public s'il n'y voit pas, s'il n'y entend pas, l'immortel auteur des *Études de la nature* ». Il décrit sa vie dans un lieu paisible, « ignoré de mes collègues, des importuns, de toute la terre » ; il y accueillera avec joie son ami. Il ajoute pour finir : « Oh ! que je desire m'arracher à mes occupations, aux peines que j'endure à la vue des maux qui desolent ma patrie, et aller passer auprès de vous deux jours de paix et de bonheur ! »...*Ancienne collection Patrice Hennessy*.

539.

Jacques-Paul DUPLANTIER (1764-1814) avocat et naturaliste, conventionnel (Gironde). L.A.S., Bordeaux 13 germinal IV (2 avril 1796), à son cher LABROUSTE ; 2 pages et quart in-4 (*cachet de la collection P. Hennessy*).

400/500 €

À propos de la fête célébrée à Bordeaux à l'occasion de la prise de CHARENTE... « Bordeaux est toujours digne de son antique gloire ». La nouvelle a été reçue « avec le plus vif transport ». Duplantier réfute les mauvaises nouvelles répandues par les contrerévolutionnaires, notamment à propos d'« une nouvelle vendée qui s'organise près de Blaye, et des compagnies de jeunes gens du côté des Landes qui ont déjà fait le coup de fusil ». Puis il parle de l'emprunt forcé qui « ira bien à 9 ou dix millions, mais le pauvre et l'artisan honnête n'en sentiront pas le poids que nous portons tout entier sur les grandes fortunes, et sur les richesses amassées par des spéculations qui ont tant contribué à l'anéantissement du crédit public »...

540.

Georges CADOU DAL (1771-1804) chef chouan, il conspira contre Bonaparte et fut guillotiné. P.S. « Georges G^{al} », cosignée par MERCIER (1778-1801, dit MERCIER-LA-VENDÉE) « Mercier g^{al} en second », Q.G. de Granville 8 avril 1796 « an 2^d du regne de Louis 18 » ; 1 page oblong in-4, en-tête manuscrit *Armée catholique et roiale de Vannes*, cachet de cire rouge (légères mouillures).

1 200/1 500 €

Rare passeport royaliste, signé par Cadoudal et son major général.

« Au nom du roi prions et invitons tous les vaisseaux de Sa majesté britannique en croisière sur les côtes de la soi disant république française de laisser passer librement Jacques Jouanno porteur du présent allant chercher du vin pour notre armée ».

541.

Jean-Victor MOREAU (1763-1813) général de la Révolution. L.A.S., 26 germinal (15 avril 1796), à un ami ; 1 page et demie in-8.

300/400 €

« Je pars à l'instant pour l'Armée du Rhin & Moselle dont je vais prendre le commandement. C'est une rude besogne. En arrivant [...] je te donnerai de mes nouvelles [...]. Pierre M^e [son frère, Pierre-Marie, colonel] est en route avec mes équipages par la route la plus courte – me rejoindra le 7 du mois prochain. J'ai vu KERSALAUN et toute la délégalation du Finistère »...

On joint une copie manuscrite d'époque du *Discours du Général Moreau prononcé devant les juges lorsqu'il a été mis en jugement* (8 p. in-4) ; un imprimé de la *Cour de Justice Criminelle*, « Bulletin du procès [...] contre Georges, Moreau et autres » ; une autre copie plus tardive du discours de Moreau « au commencement de la séance du 16 prairial 12 » ; une l.a.s. de son neveu Victor Moreau offrant l'autographe de son oncle à M. Ernst.

542.

Louis de FROTTÉ (1766-1800) général en chef de la chouannerie normande, il fut fusillé. P.S., cosignée par six officiers, « en Conseil » 17 avril 1796 « l'an 2^e du règne de Louis XVIII » ; 3 pages petit in-4, en-tête manuscrit *Armée Catholique et Royale de Normandie*, cachet encre aux armes royales et aux chouettes en vignette, et cachet de cire rouge (mouillure avec petit manque réparé au 2^e feuillet).

1 000/1 500 €

Rare document de l'Armée catholique et royale de Normandie.

« Nous, composant le Conseil civil et militaire de l'Armée Catholique et Royale de Normandie, autorisés par Monsieur Frère du Roi, Lieutenant du Royaume [...] autorisons M. de BOURGUIGNON, dit *L'avant-garde*, à rallier les fidèles sujets du Roy pour le triomphe de l'autel et du trône, dans la division de Cheux [...]. Nous désignons spécialement la paroisse de Mathieu et ses environs, sans approcher d'une lieue des bords de la mer ». Ils sont prêts aussi à accueillir d'autres insurgés, et à appeler « ceux que nous jugerons avoir le plus de droits par un service efficace, dénué d'ambition »... Ils autorisent M. de Bourguignon à « percevoir dans la paroisse de Mathieu [...] le produit des domaines nationaux usurpés ou vendus »...

Outre Frotté, six officiers ont signé : le vicomte de CHAMBRAY « nommé par SAR Monsieur », le comte Henry de FROTTÉ « chargé des ordres de son altesse royale », ACHARD DES HAUTES-NOËS « chef de canton », etc.

On joint la copie d'une lettre de Louis de FROTTÉ au chevalier de Bruslart, 15 février 1800, au moment de son départ pour Alençon où il fut arrêté ; et une L.A.S. de Charles de Frotté, son cousin, 24 juillet 1810.

543.

Joseph Geneviève comte de PUISAYE (1755-1827) chef royaliste ; il organisa le débarquement de Quiberon. L.A.S., 26 avril [1796, à Sir WYNDHAM, ministre de la Guerre du Cabinet Pitt] ; 2 pages et demie in-4.

1 000/1 500 €

Importante lettre sur la situation des armées royalistes de l'Ouest.

« Mr le Ch^r de LA GARDE retourne vers vous chargé des pouvoirs de toutes les armées Royales en attendant l'arrivée de l'abbé BERNIER [qui va être nommé Agent général à Londres]. Il vous dira quelle est notre position », qui est meilleure que ce qu'on pourrait penser : « jamais nos moines n'ont été plus étendus et l'insurrection en paraissant s'éteindre dans quelques parties ne fait que s'accroître davantage aux extrémités. Paris est déchiré par des troubles toujours renaissans et qui semblent devoir bientôt éclater plus vivement que jamais. Il dépend donc de vous de nous faire triompher cette année en nous secourant abondamment et à temps. J'ai six mille hommes soldés à present, j'en aurai cinquante quand j'aurai de l'argent. Je compte incessamment sur le débarquement que je vous ai demandé, surtout des hussards et des canoniers. Dans peu je serai en état de recevoir les régimens de Castries et de Mortemart. Secondés moi, Monsieur, secondés moi vivement, éloignés de nous les intrigans, les gens qui se mettent entre nous et vous : point de DUMOUTIER, de Baron de ROLL [de l'état-major du comte d'Artois à l'île d'Yeu], et de gens de cette espèce, ils ont manqué tout perdre, ils perdraient tout. Dans peu la scène de la révolution va changer. La France sera toute Roialiste ; mais plusieurs partis vont la déchirer. Envoies nous un prince, qu'il vienne seul et il pourra reconquérir la couronne, mais qu'il vienne promptement »...

Anciennes collections Patrice HENNESSY (1958, n° 217), puis Clément RICHES (23-24 mai 2005, n° 175).

544.

ÉMIGRÉS. Liste manuscrite : « Copie de la note remise au Ministre de la police, au commencement du mois de floréal an 4^e [fin avril 1796] et par suite dans le même mois » ; 2 pages in-fol.

250/300 €

Liste des émigrés vus à Paris ou de leurs partisans ; on y trouve notamment les noms du « Baron de Batz conspirateur connu, vû à Paris » ; des comtes d'Andlau, de Bourbon Busset, de Cossé, de Broglie « neveu du Maréchal », de Roquelaure, de Brancas, de Bar ; de vendémariens comme le marquis d'Ambert Merle qui « recoit chez lui tous les Roialistes », le comte de Colbert Maulevrier et le marquis de Gontaut qui « alloit deux fois par mois dans la Vendée » ; le vicomte de Pange, le prince de Rohan « qui s'est battu à Quiberon », Lally Tollendal, Malouet « le constituant », « D'autichamp le fameux », la princesse de Rohan Guemené qui « possédoit le secret de l'état, et étoit gouvernante des enfans de France », etc.

545.

Philippe-Laurent PONS de Verdun (1759-1844) magistrat et conventionnel (Meuse). L.A.S., [27 prairial IV (15 juin 1796)], aux Citoyens membres de l'administration des Domaines nationaux ; 1 page et demie in-fol., cachet encre.

150/200 €

Au sujet du couvent des Augustines de la Congrégation de Notre-Dame, rue Neuve-Saint-Étienne-du-Mont (aujourd'hui, rue de Navarre), dont il conteste la soumission faite par le citoyen Second, Pons lui-même ayant fait deux soumissions pour une partie des bâtiments ; il demande que les objets de sa soumission « soient distraits du procès-verbal d'estimation fait pour le Citoïen Second, s'ils y ont été compris et reportés dans le mien »...

546.

Charles DELACROIX (1741-1805) conventionnel (Marne), ministre des Relations extérieures, père du peintre. L.S., Paris 16 thermidor IV (3 août 1796), au citoyen RIVALIS, ministre plénipotentiaire de la République française près le Landgrave de Hesse Casse, à Cassel ; 2 pages in-fol. à en-tête *Le Ministre des Relations extérieures*, petite vignette.

200/250 €

Sur le titre d'Excellence accordé aux Ministres français à l'étranger. Il a appris que dans plusieurs Cours et Gouvernements « où l'on peut ignorer nos principes d'Égalité politique et nos Loix, les Ministres français ont reçu même officiellement le titre d'Excellence. » Cette qualification, assez peu convenable, « est cependant supportable d'après l'intention qui la leur dicte, attendu que le terme d'Excellence est consacré chez eux à rappeler des idées de considération et de respect ; mais ce serait une faute, et même une faute grave de recevoir de la part des agents et des Citoyens français une qualification quelconque. [...] Je vous recommande donc, Citoyen, d'apporter la plus scrupuleuse attention à ne point recevoir de semblables titres de la part des Citoyens français »...

547.

LOUIS XVIII (1755-1824) Roi de France. P.A.S. à la suite d'un rapport, Merseburg 17 août 1796 ; 3 pages et demie in-fol. sur colonne.

800/1 000 €

Très intéressant rapport concernant la diffusion en France de la proclamation Louis XVIII aux Français.

Il faut lui assurer la plus grande publicité, et empêcher que les « régicides » n'en entravent la distribution et n'en répandent une « édition falsifiée ». Cet écrit doit être largement répandu en France avant d'être connu à l'étranger, et d'abord en province avant d'arriver à Paris. Il seradonc d'abord imprimé et distribué dans les principales villes du royaume par le soin des agents et des « personnes de l'intérieur qui sont disposées à servir le roi de la manière dont il veut l'être [...] cet écrit doit parvenir à Paris que lorsqu'il circulera dans toutes les provinces [...] On ne peut parvenir à ce résultat qu'en employant le plus inviolable secret et la plus prudente activité ». M. de V. [VEZET] se concertera pour cela avec MM. du Nau (de Bern) et de la Marre (de Lausanne). **Louis XVIII ajoute de sa main** 12 lignes : « Je m'en remets au zèle, à l'activité et à l'intelligence de M.M. de V., du V. et de I. M. pour suivre à la lettre, ou rectifier la présente instruction de manière à en remplir l'objet. M. de V. fournira les lumières de sa sagesse et de sa connaissance des provinces frontières. M. du V. les renseignements et conseils que son expérience lui donne. M. de I.M. outre ses connais-

sances de l'intérieur, me donnera – j'espère, la nouvelle marque d'attachement de faire si cela est nécessaire dans cette occasion, un nouveau voyage en France. Ils seront bien sûrs, tous trois, aussi bien que ceux qu'ils croiront devoir s'associer, que je sçais apprécier un service important »...

On joint une épreuve imprimée *Louis XVIII aux Français*, Dillingen 22 juillet 1796 (3 p. in-8), précieux exemplaire avec corrections et additions manuscrites ; plus la copie d'époque d'une lettre de Louis XVIII, 8 mars 1797 (1 p. et quart in-4), au sujet des personnes exclues par sa déclaration de juillet 1795 et qui font connaître leur vœu pour le rétablissement de la monarchie.

548.

Louis-Marie de LA RÉVELLIÈRE-LÉPEAUX (1753-1824) député à la Constituante, conventionnel (Maine-et-Loire), membre du Directoire. P.S. comme Président du Directoire Exécutif, contresignée par Joseph-Jean LAGARDE, Secrétaire général, Paris 1^{er} fructidor IV (18 août 1796) ; cahier de 9 pages et demie in-fol. (*cachet de la collection Crawford*).

1 500/2 000 €

Conditions de paix du Directoire avec le Pape Pie VI.

« Sa Sainteté Le Pape Pie VI, ayant témoigné le désir de rétablir ses rapports d'union et de bonne harmonie avec la République française », le Directoire a nommé les citoyens GARRAU et SALICETI pour traiter avec le plénipotentiaire du Pape (le nom est resté en blanc) des « clauses et conditions de la Paix », énumérées en 21 articles. Notamment (art. 2) : « Le Pape révoque toute adhésion, consentement, et accession patente ou secrète, par lui donnée à la coalition armée contre la République Française, à tout traité d'alliance offensive ou défensive qu'il pourrait avoir conclu contre elle, avec quelque puissance ou état que ce soit, il s'engage à ne fournir, tant pour la guerre actuelle que pour les guerres à venir, à aucune des puissances armées contre la République Française, aucun secours en hommes, vaisseaux, armes, munitions de guerre, vivres et argent »... ; il ne pourra (art. 3) « donner passage sur son territoire aux troupes ennemies de la République Française. Les Troupes Françaises jouiront en tout temps du libre passage dans les États du Pape. Elles s'y comporteront comme il convient en pays neutre et ami ». Il reconnaît (art. 4) que « des ennemis communs ont abusé de sa confiance et surpris sa religion, pour expédier, publier et répandre en son nom, différents actes, dont le principe et l'effet sont également contraires à ses véritables intentions et aux droits respectifs des Nations. En conséquence Sa Sainteté désavoue, révoque et annule, toutes bulles, rescrits, brefs, mandements apostoliques, lettres circulaires ou autres, monitoires, instructions pastorales, et généralement tous écrits et actes émanés de l'autorité du Sⁱ Siège, et de toute autre autorité y ressortissant, qui seroient relatifs aux affaires de France depuis 1789 jusqu'à ce jour ». Le Pape désavouera l'assassinat de Basseville, ambassadeur de France à Rome ; les citoyens français expulsés des états pontificaux, seront mis en liberté, et les procédures contre eux annulées. Les territoires et les biens appartenant à la France, seront restitués et remis à la République Française pour les posséder, vendre et aliéner à sa volonté... L'article 16 concerne les castrats et interdit « la dégradation du Sexe masculin dans les enfans ou les adultes ». Le Tribunal de l'inquisition sera aboli : « aucune personne à l'avenir ne pourra être privée de sa liberté, ou poursuivie pour ses opinions religieuses ». Le Pape sera obligé de donner asile et des moyens de subsistance à tous les religieux qui voudraient se retirer dans ses États. Art. 18 : « Le Pape renonce purement et simplement, à tous les droits qu'il pourrait prétendre sur les ville et territoire d'Avignon, le comtat Venaissin et ses dépendances, et transporte, cède et abandonne les dits droits à la République Française »... Etc.

549.

Louis-Marie de LA RÉVELLIÈRE-LÉPEAUX (1753-1824) député à la Constituante, conventionnel (Maine-et-Loire), membre du Directoire. L.S. comme président du Directoire, contresignée par Joseph-Jean LAGARDE, secrétaire général, Paris 23 fructidor IV (9 septembre 1796), à GARRAU et SALICETI « Commissaires du Gouvernement près l'armée d'Italie » ; 3 pages in-fol., vignette et en-tête du *Directoire Exécutif* (légère déchirure en haut de la 3^e page, sans manque de texte).

500/700 €

Sur la Campagne d'Italie, et les actes de brigandages qui se multiplient, et le transport vers la France des œuvres d'art saisies en Italie.

Le Directoire pensait qu'après « avoir fortement manifesté ses

intentions pour que le brigandage exercé dans l'armée d'Italie fut réprimé, [...] on n'aurait plus à craindre sa continuation, mais les plaintes qui nous parviennent de toutes parts ne prouvent que trop qu'il se perpétue avec l'impudeur qui ne peut être que la suite d'une impunité trop prolongée. Le mépris des bonnes mœurs et la friponnerie y sont portés au comble [...] après avoir offert le scandaleux assemblage des qualités guerrières et de la cupidité la plus effrénée ». Il est essentiel de faire cesser au plus vite ces « monstrueux abus » avec toute l'énergie possible : « Suspendés ou faites arrêter tout Français attaché au service de l'armée n'importe en quelle qualité, assez ennemi de la probité et de la gloire de sa patrie pour braver les devoirs de l'une et avilir l'autre »... Le Directoire s'inquiète aussi des œuvres d'Art que la France réquisitionne en Italie : il faut s'occuper du « prompt envoi en France des productions de l'art qui ont été rassemblées en Italie à cet effet. Cependant la saison avance et le transfert de ces effets précieux deviendrait très difficile si l'époque en était reculée plus longtemps »...

550.

COMMISSION DU COMMERCE. P.S. par trois administrateurs, Paris 25 fructidor IV (11 septembre 1796) ; 1 page grand in-fol. en partie impr., en-tête de la *Commission du Commerce et des Approvisionnements de la République* avec la grande vignette gravée de Tilliard [Boppe & Bonnet n° 31], cachet encre.

700/800 €

Superbe vignette révolutionnaire de la Commission du Commerce gravée par Jean-Baptiste Tilliard : une figure allégorique tenant une corne d'abondance plane au-dessus de plusieurs symboles de la richesse commerciale de la France, dont un coq, des outils agricoles, des moutons, des vaches, le mât d'un bateau, etc. Le citoyen André Noël Boyer est nommé « agent de l'agence des subsistances militaires de terre et de mer section des vivres pain »...

551.

Antoine-François SERGENT, dit SERGENT-MARCEAU (1751-1847) graveur et homme politique, conventionnel (Paris), beau-frère du général Marceau. MANUSCRIT autographe, *Notes sur les derniers moments du G^{al} Marceau recueillies sur les lieux par son beaufrère Sergent*, [septembre 1796-1798] ; 5 pages in-4.

1 000/1 500 €

Intéressant témoignage sur la mort de Marceau, et les hommages qui lui furent rendus par ses ennemis. [Le général François-Séverin MARCEAU (1769-1796) fut mortellement blessé dans la forêt d'Höchststebach, alors qu'il couvrait la retraite de l'armée après la levée du blocus de Mayence ; il mourut de ses blessures à Altenkirchen.] Ce manuscrit de Sergent-Marceau est postérieur à la mort de Hoche (19 septembre 1797), dont il mentionne les funérailles ; il est antérieur au rapport de Mortier-Duparc au Conseil des Cinq-Cents (28 messidor VI, 16 juillet 1798), à qui il propose de faire usage de ces notes.

« L'impossibilité de le transporter força Jourdan qui venait de baigner de ses larmes ce jeune héros périssant pour sa gloire, de donner ordre qu'on le portât à Altenkirchen, il écrivit à l'archiduc Charles une lettre pour l'engager à respecter l'azile du Guerrier mourant, et à ne pas le constituer prisonnier. – Prisonnier ! Cette idée était plus cruelle que la Mort même pour l'ame de Marceau. "Achevés moi mes amis disait-il en voyant les hussards autrichiens envelopper ses troupes, je n'ai plus que quelques heures à vivre... Au nom de l'amitié faites que je ne tombe pas vivant en leur pouvoir puisque je ne puis plus défendre mes jours." Le lendemain matin le G^{al} Haddig envoya occuper Altenkirchen il sait que le G^{al} Marceau est chez le Gouverneur de cette petite ville, qu'une escorte de Dragons et deux officiers français l'y ont accompagné. Il a reçu les ordres du prince Charles, et il reste à une distance d'Altenkirchen [...] Le G^{al} ne sera point prisonnier, de même les deux officiers et son ordonnance »... Il attend que l'escorte ait évacué la ville, et envoie ses hussards former une garde d'honneur à Marceau, à qui il envoie son chirurgien. « Deux heures après le G^{al} KRAY command' l'avant-garde arrive » au chevet de Marceau. « Depuis deux ans, ils combattaient l'un contre l'autre, avec ce courage et cette loyauté digne des héros de la Table ronde. Kray après avoir éprouvé la valeur et le génie du jeune Marceau avait été à même de connaître ses talents diplomatiques, son amabilité, sa franchise noble et touchante dans les conférences qu'ils avaient eu ensemble lors de l'armistice glorieux conclu entre les deux armées. Là ils s'étaient promis amitié, et de se réunir l'un et l'autre après la paix pour en goûter les douceurs. En apercevant cet illustre guerrier étendu sur un lit et souffrant, le Baron

de Kray verse un torrent de larmes [...] Malgré tous ces secours Marceau meurt dans les bras du Cap^e de Génie Souhait [...] Deux heures après l'archiduc Charles accompagné de plusieurs g^{aux} entre dans la cour du gouverneur, il vient visiter le héros français dont la vaillance lui couta si cher à Limburg quelques jours avant. On lui dit qu'il n'est plus. "Si j'étais Français, dit-il, j'aimerais mieux avoir perdu une bataille" »... Alors que les Autrichiens préparent de grandes obsèques, les Français réclament sa dépouille. « Son corps est reconduit à Coblenze », et une suspension d'armes pour permettre de l'inhumier « dans le fort que 23 mois avant il avait enlevé avec une audace sans égale sur les Impériaux, à la tête de pont de Coblenze ». Une souscription est lancée dans l'armée pour lui élever un monument... « Au lendemain des funérailles de Hoche, le corps de Marceau fut exhumé du fort qui porte son nom, brûlé, et ses cendres réunies déposées dans un obélisque élevé par l'amitié, au lieu où il fut blessé »... Etc.

On joint une P.A.S. « Androphile Sergent » à la suite d'un exposé de la « Vie politique du Citoyen Chaney pendant le temps qu'il a rempli les fonctions de chef du Bureau de Surveillance à la Commune ».

552.

Jean-Baptiste JOURDAN (1762-1833) maréchal de France. P.S., Q.G. de Cologne 11 vendémiaire V (2 octobre 1796) ; 3/4 page in-fol. à son en-tête *Jourdan, Général en chef de l'armée de Sambre et Meuse*, grand vignette de l'*Armée de Sambre et Meuse* (papier un peu froissée ; portrait gravé joint).

500/600 €

« Le Général en chef atteste que le Citoyen RUFFIN, chef de bataillon, aide de camp à l'armée de Sambre et Meuse, a servi sous ses ordres et qu'il s'est toujours conduit de manière à mériter son estime et sa confiance. Il a de plus montré dans toutes les occasions beaucoup de zèle, d'intelligence et de bravoure »... La **magnifique vignette** est la célèbre vignette au ballon rappelant la victoire de Fleurus [n° 68 du Boppe & Bonnet]. On y voit la République, des ballons, et Jourdan partant à cheval au combat...

553.

CONGÉS MILITAIRES. 3 P.S., 1796-1799 ; 1 page oblong in-4 chaque en partie imprimée, vignettes et emblèmes militaires gravés.

150/200 €

Metz 1^{er} ventose IV (20 février 1796). Congé pour Adrien Lannet, fusilier de la 108^e demi-brigade d'infanterie reconnu incapable de continuer son service pour cause de blessures, signé par le général Jean-Henri TUGNOT, commandant la place. *Au fort la Brunette 2 ventose V (20 février 1797).* Congé de vétéranisme pour Joseph Berthe, sergent de la 23^e demi-brigade d'infanterie légère, blessé, autorisé à entrer dans une compagnie de vétéranisme, signé par le chef de brigade et futur général Vincent CONSTANTINI. *Utrecht 5 prairial VII (24 mai 1799).* Congé pour Julien Seville, sergent de la 42^e demi-brigade d'infanterie française, hors d'état de continuer son service « ayant perdu l'œil droit d'un coup de feu à l'affaire d'Hondschoote le sept 7^{bre} 1793 », signé par le général Jacques-Louis-François TILLY, et par le chef de brigade et futur général René-François-Jean AUBRÉE.

554.

Maximin ISNARD (1751-1825) conventionnel (Var). MANUSCRIT autographe, *Nocte d'Isnard sur le mémoire de Fréron ; pour servir d'éclaircissement historique*, [1796] ; 12 pages in-4 remplies d'une écriture serrée (transcription ancienne jointe).

800/1 000 €

Important documentsur sa mission dans le Midi, en réponse aux accusations de Fréron.

FRÉRON, au retour de sa mission dans le Midi, avait publié un *Mémoire historique sur la réaction royale et sur les massacres dans le Midi* attaquant ses prédécesseurs ; Isnard lui répliqua sous le titre *Isnard à Fréron*. Il revient ici longuement sur cette affaire, en expliquant sa conduite. Fréron est « habile à dénaturer les faits » et les rapporte « avec un excès de perfidie et une audace mensonge ». Dans les premiers jours de prairial III, près de Tarascon, Isnard apprend la révolte de Toulon ; il se rend en hâte à Aix, et trouve la ville affolée et découragée ; du haut du balcon de l'hôtel national, il harangue la foule en ces termes (qui lui seront reprochés, mais qu'il rétablit exactement) : « Vous dittes que vous n'avez pas des armes ? Eh bien ! fouillez cette terre qui recouvre les victimes de laterreur ; armez vous des ossements de vos freres, et marchons contre leurs bourreaux ». Ainsi, deux bataillons sont levés pour marcher sur les brigands ; sous le commandement du général

PACTHOD et avec lagarnison de Marseille, « nous marchons contre les insurgés ; nous les rencontrâmes dans des gorges où ils s'étoient retranchés ; [...] toute cette horde de brigands fut vaincue, dispersée et refoulée dans Toulon où nous entrâmes à la grande satisfaction des gens de bien que nous délivrâmes du joug anarchique ». Contrairement à Fréron qui pense que l'insurrection de Toulon n'est qu'une « ramification » du soulèvement parisien de Prairial, Isnard affirme qu'elle « n'a été que l'œuvre du plus pur jacobinisme, qui mal étouffé sous la cendre fesoit effort pour se rallumer, et s'il eut réussi, tout le midi en eut été incendié ». C'est pendant qu'Isnard séjournait à Toulon et donc en son absence de Marseille – où se trouvait seul CADROY – « que des lâches qui avoient refusé de nous suivre pour combattre, eurent la barbarie d'assassiner au fort Jean ». Isnard raconte sa version des massacres de prisonniers du fort Saint-Jean à Marseille : il arrêta les massacres, désarma les assassins, en fit arrêter – mais ils furent relâchés deux jours plus tard, ce qui provoqua le mécontentement d'Isnard. Il fit arrêter et conduire à Toulon un officier public qui « entretenoit parmi les jeunes gens l'esprit de vengeance ». Durant cette mission, « j'ai combattu les excès de tous les partis ; aussi, pas une seule voix dans le midi ne s'est jamais élevée contre moi, excepté celle de Fréron de qui la haine est un éloge ». Isnard rappelle en quels termes il avait lui-même dénoncé Fréron : « si ceux qui furent les déviateurs du midi (designant par là Fréron et le membre du Directoire [BARRAS] qui l'avoit accompagné dans sa première mission) continuent d'en être les oppresseurs, je les attaquerai corps à corps [...] je les montrerai nus, tout couverts de la lèpre du crime ». Pour conclure, Isnard affirme : « Je n'ai persécuté personne. [...] j'ai tendu une main secourable [...] à tous les proscrits du 31 mai, à tous les fugitifs réputés fédéralistes, ou autres victimes de nos discordes »...

On joint un autre MANUSCRIT autographe signé de ses initiales, *Notice sur le Sr Isnard* (6 pages et demie in-4), curieusement exposé de sa conduite politique jusqu'à la Restauration : « le sieur Isnard entraîné dans sa jeunesse par ledélire révolutionnaire vota la mort de Louis XVI. Ce Saint monarque lui a pardonné en montant au ciel »... ; une note autographe, *Variantes sur ma lettre à Fréron* (1 page in-4) ; une L.A.S. (signée de son paraphe ; 5 p. in-4), Grasse 3 décembre 1824, sur sa conduite sous la Révolution ; 3 lettres à lui adressées (novembre 1795-août 1796), protestations contre le « Sultan Fréron » et ses excès lors de sa mission dans le Midi ; plus un portrait gravé et quelques pièces jointes.

555.

Joseph de BARRUEL-BEAUVERT (1756-1817) ardent royaliste, un des rédacteurs des *Actes des Apôtres*, écrivain, il fut emprisonné au Temple. MANUSCRIT autographe, et 2 L.A.S., [1796]-1808 ; 5 pages in-4.

300/400 €

MANUSCRIT autographe, signé « Grenier patriote de tous les tems » (2 p. in-4, cachet de la collection Hennessy). Ce texte, adressé aux « Rédacteurs de tous les journaux véritablement patriotes », attaque violemment les Jacobins, « ayant la fièvre du Tigre et ne pouvant se lasser de se révolter, de piller, de violer, d'assassiner, de boire du sang pur ou trempé de larmes ». Faisant allusion à la conspiration de Babeuf, il raille les députés qui veulent faire croire au peuple « que les jacobins ou les Royalistes sont les mêmes hommes ! » Il désigne DROUET qui « a perdu Louis XVI [...] Drouet et Santerre, qui ont été les principaux agents de la mort du Roi »... Mais « le peuple n'ignore pas que le ci-devant Comte de Barruel-Beauvert, électeur, plein de feu, qui est venu, avec des poumons de stentor, réclamer dans les Sections de Paris insurgées contre l'autorité de la Convention, la mise en liberté, sans aucune condition de la fille de Louis XVI, n'est pas jacobin !... Les jacobins n'ont jamais fait que du mal, les Royalistes, à moins qu'on ne veuille juger la question intentionnelle de *Vendémiaire*, n'ont jamais fait de mal [...] Les Royalistes n'en veulent qu'au gouvernement, et les jacobins aux hommes et aux propriétés »...

L.A.S., « A la tour du Temple » 10 nivôse X (31 décembre 1801), au citoyen d'Audiffret, aux Sables en Vendée (2 p. in-4, adresse). Lettre écrite de prison, où il attend que le Premier Consul lui rende la liberté : « Si je sors de la tour où je suis claquemuré depuis 23 mois [...] ce sera bien mon 53^e mois de captivité, non interrompue, qui sera terminé »...

L.A.S., Vesoul 18 octobre 1808, à FONTANES (1 p. in-4). Lettre en vers et en prose : « Auguste est sur le trône : où donc est son Mécène ? »...

556.

Lazare HOCHÉ (1768-1797) général en chef des armées de la République, « le Pacificateur de la Vendée ». L.A.S., 9 pluviôse V (29 janvier 1797), au Citoyen DAUVIN ; 1 page in-4.

400/500 €

Après l'échec de la tentative d'invasion de l'Irlande en décembre 1796 [sa flotte ayant été dispersée par un ouragan terrible, il fut obligé de revenir à Brest, heureux d'échapper, grâce aux habiles manœuvres de son pilote, à la vigilance des patrouilles britanniques et aux dangers de cette violente tempête] : « J'ai sans doute couru de grands dangers, [...] mais vous et tous ceux qui me félicitent d'y avoir échappé me dédomagent bien amplement des contrariétés et des désagremens de toute espèce que j'ai éprouvés par toutes les choses honnettes qu'ils veulent bien me dire à ce sujet »...

557.

François-Christophe KELLERMANN (1735-1820) maréchal, le vainqueur de Valmy. L.A.S., Q.G. de Chambéry 10 pluviôse V (29 janvier 1797), au représentant du peuple Mathieu DUMAS ; 3 pages in-4, entête *Le Général en chef de l'armée des Alpes*.

700/800 €

Intéressante lettre relative à Bonaparte en Italie, aux opérations sur le Rhin, etc. Kellermann félicite d'abord Dumas de son travail politique et militaire, et l'informe de la situation en Italie, où « nous jouons de bonheur » : ... « Je ne doute pas que le Directoire ne vous donne le grand détail des événemens en Italie, dans le cas contraire je vous le ferai passer et vous jugerai des fautes de l'ennemi et de la manière dont Bonaparte a su en profiter [victoires de Rivoli et de la Favorite]. Le plan du général d'Alvinzi [Autrichien] étoit parfaitement conçu, mais extrêmement mal exécuté, particulièrement par la lenteur de ses mouvemens. L'on assure que nous avons fait beaucoup de prisonniers dans la poursuite. Il paroît par les mouvemens sur le Rhin que l'ennemi a quelques dessins sur Dusseldorf d'une part et sur le Hunsdruck, cependant comme les affaires en Italie exigent qu'ils y portent des forces, cela pourra déranger leurs projets »... Kellermann parle ensuite de différents officiers généraux comme LA BAROLIÈRE à qui il reconnaît de bons principes, et CARTEAUX, dont il cherche à se débarrasser : « Quant à Carteaux, je l'avois éloigné de Bourg pour l'envoyer sur la frontière. Les représentans Duplantier et Girod trouvent qu'il y seroit plus dangereux encor ; je viens, en conséquence, [de] lui envoyer l'ordre de retourner à Bourg où il sera surveillé par le département. Si je savois où le placer, je l'aurois envoyé ailleurs, mais personne n'en veut. C'est au ministre ou au directoire à donner le congé absolu à toutes ces sortes de gens ; au reste il n'est pas sur le tableau des généraux qui resteront employés à l'armée des Alpes »... Il a écrit plusieurs fois à BONAPARTE à ce sujet, mais celui-ci n'en veut pas non plus. Il prie Dumas de lui trouver une place convenable ailleurs : « j'ai servi heureusement mon pays et je suis le plus ancien des généraux »...

ON JOINT un imprimé, *Le Général Kellermann à ses concitoyens* (6 p. in-4, vignette, Impr. du Tribunal révolutionnaire), jugement d'acquiescement de Kellermann (18 brumaire III, 8 novembr 1794). Plus une L.A.S. de son fils le général François-Étienne à son ami Nicol (1 p. in-4, adr.).

558.

Louis-Marie LAREVELLIÈRE-LÉPEAUX (1753-1824) conventionnel, membre du Directoire. MANUSCRIT autographe, [septembre 1797] ; 2 pages in-fol. (au filigrane *République Française. Directoire Exécutif*), brouillon avec ratures et corrections.

600/800 €

Discours au nom du Directoire exécutif pour accueillir les deux nouveaux Directeurs, Merlin de Douai et François de Neufchâteau, nommés en remplacement de Barthélemy et Carnot, destitués à la suite du coup d'État du 18 fructidor (4 septembre 1797). ... « ils sont enfin passés ces jours d'angoisse ou la méfiance et le dissentiment regnoient dans cette enceinte [...] chacun de nous veut énergiquement la république [...] chacun de nous enfin n'a d'autre ambition que de voir la France intérieurement libre et tranquille et l'extérieur grande et honorée ». Évoquant les récents événemens qui ont provoqué le 18 fructidor, il déclare : « puissent tous les républicains se rallier des nuances d'opinions ne plus les rendre le jouet de l'aristocratie et du fanatisme ». Il faut combattre le terrorisme. La consolidation de la république est dans le respect de la constitution et « dans les principes des vrais patriotes, de ceux qui joignent à une grande vigueur de caractère un grand sagesse dans leur conduite, a un dévouement sans borne à la liberté une soif ardente de la justice »... Etc.

559.

Marguerite dite Lodoïska LOUVET DE COUVRAY (1760-1827) femme de l'écrivain et conventionnel. MANUSCRIT autographe, [septembre 1797, daté en fin du 1^{er} complémentaire (17 septembre)] ; 28 pages in-4.

1 000/1 500 €

Important manuscrit sur la vie et l'œuvre de son mari, rédigé avant sa tentative d'empoisonnement pour rejoindre Louvet dans la tombe. Cette notice est ponctuée de réflexions personnelles et d'explosions du plus vif chagrin, et adressée à Honoré-Jean RIOUFFE (1764-1813), homme politique et homme de lettres, ami des Girondins, auteur d'une *Oraison funèbre de J.-B. Louvet* prononcée le 26 octobre 1797 au Cercle constitutionnel.

En tête figure cette recommandation « à Riouffe » : « Ces notes sont bien mal en ordre et bien mal écrites. Je t'invite cependant à les conserver car je n'aurais jamais la force de les recommencer. Il a fallu le sentiment d'un grand devoir à remplir pour m'en donner la faculté. Tu n'as pas senti combien ce travail étoit cruel. Sans doute beaucoup de choses sont oubliées ; mais il est impossible que j'en écrive davantage »...

« Riouffe, c'est un devoir bien pénible que de porter mes regards sur les premières années de mon cher Louvet. Les détails en sont si déchirants, que je le priois de ne jamais m'en entretenir. Ils me faisoient mal. Il y a donc beaucoup que je ne connois pas. Si tu veux quelque jour recueillir des notes intéressantes, vas à Couvrai qui est à 7 ou 8 lieues de Paris, tu y trouveras sa sœur de lait qui l'adoroit et chez laquelle on l'envoyoit tous les ans. Ce que je sais c'est qu'on le retira de nourrisse entre trois et 4 ans. Bientôt il tomba malade de chagrin d'avoir quitté sa nourrisse et sa sœur de lait. On fut obligé de le renvoyer à Couvrai ; il seroit mort »... Elle parle de sa mère, qui l'adorait, de son père, qui le battait, de son frère, qui le persécutait ; de son éducation et de son épanouissement réel, comme apprenti du libraire-papetier Brunet ; de ses premières amours et de ses débuts dans la littérature... Elle consacre plusieurs pages à son caractère : « Intrépide et doux, severe pour lui, indulgent pour les autres, économe et généreux. Il fut toujours l'ami de celles dont il avoit été l'amant, il m'a aimée dix ans avant la révolution comme il a depuis aimé la république. Celle-ci fut ma rivale cependant je ne puis pas dire qu'elle fut préférée. [...] Il seroit mort pour moi comme il est mort pour elle »... Quant à sa « vie politique. – Elle est tellement liée avec nos amours... que ce travail est pénible ! » Elle évoque les débuts de Louvet dans sa Section, et un discours aux Jacobins en faveur de la guerre qui le lia tout à fait avec Vergniaud, Godet, Roland, Brissot, etc. Elle raconte sa belle conduite au 10 août, un moment où elle se jeta sur lui pour le protéger (« Riouffe, quelle mort pour moi ! Conçois-tu Riouffe, une vie plus douce qu'une mort comme celle-là ? »)... Suit la relation de l'exil en Suisse, la réintégration à la Convention, les persécutions des royalistes, l'indifférence des patriotes, la maladie qui le minait ; et elle laisse libre cours à son chagrin, invoquant Louvet, leurs projets modestes d'une vie de littérature et de promenades, et dit son projet de le « rejoindre » : « Helas, j'existe encore et depuis 15 jours il n'est plus ! »... Elle invite Riouffe à se rendre à Nemours, où vit un témoin de leurs amours, puis donne des instructions pour la distribution de leurs biens, et confie à Duval l'exécution de ses dernières volontés... Elle termine en se livrant à un débat entre sa volonté de mourir et le devoir de vivre, pour son fils : « Quand je verrois Felix à 16 ans, l'image vivante de son père, cela ne me consoleroit pas. [...] Reste ce que je dois à Felix. De quoi subsister jusqu'à ce qu'il soit assez fort pour gagner sa vie, une éducation telle que ses facultés physiques et morales puissent se développer. Je lui laisse plus qu'il ne faut pour vivre toute sa vie, plus que nous n'en avions ambitionné pour nous deux. Je suis plus que quitte envers lui »...

560.

Antoine-Joseph SANTERRE (1752-1809) brasseur, meneur des journées révolutionnaires, commandant de la Garde parisienne, puis général. L.A.S., 5^e jour complémentaire V (21 septembre 1797), au Citoyen Directeur BARRAS ; 2 pages in-fol.

300/400 €

Santerre reproche à Barras son manque de soutien face au ministre DARU à propos de son commerce de chevaux aux armées, soulignant le fort préjudice que lui cause la perte de ce marché. « Vous avez renvoyé mon mémoire au ministre, c'est le rendre juge dans sa propre affaire. Je m'adressais à vous parce que vous êtes son supérieur & que vous avez le droit de le forcer à rendre justice. [...] Mais, Citoyen Directeur, que vous demandai-je ! d'ordonner l'exécution des condi-

tions obligatoires du Ministre envers moi, attendu qu'il en résulte un avantage pour la République & pour moi & que la République manque de chevaux. L'on veut anéantir les anciens marchés pour en faire de nouveaux ; quel est donc cet avantage pour la République ? J'ai fait marché à 200 par cheval au-dessous des anciens marchés— Daru pour anéantir mes moyens de fournir à ce prix a donné le marché à 10 personnes », pour lui ôter ainsi par concurrence toute possibilité de fournir ; de plus il a gelé tous les paiements... « J'ai donc droit [...] à votre protection & à votre appuie ». Il a dépensé 500 mille livres, toutes les économies de 25 années de commerce et le patrimoine de ses enfants. « J'ai combattu et versé mon sang pour la République, j'ai porté pour elle des chaînes pendant onze mois, j'en suis un des fondateurs. J'ai été forcé par indication du ministre de la police de vendre ma brasserie », et il n'a plus d'autre ressource... Quant au 18 fructidor, « lié à votre sort », il était allé avant le coup d'État proposer ses services au général AUGEREAU, puis il est allé « recruter une armée extérieure et auxiliaire en cas d'événement [...] Je ne vous demande pas de place je vous demande justice en opposant votre autorité pour faire que mes droits ne soient pas violés »...

On joint un fascicule imprimé, *Ordres du jour inédits de Santerre*, par Edmond Dutemple (Paris, Derenne, 1875 ; in-8 rel. demi-toile).

561.

Charlotte Graham, Lady ATKYNS (1758-1836) cantatrice, elle épousa Sir Edward Atkyns, duc de Ketteringham ; elle finança un comité royaliste pour sauver Marie-Antoinette et Louis XVII. L.A.S., Londres 23 octobre 1797, à Louis XVIII ; 14 pages in-4. – **LOUIS XVIII** (1755-1824). P.A., [Blankenberg fin octobre 1797] ; 2 pages in-4.

1 500/2 000 €

Projet d'une mission en France de Charlotte Atkyns pour rétablir la Monarchie et venger Louis XVI et Marie-Antoinette, évoquant son amitié avec la Reine ; avec un curieux commentaire de Louis XVIII.

Charlotte ATKYNS prend la liberté d'écrire à S.M. : « « ayant passé plusieurs années le plus heureux de ma vie en France pendant le règne de Votre auguste frere le Martyr, et avant ses malheureux sujets égaré a taché les fleurs de Lys par la main Homicide de Rébellion ; j'étais attaché à la cause du Roi par principe. [...] un hazard Sire ma fait l'Honneur d'approcher le Roi et la Reine dans le mois de juin 1791, j'avais espéré d'avoir la gloire et bonheur de rendre à leurs Majestés un service le plus essentiel ; et la France doit pleuré longue temps qu'ils non pas en profité [...] le Roi des Rois qui connais le cœur humain est juge combien j'ai fait pour me rendre digne de la confiance que leurs Majestés (la Reine en *particulare* a daigné avoir en moi [...] le sentiment personnellement que je voué à l'auguste Louis et son illustre épouse étoit si gravé dans mon cœur que rien au monde aurait pu lefacé et jamais *jamais* leurs idée me sera moins chere. Peut-on oublié les vertus et bontés de Louis XVI ou ceux et de les graces de Marie Antoinette, je nai jamais pour un moment perdu la vue des interets si chere ni mes soins ne pas été moins pour le augustes enfants qu'ils avait laissé entouré de les assassins de les augustes auteurs de ses jours ; [...] Ses auguste victimes sont maintenant j'espère auprès du trone qui ne sera jamais renversé. Il ne reste plus que de les vengé. Je crois, je suis presque *sure* que je peut servir Votre Majesté. J'ai des moyens que j'ose m'en flatter *prouvera* si l'interet de Roi de France est dans mon cœur ou non, le projet et entreprenant et dangereux pour moi, et il faut *un silence une discretion absolu* [...] je connois plusieurs de les plus zelé sujets de Votre Majesté »... Elle n'a parlé à aucun de son projet, et écrit à S.M. par l'intermédiaire du duc d'UZÈS, « oncle de ma plus chère et intime amie Madame le Duchesse de LA TRÉMOILLE[...] son amitié pour moi est le souvenir des services que je rendu et que j'aurais voulu rendre à son auguste maitresse qui a daigné compté sur moi et qui fus l'objet de notre cult »... Elle connoit tous les Français qui sont à Londres : « je connois ceux qui sont vraiment Royalistes et ceux qu'il ne sont pas. Je ne suis pas facilement trompé ; le service sue je me crois capable de rendre à Votre Majesté na pas besoin beaucoup monde le seule le plus necesaire est d'être secret, mais il faut que j'ai la permission de Votre Majesté il faut que j'aurai les *ordres direct* de le Roi de France je ne veut agir que par le Roi [...] Le Ciel me donne un moyen de venger l'auguste Reine qui a daigné m'appellé amie et je ferai tout pour en profiter »... Malgré les obstacles, elle sait comment pénétrer en France : « je *ne crains rien* j'ai déjà exposé ma vie dans la cause sacrée » ; Dieu protégera « une etre qui voudrais defendre la cause de la Religion et le Roi [...] *J'aime la France* je voudrais voir ses enfants égaré aux pieds de leurs Père ». Elle a sacrifié sa fortune

à cette cause sacrée : « je ne vis que voir venger la mort de le Roi et la Reine qui a daigné m'appeller amie ». Il n'y a pas de temps à prendre. Elle n'est plus « dans le cas de faire de dépense », ayant déjà emprunté pour la cause ; mais elle dépensera le moins possible. Elle descend de l'illustre maison de Walpole... Etc.

LOUIS XVIII a « reçu ce matin une lettre d'une femme » qui dit avoir fait la connaissance du Roi et de la Reine en juin 1791, « et que si elle en avoit été crûe, le voyage de Varennes, auroit tourné autrement ; que quoiqu'Angloise, elle est fort attachée au Roi et à la Reine qui, dit-elle, l'appelloit son amie ; qu'elle brûle du désir de les venger et qu'elle se propose d'aller en France pour cela à la fin de ce mois ; qu'elle a un projet propre à rétablir le Trône, mais qu'elle a besoin d'une autorisation (qu'elle ne spécifie pas) signée de ma main ; qu'en outre, quoiqu'elle soit riche et mere d'un enfant appelé à une grande fortune, elle a mangé tout ce qu'elle avoit en propre, tant au service du Roi et de la Reine, qu'à secourir les émigrés et qu'ainsi, il sera nécessaire que je la fasse vivre à Paris le temps qu'elle y sera ; qu'elle est amie intime de la D^{esse} de La Trémoille ; qu'elle connoît et estime le Duc d'Uzès qui me transmet sa lettre sans en connoître le contenu ; [...] Tout cela sent l'aventure d'une lieue, cependant le nom d'Atkyns m'a frappé, parce que je me souvenois très bien qu'une femme de ce nom avoit vû la Reine à la Conciergerie ». Il a prié l'abbé EDGEWORTH [dernier confesseur de Louis XVI] de lui rafraîchir la mémoire : « Pendant qu'il étoit à Londres, M^{de} de La Trémoille, lui dit qu'une M^{de} Atkyns, son amie intime, désiroit faire connoissance avec lui, il s'y prêta volontiers et cette Dame lui raconta, que se trouvant à Londres avec plusieurs Dames Françaises, une d'elles, qu'elle ne nomma pas, dit qu'elle donneroit tout au monde pour faire tenir un billet à la Reine dans la Conciergerie ; qu'elle (Madame Atkyns) lui demanda 24 heures de réflexions, qu'au bout de ce temps, elle accepta la commission, prit le billet et arriva à Paris, où elle alla trouver HÉBERT qui lui avoit eu des obligations pendant le séjour qu'elle avoit en France et qu'avec une grosse somme, elle le détermina à la faire entrer pour un instant à la Conciergerie, que le frayer qui lui prit en passant les guichets, fut si grande, que ce fut à peine si elle pût distinguer la figure de la Reine, qui effrayée de son côté, refusa d'abord de prendre le billet, mais s'y détermina enfin et le lût en tremblant ; qu'au moment où elle alloit répondre, Hébert cria, le temps est fini, et qu'elle fut obligé de sortir. L'Abbé Edgeworth m'a ajouté [...] que M^{de} Atkyns a d'abord été actrice et qu'elle avoit bonne réputation dans son état, que M. Atkyns l'avoit épousée par amour, qu'elle s'est toujours fort bien conduite, qu'elle est riche et a de la considération dans Londres. Ce récit lui ôte le vernis d'aventurière, celui de la Conciergerie est singulier, mais M^{de} de La Tr. ne seroit pas l'amie d'une femme qui conteroit une pareille histoire, si elle étoit fausse. Cosa faremo ? »

On joint une brochure, *Adresse au peuple, sur le seul moyen qui lui reste de rendre la paix à la France et à l'Europe* (Mitau 1799), et une plaquette, *Manifeste du Roi de France adressé à la Nation française* (Gand 19 mai 1815).

562.

Georges CUVIER (1769-1832) zoologiste et paléontologiste. L.A., [11 décembre 1797], à Achille d'HÉRICY à Fiquainville ; 2 pages in-4, adresse.

800/1 000 €

Relation de la fête triomphale au Palais du Luxembourg pour la remise par Bonaparte au Directoire du traité de Campo-Formio (10 décembre 1797).

« La fête d'hier n'a guère eu d'intéressant que la présence de Buonaparte. Le reste a été triste, sans ordre, et il y a eu des accidents. On avait donné rendez-vous aux députés chez Merlin et Reubell, aux ambassadeurs chez La Reveillière, aux militaires chez Barras [...] mais les consignes étaient si mal données que plusieurs des invités ne purent parvenir, et furent obligés d'entrer avec la foule. On avait tendu des cordes sur la cour du Luxembourg pour la couvrir de toile, à cause de la pluie, et on les avait attachées au balustres du toit ; la pluie a fait raccourcir les cordes avec tant de force, qu'elles ont arraché et jetté par terre onze de ces balustres. Heureusement que cela est arrivé avant qu'il y eut du monde. Un homme est tombé du haut d'un pavillon pendant la cérémonie ; il s'est tué roide [...] Du reste tout était magnifique. Le costume neuf du directoire et de sa suite, en velours, presque tout couvert d'or &c. le nombre et la superbe tenue des troupes, les Ambassadeurs, la Musique &c. la cour était décorée des drapeaux pris sur les ennemis. Les discours ont été trop longs, surtout parce que personne ne pouvait les entendre. Celui de Buonaparte seul

a été court. Il y a eu beaucoup de vols. Le soir l'illumination a été brillante ; au directoire surtout où il y a eu un dîner de 104 couverts, où le public a pu assister. [...] Les Théâtres ne sont pleins que des louanges de Buonaparte ; on ne parle que de lui partout, et ce malheureux sera peut-être disgracié et oublié dans quelques jours tant l'infortuné suit de près un bonheur trop éclatant ». Il espère sur son ami recevra « mon ouvrage cette semaine » [premier volume de son *Tableau élémentaire de l'histoire naturelle des animaux*]. Enfin il parle de son père qui « va un peu mieux mais je m'aperçois qu'il est bien baissé »...

563.

18 FRUCTIDOR. 2 POÈMES a.s. par J. B. GANNERAT, *18 Fructidor*, et *Au Citoyen Lareveillière-Lepaux*, 23 frimaire VI (13 décembre 1797) ; 3 pages et demie in-fol.

150/200 €

Poèmes patriotiques à la gloire de La Revellière-Lépeaux, membre du Directoire qui fomenta avec Barras et Reubell le coup d'État du 18 fructidor V (4 septembre 1797) contre les deux autres Directeurs Barthélémy et Carnot. Le premier poème composé de 8 strophes s'intitule *18 Fructidor, Ode au Citoyen Lareveillière-Lepaux Membre du Directoire Exécutif*, chante ce fameux coup d'État... Le second, de 56 vers, est un hommage direct à l'homme illustre : « Patriote éclairé Directeur magnanime »...

On joint une L.A.S. de Théodore MYARD à La Revellière-Lépeaux, Montpont 20 thermidor V (7 août 1797), accompagnant une pièce de vers (non jointe).

564.

François-Étienne KELLERMANN (1735-1820) maréchal, duc de Valmy. P.S., Paris 15 nivose VI (4 janvier 1798) ; cahier de 11 pages in-fol., lié par des rubans bleus.

1 200/1 500 €

Belle copie préparée « Pour le citoyen BARRAS, Président du Directoire Exécutif », de son « *Mémoire du Citoyen Général Kellermann au Directoire Exécutif* ».

Kellermann se plaint que « par une sorte de fatalité, sa destinée depuis le commencement de la Révolution a toujours été d'être tour à tour calomnié et persécuté, puis justifié ». Là encore, il veut protester contre les préventions qui ont amené à le réformer (octobre 1797), en retraçant toute sa carrière militaire. Il a calmé l'indiscipline des troupes en 1790, pris Neubrisach et Landau en avril et mai 1791 ; il raconte la bataille de VALMY ; ensuite il a contraint Lyon à se rendre, et battu les Piémontais qui avaient envahi le Mont-Blanc ; il fut cependant emprisonné par « Robespierre et ses satellites », et subit « une captivité rigoureuse de 13 mois » ; il fut replacé à la tête des armées des Alpes et d'Italie, mais expose la situation catastrophique et le dénuement de l'Armée d'Italie ; malgré ses faibles moyens, il réussit, notamment sur le plateau du Petit Gibraltar ou Gentil Prêtre, à arrêter l'ennemi. Évoquant alors les « deux campagnes aussi étonnantes que glorieuses du Général BONAPARTE à la tête de l'Armée d'Italie », il ajoute : « C'est au général BONAPARTE qu'il appartient de rendre témoignage au Directoire de l'amitié et du zèle avec lesquels le général Kellermann a secondé ses desirs à cet égard en lui faisant passer avec célérité et malgré des obstacles jusqu'alors invincibles, tous les secours qui étaient en son pouvoir et c'est par cette conduite que le général Kellermann a contribué aux victoires du Général BONAPARTE, lesquelles ont amené l'heureuse Paix dont la France se réjouit encore ». Kellermann justifie sa conduite à l'égard des troubles qui ont suivi le 18 fructidor, et explique le peu de correspondance qu'il a entretenue avec le Directoire. Il se défend de toute complaisance à l'égard des émigrés, et espère que le Directoire lui rendra justice... [Kellermann fut remis en activité le 5 février 1798].

565.

Jean-Pierre-François BONET (1768-1857) général de la Révolution et de l'Empire. L.A.S., 8 ventôse VI (26 février 1798), au citoyen Champin à Coblenz ; demi-page in-4, adresse au verso.

100/120 €

Après sa destitution (16 février, pour avoir exigé arbitrairement des contributions pour frais de table ; le tribunal militaire réuni à Wiesbaden l'absoudra, le 15 mars 1798). « L'opinion publique a porté son jugement, si la votre ne me refuse pas le sien, je saurai si elles sont d'accord & si ce jugement m'est favorable rendez-moi la satisfaction due à ma situation, j'attends avec constance et sécurité l'événement ma conscience ne me reproche rien »...

566.

Jean DALBARADE (1743-1819) contre-amiral, ministre de la Marine et des Colonies. L.A.S., Lorient 17 messidor VI (5 juillet 1798), à son ami Barthélemy CABARRUS, banquier à Paris ; 1 page in-4, adresse avec marque postale.

120/150 €

Après son accusation de négligence lors de l'incendie du vaisseau *Le Quatorze Juillet* à Lorient (4 avril 1798). Il s'impatiente de voir que le Conseil des Cinq Cents n'a pas encore terminé sur le rapport fait par Boulay-Paty. « Ne peut-on pas me faire connoître les noms des individus avec ce qu'ils ont écrit contre moi. Je suis bien assuré si j'avois cette connoissance que je n'aurai pas aucune peine à dévoiler les motifs qui les a fait agir. Il n'est pas permis de lutter dans les ténèbres ». Il est certain d'avoir rempli ses devoirs et compte que le Directoire lui rendra justice...

567.

Jean-Baptiste CLÉRY (1759-1809) fidèle serviteur de Louis XVI à la prison du Temple. L.A.S. (à la 3^e personne), 9 juillet 1798, à Charlotte ATKYNS ; 2 pages in-8.

400/500 €

Au sujet de Madame Royale (qui épousera un an plus tard son cousin le duc d'Angoulême). Cléry remercie Mme Atkins « de son offre agréable pour des emplettes ou pour sa couturière. Il n'est chargé d'aucune commission pour Madame de France, et s'il en était chargé personne mieux que Madame Atkins ne pourrait les faire avec plus d'attachement et de zèle. Mais c'est Monsieur à Édimbourg qui s'est chargé de tout pour Madame de France. Quant à la couturière si M. Cléry se détermine à faire faire les robes dont il a déjà fait l'achat il s'adressera à Madame Atkins pour son bon gout ». Il espère la voir bientôt... *Ancienne collection de l'historien G. LENOTRE (sous chemise autographe)*.

568.

Claude CARRA SAINT-CYR (1760-1834) général de division. L.A.S. (signée en tête, minute), Vienne 28 thermidor VI (15 août 1798), à Jean DE BRY, ministre plénipotentiaire de la République française à Rastadt ; 3 pages et demie in-4.

200/250 €

Chargé d'affaires en Turquie après la mort de l'ambassadeur, le général Aubert-Dubayet, Carra Saint-Cyr raccompagne en France sa veuve (qu'il épousera en 1799). « La plus douce consolation que la C^{em}^e v^e Aubert-Dubayet puisse éprouver depuis la perte funeste de son époux, est sans doute de rencontrer des personnes qui comme vous furent sincèrement attachées a cet ami de la liberté »... Craignant de ne pas trouver à se loger à Rastadt, il le prie d'yretenir un appartement pour le 7 fructidor. « Avec la c^{em}^e Abert Dubayet, sa fille et moi nous amenons avec nous quatre personnes [...] nous ne pouvons nous refuser au desir de rester deux ou trois jours avec les Repr^s de la Rep. à Rastadt. En revenant de la Turquie, et passant par l'Allemagne nous avons besoin de retremper nos ames, auprès des fideles amis du Peuple, et de nous purifier enfin en vue de revoir notre fortunée patrie »...

569.

Jean-Étienne CHAMPIONNET (1762-1800) général de la Révolution, héros de l'Armée de Sambre-et-Meuse, le conquérant de Naples. Fin de L.S., [vers 1798-1799] ; demi-page in-4.

200/300 €

« Si mes efforts pour faire punir les scellerats qui trafiquent du sang des deffenseurs de la République étoient infructueux, s'ils se trouvoient le moyen de se soustraire à la vengeance des Loix, je devrois à mon honneur, je devrois à l'armée, je devrois aux Pères et aux Mères des soldats de la Patrie de les dénoncer moi-même à la République entière, de les signaler comme des assassins et faire connoître tout ce que j'ai fait pour les faire punir ».

On joint une l.a.s. d'un certain Ducros à sa cousine, Strasbourg 19 fructidor VII (5 sept. 1799), sur la mort du général Joubert et éloge de Championnet.

570.

Marguerite dite Lodoïska LOUVET DE COUVRAY (1760-1827) femme de l'écrivain et conventionnel. L.A.S. « femme Louvet », au Citoyen Directeur Paul BARRAS, avec apostille a.s. de Barras en tête, [vers 1798-1799] ; 3 pages in-4.

400/500 €

Importante lettre au sujet du manuscrit des Mémoires de son mari,

rédigés pendant la fuite des Girondins. Il y est question, outre des fugitifs, et de leur arrestation par Marc-Antoine Jullien de Paris, de leurs adversaires Laurent Leconte et André Amar, des députés Jean-Pierre Chazal et Félix Lepeletier de Saint-Fargeau, et de l'imprimeur, rédacteur du *Journal des Hommes libres*, René-Charles-François Vatar, soupçonné de receler le manuscrit convoité.

« Vous avez eu la bonté de me dire de vous faire passer des notes sur le manuscrit que je réclame. Les voici : Buzot, Petion, Salle, Barbaroux, Louvet et Guadet se cachèrent pendant un mois à S^t Emilion chez la c^{em}^e Bouquet sœur de Guadet. Le bruit d'une visite domiciliaire s'étant répandu, ils sortirent de chez elle. Avant de quitter le souterrain qui leur avoit servi d'asile, ils y déposèrent une cassette dans laquelle étoient renfermés les mémoires qu'ils écrivoient depuis leur proscription. Lorsque Julien fils fit arrêter ces intéressantes victimes, le souterrain de M^{me} Bouquet lui fut dénoncé. Quoique son entrée fut dans un puits, à 30 pieds de profondeur, il y descendit lui-même. Il y trouva la cassette et l'adressa au comité de Sûreté générale avec une lettre que toute la France a lue. Il se félicitoit d'avoir déjà dans les mains un manuscrit de l'infâme Louvet, qui n'étoit pas loin sans doute puisqu'il habitoit le souterrain avec Petion, Guadet &c. Peu de jours après la rentrée des hors la loi, Le Cointre de Versailles dénonça la Gironde et pour appuyer ses assertions, il cita ces manuscrits. Mon mari, après avoir répondu comme il convenoit, demanda et obtint un décret qui ordonnoit à Le Cointre de déposer les manuscrits sur le bureau : il n'a point obéi à ce décret. Depuis on a fait de vaines recherches pour retrouver dans les comités, la cassette en question. Elle avoit disparu vers la fin de fructidor an 5. Vatar a reproduit dans son journal les accusations de Le Cointre contre la Gironde. Il s'est, comme lui, fondé sur ces manuscrits qu'il avoit, a-t-il dit, *entre les mains*. À ces preuves j'ajoute le témoignage du Cⁿ Rousselin qui dans ce tems là dit a quelqu'un digne de foi *qu'il avoit lu chez Vatar le manuscrit de Louvet. Qu'il étoit serré dans un tiroir du secrétaire de Vatar.* [...] Eh bien, ce manuscrit, je m'engage à le publier sans y changer, ajouter ou supprimer un seul mot. Louvet n'a jamais eu une pensée qui n'eut pour objet le bonheur de son pays. Vous, citoyen directeur, qui avez bien connu, qui fûtes véritablement l'ami de Louvet, vous dont la vue m'a rappelé des souvenirs si cruels que j'avois peine à retenir mes larmes, donnez-moi cette consolation de ne pas voir dans les mains des plus implacables ennemis de mon époux, le seul écrit qui reste de lui. Tous les ouvrages de sa jeunesse, 30 volumes ont été brûlés pendant sa proscription. Le feroce Amar est la cause de cette irréparable perte. Romans, poesies, pièces de théâtre, lettres tout a péri ; ne souffez pas que le seul écrit qui me reste soit confié plus longtems à ceux qui ne le gardent que pour en abuser. Avec quelle facilité ne peuvent-ils pas l'altérer ? Lorsque je n'existerai plus, qui pourroit découvrir la fraude, qui voudrait s'occuper de la prouver ? J'ai la confiance que vous avez la volonté de me faire rendre justice »...

En haut de la lettre, BARRAS a marqué : « Elle doit mettre opposition à la levee des scellés et demander sa presence pour reclamer les manuscrits qui appartiennent a l'estimable Louvet ».

571.

Thérèse Cabarrus, Madame TALLIEN (1773-1835) fille du financier Cabarrus, elle fut la femme du conventionnel Tallien et l'égérie des Thermidoriens et du Directoire. L.A.S. « Thérésia Cabarrus Tallien », 4 germinal VII (25 mars 1799), au citoyen MAHERAULT, commissaire du Directoire exécutif près le Théâtre français ; 1 page petit in-4, adresse avec cachet de cire rouge (brisé).

250/300 €

Bien que ne connaissant pas Maherault, elle lui accorde sa confiance comme « preuve de mon estime car c'est rendre hommage à un cœur sensible que de lui fournir une occasion de rendre service » et lui demande d'aider « la cit Moliere dont le public a souvent applaudi les talents », victime de l'incendie de l'Odéon ; « elle est l'élève de la cit. Raucourt – elle est mère et dans la misère si on ne la comprend pas dans la réunion dont on parle. Veuillez je vous en conjure exaucer mes vœux en sa faveur »... **On joint** le brouillon de la réponse.

572.

Léonard BOURDON (1754-1807) conventionnel (Loiret), un des principaux acteurs du 10 août et du 9 thermidor. MANUSCRIT avec 2 lignes autographes, *École Militaire Théorique et Pratique*, 17 germinal VII (6 avril 1799) ; 3 pages et demie in-4.

250/300 €

Projet d'École militaire : « Légion de 2400 jeunes françois divisée en

8 Bataillons de 300 élèves ». But de l'école : « Cette école a trois objets d'enseignement : *l'art militaire*, les arts nécessaires aux besoins d'une armée, l'art social »... Ce rapport est divisé en parties : But de l'école ; Élèves pour l'artillerie et le Génie (« Chaque année, quelques élèves qui auront fait le plus de progrès [...] se présenteront à l'école Polytechnique ») ; Orphelins et enfants des Défenseurs ; Résultat : « ainsi cette école fournira des soldats qui, à l'amour de la Gloire, à l'habitude de la subordination et d'une discipline austère, joindront une constitution fortifiée par la gymnastique, une pratique suivie des évolutions militaires à pied et à cheval, et les connaissances nécessaires à leur état », etc... Bourdon a joint à la fin : « Ce plan avoit été adopté par la Commission des 500 (lett. 17 g^{al} an 7) qui se disposoit à en faire le rapport »...

573.

CHOUANNERIE. L.A.S. par Richard MARIGNÉ, Ancenis 14 messidor VII (2 juillet 1799), à un ami ; 4 pages in-4.

300/400 €

Sur l'état désastreux du pays dans le Maine-et-Loire.

« Depuis bien du temps nous nous apercevions qu'ont travaillé sourdement l'esprit vendéen qui cependant nous paroissoit vouloir entretenir la paix qu'ont leur accordés. Mais toujours arcelés par les prêtres, les émigrés dont il y en a beaucoup de rentrés dans la Vendée, par les voleurs et les ennemis implacables du repos public, leur représentant que l'ancien Regime vaut mieux que le nouveau, que la République est prête à secrouler par les défaites qu'ils disent que nos armées ont continuellement [...] Tous ses faux prétextes ont fomenté leurs esprits et les portent au soulèvement ». Lors de ces rassemblements, on coupe les arbres de la liberté, on assassine les corps constitués « notamment le cit^{en} Leclerc horloger habitant autrefois à Chollet ». Si le gouvernement n'intervient pas, on verra « la guerre civile se propager et devenir plus terrible qu'elle n'a jamais été, yayant dans ses insurgés beaucoup de déserteurs, d'émigrés, et de prêtres »... Ils sont passés sur la rive gauche de la Loire, et de 30 sont maintenant 300 : « ils sont maîtres de tout ce qui dépend du depart. de Maine et Loire, excepté Chollet. Du costé de la rive droite ils sont maîtres de la majeure partie, et sont au moins 1200 ». La récolte va être perdue si on ne vient pas à leur secours ; il prie son ami d'intervenir avec ses collègues pour « déjouer et anéantir les opérations cruels et destructions de ces scélérats »...

574.

Michel de CUBIÈRES, dit *Dorat-Cubières* ou *Cubières-Palmézeaux* (1752-1820) poète et auteur dramatique, il fut secrétaire-adjoint de Chaumette à la Commune. 2 L.A.S. et 2 MANUSCRITS autographes, 1799-1808 et s.d.

300/400 €

3 prairial VII (22 mai 1799), « au Citoyen Mercier en Europe » [Louis-Sébastien MERCIER] (1 page in-4, en-tête *Administration Municipale du II^{me} Arrondissement*, petite vignette, adresse. Il le félicite pour son *Adresse aux français* sur l'assassinat des plénipotentiaires de Rastadt : « Lesmanes de nos ambassadeurs si lâchement massacrés en tressailleront dans leurs tombeaux »... Il signe « Cubieres ».

10 fructidor (VI : 27 août 1798). MANUSCRIT autographe, **Discours pour la fête de la Vieillesse** (1 page et demie in-fol.). Beau discours, plein de références à l'Antiquité, faisant l'éloge de la sagesse des anciens et concluant : « Hommes de tous les ages soyés donc vertueux si vous voulés un jour meriter les honneurs qu'unpeuple libre rend à la vertu ».

27 juin 1808, à Louis de FONTANES, Grand-Maître de l'Université (1 p. in-4, adresse). Il lui recommande, comme l'a déjà fait « Madame de Beauharnais ma très ancienne amie », son secrétaireparticulier M. MELAN ; il signe « Cubieres-Palmézeaux ».

POÈME autographe signé « Cubières », **Aux abeilles** (1 page et demie in-12, 24 vers) : « Abeilles, voulés vous scavoir / Ou l'on cueille des roses »...

On joint une P.S. « Dorat-Cubieres », en la Maison Commune 22 pluviôse II (10 février 1794 ; 1 p. in-fol. en partie impr., en-tête *Commune de Paris*). Certificat de résidence pour le citoyen Louis Le Houx dit Damayé, Section de la Montagne.

Ancienne collection André Saudemont (15-16 mars 1983, n° 484).

575.

Marc-Antoine JULLIEN de Paris (1775-1848) homme politique et publiciste, chargé d'importantes missions pendant la Terreur. L.A.S.,

Gênes 21 messidor VII (9 juillet 1799), à son ami BRIOT du Conseil des 500 ; 4 pages grand in-fol. à son en-tête et vignette.

600/800 €

Très intéressante et longue lettre sur la situation catastrophique de l'Italie, où l'armée est dans un complet dénuement.

... « Je crains plus les endormeurs que les alarmistes. Il y a si longtemps qu'on dort et que l'abyme se creuse... et les conspirateurs qui ont vendu le sang de nos soldats, celui des peuples, et la Suisse, l'Italie et la France, ils triomphent... la liberté périt [...] et on n'a pris encore aucune mesure décisive [...] L'armée de MACDONALD a évacué la Toscane [...] Nous n'avons plus de communication avec la malheureuse R^{que} napolitaine, qui est couverte d'insurrections et qui n'est presque plus qu'une Vendée Royale [...] la triste R^{que} Romaine est un squelette décharné [...] ni pain, ni or, ni aucune énergie, niesprit public »... L'insurrection est partout, les ennemis gagnent du terrain ; les renforts ne viennent pas, l'anarchie gagne l'armée, etc. « Notre manière d'évacuer met le comble à l'horreur. On impose et on pille. [...] le nomfrançais est deshonoré, la liberté est souillée ; nous perdons tout, même l'honneur »... Jullien dresse un tableau critique de l'Italie région par région. Ilcondamne « la guerre impie de la Suisse et la désastreuse et impolitique expédition d'Égypte ». Il esquisse un plan de sauvetage, les mesures urgentes à prendre, indique des lois à promulguer, et s'écrie : « Proclamez la R[épubli]queitalique, et vous offrez un mobile puissant à des hommes découragés et désespérésqui sauront désormais pour quels intérêts ils pourront prodiguer leurvie. Une assemblée N^{le} et une armée italienne seront formées. Ne perdez pasun instant »...

576.

Pierre-Samuel DUPONT DE NEMOURS (1739-1817) économiste et homme politique. L.A.S. « d.P.d.N », « A bord de l'Aigle Américain, en sortant des Pertuis », 10 [vendémiaire] VIII (2 octobre 1799), à Félix FAULCON ; 2/3page in-8.

400/500 €

Au large de l'île de Ré, lors de son départ de France pour l'Amérique. « J'ai reçu en partant à la voile l'aimable lettre que tu as écrit au Publiciste à mon sujet. Le bon HARMAND me l'avait adressée et une barque de La Rochelle me l'a remise en mer. Et comme nous avons rejeté l'ancre quelques heures après, le commandant de l'Isle de Ré a eu l'attention délicate de me la renvoyer cette nuit. Je t'en remercie, mon ami. Que Dieu bénisse ta loyauté et ton courage. Je me porte bien et ma colonie aussi excepté deux malades mes petites filles. Je t'embrasse, je t'aime. Le pilote nous quitte en emportant ma lettre »...

On joint un bulletin d'abonnement pour les *Éphémérides du Citoyen*, signé « Du Pont » et un imprimé : *Convention additionnelle et explicative du Traité de Commerce avec l'Angleterre du 15 janvier 1787* (Paris 1787).

577.

SAINT-DOMINGUE. P.A.S. par le futur général Charles-Humbert-Marie VINCENT (1753-1831), contresignée par Pierre-Alexandre-Laurent FORFAIT (1752-1807), ministre de la Marine et des Colonies, Paris 2-5 nivôse VIII (23-26 décembre 1799) ; 2 pages in-4 sur papier timbré, cachets encre *Ministère de la Marine et des Colonies*.

150/200 €

Certificat de résidence. Vincent, « chef de brigade du génie directeur des fortifications des Isles sous le Vent », certifie que « le c^{en} La Marnière propriétaire à S^t Domingue faisoit sa résidence au Port Républicain, isle S^t Domingue » au mois de pluviôse VII ; « peu de temps, après l'arrivée de l'agent Roume au Cap Français, un ami du c^{en} La Marnière luy a assuré avoir obtenu la levée du séquestre mis sur les biens de ce dernier qui en jouit paisiblement en ce moment au Port Républicain »... Suivent la légalisation de sa signature par Forfait, et une déclaration supplémentaire pour énoncer les prénoms de La Marnière : « Daniel François *Phelippes de La Marnière* »...

578.

Alexandre de LAMETH (1760-1829) officier, député de la noblesse du bailliage de Péronne aux États généraux et à la Constituante, maréchal de camp, il émigra avec Lafayette ; préfet sous l'Empire, et député libéral sous la Restauration. NOTES et MANUSCRITS autographes ; 15 pages formats divers (6 in-fol.).

400/500 €

Brouillons de discours, notes et réflexions politiques.

Lameth se livre à de nombreuses réflexions et cherche les causes des événements, en remontant jusqu'à NECKER. Il met en évidence

« l'étiquette de la Cour maladroïtement conservée », « la conduite impolitique de la plupart des nobles qui repoussaient toute idée d'amélioration dans le sort de la nation » ; il évoque l'égalité territoriale, la formation des assemblées départementales, les élections des députés, la distribution des propriétés, les appels des évêques à maintenir les lois anciennes, l'importance de la tradition. Il envisage les formes de gouvernement possibles, comme en Angleterre ou aux Etats-Unis d'Amérique...

Il cite l'ouvrage de l'abbé de MONTGAILLARD, « le plus important de tous ceux qui ont été publiés sur la révolution » : « Les fautes de l'ancien gouvernement y sont retracées avec assez d'exacritude, quelques fois avec exagération et toujours de manière à plaire, plutôt qu'à éclairer ceux qui en ayant pas été les témoins s'en forment en général une idée qui n'est nullement conforme à la réalité »... Selon lui, aucun écrivain n'a été impartial, « de jeunes écrivains très distingués par leurs talents, les ont exercés sur ce grand drame, libelles qui ont obtenu la sanction de l'Université devenue ultramontaine et qui étoient destinés à devenir classiques au moment prévu, et appelé par tant de puissantes intrigues, où l'éducation seroit entièrement livrée à l'immorale congrégation des jésuites »...

On joint une L.A.S., Paris, 27 octobre 1826, envoyant à M. Raffard sa modeste contribution pour le monument en l'honneur de Boissy d'Anglas.

579.

François-Antoine BOISSY D'ANGLAS (1756-1826) conventionnel (Ardèche) et homme politique. NOTES et MANUSCRITS autographes ; 35 pages in-4 ou in-8.

1 500/2 000 €

Notes et souvenirs sur la Révolution pour ses mémoires.

Titres possibles pour des « Considerations historiques, politiques et morales pour servir d'introduction à l'histoire de la Révolution »... « Si a l'ouverture des etats generaux au lieu des longs et insignifiants discours des ministres le Roi eut proposé un plan de gouvernement sage mais taillant a la royauté une grande puissance, tout aurait été fini et la monarchie française raffermie pour 4 autres siecles mais Louis ne sut pas se decider »... Notes sur la production de blé sous Louis XVI, comparée à celles de ses prédécesseurs ; la confiance de Louis XVI en Mgr de Bausset ; les lois sur l'asile donné aux émigrés, et sur l'or et l'argent détenu par des particuliers... Spéculation sur ce qui serait arrivé si la Convention « eut décrété l'absolution de Louis, ou se fut bornée a le condamner à la detention »... Jugement sur la journée du 9Thermidor : « ce fut une grande et salutaire revolution dans la revolution, elle lui rendit son caractere primitif, que des brigands avaient dénaturé, elle tendit a en guerir les maux, a les empecher de renaître, a fonder ses resultats sur l'ordre public et sur une legislation equitable elle devint nationale comme l'avait été dans son origine celle de 1789 et la France entiere respira »... La Convention : « dès la 1^{re} seance et avant meme que ceux de ses membres venus des departemens les plus éloignés fussent tous reunis, prononça-t-elle sans discussion sur l'abolition de la royauté et l'établissement de la republique, elle fut unanime dans cette resolution [...] mais declarer qu'elle serait republique, c'était ne rien dire puisque ce nom generique embrasse toutes les combinaisons de gouvernement aussi si nous avons eu la republique depuis lors nous en avons eu plusieurs successives toutes differentes »... Remarques sur les fortifications de Paris ; le manque d'autorité de la Convention (« toute la force appartenait a la commune qui l'exerça sous les ordres et d'après la direction donnée par les jacobins de la Convention »)... Réflexion sur le but contre nature de la Révolution : « Ce n'est pas la liberté que les hommes veulent, c'est la domination. La liberté n'est pas dans la nature, c'est l'ascendant de la force sur la faiblesse, les sauvages ne sont pas libres ils sont dominés les uns par les autres suivant qu'ils sont plus forts ou plus faibles. Dans les nations civilisées, ceux qui demandent le plus hautement la liberté sont ceux qui la veulent le moins, ils ne la reclament que comme une garantie contre ceux qui voudraient les asservir »... Quant à l'égalité, elle n'a été « acceptée de bonne foi par personne »... Quelques lignes sur MARAT, qui dans son infâme *Ami du peuple* provoquait au pillage et à l'assassinat... Extrait d'une remontrance de MALESHERBES sur la tyrannie, distinguant entre celle d'un maître « dont le veritable intérêt est celui de son peuple et celle d'un sujet enorgueilli de ce pouvoir auquel il n'était pas destiné, se plait a en aggraver le poids sur ses égaux »... Brouillon de regrets adressés à un ami de vingt ans, son défenseur et son consolateur, aimé comme un frère mais, semble-t-

il, coupable dans ses achats de fournitures pour l'armée : « Lorsque Cambon vous a dénoncé et qu'un decret vous a fait traduire a la barre, j'ai été douloureusement affecté et malgré les presomptions qui vous accusaient je n'ai pu vous croire coupable d'infidelité j'ai cru que vous aviez été trompé j'ai cru que vous aviez été la dupe d'une confiance déplacée, de votre propre bonne foi et de votre inexperience dans les fonctions que vous remplissiez et surtout peut-être de ce caractere inconsidéré et prompt qui nait de la franchise et de la pureté de votre ame »...

On joint une P.S. : copie certifiée conforme d'un arrêté relatif à la garde nationale dans la Loire-Inférieure, donné à Nantes comme commissaire extraordinaire de S.M. impériale et royale dans la 12^e division militaire, le 22 février 1814.

580.

François-Antoine BOISSY D'ANGLAS (1756-1826) conventionnel (Ardèche) et homme politique. MANUSCRITS autographes (fragments) ; 26 pages in-fol. (quelques notes et déchiffrages marginaux au crayon).

1 500/2 000 €

Notes et souvenirs sur la Révolution pour ses mémoires.

Fragment d'un discours aux représentants du Peuple, marquant le troisième anniversaire du 1^{er} prairial 1795, « jour mémorable » (et insurrectionnel)... « Memento » à propos d'un échange entre BONALD et Mme de STAËL, avant 1789, à propos de la résistance des Espagnols aux bienfaits de la Révolution : « Mais 1^o ce n'était pas les bienfaits de la revolution que les Français leur apportaient, c'était ceux de l'asservissement et de l'esclavage, 2^o la revolution n'offre pas des bienfaits elle peut offrir des resultats heureux, qu'il faut maintenir quand on en a, et non rechercher, 3^o l'opposition des espagnols a été divisée par un amour très ardent de la patrie »... Fragment (p. 2 à 6) sur l'Assemblée nationale législative élue après la promulgation de la Constitution de 1791 : « aucun de ses membres ne pouvait faire partie de l'Assemblée qui allait lui succéder : elle avait cru etre genereuse et elle ne fut qu'imprudente et irreflechie ; elle abandonna ainsi au hazard, les destinées de la France en laissant bruler l'incendie quelle meme avait allumé sans rien disposer pour l'eteindre [...] L'Assemblée legislative fut ce qu'elle ne pouvait manquer d'être, le principe d'une nouvelle revolution. Elle ne continua pas seulement celle qui avait bouleversé la France, elle voulut en recommencer une autre. Elle fut factieuse au lieu d'être constitutionnelle ; divisée au lieu d'être unie elle voulut renverser au lieu de maintenir [...] ; sa premiere attaque fut dirigée contre la royauté qui était la clef de la voute de l'edifice constitutionnel »... Fragment (p. 5) sur la situation de la France vis-à-vis des étrangers, en 1792 : elle « rendait celle du Roi plus delicate encore et plus dangereuse pour lui : leurs armées menaçaient notre territoire et un sentiment de dignité qui s'exaltait de plus en plus allait rendre la guerre nationale ; il était difficile qu'on ne persuadat pas au peuple que la cause du Roi était liée à celle de ses ennemis, qui ne manquaient pas de le proclamer dans leurs manifestes imprudents et alors les succes comme les revers pouvaient egalement amener une catastrophe »... Analyse des influences sur le Roi : « Helas je n'oserais affirmer que les faux amis de LOUIS XVI, n'eussent jetté dans le cœur justement ulceré de ce malheureux prince, des preventions aussi funestes qu'injustes contre M. de MALESHERBES lui-même ; neussent profité de l'un de ces moments, ou l'ame accablée sous le poids des calamités quelle eprouve, se laisse entraîner au dela des limites meme de l'equité, pour en reconnaître les causes et en distinguer les auteurs, et n'eussent persuadé au Roi que c'était aux principes de sagesse et d'equité si constamment protestés par le plus severe de ces sujets, que la France devait ses mutations et le monarque son infortune ; n'eussent ainsi causé cet éloignement et peut-etre cette froideur qui priverent la nation et le monarque dans les circonstances critiques ou se rencontraient l'un et l'autre des sages conseils qu'un homme aussi éclairé aussi desinteressé, aussi pur, aussi important aussi habile, aussi éloigné des fausses vues que suggere l'esprit de parti, aurait pu faire entendre »... Du reste, il est facile d'insinuer de fausses preventions aux rois, « surtout dans les tems d'infortune. N'avait on pas persuadé, a Louis XIV meme dans sa toute puissance, que le sage et immortel Fenelon n'était qu'un espoir chimerique [...] Ces preventions etaient entretenues par des courtisans ambitieux »... Etc. Il parle aussi de MIRABEAU ; du Code civil qui doit réguler l'accord « entre les institutions domestiques et les institutions sociales, entre les principes de mœurs et ceux du gouvernement » ; etc.

ON JOINT un fragment manuscrit avec additions autogr. (3 p.).

581.

Théophile Malo Corret de LA TOUR D'Auvergne (1743-1800) guerrier et érudit, Premier Grenadier de la République. L.A.S. (minute), Passy 12 nivôse VIII (2 janvier 1800), à son beau-frère Limon de TIMEUR ; 2 pages in-4.

400/500 €

De retour de la campagne de 1799 en Suisse, il souhaite mettre de l'ordre dans ses finances, notamment en ce qui concerne ses revenus de Bretagne (Plouaré) : il est payé en papier ou ses fermiers ne le payent pas : « mon revenu qui s'élevait encore en 92 à 1600^l se trouve aujourd'hui réduit à peu près à rien. [...] J'aurais bien désiré, mon cher beau-frère pouvoir concourir à vos vûes et à vos projets en y soumettant les miens. » Il ne peut retourner maintenant en Bretagne : « Ce n'est pas que dans l'état très précaire où me réduit mon traitement de réforme, le séjour de la province ne me convienne infiniment plus que le voisinage de la capitale » mais il est bien décidé à y « finir mes jours, et nulle part ailleurs si la providence me laisse maître du choix ». Il remercie son beau-frère de ses « offres réitérées d'une pension » et lui exprime toute sa reconnaissance. En post-scriptum, il le charge de remercier son ami LE BRIGANT de sa réponse [La Tour d'Auvergne a remplacé le plus jeune des fils de Le Brigant comme simple soldat en Suisse ; il reprendra du service à l'armée du Rhin et sera tué le 28 juin 1800].

582.

Edmond-Louis DUBOIS-CRANCÉ (1747-1814) conventionnel (Ardennes). L.A.S. « D.C. », Paris 17 ventose VIII (8 mars 1800), à SA FEMME (née Marie-Marguerite Salmon) ; 4 pages in-4.

300/400 €

Intéressante lettre sur les nouvelles du jour et sur Bonaparte. Depuis son arrivée à Paris il n'a pu voir « aucune des puissances, le ministre lui même se rend invisible. On ne parle que du départ de Bonaparte pour l'armée, et de la rentrée des émigrés. Je me suis trouvé hier chez le ministre de la police face à face avec Charles Lameth. Tout ce qui a fait à la Constituante partie de la minorité de la noblesse est déjà rappelé, et même avant que l'arrêté du consul fut connu ces M^{rs} étoient au milieu de nous. Je souhaite qu'on s'en trouve bien, mais on les considère beaucoup... Ses démarches en faveur d'un abbé ont réussi, mais il recommande désormais la discrétion : « dans ce labyrinthe mystique de dogmes et de vertus exclusives, il n'y a presque pas une route qui soit praticable et le mieux est de ne pas s'y engager »... Il termine par une anecdote sur SIEYÈS et Bonaparte : « Scies disoit il y a quelque temps à Bonaparte qu'il trouvoit inconvenant qu'il allât occuper le logement de Louis 16. Qu'il pouvoit se rappeler du 10 août. Si j'avois été Louis 16, dit Bonaparte, je serois encore Louis 16, et si j'avois été prestre, je le serois encore. »

583.

Jean-François, baron de BOURGOING (1745-1811) diplomate, ambassadeur de France en Espagne, au Danemark et à Dresde. 2 L.A.S. « B », prairial-fructidor [VIII] (juin-août 1800), à son ami TORELLI ; 2 pages in-8 et 2 pages in-4, une adresse.

400/500 €

Intéressantes lettres sur la situation en Europe du Nord. *Copenhague 20 prairial.* Il se réjouit de revenir dans la carrière diplomatique, et bénit le ciel d'avoir débarrassé la France des Treillard et des Rewbell... *Kiel 4 fructidor.* Les Danois sont indignés contre l'arrogance anglaise, et brûlent de se mesurer à la marine anglaise ; la présence de vaisseaux de guerre anglais dans la Mer du Nord échauffe les esprits. Le Tsar Paul I^{er} a sa flotte dans la Baltique prête à attaquer. Le Holstein espère beaucoup dans le nouveau gouvernement de la France. Bourgoing parle des émigrés, notamment M. d'Angiviller qui « attend encore la contre-révolution avec une ferveur digne de 1788 ». Le prince Charles de Hesse est bien guéri de son engouement pour Dumouriez, qui vit à Altona avec Mme de Beauvert, la sœur de Rivarol... *Ancienne collection Patrice Hennessy.*

584.

Louis de FONTANES (1757-1821) écrivain, Grand Maître de l'Université, ami de Chateaubriand. MANUSCRIT autographe, [23 septembre 1800] ; 12 pages in-4, ratures et corrections.

400/500 €

Discours pour le transfert des cendres de TURENNE aux Inva-

lides, le 23 septembre 1800. « La révolution française en donnant les plus grands spectacles au genre humain a semblé démentir toutes les traditions anciennes, et changer, en quelque sorte, l'expérience des peuples, et des âges. [...] On a vu pour la première fois un grand corps politique changer de nature et de forme sans que ses parties se soient divisées. Cet empire renversé sur ses anciens fondemens s'est rétabli avec plus de gloire sur des fondemens nouveaux [...] J'aime à retracer les grandes destinées de la République naissante devant les manes de ce héros qui appartient aux jours les plus brillants de la monarchie [...] Oui : guerriers, citoyens, peuple français qui m'écoutez, Turenne est fils de votre gloire, il vous contemple et vous applaudit »... **On joint** une L.A.S., Paris 2 pluviose VII (21 janvier 1799), aux Citoyens administrateurs ; 2 p. in-4. Au sujet de sa collaboration au journal le *Mémorial* et « l'éloignement où j'ai toujours vécu des intrigues politiques »...

585.

Joseph-Romain JOLY de Saint-Claude (1715-1805) religieux capucin, bibliothécaire et écrivain, grand adversaire des Philosophes. MANUSCRIT autographe, *Lettres impartiales sur la révolution française avec des poésies qui s'y rapportent* « par un académicien des arcades et autres sociétés littéraires », [vers 1800 ?] ; cahier de 84 pages in-4, très remplies.

700/800 €

Très intéressant manuscrit inédit, où les principaux acteurs de la Révolution sont jugés, et les grands événements commentés de façon très critique.

L'avertissement est très révélateur : « Son attachement [de l'auteur] aux bons principes et à la Religion Catholique Romaine lui donnoit tant d'humeur contre les jacobins de l'assemblée qu'il n'a jamais pu se résoudre à les entendre une seule fois. [...] il n'y a pas de blasphème si insoutenable, de projet si injuste, d'entreprise si atroce, et de si monstrueuses extravagances, qui ne s'y soit produits, et n'aient eu des approbateurs. Les galeries étoient garnies de gens prevenus [...] et la horde des *sans-culottes*, qui rodoit sur la terrasse des feuillants, pousoit des huées ou des cris d'applaudissement, d'après les signaux convenus, qu'on arboroit sur une des fenêtres de la salle ou de la porte d'entrée. Il est notoire que tout ce qui s'est passé dans ce fameux aréopage, n'étoit que le fruit de la cabale et de la violence, et que la liberté y étoit aussi étrangère qu'aux délibérations du grand seigneur ou du Sophi de Perse. Cependant un bon chrétien doit sa soumission à la République ».

Une table est dressée à la fin du cahier, recensant quinze lettres, avec lesquelles alternent des poèmes : cinq odes, un poème *La révolution* (en vers libres, et sa suite, « épître en grands vers »), une « épître à ma chère nièce Hiacinte Joly », *Le Tombeau de Jean-Jacques Rousseau* ; Joly a également épinglé son *Projet d'un établissement pour les malfaiteurs, présenté à l'Assemblée Nationale* (impr. de Guillot, 8 p.).

586.

Mathieu-Guillaume VILLENAVE (1762-1846) journaliste, membre du Tribunal de Nantes, défenseur des Vendéens, il réunit une énorme collection d'autographes, en particulier sur la Révolution. MANUSCRITS autographes pour des *Mémoires pour servir à l'histoire de la Révolution* ; 89 pages formats divers.

500/700 €

Documentation pour des mémoires qui n'ont jamais vu le jour. Sous une chemise de l'époque de l'Empire, étiquetée « 1790 » : copies de lettres de Pie VI à l'abbé Maury, lettre et prospectus relatifs à des projets de publications de Villenave, « compliment des dames de la nation » à « MM. de la nation », probablement apocryphe. Copies de lettres et pièces prérévolutionnaires dont des extraits de greffe et de registres de Parlement diverses juridictions, de plaidoyers ou témoignages devant le Tribunal criminel de Nantes, minutes de correspondance officielle et personnelle de Villenave, en partie extraites d'un registre 1792-1800, à l'homme de loi Raguideau, au détenu Ingouville, au citoyen Guesdon directeur général de l'agence administrative et judiciaire à Paris, au général Montbrun, à sa mère, etc. Plus des l.a.s. (minutes) à Anatole de Montesquiou et au ministre Montalivet, 1831.

587.

RÉVOLUTION. 22 documents, 1790-1799.

300/400 €

Requête d'un prêtre de Laval au comité ecclésiastique de l'Assemblée nationale (1790). Certificat pour un prêtre de Bercy, natif de Besançon, signé par les députés du Doubs (1792). Dénonciation (1793).

Lettre sur la destruction des « signe de fanatisme et de féodalité » (1794). Protestation contre l'arrestation d'un cidevant curé (1794). Lettres sur la déportation des prêtres (Arles 1796). Lettre des députés du Maine-et-Loire (1799). Lettre du commissaire Dupin après l'affaire de Rastadt (1799). Délibération sur la célébration des décadi (1799). Lettres de la famille de Custine. *Liste des hommes marquants décapités pendant la Révolution*. Etc.

2 manuscrits : *Appel à la Nation à l'occasion du Serment de l'égalité et de la liberté*, [1792] ; *Lettres sur le serment de Haine à la Royauté et sur la promesse de fidélité à la constitution de l'an 8*, [1800].

588.

CONVENTIONNELS. 29 lettres ou pièces (la plupart L.S. ou P.S.) ; nombreux en-têtes et vignettes.

800/900 €

Jean-Pierre AUDOUIN (2), André-Antoine BERNARD de Saintes (l.a.s.), Joseph BONET (apostille a.s., cosignée par Barthélemy, Bresson, Garilhe, O. Gérente, Lemoine, Pierret, Pénier, Salmon), Pierre-François BONNET, Paul-Joseph BORDES (avec Deleyre, Grégoire, Lalande, Mercier, Portiez, Villar), Léonard BOURDON (2, dont une l.a.s.), Armand-Gaston CAMUS (2), Jean-Louis CARRA, DAVID-DELISLE, Jean DE BRY (plus l.a.s.), Alexandre DELEYRE (avec l.a.s.), Charles-François DESGROUAS, Louis-Alexandre DEVÉRITÉ (l.a.s.), Louis DU BOIS DU BUIS, Antoine-François GAUTHIER, Augustin de KERVELEGAN, Jean-Pierre Lacombe Saint-Michel (3, dont une avec Regnier, Roger-Ducos et Ropée), Joseph POULAIN-GRANDPREY, Louis-Antoine ROBIN, François SAINT-MARTIN (l.a.s.), Joseph SEVESTRE (l.a.s.), Charles THOMAS-LAPRISE (l.a.s.).

On joint le manuscrit d'une biographie du conventionnel René LEVASSEUR de la Sarthe (avec doc. joints).

589.

RÉVOLUTION. 29 imprimés, 1789-1810.

700/800 €

Lettres patentes du Roi en forme d'édit portant sanction des Décrets de l'Assemblée Nationale... (octobre 1789). Loi du 19 janvier 1791 sur les Messageries et voitures publiques. Décrets de la Convention nationale (1793-1798) sur Caen et la démolition de son château, le coffre déposé dans le monument à la Bastille, la médaille de la Réunion républicaine du 10 août 1793, le changement de nom des communes, les certificats de civisme, le service des Postes et Messageries, les lettres adressées aux émigrés, le général Custine...

Prospectus de la *Société de correspondance nationale*. Carte ci-vique. Pamphlets.

Louis VITET, Adresse à l'Assemblée Nationale (170 ? avec envoi). LONQUEUE, *Discours familial et préparatoire à des instructions contre la religion des prêtres...* (1793). MARAT, *Appel à la Nation* (1793, une attestation indique quela brochure serait tachée de son sang).

Le Général CUSTINE, au Président de la Convention nationale (30 juin 1793). – *Déclaration du citoyen VINCENT, Secrétaire-général du Département de la Guerre, contre Custine...*

Ordre du jour de l'Armée d'Égypte (au Kaire, 13 vendémiaire IX, petit manque à un angle). Etc.

590.

Marie-Pierre-Adrien FRANCASTEL (1761-1831) conventionnel (Eure), envoyé en mission dans les départements de l'Ouest où il pratiqua la plus sévère répression. 3 L.A.S., 2 L.S. et 1 lettre avec corrections autographes, ans VIII - IX (1800-1813) ; 10 pages formats divers.

250/300 €

Évreux 9 thermidor VIII (28 juillet 1800). « Les travaux de balisage et de martelage viennent d'être terminés dans toute l'étendue de notre arrondissement. Mes collègues sont tous à leurs postes ». Il demande un congé pour régler des affaires personnelles... *Évreux 16 et 26 brumaire IX (7-17 novembre 1800)*, à propos de l'enlèvement d'arbres morts dans la forêt de Pacy appartenant au Domaine National, et de la nomination d'un nouveau garde forestier aux bois de Saint-Victor... *27 ventôse IX (18 mars 1801)*, sur les difficiles relations avec l'Espagne, les diligences ne circulant plus entre les deux pays... *3 brumaire XI (25 octobre 1802)*, amusante lettre avec corrections autogr. à Mme TISSOT, lui offrant ses deux plus belles brebis mérinos : « Non contente d'encourager les Arts brillants qui font l'ornement et le charme de la Nation la plus aimable [...], vous voulez encore donner l'exemple salutaire du goût des améliorations en Agriculture ». Ces brebis, « également distinguées par leurs formes et par l'extrême finesse de la laine [...] avaient été choisies par Gilbert mort en Espagne et dont j'ai été appelé

à terminer la mission par Lucien Bonaparte, alors Mi. De l'Int. »... *8 août 1813*, à la même, félicitations pour la nomination de son époux à la chaire de poésie latine du Collège de France, succédant à son protecteur l'abbé Delille...

591.

SAINT-DOMINGUE. 16 lettres ou pièces, la plupart imprimées, fin XVIII^e-début XIX^e siècle.

150/200 €

Lettre d'Henry Perroud, ordonnateur, liquidateur général des dépenses de la Guerre, à en-tête de l'*Armée de Saint-Domingue* (1794). 2 brochures de François Polverel défendant la conduite de son père, Étienne Polverel, commissaire civil à Saint-Domingue (1795). *Bulletin des lois* avec loi portant que l'Armée du Nord de Saint-Domingue a bien mérité de la patrie (1797). *Armée de Saint-Domingue. Ordre du jour* du général Leclerc (1802). Notes manuscrites sur la conduite d'Hector DAURE, ordonnateur en chef de l'armée et de l'administration militaire, et préfet colonial, sans emploi depuis son retour en France, [après 1802]... Gravures : portraits, scènes pittoresques ou militaires.

592.

Louis-René-Edouard, prince de ROHAN (1734-1803) cardinal, évêque de Strasbourg, diplomate, héros malheureux de l'affaire du Collier. L.S. « le cardinal prince de Rohan » avec compliment autographe, Ettenheim novembre 1801, à un « cher Seigneur » ; 2 pages et quart in-4 (fente au pli).

250/300 €

Le Cardinal de Rohan annonce **sa démission de l'archevêché de Strasbourg**, sur ordre du Pape PIE VII, qui demandait la démission de tous les évêques tant constitutionnels que réfractaires dans une clause du Concordat signé avec Bonaparte ; cela contrairement à 14 des 18 évêques qui composaient l'Assemblée. : « Je ne partage pas leur opinion ; et l'inconvénient de la France sans évêques ne me parait pas un exposé exact. Quoiqu'un évêque donne sa démission, il continue de gouverner son diocèse jusqu'à ce que son successeur se soit présenté. [...] C'est donc le Pape que nous savons parfaitement instruit qui nous assure que les démissions de nos Évêques sont nécessaires à l'avantage de la religion, et à l'utilité de l'Église ; et qu'il ne connaît aucun moyen d'éviter cette mesure et que nous devons nous y soumettre avec résignation ». En conséquence, dès qu'il a reçu la demande officielle au nom du saint-Père de sa démission, il l'a donnée... Il lui en envoie une copie, courte et simple comme lui semble devoir être un tel acte de soumission : « Fasse le ciel que la religion et l'Église éprouvent l'avantage que le Pape espère en obtenir ; et protège l'Épiscopat d'être partagé d'opinion »...

593.

Louis-Augustin-Guillaume BOSC (1759-1828) naturaliste, ami de Mme Roland. MANUSCRIT autographe signé. *Rapport de ce qui s'est passé à la séance générale des souscripteurs pour l'établissement des soupes économiques*, 15 frimaire X (6 décembre 1801) ; 1 page et demie in-4.

300/400 €

Soupes populaires. Bosc vante les avantages de « cet utile établissement. [...] La plus stricte économie, basée sur la plus saine physique, guide ces opérations » qu'il convient d'augmenter. Le comité central espère ainsi « pouvoir distribuer 600.000 rations dans le cours de cet hiver au lieu de 164.000 qu'il a distribué l'hiver dernier. Pour cela il a déjà entre les mains 56.000^l fournies par la première autorité de la République et par l'augmentation, déjà annoncée, des souscripteurs. Sans compter les 12.000^l placés comme capital au mont de Piété et auxquels on ne touchera qu'en cas de nécessité absolue. »

594.

Pierre-Louis ROEDERER (1754-1835) magistrat, député du Tiers de Metz aux États Généraux, procureur général syndic de Paris, conseiller d'État sous l'Empire.L.A. (incomplète), [vers 1801-1802] ; 12 pages in-4 (le début et la fin manquent).

100/150 €

Longue et très intéressante lettre incomplète, à propos de la situation politique, de la lutte du Tribunal contre le 1^{er} Consul (Napoléon), sur la réforme judiciaire... « à Paris l'opinion chemine en sens contraire à l'intérêt du Gouv^t. Le parti jacobin va dans le sens du Tribunal – outre que le Premier consul ne tient pas la majorité du tribunal »... Etc.

On joint une L.A.S., Boisroussel 18 septembre 1829, à Charles BAU-

DIN, négociant au Havre (3 p. in-8, adr.), au sujet d'une commande de billes de caillédétrat et d'acajou, pour lui-même et le député d'Alençon Mercier...

595.

Jean-Jacques DESSALINES (1758 ?-1806) esclave noir, il devint général et empereur d'Haïti. L.S., Léogane 21 pluviôse X (10 février 1802), au chef de brigade MAMSILLE, commandant à L'Anse-à-veaux ; 2 pages et demie in-4, en-tête *Dessalines, Général de Division, Commandant en chef les départemens de l'Ouest, du Sud et Louverture*, adresse avec marque de franchise *Service m^e très pressé* et contre-seing manuscrit *Le G^{ral} Dessalines*.

2 500/3 000 €

Très rare lettre sur les préparatifs pour repousser la tentative de reconquête de la colonie française.

Il a donné des ordres au général LAPLUME de porter le 1^{er} bataillon de Mamsille de 300 à 600 hommes. « Dans le cas où cet ordre ne vous aurait pas été encore transmis, vous métrez le mien à exécution, en commençant à recruter dans votre commune, des jeunes gens, bien forts et bien incorporés, et armés les avec les fusils que vous avés dans votre arsenal »... Il a donné des ordres au commandant DELPECHE concernant les subsistances. « Qu'and votre premier bataillon sera formé, vous envérés une autre comp^e au commandant *Gracia*, au Petit Trou, ce qui fera deux comp^e qui seront sous les ordres de ce commandant »... Après de nouvelles instructions, il termine par l'exhortation : « Bonne santé, courage, et surtout ne vous laissés pas tromper »... Sur le feuillet d'adresse, il ajoute : « Vous ferés les perquisitions nécessaires pour faire arreter morts ou vifs, tous les déserteurs du B^{on} Bardet, car ce sont eux qui ont repris le Port Républicain ».

596.

Pierre CASTAING (1767-1844) conventionnel (Orne). L.A.S., Alençon 6 fructidor X (24 août 1802), à un collègue ; 2 pages et demie in-4.

200/250 €

Au sujet de la nouvelle organisation de l'enseignement, dont son collègue doit être un des régulateurs : « Quand vous paraissent devoir être formés les lycées nouveaux ? Comment doit-on présenter au 1^{er} Consul les Proviseurs de chaque lycée et qui devra faire cette presentation ; enfin quels seront les appointements attachés à ces espèces de places ? » Il pose ces questions en tant que père de quatre enfants, « pour remplir la longue lacunne que la révolution avait laissée dans cette partie si importante au bonheur social »...

597.

Augustin Pyrame de CANDOLLE (1778-1841) botaniste suisse. P.A.S., cosignée par 5 autres savants, 12 fructidor X (30 août 1802) ; 1 page oblong in-8.

300/400 €

Au sujet de la publication du *Journal de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale* : « la commission du bulletin invite la commission des fonds à autoriser le trésorier à payer trois cent francs au citoyen Cuvier rédacteur du bulletin pour frais à faire en gravures »... Ont signé, outre Candolle : François BARDEL, Anthelme BRILLAT-SAVARIN, Joseph DELAVILLE-LEROULX, David-Étienne ROUILLÉ DE L'ESTANG, et pour acquit Frédéric CUVIER.

598.

Victor-Emmanuel LECLERC (1772-1802) général, il épousa Pauline Bonaparte, et mourut dans l'expédition de Saint-Domingue. L.S., Q.G. du Cap 18 fructidor X (5 septembre 1802), au contre-amiral DUCKWORTH ; 1 page in-fol., en-tête *Armée de Saint-Domingue., Le Général en chef*.

300/400 €

Après la paix d'Amiens. Leclerc félicite l'amiral « sur le rétablissement de la paix entre nos deux gouvernements. Depuis longtemps j'ai eu le désir de témoigner à V.E. combien j'étais satisfait de cet heureux événement ; deux frégates que je vous envoyai à cet effet, dans deux circonstances différentes, ont eu leurs équipages abimés par la maladie et ont été obligés de rentrer ». Il le remercie d'avoir accordé une escorte « à la frégate *la cocarde* dans le danger où elle se trouvait »...

599.

Donatien de ROCHAMBEAU (1755-1815) général de la Révolution et de l'Empire. L.A.S., Q.G. du Cap 24 frimaire XI (15 décembre 1802) ; 1 page in-4, en-tête *Armée de Saint-Domingue... Le Général en chef*.

200/250 €

Il prie de « faire partir demain pour les États-Unis le C^{em} Desseulles qui a été renvoyé de Santo Domingo comme dangereux pour le repos public. Vous voudrez bien lui signifier que s'il arrive à S' D[omin]gue sans une autorisation spéciale du Ministre de la Marine, et du Capitaine g^{al}, qu'il sera fusillé sans forme de procès »...

600.

SAINT-DOMINGUE. François MÉROT DU BARRÉ (1761-1843) colon de Saint-Domingue, qui regagna sa ville natale de Nantes en 1802 et y devint entreposeur de tabacs et poudres. CAHIER autographe signé, et 25 lettres ou pièces, la plupart à lui adressées et relatives à ses biens à Saint-Domingue, 1802-1843 ; cahier in-4 de 43 pages, et environ 55 pages formats divers, adresses.

600/800 €

Ensemble de documents relatifs à l'indemnisation de l'habitation Mérot et sa plantation à Saint-Domingue.

Livre de raison titré « Memento renouvelé dans le mois de 9^{bre} 1808 », recueillant des dates de naissance, mariage et décès de ses parents, sa fratrie, etc. ; des coordonnées du ministre de l'Intérieur, et du mandataire de la réclamation d'indemnité J.-B. Joseph Brossays ; des recensements de documents familiaux (et copies de certains), preuves de propriété (contrats, estimations, ventes), lettres et comptes ; « Différentes adresses », dont celles de Barthélemy, du président Robinet, du sénateur de Beauharnais, de Mme de Tascher, de fonctionnaires du ministère de l'Intérieur et divers fournisseurs ; des notes sur la carrière et la santé de son fils Édouard ; des remèdes ; des minutes de lettres, ou fragments bien tournés, aux ministres de l'Intérieur et des Finances, à Fourcroy, directeur général de l'Instruction publique, à un magistrat, une dame, etc.

« Déclaration préalable » des biens de Saint-Domingue, tant en son nom qu'en ceux de ses frères et sœurs Jean, Alexis, Philippe, Pierre et Rose : une habitation, une sucrerie, 303 nègres sur l'habitation au 14 septembre 1797, des mulets, chevaux, bœufs... Certificat de dépôt de réclamation de l'indemnité, 1827. Correspondance de J.-B.-Joseph Brossays, son compatriote et son mandataire auprès de la Commission, principalement au sujet de preuves, témoignages, actes de notoriété et du montant de l'indemnité. « Observations » de Brossays, au nom des Mérot. *Déclaration préalable à fournir par les anciens colons de S' Domingue, demandeurs en indemnités*, en application de l'ordonnance royale du 1^{er} septembre 1825 (vierge). Etc.

601.

René-Louis Levassor, comte de LATOUCHE-TRÉVILLE (1745-1804) vice-amiral, il commanda l'escadre de Toulon. L.A.S., à la maison Bailly près le Cap 3 pluviôse XI (23 janvier 1803), à un amiral anglais [DUCKWORTH ?] ; 1 page in-fol.

400/500 €

Pacification de Saint-Domingue. Commandant en chef des forces navales de France à Saint-Domingue, il remercie l'amiral d'avoir fait passer la frégate *Le Hern* pour prendre son courrier à destination des autorités de la Jamaïque. Il continue à pacifier Saint-Domingue : « nous nous sommes emparés du port de paix [Port-de-Paix] après une résistance assez forte de la part des rebelles, à l'aide du feu soutenu d'un vaisseau et une frégate, les deux forts ont été bientôt réduits, la marine a eu la plus grande part à ce succès »...

On jointune P.A.S., au Cap français 28 floréal X (18 mai 1802) ; 1 p. in-fol., vignette marine, à son en-tête *Le Contre-amiral Latouche-Tréville, commandant les forces navales à Saint-Domingue*. Autorisation accordée au capitaine Cooper commandant le navire *La Danaé*, « de se rendre à La Havane avec son bâtiment »...

602.

SAINT-DOMINGUE. 2 L.A.S., janvier-avril 1803 ; 3 pages grand in-fol. (manques), et 3 pages in-4.

600/800 €

Très intéressants témoignages sur Toussaint-Louverture et la révolte des esclaves.

Port-au-Prince 1^{er} janvier 1803. BORIN résume à ses frères la teneur d'une lettre à leur frère Amand concernant des propriétés dans l'île : « tous les batiments ou residioit mon frere ont été brulés par les brigants tous les titres ont été la proie des flammes »... M. Corpron, agent, promit d'envoyer une expédition de ces titres, « mais les troubles survenus de suite par le soulèvement de Toussaint L'Ouverture et les negres ont empeché que M^r Corpron qui a été assassinée ainsy que son neveu, la maison pillé et incendié, fait que vous ne les avez pas

reçus »... Assassinats et incendies aussi chez l'arpenteur principal... *Port Républicain 30 avril 1803*. BESSAIGNET assure que rien ne changera tant qu'on n'aura pas reçu « des forces imposantes pour chasser les revoltés de nos plaines et les deloger de nos montagnes »... On s'est fait « illusion sur l'intention bien prononcée par les negres depuis la premiere insurrection du nord au 23 août 1791 », époque à laquelle il était membre de l'assemblée coloniale séant au Cap et entendit tous les revoltés déclarer leur intention de massacrer les hommes libres, incendier les villes et plaines, déteuire les caféières et « faire de S' Domingue une autre Guinée »... Les nègres ont pourchassé les mulâtres qui cherchaient à les subjuguier, avec pour résultat deux partis sous Toussaint et Rigaud... « Toussaint homme très extraordinaire dans son espece, ayant analysé Machiavel dans les plus petits plis du cœur humain a pris un tel ascendant sur son adversaire que son orgueil tenait dans un etat d'ivresse continuelle, qu'il a été pris dans ses propres filets, forcé d'abandonner le champ de bataille et de se retirer honteusement en France, ou il croyait trouver une faction assés puissante pour lui fournir les moyens de revenir ici avec des forces capables de terrasser l'autre et redevenir enfin maître absolu de cette colonie »... Détails sur l'évolution de la situation jusqu'à l'arrivée du général Leclerc ; les colons placent leur espoir dans le général en chef ROCHAMBEAU : « aussitôt qu'il aura reçu des troupes, [...] notre sort changera »...

603.

Donatien de ROCHAMBEAU (1755-Leipzig 1815) général de la Révolution et de l'Empire. L.S., Q.G. du Cap 3 thermidor XI (22 juillet 1803), au Commodore LORRING, commandant les forces navales britanniques ; 1 page in-fol., en-tête *Armée de Saint-Domingue. Le Général en chef*, adresse (légères mouillures).

250/300 €

Il apprend « que vous croisez dans les parages. Permettez que je vous prie de me mander si l'amiral DUCKWORTH est à la Jamaïque, ayant une affaire à lui communiquer. J'espère que vous voudrez bien accepter quelques caisses de vin de Bordeaux. Quand elles viennent d'une ville bloquée, elles ont quelque mérite de plus »...

604.

SAINT-DOMINGUE. L.S. par le général de brigade Jacques BODY, Q.G. de Caracol [à l'est du Cap], 26 thermidor IV (14 août 1803), à « Monsieur l'admiral anglais » [Thomas DUCKWORTH] ; 2 pages et demie in-fol. (encre un peu pâle), en-tête manuscrits « Armée des Incats », adresse.

400/500 €

Le général noir propose aux Anglais une alliance contre les Français (alors que le général Rochambeau est bloqué dans le Cap ; il capitulera le 19 novembre).

Il informe l'amiral anglais « que deux goéletes armées sortant du Cap sont devant Caracol & ont cherché à effectuer une decente. Je les ai repoussé vigoureusement ». Si l'amiral lui envoie des armes et des renforts, « nous pourrions prendre ces deux goéletes comme également quelques paquets de cartouches & quelque gargouse pour Desperiers. Je vous tiendrai conte des ces fournitures payable en danrée du pays. » Les Anglais pourraient aussi envoyer « un officier de confiance avec un interprète affin que nous puissions traiter sur tous les points & prendre des mesures pour prendre le fort dauphin que je pourois attaquer par terre & vous par mer et en fixer l'époque [...] ». La Loyauté, la franchise que la nation anglaise nous a toujours démontré nous prouve combien nous pouvons avoir de la confiance en elle »...

605.

Léger-Félicité SONTONAX (1763-1813) gouverneur civil à Saint-Domingue où il abolit l'esclavage. L.A.S., Orléans 8 fructidor XI [26 août 1803], au Sénateur Joseph BONAPARTE ; 2 pages et quart in-4.

800/1 000 €

Ardent plaidoyer par l'instigateur de l'abolition de l'esclavage. Rasuré d'avoir l'appui du Citoyen Sénateur, et attendant le retour de ses démarches auprès du Premier Consul, il ne craint plus les trames de ses ennemis : « On me noircit de toutes les manières auprès du Premier Consul [...] comme l'artisan et le premier auteur des troubles et de la dévastation de l'île St Domingue ». Il joint la copie d'un mémoire qui montre que « c'est Louis 16 et son ministre qui deviennent irrécusables aux yeux de cette tourbe d'amis honteux des Bourbons [...] ». Le sort de S' Domingue étoit décidé avant ma première arrivée dans cette colonie. Dans ma première mission j'ai gouverné au milieu du naufrage ; dans la seconde j'ai remis le vaisseau à flot. Daignez me continuer votre estime et votre puissante protection »...

On joint le manuscrit autographe : « Extrait du Mémoire du Roi, pour servir d'instruction aux Sieurs Polvérel, Sonthonax et Ailhaud, Commissaires délégués à St Domingue », du 17 juin 1792, par Louis XVI et le ministre de la marine Lacoste (3 p. et demie in-4). Sonthonax en a souligné certains passages importants qui lui donnent raison : « La Colonie de St-Domingue objet de la jalousie de toutes les nations de l'Europe [...] n'offre plus à l'œil consterné qu'un vaste champ de désordres, de pillages, d'incendie, de carnages, de crimes et de désolation. [...] Le sang a coulé des deux parts avec profusion, à la honte de l'humanité et à celle des vainqueurs ainsi que des vaincus. [...] De toute part St-Domingue pousse des cris gémissants vers la France »... Etc.

606.

ALENÇON. 5 P.S. ou L.S. à lui relatives ou adressées à Charles-Toussaint PAILLARD DE CHENAY (1747-1811, écuyer, émigré), 1801-1802 ; 8 pages in-fol. ou in-4, en-têtes et vignettes.

100/150 €

5 fructidor IX (23 août 1801). Passeport pour circuler de Paris à Alençon, signé par Antoine-Pierre-Augustin de Piis. – *17-26 brumaire XI (8-17 novembre 1802)*. Dossier concernant son amnistie pour fait d'émigration, et la restitution de ses biens et revenus saisis...

607.

Joseph de BARRUEL-BEAUVERT (1756-1817) ardent royaliste, un des rédacteurs des *Actes des Apôtres*, écrivain, il fut emprisonné au Temple. 4 L.A.S., une P.A.S. et 2 MANUSCRITS autographes, 1803-1816.

400/500 €

L.A.S., Paris 20 brumaire XII (12 novembre 1803), à « l'illustre soeur du chef de l'état » (1 page in-4). Il décrit « l'extrême infortune où l'a plongé la révolution », avec sa femme et ses enfants.

3 L.A.S., 3 ventôse XI (22 février 1803), 20 juin et 25 octobre 1808, à FONTANES (6 p. in-4). Il raconte en 1803 sa captivité « de cinq ans, dont 31 mois ont été passés dans la tour du Temple », et l'assure de sa « renonciation, bien sincère, aux principes politiques que j'ai si parfaitement expiés », son « attachement à l'état actuel des choses », et sa reconnaissance au chef d'administration qui l'a libéré. Il réclame alors l'amnistie, après avoir « consumé la moitié de la révolution dans l'exil et dans l'emprisonnement »... En 1808, il sollicite un poste dans l'instruction publique.

2 MANUSCRITS autographes (7 pages et demie in-fol.). Extraits de son ouvrage *Actes des Philosophes et des Républicains* (imprimé en 1807 mais non mis dans le commerce) et de son livre inédit sur les *Républiques anciennes et modernes*, où il fait de curieux parallèles entre les Anciens et les principaux personnages de la Révolution, et célèbre la gloire et le génie de Napoléon.

P.A.S., Paris 2 février 1816 (demi-p. in-4, cachet de cirerouge aux armes) : attestation des services du chevalier de GIRARD-DE-CHATEAUVIEUX dans l'Armée Royale de Bretagne.

608.

Jacques BOYÉ (1766-1820) général, il commanda à Saint-Domingue. L.A.S., à bord de la frégate *la Révolutionnaire* en rade de Port-Royal (Jamaïque) 25 décembre 1803, au contre-amiral Sir John Thomas DUCKWORTH, commandant les forces navales de S.M. britannique à la Jamaïque ; 2 pages in-4.

200/300 €

Suivant l'intention de l'amiral, les deux « domestiques de couleur » de Boyé se rendent à bord de la corvette *le Sharp* : « le plus jeune, destiné à se rendre à Charlestown par le brik américain le Vigilant, qui doit partir incessamment, sera réclamé par M^{lle} Bénigne Najat à laquelle je le confie [...] Quant à l'autre, que j'atteste être un homme libre, je desire, d'après l'intention qu'il m'a témoignée, qu'il puisse se rendre à l'isle de Cuba par l'une des occasions les plus prochaines »...

609.

Félix HÉNIN DE CUVILLIERS (1755-1841) général, baron d'Empire, auteur d'ouvrages sur le magnétisme. L.A.S. comme adjutant commandant de l'armée française et prisonnier de guerre, Kingston (Jamaïque) janvier 1804, au contre-amiral Sir John Thomas DUCKWORTH, commandant les forces navales de S.M. britannique à la Jamaïque ; 1 page et demie in-fol.

400/500 €

Appel au secours en faveur des colons de Saint-Domingue après la proclamation de l'indépendance d'Haïti par Dessalines.

« La position affreuse, des blancs restés à S' Domingue, la proscription à laquelle ils sont voués, par la proclamation du G^{al} nègre Dessalines, en date du 1^{er} janv^r 1804, m'engagent à vous prier au nom de l'humanité, d'envoyer le plutô possible, des bâtimens à S' Domingue, pour y réclamer tous les Europeens, qui voudroient quitter le sol de cette île infortunée. Les massacres récents, que les Nègres y exercent sur les blancs, nous avertissent, qu'il n'y a pas un moment à perdre. Les Armateurs chargés de cette mission, trouveront d'ailleurs, du profit à la remplir. Je suis persuadé d'avance, que Votre Excellence, accueillera ma demande, avec la générosité, qui caractérise les grandes ames »...

610.

Jean-Augustin ERNOUF (1753-1827) général de la Révolution et de l'Empire. L.S., Q.G. de la Basse Terre 9 frimaire (1^{er} décembre 1804 ?), au citoyen ESMENARD, secrétaire du gouvernement à la Martinique ; 1 page in-4, en-tête *Colonies Françaises. Armée de la Guadeloupe. Ernouf Capitaine Général*, vignette.

100/120 €

Au sujet du remboursement d'une dépense faite par le citoyen Malespine et de l'envoi d'une lettre de change de 1000 gourdes pour le chef de bataillon Ducourt.

611.

Jacques-Nicolas BILLAUD-VARENNE (1756-1819) conventionnel (Paris), membre du Comité de Salut public, il fut déporté. L.A.S., 27 floréal XIII (17 mai 1805), à son père ; 7 pages in-4.

1 000/1 500 €

Longue et très intéressante lettre de son exil en Guyane, sur le décès de sa mère, les épreuves qu'il a traversées, ses affaires, ses esclaves, sa vie en Guyanedepuis qu'il a refusé la grâce accordée par Napoléon en 1800, où il vit modestement en tant qu'agriculteur auprès de sa compagne guadeloupéenne...

La première partie de la lettre, d'un ton tendre et respectueux, est consacrée au décès de sa mère que son père lui a appris dans sa dernière lettre : il exprime tout son chagrin, « Les désagréments qui m'avaient assailli depuis dix-huit mois semblaient me présager un malheur infiniment plus amer et plus accablant ». Il réconforte son père, et refuse tout héritage, ne voulant pas priver son père d'un quelconque revenu : « assez et trop long temps j'ai été à votre charge, pour qu'aujourd'hui je me dispense de restreindre vos facultés. Le fils qui a des bras et qui est capable de dépouiller son père et sa mère, quoique autorisé par le droit écrit [...] est selon moi un barbare qui outrage la nature et qui déshonore l'humanité. [...] Je ne suis pas riche sûrement ; et je crois avoir prouvé que mon ambition ne fut pas celle de la fortune ». Il ne réclame que l'affection de son cher papa, qu'il supplie de ménager sa santé... Quant à son infortuné frère Henri, qui ne s'est pas marié et qui a eu des enfants avec une femme de couleur : « ils ne peuvent dans aucun cas troubler votre tranquillité, car il est contre les lois des colonies de pouvoir légitimer de pareils enfants. Tout ce qui est permis de faire en leur faveur ; c'est, s'ils sont tous nés en esclavage, de leur donner la liberté et de leur léguer des portions du bien dont on jouit dans la colonie où l'on réside seulement »... Il se félicite quant à lui de ne pas avoir d'enfants : « j'ai été dans ma vie en butte à tant de revers » ; et il rassure son père sur son sort. Il a d'abord pâti du nouveau régime mis en place dans les colonies, qui l'a laissé dans la gêne la plus embarrassante : sa ferme de Dorvillier, dont il voulait se porter acquéreur, a été résiliée comme toutes les autres : il a perdu toutes les dépenses qu'il avait eu la folie de faire sur ces terres ; il a dû s'acheter un autre domaine, « de sorte que tandis que la ressource de ma ferme me manquait, il m'est survenu un surcroît de dépenses, tant pour l'achat de mon nouvel asile, que pour l'acquit des nègres nécessaires à sa culture ». Il acheté le terrain nu ce qui représente une pénible entreprise, « mais le travail ne me fait pas peur ». Il a dû attenter un procès à un occupant illégal qui avait profité de l'abandon de la propriété pour en envahir la moitié ; il s'est avéré que le vendeur n'avait pas en fait le droit de la lui vendre, et il s'en est suivi un second procès. De plus il avait laissé à Dorvillier un économiste auquel il avait confié ses biens : « il s'est entendu avec les nègres et ils m'ont volé presque toute ma récolte ». Il a néanmoins réussi à triompher de toutes ces contrariétés et pertes : les deux procès ont été jugés en sa faveur, et il est depuis 4 mois « paisible et immuable possesseur de la totalité de mon hermitage »... Il procède à diverses transactions avec les « nègres concédés par le gouvernement », en revendant certains, en achetant d'autres, etc. ; il a payé le coût entier de son habitation,

et acheté dix têtes de bétail, car il a de très bons pâturages... Si l'on joint la valeur de ses esclaves à la valeur du terrain et de l'habitation, il parvient à équilibrer à peu près son budget. En outre sa situation est très agréable, le paysage fort joli, bien qu'il ne soit qu'à trois lieues de Cayenne, et la vie facile grâce à l'abondance du gibier et du poisson : il est aussi bien « qu'on peut l'être dans un pareil pays »... Il informe de plus son père de sa situation de couple : « j'ai avec moi depuis huit ans une ménagère à qui je dois la prolongation de ma triste existence, par les soins inouïs qu'elle a pris de moi [...] aussi dès que le retour de l'esclavage est arrivé, l'ai-je achetée et payée comptant ; et lui ai-je donné de suite la liberté. Je ne présume donc pas que ma famille puisse trouver mauvais, après les services que cette fille m'a rendus, et qu'elle continue à me rendre journellement, par l'ordre et l'économie qu'elle fait régner dans la maison, et par la surveillance et la bonne tenue qu'elle maintient parmi mes nègres, que je tâche de la soustraire à la misère, en cas qu'elle vienne à me perdre, en lui assurant la jouissance du bien [...] qui lui revient bien légitimement, ayant pour le moins autant contribué que moi, par ses travaux, à la gagner »... Il regrette que les distances et la guerre l'aient tant éloigné de son cher papa, « puisque depuis dix ans depuis que j'habite cette colonie, il ne m'est encore parvenu de vous, que neuf lettres », il fait des vœux pour sa santé... Etc.

612.

Gabriel-Venance, baron REY (1763-1836) général. P.S., New York 21 messidor XIII (10 juillet 1805) ; page oblong in-8 en partie imprimée, en-tête *Empire Français, Commissariat de New-York et de New-Jersey*, sceau sous papier.

100/120 €

« Général Divisionnaire, Commissaire des relations Commerciales de Sa Majesté l'Empereur des Français, près les États de New-York et de New-Jersey », il certifie que Jean-Baptiste Lombart « est Chancelier de ce Commissariat ».

613.

Pierre-Samuel DUPONT DE NEMOURS (1739-1817) économiste et homme politique. L.A.S., 1^{er} vendémiaire XIV (23 septembre 1805), à Simon-François de GAY-VERNON (directeur de l'École polytechnique) ; 1 page in-4.

300/400 €

Il voulait lui « amener mon jeune américain, quand j'ai reçu une lettre de son père qui me prescrit absolument de le mettre dans une *École militaire* [...] J'en suis très fâché. J'aurais cru qu'une éducation scientifique, littéraire et philosophique, lui aurait d'abord été nécessaire ; et que deux années ensuite de discipline militaire à Fontainebleau, à S' Cyr, ou à l'École Polytechnique auraient bien terminé l'éducation que son père veut qu'il reçoive »... Il doit obéir, mais lui promet de lui « offrir un élève un peu moins guerrier » à la première occasion...

614.

François-Alexandre-Frédéric, duc de LA ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT (1747-1827) philanthrope et économiste, député à la Constituante (Académie des Sciences). L.A.S., Liancourt 5 février 1806, à son cher DAUBERCOURT ; 1 page in-4, adresse au verso.

100/120 €

Il prie son ami de se renseigner sur le sort de Laurent LEGRAS DE CAMBRONNE, grenadier dans la 1^{re} Division de la Grande Armée commandée par le g^{al} Saint-Hilaire, qui aurait été tué à Austerlitz et dont la mère est venue le trouver en larmes, tellement étouffée de sanglots qu'il a à peine pu noter le nom, etc.

615.

Thérèse Cabarrus, Madame TALLIEN (1773-1835) fille du financier Cabarrus, elle fut la femme du conventionnel Tallien et l'égérie des Thermidoriens et du Directoire. L.A.S. « C. P^{ss}e de Chimay », jeudi soir [1806 ?], à l'avocat Nicolas-François BELLART ; 1 page in-8.

200/300 €

La Princesse de Chimay, très inquiète, demande conseil à son avocat à propos d'une importante affaire : « Une nouvelle tuile nous tombe sur la tête [...] et celle là est de nature à nous tuer moralement et physiquement, car nous en sommes navrés. Lisez je vous prie ce que le duc de FELTRE répond, et dites nous ce qu'il convient de faire »... Elle le conjure de venir demain matin avant sa séance : « L'affaire est si grave qu'elle ne me permettra pas un moment de repos qu'elle ne soit décidée – Conçoit-t-on qu'on se détermine à faire un tel affront après

une année !... Nous sommes au désespoir venez au secours de vos véritables et reconnaissants amis »...

616.

Joseph comte de PUISAYE (1755-1827) général royaliste, chef de la Chouannerie bretonne ; il organisa le débarquement de Quiberon. MANUSCRIT signé, *Mémoire pour être soumis aux Ministres de Sa Majesté Britannique*..., 24 mai 1807 ; cahier cousu de 41 pages in-fol., à en-tête manuscrit « *Royalistes de France* ».

1 000/1 500 €

Important mémoire sur la cause royaliste en France, adressé à Edward COOKE, sous-secrétaire d'État à la Guerre, et dont la présente copie, signée par le comte de Puisaye, fut destinée au vicomte MELVILLE, ancien ministre de la Guerre britannique (1794-1801), premier Lord de l'Amirauté (1804-1805), membre du Conseil privé. Cooke a demandé « un mémoire, sur les ressources que peut encore offrir l'intérieur de la France, à la cause royaliste ; et un plan pour la direction des moyens d'exécution »...

La cause royaliste a encore des ressources, et « ce n'est que de l'intérieur de la France que peut ressortir le salut du monde »... Les occasions de restaurer la Monarchie ont été constamment sabotées par de faux fidèles, minées par l'ignorance des causes de la Révolution chez les conseillers des Princes, et empêchées par la cupidité, la spéculation et des intrigues qui ont inspiré de la méfiance au gouvernement britannique, alors que l'Angleterre fut la seule puissance qui pût seconder les efforts des royalistes français. Puisaye dénonce en particulier les méfaits de Martin de Nantiat, arrivé à Londres en 1793 comme émissaire du maréchal de Castries, et dont la correspondance, actuellement entre les mains de Puisaye, témoigne de sa négligence et sa perfidie : suivent plusieurs pages d'extraits de lettres où cet émigré vante son crédit au Parlement britannique, rapporte que Pitt correspond avec Robespierre, multiplie les outrages à l'encontre de membres de la famille royale britannique, etc. ; « il n'est pas difficile de juger quel devait être inévitablement le sort de l'expédition de *Quiberon* », à la suite de laquelle Puisaye devint l'objet de persécutions et de calomnies : « que j'étais *venu à l'Angleterre*, que j'étais *l'homme de Pitt*, que j'avais été d'intelligence, avec lui, pour faire égorger les officiers de la marine française, et pour livrer les émigrés, en masse, à la rage des bourreaux de leur Roi »... Et de citer des lettres d'Allègre, Georges, Mercier la Vendée, Verteuil, le comte d'Artois, l'abbé Guillot, etc. Enfin, le comte de La Châtre et l'abbé Péricaud vinrent retrouver Puisaye dans sa retraite : « je leur dis que je ne vois d'autre moyen de faire cesser les intrigues, qu'en faisant cesser la division ; et que la première chose à faire, était que le représentant du Roi, s'entendît avec S.A.R. *Monsieur*, pour la conduite des affaires. M. de La Châtre me répondit, que cela était impossible ; et m'alléguait les ordres du Roi, dont il vous a fait part. Le retour inespéré de M. *Prigent* m'ayant encore une fois, ramené à Londres, je me suis empressé d'adresser à Mylord Castlereagh, le rapport que m'a fait cet officier. Les lettres de mes amis qui y étaient jointes, m'en ont confirmé la vérité, de point en point. MM. *Guillevic* et *S' Hillaire* sont généralement méprisés : mes anciens amis m'ont conservé leur confiance »... Cependant le gouvernement britannique pourrait imposer silence à ceux qui abusent de la confiance de Monsieur... Quant à Puisaye, étant venu sur l'invitation de Lord Melville et ayant bénéficié d'une naturalisation « par les loix du Canada, et par des lettres patentes de denization », il se considère comme Anglais. « Lorsqu'on aura fermé la porte des bureaux aux intrigans qui les assiègent, qu'a ce moyen, le secret des opérations sera assuré ; et que les ministres de S.M. me feront l'honneur de m'appeller, je suis prêt à leur donner les détails et les plans qu'ils jugeront à propos de me demander »...

617.

Auguste BELLARD (1769-1832) général de la Révolution et de l'Empire. 2 L.A.S., [Madrid, avril 1808, à l'ambassadeur François de BEAUHARNAIS] ; 4 pages et quart in-fol. et 2 pp. in-4.

250/300 €

Chef d'état-major, et bientôt gouverneur de Madrid (qui s'est rendue en mars), Bellard parle ici de plaintes contre des officiers et soldats français ; SOULT veut que les coupables soient sévèrement punis. Il s'inquiète d'une réquisition faite à Madrid de farine et d'orge pour Guadarama et l'Escurial ; des rations fournies par Ségovie ; il rappelle que la chasse est interdite à l'Escurial et dans tous les pays où il y a des troupes françaises ; il met en place le service des courriers et

estafette. Il donne des ordres pour la marche des troupes du général Solano de Badagos au Portugal...

618.

Joseph WEBER (1755-1822) frère de lait de Marie-Antoinette, sur laquelle il a laissé des Mémoires. L.A.S., Londres 14 juillet 1808, [à Charlotte ATKYNS] ; 3 pages in-4.

400/500 €

Il est tellement reconnaissant des encouragements qu'il a reçu dans la tâche qu'il a entreprise et de « l'appui généreux que tant de personnes respectables m'ont prêté » qu'il s'efforce de le rendre toujours plus digne du but fixé et de l'approbation générale : « Le second volume de cet ouvrage m'a déjà valu des suffrages si flatteurs et j'ose dire si unanimes », qu'il veut le rendre « encore plus complet par des Notes Historiques Bibliographiques sur presque tous les personnages dont j'ai fait mention sur le rôle qu'ils ont joué dans la Révolution Française et sur leur destinée ». Il lui envoie ces notes contenues dans 4 feuilles supplémentaires, « qui ajoutent aux frais de l'ouvrage ceux d'une augmentation de 12000 feuilles d'impression de plus »... Il compte sur le zèle de ses souscripteurs qu'il ne pense pas décevoir... « En élevant au sein de la Noble Angleterre ce Monument de mon culte envers l'auguste famille de Louis XVI, j'ai été soutenu par l'espoir de mériter l'intérêt et les suffrages d'une Nation qui a montré, par ses innombrables bienfaits envers les étrangers, auxquels elle donne asyle, comment elle sait consoler l'infortune et récompenser la fidélité »... [Il s'agit de ses *Mémoires concernant Marie Antoinette, archiduchesse d'Autriche, Reine de France; et sur plusieurs époques importantes de la Révolution française depuis son origine jusqu'au 16 octobre 1793, jour du martyre de Sa Majesté* (Londres, 1804-1809), 3 vol.]

619.

Ambroise SICARD (1742-1822) prêtre, instituteur des sourds-muets. L.A.S., [1808 ?], à François ROGER, membre du Corps législatif ; 3 pages in-8 (petit manque à l'angle inférieur sans perte de texte ; *cachet de la collection Jules Morny*).

400/500 €

L'abbé Sicard demande à Roger de bien vouloir intervenir en sa faveur auprès de FONTANES, grand-maître de l'Université, pour une place de conseiller ordinaire ou d'inspecteur. « Tous mes amis me croyent propre à une de ces places, parce qu'ils n'ignorent pas que toute ma vie a été consacrée à l'instruction publique, soit dans la Congrégation enseignante de la Doctrine chrétienne, soit dans l'institution que je dirige, depuis 25 ans, soit aux Écoles Normales ». Fontanes « connaît mon amour pour le travail, mon zèle pour le bien public [...] M'a donné des preuves constantes d'estime et d'amitié [...] J'aurais pu avoir auprès de lui de grandes protections », notamment celle de l'Impératrice. Mais l'abbé n'a pas voulu « forcer la main » à Fontanes...

620.

Ferdinand-Mériadec, prince de ROHAN (1733-1913) cardinal, archevêque de Bordeaux puis Cambrai, aumônier de l'impératrice Joséphine. L.S., Paris 6 octobre 1810 ; 4 pages in-fol.

300/400 €

Sur ses propriétés à Saint-Domingue, qu'il souhaite vendre. Il ne peut pas en établir la valeur, « éloigné des lieux qui ont été le théâtre sanglant de l'insurrection de cette colonie, et qui ne puis au juste savoir dans quel état sont maintenant les habitations ». Il charge Auguste Roëhenstart de s'assurer de « la valeur réelle de mon habitation, de l'état des cases, de celui de la culture, du nombre de nègres qui l'exploitent, &c ». Il ajoute que c'était celle du gouverneur du pays... « Je sais qu'elle joint au mérite d'un site délicieux celui d'être riche en bois de haute futaye, en pièces d'eau douce et d'être bordée par la mer », et que cette habitation Montbazon peut être achetée par un Français « parce que ce quartier (le Boncassin) est occupé par des hommes de couleur amis de la France [...] je ne suis propriétaire incontesté que pour un tiers comme héritier de feu M. le Prince Armand Constantin de MONTBAZON ancien vice-amiral, gouverneur de Saint-Domingue et dernier propriétaire de la dite habitation »...

621.

Paul BARRAS (1755-1829) homme politique, conventionnel (Var), membre du Directoire. L.A. et L.A.S., Rome juillet-novembre 1813, à son ami Victor GRAND ; 4 pages et demie in-4, adresses avec cachets de cire rouge à son chiffre (petite déchir. ; portrait joint).

600/800 €

22 juillet. Au sujet d'une transaction, qui lui permettra de vendre plus facilement deux domaines dont les fonds lui deviennent nécessaires. « J'ai reçu le Moniteur ainsi que les *Souvenirs et Portraits*. Je n'irai pas à la campagne et resterai en ville à cause de quelques brigands qui se montrent et dont les autorités feront prompt justice. [...] la conduite de quelques uns m'indemnise de celles de mes persecuteurs. J'ai lieu d'espérer que la paix pourra apporter quelque amélioration à ma situation ; en amenant le bonheur general, suite des grandes conceptions de celui qui gouverne »... – 30 novembre. « Ma femme est aux Aigalades que j'ai mis en vente pour deux cens mille fr. quoique ce domaine en vaille trois cent mille, mais les malheurs qui me poursuivent depuis si longtemps, me forcent à ces nouveaux sacrifices, enfin mes affaires comme ma personne sont dans un mauvais état. Des troupes napolitaines arrivent, le roi [MURAT] est attendu sous peu de jours, ces évènements, ajoutés aux grandes mesures prises par l'empereur, tranquillisent l'Italie. M^eFOUCHÉ duc d'Otrante est passé ici il y a deux jours se rendant auprès du roi de Naples »...

622.

Louis-Joseph de Bourbon, prince de CONDÉ (1736-1818) chef de l'armée des Émigrés. L.S., Londres 14 avril 1814, à Charlotte ATKYNS ; 1 page in-4.

250/300 €

Il a remis ses deux lettres [pour LOUIS XVIII] au comte de LA CHÂTRE ambassadeur de France : « il m'a promis qu'elles arriveront promptement et sûrement. Votre dévouement à la plus juste des causes est trop connu, pour ne pas ajouter du prix à tous ce que vous me mandez de flatteur sur les événements actuels »...

623.

Charles-Eugène de LORRAINE, prince de LAMBESC (1751-1825) colonel du régiment de cavalerie Royal-Allemand, il chargea le peuple dans les jardins des Tuileries en 1789 ; jugé et acquitté, il émigra avec son régiment et se battit contre les armées de la Révolution et de l'Empire ; Louis XVIII le fit Pair de France sous le titre de duc d'Elbeuf. L.A.S. « Le P^{ce} Charles de Lorraine », Vienne 26 juin 1814, [à M. MULLER, ancien secrétaire du Grand Écuyer de France] ; 3 pages et demie in-4, une enveloppe jointe avec grand cachet de cire aux armes au même.

250/300 €

Il refuse que le Prince Charles de ROHAN se mêle de ses affaires. Ses démarches pour le dédommagement en Allemagne ont été interrompues par la guerre. « Mon Souverain chery que je sers depuis plus de vingt années et que je ne quitterai jamais a ordonné a son ministre de suivre cette affaire et en a même parlé au Roy de France. Cela se traitera au Congrès qui doit bientôt commencer ». Il s'inquiète de ses biens, des bois et terres d'Elbeuf, Pont et Mortagne. Il s'occupe également de ses affaires en Pologne « ou l'on est encore plus processif qu'en Normandie »... *Ancienne collection André Saudemont (15-16 mars 1983, n° 418)*.

624.

Joseph CADOUAL (1784-1852) matelot, frère de Georges Cadoual, il sera général. L.A.S. « J^h Cadoual frère du G^{al} Georges », 3 septembre 1814, à Monseigneur ; 1 page in-4.

200/300 €

« La restauration du Roi doit mettre un terme à la captivité de ceux qui ne sont dans les fers que pour lui avoir toujours été dévoués ». Il demande la grâce du marin déserteur Guennel Daniello, qui a été arrêté quatre ou cinq ans plus tôt « pour cause de Royalisme », et condamné aux galères à Lorient...

625.

Alexandre PÉTION (1770-1818), indépendantiste et révolutionnaire haïtien, premier Président de la République d'Haïti. P.S. et L.S., Port-au-Prince 1814-1817 ; 1 page in-4 chaque à en-tête *République d'Haïti. Alexandre Pétion, Présidet d'Haïti*.

500/600 €

29 novembre 1814. Ordre de payer au commandant Jean Jacques du 14^e Régiment la somme de 20 gourdes « à titre d'indemnités et eu égard à son état de maladie »... – 28 octobre 1817, demandant au négociant Prédères de retrouver « une fille de ce pays, nommée Aglaé [...] retenue dans l'esclavage à la Nouvelle Orléans », et faire « les dépenses nécessaires pour la rendre à la liberté et lui faciliter les moyens de revenir dans sa patrie »...

626.

Victor-Amédée-Marie prince de BROGLIE (1772-1852) officier général dans l'armée des Princes, gentilhomme d'honneur du duc d'Angoulême, il entra en France sous le Consulat sans accepter de servir Bonaparte, et fut député et inspecteur de cavalerie sous la Restauration. L.S., Alençon 15 juillet 1815, au major Chevalier, commandant la place d'Alençon ; demi-page in-4, adresse.

100/120 €

Instructions pour le reflux de soldats débandés après Waterloo.

« D'après de nouveaux renseignements, les hommes isolés, qui se présenteront à Alençon doivent être dirigés sur leurs foyers, s'ils sont des departemens de l'Orne, la Mayenne, la Manche le Calvados, l'Eure ; ceux qui appartiendront à d'autres departemens, seront dirigés sur les dépôts du 61^e à Caën, du 5^e à Cherbourg, et s'ils sont de la cavalerie sur le dépôt du 9^e de chasseurs ». Il faut aussi désarmer ces hommes...

627.

Charles-Henri de SAPINAUD de LA RAIRIE (1760-1829) général vendéen. L.A.S. « de Sapinaud L' général », Paris 24 septembre 1815, à un baron ; 1 page in-4.

500/700 €

Il transmet la gratitude de son cousin Sapinaud de Boishuguet, « père du chevalier de Sapinaud auquel vous voulez bien vous intéresser pour qu'il soit reçu dans la garde royale »... Quant à lui, il peut « d'après la reception favorable que le roi a fait à ma requête me livrer à l'espoir d'être pair de France et cordon rouge [...] Mais quelque soit mon sort, le roi et l'honneur seront ma devise comme elle l'a été de dix des miens, de mon nom, qui tous ont combattu sous l'étendard des Lys »...

628.

Félix-Louis Ventre de la Touloubre, dit MONTJOYE (1746-1816) fameux pamphlétaire et journaliste royaliste. L.S., cosignée par 26 personnes, Paris 12 octobre 1815, à « Nos Seigneurs » les Pairs de France ; 2 pages et demie in-fol.

600/800 €

Pétition royaliste pour l'expiation de la mort de Louis XVI. ...

« Nous vous supplions de déclarer au nom de la France, trop longtemps condamnée au silence ou par l'anarchie ou par le despotisme, 1^o Que la personne du Roi Louis XVI était inviolable ; 2^o que nul n'avait le droit de le juger [...] 4^o que bien loin que le Roi Louis XVI pût être regardé comme coupable, il faut à jamais admirer et bénir la clémence de ce pieux Monarque qui défendit toujours qu'une seule goutte de sang coulât pour sa cause ; 5^o Que le Roi actuellement régnant sera supplié d'ordonner qu'à jamais le 21 janvier de chaqueannée soit un jour d'expiation ; que ce jour là, il sera célébré dans toutes les églises et par les divers cultestolérés dans le Royaume, un service solennel et expiatoire de la mort du pieux Louis XVI » ; les jeux etspectacles seront interdits, on portera des habits de deuil, on distribuera des secours aux indigents, etc.

Après la signature de « MONTJOYE l'auteur de l'*Ami du Roi*, de l'*Éloge de Louis XVI &c* », on relève les noms de « REGNAUD DE PARIS, doyen des otages de Louis XVI, défenseur du Roi », « GENDRON jeune, ancien officier de la Bouche de la feu reine, et ancien pâtissier au perron du palais royal », l'architecte DUCAL, l'imprimeur-libraire JANINET, le comte de BARRUEL-BEAUVERT « l'un des premiers otages de Louis XVI arrêté dans Varennes, et l'une des grandes victimes de la révolution », le parfumeur CARRON, etc. *Ancienne collection Patrice Hennessy*.

629.

Joseph FOUCHÉ (1759-1820) conventionnel (Loire Inf.), puis ministre de la Police. MANUSCRIT autographe (brouillon), [vers 1815 ?] ; 2 pages in-4, avec ratures et corrections.

400/500 €

Notes et pensées politiques, sans doute un brouillon pour ses Mémoires, dont le manuscrit fut brûlé par son fils à son décès... « Le ministère dont je faisais partie avoit des lumières et l'amour de l'État, plusieurs membres de cette administration avoient fait preuve d'habileté dans les affaires. Il me répugne d'occuper l'Europe à ma défense personnelle. L'estime publique et ma conscience m'ont placé trop haut pour me justifier devant l'Europe et devant la France, il me suffit de faire un tableau fidèle des évènements [...] de replacer sous leurs yeux les évènements dans leur ordre et dans leur intégrité, la moindre lacune en affaiblirait l'intérêt, j'ai besoin de calme pour me livrer à ce travail

important, puis qu'il doit servir de matériaux à l'Histoire, qu'on voudra bien le considérer comme une nouvelle preuve de mon amour pour ma patrie »... Il ne pardonne pas au gouvernement de Louis XVIII de l'avoir forcé à l'exil, et rumine son mécontentement. Au verso, quelques notes brèves et décousues : « Ceux qui exercent des vengeances et des proscriptions ne sont pas à l'abri de la terreur qu'ils inspirent. [...] La prospérité fuit devant la violence et les ténèbres. [...] La prospérité publique ne peut résulter que d'un état affermi. [...] Tout le monde avait besoin d'indulgence. Y avait-il un autre moyen d'affermir l'état ? Le pardon est-il autre chose que la justice ? »...

630.

Marie-Adélaïde LENORMAND (1772-1843) célèbre voyante, amie de Joséphine de Beauharnais. L.A.S., Bruxelles [vers 1815 ?] ; 8 pages in-4.

300/400 €

Elle est à Bruxelles et attend des nouvelles de France : « Tout va bien mal dans notre cher pays. Ces extrêmes en tout : chaque parti ne veut ni n'entend de faire aucune concession de là une infinité de malheurs. Tout est sur le quivive. L'un est pour Mr l'ex-*Évêque* [TALLEYRAND] on le dit libéral aujourd'hui, lorsque j'ai quitté Paris, il était Monarchique. Que croire, il se rit de nos girouettes ». Si ce « damné évêque » fait le furet, M. DE CAZES, lui, fait le renard. Elle n'a qu'à attendre le dénouement de leur rivalité politique : « N'importe qui triomphe, je deviendrai nécessaire ». De nombreux agents de change sont ruinés par la baisse des fonds publics ; les Ultras pensent avoir triomphés : « *pauvres gens* ! la plupart sont dénués d'esprit et de moyens »... Elle est en train d'écrire un livre : « la Sibylle française, qui a su se mettre au-dessus des préjugés du siècle, mais n'a jamais *vendu sa plume*, se trouvera [...] *triplement heureuse* de suivre en tout vos conseils. [...] Que dites vous du caractère que je donne à JOSÉPHINE ? Un peu flatté me direz-vous. Je le sais, mais [...] je l'aimais. Non pour ses bienfaits. J'ai les mains pures de l'or qu'elle a prodigué à de lâches courtisans », dont aucun ne l'a défendue : « ces abeilles de cour [...] sont bien les plus *lâches*, les plus exécrables *caméléons* du monde », etc... Elle se plaît en Belgique, « C'est le pays des dieux, son gouvernement est sage, chacun parle, le roi et les princes écoutent, [...] c'est l'endroit le plus heureux d'Europe »...

631.

Charles-François de Riffardeau, marquis puis duc de RIVIÈRE (1763-1828) général, condamné à mort en 1804 comme complice de Cadoudal et gracié, il fut gouverneur du duc de Bordeaux. L.A.S., Bastia 26 janvier 1816, à Mgr COURTOIS de PRESSIGNY, évêque de Saint-Malo et ambassadeur à Rome ; 3 pages in-4.

400/500 €

Curieuse lettre. Rivière recommande tout d'abord André de MATTEI, chanoine de St Jean de Latran, qui refusa de prêter serment à Bonaparte et fut persécuté par le général Miollis. Puis il dénonce les intrigues des BUONAPARTE, « la famille qui cherche toujours à troubler le monde », et notamment de « Madame LETITIA ». Elle a des agents, surtout un certain POLI qui « a volé les diamans, et l'argent de Murat », et qui s'en sert pour entretenir des émissaires et des paysans qui répandent des nouvelles sur le prochain retour de Napoléon pour entretenir « le feu infernal »... Puis il parle de la cérémonie pour l'anniversaire de la mort de Louis XVI...

632.

Jean-Denis LANJUINAIS (1755-1827) avocat, député du Tiers État de Rennes aux États généraux, fondateur du Club breton, conventionnel (Ille-et-Vilaine), sénateur. L.A.S., Paris 12 février 1816, à un « ancien et très honoré collègue » ; 1 page grand in-8, adresse biffée.

400/500 €

Magnifique lettre sur la loi dite « d'amnistie » qui proscribit les récidives (7 janvier).

Lanjuinais tente de rassurer son correspondant, mais dresse un tableau inquiétant de ces « épurations » : « Je m'empresse de vous assurer que vous n'êtes pas dans le texte, ni dans la volonté de la loi de proscription, intitulée d'amnistie ». On appelle « homicides » ceux qui ont voté la mort du roi, « les proscriptionnaires avoient envie de proscrire tous les votans [...] si cette fureur revenoit demain, et l'emportoit, il faudroit s'y soumettre ; avez-vous jamais connu des proscriptions qui soient justes ? Les Chambres sont aussi inviolables que les rois ; il y a double prescription de dix ans et la pauvre charte et le testament qui pardonne, et la parole *immuable* du samedi, abrogée le mardi, suivant,

par la voix dite *du peuple et de Dieu*. [...] On veut maintenant, tout en exécutant les haines et les vengeances, ne parler que de paix et d'union ; Dieu soit loué, mais la paix et l'union n'empêchent pas les déplorables *épurations*, puisqu'il faut faire ce barbarisme ». Il ne peut rien faire pour empêcher ces épurations, bien heureux déjà d'y échapper lui-même. « Mais vous, jugez de votre sort par les dispositions des députés à votre égard, ou par celle de quelque club, de quelque dénonciateur bien exclusif et bien bon. Les épurations ne se firent jamais autrement. C'est un mal sans remède, que la résignation »...

633.

Ange PITOU (1767-1842) chansonnier et écrivain, auteur de chansons antirévolutionnaires, quinze fois arrêté puis déporté à Cayenne au 18 fructidor ; héros du roman d'Alexandre Dumas, et de l'opérette de Lecocq *La Fille de Mme Angot*. L.A.S., Paris 16 mai 1816, à M. de LESCARENE au Ministère de l'Intérieur ; 4 pages in-fol.

300/400 €

Rare et longue lettre sur son livre en faveur de la monarchie.

« En traçant les malheurs des Stuarts et des Bourbons, je me suis proposé de retramper les francois à la monarchie. La convention avoit travaillé de tous ses moyens à dénaturer la morale et la religion pour étouffer dans le cœur de la generation les principes qui nous avoient identifiés pendant des siècles à une monarchie religieuse et legitime. Buonaparte arrive au milieu des ruines fonde un gouvernement et une monarchie pour ses soldats pour sa gloire et pour sa famille il enchaîne la fortune la gloire et notre jeunesse à son char. Il corrompt nos anciennes institutions ; il les amalgame ; il flatte, punit et trompe tous les hommes [...] L'habitude de ses succès alloit nous naturaliser à ses iniquités quand le ciel l'ayant frappé d'aveuglement et de malheurs nous rendit tout à coup nos rois et nos institutions legitimes »... Pitou explique comment il a voulu « détruire le charme et ramener la jeunesse et la nouvelle génération à la primitive existence de la paix et de la monarchie », expose le plan qu'il a suivi, parle de la mort de Louis XVI, de Marie-Antoinette, de Madame Élisabeth, de Louis XVII, etc. *Ancienne collection André Saudemont (15-16 mars 1983, n° 500)*.

634.

Charles de Beaumont, comte d'AUTICHAMP (1770-1859) officier, il servit dans l'armée des Émigrés ; sous la Restauration, il eut divers commandements militaires et devint pair de France. L.A.S., Tours 21 juin 1816 ; 3 pages in-4.

400/500 €

Il demande des décorations pour des officiers qui ont toujours servi fidèlement le Roi, mais n'ont reçu ni promotion ni récompense, et qu'on semble avoir oublié : M. de MONSABRÉ, qui est dans une position tout à fait particulière, et qui a été blessé et estropié à vie, mériterait la Croix de Saint-Louis ; Amédée BEJARRY qui a fait toutes les premières guerres de Vendée ainsi que M. de BERNETZ qui « ne m'a pas quitté dans les premières années des guerres de Vendée » ; MM. Auguste Dumonstier, Barbot, etc... **On joint** une enveloppe à son adresse « Marquis d'Autichamp » à Londres avec sceau de cire rouge.

635.

HAÏTI. L.A.S. par LAFOREST, Jérémie, île d'Haïti 5 janvier 1817, à M. ESTIENNE au Plessis près Châteaudun ; 12 pages in-4, adresse avec marque postale *Colonies par Nantes*, cachet de cire noire.

300/400 €

Intéressant témoignage sur l'indépendance d'Haïti. L'indépendance vient d'être proclamée par le général PÉTION : toutes les propriétés des colons (celles d'Estienne incluses) ont été confisquées au profit des Haïtiens. « Le Général Pétion connu sous le titre de Président d'Haïti reçoit avec candeur [...] toutes les nations qui viennent de la colonie pour commencer ; les Français en font partie, pourvu qu'ils n'y viennent pas sous le pavillon français. Les Français d'après notre constitution ne peuvent y résider à titre de maître ny de propriétaire. Tous les biens des anciens colons ont été vendus au profit du gouvernement, nul n'a le droit d'y prétendre » Les habitations du quartier de Jérémie ont été incendiées « par l'insurrection qui existe depuis dix ans ; cependant on commence à le relever »... L'île est doublement meurtrie, car aux incendies volontaires et à la spoliation des terres vient s'ajouter le passage d'un ouragan qui a ravagé habitations et cultures. De fait, « les denrées sont extrêmement chères cette année »... Malgré cela et surtout malgré les troubles révolutionnaires le commerce semble bien se porter : « Il y a souvent des bâtiments de toutes nations dans le port, tels qu'Anglais, Américains, Espagnols, Hollandais,

Prussiens, ils font tous bien leurs affaires et jouissent de la protection du gouvernement »... Etc.

636.

Jean-Lambert TALLIEN (1767-1820) conventionnel, Montagnard, l'un des artisans du Neuf-Thermidor. L.A.S., 24 février 1819, [à Alphonse de MARTAINVILLE] ; 2 pages in-4.

200/300 €

Rectificatif adressé au directeur du *Drapeau Blanc*. Tallien demande de publier sa réponse aux faits qu'on lui attribue, qui sont totalement dénaturés : « Il n'a jamais existé dans aucun temps de liaison d'intimité entre le Général BERNADOTTE et moi. Je ne connois de lui que sa belle et honorable réputation militaire ». Étant en Égypte lorsqu'il fut nommé ministre de la Guerre, il ne l'a jamais rencontré depuis son retour. « Je n'ai eu aucune correspondance avec lui, ni comme Prince Royal, ni comme roi de Suède ». C'est sans l'avertir que sa fille a prié Bernadotte d'être le parrain de sa fille. Il n'a pas assisté au baptême, où le Roi de Suède était d'ailleurs représenté par un ambassadeur... « tout le reste est pure invention, et particulièrement l'exclamation plus que ridicule, pour ne pas dire insensée, que vous me prêtez. Jamais phrase semblable [...] n'est sortie de ma bouche. J'ai l'habitude de réfléchir avant de parler, surtout sur des matières délicates »...

637.

Jean-Pierre BOYER (1772-1851) général de la Révolution et de l'Empire, Président de la République d'Haïti en 1818. P.S., Port-au-Prince 10 août 1819, an 16^e de l'Indépendance ; 1 page in-fol., en-tête *Jean-Pierre Boyer, Président d'Haïti*, vignette tamponnée au palmier, cachet fiscal *République d'Haïti*.

400/500 €

Il « autorise la Citoyenne Saintinette, mere de plusieurs enfans, d'occuper à titre de don national, une quantité de cinq carreaux de terre à prendre sur l'habitation Mariany, située en cette commune »... Apostille a.s. de DIAS aîné, arpenteur public : « Vu & arpenté »...

On joint 6 pièces relatives à ce terrain : croquis, plan et procès-verbal de l'arpenteur Dias, 1819 ; décharge de Jacques-René-Laurent Ardouin à Joseph Nicolas Bossand procureur des citoyennes Saintinette, et expédition notariée de l'acte de cession du terrain de celles-ci à Ardouin, 1829 ; extrait de la déclaration de décès d'Ardouin, 1832 ; plus un compte courant commercial d'Ardouin aîné au Port-au-Prince, 1818.

638.

Jean, baron de BATZ (1761-1822) conspirateur royaliste, il tenta de sauver Louis XVI de la guillotine et de délivrer Marie-Antoinette. L.A.S., Paris 3 octobre 1819, au général LEDRU DES ESSARTS ; 2 pages et quart in-4, adresse.

200/300 €

Il quitte Paris, quand le général y arrive... « J'ai scû à quel point vous avez obtenu dans votre un peu orageuse division, la confiance des gens – gens raisonnables et le respect général ; le public et le ministre doivent apprécier votre sagesse par le calme parfait que vous avez su maintenir. Vous n'aurez jamais que des succès »... Quant à lui, il se montre dépité de n'avoir pas été retenu, alors qu'il était le plus ancien en grade dans sa division. « Je me croyais dans l'éternel oubli, lorsque je reçûs deux lettres très obligeantes de notre ministre ; il m'apprit par la 1^{re} que son intention était de me placer dans l'état-major de l'armée ; et par la 2^{de}, que j'y étais en disponibilité »...

On joint une petite L.A.S. à M. Eckart (demi-page in-12, adresse).

639.

Marie-Adélaïde LENORMAND (1772-1843) célèbre voyante, amie de Joséphine de Beauharnais. 9 L.A.S. (une signée « le bon génie »), et un poème autographe, 1819-1840, à divers ; 15 pages formats divers, adresses.

500/600 €

À Madame DROUVILLET (3), lui envoyant de l'argent (avril et juin 1819) et lui souhaitant une bonne année 1830. À M. d'ONYN DE CHASTRE, bourgmestre de la ville de Louvain, lui envoyant deux mémoires, alors qu'elle est emprisonnée à Louvain (29 mai 1821). À Charles de POUGENS (signée *le bon génie*) au sujet de l'impression du 1^{er} volume de ses ouvrages (23 novembre 1825). À Jean-Baptiste SIREY, grâce à qui elle vient de gagner 3 procès (1^{er} mars 1829). À M. de MIEL, lui soumettant ses dernières brochures (23 février 1832) : « armée de sept volumes 8°, de sept brochures, je me présente avec assurance devant mon

Censeur. *Lisés et jugés*. Dans les Mémoires de l'Impératrice Joséphine, j'ai rappelé la bonté, la bienfaisance, j'ai retracé l'histoire, et de même en regard mes étonnantes *prédications*. Enfin, en me lisant, d'un parfait incrédule, je ferai peut-être un crédule. Trop heureuse Monsieur, s'il en était ainsi...[...] Grace à votre intervention dans le *premier des Journaux*, je suis certaine que les mioppes politiques y verront clair et que l'apparition de Feu Madame le Duchesse d'Orléans à son fils Louis-Philippe 1^{er} convaincra nos réformateurs que ce n'est pas tout d'innover »... À la Princesse BAGRATION, lui adressant ses vœux de bonne année (31 décembre 1834). À Mme ALOUIS (2), la priant de faire du cidre et du vin dans sa propriété de Mignaux, à côté de Poissy. Un poème sur « Rosalie » (3 septembre 1840).

On joint 6 lettres à elle adressées : 4 de Charles de POUGENS (1824-1826) à propos de ses publications ; un L.S. de Frédéric prince de PRUSSE (Düsseldorf 3 juillet 1826) la remerciant pour son ouvrage consacré à sa tante « la feu Reine de Prusse » ; Caroline duchesse douairière de Looz-Corswarem (château d'Uccle 29 sept. 1822, après la mort de son mari).

640.

Athanase-Charles, baron de CHARETTE (1796-1848), neveu du général vendéen. 2 L.A.S., 1821-1841 ; 2 et 4 pages in-4.

400/500 €

Châteaudun 8 juin 1821, au général d'AUTICHAMP, le remerciant de sa démarche auprès du ministre de la Guerre : « Je n'avais plus guère l'espérance que S. Ex pensa à moi, mais puisqu'elle a bien voulu vous assurer qu'elle attendait un moment favorable pour me placer dans la garde, je veux me flatter encore un peu au désir que j'ai d'entrer dans ce corps »... (brouillon joint d'une intervention en faveur de Charrette, relatant ses états de service et demandant pour lui la Légion d'Honneur ; plus deux notes concernant le comte d'Autichamp).

La Contrie 17 juillet 1841, à un éditeur, au sujet de la biographie de la duchesse de BERRY et des articles sur les événements de Vendée en 1831 : il y relève une erreur concernant son appartenance à la noblesse, mais il avoue qu'il « attache un bien plus haut prix à la gloire du général Charrette, et que je la considère comme le plus beau titre de ma famille. [...] Quant à ma carrière politique, il m'est difficile, Monsieur, de vous donner des documents sans réveiller beaucoup de passions : j'ai été malheureusement, par ma position auprès de Madame, le point de mire où sont venus se diriger tous les traits [...] J'ai pensé que le temps, et quelques jalons placés de distance en distance feraient un jour apprécier mon dévouement sous ses véritables couleurs, et surtout feraient connaître avec quelle élévation de pensée Madame avait conduit cette noble entreprise »...

On joint une L.A. (la fin manque), remerciant de l'envoi de volumes, et évoquant son différend avec le marquis de Goulaine à propos de l'insurrection vendéenne de 1832. Plus une l.a.s. par Coudrin, Niort 13 janvier 1831, sur la condamnation des ministres de Charles X, et des troubles en Vendée menés par Guyot, ancien domestique de La Rochejacquelin.

641.

Jean-Pierre BOYER (1772-1851) militaire, Président de la République d'Haïti puis Chef Suprême. L.S., Port-au-Prince 15 août 1821, « an 18^e de l'Indépendance », à Marc-Antoine JULLIEN DE PARIS, fondateur directeur de la *Revue Encyclopédique* ; 2 pages et demie in-fol. à son en-tête *Jⁿ Pierre Boyer, Président d'Haïti*, **grande et belle vignette** gravée de la *République d'Haïti* (dessinée par L. Vuillaume et lithographiée par G. Engelmann).

800/1 000 €

Très rare lettre. Il a reçu la lettre par laquelle Jullien demande son appui pour M. SAINT-GEORGES. « Je ne pense pas que ce jeune homme en se conformant aux lois et usages du pays, éprouve la moindre difficulté pour la réussite des affaires qui lui ont été confiées ; la protection que le gouvernement se plaît à accorder au commerce ne doit laisser aux spéculateurs étrangers qui viennent ici aucune crainte sur le résultat des opérations qu'ils cherchent à y faire »... Il maintient une haute opinion de la *Revue Encyclopédique*. « Je suis fâché et ne suis point surpris des obstacles que cet écrit rencontre de la part des hommes ombrageux et ennemis de toute philanthropie ; il est naturel que tout ce qui brille d'un vif éclat blesse des yeux qui redoutent la lumière, mais ce qui n'est pas moins vrai c'est que plus ces hommes passionnés feront d'efforts pour entraver la marche de la revue plus ils lui donneront du relief. Une production qui occupe une place si distinguée dans le monde littéraire, qui a obtenu tant d'honorables suffrages

doit nécessairement triompher soit un peu plus tôt, soit un peu plus tard de toutes les tentatives dirigées contre elle »...

642.

Victoire de Donissan, marquise de LA ROCHEJAQUELEIN (1772-1857) veuve du chef vendéen le marquis de Lescure, elle épousa en 1815 Louis de La Rochejaquelein. L.A.S., ce 25 [août 1823], au chevalier de CROTTAT ; 2 pages et demie in-8, adresse (fentes réparées) ; portrait lithographié joint.

200/250 €

En faveur des anciens Vendéens. Elle est très reconnaissante des brevets de la Légion : « Voilà trois braves Vendéens au comble du bonheur »... Elle signale cependant une petite faute dans l'orthographe du nom de Bibart, et soumet le cas du brave Guyot, « a qui notre detestable préfet qui est enfin chassé a caché son brevet, l'a dénoncé &c ». Elle remercie « pour la croix de S' Louis de mon beau-frère M' de Rieux-Chongis. Je ne l'avois pas demandée car vous savez que je ne pense jamais a moi ni aux miens, aussi la justice qu'on leur rend m'est encore plus précieuse et plus flatteuse ! Je pense avec plaisir que dans ce moment les écoliers de S' Cyr sont en pleine jouissance de voir l'inauguration de la statue de Louis 14. Je crois mon étourdi bien heureux ! Et je suis contente de penser a sa joye ! »...

643.

Pierre-François RÉAL (1757-1834) homme politique, il déjoua la conspiration de Cadoudal et fut préfet de police sous l'Empire. L.A.S., New York 10 mai 1825, à un Prince [Joseph BONAPARTE] ; 1 page et demie in-8.

100/120 €

Il le prie de bien vouloir remettre à M. Luckens une lettre, qu'il n'a pu lui remettre avant de quitter New York : « une indisposition, des procès que je voulais terminer avant mon départ, des expériences qui engendreraient des expériences [...] m'ont privé de l'honneur de vous adresser plus tôt cette lettre », qu'il confie à une personne qui doit passer par Bordenton pour aller à Philadelphie ...

644.

Théodore de LAMETH (1756-1854) général et homme politique. L.A.S., au Mont d'Or 25 août 1829, au Président de la Société Philanthropique en faveur des Grecs ; 1 page et demie in-4.

150/200 €

Philhellénisme. Lameth remercie le président d'avoir « bien voulu m'admettre au nombre de ses membres pour y remplacer le frère que j'ai eu l'incomparable malheur de perdre [Alexandre de LAMETH (1760-1829)]. [...] Mon frère, ainsi que ses honorables collègues, étoit entièrement dévoué à une cause digne du plus grand intérêt ». Il espère servir aussi bien cette cause que les créateurs de cette association, fidèle « aux vœux ardents que je n'ai cessé de faire pour les Grecs, pour leur soulagement, pour leur affranchissement »...

645.

Philippe BUONARROTI (1761-1837) révolutionnaire, ami et partisan de Gracchus Babeuf, qui continua son activité politique dans les sociétés secrètes. L.A.S. « B », Bruxelles 3 janvier 1830, à Charles TESTE à Paris ; 1 page in-4, renforcée au pli, adresse au verso (un peu salie, un coin déchiré par bris du cachet).

700/800 €

Rare et intéressante lettre du révolutionnaire. Il charge Teste de remettre un cahier destiné « à l'ami de la Touraine ». Il s'étend alors sur les mémoires de LEVASSEUR, réhabilitant « cette Montagne dont une partie mérite les regrets et la vénération du genre humain. [...] la Montagne est justifiée sous le rapport de l'indépendance nationale et de la guerre étrangère, mais le grand but politique intérieur qui seul peut justifier une si violente impulsion n'y est point approfondi [...] Tant que les jeunes gens ne se débarasseront pas des doctrines politiques et économiques dont les sicophantes leur cornent les oreilles depuis trente six ans, tant qu'ils ne reconnaîtront pas la fausseté des maximes constitutionnelles qu'on leur prêche depuis la restauration, ils ne pourront ni comprendre les Sages de 1793 ni écrire avec vérité et avec fruit l'histoire de cette époque »...

On joint le décret imprimé de la Convention naturalisant Buonarroti pour services rendus à la République, en Corse notamment, 27 mai 1793.

Ancienne collection Jean Ellenstein (29-30 mai 1980, n° 671).

646.

Bertrand BARÈRE DE VIEUZAC (1755-1841) conventionnel (Hautes-Pyrénées). Fin de L.A.S., [vers 1830], à un ancien collègue conventionnel ; 3 pages in-4 (4^e feuille), filigrane à l'effigie de *Napoléon Empereur et Roi*.

200/250 €

Sur la responsabilité du futur Louis XVIII dans la mort de Philippe-Égalité et de quelques nobles ou généraux qui avaient embrassé la cause de la Révolution. « L'influence que Louis Stanislas Xavier comte de Provence avait déjà exercée à Paris contre des généraux nobles employés dans les armées de la République, (tels que le général Byron cy-d' duc de Lauzun, Custine et le vicomte de Beauharnais), soit dans le dessein de les faire suspecter comme nobles, soit pour parvenir à se défaire de tous les anciens membres de l'ordre de la noblesse qui avaient pris parti pour la liberté, était pressentie et connue par quelques conventionnels éclairés et par les patriotes observateurs des complots de l'émigration exécutés en France »... Le comte de Provence avait dans les bureaux même du ministre de la guerre, des agents dévoués tels que les chefs de division Vincent et le général Ronsin, « qui dénoncèrent au Club des Cordeliers le général Biron (duc de Lauzun,) et qui par leurs rapports mensongers et leurs intrigues le firent envoyer au tribunal révolutionnaire », et il se servait aussi d'un nommé Héron, au secrétariat du Comité de Sûreté générale. « Mes soupçons sur l'influence qu'avaient eue les intrigues et les intelligences de *Monsieur* soi-disant régent de France, sur les persécutions éprouvées par M' le duc d'Orléans en 1793, me parurent confirmées par les atroces vociférations et les avanies grossières que des misérables soldés et anciens gardes du corps déguisés [...] proférèrent le jour fatal du jugement, surtout devant la porte du Palais Royal », alors que le peuple de Paris lui était resté attaché... Du reste, les républicains n'avaient aucun intérêt à la mort du duc, et les conventionnels les plus intéressés, l'étaient moins que les princes émigrés à Coblenz... Comment l'assemblée s'est-elle laissée entraîner par des intrigues ? Toujours, « dans les révolutions politiques, il y a une sorte de fatalité qui fait paraître absentes ou exilées, la justice et la modération. Malheur aux individus persécutés ou jugés dans de pareilles crises, où chacun suspecte, accuse et délibère, moins par conviction que pour obéir à l'opinion dominante, ou pour ne point paraître faire partie de la faction vaincue ! Voilà [...] les faits et les pensées que j'émettrais publiquement, si j'étais appelé à écrire l'*Histoire des hommes de mon temps* »...

On joint une L.A.S. à M. Jennetet, Tarbes 21 septembre 1836 (2 p. in-8), faisant allusion à Edmond Blanc et à Thomas de Gasparin.

647.

Pierre-François PALLOY (1754-1835) entrepreneur, démolisseur de la Bastille. L.S. « Palloy Patriote », à M. Morin [le colonel MAURIN] ; 1 page in-fol., vignette à l'effigie de *Louis-Philippe 1^{er}*.

400/500 €

Évocation de son arrestation sous la Terreur, pour le fameux collectionneur de souvenirs révolutionnaires

Il n'a pu retrouver dans ses papiers l'écriture de SAINT-JUST, « à moins que cela ne soit dans ma détention, ayant été au *Cafarnaum* J'ai mis beaucoup de papiers au rebut, quand je pense à cette terreur qui régnait en France j'en frémis. J'ai été arrêté sous sa signature et mis en prison à l'époque de ce Gouvernement éphémère où les lois étaient violées. On tremblait alors de se dire patriote et humain au règne de ces anthropophages. J'ai été au cachot pendant trois mois. [...] On pourrait dire à juste titre que les français étaient attaqués de la tarentule ; folie qui s'était manifestée dans toute la France où il s'était établi plusieurs Bastilles plus terribles que celle que vous avez de moi »... Il a tenu à répondre sur un papier « orné de la vignette de Louis Philippe 1^{er}, que j'aime et servirai jusqu'au tombeau »... Il a fait inscrire au-dessus du portrait du roi : « Examinez la physionomie de ce sage monarque ».

648.

Henri HÉBERT, dit baron de Richemont, duc de NORMANDIE (1786-1855) un des faux Louis XVII. P.S. « Le Duc de Normandie », Bruxelles 1^{er} janvier 1832 ; 1 page in-4 (fendue et réparée au pli).

400/500 €

Proclamation à son retour en France : « Salut, ô France ! Berceau de mes ancêtres ; pays de toutes les vertus, de tous les dévouemens ! Salut, ô nation, grande entre toutes les grandes ! ô ma patrie ! Toi que j'aime jusqu'à l'idolâtrie ! »... Il fait alors allusion aux prétentions du duc de Bordeaux : « Henri V ne peut rien pour la France. Son

apparition serait le signe d'un soulèvement général dont les suites sont incalculables »... **On joint** des coupures de presse sur Louis XVII.

649.

Henri HÉBERT, dit baron de Richemont, duc de NORMANDIE (1786-1855) un des faux Louis XVII. L.A.S. « Louis-Charles » à Charlotte ATKYNS ; 1 page in-8, adresse.

400/500 €

Reconnaissance à la « Respectable Dame » : « L'idée que j'ai retrouvée en vous l'amie si dévouée à ma malheureuse famille, me console et me fait supporter avec plus de résignation les maux que la providence m'envoie ». Il n'oublie pas ses nobles actions, et quel que soit le sort que lui réserve l'avenir, elle peut compter sur sa gratitude... « Nous nous verrons, je l'espère, dans un monde meilleur ; alors et en compagnie des augustes et infortunés auteurs de mes tristes jours, vous jouirez des biens que vous aurez fait et en recevrez la digne récompense des mains du souverain dispensateur de toutes choses »...

Ancienne collection de l'historien G. LENOTRE (sous chemises autographes).

650.

Charles JEANNE (1800-1837) révolutionnaire, chef de la barricade du cloître Saint-Merry lors de l'insurrection lors de l'insurrection de juin 1832. L.S., cosignée par 6 codétenus, Clairvaux 7 décembre 1834, au rédacteur en chef de *La Tribune* ; 2 pages et demie in-fol.

400/500 €

Très rare lettre de prison. Jeanne et ses compagnons de captivité protestent de leurs sentiments républicains qui les protègent contre le découragement et l'idée de suicide, malgré les « tortures physiques & morales » dont ils sont l'objet de la part de leurs geôliers. Ils demandent l'insertion des lettres qu'ils ont envoyées, afin que les républicains soient renseignés sur leur attitude... « Nous, redouter les cruautés de notre geolier !... Mais nous le défions ! [...] Si nous couchons sur la dalle de nos cachots, si nous nous résignons à ne boire que de l'eau & à ne manger que les vivres dégoûtants & insuffisants de la prison, si l'un de nous se prive des visites de ses vieux parents qu'il ne pourrait apercevoir qu'à travers une grille, si nous refusons la visite du médecin alors que nous sommes malades, [...] c'est que nous ne voulons pas nous soumettre à des formalités indignes d'hommes de cœur »... On notera la grande signature maçonnique de Jeanne. **On joint** une P.A.S., cosignée par 4 codétenus, protestant contre le prix du papier qu'on leur fournit ; et une l.s. de sa mère (Clairvaux 12 janvier 1835).

651.

Henri SANSON (1767-1840) bourreau, il guillotina Marie-Antoinette. L.A.S., Paris 4 septembre 1832, au libraire BOSSANGE ; 1 page in-4, adresse.

500/600 €

Il le remercie d'un volume et ajoute, faisant allusion à une exécution capitale : « Mon fils aurait bien désiré vous prévenir sur l'objet dont vous parlez dans votre lettre, mais ayant reçu les ordres à huit heures du soir, il lui a fallu commander le service dont il est chargé ainsi que le mien en mon absence & il avait à peine douze heures pour le tout »... **Très rare.** On joint une pièce calquée.

652.

Étienne CABET (1788-1856) écrivain, auteur de l'utopie communiste du *Voyage en Icarie*. L.A.S., [Dijon 13 novembre 1832], à GARNIER-PAGÈS, à la suite d'une L.S. (copie) à M. Joannès ; 2 pages in-4, adresse.

300/400 €

Il avertit M. Joannès qu'il ne saurait se rendre à l'audience du 16, et le prie de demander la remise à la fin du mois. « Personne ne peut me supposer la crainte d'avoir à répondre à la justice, et l'on verra bien que je ne redoute aucune des conséquences de ce que j'ai cru devoir écrire dans l'intérêt public. Mais, tandis que, après une longue session, les autres Députés ont pu se rendre dans leur Département, la police judiciaire m'a injustement et arbitrairement retenu 3 mois à Paris contre ma volonté et malgré mes instances »... Il prie Garnier-Pagès de voir Joannès : « Peut-être ferait-il bien (M^r Joannès) de prévenir le Président et le Procureur général. Il lira sans doute ma lettre à l'audience, et les journaux la répéteront. Priez la *Tribune* de la publier »...

653.

Éléonor Bernard VALAZÉ (1780-1838) général et homme politique,

fils du conventionnel Dufriche-Valazé. 3 L.A.S., Paris 9, 18 et 25 juin 1834, à M. Lefèvre, à Cambrai ; 5 pages et demie in-4 ou in-8, 2 adresses.

120/150 €

Sur sa candidature à la députation. 9 juin. Il expose sa position politique de base : « Mon père député de l'Orne à la Convention nationale, est mort [...] pour la cause sainte et pure de la Révolution française, j'ai combattu pour elle pendant toute ma jeunesse dans nos guerres contre l'étranger. J'ai embrassé avec chaleur et franchise la révolution de 1830 ; je l'ai crue le complément de celle de 1789 : la forme de gouvernement qu'elle nous a donné me paraît contenir des moyens efficaces de maintenir ce que la Charte actuelle a conservé : ainsi donc je serais porté à défendre notre gouvernement, quand bien même ma religion militaire ne m'en ferait pas une loi »... Toutefois il n'appuierait les actes du ministère qu'autant qu'ils seraient conformes aux bases établies en août 1830... Il explique aussi sa position en matière de finances... 18 juin. Vifs remerciements pour tout ce qu'il fait en faveur de sa candidature. « J'ai été enchanté de l'envoi qu'on me fait de *L'Union* c'est très bien, très bien »... 25 juin. « J'ai dû aller à L'Aigle pour y détruire d'infâmes calomnies qu'on y avait répandues contre moi. J'en ai complètement triomphé »...

On joint une L.A.S. du conventionnel Jacques-Nicolas VALLÉE à la veuve du représentant Valazé, sur ses démarches pour lui obtenir une pension, 4 nivôse V (24 décembre 1797).

654.

HAÏTI. Frédéric JACQUEMONT (1799-1844) diplomate, consul de France à Haïti puis Panama où il mourut de la fièvre jaune. L.A.S., L'Étoile 11 février 1843, à SA FEMME (née Marie-Anne Contois) à Paris ; 2 pages in-4, adresse (petite fente à un pli, petit manque à un coin sans perte de texte).

250/300 €

Sur la révolution haïtienne de 1843, dirigée contre le président à vie, Jean-Pierre Boyer. Il envoie cette lettre par l'*Hermine*, en attendant de partir par la voie de New-York, peut-être avec le *Fairfield*. « La difficulté pour les navires est maintenant de trouver de l'argent & plus encore du café. Jérémie est en pleine insurrection ; on a envoyé quatre régiments contre les révoltés & l'on attend encore ici 2 rég^s du Nord qui prendront la même route. Le Président ne bouge pas d'ici & conserve en ville les 4 rég^s de la garde & 6 régiments de ligne. L'insurrection qui avait commencé aux Cayes a été étouffée de suite & il est probable qu'elle devait éclater en même temps dans différentes parties de la République, mais, le coup est manqué ; Jérémie succombera vite [...] Si je n'étais pas doublement pressé de partir, au lieu de faire du mauvais sang comme j'en fais de me voir ici encore, je serais curieux de suivre la conduite de certains gens dont la pusillanimité est à ne pas croire »... Il incrimine en particulier « M^r Lev. » [le consul de France Levasseur], et prévoit que le gouvernement haïtien ne saura faire son versement à la France du mois d'avril [annuité de la « dette d'indépendance » de 1825]. « Les insurgés ont mis à la tête de leurs griefs contre le Président, l'exportation annuelle du million, 500 m. f. donné à la France sans compter le million pour l'emprunt [...] mais, quand je serai à Paris, je dirai au ministre quel sera le moyen à employer. Il est probable aussi que je verrai le Président avant mon départ & il me dira peut-être ce qu'il ne dira pas à M^r Lev. dans l'état où il est vis-à-vis des Haïtiens. Tu vois que tout cela n'est pas couleur de rose »...

655.

Armand BARBÈS (1809-1870) homme politique, ardent révolutionnaire. L.A.S., Prison de Nîmes 26 février [1848] « une heure du matin », à un « bon et vénérable ami » ; 2 pages et quart in-8.

600/800 €

Très belle lettre saluant la République, avant de quitter la prison alors qu'il était incarcéré depuis 1839. « un mot avant de quitter ma cellule. La France redevient donc le grand peuple, et nous avons la république ! cette pensée me brise l'âme de bonheur, et je n'aurais peut-être pas la force d'en parler, si j'avais pu, en cette grande occasion, payer ma dette à la patrie. Mais n'avoir rien fait, sortir d'ici comme une sorte d'épave que l'on recueille après la tempête, ah ! cela me rend si honteux, si triste que je pourrais me dire d'un autre côté excessivement malheureux en ce moment »... On est venu lui annoncer sa libération vers 10 heures du soir. Il est allé faire un tour en ville, « et n'ayant pas mieux à faire, je suis rentré, par un dernier caprice de prisonnier dans mon ci-devant domicile »...

On joint une petite P.A.S. (1^{er} janvier 1847), pour des étrennes ; la

copie ancienne d'une lettre du 4 avril 1848 ; et une photographie (format carte de visite).

656.

RÉVOLUTION DE 1848. 34 journaux (2 placards), 1848-[1871] ; in-fol. 800/900 €

L'Aimable Faubourien, journal de la Canaille, n^{os} 1, 2 et 4 (rarissime). *La Conspiration des poudres, Journal fulminant* [d'Alfred DELVAU], n^o 1 seul paru. *Le Cri public, petit messenger républicain*, Nantes [5 ou 6 mai 1848]. *Le Père Duchêne, gazette de la Révolution*, n^{os} 12 et 14 à 33 (21 numéros sur les 35 parus), 14 mai-17 août 1848. *Le Vrai Père Duchêne de 1848, journal des classes ouvrières*, n^o 1, 21-23 mai [1848]. Extrait de *La Commune de Paris* : lettre ouverte « À la réaction » par Sobrier, [peu après le 15 mai 1848 ?]. *Journal démocratique et officiel des Ateliers nationaux*, n^o 1, 22-24 juin 1848. *Le Bohémien de Paris*, n^o 1, juillet 1848. *Le Perdu Chêne de la Révolution*, [n^o unique, juillet 1848]. *Lettre au Pape par un Huguenot*, [après le 12 décembre 1848]. *Lettres contemporaines*, 6^e livr. : *Lettre au pape Pie IX* par Émile Barrault, septembre 1849. *La Vie, la mort et la résurrection du Père Duchêne*, notice historique. *Le Pair du Chêne*, n^o 1, [1^{er} juin 1871].

657.

RÉVOLUTION DE 1848. 6 L.A.S. et 1 P.A.S., 1848-1851.

300/400 €

Double feuillet portant près de 20 maximes ou réflexions, la plupart de représentants de l'Assemblée nationale législative : T.M. Duché, Fr. Farconet, H. Saint-Romme, D. Rey, Jules Favre, Alph. Esquiros, Eugène Sue, Pierre-Napoléon Bonaparte, V. Hennequin, Aug. Breyrand, Joseph Faure, J.A. Pénierès, F.J. Ducoux, etc. – Louis-Eugène Cavaignac (2) ; Jean-Claude Le Bœuf ; Mme Manceau (intéressant commentaire, 22 mai 1848). Charles-Antoine Manhès (« Comment Louis-Philippe, qui passait pour le Napoléon de la paix, a-t-il abandonné ainsi la partie ? »). Clément Thomas (recommandant le capitaine Lejeune pour aider à l'organisation des ateliers nationaux)....

658.

RÉVOLUTION DE 1848. 6 AFFICHES imprimées, février-avril 1848 ; grand. in-fol.

200/300 €

Proclamation du Gouvernement provisoire au Peuple français : « Un Gouvernement rétrograde et oligarchique vient d'être renversé... » Autre proclamation : « La garnison du fort de Vincennes vient de reconnaître le Gouvernement de la République... » Arrêté de création de la Commission du Gouvernement pour les Travailleurs... Circulaire de Ledru-Rollin aux commissaires de la République : « La République que nous avons inaugurée n'est pas le résultat fortuit d'un mouvement passionné... » *Bulletin de la République*, n^o 2... Décret exemptant du service militaire tout appelé dont le frère serait mort ou rendu incapable de servir du fait de son combat dans les journées de Février.

659.

Jules MICHELET (1798-1874) écrivain et historien. L.A.S., 6 juillet 1849 ; 1 page in-8.

250/300€

Belle lettre sur son Histoire de la Révolution Française. ... « On ne devine pas l'histoire. Donc, si vous êtes jeune en effet, le temps vous aura manqué pour faire des études si spéciales. Sans ces études, il est difficile d'apprécier si un jugement est *absolu*, *entier*, ou *relatif et nuancé*. Dans cette foule d'improvisateurs qui s'amusent aux portraits, je suis le seul historien, à ma connaissance, qui aie cherché à donner des jugemens successifs et relatifs. *L'homme est un sujet ondoyant*... Je donne dans mon histoire plusieurs momens très différens de Mirabeau, plusieurs portraits successifs (tous vrais) de Marie-Antoinette, vingt et plus de Robespierre »...

660.

Jules MICHELET (1798-1874) écrivain et historien. L.A.S., Nantes 22 mai 1853 ; 3 pages in-8.

250/300 €

À propos de ses recherches sur les cimetières de Paris et alentours pour son Histoire de la Révolution. Il remercie son savant correspondant : « Vos renseignements sont lumineux, décisifs, je ne puis vous remercier assez. J'ai cru voir dans vos notes sur *Clamart* qu'il n'a pas servi à la sépulture des *suppliciés* – cependant c'est à ce titre qu'il a reçu MIRABEAU qu'on voulait flétrir en 1794 ». LAMARTINE

affirme que Madame ROLAND y a été inhumée. « On croit généralement que les morts du 2 septembre furent enterrés à la Tombe-isoire ou aux catacombes – Cependant M. FERRER, le professeur d'anatomie m'a dit que lorsqu'on a creusé à Clamart [...] on a retrouvé les squelettes des prêtres tués aux Carmes, encore dans leurs soutanes, *parfaitement conservées*. Tout ce qui se rapporte au cimetière à la Madeleine où furent inhumés le roi et les girondins, est fort important. Sauriez-vous l'époque où l'on a commencé d'y enterrer les suppliciés ? » Il prie d'excuser son insatiable curiosité : « votre précieux dépôt est l'unique source où je puis m'adresser pour ces éclaircissements. Je me défie infiniment de tout ce qu'on a imprimé, spécialement pour le cimetière de la Madeleine »....

661.

Alphonse POITEVIN (1819-1882) ingénieur et photographe, inventeur de la photolithographie. 4 L.A.S., Conflans (Sarthe) et Paris 1859-1860, à son cousin Chesneau ou à son avocat ; 14 pages in-8.

700/800 €

Dossier relatif à la photolithographie et au conflit l'opposant à l'imprimeur lithographe Joseph Lemercier (1803-1887), associé à Jean-Ernest Deraine, qui voulaient s'approprier son invention.

10 novembre 1859. Il fait suivre à Chesneau la lettre qu'il a reçue d'Edmond BECQUEREL (L.A.S. jointe, 29 octobre 1859), l'informant qu'il a présenté « à la Société de photographie votre note pour l'obtention des images sur verre et elle a été très bien accueillie par tous les membres », et qu'il a vu Lemercier qui se plaint de l'assignation envoyée par Poitevin : il ne pensait pas « que vous teniez tant aux mots de *procédé Poitevin* » et est prêt à un arrangement direct ; il lui conseille de retirer son assignation, afin de régler cette affaire à l'amiable et d'éviter un procès. On mettrait sur chaque épreuve la mention *Procédé Poitevin*. Poitevin indique à son cousin qu'il est prêt à s'arranger avec Lemercier « s'il veut restituer sur les épreuves déjà faites mais non annoté, et qu'il déclare le nombre et l'indication de ces épreuves, qu'il s'engage par la suite à ne plus faire cette omission »... – *12-13 décembre*, à son avocat : « La proposition d'une somme d'argent pour que Lemercier soit dispensé de mettre sur chaque épreuve imprimée chez lui par mon procédé l'indication – Procédé Poitevin – ne m'a pas été faite par Lemercier mais par Deraine dans le cours d'une conversation que j'avais avec lui quelques jours après la vente de mes brevets. Cette clause avait été mise dans le seul but de me conserver tout le mérite de l'invention du procédé ». Mais ils ont mis P. Poitevin, qui représente un prénom et un nom d'individu, cette indication ne me désignant même pas puisque je signe A. Poitevin. [...] Lemercier ne doit cependant pas ignorer combien je tenais à conserver l'honneur de cette découverte puisque j'ai tout sacrifié pour la mettre en pratique et que pendant deux ans je me suis fait imprimeur lithographe, état qui était si différent du mien. ». Il a refusé à Lemercier et à d'autres de s'associer, craignant « de voir mon procédé passer au nom de Lemercier que je pensais vouloir le substituer à celui qu'il disait avoir inventé et avec lequel il ne pouvait rien faire. La vente même, que j'ai faite à Deraine de mes brevets, et pour le prix de 18 000 frs plus 2 000 frs pour le matériel, prouve assez à Lemercier que je sacrifiais mes intérêts pécuniaires à mon honneur et à mon amour propre d'inventeur »... Le lendemain, il précise avoir « vendu mes brevets à Deraine à un prix bien inférieur à leur valeur, dans la seule espérance que l'exploitation en serait faite dans une imprimerie spéciale et séparée de toute autre impression surtout de celle de M. Lemercier. Ma réclamation au sujet de la non exécution par les cessionnaires de la clause qui me conserve le mérite de l'invention n'est donc pas seulement une affaire d'amour propre froissé, mais bien de non production en ma faveur d'une somme d'argent que j'ai sacrifié pour me conserver ce droit d'inventeur »... – *11 janvier 1860.* Il informe son avocat qu'à « l'Exposition de photographie qui a duré pendant plusieurs mois de l'année dernière au Palais de l'industrie aux Champs Élysées », Lemercier avait mis un cadre avec l'inscription « *Procédé de Mr Poitevin perfectionné et appliqué sur pierre par Lemercier*. Le catalogue de l'exposition ne portait, lui, que *Procédé de Mr Poitevin perfectionné par Lemercier*. La commission avait supprimé *appliqué sur pierre* (par Lemercier). Cette commission admettait le mot perfectionné bien qu'il ne fut pas vrai »... Il se plaint des manœuvres de Lemercier pour empêcher de donner le prix du duc de Luynes à son procédé : « Tout cela est d'une bassesse inqualifiable »...

On joint le brouillon corrigé de l'assignation (6 p. in-fol.), et son tirage autographié.

662.

Armand BARBÈS (1809-1870) homme politique, ardent révolutionnaire. L.A.S., La Haye 26 septembre 1869, à Jules CLARETIE ; 4 pages in-8 sur papier bleu (quelques fentes ; photographie jointe).

300/400 €

Il le remercie de son article « splendide » : « Je ne suis pas *des meilleurs*, et quoique en très mauvais état, je ne suis pas, non plus, tout à fait mort. Donc, je vote pour que ma biographie soit supprimée, ou du moins renvoyée à l'époque où j'aurai sur le corps les six pieds de terre réglementaires. [...] Je continue à être très débile et très souffrant. Je vais cependant un peu moins mal, grâce à Gambon qui, ayant appris [...] que j'étais plus malade, est accouru pour me soigner ». Ils ont pu aller se promener jusqu'à Scheveningen. « J'attends toujours Victor HUGO. Mais je ne sais plus quand il viendra, ni où il est depuis a fin du congrès de Lausanne »...

663.

Louis BLANC (1811-1882) historien et homme politique. L.A.S., Paris 1^{er} septembre 1875, à Alfred NAQUET ; 4 pages in-8.

150/200 €

Belle lettre politique[NAQUET, député du Vaucluse à la gauche du Parti républicain, a lancé tambour battant sa campagne pour les élections de 1876]. Blanc le met en garde : « Je ne pense pas qu'il fût une bonne politique de ma part *d'engager la lutte*, comme vous dites. Il vaut mieux attendre qu'on l'engage de l'autre côté. Le silence systématique gardé par la Presse constitutionnelle sur les manifestations dont vous avez pris l'initiative dans le Midi est on ne peut plus caractéristique. On veut se donner l'avantage d'avoir tout fait pour éviter l'éclat des divisions », pour en rejeter la faute sur les *Intransigeants*, qu'on désignerait alors comme les coupables de la défaite électorale du parti républicain s'il était battu, les accusant d'avoir semé la discorde et tout gâté. « Et de la sorte, la constitution détestable du 25 février échapperait à l'arrêt qu'elle mérite »... Il regrette que Naquet se soit tant « hâté de commencer une campagne dont les suites peuvent être si graves. Il fallait attendre, selon moi, qu'on nous forçât à parler ce qui aurait mis tous les torts du côté de nos adversaires »... **On joint** une L.A.S. à Engel, 11 mars 1864.

664.

DIVERS. 17 lettres ou pièces, la plupart L.A.S.

400/500 €

Philarette Chasles (2), Achille Fould, Léon Fourichon (3), J. G. Hyde de Neuville (3), Edme Jomard, Joseph baron Lamagdelaine, Charles Léandre, Henri de Magneville, Albert Mathiez, François-Vincent Raspail, comte de Redern, Horace Sebastiani. Plus divers documents, dont une lettre de Trohel (communard emprisonné à Saint-Martin de Ré, 1873), et une photographie signée par la famille d'Orléans en exil en 1935 (Henri et Isabelle comte et comtesse de Paris, Jean et Isabelle duc et duchesse de Guise).

665.

Théodore Gosselin, dit G. LENOTRE (1857-1935) historien. L.A.S. avec dessin, Paris 46 rue Vaneau, à un docteur et ami ; 2 pages et demie in-8.

100/150 €

Sur l'emplacement de la guillotine. Il a publié un travail sur l'emplacement de l'échafaud place de la Concorde, mais cet ouvrage est épuisé. Il envoie donc à son ami un petit **plandessin** et légendé : « Pour Louis XVI, l'échafaud était à l'emplacement A (entre le piédestal de la statue de Louis XV et l'entrée des Champs-Élysées). Pour tous les autres – la Reine, les Girondins, les Dantonistes - du 8 mai 1793 au 18 juin 1794, on l'a placé en B (entre le piédestal de la statue et l'entrée du jardin des Tuileries). Puis il a été reporté à la place du Trône »...

666.

Frédéric MASSON (1847-1923) historien. MANUSCRIT autographe signé, *Napoléon & le Préfet de la Vendée*; 22 pages oblong in-8, avec ratures et corrections.

100/150 €

Intéressante étude sur le baron Jean-François MERLET que Napoléon chargea de construire la préfecture de la Vendée ; La Roches-sur-Yon n'était en effet qu'un amas de ruines, et Merlet édifia la ville qui fut baptisée *Napoléon*. **On joint** une L.A.S.

667.

Hubert LYAUTEY (1854-1934) maréchal. MANUSCRIT autographe, [1903 ?] ; 6 pages et demie in-fol.

400/500 €

Récit de sa nomination au commandement de la subdivision d'Aïn Sefra en 1903. Alors qu'il était colonel au 14^e Hussards à Alençon, il reçoit une convocation du ministre. En ignorant la raison, extrêmement inquiet, il croit d'abord que qu'il s'agit d'une mise en non-activité au Mont-Valérien, mais en arrivant gare Montparnasse il apprend par les journaux qu'il est nommé commandant de la subdivision d'Aïn Sefra « avec commentaires élogieux [...] sur l'heureux choix du ministre prenant l'élève de Gallieni pour aller prendre en main cette frontière sud-oranaise dont la situation venait d'émouvoir au plus haut point l'opinion publique. [...] Ce qu'il y a d'amusant c'est que mon général de division des manœuvres le G^{al}Herson [...] nous avait dit combien il trouvait la situation grave et plaignait aussi bien celui qui sur place pouvait être chargé de la régler, ainsi que son chef immédiat le g^{al}Cⁱ la division d'Oran en disant "je ne voudrais pas être à leur place". Or, c'est *moi* qui me trouvais être chargé de la régler sur place, et c'est *lui* qui deux mois après était envoyé au Cⁱ de la division d'Oran »...

668.

Michel VAUCAIRE (1904-1980) écrivain, parolier et bibliophile. MANUSCRIT autographe signé, *Toussaint-Louverture*, 1930 ; 131 pages in-4.

500/700 €

Manuscrit mis au net de sa biographie de Toussaint-Louverture, publiée par Firmin-Didot en 1930. Marqué « texte définitif » sur la page de titre, il a servi à établir le tapuscrit et présente quelques ratures et corrections. Il est divisé en trois parties : I Le Sauveur ; II Le hors-la-loi ; III Le prisonnier.

669.

Romain ROLLAND (1866-1944) écrivain. MANUSCRIT autographe signé, *À tous les hommes de la Révolution française, leur œuvre commune* !, juin 1939 ; 3 pages et demie in-4.

400/500 €

Pour le 150^e anniversaire de la Révolution. Après avoir rappelé le rôle des philosophes et surtout de Jean-Jacques Rousseau dans l'évolution des pensées et de la société dans l'Europe entière à la fin du XVIII^e siècle, R. Rolland conclut : « Nous célébrons le génie de la liberté, qui inspira et souleva la conscience du monde, en ces temps héroïques. Si tant de puissants esprits, en Angleterre, en Allemagne, en Amérique, comme en France, se sont reconnus en la Révolution française, c'est qu'ils participaient à la même vague de pensée, à ce courant irrésistible qui devait forcer les portes de l'avenir, qui a couvert une ère nouvelle [...] Ne dissocions de cet ensemble aucune nation ! Toutes ont fourni de grands artisans à l'œuvre commune. La Révolution française a été pour tous. Elle est à tous. Avec tous les hommes libres de tous les peuples nous célébrons une nouvelle fête de la Fédération. Et tous ensemble, défendons notre Révolution ! Continuons-la ! »

670.

Louis ARAGON (1897-1982). *Les Communistes* (La Bibliothèque française, 1949-1951) ; 6 volumes in-12 brochés.

150/200 €

Série complète des six volumes publiés, en édition originale. **Envois** autographes sur 5 volumes (le dernier fascicule étant divisé en deux) au docteur Jean DALSACE (1893-1970) : « à Jean et Annie Dalsace leur ami vrai Aragon », « Au Docteur Dalsace, avec la vieille amitié qui devient avec les années une affection Aragon », « au D^r et à M^{me} Jean Dalsace leur ami Louis », « à Jean et Annie Dalsace, bien amicalement Aragon »...

On joint : Paul ELUARD, *Corps mémorable* (P. Seghers, 1948), envoi : « à mon camarade Jean Dalsace, très affectueusement, Paul Eluard ». Plus Anatole France, *Les Contes de Jacques Tournebroche*, éd. illustrée de Léon Lebègue (Calmann-Lévy, 1909, rel. usagée, en partie dérelié, plat sup. détaché), envoi a.s. à Mme Anna Bernheim.

671.

Charles BAUDELAIRE (1821-1967). L.A.S., Jeudi soir [28 août 1862], à Édouard LAUMONIER ; 1 page et quart in-8, adresse (fente réparée).

8 000/10 000 €

Au sujet de L'Ange du Bizarre d'Edgar Poe. [Publié dans *La Presse* du 17 février 1860, avec des coupures et des fautes ; Baudelaire en a donné une nouvelle édition dans *Le Monde illustré* des 21 et 28 février

1863. La lettre a été publiée par Claude Pichois sous une date erronée (Pléiade, t. II, p. 225.)

Il lui demande de « prier votre cousin de chercher dans la collection de *la Presse* [...] un feuilleton de Moi, *L'Ange du Bizarre*, et de le copier. C'est excessivement pressé. [...] L'écriture de votre cousin est bonne, mais les fautes des *poèmes en prose* étaient si nombreuses qu'il m'a fallu beaucoup de temps pour les corriger ». Il faut « lui persuader qu'une copie criblée de fautes impose un bien gros travail de correction à l'auteur, et qu'il faut copier comme une personne qui comprend »... Il ajoute que le feuilleton a paru « entre le milieu de l'année 1859 et le milieu de 1860 ».

672.

Georges BIZET (1838-1875). L.A.S., Samedi ; 1 page in-12 (encadrée avec portrait).

700/1 000 €

À propos de *La Reine de Chypre* de Fromental Halévy (1841). « Ne m'oubliez pas, je vous prie et communiquez-moi demain dimanche votre exemplaire modèle de la Reine de Chypre. Je rentrerai chez moi à midi ½ et ne sortirai plus de la journée »....

673.

Ferdinand von BUBNA (1768-1825) général et homme d'État autrichien. P.S., Lyon 21 juillet 1815 1 page in-4 en partie impr., en allemand (encadrée).

100/120 €

Sauvegarde lors de l'occupation de la France par les troupes alliées, accordée par Bubna, « General Feld Marschall Lieutenant », à M. Plattier à Champagne.

674.

BULGARIE. Environ 80 lettres et documents, 1846-1923.

1 000/1 500 €

Important ensemble de correspondances et documents, provenant principalement d'Alexandre Stojlovic Hadgi Beyoglou EXARRHOS dit aussi Aleksander EKSARH ou EXARQUE (1810-1891) : brouillons de lettres, lettres à lui adressées ou documents le concernant, principalement de 1846 à 1889, avec quelques documents postérieurs (jusqu'en 1923, concernant son fils Jean).

Eksarh, journaliste et homme politique, a joué un rôle capital dans la renaissance bulgare, à Constantinople et à Philippopolis (Plovdiv). Certains documents se rattachent à sa période parisienne, lorsqu'il travaillait à l'Ambassade ottomane. Les documents sont en français, en russe, en bulgare, en grec, en anglais...

On relève notamment de nombreux brouillons de lettres ; des minutes de lettres au Tsar Nicolas I^{er} (dont un long mémoire sur le sort de la Bulgarie en 1847), au Tsar Alexandre II (1878, sur sa candidature au trône de Bulgarie), à l'ambassadeur du Sultan Ali Pacha, au ministre des Affaires étrangères Rachid Pacha, à celui de l'Instruction publique Saffvet Pacha, aux Grands Vizirs Mithad Pacha et Haïreddine Pacha, aux Princes de Bulgarie Alexandre I^{er} et Ferdinand I^{er}, une proposition au Patriarche Antimus « pour avoir une église bulgare à Constantinople » (1847), au Prince Dondoukoff-Korsakoff, commissaire impérial général de Bulgarie, à S.E. Titoff, ambassadeur de Russie à Constantinople ; des lettres à lui adressées par le secrétariat du Prince de Bulgarie, Ali Pacha ; le manuscrit d'une traduction de l'anglais, *La voix de Bulgarie* (1847) ; le manuscrit d'une proclamation au peuple Bulgare ; etc.

675.

Gaston CHAISSAC (1910-1964) peintre. 2 L.A.S., dont une avec **dessins**, 1957-1962, à Mme veuve BONNAVITA, et à Mlle Estelle BONNAVITA, à « la Pichonnière », à Maillé (Vendée) ; 1 page et demie et 2 pages in-4, enveloppes.

800/1 200 €

[*L'Oie 20 mars 1957*](au dos et en marge d'une lettre dactyl. à lui adressée par Jean-Louis Garczynski). Il rappelle à Mme Bonnavita combien elle fut « chic » à la naissance de sa fille Annie, qui à présent « s'initie à la vie morale » dans une ferme-auberge savoyarde. Lui-même s'est rendu une fois dans un salon à Paris qu'il croyait être de l'art rural, mais c'était de l'art mural, sous la présidence du peintre Saint-Maur. « C'était trop nouveau pour moi et mon air emprunté m'a valu d'être mis en boîte [...]. Mais un Monsieur présentant bien prit ma défense et se montra si cordial que mon dépaysement tomba du coup et j'expliquais que je comprenais très bien tout cela, que moi-même j'avais fait sensation au village en tapant sur une gamelle en guise de tambourin avant de m'es-

sayer à la peinture. Alors on se montra curieux de voir mes œuvres »... On lui fit de la publicité, ce qui provoqua des commentaires contradictoires à son retour au village, les uns haussant les épaules à son esprit « fantaisiste », les autres craignant qu'il fût un mauvais exemple...

Vix [9] juillet 1962, à Mlle Bonnavita. « Mes dessins semblent plutôt aptes à s'interpréter en tapisseries qu'en broderies mais il se peut que vous pourriez néanmoins y trouver des éléments pour votre fabrication. La Vendée éternelle reste assez semblable à elle-même avec son école laïque et son école libre qui gardent chacune de nombreux partisans au point d'y envoyer leurs gosses mais je crois qu'à l'avenir on verra plutôt dans ces écoles de quelconques confréries burlesques »... Précisions sur la distribution des chatons de Zamba... Il aurait aimé acheter la Pichonnière, « mais ma production artistique s'écoule encore que trop lentement »... Le bas de la lettre est occupé par des **dessins** au stylo bille.

676.

Gaston CHAISSAC (1910-1964). 2 L.A.S., 1960, à un médecin ; 4 pages petit in-4 chaque (bifeuillets d'un cahier d'écolier), enveloppes à Mlle Estelle Bonnavita, à Bordeaux et Maillé (la 2^e lettre un peu fendue aux plis avec bord inf. lég. effrangé).

500/600 €

Lettres à son médecin, avec trois histoires, dont une à la gloire de la Vendée. [26 décembre 1960]. Sa fille « gazouille dans son petit lit »... Détails sur ses propres problèmes digestifs. Il propose au docteur de lui faire cadeau de quelques dessins. La deuxième moitié de la lettre est consacrée à trois « petites histoires » que le docteur pourrait préférer à sa peinture : *Margottin*, où l'on suit Margottin dans un périple matinal à la campagne, à la rencontre du père Zut, Ida, Mme de Conquin et Théodore... *Belle Vendée*, hommage au pays qui possède toutes les richesses : « la Patrie est fière de te posséder, sans toi quelque chose lui manquerait, jolie Vendée »... *À une fourmi morte* : « À l'orée du bois s'élève un monument funéraire qui porte cette inscription : "Ici repose une laborieuse fourmi décédée lors du dernier tremblement de terre. Elle n'a laissé que des regrets. Pour elle priez" »...

[31 décembre 1960]. Il a maigri et se trouve « davantage déprimé » ; il aurait dû lui demander un traitement homéopathique pour remplacer l'acide phosphorique et l'extrait de surrénale qu'on lui a prescrits... Il confie avoir « souvent pensé au magnétisme animal et désiré être palefrenier », pour pouvoir l'expérimenter. « Je me suis intéressé un peu à la médecine et étudié durant un temps, certaines choses d'elle, particulièrement sur l'action de l'alcool sur l'homme, il peut le rendre fou, mais certaine folie ne sont-elles pas utiles ? Et les détraqués qui ont créé des choses nouvelles amenant le progrès, le bien-être humains, ne me semblent pas inutiles, sauf ceux qui donnent naissance à des engins qui tuent. Aussi ceux qui déplore que l'alcoolique ait des enfants, doivent être dans l'erreur. Pour faire des génies il faut une pépinière imbibée d'alcool. Ce sont des détraqués, des anormaux, sans doute, mais les gens normaux n'ont jamais rien fait d'extraordinaire »...

676 BIS

Gaston CHAISSAC (1910-1964). Coupures de presse diverses relatives à l'artiste : exposition d'œuvres posthumes à la galerie Michel Columb à Nantes, Gaston Chaiissac aux musée des beaux-arts à Nantes (Le Monde du 27 août 1965) etc.

Dix pièces.

30/50 €

677.

CHARTRE, 1303. Charte, 1303 ; vélin oblong in-8, fragments de sceau de cire verte pendant sur cordelette verte ; latin.

200/300 €

Acte de vente, passé le jour de la fête de Saint Jean-Baptiste, par Volco de Quehem (?) et sa femme Gertrude. Le sceau de cire vert, brisé, représente un château-fort.

678.

Marie CURIE (1867-1934). L.A.S., Paris 5 mai 1907, au comte de JOUFFROY D'ABANS, consul de France à Liverpool ; 2 pages in-8 à en-tête *Faculté des Sciences. Laboratoire de Physique générale* (annotation au crayon bleu sur la 1^{ère} page).

500/800 €

Elle ne peut le renseigner sur « la production du sélénium. Je n'ai pas eu connaissance d'une usine en produisant régulièrement. Ce corps est extrait des résidus de fabrication d'acide sulfurique (boues de chambres

de plomb) ». Elle recommande de s'adresser à la maison Chenal Douillet qui « en a produit il y a quelque temps une certaine quantité »...

679.

EUGÉNIE (1826-1920) Impératrice. P.S. ; 1 page in-12 en partie imprimée à son effigie en médaillon et encadrement décoratif gravé (petit trou de ver).

50/60 €

Carte de la *Société du Prince Impérial*, pour des « Prêts de l'enfance au Travail », décernée au comte Michel à Angoulême.

680.

César FRANCK (1822-1890) MANUSCRIT MUSICAL autographe signé, *Robin Gray, ballade Irlandaise*, [vers 1843] ; 8 pages in-fol. sur 2 bifeuillets.

2 000/3 000 €

Mélodie pour voix et piano : « Quand les moutons sont dans la bergerie »..., sur un poème de Florian [CFF141 (FWV 74)].

« Il s'agit là d'une sorte de ballade. Le piano expose seul un élément thématique fort simple, habilement transformé par extension en un cantabile ingénu. Par sa pulsation [...], par sa façon de tourner autour d'une note-pédale, cet élément est très schubertien. Il joue un rôle déterminant dans la conclusion émouvante de la pièce, quand la narratrice évoque son mariage manqué : promise à James parti au loin pour chercher fortune, elle a été contrainte par ses parents à se marier avec le vieux Robin Gray. Mais James revient... Franck articule avec aisance les épisodes du récit sans le dramatiser outre mesure, se faisant ici, une fois encore, l'émule du Schubert des ballades » (J.-M. Fauquet).

En si bémol majeur à 2/4, elle est marquée *Andantino*.

Le manuscrit est soigneusement mis au net à l'encre brune sur papier Lard-Esnault à 4 systèmes de 3 portées par page. Il porte en fin une dédicace : « à M^{lle} Claire Féréol C. Franck ». C'est à la jolie voix de Claire Féréol (1826-1940) que Franck destinera ses premières mélodies ; elle restera toujours très proche de Franck, qui sera son professeur de piano.

681.

César FRANCK. MANUSCRIT MUSICAL autographe, *Offertoire sur des Noël's Bretons*, [1867] ; 3 pages petit in-fol. sur un bifeuillet.

2 000/3 000 €

Pièce pour harmonium [CFF 34], publiée en 1867 dans *L'Athénée musical*. Elle commence en fa majeur à 6/8 et est marquée *Andantino*. Elle compte 112 mesures sans les reprises. Le manuscrit est noté à l'encre brune sur papier Lard, à raison de 6 systèmes de 2 portées par page. Cet *Offertoire*, sur deux thèmes de Noël's bretons, « exploite la coloration rustique du clavier d'anches » (J.-M. Fauquet), sans souci de pittoresque.

Le manuscrit, de tout premier jet, est noté d'une écriture cursive au crayon noir, avec quelques corrections.

682.

César FRANCK. MANUSCRIT MUSICAL autographe, « S'il est un charmant gazon », [1857] ; 3 pages et demie in-fol. sur un bifeuillet.

2 000/3 000 €

Mélodie sur un poème de Victor Hugo : « S'il est un charmant gazon que le ciel arrose »..., tiré des *Chants du crépuscule* (1835). [CFF 149 (FWV 78)].

En mi bémol à 6/8, marqué *Quasi allegretto*, elle compte 56 mesures.

Le manuscrit est soigneusement mis au net à l'encre brune sur papier Lard-Esnault à 4 systèmes de 3 portées par page.

« *S'il est un charmant gazon*, avec sa prosodie soignée, la pulsation sans lourdeur du soutien pianistique, l'inflexion discrète des modulations, est un véritable sourire musical » (J.-M. Fauquet).

683.

César FRANCK (1822-1890). P.S., Paris 20 mars 1874 ; 1 page grand in-fol. en partie impr., en-tête *République française. Passe-port à l'Intérieur*, cachet encre.

400/500 €

Son passeport. Il y est désigné comme « Professeur d'orgue au Conservatoire National de Musique », natif de Liège et naturalisé français. Avec son signalement : « Agé de 52 ans taille d'un mètre soixante quatorze centimètres. Cheveux châtain g^t front large sourcils châtain gris' yeux bruns nez petit bouche grande barbe châtain gris' menton à

fossette visage ovale large teint coloré Signes particuliers : petit signe au front ».

684.

César FRANCK. MANUSCRIT MUSICAL autographe, *La Procession*, [1889] ; 4 pages in-fol. sur un bifeuillet, au crayon.

2 000/3 000 €

Mélodie avec accompagnement instrumental sur un poème d'Auguste Brizeux : « Dieu s'avance à travers les champs »... [CFF 160 (FWV 88)].

Dernière mélodie composée par César Franck, « *La Procession* fut conçue directement pour voix avec accompagnement d'orchestre. [...] Franck a réalisé l'adéquation parfaite de la déclamation poétique avec le commentaire instrumental qui l'enveloppe. [...] l'accompagnement, basé sur un thème de choral-carillon, évolue avec une complète indépendance par rapport à la ligne du chant » (J.-M. Fauquet). La *Procession* suscitera l'admiration de Charles Koechlin : elle « forme un tout : développement symphonique en raccourci, d'une réalisation très nouvelle, sans préjudice de l'unité et de la logique musicale » ; Vincent d'Indy louera sa « charmante et saine mysticité ». L'œuvre remportera un grand succès lors de sa première audition à la Société Nationale le 27 avril 1889, salle Pleyel.

En mi, à 4/4, ici sans indication de mouvement (elle sera marquée dans l'édition « Assez lent et solennel »).

Le manuscrit, de **tout premier jet**, d'une écriture cursive au crayon noir, sur papier Lard-Esnault à 16 lignes, présente des ratures et corrections, avec quelques mesures biffées, et des indications d'instrumentation : cordes, vent, harpe, harmonium. Le prélude instrumental (15 mesures) semble avoir été composé après coup, sur la 4^e page, sur 2 portées avec des indications instrumentales ; Franck a dressé en fin la liste de l'effectif : flûte, hautbois, clarinette, basson, cor, timbales, 2 harpes, 2 violons, alto, chant violoncelle, contrebasse.

685.

- **César FRANCK**. MANUSCRIT MUSICAL autographe, *Soleil*, [1889] ; 4 pages in-fol. au crayon.

1 500/2 000 €

Manuscrit de premier jet de ce duo pour deux voix égales, pouvant se chanter en chœur, avec accompagnement de piano [CFF 169 (FWV 89)], publié en 1889 chez Enoch & Costalat. Le texte est emprunté au recueil de Guy Ropartz, *Adagiettos* (1888) : « Incendiant les horizons, Au ciel clair le soleil rougeoit »...

« Le musicien fit de ce *Soleil*, en fa majeur, le plus animé de ses chœurs. C'est une sorte de scherzo musical, à l'accompagnement en batteries d'accords finement modulants » (J.-M. Fauquet).

686.

Charles de GAULLE (1890-1970). *Mémoires de guerre* (Paris, Plon, 1954-1959), 3 volumes in-8 brochés.

800/1 000 €

Édition originale, un des 1550 exemplaires sur roto blanc Aussédat (celui-ci A.129). **Envoi** autographe en tête du 1^{er} volume : « A M. Édouard Boncorps, en souvenir de la grande épreuve, bien cordialement ! C. de Gaulle 21.4.55 ». On a collé des photographies en tête de chaque volume.

687.

Marcel GROMAIRE (1892-1971) peintre. 19 L.A.S., 1913-1936, à son ami le peintre Albert HUYOT ; 45 pages formats divers (encre pâle ou passée à quelques lettres), 12 enveloppes.

1 500/2 000 €

Belle correspondance amicale et artistique, principalement pendant les années de guerre, où Gromaire est mobilisé comme interprète à la base américaine de Saint-Nazaire, et Huyot à la section de camouflage de Bergues, et dans laquelle le peintre se livre à des réflexions sur son art et sur la peinture contemporaine.

7 janvier 1916 (carte postale des armées). Il ne pense qu'à pouvoir « louer des ateliers à Montparnasse, et enfin travailler avec frénésie, pour le plaisir de la beauté elle-même. Nous en avons grand besoin. Du moins cette guerre nous aura-t-elle mis à même d'étudier les hommes de près » ; il espère voir « disparaître tout relent d'impresionnisme et de cubo-manie » ; il a des nouvelles de « l'ami KICKERT » qui expose en Hollande.

Paris 24 mars 1917. En permission, il pense que « notre manière de voir finira pas dominer, mais il faudra une lutte sérieuse. [...] Re-

marquez que pressentant cela, tous les cubo-impressionnistes se groupent malgré des oppositions formelles autour de MATISSE. Parce qu'ils sentent que Matisse possède une sensibilité qu'ils n'ont pas, et que malgré ses insuffisances, c'est quelqu'un et le dernier des grands impressionnistes »... – *Saint-Nazaire 9 août*. Il parle de BOUSSINGAULT dont il estime la peinture et qu'il serait heureux de rencontrer, de SEGONZAC, « un beau talent, viril et honnête » ; il espère faire une exposition cet hiver et est sans nouvelles de Kickert. – *10 décembre*. Il dessine et a fait quelques huiles. « On aurait tort de rejeter l'ensemble du cubisme, qui, s'il a peu réalisé, s'est fortement douté à un certain moment de ce qui pourrait être. Il est vrai que depuis il est tombé dans un impressionnisme différent de l'autre plus par l'aspect que par l'esprit. L'art du demain immédiat sera-t-il un art mouvementé, crispé, représentation directe de la douleur contemporaine et très réaliste ? » Il croit que l'époque va plutôt vers le calme « Calme formidable et un peu ironique des grands Chinois et des plus beaux Rembrandt. Calme un peu tragique aussi de Ruysdael qui ne veut pas représenter les hommes »...

Saint-Nazaire 24 mai 1918. Il mène toujours la même vie monotone : « J'ai fait à Nantes, avec LABOUREUR, une petite exposition de gravures et aquarelles. Nous avons rencontré une vingtaine de sympathies », et il a vendu cinq aquarelles ; mais le reste du public et les critiques locaux se sont montré méprisants... Il lit Montaigne, du Bellay et Rabelais « vie puissante, saine et personnelle » ; il est sans nouvelles de Kickert et « Dubreuil est aux armées comme dessinateur d'aviation ». – *10 juillet*. Il incite Huyot à faire de la gravure et parle d'André MARE : « sa peinture n'est pas laide mais son sens décoratif préférable. Il a fait de très jolies reliures en couleurs vives bien harmonisées ». Il a lu la *Vie des Martyrs*, mais n'a pas le courage de lire *Civilisation* de Georges Duhamel, « trop pénible à l'heure présente »... Il prie Huyot de lui envoyer des cartes postales de Bergues et de ses environs, sa région qu'il aime. – *31 juillet*. Il a reçu les cartes postales : « J'ai eu un grand plaisir à revoir les images de mon Nord. [...] J'ai commencé des gravures au canif. C'est un tout autre métier plus pur comme technique, plus restreint comme effets » et il explique son procédé pour le tirage. – *1^{er} octobre*. Sur la gravure : « C'est un moyen complet [...] mais il est fort restreint et ne convient qu'à une expression violente et très résumée. [...] Je suis en train de terminer ma série des Péchés capitaux. Je n'ai plus que le septième à graver »... – *31 décembre*. Il attend sa démobilisation : « Je fais mon possible pour ne pas oublier que je suis peintre en gravant quelques petits bois mais je voudrais peindre pour de bon avec des couleurs de l'huile et qu'on me f... la paix. Terrible ambition ! » Il est allé dans le Nord : « Chez moi tout est à peu près en place et les miens bien portants. Mais que de désastres en tant d'endroits ! ». Son album *L'Homme de Troupe* est paru à la Belle Édition et ses *Péchés Capitaux* vont paraître à Lutetia.

12 juillet 1919. Il espère être démobilisé en août « aller dans la Nord et "en mettre" ». Il a vu les peintures chinoises chez Bernheim : « Quel Art, avec un grand A monumental – Vu aussi le temple du cubisme chez Rosenberg ; on se croirait aux Artistes Français et cependant que de talent étouffé, PICASSO, Braque, Léger et même Gris... Obscurantisme quelle bêtise »...

29 septembre 1921. La mort de son jeune oncle qui était pour lui « un grand frère affectueux », l'amène à des réflexions : « Tout art est un effort de la vie pour sonder l'inconnu, à l'aide de l'intuition. Et puis l'élan qui nous porte à créer, ne nous rapproche-t-il pas, à chaque découverte, du but de la connaissance que voile le mystère de la mort. Trouver, cela nous rapproche un peu plus de ceux qui nous ont quittés, car eux peut-être savent. Souvent, devant un portrait de Rembrandt, un ciel de Ruysdael, un tableau de Poussin, n'avons-nous pas senti la certitude d'un infini, que la nature, malgré l'immensité de ses mondes, ne fait pas deviner. Est-ce un leurre ? Est-ce seulement la majesté de l'esprit humain que nous voyons ? Qu'importe, nous avons la certitude d'une présence et c'est à l'art que nous devons cela ». Il passe des heures dans son jardin avec des arbres aux « feuillages lourds, aux ombres riches ; et vers le soir tout cela se change en or, avec du velours émeraude par terre. [...] J'ai fait quatre toiles, des 25f., deux de personnages, une basse-cour, un nu dans un paysage – Et des dessins documentaires, pour en tirer quelque chose par la suite »...

Dimanche [février 1923]. Accrochage pour une exposition : « J'ai pris sur moi de mettre en cimaise votre paysage qui est excellent et qui fait beaucoup plus important que les petites études. Tenez-vous beaucoup au portrait en noir ? Je vous dirais franchement qu'il nuit à votre envoi. C'est une chose hative qui vous représente assez mal »... – *9 mars 1925*. « Je compte pouvoir m'occuper de vos toiles aux Indépendants. Vous seriez bien gentil pour cela de m'en envoyer la description et les mesures. 2 toiles sans doute ? » – *7 mars 1936*. Au salon des Indépendants, il a été

incapable « malgré mes recherches de découvrir vos toiles dans l'in vraisemblable désordre qui précéda l'accrochage »... Etc.

688.

HENRI IV (1553-1610). P.S., Saint-Quentin 11 décembre 1590 ; vélin in-plano (légère brunissure au pli central).

100/200 €

Picardie. Henri IV, « comte de Marle, seigneur de La Fère, chastellenie de Vendeuil et vicomte de Ham », fait renonciation du droit de lods et ventes à lui dû par le seigneur Deschais et sa femme Jeanne de Canjeu, pour le moulin de Saint-Prix, près Saint-Quentin et des terres sises à Travecy, Achery, Rumigny, etc.

689.

Victor HUGO (1802-1885). L.A.S., 30 avril 1845, à un confrère ; 1 page in-8 sur papier bleuté.

300/500 €

Il accepte avec empressement son « offre si gracieuse, et puisque vous y ajoutez celle de venir jusqu'à ma place royale, je ne résiste pas au désir de vous serrer la main »...

690.

Germaine BOURET (1907-1953). « on refait le tour du monde ? J'ai encore 40 sous » dessin original avec envoi Jean COCTEAU (1889-1963) dessin original avec envoi

EXCEPTIONNEL LIVRE D'OR : album avec plus de 120 inscriptions autographes signées et une dizaine de dessins originaux, 1938-1955 ; in-8, rel. demi-basane à coins (usagée).

Livre d'or de Roger LAURENT, commencé à l'époque d'un « Gala des Ailes » au bénéfice des orphelins de l'aviation. Lucien Cave (avec dessin aquarellé d'un avion en vol), Bétové, Reda Caire, Noël-Noël, Joë Bridge (avec caricature), Pierre MacOrlan, Antoine de Saint-Exupéry, Jean Cocteau (avec dessin), Paul Reboux, Tristan Bernard, Titayna, Francisque Poulbot (dessin), Suzy Solidor, Colette, Félix Mayol, la princesse Bibesco, Michel Simon, Marie Dubas, Toto Guérin (avec dessin), Pierre Weiss, Mireille, Ouvrard, Pierre Dac, Dip (avec dessin), Maryse Bastié, Adrienne Bolland, Maurice Bellonte, Maryse Hilsz, Marcel Doret, Jacques Mortane, Sacha Guitry, Jean Giono, Lily Pons, Émile Henriot, André Maurois, André Siegfried, Alphonse Juin, Jules Roy, Louis Bréguet, Georges Beuville (dessin), etc. Plus une L.S. du général Patton, 1945.

2 000/3 000 €

691.

Albert HUYOT (1872-1968) peintre. L.A.S., 28 juillet 1940, à une amie ; 12 pages in-8. Et 7 L.A.S à lui adressées, la plupart avec enveloppes.

500/600 €

Très longue lettre sur les événements de juin et juillet 1940. Il a travaillé jusqu'au 9 juin à Osny, et décrit le paysage qu'il peignait dans son verger. Puis ce furent les bombardements, qui le forcèrent à gagner, non sans mal, Paris, d'où il a assisté avenue d'Orléans au départ pour l'exode, et s'est retrouvé dans une ville déserte, en compagnie de Le Fauconnier... Etc.

André JOLIVET (31.X.1938, il se réjouit de voir ses toiles au Salon). Henri LE FAUCONNIER (3, 1936-1937, sur l'exposition Corot, et la galerie que va ouvrir Mme Marcel Lenoir). Georges ROUAULT (17.3.1921, condoléances ; « Lehmann m'a dit que tu avais fait des progrès très certains »). Henry de WAROQUIER (2, 1938-1940, à propos d'expositions ; plus une carte de visite).

692.

LOUIS-PHILIPPE (1773-1850) Roi des Français. P.S., Palais de Saint-Cloud 9 septembre 1847 ; contresignée par le Garde des Sceaux Michel HÉBERT ; vélin in-plano en partie imprimé avec grand sceau de cire verte pendant sur rubans verts et rouges, dans son boîtier métallique.

150/200 €

Lettres de naturalisation pour Jean CLARAZ, né à Bramans en Savoie, et négociant à Lyon. Le **grand sceau**, très bien conservé, est à l'effigie de Louis-Philippe, avec la Charte à l'avvers.

693.

MARÉCHAU. 2 L.A.S. ; 1 page in-4 et 1 page in-8.

150/200 €

Étienne Jacques MACDONALD (1765-1840), Paris 26 décembre 1816, à Alexandre-Louis Roëttiers de Montaleau (Grand-maître du Grand Orient), lui exprimant ses regrets, le maréchal Beurnonville lui ayant fait savoir son empêchement, auquel s'ajoute « un travail d'administration non prévu, lequel n'admet aucun délai ». Il le prie d'être « l'interprète de ses sentiments auprès de la réunion », et se flatte « d'en jouir à la prochaine fête de la St Jean d'été »...

Nicolas OUDINOT (1767-1847), à M. Étienne, concernant une « fameuse pétition [...] vous jugerez de la perfidie du rédacteur de cette pièce » ; il faut en prévenir les effets qu'elle pourrait avoir sur un ministre...

694.

Jules MASSENET (1842-1912). L.A.S., Paris 24 octobre 1901, à Blaise CARBONI ; 4 pages in-8.

150/200 €

Il regrette de ne pouvoir s'éloigner « au moment du concert dirigé par vous ; mais j'ai promis, à notre remarquable interprète Mlle MARIÉ DE L'ISLE de l'opéra-comique, une répétition avec moi à Paris, avant son départ »... **On joint** une carte de visite autographe. [Blaise Carboni était chef d'orchestre et directeur du Conservatoire de Rennes.]

695.

Henri MATISSE (1869-1954). L.A.S., Vence 29 mai 1947, à Mme E. Van Hyfte ; 1 page et demie in-4, enveloppe.

400/600 €

Pris par son retour à Vence et sa réinstallation, il n'a pu répondre à la demande d'édition de sa correspondante, regrettant les ennuis qu'elle a eus. « Votre demande au sujet de l'édition d'un livre sur mes œuvres suivie d'un tirage de grand luxe me surprend, car des notes que vous aviez prises il n'était question que d'en faire la matière d'un article de journal ou de revue lorsque mon exposition devait être à Bruxelles. Ce que vous désirez faire a déjà été fait et est en train de se refaire – je n'en vois pas bien l'utilité. Vous savez qu'il y a un commencement de crise dans l'édition qui ne serait d'après les gens compétents que le commencement d'une crise très importante. Donc à aucun point de vue je ne vois qu'une nouvelle édition à mon sujet soit nécessaire et je ne peux même pas accorder en ce moment l'autorisation »...

696.

NAPOLÉON I^{er} (1769-1821). L.S. « Napol », Longone 19 septembre 1814, au comte BERTRAND ; la lettre est écrite par Bertrand RATHERY ; demi-page in-4.

800/1 000 €

Île d'Elbe. « Il serait nécessaire que vous visitiez l'Intendant pour établir à Porto Ferrajo une bonne auberge où il y aurait une vingtaine de lits de maître, afin que les voyageurs quelqu'ils soient, puissent yloger. Comme il y a déjà des traiteurs dans la ville, il ne s'agirait que d'organiser un hôtel garni »...

697.

Pablo PICASSO (1881-1973). SIGNATURE autographe au crayon bleu sur le prospectus illustré du livre d'André VERDET, *L'Homme au mouton*, [Falaize, 1950] ; 15 x 23 cm à vue (encadré).

700/800 €

Belle signature « Picasso » au crayon bleu en regard de la reproduction du dessin de Picasso.

698.

Jean-Jacques ROUSSEAU (1712-1778). MANUSCRIT autographe, 1 page petit in-4 (bords un peu brunis, encadrée avec portrait gravé).

800/1 000 €

Note en vue de l'ouvrage sur les femmes que Rousseau entreprit entre 1746 et 1750 pour sa protectrice Mme Louise Dupin (1706-1799), et qui ne vit jamais le jour. Rousseau s'inspire ici de l'*Histoire générale d'Allemagne* de Joseph Barre (1748), dont il donne la référence (T. I, p. 16) : « Le mari faisoit subsister sa famille de ses courses et de sa part du pillage fait en pais ennemi. La f. à son retour le soulageoit de ses travaux guerriers, une main chère et affectionnée pansoit les playes qu'il avoit receues dans les combats ; sa douceur et sa soumission mettoient dans leur société un charme qui duroit autant que la vie. Cette union étoit fondée sur une subordination par-faite ».

699.

George SAND (1804-1876). P.A.S. « A. Dupin G. Sand », 2 septembre 1868 ; 1 page in-8 (encadrée).

200/300 €

Reçu de son ami André BOUTET « seize obligations du chemin de fer de Lyon », et la somme de 1.191 francs 10 centimes « pour solde de compte à ce jour ».

700.

Maurice UTRILLO (1883-1955). 2 P.A.S., 1937 et s.d. ; 1 page in-12 (sur une enveloppe), et 1 page in-4 (marques de plis), aux crayons de couleur.

300/400 €

Sur une enveloppe, il a noté, aux crayons rouge, bleu et orange : « A Lucie UtrilloV, ma Chère Femme. Pour sa Fête Anniversaire jeudi 18 mars 1937, son mari fervent, Maurice Utrillo, V. ».

Sur une page, aux crayons bleu, rouge et violet, d'une écriture défective : « Je ne suis pas fou mais un *alcoologique*. Maurice Utrillo, V. »

On joint un feuillet arraché d'un livre de comptes ménagers, au bas duquel il a noté au crayon : « A Lucie Utrillo ma chère Femme pour sa Fête Anniversaire » ; plus un petit croquis au crayon noir.

701.

Émile ZOLA (1840-1902). Les Quatre Évangiles. Fécondité (Paris, Librairie Charpentier et Fasquelle, 1899) ; 2 volumes in-8, brochés.

800/1 000 €

Édition originale, un des 250 exemplaires sur papier de Hollande (n° 134).

On joint une L.A.S., Paris 22 décembre 1868, à un confrère (1 page in-8, petites fentes au pli). Il s'est présenté à *la Presse libre* pour savoir « si votre rédaction était complète à ce point que vous ne puissiez me prendre au nombre de vos collaborateurs, *La Tribune* où j'écris une causerie chaque semaine, ne suffit pas à m'occuper ; et j'ai songé à *la Presse libre* qui livre une de ses pages aux écrivains littéraires La ligne politique de *la Tribune* et de *la Presse libre* étant à peu près la même, je pourrais écrire aisément dans les deux journaux »... Il donne son adresse aux Batignolles.

702.

ALBUM d'autographes ayant appartenu à Mercedes de Guevara, 1907-1936 ; album petit in-4, reliure cuir de Russie à ses initiales «M. de G.» (reliure usagée et très abimée, rousseurs). Nombreuses personnalités du monde des arts et des lettres : Sarah Bernhardt, François Coppée, Georges Ohnet, Jane Hading, Prince René de Bourbon-Parme, Prince Erik de Danemark, Blanche Dufrene, Anna Pavlova, Eduardo Zamacoïs, Bronislaw Hubermann (photo signée), Marcel Prévost, Gyp, Henri Lavedan, Paul Adam, Jules Claretie, Pierre Carrier-Belleuse (dessin d'une danseuse 1909), Jean Rameau, Frank Boland, J. Vila y Prades (dessin d'une gitane), Santos-Dumont, la belle Otero, Mayol, Cécile Sorel, Jules Massenet, Madeleine Lemaire, Coquelin, Loïe Fuller, Maria Barrientos, Albert Besnard, Aman Jean, G. Dubufe, Abel Hermant, René Alexandre et Gabrielle Robinne, Lucienne Bréval, Xavier Leroux (musique), Fregoli, Alexandre Volinine, Douglas Fairbanks, Bismarck (photo signée), etc.

500/800 €

703.

Pierre REVERDY (1889-1960) poète. Cinq L.A.S. au docteur et ami E. Laguièze entre le 8 mai 1948 et le 31 décembre 1950.

Belles lettres sur leur amitié de jeunesse « vous rappelez-vous cette pendule, dans la salle à manger, surmontée d'un Shakespeare à propos de quoi vous aviez si bien répondu à mon père qui demandait quel était cet auteur...»

200/300 €

On y joint : CRAVATES DE CHANVRE. Paris, Edition Nord-Sud, 1922, in-8, broché. Edition originale limitée à 120 exemplaires numérotés, celui-ci n° 86. Cet exemplaire ne comporte que la seule eau-forte de Pablo Picasso en frontispice représentant Pierre Reverdy. Par contre, il comporte un envoi autographe à son ami le docteur Eugène Laguièze, signé PR. Quelques rousseurs.

704.

HERZOG Maurice et ICHAC Marcel, Regards vers l'Anapurna Paris, B.Arthaud

Exemplaire signé de Maurice HERZOG, Louis LACHENAL, Marcel SCHATZ notamment. Avec Envoi de Maurice HERZOG.

50/60 €

INDEX

- ACLOCQUE (ANDRÉ) 141
 AFFRY (LOUIS-AUGUSTE D') 223
 AIN (DÉPUTÉS DE L') 69
 ALARD (PIERRE) 520
 ALBITTE (ANTOINE-LOUIS) 345, 353, 355, 371
 ALENÇON 21, 29, 596, 606, 626, 667
 ALENÇON (FRANÇOIS DUC D') 1, 2
 ALSACE 179
 AMAR (JEAN-PIERRE) 343
 AMEILHON (HUBERT-PASCAL) 237
 AMÉRIQUE 304
 ANTHOINE (FRANÇOIS-PAUL-NICOLAS) 276
 AOÛT 1792 (JOURNÉES D') 191, 192, 193, 194
 ARBRES DE LA LIBERTÉ 395
 ARENA (BARTHÉLEMY) 349
 ASSEMBLÉE NATIONALE 69, 74, 75, 79, 171, 183, 187, 266
 ASSIGNATS VENDÉENS 350
 ATKYNS (CHARLOTTE) 245, 246, 383, 445, 561, 567, 618, 622, 649
 AUBERTDUBAYET (JEAN-BAPTISTE) 519, 568
 AUERWECK (LOUIS, BARON D') 246
 AUDOUIN (XAVIER) 198
 AUGUIS (PIERRE-JEAN) 480
 AUMONT (CHARLES) 453
 AUTICHAMP (CHARLES DE BEAUMONT, COMTE D') 516, 634, 640
 AVIGNON 351, 429
 AVRANCHES 416
 AVRIL (JEAN-JACQUES) 474
 AZEMA (MICHEL) 316
 BACHMANN (CHARLES-JOSEPH, BARON DE) 126
 BACON DE LA CHEVALERIE (JEAN-JACQUES) 80
 BAILLEUL (JACQUES-CHARLES) 223
 BAILLY (JEAN-SYLVAIN) 63, 91, 95, 147, 148
 BAILLY (LOUIS) 223
 BAR (JEAN-ÉTIENNE) 430, 439
 BARBAROUX (CHARLES) 223, 351
 BARBÉ-MARBOIS (FRANÇOIS) 38
 BARBÈS (ARMAND) 655, 662
 BARÈRE DE VIEUZAC (BERTRAND) 60, 295, 394, 406, 506, 646
 BARNAVE (ANTOINE) 301
 BARRAS (PAUL) 348, 430, 514, 560, 564, 621
 BARRUEL-BEAUVERT (JOSEPH DE) 555, 607, 628
 BARRY (JEANNE COMTESSE DU) 40
 BARTHÉLEMY (FRANÇOIS) 159
 BARTILLAT (LOUIS-FRANÇOIS JEHANNOT DE) 316
 BASIRE (CLAUDE) 213
 BASSAL (JEAN) 375
 BASTILLE 28, 41, 44, 46, 86, 95, 110, 123, 160, 163, 168, 187, 238, 300, 359, 517
 BATZ (JEAN, BARON DE) 638
 BAUDOT (MARC-ANTOINE) 293, 446
 BAUDRY DES LAUZIÈRES (L.N.) 23
 BAYLE (MOÏSE) 343, 403
 BAZOCHE 73
 BEAUVOLLIER (PIERRE-LOUIS DE) 350
 BECQUEREL (EDMOND) 661
 BEFFROY (LOUIS-ÉTIENNE) 497
 BELGIQUE 268
 BELHOMME (JACQUES) 86, 360
 BELLEGARDE (ANTOINE DE) 149
 BELLARD (AUGUSTE) 617
 BÉNÉZECH (PIERRE) 467
 BENTABOLE (PIERRE-LOUIS) 388
 BERGOEING (FRANÇOIS) 478, 484
 BERNARD DE SAINTES (ANDRÉ-ANTOINE) 428, 434
 BERNETZ (ÉTIENNE-ALEXANDRE DE) 516, 634
 BERNIER (ÉTIENNE-ALEXANDRE) 350, 498
 BERNIER (LOUIS-TOUSSAINT) 462
 BERNIS (CARDINAL DE) 108
 BERRY 39
 BERRY (DUCHESS DE) 640
 BERTRAND (ANTOINE) 380
 BERTRAND (CHARLES-AMBROISE) 305
 BESEVAL (PIERRE-JOSEPH-VICTOR, BARON DE) 59
 BESSAIGNET 285
 BESSON (ALEXANDRE) 328
 BEURNONVILLE (PIERRE RIEL DE) 536
 BEYSSER (JEAN-MICHEL) 325
 BÉZIERS 153
 BIGOT DE PRÉAMENEU (FÉLIX) 76
 BILLAUD-VARENNE (JACQUES-NICOLAS) 209, 272, 308, 344, 394, 406, 414, 611
 BION (JEAN-MARIE) 462
 BIRON (ARMAND-LOUIS DE, DUC DE LAUZUN) 274
 BLANC (LOUIS) 663
 BLANCHARD (CLAUDE) 183, 187
 BODY (JACQUES) 604
 BOISSET (JOSEPH-ANTOINE) 400
 BOISSY D'ANGIAS (FRANÇOIS-ANTOINE) 250, 579, 580
 BOLLET (PHILIPPE-ALBERT) 468, 502
 BONAPARTE (JOSEPH) 515, 605, 643
 BONAPARTE (NAPOLEON) 557, 562, 564, 582
 BONCHAMPS (CHARLES-MELCHIOR DE) 275
 BONET (JEAN-PIERRE-FRANÇOIS) 565
 BONNECARRÈRE (GUILLAUME) 435
 BONNIER D'ALCO (ANGE) 222
 BORDEAUX 65, 161, 172, 173, 510, 539
 BOREL (HYACINTHE) 463
 BOSC D'ANTIC (LOUIS-AUGUSTIN) 103, 593
 BOUCHER (RENÉ) 220
 BOUCHOTTE (JEAN-BAPTISTE) 293, 372
 BOUDIN (JACQUES-ANTOINE) 454, 463, 520
 BOUILLÉ (FRANÇOIS-CLAUDE, MARQUIS DE) 72, 92
 BOUILLEROT-DEMARSENNE (ALEXIS) 404
 BOURBON (CATHERINE DE) 3
 BOURBOTTE (PIERRE) 385, 487
 BOURDON DE L'OISE (FRANÇOIS-LOUIS) 447
 BOURDON (LÉONARD) 95, 362, 572
 BOURGOGNE (LOUIS DUC DE) 6
 BOURGOING (JEAN-FRANÇOIS, BARON DE) 583
 BOUTROUE (LAURENT) 223
 BOYÉ (JACQUES) 608
 BOYER (JEAN-PIERRE) 637, 641, 654
 BOYER-FONFRÈRE (JEAN-BAPTISTE) 65
 BRÉARD (JEAN-JACQUES) 423, 432, 433
 BRÉMONTIER (NICOLAS) 177, 265
 BRETAGNE 175, 272, 417
 BREVETS 34, 116, 218, 522
 BRILLAT-SAVARIN (ANTHEIME) 52, 597
 BRISSOT DE WARVILLE (JACQUES-PIERRE) 125, 287, 288
 BROGLIE (VICTOR-AMÉDÉE, PRINCE DE) 626
 BRON 470
 BROUSSAIS (FRANÇOIS-JOSEPH) 311
 BRUÉ (LOUIS-URBAIN) 468
 BRUNE (GUILLAUME) 521
 BRUNEL (IGNACE) 153
 BUIKLEY (WILLIAM) 284
 BUONARROTI (PHILIPPE) 515, 645
 BUSNEL (AMADOR DE) 417
 BUZOT (FRANÇOIS) 224
 CABET (ÉTIENNE) 652
 CADOUAL (GEORGES) 540
 CADOUAL (JOSEPH) 624
 CAFFIN (JEAN-ALEXANDRE) 410
 CAHIER (LOUIS-GILBERT) 133
 CAHIER DE GERVILLE (BON-CLAUDE) 87, 130, 157
 CALÈS (JEAN-MARIE) 444, 463, 478, 484
 CALLIÈRES DE L'ESTANG (PIERRE) 105
 CALONNE (CHARLES-ALEXANDRE DE) 180
 CAMBACÉRÈS (JEAN-JACQUES-RÉGIS DE) 247, 439, 465, 467, 472, 492, 501
 CAMBON SAINT-HILAIRE (PIERRE-JOSEPH) 435
 CAMBRAI 224
 CAMP SOUS PARIS 206, 220
 CAMPMAS (PIERRE-JEAN-LOUIS) 297
 CAMUS (ARMAND-GASTON) 268
 CANCLAUX (JEAN-BAPTISTE) 199
 CANDOLLE (AUGUSTIN PYRAME DE) 597
 CANTAL 258
 CARNOT (LAZARE) 344, 354, 394, 406, 414, 423, 432, 433, 437, 442
 CARRA SAINTCYR (CLAUDE) 568
 CARRIER (JEAN-BAPTISTE) 341, 357, 402, 427
 CASTAING (PIERRE) 596
 CATHÉLINEAU (JACQUES) 273
 CAVAIGNAC (JEAN-BAPTISTE) 223, 257, 293
 CERUTTI (JOSEPH-ANTOINE) 37, 55, 118
 CESSART (LOUIS-ALEXANDRE DE) 265
 CHABANON (ANTOINE) 342
 CHABOT (FRANÇOIS) 312
 CHAILLON (ÉTIENNE) 219, 468
 CHAIX (PAUL) 503
 CHÂLES (PIERRE-MICHEL) 278
 CHALIER (MARIE-JOSEPH) 128, 261
 CHAMBON LA TOUR (JEAN-MICHEL) 473
 CHAMBON DE MONTAUX (NICOLAS) 239
 CHAMILLY (CLAUDE-CHARLES DE) 24
 CHAMPENETZ (JEAN-LOUIS DE) 299
 CHAMPIONNET (JEAN-ÉTIENNE) 569
 CHAPPEDELAINE (JEAN-RENÉ DE) 511
 CHARETTE DE LA CONTRIE (FRANÇOIS DE) 284, 468, 469, 477, 508, 509, 516, 539
 CHARETTE (ATHANASE DE) 640
 CHARLES X 376
 CHÂTEAU-THIERRY 58
 CHATILLON (PIERRE-LOUIS, COMTE DE) 368
 CHAUMETTE (PIERRE-GASPARD) 142, 241, 256, 379
 CHAUVEAU-LAGARDE (CLAUDE-FRANÇOIS) 335
 CHAZAL (JEAN-PIERRE) 465, 472
 CHÉNIER (MARIE-JOSEPH) 71, 478, 484
 CHODERLOS DE LACLOS (PIERRE-AMBROISE-FRANÇOIS) 119
 CHOUANNERIE 373, 391, 468, 479, 481, 496, 542, 573
 CLARETIE (JULES) 662
 CLAUZEL (JEAN-BAPTISTE) 447, 463
 CLAVIÈRE (ÉTIENNE) 197
 CLÉMENT DE RIS (DOMINIQUE) 450, 503
 CLERMONT-FONNERRE (STANISLAS COMTE DE) 62
 CLÉRY (JEAN-BAPTISTE) 24, 212, 567
 CLOOTS (ANACHARSIS) 132
 COCARDES 471
 COCHET (HENRY-LOUIS) 435
 COCHON (CHARLES) 100, 127, 149, 393, 432, 433, 442
 COFFINHAL (JEAN-BAPTISTE) 258
 COLLÈGE DE FRANCE 525
 COLLENOT D'ANGREMONT (LOUIS-DAVID) 82
 COLLOMBEL (PIERRE) 434
 COLOMBEL (LOUIS-JACQUES) 296, 463
 COLLOT D'HERBOIS (JEAN-MARIE) 317, 329, 336, 339, 345, 353, 419, 423
 COMITÉ DE LÉGISLATION 316, 438
 COMITÉ DE SALUT PUBLIC 344, 394, 406, 414, 419, 423, 432, 433, 437, 465, 472
 COMITÉ DE SÛRETÉ GÉNÉRALE 343, 403, 447, 454, 463, 478, 480
 COMITÉ DES FINANCES 435, 513
 COMMISSION DES 24 223
 COMMISSION DU COMMERCE 550

- COMMUNE AFFRANCHIE : VOIR LYON
 COMMUNE DE PARIS 289, 295, 367, 379, 436
 ET PASSIM
 COMPAYRÉ (ÉTIENNE) 251
 COMPIÈGNE 197
 CONDÉ (LOUIS II DE BOURBON, PRINCE DE) 5
 CONDÉ (LOUIS-JOSEPH DE BOURBON, PRINCE DE) 376, 622
 CONDORCET (JEAN-ANTOINE CARITAT DE) 162
 CONGÉS MILITAIRES 176, 285, 389, 522, 553
 CONSEIL DE SANTÉ 476
 CONSTANTINI(VINCENT) 553
 CONSTITUTION 146
 CONTI (LOUIS-JOSEPH-FRANÇOIS DE BOURBON, PRINCE DE) 43, 313
 CONVENTION NATIONALE : 208, 210, 211, 303, 375, 377, 441, 462 ET PASSIM
 CONVENTIONNELS 588
 CORDIER (MICHEL-MARTIAL) 441
 CORMIER (YVE) 383
 COUËTUS (JEAN-BAPTISTE DE) 269, 508
 COULOMBEAU (CLAUDE) 226, 239, 256
 COUTHON (GEORGES) 340, 414
 CRESPIN (CLAUDE) 309
 CRÈVECŒUR DE BAUSSY 102
 CUBIÈRES (MICHEL DE) 202, 393, 574
 CUSTINE (ADAM-PHILIPPE DE) 589
 CUVIER (GEORGES) 562
 CUVIER (FRÉDÉRIC) 597
 DALBARADE (JEAN) 566
 DANICAN (AUGUSTE) 424
 DANJOU (PIERRE) 441
 DANTON (GEORGES-JACQUES) 230
 DARTHÉ (AUGUSTIN-ALEXANDRE-JOSEPH) 334, 463
 DAUBENTON (LOUIS) 286, 390
 DAVID DE L'AUBE (EDME-ALEXANDRE) 316
 DE BRY (JEAN) 162, 171, 568
 DEFERMON (JACQUES) 234, 247, 480
 DEJEAN (JEAN-FRANÇOIS) 476
 DEJOLY (ÉTIENNE) 185
 DELACROIX (CHARLES) 162, 308, 546
 DELAUNAY (JOSEPH) D'ANGERS 171
 DELAUNAY (PIERRE-MARIE) 468, 496 ; 516
 DELBREL (PIERRE) 223
 DELECLOY (JEAN-BAPTISTE) 484, 491
 DELMAS (JEAN-FRANÇOIS) 162, 171, 432, 433, 437, 442
 DELPECH (V.F.) 221
 DERAZÉY (JEAN-JACQUES) 223, 462
 DESFONTAINES (RENÉ) 390
 DESGENETTES (RENÉ-NICOLAS) 476
 DESMOULINS (CAMILLE) 81, 124, 236, 268, 356, 372
 DESSAUNES (JEAN-JACQUES) 595, 609
 DESTOURNELLES (LOUIS-GRÉGOIRE) 295
 DEVÉRITÉ (LOUIS-ALEXANDRE) 352
 DIAMANTS DE LA COURONNE 343
 DIETRICH (PHILIPPE-FRÉDÉRIC, BARON DE) 156
 DIGAULTRAY (JEAN-BAPTISTE) 175
 DIJON 444
 DILLON (ARTHUR DE) 72, 92, 196, 230
 DIRECTOIRE EXÉCUTIF 533
 DONNISSAN (GUY-JOSEPH DE) 350
 DORAT-CUBIÈRES : VOIR CUBIÈRES
 DORFEUILLE (ANTOINE) 392
 DORNIER (CLAUDE) 468
 DRAPEAU 104
 DROITS DE L'HOMME 79
 DROUET (JEAN-BAPTISTE) 223, 320, 555
 DUBARRAN (JOSEPH-NICOLAS BARBEAU) 343, 403
 DU BIGNON (FRANÇOIS-MARIE) 347
 DUBOIS (ALEXIS) 500
 DUBOIS (FRANÇOIS-LOUIS-ESPRIT) 489
 DUBOIS-CRANCÉ (EDMOND-LOUIS) 271, 582
 DU BOIS DU BAIS (LOUIS-THIBAUT) 377, 384
 DUCIS (JEAN-FRANÇOIS) 512
 DUCKWORTH (THOMAS) 598, 601, 604, 608, 609
 DUCOS (JEAN-FRANÇOIS) 208
 DUFRICHE-VALAZÉ (CHARLES-ÉLÉONORE) 90, 210, 223
 DUGOMMIER (JACQUES COQUILLE) 378
 DUMONT (ANDRÉ) 312, 317, 428, 465, 472
 DUMONT (LOUIS-PHILIPPE) 462
 DUMONT (PHILIPPE) 225
 DUMOURIEZ (CHARLES-FRANÇOIS) 169, 201, 276
 DUPLANTIER (JACQUES-PAUL) 177, 539
 DUPLAY (MAURICE) 530
 DU PONT DE NEMOURS (PIERRE-SAMUEL) 18, 576, 613
 DUPORT (BERNARD-JEAN-MAURICE) 443
 DUPOURT-DUTERTRE (M.L.F.) 91
 DUPRAT (JEAN) 351
 DUPUY (JEAN-BAPTISTE-HENRI) 364, 407
 DURANTHON (ANTOINE) 173
 DUSAUX JEAN) 160
 DUTERTRE (ANTOINE) 262
 DUVAL D'ÉPRÉMESNIL (JEAN-JACQUES) 26, 93, 134
 ELBHECQ (PIERRE-JOSEPH D') 293
 ÉMIGRATION 159, 174, 180, 228, 231, 245, 246, 316, 376, 383, 399, 445, 511, 544
 EMMERY (JEAN-LOUIS-CLAUDE) 111
 ENGHIEU (LOUIS-ANTOINE DE BOURBON, DUC D') 376
 ENJUBAULT (MATHURIN) 441, 460, 462, 491
 ÉPRÉMESNIL : VOIR DUVAL
 ERNOUF (JEAN-AUGUSTIN) 401, 610
 ESCHASSÉRIEUX (RENÉ) 316, 423, 432, 433
 ESCLAVAGE 23, 85
 ESTAING (CHARLES-HENRI D') 13
 ÉTATS-GÉNÉRAUX : 54, 60
 EU (LOUIS-CHARLES DE BOURBON, COMTE D') 9
 EXÉCUTION CAPITALE 158
 FABRE D'ÉGLANTINE (PHILIPPE-FRANÇOIS) 154
 FAUCHET (CLAUDE) 64, 123, 132, 213
 FAVRAS (THOMAS DE MAHY, MARQUIS DE) 77
 FAYOLLE (JEAN-RAYMOND) 294
 FÉDÉRALISME 384
 FÉDÉRATION 91, 101, 178
 FÉRAUD (JEAN-BERTRAND) 486, 506
 FERRIÈRES-SAUBECEUF (LOUIS-FRANÇOIS DE) 360, 370
 FIACHSLANEN (BARON DE) 527
 FLESSELLES (JACQUES DE) 15
 FLEURUS 412
 FLEURY (HONORÉ) 175, 464
 FLORIAN (JEAN-PIERRE CLARIS DE) 96
 FOCKEDEY (JEAN-JACQUES) 152
 FONTANES (LOUIS DE) 555, 574, 584, 607
 FORFAIT (PIERRE-ALEXANDRE) 577
 FOUCHÉ (JOSEPH) 339, 345, 353, 371, 380, 386, 629
 FOUQUIER-TINVILLE (ANTOINE-QUENTIN) 22, 415, 434
 FOURCROY (ANTOINE) 433, 437, 465, 472
 FRANCASTEL (MARIE-PIERRE-ADRIEN) 590
 FRANCIADÉ 439
 FRANÇOIS IER, EMPEREUR 14
 FRANÇOIS DE NEUTCHÂTEAU (NICOLAS-LOUIS) 323
 FRÉCINE (AUGUSTIN) 409, 440
 FRÉRON (STANISLAS-LOUIS-MARIE) 348, 424, 532, 554
 FRESSENEL (CLAUDE-ANDRÉ) 266
 FRONDES
 FROTTÉ (LOUIS DE) 445, 542
 FROTTÉ (CHARLES DE) 542
 FRUCTIDOR (18) 558, 563
 GAMAIN (FRANÇOIS) 306
 GARAT (DOMINIQUE-JOSEPH) 243, 458
 GARAT (MAILLIA) 458
 GARDE NATIONALE 116, 176
 GARNIER DE L'AUBE (ANTOINE) 454, 457
 GARNIER DE SAINTES (JACQUES) 475
 GARNIER-PAGÈS (LOUIS-ANTOINE) 652
 GAROS (LOUIS-JULIEN) 435
 GARRAU (PIERRE-ANSELME) 293, 425, 446, 526, 548, 549
 GASTON D'ORLÉANS
 GAUILLARD DE SAUDRAIS (CHARLES-ÉMILE) 189
 GAUTHIER DE L'AIN (ANTOINE-FRANÇOIS) 478
 GAY-VERNON (SIMON DE) 613
 GENEVOIS (LOUIS-BENOÎT) 478
 GENISSIEU (CHARLES-VICTOR) 534
 GENLIS : VOIR SILLERY
 GENSONNÉ (ARMAND) 228
 GEOFFROY (MARIE-JOSEPH) 223
 GEOFFROY SAINT-HILAIRE (ÉTIENNE) 390
 GEORGE (JEAN-FRANÇOIS) 30, 31
 GERMINAL (INSURRECTION DE) 470
 GERVAIS (PIERRE) 189
 GILLET (PIERRE-MATHURIN) 500
 GINGUENÉ (PIERRE-LOUIS) 393, 448
 GIRAUD (PIERRE-FRANÇOIS) 435
 GIRONDINS 287, 291, 294, 570
 GOBEL (JEAN-BAPTISTE) 193, 322
 GOHIER (LOUIS-JÉRÔME) 304
 GOMAIRE (JEAN-RENÉ) 441
 GORSAS (ANTOINE-JOSEPH) 135
 GOUPILLEAU DE FONTENAY (JEAN-FRANÇOIS) 434
 GOUPILLEAU DE MONTAIGU (PHILIPPE-CHARLES) 375, 454, 463
 GOURDAN (CLAUDE) 501
 GOUVION SAINT-CYR (LAURENT DE) 332
 GOUY D'ARCY (LOUIS-MARTHE DE) 45
 GRANGENEUVE (JACQUES-ANTOINE DE) 25, 213
 GRANVILLE 391
 GRÉGOIRE (HENRI, ABBÉ) 234
 GRENNELLE (POUDRERIE DE) 430
 GRIGNON (LOUIS) 410
 GROUVELLE (PHILIPPE) 449
 GUÉRAULT (LOUIS) 249
 GUFFROY (ARMAND) 278, 463
 GUILLARD (JÉRÔME) 513
 GUYOMAR (PIERRE) 480, 484, 497
 GUYTON-MORVEAU (LOUIS-BERNARD) 166
 HAGUENAU 381
 HAÏTI 609, 625, 635, 637, 641, 654
 HANRIOT (FRANÇOIS) 294, 389
 HARDY (ANTOINE-FRANÇOIS) 463
 HARMAND (JEAN-BAPTISTE) 333, 447, 455, 463
 HAUSSMANN (NICOLAS) 377, 404, 440
 HAÛY (VALENTIN) 235
 HÉBERT (HENRI) 648, 649
 HÉBERT (JACQUES-RENÉ) 226, 302, 359, 379
 HÉBERT (VEUVE) 397
 HÉDOUIN DE PONS (JOSEPH-ANTOINE) 371
 HÉNIN DE CUVILLIERS (FÉLIX) 609
 HENRI III
 HÉRAULT DE SÉCHELLES (MARIE-JEAN) 267, 329
 HERMAN (MARTIAL-JOSEPH) 418
 HESSE-RHINFELS (CHARLES-CONSTANTIN, PRINCE DE) 356
 HEURTELOUP (NICOLAS) 476
 HILLON (SIMON D') 191
 HOCHÉ (LAZARE) 469, 502, 504, 535, 556

- HOUGHARD (JEAN-NICOLAS) 324
HUE (FRANÇOIS) 24
HUGUET (MARC-ANTOINE) 321
HUMBERT (SÉBASTIEN) 435
HUVÉ (JEAN-JACQUES) 306
INGRAND (FRANÇOIS-PIERRE) 213
IRLANDE 556
ISNARD (MAXIMIN) 554
ISORÉ (JACQUES) 317, 358, 404
JACOBINS 109, 119, 133, 161, 238, 262, 370, 392
JACQUEMONT (FRÉDÉRIC) 654
JAGOT (GRÉGOIRE) 343, 403
JALÉS CAMP DE 188
JARY (FRANÇOIS-JOSEPH) 468
JAVOGUES (CLAUDE) 327, 386
JAY (JEAN) 425
JEANBON SAINT-ANDRÉ (ANDRÉ) 406
JEANNE (CHARLES) 650
JOHANNOT (JEAN) 435
JOLY (JEAN-BAPTISTE) 284
JOLY DE SAINT-CLAUDE (JOSEPH) 585
JOSÉPHINE IMPÉRATRICE 630
JOURDAN (JEAN-BAPTISTE) 552
JOURDAN COUPE-TÊTE (MATHIEU JOUVE DIT) 282, 351
JOURDEUIL (DIDIER) 223, 231
JOURGNIAC DE SAINT-MÉARD (FRANÇOIS) 236
JUILLET 1789 (JOURNÉES DE) 57, 59
JULIENNE-BELAIR (ALEXANDRE) 206
JULIEN DE PARIS (MARC-ANTOINE) 411, 575, 641
KELLERMANN (FRANÇOIS-CHRISTOPHE) 557, 564
KENS COFF DE LA POMMERAYE (ALEXANDRE DE) 252
KERSAINT (ARMAND DE) 89, 224, 228
KERVÉLÉGAN (AUGUSTIN) 463, 478
KLÉBER (JEAN-BAPTISTE) 357, 361
LA BEAUME (CHEVALIER DE) 188
LACHÈZE (PIERRE-JOSEPH DE) 208
LACOMBE SAINT-MICHEL (JEAN-PIERRE) 472
LACOSTE (ÉLIE) 343, 403, 428
LACUÉE (JEAN-GÉRARD) 518, 526
LA FARE (ANNE-LOUIS-HENRI DE) 509, 527
LAFAYETTE (MARIE-JOSEPH DE) 63
LAFFON-LADÉBAT (ANDRÉ-DANIEL) 185
LA GALLISSONNIÈRE 12
LAGARDE (JOSEPH-JEAN) 533, 548, 549
LAIGNELOT (JEAN-FRANÇOIS) 454
LAKANAL (JOSEPH) 407, 538
LAIANDE (JOSEPH-JÉRÔME LEFRANÇOIS DE) 525
LALLY-TOLENDAL (TROPHIME-GÉRARD DE) 124, 174, 178, 194
LALOY (PIERRE-ANTOINE) 423, 432, 433, 437
LAMBESC (CHARLES DE LORRAINE, PRINCE DE) 288, 623
LAMETH (ALEXANDRE DE) 578
LAMETH (CHARLES DE) 140
LAMETH (THÉODORE DE) 119, 283, 644
LAMOURETTE (ADRIEN) 53
LANDAU 374
LANJUNAIS (JEAN-DENIS) 632
LANTHENAS (FRANÇOIS-XAVIER) 70, 103
LANPLAIGNE (ANTOINE) 316
LAPORTE (SÉBASTIEN) 336, 345, 353, 386, 463, 472
LA REVELLIÈRE-LÉPEAUX (LOUIS-MARIE DE) 548, 549, 558, 563
LA RIVIÈRE (HENRY) 519
LA ROCHE SAINT-ANDRÉ (LOUIS-MARIE DE) 368
LA ROCHEFOUCAULD D'ENVILLE (LOUIS-ALEXANDRE DE) 32
LA ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT (FRANÇOIS-ALEXANDRE, DUC DE) 59, 531, 614
LA ROCHEJAQUELEIN (VICTOIRE DE DONISSAN, MARQUISE DE) 642
LA SALLE (ADRIEN-NICOLAS PIÉDEFER, MARQUIS DE) 122
LASNE (ÉTIENNE) 523
LATANÉ (JACQUES) 266
LATOUCHE-TRÉVILLE (RENÉ-LOUIS DE) 601
LA TOUR D'Auvergne (THÉOPHILE-MALO CORRET DE) 35, 581
LATUDE (HENRI MASERS DE) 28
LAUBADÈRE (JOSEPH-MARIE DE) 374
LAUNEY (B.R. JOURDAN DE) 41, 46
LAURAGUAI (L.L.F. DE BRANCAS, DUC DE) 56
LAURENCE (ANDRÉ-FRANÇOIS) 462
LAURENCEOT (JACQUES-HENRI) 466
LAURENT (CLAUDE-HILAIRE) 382
LAUZE (JEAN) 353
LAUZUN : VOIR BIRON
LAVLETTE (LOUIS-JEAN-BAPTISTE DE) 358
LAVEAUX (ÉTIENNE BIZEFRANC DE) 537
LAVICOMTERIE (LOUIS-THOMAS) 320, 403
LAZOWSKI (CLAUDE) 227
LE BLANC DE BEAULIEU (JEAN-CLAUDE) 322
LE BON (JOSEPH) 106, 317, 388, 463
LE BORDAYS (MME) 479
LE CARPENTIER (JEAN-BAPTISTE) 391, 416
LECLERC (ARMAND-HUBERT) 231
LECLERC (CLAUDE-NICOLAS) 223
LECLERC (VICTOR-EMMANUEL) 591, 598
LECOINTRE (LAURENT) 233
LEGENDRE (LOUIS) 428, 454, 463
LEHAULT (BERNARD-PIERRE)
LENFANT (ALEXANDRE) 143
LENORMAND (MARIE-ADÉLAÏDE) 630, 639
LENOTRE (G.) 665
LE PELETIER DE SAINT-FARGEAU (LOUIS-MICHEL) 234
LE PRÉVÔT DE BEAUMONT (JEAN-CHARLES-GUILLAUME) 78, 114
LEQUINIO (JOSEPH-MARIE) 149, 346
LESAGE-SENAULT (GASPARD) 223, 377, 447, 472
LESCALLIER (DANIEL) 200
LESCOT-FLEURIOT (JEAN-BAPTISTE) 409, 412, 413
LESCURE (LOUIS-MARIE, MARQUIS DE) 264
LESPINASSE (JEAN-JOSEPH) 485
LESPINAY DE LA ROCHE (SAMUEL-FRANÇOIS DE) 368
LESSART (ANTOINE DE VALDEC DE) 159, 166
LE TOURNEUR (EMMANUEL-PIERRE) 331
LE TOURNEUR (ÉTIENNE-FRANÇOIS) 278, 533
LETTRES DE CACHET 114
LETTRES DE SOLDATS 363
LE VASSEUR (ANTOINE-LOUIS) 276, 434, 447
LIMOGES 101
LINDET (ROBERT) 344, 394, 414, 419, 423, 432, 433, 499
LINDET (ROBERT-THOMAS) 308, 344, 499
LINGUET (SIMON) 16
LOFFICIAL (LOUIS-PROSPER) 441, 468
LOISEAU (JEAN-FRANÇOIS) 448
LOMONT (CLAUDE) 463, 517
LOUCHET (LOUIS) 426
LOUIS XIV 8
LOUIS XVI 24, 43, 101, 146, 242, 250, 253, 254, 255, 628
LOUIS XVII 182, 212, 245, 246, 383, 445, 503, 648, 649
LOUIS XVIII 42, 77, 547, 561, 646
LOUIS DU BAS-RHIN (JEAN-ANTOINE) 343, 403, 428
LOUVET DE COUVRAY (JEAN-BAPTISTE) 81, 114, 207, 208, 559, 570
LOUVET DE COUVRAY (LODOÏSKA) 559, 570
LOYSEL (PIERRE) 513
LOZEAU (PAUL-AUGUSTIN) 481
LUIER (LOUIS-MARIE) 292
LYAUTEY (HUBERT) 667
LYCÉE DES ARTS 189
LYON 128, 327, 339, 345, 353, 355, 364, 365, 366, 371, 380, 386, 407, 430
MACHECOUL 269
MADAGASCAR 200
MADAME ROYALE (MARIE-THÉRÈSE-CHARLOTTE DE FRANCE) 182, 527, 567
MAILHE (JEAN) 171, 457
MAILLARD (ÉTIENNE-JEAN-BAPTISTE) 452
MAILLARD (STANISLAS ET THOMAS) 123, 155, 202, 290
MALINES 440
MANDAR (THÉOPHILE) 113
MANDAT (ANTOINE) 176
MANIFESTE DE BRUNSVICK 184
MANUEL (PIERRE-LOUIS) 91, 94, 165, 217
MARBOT (JEAN-ANTOINE) 208
MARCEAU (FRANÇOIS-SÉVERIN) 551
MAREC (PIERRE) 465, 472
MARIBON DE MONTAUT (LOUIS) 507
MARIE-JOSÈPHE DE SAXE 10
MARIETTE (JACQUES) 491
MARTINEL (JOSEPH) 451
MASSA (RUFFIN) 316
MASSACRES DE SEPTEMBRE 201, 202, 203, 204, 205, 226
MASSENA (ANDRÉ) 270
MASSIEU (JEAN-BAPTISTE) 235
MASSON (FRÉDÉRIC) 666
MATHIEU (CHARLES) 484
MATHIEU (JEAN-BAPTISTE) 434, 447, 463
MAURE (NICOLAS-SYLVESTRE) 421
MAURIN (COLONEL) 647
MAURY (JEAN-SIFFREIN) 399
MAYENCE 310
MAYENNE 240
MAZADE-PERCIN (JULIEN-BERNARD) 263, 471
MÉAUILLE (JEAN-NICOLAS) 405, 447
MEAUINE (ANNE-JACQUES DE) 496
MÉDA (CHARLES-ANDRÉ) 528
MENTELLE (JANY) 326
MENUAU (HENRI) 468
MERCIER (LOUIS-SÉBASTIEN) 574
MERCIER-LA-VENDÉE 540
MERLIN DE DOUAI (PHILIPPE-ANTOINE) 278, 325, 433, 437, 472
MERLIN DE THIONVILLE (ANTOINE-CHRISTOPHE) 310, 438
MÉROT DU BARRÉ (FRANÇOIS) 600
MERVEILLEUX (JACQUES) 266
MESNIL (RENÉ) 185
MICHELET (JULES) 659, 660
MICHONIS (JEAN-BAPTISTE) 280
MILLS (JEAN-BAPTISTE) 426
MIRABEAU (VICTOR DE RIQUETTI, MARQUIS DE) 11
MIRABEAU (HONORÉ-GABRIEL, COMTE DE) 85, 130, 131, 133, 137
MIRANDA (FRANCISCO) 244
MOLLEVAU (ÉTIENNE) 316
MOMORO (ANTOINE-FRANÇOIS) 129, 259
MONGE (GASPARD) 260
MONMAYOU (HUGUES GUILLAUME) 377, 447, 454, 478, 480, 484, 497
MONNEL (SIMON-EDME) 375, 377, 462
MONNERON (AUGUSTIN) 150
MONNOT (JACQUES-FRANÇOIS) 435
MONTBLANC 267
MONTHYON (BARON DE) 399
MONTJOYE (FÉLIX-LOUIS) 628
MONTMORIN-SAINT-HEREM (ARMAND DE) 36, 108

- MONTRICHARD (ROSE-GABRIELLE DE) 84
 MOREAU (JEAN-VICTOR) 541
 MORISSON (CHARLES) 468
 MOUNIER (JEAN-JOSEPH) 81, 184, 185
 MUSÉUM 390
 NANCY 98, 105
 NANTES 148, 151, 311, 338, 341
 NAPOLÉON : VOIR BONAPARTE
 NAQUET (ALFRED) 663
 NECKER (JACQUES) 56
 NÎMES 386
 NOAILLES (LOUIS-MARIE, VICOMTE DE) 61
 NORMANDIE7
 NOUVELLES À LA MAIN 19
 OCTOBRE 1789 (JOURNÉES D') 66, 67, 68, 69
 OSSELIN (CHARLES-NICOLAS) 279
 OUDOT (FRANÇOIS) 439
 OUVRIERS 409
 PACHE (JEAN-NICOLAS) 244, 277, 307
 PAGANEL (PIERRE) 404
 PALAIS-ROYAL 135, 170, 189
 PALLOY (PIERRE-FRANÇOIS) 76, 110, 122, 135, 137, 165, 168, 187, 217, 238, 359, 517, 647
 PAPILLON DE LA FERTÉ (DENIS-PIERRE-JEAN) 315
 PARIS 99 ET PASSIM
 PARMENTIER (ANTOINE-AUGUSTIN) 476
 PASSEPORTS 247, 344, 540
 PATRIOTES DE 1789 522
 PAYAN (CLAUDE-FRANÇOIS DE) 396
 PELLETAN (PHILIPPE) 186
 PELTIER (JEAN-GABRIEL) 245
 PÉMARTIN (JOSEPH) 463, 478, 480, 483, 484
 PÉPIN (SYLVAIN) 316
 PÉRAUD(JEAN) 269
 PEREZ(JOACHIM) 492
 PERRIN (JEAN-BAPTISTE) 480
 PETIET (CLAUDE) 121
 PÉTION (ALEXANDRE) 625
 PÉTION (JÉRÔME) 157, 160, 181, 190, 204
 PETITJEAN (CLAUDE-LAZARE) 330
 PFLIEGER (JEAN-ADAM) 120
 PHILHÉLÉNISME 644
 PHILIPPEAUX (PIERRE-NICOLAS) 33
 PIE VI 135, 548
 PIERRET (JOSEPH-NICOLAS) 478, 490
 PINET (JACQUES) 293
 PITOU (ANGE) 633
 POINTE (NOÉL) 337
 POITEVIN (ALPHONSE) 661
 POUVEREL (ÉTIENNE DE) 131, 221, 285, 591
 POMME L'AMÉRICAIN (ANDRÉ) 420, 468
 PONS DE VERDUN (PHILIPPE-LAURENT) 316, 545
 POPULUS (MARC-ÉTIENNE) 69, 139
 POSTES 406
 POUGENS (CHARLES DE) 639
 POUILLAIN-GRANDPREY (JOSEPH) 223, 485
 POULTIER (FRANÇOIS-MARTIN) 451
 PRAIRIAL (JOURNÉES DE) 470, 480, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 500, 503, 506
 PRÉCY (LOUIS-FRANÇOIS DE) 144
 PRIEUR DE LA CÔTE D'OR (CLAUDE-ANTOINE) 354, 394, 406, 419, 437
 PRIEUR DE LA MARNE (PIERRE-LOUIS) 433
 PRISONS 186, 204, 213, 243, 313, 340, 360, 393, 404, 415, 418, 429, 447, 457, 515, 520, 650
 PUISAYE (JOSEPH COMTE DE) 51, 417, 543, 616
 PULLY (PAULINE DE) 174
 QUIBERON 504
 QUIROT (JEAN-BAPTISTE) 462
 RABAUT (JACQUES-ANTOINE) 480
 RABAUT SAINT-ÉTIENNE (JEAN-PAUL) 501
 RAMBOUILLET 328
 RAMEAU (JUST) 253
 RAUP DE BAPTESTIN (ANTOINE-JOSEPH DE) 50
 RÉAL (ANDRÉ) 435, 505
 RÉAL (PIERRE-FRANÇOIS) 643
 REUGION 84, 108, 132, 152, 213, 404, 534
 REUBELL (JEAN-FRANÇOIS) 447
 REVERCHON (JACQUES) 364, 407, 447, 532
 RÉVOLUTION DE 1848 655, 656, 657, 658
 REY (GABRIEL-VENANCE) 612
 REYNAUD (CLAUDE) 327
 RICHAUD (HYACINTHE) 435
 RICORD (JEAN-FRANÇOIS) 348, 422
 RILLIET DE PLANTA (URSULE) 68
 RIVIÈRE (CHARLES-FRANÇOIS DE) 631
 ROBESPIERRE JEUNE (AUGUSTIN) 348
 ROBIN (LOUIS-ANTOINE) 328
 ROCHAMBEAU (JEAN-BAPTISTE DE) 48
 ROCHAMBEAU (DONATIEN DE) 119, 599
 ROEDERER (PIERRE-LOUIS) 150, 164, 190, 594
 ROËTTIERS DE MONTALEAU (ALEXANDRE) 342
 ROHAN (LOUIS-RENÉ-ÉDOUARD, CARDINAL DE) 30, 31, 592
 ROHAN (FERDINAND-MÉRIADEC DE) 620
 ROLAND DE LA PLATIÈRE (JEAN-MARIE) 148, 215, 216
 ROLAND (MANON PHILIPON, MME) 216, 326
 ROLLAND (ROMAIN) 669
 ROMME (GILBERT) 109
 RONSIN (CHARLES-PHILIPPE) 298
 ROSSIGNOL (JEAN-ANTOINE) 314
 ROUCHER (JEAN-ANTOINE) 27
 ROUME (PHILIPPE-ROSE) 163
 ROUSSELIN DE SAINT-ALBIN (ALEXANDRE) 458, 469
 ROUSSILLON (ANTOINE) 319
 ROUX (JACQUES) 115
 ROUZET (JACQUES-MARIE) 524
 ROVÈRE (JOSEPH-STANISLAS) 213, 463
 RUAMPS (PIERRE-CHARLES) 213, 332
 RUDEL (CLAUDE-ANTOINE) 493
 RUELLE (ALBERT) 468, 474
 RÜHL (PHILIPPE) 343
 SAINT-DOMINGUE 23, 45, 80, 145, 151, 163, 172, 191, 221, 232, 243, 249, 252, 263, 285, 537, 577, 591, 595, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 620
 SAINT-GERMAIN 300
 SAINT-HURUGE (VICTOR-AMÉDÉE DE) 17
 SAINT-PIERRE (BERNARDIN DE) 64, 70, 286, 538
 SAINT-PRIEST (COMTE DE) 147
 SAINT-PRIX (HECTOR DE) 493
 SALICETI (CHRISTOPHE) 348, 355, 400, 422, 548, 549
 SALLE (JEAN-BAPTISTE) 127
 SANSON (HENRI) 651
 SANTERRE (ANTOINE-JOSEPH) 195, 239, 254, 398, 560
 SAPINAUD DE LA RAIRIE (CHARLES-HENRI DE) 627
 SARTINE (ANTOINE DE) 256
 SAUCEROTTE (NICOLAS) 476
 SAURINE (JEAN-BAPTISTE) 138, 321
 SECTIONS DE PARIS 248, 290
 SÉGUR (PHILIPPE-HENRI DE) 34
 SEPTUILL (J.B. DE) 24
 SEGENT-MARCEAU (ANTOINE-FRANÇOIS) 551
 SERVAN (JOSEPH) 456, 510
 SERVIÈRE (LAURENT) 435
 SEVESTRE (JOSEPH) 272, 484, 485
 SÈZE (RAYMOND DE) 229
 SICARD (AMBROISE) 619
 SIEYÈS (EMMANUEL-JOSEPH) 83, 97
 SILLERY DE GENIUS (CHARLES-ALEXIS BRULART DE) 49
 SIMOND (PHILIBERT) 267
 SOMBREUIL (CHARLES-FRANÇOIS, MARQUIS DE) 167
 SONTONAX (LÉGER-FÉLICITÉ) 142, 221, 232, 263, 285, 362, 605
 SOUCHU (RENÉ-FRANÇOIS) 269
 STOFFLET (NICOLAS) 318, 461, 498
 SUISSE(S) 126, 169, 192, 193, 223
 SUREAU (J.) 172
 TALLIEN (JEAN-LAMBERT) 205, 213, 281, 385, 480, 636
 TALLIEN (THÉRÈSA CABARRUS, MME) 571, 615
 TALMOND (ANTOINE-PHILIPPE DE LA TRÉMOILLE, PRINCE DE) 350
 TALOT (MICHEL-LOUIS) 489
 TARGET (GUY) 20
 TASCHEREAU DE FARGUES (PAUL-AUGUSTE) 459
 THERMIDOR (NEUF) 418, 419, 420, 424, 425, 428, 429
 THÉROIGNE DE MÉRICOURT 88
 THIBAUT (ANNE-ALEXANDRE) 513
 THIERRY DE VILLE D'AVRAY (M.A.) 24
 THIROUX DE CROSNE (LOUIS) 44
 THURIOT DE LA ROZIÈRE (JACQUES-ALEXIS) 107, 242, 423, 433
 TOULON 348, 363
 TOULONGEON (H.J.R. DE) 47
 TOURS 281, 347
 TOURZEL (LOUIS DE CROÏ, DUCHESSE DE) 182
 TOUSSAINT LOUVERTURE 668
 TREILHARD (JEAN-BAPTISTE) 247, 423, 433, 437
 TRONCHON (NICOLAS-CHARLES) 183, 187
 TRUCHON (GERMAIN) 117
 TUGNOT (JEAN-HENRI) 553
 VADIER (MARC-GUILAUME-ALEXIS) 343, 403, 428
 VALAZÉ (ÉLÉONOR BERNARD) 653
 VALMY 209, 211
 VARDON (LOUIS-ALEXANDRE) 463
 VARENNES (FUITE À) 138, 139
 VARLET (CHARLES) 480
 VAUCAIRE (MICHEL) 668
 VAUGEUIS (GABRIEL) 438
 VENDÉE 269, 273, 289, 311, 338, 347, 350, 361, 368, 369, 385, 424, 468, 469, 498, 508, 516, 640, 642, 666
 VENDÉMAIRE (INSURRECTION DE) 518, 521, 523
 VENGEUR (LE) 411
 VERGENNES (CHARLES DE) 35
 VERGNAUD (PIERRE-VICTURNIEN) 136
 VERSAILLES 66, 306
 VICTOIRE DE FRANCE (MADAME) 299
 VIGNERON (CLAUDE) 316
 VILLARET-JOYEUSE (LOUIS-THOMAS) 529
 VILLENAVE (MATHIEU-GUILAUME) 57, 67, 112, 586
 VINCENT (CHARLES-HUMBERT) 577
 VINCENT (FRANÇOIS-NICOLAS) 256, 302
 VITET (LOUIS) 128, 589
 VOIDEL (CHARLES) 100
 VOULLAND (JEAN-HENRI) 54, 403
 WEBER (JOSEPH) 618
 YSABEAU (CLAUDE-ALEXANDRE) 293

CONDITIONS DE VENTE

La vente sera faite au comptant et conduite en Euros. Les frais attachés à la vente (hors magasinage et autres charges éventuelles) sont de 24 % Hors Taxes, soit 28,80 % TTC. Nous vous informons que les acheteurs qui remporteront des lots sur Drouot Digital live, devront s'acquitter de frais supplémentaires à hauteur de 1.5% HT soit 1.8% TTC en plus du prix d'adjudication et des frais acheteurs de 24% HT - 28,8 TTC.

Les acheteurs qui remporteront des lots sur le live d'Interencheres, doivent s'acquitter de frais supplémentaires à hauteur de 3% HT en plus du prix d'adjudication et des frais acheteurs.

1. GARANTIES

Les attributions notion d'époque ont été établies compte - tenu des connaissances scientifiques et artistiques à la date de la vente. Ces mentions sont garanties pour une durée de 5 ans à partir de la date d'adjudication. Le délai de prescription pour une action en responsabilité à l'encontre de la maison de vente aux enchères ROSSINI est de 5 ans. L'ordre du catalogue sera suivi. Une exposition préalable permettant aux acquéreurs de se rendre compte de l'état des biens mis en vente, il ne sera admis aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée. Les reproductions au catalogue des œuvres sont aussi fidèles que possible, une différence de coloris ou de tons est néanmoins possible. Les dimensions ne sont données qu'à titre indicatif. La maison de vente aux enchères ROSSINI est couverte par les assurances responsabilité professionnelle et représentation des fonds prescrites par la loi. Tous nos experts sont couverts par une assurance responsabilité professionnelle.

2. ENCHERES

- Ordre d'achat: Si vous souhaitez faire une offre d'achat par écrit, vous pouvez utiliser le formulaire prévu à cet effet en fin de catalogue. Celle-ci doit nous parvenir au plus tard 24 heures avant la vente, accompagnée de vos coordonnées bancaires.

- Enchères par téléphone: Si vous souhaitez enchérir par téléphone, veuillez en faire la demande par écrit en utilisant le formulaire prévu à cet effet, accompagné de vos coordonnées bancaires et d'un seul numéro de téléphone ou nous pourrions vous joindre, au plus tard 2 jours avant la vente. La SVV Rossini décline sa responsabilité en cas où la communication téléphonique n'aurait pu être établie. Les personnes ayant demandé une ligne téléphonique et n'ayant pas pu être joint pendant la vente, se verront attribuer les lots à l'estimation basse.

En cas de double enchère reconnue effective par le Commissaire - Preneur, le lot sera remis en vente, tous les amateurs présents pouvant concourir à cette deuxième mise en adjudication.

3. DÉFAUT DE PAIEMENT

En application de l'article L. 441- 6 du Code du Commerce, en cas de retard de paiement supérieur ou égal à 30 jours après la vente, des pénalités de retard égales à 11,37 % du montant de l'adjudication (charges et taxes comprises) seront demandées à l'acheteur. L'application de cette clause ne fait pas obstacle à l'allocation de dommages et intérêts et aux dépens de la procédure qui serait nécessaire, et ne préjuge pas de l'éventuelle mise en œuvre de la procédure de folle enchère.

Ces dommages ne seront en aucun cas inférieurs aux honoraires acheteurs et vendeurs qui auraient été facturés en cas de bonne résolution de la vente.

4. FOLLE ENCHÈRE

Par dérogation de l'Art.14 de la loi du 10 juillet 2000: «À défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant; si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai de deux mois à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit, sans préjudice de dommages et intérêts dus par l'adjudicataire défaillant».

5. RETRAIT DES ACHATS

Il est conseillé aux adjudicataires de procéder à l'enlèvement de leurs lots dans les meilleurs délais afin d'éviter les frais de magasinage qui sont à leur charge. Le magasinage n'entraîne pas la responsabilité de la S.V.V.Rossini ni de l'expert à quelque titre que ce soit. Frais de magasinage Salle ROSSINI: Tout achat de mobilier volumineux (+0,5m3) sera envoyé chez LTSE Magasinage dès 11 heures le lendemain de la vente à la charge de l'acheteur.

Pour tous nos acquéreurs (acheteur présent le jour de la vente, acheteur en ligne et donneurs d'ordre) des frais de stockage seront dus à compter du lendemain de la vente (jours fériés et week-ends non inclus).

Le montant est de 5 € par jour et par objet et 10€ par jour par meuble.

Tous les frais de stockage dus aux conditions tarifaires en vigueur devront être réglés à LTSE Magasinage, avant enlèvement des lots et sur présentation du bordereau acquitté et de la pièce d'identité et sur prise de rendez-vous au moins 48h avant votre passage.

LTSE Magasinage : 50, rue Ardoin – 93400 Saint-Ouen, Bat H 561

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h uniquement sur RDV. Mail : contact@ltse.fr

Les lots dépassant le montant de 10.000€ supporteront une participation complémentaire aux frais d'assurance et d'administration de 1% TTC de leur valeur en sus des frais de magasinage dus.

En cas de paiement par chèque ou par virement, la délivrance des objets pourra être différée jusqu'à l'encaissement. En cas de paiement par carte la délivrance pourra être différée jusqu'à ce que le délai de rétractation soit purgé. Dès l'adjudication, l'objet sera sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire. L'acquéreur sera lui-même chargé de faire assurer ses acquisitions, et la S.V.V.Rossini décline toute responsabilité quant aux dommages que l'objet pourrait encourir, et ceci dès l'adjudication prononcée. En cas de vente à l'Hôtel Drouot, les frais de magasinage sont à la charge de l'acquéreur.

6. EXPÉDITION DES LOTS

Le transport est effectué sous l'entière responsabilité de l'acheteur.

Le choix du transporteur et l'organisation du transport appartiennent à l'acheteur. La S.V.V. Rossini peut fournir, de manière non contractuelle, les coordonnées de transporteurs.

Les lots ne seront remis aux transporteurs qu'après règlement de l'achat. La formalité de licence d'exportation peut requérir un délai de 4 à 5 mois.

Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères

NOTICE D'INFORMATION

INCIDENTS DE PAIEMENT - FICHER DES RESTRICTIONS D'ACCÈS DES VENTES AUX ENCHERES (TEMIS)

« Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé après de ROSSINI SW ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Preneurs Multimédia (CPM), société anonyme à directeur, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425.

Le Fichier TEMIS peut être consulté par tous les structures de vente aux enchères opérant en France abonnées à ce service. La liste des abonnés au Service TEMIS est consultable sur le site www.interencheres.com, menu «Acheter aux enchères», rubrique «Les commissaires preneurs».

L'inscription au Fichier TEMIS pourra avoir pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'enchérisseur auprès des Professionnels Abonnés au service TEMIS. Elle entraîne par ailleurs la suspension temporaire de l'accès au service « Live » de la plateforme www.interencheres.com gérée par CPM, conformément aux conditions générales d'utilisation de cette plateforme. Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au Fichier TEMIS, ROSSINI pourra conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elle organise à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser temporairement la participation de l'Enchérisseur aux ventes aux enchères pour lesquelles ces garanties ne peuvent être mises en œuvre.

Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier TEMIS, contester leur inscription ou exercer les droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition dont ils disposent en application de la législation applicable en matière de protection des données personnelles, peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité :

- Pour les inscriptions réalisées par ROSSINI : par écrit auprès de ROSSINI 7 rue Drouot 75009 Paris, ou par e-mail contact@rossini.fr

- Pour les inscriptions réalisées par d'autres Professionnels Abonnés : par écrit auprès de Commissaires-Preneurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris ou par e-mail contact@temis.auction.

L'Enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, www.cnil.fr] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS. Pour en savoir plus sur le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter nos conditions générales de ventes. Les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à l'adresse e-mail et/ou à l'adresse postale déclarée par l'enchérisseur auprès de la structure lors de l'adjudication. L'enchérisseur doit informer ROSSINI de tout changement concernant ses coordonnées de contact.

meur Louis,
un an
le que cette me
de donner
meur.
indica la maj
outiers que
moyen de
le veut pins
ous Louis
ut se par le
leames de
us toutes est
de les tribun
icas par le
teyvant, et
hommes de
tion qui les
de vie
is ceve qu
leques pri
qui ap
ro dames
la di cup
unviciens
est et

territoire

Procès de Louis XVI

au rang

mais entre eux

serait de bien

ans de distances

territoire
étais de
juste un
de ses
mort de
qui l'a
au rang
-mités
la France,
entre se
l'été, en
moments
au parti
arrivé plus
de Louis tra
sont qui
à complices
lien en un
même il ont
ce qui ont
ultra-libre...
qui de ce
républicain
la tête de la
virtues de
une union
low il d'arr